Digitized by Google

b. Hog. M. 62
eccl. 3201 a

<36616298180016

<36616298180016

Bayer. Staatsbibliothek

HISTOIR
de la
Ligu

HISTOIRE
DE LA
LIGUE.

PAR

MONSIEUR
MAIMBOURG.

GYMNASIAL-BIBLIOTHEK
FREISING

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXIV.

HISTOIRE

DE LA

LIGUE.

PAR

MONSIEUR

MAIMBOURG.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

AU ROY.

SIRE,

La France, qui eſtant bien unie, comme on la voit ſous le glorieux Regne de VOSTRE MAJESTE', pourroit faire la loy à tout le reſte de la terre, faillit à ſe détruire elle-meſme, par la diviſion que deux funeſtes Ligues de Rebelles y mirent, l'une vers le milieu, & l'autre ſur la fin du ſiecle paſſé.

L'Héreſie forma la premiere contre la vraye Religion : l'Ambition traveſtie en zele fit naiſtre la ſeconde, ſous prétexte de maintenir ce que l'autre vouloit ruiner : & toutes deux,

quoy-qu'ennemies inplacables l'une de l'autre, ſe ſont neanmoins accordées à lever chacune de ſon coſté en divers temps l'étendart de la Rebellion contre nos Rois.

J'ay fait voir les crimes de la premiere dans l'Hiſtoire du Calviniſme, qui fit en France cette Ligue impie *contre le Seigneur, & contre ſes Oingts*; & je découvre ceux de la ſeconde en cét ouvrage que je preſente à le VOSTRE MAJESTE' comme fruit de mon exacte obéïſſance aux ordres dont il luy a plû m'honorer. J'ay taſché de les exécuter avec d'autant plus de joye, que j'ay crû qu'en liſant cette Hiſtoire, on verroit la fauſſeté de certains avantages que les Ligueurs & les Huguenots ſe ſont voulu attribuer : ceux-cy, en diſant comme ils font encore aſſez ſouvent, qu'ils ont porté Henry IV. ſur le trône; & ceux-là, que leur Ligue a cauſé ſa converſion. J'eſpe-

J'eſpere qu'on ſera bientoſt deſabuſé de cette erreur, & qu'on verra clairement que ce ſont les Catholiques du parti Royal, dont Dieu s'eſt voulu ſervir pour produire ces deux effets ſi avantageux à la France. Nous ne devons ni l'un ni l'autre à ces deux malheureuſes Ligues, qui ſont les deux ennemis les plus dangereux qu'on ait jamais eû à combatre en ce Royaume; & il paroiſt manifeſtement aujourd'huy que c'eſtoit aux Rois de l'Auguſte Branche de Bourbon que la Providence divine avoit réſervé la gloire d'en triompher.

Henry IV. vainquit & reduiſit la Ligue des Faux-zelez par la force invincible des ſes armes, & par les doux & merveilleux attraits de ſa clemence. Loûïs le Juſte deſarma celle des Calviniſtes par la priſe de la Rochelle & des autres places dont ces Heretiques Rebelles s'eſtoient fait une

eſpece de Republique contre leur Souverain Monarque. Et LOUIS LE GRAND, ſans employer d'autres armes que celles de ſon ardente charité, & de ſon zele incomparable pour la converſion des Proteſtans accompagné de la juſtice de ſes Ordonnances, l'a miſe en un eſtat qui nous fait croire qu'on en verra bientoſt la fin, par la réduction de ceux qui abuſez & retenus par leurs Miniſtres, ſont encore dans l'erreur, plus par ignorance que par malice. Et c'eſt ce qui ſurpaſſera toutes les merveilles que nous voyons ſous ce bienheureux Regne.

En effet, SIRE, Voſtre Majeſté a fait par ſes Armes victorieuſes, par ſa généreuſe bonté, & par ſa magnificence plus que Royale toutes ces grandes & héroïques actions qui ſeront toûjours admirées de toute la terre, & toûjours infiniment au deſſus

de

de tous les éloges que tous les siecles à venir luy pourront jamais consacrer à l'exemple du nostre. Je n'entreprendray pas de les loüer, parce qu'elles ont déja épuisé toutes les loüanges qu'on leur peut donner, & qui pourtant n'ont pû encore nous former cette juste idée que l'on en devroit concevoir. Je diray seulement que tout ce que Vous avez fait avec tant de justice, de force & de gloire, pour étendre la Monarchie Françoise jusques à ses anciennes bornes, & pour la rendre, comme elle est aujourd'huy, aussi florissante & aussi respectée de tout le monde qu'elle l'ait jamais esté sous les plus grands & les plus renommez de nos Monarques, n'est pas encore si grand devant Dieu que ce que VOSTRE MAJESTE' fait tous les jours avec tant de pieté, de zele, & de succés, pour accroistre le Royaume de JESUS-CHRIST,

en procurant par des moyens & si doux & si efficaces la conversion de nos Protestans.

C'est-là, SIRE, sans doute la plus glorieuse de Vos Conquestes, & qui tandis que Vous joüirez long-temps sur la terre de la gloire si legitime que toutes les autres Vous ont aquise, Vous préparera dans le Ciel un Triomphe éternel. Voilà ce que demande à Dieu continuellement, par ses plus ardentes prieres, celuy qui estant comblé des graces & des faveurs de VOSTRE MAJESTE' vit aujourd'huy sous une si puissante protection le plus content de tous les hommes, & le plus obligé d'estre toute sa vie avec tout le respect & tout le zele imaginable,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE'

Le tres-humble, tres-obéissant, & tres-fidelle sujet & serviteur,
LOUIS MAIMBOURG.

AVERTISSEMENT.

COMME il y aura peut-estre des gens qui prendront quelque interest à cette histoire, parce qu'ils sont les petits-fils de ceux dont on y parle: je les prie de considerer que pour écrire en veritable historien, je suis obligé de dire sincerement le bien ou le mal qu'ils ont fait. C'est a ceux qui nous ont prescrit les loix inviolables de l'Histoire qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait, & non pas aux historiens qui doivent indispensablement obéir, & dont toute la gloire qu'ils peuvent esperer consiste à bien executer leurs ordres.

Ne quid veri non audeat. Ne quid falsi audeat. *Cicer.*

Ainsi, comme je ne prétens pas qu'on me sçache gré du bien que je dis

dis de ceux pour qui l'on s'intereſſe : je crois auſſi qu'on ne me doit point vouloir de mal ſi je repreſente ce qui n'eſt pas trop à leur avantage. Je raconte fidellement les faits que je trouve en de bons auteurs, ou dans des Memoires particuliers, que je tiens pour tres-bons aprés les avoir bien examinez.

Je fais plus. Car comme on n'eſt nullement obligé de me croire, quand je diray en géneral que j'ay eû de bons Manuſcrits, ſur la foy deſquels je raconte ce qu'on ne trouve pas ailleurs : je marque fort ſincerement & en particulier quelles ſont les ſources d'où je l'ay tiré. Je ſuis meſme perſuadé que tout hiſtorien qui prétend mériter quelque creance en doit uſer ainſi. Car s'il ne tient qu'à dire que ce qu'on produit d'extraordinaire on l'a trouvé en de bons Manuſcrits ſans qu'on ait ſoin de les faire connoiſtre, ſous prétexte qu'on n'en a eû la communication que ſous le ſceau d'un inviolable ſecret : il n'y a point

de

de fables qu'on ne puiſſe hardiment débiter pour des veritez; & un Lecteur qui n'eſt pas trop credule & trop complaiſant ſe gardera bien d'en rien croire. Et c'eſt pour cela que je me ſuis toûjours obligé de marquer à la marge les Livres, les Relations & les Mémoires, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, où je prends les faits dont je rends compte à mon Lecteur.

Un de ces Ecrivains dont je me ſuis le plus ſervi, eſt M. Pierre Victor Cayet dans ſa Chronologie Novennaire, contenant l'Hiſtoire des guerres de Henry IV. parce que l'ayant preſque toûjours ſuivi depuis qu'il fut mis auprés de luy avec le ſieur de la Gaucherie, qui fut Précepteur de ce Prince, il y a bien de l'apparence qu'il eſtoit mieux informé de ce qui ſe paſſoit en ce temps-là & qu'il voyoit ſouvent luy-meſme, que ceux qui n'ont pas eû cét avantage.

C'eſtoit au reſte un des plus doctes & des plus habiles Miniſtres

que

que nos Proteſtans ayent jamais eûs, & il ſervit en cette qualité Madame Catherine ſœur du Roy, juſqu'à ce qu'environ deux ans aprés la converſion de ce grand Prince, il rendit témoignage à la verité qu'il avoit connuë, & fit ſon abjuration ſolennellement à Paris. Il publia meſme les motifs de ſa converſion par un ſçavant écrit qui fut receû avec grand applaudiſſement en France & dans les païs étrangers; & ſon exemple ſouſtenu des puiſſantes raiſons d'un ſi habile homme, & auſquelles on ne fit point de ſolide réponſe, fut bien-toſt ſuivi de la converſion d'un grand nombre de Proteſtans, qui reconnurent aprés luy la fauſſeté de leur Religion Prétenduë Réformée.

Lettre d'un Gentilh. Cath. à un ſien ami. 1595.

Cela mit en ſi mauvaiſe humeur ſes anciens Confreres les Miniſtres, qu'ils ſe déchaiſnerent furieuſement contre luy. Ils le chargerent d'une infinité d'injures, & taſcherent de le noircir par mille horribles calomnies, dont ils ont rempli entre autres

libelles

libelles celuy qu'ils ont mis parmi les Memoires de la Ligue, en dissimulant, par une insigne lacheté les réponses solides & convaincantes qu'il y avoit faites: ce qui suffit pour découvrir la fausseté de tout ce qu'ils ont écrit pour le diffamer selon le genie de leur Héresie.

Mem. de la Ligue c. 6. p. 343

Cayet 3. 3. fol. 545.

Car de tous les Héretiques, il n'en est point qui ayent esté plus cruels & plus médisans que les Calvinistes, & qui se soient vengez de leurs prétendus ennemis plus barbarement par les armes & par les voyes de fait quand ils en ont eû le pouvoir, & plus impudemment par la plume & par les libelles quand ils n'ont pû faire autre chose, en dechirant par toutes sortes d'injures & d'impostures ceux qui se sont déclarez contre leur parti.

En effet, que n'ont-ils pas dit pour deshonorer la memoire de sieurs de Sponde Lieutenant Général à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, de Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des Ma-

Magazins de France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres de leurs plus célebres Miniſtres, qui aprés avoir eſté parmi eux de fort honneſtes gens, & les premiers de leur Conſiſtoire, ſont par une étrange métamorphoſe devenus tout-à-coup de grands ſcelerats, & les derniers de tous les hommes pour avoir abjuré le Calviniſme? Par combien d'impoſtures & de calomnies n'ont-ils pas entrepris de perdre de réputation tous ceux d'entre les Catholiques qui ſe ſont oppoſez le plus fortement à leur Héreſie? L'Hiſtoire nous en fournit mille preuves, & l'on n'en a que trop dans les Fragmens que M. le Laboureur nous a donnez de leurs inſolentes Satyres, où ils n'épargnent rien de tout ce qu'il y a de plus inviolable ſur la terre, non pas meſme nos Rois.

Addit. aux Mem. de Caſtel.

Et c'eſt pour cela que cét Ecrivain, dans un Chapitre de ſon Livre où il ne parle que d'une petite partie de ces libelles, aprés avoir

Liv. 1. chap. 2. p. 292.

avoir dit que les esprits les plus satyriques & les plus libertins estoient dans le parti Huguenot, ajouste ces paroles tres-considerables : *J'aurois eû honte de lire tous ces libelles pour les blasphêmes, & pour les énormitez dont ils sont remplis, si cela n'avoit aidé à me confirmer dans la créance qu'il avoit plus d'impieté que d'erreur & d'aveuglement dans leur doctrine, & que leurs mœurs estoient encore plus corrompuës que leurs sentimens.*

Ils nous asseûre ailleurs, que *ces nouveaux Evangelistes ont fait des volumes entiers de medisance dont il a veû plus de quarante Manuscrits, & qu'il ne faudroit point d'autres pieces pour juger le different de la Religion, & pour éluder le beau prétexte de Réformation de ces Novateurs.* *Liv. 1. chap. 2. p. 292.*

Ainsi tout ce qu'ils ont écrit avec tant je ne diray pas d'emportement, mais de fureur contre le sieur Cayet, aussitost aprés sa conversion, ne luy peut faire aucun

cun préjudice, non plus que leur ridicule prédiction, par laquelle ils asseûroient qu'il ne seroit bientost ni Huguenot ni Catholique, & qu'il feroit un tiers parti entre les deux Religions. Car il vécut toûjours si bien parmi les Catholiques, qu'aprés avoir donné en toutes les occasions de grandes preuves & de sa vertu & de sa doctrine, il fut trouvé digne de recevoir l'Ordre de Prestrise, & le Bonnet de Docteur en Theologie, & fut Lecteur & Professeur Royal pour les Langues Orientales.

Or, comme en l'année mil six cens cinq, dix ans aprés sa conversion, il eût publié sa Chronologie septenaire de la Paix qui se fit à Vervins en l'année mil cinq cens quatre vingts-dix-huit, quelques-uns des plus Grands Seigneurs de la Cour qui connoissoient son merite, & l'avoient veû auprés du Roy, dont il avoit l'honneur d'estre fort connu & consideré, l'obligerent d'ajouster à son Histoire de

la

la Paix celle de la Guerre que ce grand Prince fit pendant neuf ans depuis son avenement à la Couronne en mil cinq cens quatre-vingts-neuf jusques à la Paix de Vervins. C'est ce qu'il fit dans les trois Tomes de sa Chronologie Novennaire, qui fut imprimée à Paris en l'année mil six cens huit, & dans laquelle, avant que d'en venir au Regne de Henry IV. il fait un abregé de ce qui se fit de plus considerable pendant la Ligue jusques à la mort de Henry III. Et c'est en partie de cèt Auteur, & en partie de ceux qui ont pû voir comme luy ce qu'ils ont écrit, soit en des Livres imprimez, soit en des Memoires particuliers, que j'ay tiré les choses que je raconte en cette Histoire.

Je ne suis donc pas le témoin, ni mesme, comme historien, le juge du mérite de ces faits, pour décider s'ils sont dignes de loûange ou de blasme; je n'en suis que le simple rapporteur: & quand en cette qua-

qualité je ne prétends pas que l'on me croye ſur ma parole, & que je cite mes Auteurs, & mes garands, comme j'ay fait dans toutes mes Hiſtoires, je ne crois pas qu'on ait rien à me reprocher.

Sur cela il me ſemble qu'on peut dire fort veritablement, que ſi au lieu d'examiner les faits, pour ſçavoir s'ils ſont bien ou mal rapportez, conformément aux pieces qu'on produit, on ſe jette à quartier, & ſur la queſtion de droit, pour juſtifier ce qui s'eſt fait, ou pour le blaſmer: on perd le temps en des diſcours fort inutiles, & auſquels un hiſtorien ne doit prendre nul intereſt. Car enfin il n'eſt reſponſable que des faits qu'il rapporte ſur la foy de ceux dont il les a tirez, en prenant de chacun d'eux quelque particularité qu'un autre ne dit pas, pour faire de toutes enſemble un nouveau corps d'Hiſtoire, qui a tout un

autre

autre air que dans les auteurs qui l'ont precedé.

Et c'eſt en quoy conſiſte une grande partie de la fineſſe & de la beauté de ces ſortes d'ouvrages, & ce qui fait qu'en demeurant toûjours dans les termes de l'exacte verité, on peut prétendre legitimement à la gloire de l'invention, & qu'on a le plaiſir de faire paroiſtre une nouvelle Hiſtoire, quoy-qu'en n'écrivant que des choſes qui ſont d'un autre ſiecle, on ne puiſſe preſque rien dire que ce que les autres ont déja dit, ſoit dans les Livres imprimez, ſoit dans de certains Manuſcrits, qui pour eſtre particuliers & peu connus, ne ſont pas néanmoins l'ouvrage de celuy qui écrit l'Hiſtoire.

Au reſte, il ne faut pas que l'on s'étonne de ce que je ne donne qu'un volume, quoy-que le ſujet que je traite ſoit d'une tres-vaſte étenduë. Je ne pretends

pas

pas dire tout ce qui s'eſt fait à l'occaſion de la Ligue, dans toutes les Provinces, tous les ſieges, toutes les priſes, toutes les ſurpriſes de tant de places qu'on a veû tenir tantoſt pour le Roy, tantoſt pour la Ligue, & cette infinité de petits combats qui ont tiré, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, du ſang de toutes les veines de la France. Tout cela doit entrer dans l'Hiſtoire générale de ce Royaume ſous le Regne des deux derniers Henris, laquelle on peut voir en pluſieurs célebres Hiſtoriens. & principalement dans le dernier Tome de feu M. de Mezeray, qui s'eſt ſurpaſſé luy-meſme en cette partie de ſon grand Ouvrage.

Je me renferme dans ce qu'il y a de plus eſſentiel à l'Hiſtoire particuliere de la Ligue, & je me ſuis ſeulement appliqué à la recherche de ſa veritable origine, à découvrir ſes intrigues,

ſes

ſes artifices, & les motifs les plus ſecrets qui ont fait agir les Chefs de cette conſpiration à laquelle on a donné avec tant d'injuſtice le magnifique titre de Sainte Union; & en ſuite à décrire exactement les principales actions, & les plus grands & ſignalez évenemens qui ont décidé ſouverainement de la fortune de la Ligue. Voilà le plan de mon deſſein.

Pour la fin que je me ſuis propoſée en le concevant, & en l'exécutant, je puis dire que c'a eſté de faire bien comprendre à tous ceux qui liront cette Hiſtoire, que toute Union que l'on forme contre ſon Souverain, particulierement quand on taſche de la couvrir d'un ſpecieux prétexte de Religion & de pieté, comme firent les Huguenots & les Ligueurs, eſt toûjours tres-criminelle devant Dieu, & or-

ordinairement tres-malheureuſe & tresfuneſte à ceux qui ſont ou les auteurs ou les complices de ce crime.

SOM-

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE *Plan général de la Ligue. Son origine, son dessein, & le succès qu'elle eût tout contraire à la fin qu'elle s'estoit proposée. En quoy elle fut semblable à la Ligue du Calvinisme. L'estat ou se trouvoit la France au retour de Pologne de Henry* III. *Le mauvais conseil qu'il suivit d'abord en recommençant la guerre. L'éloge, & le portrait de ce Prince. Le changement surprenant qui se vit dans sa conduite & dans ses mœurs. La jonction des Politiques ou Mécontens avec les Huguenots. Leur puissante armée commandée par le Duc d'Alençon. La paix qui se fit par l'entremise de la Reine Mere, qui fit faire l'Edit de May tres-favorable aux Huguenots. Cét Edit est l'occasion qui fait naistre la Ligue. Elle fut premierement conceüe par le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente. Il en laissa le dessein à son neveu le Duc de Guise La Conference & le Traité secret de ce Duc avec Dom Jean d'Autriche Comment Philippe* II. *le découvrit, & s'en servit pour engager le Duc à prendre les armes. L'éloge de ce Prince, & son portrait. Comment ce Prince se servit du Seigneur de Humieres pour commencer la Ligue. Son projet, ses Articles, & son progrès. Le Sei-*

gneur

gneur Loüis de la Trimouïlle s'en déclare Chef en Poitou. Les premieres Eſtats de Blois, où le Roy, pour affoiblir ce parti, s'en déclare Chef par le conſeil du ſieur de Morvillier. Léloge, & le portrait de ce grand homme Quel homme eſtoit l'Avocat David. Ses memoires extravagans. Juſtification du Pape Gregoire XIII. contre la calomnie des Huguenots qui l'en ont voulu faire Autheur. L'Edit de May revoqué dans les Eſtats. La guerre contre les Huguenots ſuivie bientoſt aprés de la paix & de l'Edit de Poitiers en leur faveur qui aigrit les Ligueurs. Rétabliſſement de l'Ordre du Saint Eſprit par Henry III. pour ſe faire une nouvelle milice contre ces mutins. Le Duc d'Alençon en Flandre, où il eſt déclaré Duc de Brabant. Cela fait que Philippe II. preſſe le Duc de Guiſe de ſe déclarer. Il le fait peu aprés la mort de ce Duc. La Conference du Duc d'Eſpernon avec le Roy de Navarre luy en fait naiſtre l'occaſion. Il ſe ſert pour cela du vieux Cardinal de Bourbon, du nom duquel il abuſe. Grande foibleſſe de ce Cardinal. L'hiſtoire de l'origine, du progrés, des artifices & des deſſeins de la Ligue des Seize de Paris. Traité du Duc de Guiſe avec les Députez du Roy d'Eſpagne. Il commence la guerre par la ſurpriſe de pluſieurs Villes. La haine qu'on porte aux Favoris, & ſur tout au Duc d'Eſpernon, fait entrer pluſieurs Grands Seigneurs dans ſon parti. Cette premiere guerre de la Ligue empeſche la réünion des Païs bas à la Couronne, & meſme la ruine des Huguenots. Marſeille & Bordeaux garantis des entrepriſes de la Ligue. La gé-

généreuſe Déclaration du Roy de Navarre contre les Ligueurs, & celle du Roy eſt trop foible. Conference & Traité de Nemours, & l'Edit de Iuillet en faveur des Ligueurs contre les Huguenots. Union du Roy de Navarre & du Prince de Condé avec le Mareſchal de Damville. Mort de Gregoire XIII. & création de Sixte V. La Bulle foudroyante de ce Pape contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Diſcours & écrits contre cette Bulle. Proteſtation du Roy de Navarre affichée dans Rome. Guerre en Poitou qui réüſſit peu au Duc de Mayenne. Les Mareſchaux de Matignon & de Biron luy rompent ſous main ſes meſures. Hiſtoire de la malheureuſe expedition du Prince de Condé ſur Angers; la diſſipation de ſon armée. Ordonnances du Roy contre les Huguenots. Le Formulaire qu'on leur fait ſigner quand ils ſe convertiſſent. Ambaſſade des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui demandent au Roy la révocation de ſes Edits. Réponſe du Roy forte & généreuſe. La Conference de Saint Brix. Les impoſtures des Ligueurs. Origine des Confrairies des Penitens. Le Roy en établit une dans Paris où il s'enrôlle. L'inſolence des Predicateurs de la Ligue. Emblême ſcandaleuſe qu'on fit contre le Roy. L'impudence du Docteur Poncet, & ſa punition. Le Roy fait inutilement tout ce qu'il peut pour avoir la paix, & ſe réſout enfin à la guerre.

SOMMAIRE

LIVRE SECOND.

LE Duc de Guiſe ſe plaint au Roy des infractions qu'il pretend qu'on a faites au Traité de Nemours. La réponſe à ces plaintes qu'on trouvoit fort dèraiſonnables. Le deſſein du Roy dans la guerre qu'il eſt contraint de faire malgrè luy. La fortune & l'èlevation du Duc de Joyeuſe. Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualitez. Il commande l'armèe Royale contre le Roy de Navarre. Ses exploits en Poitou, & ceux du Roy de Navarre. Bataille de Coutras. Difference des deux armèes. Comment elles furent rangèes. Le premier choc avantageux au Duc; la défaite entiere de ſon armèe. La victoire complette au Roy de Navarre; ſa valeur heroïque durant le combat, & ſon admirable clemence après la victoire. Il ne ſçait, ou ne veut pas en uſer, & pourquoy. La reveuë de l'armèe des Reitres dans la plaine de Strasbourg. La naiſſance & les qualitez du Baron de Dona. Le Duc de Guiſe entreprend avec tres peu de troupes de ruiner cette grande armèe. Les ravages qu'elle fait dans la Lorraine. Pourquoy le Duc de Lorraine ne voulut pas qu'on s'oppoſaſt au paſſage de cette armèe. Deſcription de la belle retraite du Duc de Guiſe au Pont Saint Vincent. L'entrèe des Reitres en France. Le Duc de Guiſe les harcele continuellement L'Armèe Royale à Gien. Le Roy la va commander en perſonne, & s'oppoſe vigoureuſement au paſſage des Reitres. Leur conſternation trouvant tou-

con-

contraire de ce que les Huguenots François leur avoient promis pour les appaiſer. On les mene dans la Beauce. Le Duc de Guiſe les y pourſuit. Deſcription de l'attaque & du combat de Vimory, où il ſurprend & défait une partie des Reitres. Belle action du Duc de Mayenne. Retraite à Montargis Sedition dans l'armée Etrangere après cette victoire. L'arrivée du Prince de Conty Lieutenant General du Roy de Navarre y remet la joye & l'obeïſſance. Le Duc de Guiſe ne s'eſtant réſervé que cinq mille hommes, ne laiſſe pas de pourſuivre les Reitres juſques à Auneau. La ſituation de ce Bourg. Le Baron de Dona s'y loge avec les Reitres. Le Duc de Guiſe ſe diſpoſe à les y attaquer. Il gagne le Capitaine du Chaſteau pour avoir l'entrée par là dans le Bourg. La diſpoſition de ſon armée, l'ordre de l'attaque, le combat, la défaite entiere des Reitres ſans aucune perte de de ſon coſté. Le Traité du Duc d'Eſpernon avec le reſte de ces Allemans. Leur déplorable retour. Le Duc de Guiſe les pourſuit juſqu'aux frontieres d'Allemagne. Il laiſſe ravager le Comté de Montbeliard. L'inſolence des Ligueurs aprés cette victoire. La trop grande bonté du Roy, de la quelle les ſeditieux tirent avantage. L'horrible emportement de Prevoſt Curè de Saint Severin, & de Boucher Curè de Saint Benoiſt. La Fournée de Saint Severin. Le Decret ſcandaleux de la faction des Docteurs que les Seize avoient pour eux dans la Sorbonne. On refuſe au Duc de Guiſe l'Admirauté qu'il demande pour Briſſac, & on la donne au Duc d'Eſpernon ſon ennemi. Le ca-

ractere,

ractere, & le portrait de ce Duc. La haine qu'on luy porte. Le despit qu'eût le Duc de Guise du refus qu'on luy fit, & de l'élevation de son ennemi le fait rèsoudre à ne plus rien ménager.

LIVRE TROISIEME.

PLusieurs prodiges qui préſagent les malheurs qui vont arriver. Conference de Nancy de tous les Princes de la Maiſon de Lorraine. Les Articles de la Requeſte qu'ils preſentent au Roy contre l'autoritè Royale. Diſſimulation du Roy, ſe voyant preſſé d'y rèpondre prèciſément. La mort du Prince de Condè ; l'éloge de ce Prince. Le Roy prend enfin la reſolution de punir les Seize. Ses preparatifs pour cela. L'alarme que les Pariſiens en prennent. Ils implorent le ſecours du Duc de Guiſe, qui le leur promet. M. de Belliévre luy porte à Soiſſons les ordres du Roy, qui ne veut pas qu'il vienne à Paris. La rèponſe qu'il fit à Belliévre nonobſtant cèt ordre. Il vient à Paris. Deſcription de l'entrèe qu'il y fit avec des acclamations & des tranſports de joye tout extraordinaires des Pariſiens. L'irreſolution du Roy quand il le vit au Louvre. Ce qui ſe paſſa à leur entreveûë & au jardin de la Reine. Le Roy veut faire ſortir de Paris tous les Etrangers. Les Ligueurs s'y oppoſent. Deſcription de la Journèe des Barricades. Le Comte de Briſſac les commence. On les pouſſe juſqu'à cinquante pas du Lou-

vre

vre. Le Duc de Guise arreste le Bourgeois, & fait conduire au Louvre les Soldats du Roy desarmez. Le veritable dessein de ce Duc à la journée des Barricades. Ses demandes excessives. Le Roy craignant d'estre investi sort de Paris en un pitoyable équipage. La Reine Mere negotie l'accommodement. Le Duc de Guise la fait rentrer finement dans ses interests. La Requeste qu'il fait presenter au Roy, contenant des Articles tres-préjudiciables à son autorité. Dissimulation du Roy. L'éloignement du Duc d'Espernon. Nouveau Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue. L'Edit de Reünion contre les Huguenots en faveur de la Ligue. Les marques que le Roy laisse échaper de son indignation qu'il vouloit cacher. Les Estats de Blois. Le Harangue du Roy de laquelle les Ligueurs sont choquez. Le Duc de Guise y est le Maistre, & y fait prendre des resolutions contre l'autorité du Roy & contre le Roy de Navarre, que les Estats declarent incapable de succeder à la Couronne, à quoy le Roy ne veut pas consentir. Il prend enfin la resolution de se défaire du Duc de Guise. Le Conseil secret qu'il tient là-dessus. Les avis que le Duc en reçoit. Le Conseil qu'on luy donne, & qu'il ne suit pas. L'histoire de sa mort tragique. L'empriſonnement des principaux Ligueurs. Davila manifestement convaincu de fausseté dans le rapport qu'il fait de la Conference du Roy & du Legat. Billet du Roy au Cardinal Morosini. La Conference qu'il eût avec ce Cardinal sur la mort des Guises. Le ressentiment que le Pape Sixte en témoigna. Les for-

tes remontrances que luy fit le Cardinal de Joyeuse. Le sentiment de ce Pape contre la Ligue & contre les Guises Il suspend l'expedition de toutes les Bulles jusqu'à ce que le Roy luy ait envoyé demander l'absolution. Ce que le Cardinal de Joyeuse luy remontra là-dessus. Les Declarations inutiles que le Roy fait pour justifier son action au lieu de monter à cheval. Le Duc de Mayenne se sauve de Lyon en Bourgogne où il est le Maistre. Le soulevement de Paris à la nouvelle de la mort des Guises. Les furieuses dêclamations des Prèdicateurs de la Ligue. L'horrible impudence de Guincestre Curé de Saint Gervais, qui en preschant à Saint Barthelemy, fait lever la main à ses Auditeurs, & mesme au Premier Président. L'horrible emportement du Curè Pigenat dans l'Oraison Funebre qu'il fit du Duc de Guise. Le scandaleux Decret de la Sorbonne, par lequel on déclare que les François sont delivrez du serment de fidelitè qu'on a fait au Roy. Les furieux excès de la rage des Ligueurs en suite de ce Decret contre ce Prince auquel ils font toutes sortes d'outrages. La mort de la Reine Catherine de Medicis, son éloge, & son portrait. Le Roy envoye la Duchesse de Nemours à Paris pour en appaiser les troubles. L'extravagance du petit-Feuïllant. Bussy le Clerc mene le Parlement prisonnier à la Bastille. Eloge du Premier Président Achille de Harlay. Le nom des Prēsidens & des Conseillers qui le suivirent. Le Président Briesson à la teste du nouveau Parlement de la Ligue qui fait un serment solennel de venger la mort des

Guises.

Guises. Les Ligueurs *employent les enchantemens contre le* Roy *en mesme temps que Guincestre l'accuse de sorcelerie en plein Sermon. Arrivée du Duc de Mayenne, son Eloge, & son Portrait. Le* Roy *luy fait en vain de grandes offres. Ses heureux commencemens. La multitude des Villes qui se jettent dans son parti. Son entrée dans* Paris. *Il affoiblit le Conseil des Seize en l'augmentant. Il se fait déclarer Lieutenant General de l'Estat & Couronne de France. Le* Roy *prend, mais trop tard, les voyes de la force & de la rigueur. Les raisons qui l'obligent à s'unir avec le* Roy *de* Navarre. *Le Traitè de cette union. Offres tres-avantageuses du* Roy *aux Princes* Lorrains *qui les refusent. Conference du Cardinal* Morosini *avec le Duc de Mayenne sans fruit. Exécution du Traitè des deux* Rois. *Leurs Déclarations. Leur entreveûë à Tours. Exploits du Duc de Mayenne. Il attaque & emporte le Fauxbourg de Tours. Son retour sans faire autre chose. Le siege & la bataille de Senlis, où les Parisiens sont défaits. La dèfaite des troupes du sieur de Saveuse par Chastillon. Les exploits du* Roy, *& sa marche vers* Paris. *Il reçoit à Estampes la nouvelle du foudroyant Monitoire du Pape Sixte contre luy. Il prend son quartier à Saint Clou. L'exècrable parricide commis en sa personne. Sa mort tres-chrestienne & tres sainte.*

SOMMAIRE

LIVRE QUATRIEME.

HEnry IV. eſt reconnu Roy de France par les Catholiques de ſon armée, & à quelles conditions. Le Duc d'Eſpernon l'abandonne, & le ſieur de Vitry ſe jette dans le parti de la Ligue. Le Roy partage ſon armée en trois Corps, & en mene un en Normandie. Le Duc de Mayenne fait déclarer Roy par le Conſeil de l'Union le Cardinal de Bourbon ſous le nom de Charles X. Ecrits pour le droit de l'oncle contre le neveu, & du neveu contre l'oncle. Le Duc de Mayenne ſe met en campagne avec une puiſſante armée, & ſuit le Roy en Normandie. La bataille ou les grands combats d'Arques. La victoire du Roy, & la retraite du Duc de Mayenne. L'attaque & la priſe des Fauxbourgs de Paris par le Roy. L'intelligence du Préſident de Blanc-Meſnil avec le Roy. Eloge de ce Preſident. Exploits du Roy dans les Provinces. Propoſitions du Legat Caïetan & des Eſpagnols au Conſeil de l'Union. Le ſieur de Ville-Roy en découvre l'artifice au Duc de Mayenne, qui ſe réſout de s'y oppoſer. Eloge de ce grand Miniſtre d'Eſtat. Nouveau Decret de la Sorbonne contre Henry IV, Nouveau ſerment que le Legat fait faire aux Ligueurs. Le Roy met le ſiege devant Dreux. Le Duc de Mayenne marche au ſecours des aſſiegez, ce qui donne lieu à la bataille d'Ivry. Deſcription de cette bataille. L'ordre des deux armées. La victoire entiere du Roy. Ses exploits aprés ſa victoire. Il eſt repouſſé devant Sens par le ſieur de Chanvallon, & va mettre le ſiege devant Paris. L'eſtat où ſe trouvoit la Ville en ce temps-là. L'ordre que le jeune Duc de Nemours y mit pour ſouſtenir le ſiege. Attaque

du

du Fauxbourg Saint Martin par la Noüe qui en fut repoussé. Pourquoy le Roy ne veut pas employer la force. Horrible famine dans Paris. Les choses qui contribuerent à faire résoudre les Parisiens à tout souffrir plûtost que de se rendre. La montre bizarre que firent les Ecclesiastiques & les Moines pour encourager le peuple. Le Legat Caïetan qui la regardoit faillit à y estre tué. L'arrivée du Duc de Parme qui secourt Paris. Deux entrepriſes ſur Paris pour le ſurprendre, l'une par eſcalade, & l'autre par un ſtratagême, n'ont point de ſuccés. La retraite du Duc de Parme. Le ſiege & la priſe de Chartres par l'adreſſe de Chaſtillon. La mort de ce Comte, & ſon eloge. Le Duc de Parme rend ſuſpect le Duc de Mayenne au Roy d'Eſpagne qui ſouſtient les Seize contre luy. Le Pape Sixte ſe deſabuſe en faveur du Roy. Gregoire XIV. ſe déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie. Sa Bulle eſt condamnée, & ne fait aucun effet. Conference des Prince Lorrains à Reims. Le Préſident Jeannin va pour eux en Eſpagne; ſon éloge, & ſa negotiation adroite. Le Roy Philippe déclare imprudemment qu'il à deſſein de faire élire Reine de France l'Infante ſa fille. M. de Mayenne rompt avec les Eſpagnols. La diviſion entre les Princes Lorrains. Le jeune Duc de Guiſe receû des Ligueurs qui le portent contre ſon oncle. L'horrible violence des Seize, qui font pendre le Préſident Briſſon & deux Conſeillers. La juſte vengeance que le Duc de Mayenne en prend. Leur faction entierement abbatuë par ce Duc & par les bons Bourgeois. Le ſiege de Roüen. Le Duc de Parme vient au ſecours. Le combat d'Aumalle. La belle ſortie de Villars Gouverneur de Roüen. Le Roy leve le ſiege, & peu de jours aprés aſſiege l'armée du Duc de Parme. L'Admirable retraite de ce Duc. Conference de du Pleſſis-Mornay &

de Ville-Roy pour la paix. Ce qui en réſulte pour la converſion du Roy. Les Papes Innocent IX. & Clement VIII. pour la Ligue. Mort du Duc de Parme. M. de Mayenne aſſemble enfin les Eſtats Généraux de la Ligue à Paris. L'hiſtoire de ces prétendus Eſtats. M. de Mayenne y fait accepter la Conference de Sureſne malgré le Legat. Les Harangues des Archeveſques de Bourges & de Lyon, & l'hiſtoire de cette Conference. M. de Mayenne empeſche adroitement dans les Eſtats qu'on ne faſſe l'élection d'un Roy. Hiſtoire de la Converſion de Henry IV. L'Abſolution qu'il demande, qu'on luy donne enfin à Rome. Réduction de pluſieurs Seigneurs & Villes de la Ligue au ſervice du Roy. Son entrée dans Paris. Le combat de Fontaine-Françoiſe. Traité du Duc de Mayenne, & l'Edit que le Roy fait en ſa faveur. Traité du Duc de Joyeuſe, & ſa ſeconde entrée dans l'Ordre des Capucins. Traité du Duc de Mercœur, & la fin de la Ligue.

HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE PREMIER.

QUoy-que cét Ouvrage que j'entreprends ſoit une ſuite naturelle de l'Hiſtoire du Calviniſme : il eſt pourtant certain que le ſujet que j'y traite n'a point du tout de rapport à cette Héreſie. Car ce ne fut pas le deſir de conſerver en France la Foy Catholique, ni un vray motif de Religion qui fit naiſtre la Ligue, comme le peuple qui n'a jamais ſceû penetrer dans le ſecret de cette funeſte cabale ſe l'eſt toûjours perſuadé. C'eſt aux deux paſſions qui ont produit de tout temps les effets les plus tragiques dans le monde, je veux dire à l'ambition & à la

haine, que l'on doit rapporter ſon origine. Il eſt vray que les Peuples, & ſur tout les Eccleſiaſtiques, qui croyoient avoir lieu de craindre pour la Religion, ſi celuy que la Loy fondamentale du Royaume appelloit à la Couronne montoit ſur le Trône, furent ſéduits par cette belle apparence d'un veritable zele, qui ſembloit eſtre l'ame de la Ligue. Mais il ne ſera pas fort malaiſé de découvrir, dans la ſuite de cette Hiſtoire, que ceux qui ont eſté les Auteurs de cette Conſpiration ſe ſont ſervis d'un prétexte auſſi ſpecieux que celuy de la Religion, pour abuſer de la credulité, & meſme de la pieté des Peuples, & pour les rendre impies, ſans qu'ils s'en apperceuſſent, en les animant, & les armant contre leurs Rois, pour arracher, s'ils l'euſſent pû, le dernier rejetton de l'auguſte tige de la Maiſon Royale, & pour établir ſur ſes ruines la domination d'un Eſtranger.

Et comme l'on ne peut exécuter une injuſte entrepriſe que par des moyens auſſi pernicieux & déteſtables que la fin qu'on s'eſt propoſée: auſſi verra-t-on dans la ſuite, & dans le progrés de la Ligue plus de deſordres encore & plus de maux que n'en produiſit jamais le Calviniſme, contre lequel il ſembloit qu'elle fuſt uniquement armée: en cela pourtant tres ſemblable à ce formidable parti formé contre l'Egliſe Catholique, que n'ayant pas de ſon coſté,

non

non plus que cette Héresie, le Dieu des armées, elle fut toûjours malheureuse dans toutes les batailles qu'elle donna, pour accabler cette puissance legitime, qui renversa sur elle toutes les machines qu'elle avoit élevées pour la détruire.

En effet, on sera surpris de trouver dans la fin & dans les suites de la Ligue, par un merveilleux coup de la Providence divine, des révolutions toutes contraires à celles qu'on en attendoit. D'une part, la tres-Auguste Maison de Bourbon, que l'on prétendoit abisme*r*, glorieusement élevée à ce suprême degré de puissance & de gloire où nous la voyons aujourd'huy avec l'admiration de toute la terre. Et de l'autre, de ces deux puissantes Maisons qui s'estoient unies pour s'élever en la ruinant, l'une extrémement abbaissée, & l'autre presque anéantie. Tant les desseins de Dieu sont differens de ceux des hommes, & tant il y a peu de fondement à faire sur la sagesse & la politique humaine, quand elle n'a pour se conduire que la passion deguisée sous une vaine apparence de pieté & de Religion. C'est ce que je veux faire voir en développant les secrets & les mysteres cachez de la Ligue en exposant ses entreprises criminelles & mal concertées, & presque toûjours malheureuses, & en montrant dans sa fin le succés qu'elle eût entierement contraire à ses desseins, par la haute élevation

de ceux qu'elle vouloit opprimer. Mais il eſt neceſſaire que nous voyons auparavant quel eſtoit l'eſtat de la France quand ce dangereux parti s'y forma contre l'autorité ſuprême de nos Rois.

ANN. 1574. La fureur des guerres civiles, qui avoient deſolé tout le Royaume ſous le regne de Charles IX. paroiſſoit eſtre preſque entierement éteinte depuis le quatriéme Edit de Pacification qui s'eſtoit fait au ſiege de la Rochelle ; & ſi l'Eſtat n'eſtoit pas encore tout-à fait tranquille, on n'eſtoit pas du moins dans l'agitation d'une violente tempeſte : lors qu'aprés la mort de ce Roy, ſon frere Henry Roy de Pologne ſe rendit en France, où il prit poſſeſſion de la Couronne qui luy eſtoit aquiſe par le droit de ſa naiſſance. C'eſtoit un Prince, qui à l'âge de vingt-trois à vingt-quatre ans, où il eſtoit alors, avoit toutes les qualitez & les perfections capables de le rendre un des plus grands & des plus accomplis Monarques du monde. Car outre qu'il eſtoit fort bien fait, de belle taille, d'un port extrémement majeſtueux, ayant le ſon de la voix, les yeux, & tous les traits du viſage fort doux, le jugement ſolide, la mémoire heureuſe, beaucoup de lumiere & de netteté dans l'eſprit, & dans les manieres tout ce qu'un Prince doit avoir pour s'attirer l'affection & le reſpect de ſes ſujets : il eſt certain qu'on ne peut eſtre plus libe-

liberal, plus magnifique, plus vaillant, plus humain, plus attaché à la Religion; ni plus éloquent qu'il l'eſtoit naturellement & ſans art. Enfin rien ne luy euſt manqué de ce qu'il luy falloit pour ſe rendre heureux, en faiſant le bonheur de toute la France, s'il euſt ſuivi les bons conſeils qu'on luy donna d'abord, & s'il euſt pû avoir cette noble ambition d'eſtre du moins toûjours tel qu'il eſtoit ſous le glorieux nom de Duc d'Anjou, qu'il avoit rendu ſi célebre par mille belles actions, & par les fameuſes victoires de Jarnac & de Montcontour. ANN. 1574.

Tout le monde rempli de la haute idée qu'on avoit conceûë de ſon rare mérite, attendoit de luy le rétabliſſement de la Monarchie dans ſon ancienne ſplendeur; & rien ne pouvoit affoiblir cette eſperance, que le cruel maſſacre de la Saint Barthelemy. dont il avoit eſté l'un des principaux Auteurs, & qui l'avoit rendu tres-odieux aux Proteſtans. C'eſt pourquoy comme il retournoit de Pologne, l'Empereur Maximilien II. Prince qui gouvernoit l'Empire dans une grande paix, nonobſtant la diverſité de créance qui le partageoit entre les Catholiques & les Lutheriens; le Doge de Veniſe, & les plus habiles de cét auguſte Senat, qu'on ſçait eſtre d'une prudence conſommée; & quand il fut en France, les Préſidens de Thou & de Harlay, les

ANN. 1574. deux Avocats Généraux Pibrac & du Meſnil, & tous ceux qui eſtoient les plus paſſionnez pour ſa grandeur & pour le bien de ſon Eſtat, luy conſeillerent de donner la paix à ſes ſujets de la Religion Prétenduë Réformée, pour guerir & conſolider une playe qui avoit jetté tant de ſang à cette funeſte Journée de Saint Barthelemy, & pour ne pas replonger ſon Royaume dans cét abiſme de miſeres où il avoit penſé perir.

Mais le Chancelier de Birague, le Cardinal de Lorraine, & ſon neveu le Duc de Guiſe, qui avoit alors bonne part dans l'honneur des bonnes graces de ſon Maiſtre, & ſur tout la Reine Catherine qui s'eſtoit emparée de ſon eſprit, & qui depuis la Saint Barthelemy n'oſoit plus ſe fier aux Huguenots, l'engagerent à commencer ſon Regne par la guerre qu'il leur fit, & qui luy fut tres deſavantageuſe. De ſorte qu'aprés qu'il eût eſté honteuſement repouſſé de devant une petite place du Dauphiné, ils reprirent par tout les armes, plus fiers & plus inſolens que jamais, & firent de fort grands progrés dans cette Province, dans la Provence, dans le Languedoc, dans la Guyenne, & dans le Poitou.

Ce qui les rendit encore plus puiſſans qu'ils ne l'avoient jamais eſté, fut le parti des Catholiques mécontens que l'on appelloit *Politiques*, parce que ſans toucher

à la

à la Religion, ils proteſtoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le ſoulagement du peuple, & pour réformer les abus & les deſordres qu'on voyoit dans l'Eſtat: ce qui a toûjours ſervi de prétexte à la Rebellion de ceux qui ſe ſont élevez contre leurs Maiſtres & leurs Rois, auſquels Dieu nous commande de nous ſoumettre, quoyqu'ils abuſent quelquefois de ce pouvoir ſouverain qu'il leur a donné, non pas pour détruire & pour démolir, comme il parle dans l'Ecriture Sainte, mais pour édifier, c'eſt à dire, pour procurer le bien, & pour établir le bonheur de leurs Sujets. Ces Politiques dont ſe joignirent aux Huguenots, ſelon la réſolution qui en fut priſe dans l'Aſſemblée que tint à Montpellier au mois de Novembre de cette année mil cinq cens ſoixante & quatorze Henry de Montmorency Mareſchal de Damville, & Gouverneur de Languedoc, qui pour ſe maintenir dans ce beau Gouvernement dont on le vouloit dépoüiller, forma ce parti Politique, où il attira grand nombre de Nobleſſe, ſes partiſans & ſes amis, & principalement les Seigneurs de Thoré & de Meru Montmorency ſes freres, le Comte de Vantadour ſon beau-frere, & le fameux Henry de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne ſon neveu, qui fut depuis Mareſchal de Fran- ANN. 1574.

ANN. 1574. 1591. ce, Duc de Bouïllon, Prince Souverain de Sedan, & le plus grand appuy des Huguenots.

ANN. 1575. Mais ce qui acheva enfin de rendre formidable leur puiſſance, fut que Monſieur & le Roy de Navarre qu'on retenoit, & qu'on traitoit aſſez mal à la Cour, s'eſtant évadez, le premier, auquel, outre ceux qui l'avoient ſuivi, accourut une bonne partie des troupes de Damville, ſe mit à la teſte de l'armée Proteſtante, qui fut en meſme temps fortifiée par la jonction du grand ſecours de Reitres & de Lanſquenets que le Prince de Condé avoit amené d'Allemagne ſous la conduite du Duc Jean Caſimir, ſecond fils de Frideric Electeur Palatin. De ſorte que dans la reveûë qui s'en fit prés de Moulins en Bourbonnois, elle ſe trouva forte de plus de trente-cinq mille hommes bien aguerris, auſquels aſſeûrément le Roy n'avoit pas dequoy réſiſter dans le pitoyable eſtat où il s'eſtoit mis luy-meſme, par le prodigieux changement qui ſe fit dans ſa conduite & dans ſes mœurs auſſi toſt qu'il fut Roy de France.

Ce n'eſtoit plus ce victorieux Duc d'Anjou qui s'eſtoit aquis dans le monde une ſi haute réputation par tant de belles actions qu'il avoit faites, en commandant les Armées du Roy ſon frere en qualité de ſon Lieutenant Général dans tout le

Royau-

Royaume. Mais comme si en prenant la Couronne de la premiere & de la plus auguste Monarchie de la Chrestienté, il se fust dépouïllé tout à coup, par quelque fatal enchantement, de ses perfections Royales, il se plongea dans les délices d'une honteuse oisiveté avec ses favoris & ses *Mignons*, qui furent les sangsuës, & les harpies, & le scandale de toute la France, qu'il sembloit leur avoir donnée au pillage par son immense prodigalité. Il se rendit en suite également odieux & mépriſable à ses Sujets de l'une & de l'autre Religion, par une conduite bizarre & inconstante. Car il alloit tantost de débauche en dévotion, par ses processions & ses exercices de penitence qu'on prenoit pour hypocrisie; & puis de dévotion en débauche, en certains ridicules amusemens: & en mille occupations frivoles tout-à-fait indignes, je ne diray pas d'un Roy, mais d'un homme de sens rassis, & que l'Historien d'Auila, qui veut faire mystere de tout aux dépens de la verité, nous a voulu faire passer, par une assez plaisante vision, pour autant d'effets d'une fine & délicate politique. Au reste, pour se décharger du fardeau de la Royauté qui luy estoit devenu tout-à-fait insupportable dans cette vie molle & effeminée, il abandonna tout le soin du Gouvernement à la Reine sa mere, qui pour l'entretenir dans ANN. 1575.

ANN. cette humeur, & pour ſe rendre en ſuite
1575. Maiſtreſſe abſoluë des affaires, ce qui fut toûjours ſa paſſion dominante, ne manquoit pas de luy fournir de temps en temps de nouvelles amorces de plaiſir & de volupté, & tout ce qui pouvoit ſervir d'écueïl au peu qui reſtoit de vertu & d'honneur dans la Cour la plus corrompuë qui euſt encore eſté en France.

Or comme elle avoit voulu que l'on fiſt la guerre aux Huguenots, pour empeſcher, en les affoibliſſant autant qu'il luy ſeroit poſſible, qu'ils n'entrepriſſent de la troubler en ſon gouvernement: auſſi, quand elle les vit avec une ſi puiſſante armée, & le Duc ſon fils à leur teſte, elle commença à craindre qu'ils ne ſe rendiſſent enfin les Maiſtres, & ne la dépoüillaſſent du pouvoir & de l'autorité qu'elle vouloit toûjours retenir par quelque moyen que ce fuſt; & en ſuite elle ſe réſolut à faire la paix, par la meſme raiſon qui luy avoit fait entreprendre la guerre. Et comme elle eſtoit ſans contredit la plus habile femme de ſon temps, qu'elle avoit un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſes enfans qui n'avoient pas la force de tenir contre elle, ni de ſe défendre de ſes artifices, & qu'elle n'épargnoit jamais rien pour venir à ſes fins: elle ménagea ſi bien les eſprits des Princes & des principaux Chefs de cette armée, en leur accordant, ſans peine, des choſ-

choſes tout-à-fait extraordinaires, au delà meſme de leur eſperance, qu'elle conjura cette tempeſte qui s'alloit décharger ſur ſa teſte, & ſe mit à couvert aux dépens de la Religion, par le cinquiéme Edit de Pacification; le plus avantageux qu'euſſent pû ſouhaiter les Huguenots, auſquels entre autres choſes on laiſſa libre l'exercice de leur prétenduë Religion dans toutes les villes du Royaume, & par tout ailleurs, excepté à la Cour & à Paris, & à deux lieües aux environs. Or ce fut cette paix extrémement deſagréable aux Catholiques qui ſervit de prétexte, & fit naiſtre l'occaſion tres-favorable d'accomplir un deſſein long-temps auparavant prémedité, à celuy qui fut le premier Auteur de la Ligue, dont je parle, & qui commença d'en jetter les fondemens préciſement en ce temps-cy, de la maniere que nous l'allons voir. ANN. 1475. ANN. 1576.

Il eſt certain que les premiers qui ſe ſont ligués, ſous prétexte de Religion, contre nos Rois, ont eſté les Proteſtans, lors que le Prince de Condé ſe fit premierement leur Chef muet à la Conjuration d'Amboiſe, & puis ſe déclara tout ouvertement, en commençant les premiers troubles par la ſurpriſe d'Orleans. Cette Ligue, qui s'eſt toûjours maintenuë par la voye des armes, par les places de ſeûreté que l'ont fut contraint d'accorder aux Hugue-

ANN. 1476. nots, & par leurs intelligences tres-criminelles avec les Eſtrangers, juſques à ce qu'elle fut entierement éteinte par la priſe de la Rochelle, & de toutes leurs autres villes & places fortes, ſous le Regne du feu Roy de glorieuſe memoire, obligea ſouvent quelques Catholiques à ſe liguer, ſans la participation du Roy, en certaines Provinces, pariculierement en Languedoc, en Guyenne, & en Poitou, non ſeulement pour ſe défendre des inſultes des Huguenots, mais auſſi pour les attaquer, & les exterminer, s'ils euſſent pû, de tous les lieux deſquels ils s'eſtoient emparez dans ces Provinces. Mais celuy qui porta le plus loin ſes penſées à cét égard, & qui fut le premier à concevoir le deſſein d'une Ligue générale des Catholiques ſous un autre Chef que le Roy, fut le Cardinal de Lorraine, lors qu'il eſtoit au Concile de Trente.

Ce Prince, dont le nom eſt ſi célebre dans l'Hiſtoire, & qui avoit l'eſprit extrémement vif & penetrant, le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des perperſonnes de ſa qualité, & que ſon éloquence faiſoit paroiſtre bien plus grande encore qu'elle n'eſtoit en effet, eſtoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre

de

de grãdes choſes & de vaſtes deſſeins; mais auſſi le plus timide & le plus foible, quand il 'agiſſoit d'en venir à l'exécution, & qu'il y voyoit du peril: & ſur tout, on ne peut nier qu'il n'ait eû toute ſa vie une paſſion demeſurée pour l'agrandiſſement de ſa Maiſon. Or comme il vit le grand Duc de Guiſe ſon frere au plus haut point de ſa gloire, aprés la bataille de Dreux, où l'on peut dire qu'il ſauva la Religion, qui dépendoit du ſuccés de cette bataille, & que tout le Concile retentiſſoit des loûanges de ce Heros, pour cette célebre victoire qu'il avoit remportée preſque luy ſeul, aprés la défaite & la priſe du Conneſtable: il crut avoir trouvé l'occaſion favorable qu'il attendoit de ſatisfaire pleiment ſon ambition, en élevant ſon frere à un rang où il euſt une autorité ſuprême & indépendante qui l'égalaſt aux plus grands Rois. ANN. 1576.

Pour cét effet il ne manqua pas de repreſenter aux Principaux de l'Aſſemblée, & par eux au Pape, que pour maintenir la Religion à qui l'héreſie faiſoit une ſi cruelle guerre, particulierement en France, il n'y avoit pas de meilleurs moyen que de faire une Ligue où l'on fiſt entrer tout ce qu'on pourroit de Princes & de grands Seigneurs, & ſur tout le Roy d'Eſpagne ſi puiſſant & ſi zelé pour la Foy Catholique. Il ajouſta qu'il falloit que le *Le Laboureur addit. aux Mem. de Caſteln. t. 2.*

ANN. 1476. Pape, qui s'en déclareroit le Protecteur, choisit dans le Royaume un Chef, sur la pieté, la prudence, la valeur & l'experience duquel on pust se reposer, & à qui tous les Catholiques fussent obligez d'obéir, jusques à ce qu'on eust entierement exterminé les Heretiques. Cette proposition fut receûë avec grand applaudissement; & comme les esprits estoient alors tout remplis d'une haute idée de la sage conduite, du bonheur, & des vertus heroïques du victorieux Duc de Guise, on ne balança pas à conclure que c'estoit luy qui devoit estre uniquement le Chef d'une si glorieuse entrepriſe. Mais la triſte nouvelle de sa mort arrivée sur ces entrefaites, fit évanoüir tout ce grand dessein, que le Cardinal, qui n'en perdit jamais l'idée, ni l'esperance de la faire un jour réüssir, ne peut reprendre que dix ou onze ans aprés, qu'il trouva que le jeune Duc de Guise Henri de Lorraine son neveu estoit en âge & en disposition de l'exécuter. Car alors il proposa la mesme chose avec chaleur & au Pape & au Roy d'Espagne, qui entrerent tous deux sans peine dans ses sentimens, quoy-que par des motifs bien differens: le Pape, par le grand desir qu'il avoit de voir l'heresie tout-à-fait exterminée de ce Royaume Tres-Chrestien; & l'Espagnol, par l'envie qu'il avoit de profiter de nos divisions & des grands desordres qu'il prévoyoit que la Ligue feroit en France. Le

M. de Nevers, Traité de la prise des Ar.

Le Duc auſſi de ſon coſté, qui avoit beaucoup plus d'ambition, & bien moins de vertu & d'affection pour le bien de l'Eſtat que le feu Duc ſon pere, embraſſa de tout ſon cœur une ſi belle occaſion de s'élever d'abord à un ſi haut point de pouvoir & d'autorité, en devenant Chef d'un parti qui apparemment devoit ruiner tous les autres, & faire la loy à tout le reſte de la France. Mais la mort de ſon oncle le Cardinal, laquelle ſurvint en ce meſme temps, rompit encore cét ambitieux deſſein, qu'il n'abandonna néanmoins jamais, réſolu de l'exécuter à la premiere occaſion qu'il en auroit. Il ne la trouva que deux ans aprés, lors que Dom Joan d'Auſtriche paſſa par la France pour aller prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement des Païs-Bas. Ce Prince qui paſſoit *incognito*, & qui avoit déja pris de ſecretes liaiſons avec ce Duc, le vit à Joinville, oú aprés quelques conferences qu'ils eurent enſemble, ſans autre témoin que Jean d'Eſcovedo Secretaire de Dom Joan, ils firent un Traité d'alliance offenſive & défenſive pour s'entr'aider l'un l'autre de tout ce qu'ils pourroient jamais avoir d'amis, de moyens & de forces, pour ſe rendre Maiſtres abſolus, le premier dans ſon Gouvernement des Païs-Bas, & le ſecond, dans le parti qu'il eſperoit toûjours de former en France, ſelon les idées de ſon oncle, ſous prétexte de maintenir la

ANN. 1576.

Ibid. Addit. aux Mem.

ANN. 1576. la Religion Catholique contre les Huguenots.

Quoy-que les Hiſtoriens ne parlent point de ce Traité, je croy pourtant que l'on n'en peut douter, aprés ce que le feu Sieur de Peireſc, ſi connu de tous les ſçavans, en a laiſſé par écrit dans ſes Memoires, ſur ce qu'il en avoit appris de *Ibid.* Monſieur du Vair, qui le tenoit d'Antonio Perez. Car ce fameux confident des amours de Philippe II. & de la belle Princeſſe d'Eboli, avoüa franchement à cét illuſtre Préſident, que pour ſe venger du pauvre Eſcovedo, qui eſtant retourné en Eſpagne, l'avoit voulu perdre dans l'eſprit du Roy, il fit ſi bien comprendre à ce Prince, que ce Secretaire de Dom Joan ſçavoit tous ſes deſſeins les plus cachez contre l'Eſtat, & qu'ayant découvert la Paſſion du Roy ſon maiſtre il traverſoit ſes amours, pour ſervir le Prince d'Eboli, auquel il s'eſtoit attaché : que Philippes qui ſe défaiſoit aiſément de ceux dont il ſe défioit, n'ayant pas meſme épargné le Prince Dom Carlos ſon fils, le fit aſſaſſiner. Aprés quoy s'eſtant ſaiſi de ſes papiers, il y trouva ce Traité ſecret, & les mémoires & les inſtructions qui contenoient tout le détail de ce projet, & les moyens que le Duc de Guiſe vouloit employer pour faire réüſſir ſon entrepriſe, & dont ce Roy qui profitoit de tout, ſe ſervit adroitement long-temps aprés, pour engager ſi

bien

bien le Duc, qu'il ne s'en puſt dedire, comme on le verra. Mais cependant cette paix ſi avantageuſe aux Proteſtans s'eſtant faite de la maniere que nous l'avons dit, ce Duc crut que c'eſtoit là une fort belle occaſion de commencer, en ſe ſervant du mécontentement des Catholiques, à former cette Ligue, de laquelle il prétendoit quelque temps aprés ſe déclarer le Chef. Voicy comme la choſe ſe paſſa. ANN. 1576.

Entre les articles ſecrets de cette paix ſi favorable aux Hugnenots, il y en avoit un par lequel on laiſſoit au Prince de Condé la pleine joüiſſance du Gouvernement de Picardie, & de plus, pour ſa ſeûreté, la ville importante de Peronne, où il auroit une garniſon qui ſeroit entretenuë aux dépens du Roy. Celuy qui eſtoit alors Gouverneur de Peronne, eſtoit Jacques Seigneur de Humieres, d'Encre, de Bray, & de pluſieurs autres lieux, qui avec tous les grands biens qu'il poſſedoit d'ailleurs, & les Gouvernemens de Roye & de Mondidier qu'il avoit encore avec celuy de Peronne, le rendoient le plus conſiderable, le plus riche, & le plus puiſſant Seigneur de la Picardie. Outre qu'eſtant d'une tres-illuſtre naiſſance, & fils du ſage & vaillant Chevalier Jean de Humieres, qui avoit eſté Lieutenant du Roy en Piémont, & Gouverneur du Roy Henry II. il eſtoit reſpecté, aimé & obeï dans ſa Province, où il pouvoit tout par ſon credit & par la gran-

ANN. 1576. *Addit. aux Mem.*

grande autorité que ſon propre mérite joint à celuy de ſon pere luy avoit aquiſe. Or comme il avoit eſté autrefois aſſez mal traité des Seigneurs de Montmorency, qui l'avoient empeſché, par la faveur qu'ils poſſedoient alors, de recueïllir une grande ſucceſſion qu'il croyoit luy appartenir, & que l'un d'eux luy diſputoit: il s'eſtoit donné au grand Duc de Guiſe ennemi déclaré des Hugnenots. Et ce Prince, pour attacher fortement aux intereſts & de la Religion & de ſa maiſon un homme de cette importance qui luy pourroit rendre de grands ſervices, le fit créer Chevalier de l'Ordre dans la célebre promotion que François II. en fit à la Saint Michel de l'année mil cinq cent ſoixante. De ſorte que le jeune Duc ne douta point que l'intereſt que ce Seigneur avoit de ſe maintenir dans Peronne, eſtant joint dans la preſente conjoncture au zele veritable ou apparent de la Religion, & à l'attachement qu'il avoit à la Maiſon de Guiſe, il ne puſt abſolument diſpoſer de luy pour l'execution de cette haute entrepriſe à laquelle il eſtoit tout diſpoſé, luy ſemblant qu'il n'auroit jamais une plus belle occaſion; & que tout conſpiroit en ſa faveur.

En effet, rien ne luy manquoit de tout ce qui pouvoit concourir, ſoit de bien, ſoit de mal, pour faire réüſſir ce qu'il avoit fortement réſolu, particulierement depuis deux

ans,

ans, & qui dans la ſuite le pouvoit porter à un plus haut point d'élevation qu'il ne penſoit peut-eſtre encore alors, quelque haute idée que l'ambition luy euſt fait concevoir du ſublime degré de gloire & de grandeur auquel il aſpiroit. C'eſtoit un Prince, qui dans la fleur & dans la force de ſon âge d'environ trente ans, où il eſtoit alors, avoit toutes les belles qualitez, & toutes les perfections du corps & de l'eſprit les plus capables de charmer les cœurs, & d'aquerir ſans peine à celuy qui les poſſede un empire abſolu ſur l'eſprit des Peuples, qui en furent comme enchantez, & en devinrent idolâtres. Car il eſtoit d'une haute ſtature admirablement proportionée, toute ſemblable à celle que l'on attribuë aux Heros, ayant tous les traits du viſage parfaitement beaux, les yeux perçans, & pleins d'un certain feu également doux, actif, & pénetrant, le front large, uni, & toûjours ſerain, accompagné d'un agréable ſourire à la bouche, qui charmoit encore plus que les paroles obligeantes qu'il diſoit à tous ceux qui s'empreſſoient de l'approcher, le teint vif, fort blanc, & vermeil, & que cette honorable cicatrice de la bleſſure qu'il avoit receûë à la joûë gauche d'un coup de piſtolet, quand il défit une partie des Reitres de Caſimir que Guillaume de Montmorency ſieur de Thoré menoit à Monſieur, rehauſſoit plus avantageu- ANN. 1576.

ANN. 1576. geuſement que tout ce que l'artifice de la vanité des Dames a jamais inventé pour donner plus d'éclat à leur beauté. Sa demarche eſtoit grave & hautaine, ſans qu'il y paruſt ni orgueïl ni affectation ; & dans toutes ſes manieres il avoit un certain air inexprimable de grandeur héroïque, où il entroit de la douceur, de l'audace, & de la fierté, ſans avoir rien de rebutant : ce qui inſpiroit tout enſemble de l'amour, de la crainte, & du reſpect à tous ceux auſquels il parloit.

Cét admirable exterieur eſtoit animé d'un interieur encore plus merveilleux par les belles qualitez qu'il poſſedoit d'une ame veritablement grande, eſtant liberal, magnifique en tout, n'épargnant rien pour ſe faire des creatures, & pour gagner des perſonnes de toutes ſorte de conditions, ſur tout la Nobleſſe, & les gens de guerre, civil, obligeant, populaire, toûjours preſt à faire du bien à tous ceux qui s'adreſſoient à luy, génereux, magnanime, incapable de nuire, meſme à ſes plus grands ennemis, autrement que par les voyes d'honneur, extrémement perſuaſif, diſſimulé ſous l'apparence d'une grande franchiſe, ſage & prudent dans les conſeils, hardi, prompt & vaillant dans l'exécution, ſouffrant gayement toutes les incommoditez de la guerre comme le moindre des ſoldats, s'expoſant à tout, & mépriſant tous les plus grands perils pour venir à bout de ce qu'il

qu'il avoit une fois entrepris. Et ce qui donnoit ancore plus d'éclat à tant de belles qualitez, eſtoient les defauts contraires du Roy, qui par ſa mauvaiſe conduite, beaucoup plus que par ſon malheur, avoit perdu l'affection de la pluſpart des François, ſur tout des Pariſiens, laquelle, par le plus grand deſordre qui pouvoit eſtre dans l'Eſtat, eſtoit déja comme paſſée dans celuy, qui de ſon ſujet commençoit à eſtre tout ouvertement ſon rival, dans la choſe du monde dont les Rois ſont le plus jaloux, ANN. 1576.

Mais comme il n'y a point de mine d'or où ce précieux metal ſe trouve tout pur & ſans mélange de beaucoup de terre: auſſi ces grandes vertus naturelles du Duc de Guiſe eſtoient corrompuës par le mélange de beaucoup de defauts & de vices, dont le principal eſtoit ce deſir inſatiable de grandeur & de gloire, & cette vaſte ambition à laquelle il fit tout ſervir; eſtant au reſte témeraire, préſomptueux, ne ſuivant que ſon propre ſens, & mépriſant celuy des autres, ſans toutefois qu'il y paruſt, couvert, fin, peu ſincere, & peu veritable ami, ne ſongeant qu'à ſuy-meſme, quoy-qu'il fuſt le plus careſſant & le plus officieux de tous les hommes, tout le bien qu'il faiſoit aux autres n'eſtant que pour aller par là plus facilement à ſes fins, & couvrant toûjours ſes vaſtes deſſeins du prétexte ſpecieux du bien public, & de la con-

ANN, 1576. conſervation de la veritable Religion, ſe fiant trop à ſon bonheur, ſe perdant & s'aveuglant luy-meſme dans la proſperité qui luy faiſoit gouſter avec tant de plaiſir le bien preſent, qu'il ne ſongeoit pas à prendre ſes précautions pour l'avenir; enfin donnant trop à l'amour des Dames, deſquelles néanmoins, ſans qu'elles le détournaſſent du ſoin qu'il prenoit de ſa principale affaire, il ſe ſervoit adroitement pour avancer par leurs intrigues ſon grand deſſein ſans qu'elles s'en apperceuſſent. Cependant, malgré tous ces vices, comme ils eſtoient extrémement ſubtils ou cachez ſous de fort belles apparences & ſous le voile d'une profonde diſſimulation, & que ſes vertus eſtoient éclatantes, & connuës de toute la terre: il eſtoit univerſellement aimé & adoré. particulierement des Pariſiens; & ceux meſmes, qui pour avoir mieux connu que les autres le fond de ſon cœur, ne l'aimoient pas, ne pouvoient pourtant s'empeſcher de l'admirer; ce qui eſt ſans doute tres-rare, qu'un homme puiſſe meriter tout enſemble l'affection des peuples & l'admiration des perſonnes les plus éclairées qui ont découvert ſes defauts.

Voilà quel fut le fameux Duc de Guiſe, que cette belle marque du coup de piſtolet qu'il avoit receû au viſage dans un combat où il défit quelques troupes de Calviniſtes & de Rebelles, fit ſurnommer le Balafré, & qui

& qui en ce temps dont je parle trouva toutes choſes bien diſpoſées pour commencer l'exécution de ſon entrepriſe. Car il trouva les Catholiques irritez des avantages qu'on venoit d'accorder aux Huguenots ; les peuples laſſez du gouvernement, & ne pouvant ſouffrir que le Royaume fuſt donné en proye aux Favoris, que l'on appelloit *les Mignons* ; la Reine Catherine, ſon genie, bien-aiſe que les choſes ſe troublaſſent, & meſme procurant le mal, pour ſe rendre neceſſaire, afin qu'on euſt recours à elle pour y apporter du remede ; les Princes du Sang devenus ſuſpects & odieux à tous les Ordres du Royaume, ſoit pour avoir favoriſé les Huguenots, ſoit pour s'eſtre publiquement déclarez Calviniſtes, en renonçant à la Foy Catholique, comme le Roy de Navarre & le Prince de Condé avoient fait ; le Roy tombé dans le mépris, aprés avoir perdu l'affection de ſes ſujets : luy au contraire eſtant aimé & adoré des peuples, idolâtré des Pariſiens, ſuivi de la Nobleſſe, cheri des ſoldats, ayant pour ſoy tous les Princes de ſa maiſon puiſſans en Charges & en Gouvernemens, ce grand nombre de creatures que ſes bienfaits ou ceux du feu Duc ſon pere luy avoient aquiſes, la faveur du Pape, le ſecours d'Eſpagne tout preſt à l'appuyer, & ſur tout la juſtice apparente de ſa cauſe, qu'il prenoit grand ſoin de faire connoiſtre à tout le monde ANN. 1576.

ANN. 1576. monde eſtre uniquement celle de la Religion, dont il eſtoit dans la créance univerſelle le protecteur & le ſouſtien, & pour la conſervation de laquelle on croyoit qu'il ſe fuſt dévoüé contre les Huguenots qui avoient entrepris de l'abolir en ce Royaume. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut le dépit extréme qu'il conceût de ce que le Roy, duquel il eſtoit auparavant l'un des principaux confidens, l'avoit abandonné, en changeant tout-à-coup de conduite, pour ſe donner entierement à ſes Mignons, qui ne perdoient aucune occaſion de maltraiter ce Duc. Car le dépit, qui eſt capable de porter aux dernieres extrémitez les ames les plus grandes & les plus ſenſibles au point d'honneur, fit ſucceder à ſes premieres inclinations la haine contre celuy qu'il mépriſoit déja bien fort; & cette haine & ce mépris eſtant joints à l'ambition qui le ſollicitoit ſans ceſſe de ſe faire Chef d'un auſſi puiſſant parti que celuy d'une Ligue qui paſſoit pour ſainte dans l'eſprit des peuples, il ne balança plus à ſe prévaloir d'une ſi belle occaſion de le former.

Cabiet. t. 1. Mem. de la Lig. t. 1. D'Aubig. d'Avila.

Pour cét effet, il en fit dreſſer d'abord un projet, par une Formule que ſes Emiſſaires devoient ſecretement faire courir dans le Royaume parmi les Catholiques qui paroiſſoient les plus zelez & les plus ſimples, & parmi ceux qu'on ſçavoit eſtre les plus attachez à la Maiſon de Guiſe. Dans

ceux

cette Formule, à laquelle on estoit obligé de souscrire, on promettoit, avec serment, d'obéir à celuy qui seroit éleû Chef de cette sainte Confedération, qui se faisoit pour maintenir la Religion Catholique, pour faire rendre au Roy & à ses successeurs l'obéissance qu'on leur doit, sans toutefois que l'on pust rien faire au préjudice de ce qui seroit ordonné par les Estats, & pour rétablir le Royaume dans ses premieres libertez dont il joüissoit sous le Regne de Clovis. ANN. 1576.

Il se trouva d'abord assez peu de personnes de condition, & de bons bourgeois dans Paris que osassent souscrire à cette Ligue, parce qui l'on ne sçavoit pas encore bien préciséement qui oseroit s'en déclarer le Chef; outre que par les soins du Premier Président Christophle de Thou on découvrit, & ensuite on rompit & l'on dissipa sans peine les Assemblées secretes qu'on tenoit déja en plusieurs quartiers de la Ville, pour faire entrer dans cette Ligue naissante tous ceux que leur malice, ou leur faux zele, ou leur simplicité y pouvoient engager. Mais Monsieur de Guise ayant envoyé son projet au sieur de Humieres duquel il se tenoit fort asseûré, ce Seigneurs, qui outre son attachement à la Maison de Guise, avoit un interest particulier, & aussi grand que celuy de se maintenir dans son Gouvernement de Peronne, qu'on luy estoit par l'Edit de

ANN. 1576. May, pour donner cette importante Place au Prince de Condé, fit ſi bien par le grand credit qu'il s'eſtoit aquis dans toute la Province, que comme d'ailleurs les Picards ont toûjours eſté fort zelez pour l'ancienne Religion, il obligea preſque toutes les Villes & toute la Nobleſſe de Picardie à déclarer hautement qu'on ne vouloit point du Prince de Condé, parce que, diſoit-on dans le Manifeſte que l'on publia pour juſtifier ce refus l'on ſçavoit de toute certitude que ce Prince avoit réſolu d'abolir la Foy Catholique, & d'établir univerſellement le Calviniſme dans la Picardie.

En effet, on ne voulut jamais le recevoir ni dans Peronne, ni dans le reſte du Gouvernement; & pour ſe maintenir contre tous ceux qui voudroient entreprendre de faire obſerver par force cét article de la Paix qu'on ne vouloit pas accepter, les Picards furent les premiers à recevoir, d'un commun accord, & à publier dans Peronne le Traité de la Ligue en douze articles, où les plus ſages meſme d'entre les Catholiques, aprés l'illuſtre Préſident Chriſtophle de Thou, remarquoient beaucoup de choſes qui choquoient directement les plus ſaintes Loix divines & humaines.

Car dans le premier on voit que les Princes, les Seigneurs & les Gentilshommes Catholiques, en invoquant le nom de la Tres-Sainte Trinité, font une aſſociation

& une

& une ligue offenſive & défenſive entre eux ſans la permiſſion & le conſentement de leur Roy, & de leur Roy qui eſtoit Catholique auſſi-bien qu'eux; ce qui eſt contraire à la Loy de Dieu, qui ordonne que les ſujets ſoient ſoumis & unis à leur Souverain, comme les membres à leur Chef, quand meſme il ſeroit déreglé & méchant, pourveu qu'ils le ſoient en des choſes où il n'y ait point de peché manifeſte. ANN. 1576.

Dans le ſecond, l'on ne veut pas qu'on rende obéiſſance au Roy, que conformément aux articles qui luy ſeront preſentez par les Eſtats, au préjudice deſquels il ne pourra rien faire. Il eſt évtdent que cela renverſe l'Eſtar Monarchique, pour établir en ſa place une eſpece d'Ariſtocratie, contre une de nos Loix fondamentales, qui veut que les Eſtats n'ayent que voix déliberative pour dreſſer leurs Cahiers, & les preſenter en toute humilité au Roy qui les examine dans ſon Conſeil, pour ordonner en ſuite ce qu'il trouve juſte & raiſonnable. Ils ne font pas la loy au Prince, qui eſt & leur Chef & leur Maiſtre, comme les Electeurs de l'Empire, par certaines Capitulations, la font aux Empereurs d'Allemagne, qui ſont les Chefs & non pas les Maiſtres de l'Empire: mais au contraire, ils la reçoivent de leur Roy, auquel ils font ſeulement de tres-humbles Remon-

ANN. trances par les Cahiers qu'ils luy preſen-
1576. tent.

Dans le troiſiéme, les Aſſociez ſe veulent rendre maiſtres de l'Eſtat, quand, ſous prétexte de le réformer, ils entreprennent ridiculement d'abolir les Loix obſervées par nos Anceſtres dans la troiſiéme & la ſeconde race, & veulent rétablir les uſages & les couſtumes que l'on pratiquoit du temps du Roy Clovis. Et c'eſt là juſtement ce qu'ont voulu faire autrefois dans l'Egliſe certains viſionnaires, qui, ſous les beaux mots de Réforme & de Primitive Egliſe, vouloient faire revivre quelques anciens Canons qu'il y a pluſieurs ſiecles qu'on n'obſerve plus, & ſe donnoient la liberté de condamner de relaſchement & d'abus, les pratiques & les uſages autoriſez de l'Egliſe, à laquelle il appartient, ſelon la diverſité des temps & des occaſions, de faire de nouveaux réglemens pour la police & pour la diſcipline, ſans toucher aux points capitaux qui gardent l'eſſentiel de la Religion.

Enfin, depuis le quatriéme juſqu'au douziéme, on voit toutes les marques & toutes les entrepriſes les plus criminelles d'une rebellion toute formée contre ſon Prince, particulierement en ce qu'on y promet une obéiſſance exacte en toutes choſes au Chef qu'on élira, que l'on employera les biens & la vie pour ſon ſervice; que l'on fera dans toutes les Provinces des levées de

de deniers & de ſoldats pour le maintien ANN.
de la cauſe commune ; & que tous ceux 1576.
qui ſe déclareront contre la Ligue ſeront vivement pourſuivis par les Aſſociez, pour s'en venger ſans acception de perſonne : ce qui dans la verité n'eſtoit autre choſe que faire un ſecond Roy en France pour l'oppoſer au premier, contre lequel on s'engageoit par ces terribles mots, *ſans acception de perſonne* ; à prendre les armes, s'il vouloit empeſcher une uſurpation ſi criminelle de l'autorité Royale.

Or comme les grands maux ſont ordinairement contagieux, & qu'une dangereuſe conſpiration eſt ſemblable au venin, qui d'une petite partie, ſi l'on n'y applique promptement le fer & le feu, ou quelque autre remede violent, & ſi l'on n'écraſe le ſcorpion ſur la playe qu'il a faite, ſe répand en tres-peu de temps par tout le corps: auſſi l'exemple des Picards, faute d'avoir agi d'abord avec beaucoup de force & de vigueur contre l'Auteur de cette eſpece de rebellion, fut bientoſt ſuivi dans toutes les Provinces du Royaume, de pluſieurs perſonnes de toutes les conditions, qui, ſous le beau prétexte de Religion, s'enrôllerent ſous main dans cette Ligue. Mais celuy qui ſe déclara le plus hautement pour ce parti, fut le Seigneur Loüis de la Trimouïlle, qui fut depuis Gouverneur de Poitou & du Païs d'Aunis. Car comme il eſtoit extrémement irrité contre les Huguenots, qui, parce

ANN. 1576. parce qu'il ne leur eſtoit pas favorable, ne perdoient point d'occaſion de luy faire inſulte, & avoient ſouvent fait de grands ravages ſur ſes terres, & que d'ailleurs il eſtoit fort brouïllé avec le Comte du Lude Gouverneur de la Province, grand ſerviteur du Roy, il ne manqua pas de ſe prévaloir de l'occaſion qui ſe preſenta de ſe faire Chef d'un puiſſant parti contre eux, & de ſe déclarer pour la Ligue, dans laquelle il fit entrer une grande partie des Villes & de la Nobleſſe de la Touraine & du Poitou.

Ainſi la Ligue ſe forma, & devint en fort peu de temps tres-puiſſante, ſans que le Roy, qui n'en pouvoit ignorer les deſſeins, les menées, & les dangereuſes conſequences, ou oſaſt, ou vouluſt s'y oppoſer, ſoit à cauſe de ce fatal aſſoupiſſement où il eſtoit plongé dans les délices, & l'inaction d'une vie molle ennemie du travail & de l'application aux affaires; ſoit parce que la Reine, qui n'eſtoit encore alors de cette cabale avec les Guiſes que par la haine qu'elle portoit aux Huguenots qui avoient entrepris de la ruiner, luy fit accroire qu'il ſe devoit ſervir de cette Ligue pour les affoiblir & les abbaiſſer, en leur oſtant par là tous ces grands avantages qu'ils n'avoient obtenus que par force dans la derniere paix ſi odieuſe & ſi inſupportable aux Catholiques.

Et c'eſt ce qui ſe fit aux premiers Eſtats de

de Blois, qui commencerent au mois de Novembre de cette meſme année. Les Proteſtans les avoient demandez tres-inſtamment quand on fit ce dernier Traité, ne doutant point que, comme ils eſtoient joints aux Politiques, ils n'y fuſſent les plus forts, & qu'enſuite ils n'y fiſſent confirmer l'Edit de May qui leur eſtoit ſi favorable. Mais ils furent trompez dans leur attente. Car il ſe trouva que par les pratiques de la Reine Mere & des Guiſes, & par l'argent qui fut diſtribué dans les Aſſemblées particulieres des Provinces, non ſeulement preſque tous les Députez eſtoient Catholiques, mais auſſi que la pluſpart d'entre eux eſtoient de la Ligue. De ſorte que ſans avoir égard aux proteſtations du Roy de Navarre & du Prince de Condé contre les Eſtats, & aprés le refus que ces deux Princes & le Mareſchal de Damville Chef des Politiques firent d'y aſſiſter, comme ils en furent vivemet ſollicitez par une ſolennelle députation, l'on révoqua l'Edit de May; l'on défendit tout exercice de la Prétenduë Réforme; & tous les Miniſtres & les ſurveillans furent bannis du Royaume par un nouvel Edit, juſques à ce qu'ils fuſſent convertis. Voilà comme les Proteſtans trouverent que la Ligue qu'ils n'apprehendoient pas encore; eſtoit déja beaucoup plus forte qu'eux dans les Eſtats, comme le Roy l'avoit eſperé.

ANN. 1576.

ANN. 1577.

ANN. 1577. Mais d'autre part auſſi ce Prince s'apperceût bientoſt qu'elle n'agiſſoit pas avec moins de vigueur & d'artifice pour affoiblir ſon autorité, que pour abbatre le parti des Huguenots. Car on eût l'audace de luy demander que les articles qui ſeroient approuvez du conſentement des trois Ordres paſſaſſent pour des Loix inviolables ſans que l'on y puſt rien changer; & que pour les autres ſur leſquels on ne ſeroit pas demeuré d'accord, Sa Majeſté en puſt ordonner conformément à ce qui ſeroit trouvé juſte & raiſonnable de l'avis des Princes & de douze Députez des Eſtats: ce qui eſtoit, à proprement parler, ravir au Roy le ſouverain pouvoir de faire des Loix & des Ordonnances, & le tranſporter aux Eſtats ſelon le projet de la Ligue. Cela ſans doute le ſurprit: mais il fut encore bien plus étonné, quand on luy fit voir en ce meſme temps les memoires de l'Avocat David, qui contenoient certaines propoſitions les plus horribles & les plus déteſtables qu'on puiſſe jamais concevoir. Car là cét homme, qui n'eſtoit qu'un miſerable Avocat de cauſes perduës, poſe d'abord comme un principe indubitable, *Que la benediction que les Papes, & ſur tout Eſtienne II. ont donnée à la ſeule race de Charlemagne, ne s'eſt point étenduë ſur celle de Hugues Capet, uſurpateur de la Couronne; & qu'au contraire, il a par cette uſurpation attiré ſur ſes deſcendans les maledictions dont*

Cayet. t. 1. Mem. de la Ligue, &c.

on

on a veû les funeſtes effets en tant d'héreſies, & ſur tout en celle des Calviniſtes, qui ont deſolé le Royaume par les Guerres Civiles, leſquelles aprés les victoires infructueuſes qu'on a gagnées ſur eux, ont eſté ſuivies d'une paix tres-avantageuſe à ces Héretiques. Que Dieu néanmoins, dont le propre eſt de tirer le bien du mal, ſe veut ſervir de l'extreme horreur que tous les bons Catholiques ont conceûë de cette malheureuſe paix, pour rétablir dans leurs droits les Princes Lorrains, qui ſont, comme cét Avocat le prétend, & comme on le faiſoit accroire au peuple, *la vraye poſterité de Charlemagne.* Il en fait en ſuite un fort grand éloge, les élevant infiniment par-deſſus les Princes du Sang Royal, dont il fait une horrible ſatyre. Aprés quoy il propoſe les moyens qu'il faut employer pour ſoulever les Peuples contre eux, & pour les opprimer dans les Eſtats auſſi-bien que les Huguenots, voulant qu'on oblige le Roy à leur déclarer la guerre, & à donner le commandement des armées au Duc de Guiſe. *Puis*, ajouſte-t-il, *quand ce Prince qui aura bientoſt exterminé les Huguenots, ſe ſera rendu maiſtre des principales villes du Royaume, & que tout pliera ſous la puiſſance de la Ligue, il fera faire le procés à Monſieur, comme à un fauteur manifeſte des Héretiques; & aprés avoir raſé & confiné le Roy dans un Convent, il recevra, avec la benediction du Pape, la Couronne, fera recevoir le Concile de Trente, ſoumettra les François,* ANN. 1577.

ANN. 1577. *ſans aucune reſtriction, à l'obéiſſance du Saint Siege, & abolira toutes les prétenduës libertez de l'Egliſe Gallicane.*

Il faut reconnoiſtre de bonne foy qu'on ne peut pas dire, comme quelques-uns ſe le ſont imaginé, que les Huguenots ayent ſuppoſé ces terribles Memoires qu'ils firent imprimer, pour rendre la Ligue odieuſe & exècrable à tous les bons François. Car il eſt certain que cét Avocat, qui haïſſoit mortellement les Huguenots, deſquels il avoit eſté maltraité, & qui en ſuite s'eſtoit entierement dévoüé à la Ligue, entreprit luy-meſme tout exprés le voyage de Rome, pour y porter ces Memoires, & les preſenter au Pape, afin de l'engager dans ce parti; & qu'ayant eſté tué, par je ne ſçay quelle aventure ſur les chemins, on les trouva dans ſa valiſe. Outre que le Seigneur Jean de Vivonne Ambaſſadeur du Roy en Eſpagne luy en envoya une copie, l'aſſeûrant qu'on les avoit fait voir au Roy Philippes. Mais, pour en dire nettement la verité, il y a tres-grande apparence que ces Memoires ne ſortirent jamais que de la teſte creuſe, & de l'imagination bleſſée de ce fou d'Avocat, qui troublé de ſa paſſion; jetta ſur le papier toutes ſes furieuſes réveries & ſes ſonges chimeriques, pour en former ce ridicule projet, que l'on ne peut lire ſans y découvrir auſſitoſt toutes les marques d'un eſprit pitoyablement égaré. Le Duc de Guiſe, quelque ambition qu'il euſt

n'eſt-

n'eſtoit pas ſi foible que de donner dans ces extravagances ; & s'il eût l'audace de porter ſes penſées juſqu'au Trône, ce ne fut que long-temps aprés, & lors qu'il vit que Monſieur eſtant mort, & le Roy ſans apparence qu'il deuſt jamais avoir d'enfans, ſa ſucceſſion regardoit le Roy de Navarre, que ce Duc, ſous prétexte que ce Prince eſtoit retombé dans l'héreſie, crut qu'il pourroit aiſément faire exclure de la Couronne, pour s'emparer luy-meſme du Trône Royal en ſa place. ANN. 1577.

Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il n'y eût jamais de malice ni plus noire ni plus groſſiere que celle de cét Ecrivain Proteſtant, qui a compilé les Memiores de la Ligue, & qui veut que ces articles, qui ſont contenus dans ce miſerable écrit de l'Advocat David, ne ſoient qu'un extrait d'un conſeil ſecret tenu à Rome dans le Conſiſtoire par le Pape Gregoire. XIII. pour exterminer la race Royale, & pour mettre les Princes Lorrains ſur le Trône. Car il eſt ſi faux que ce Pape qui eſtoit extrémement ſage & moderé, ait jamais rien fait de pareil, qu'au contraire, il refuſa toûjours conſtamment d'approuver la Ligue, quelque inſtance qu'on luy en fiſt ; & quoy qu'on luy promiſt, pour l'y engager par ſon intereſt, de commencer l'exécution de ce grand projet par chaſſer tous les Huguenots du Comtat d'Avignon & du Dauphiné, afin de leur oſter

Mem. de la Lig. t. 1. p. 14.

M. de Nevers, Traité de la priſe des Arcayet, Nouvt. 1. p. 11.

ANN. 1577. oſter tout moyen de troubler l'Eſtat de l'Egliſe, & de paſſer en Italie : répondant au reſte toûjours à ceux qui luy propoſoient ſans ceſſe le bien & la ſeûreté de la Religion pour faire valoir cette Ligue, que cela, ſelon luy, n'eſtoit qu'un prétexte, & que ceux qui l'avoient faite avoient d'autres deſſeins cachez, qu'ils n'avoient eû garde de faire paroiſtre parmi les articles de leur aſſociation.

Cependant ces pernicieux Memoires joints aux propoſitions extrémement audacieuſes des Ligueurs, firent que le Roy commença d'apprehender bien fort que cette Ligue ne fuſt contre luy plus encore que contre les Huguenots pour le dépouïller de ſon autorité. Et comme il n'avoit pas le cœur de prendre une réſolution forte & généreuſe d'opprimer un ſi dangereux parti dans ſa naiſſance, ainſi qu'il l'euſt pû faire : il prit, pour ſe delivrer d'un ſi grand danger, une voye détournée, & peu digne d'un Roy, ſuivant le conſeil trop timide que luy donna le ſieur de Morvillier. Ce fameux Jean de Morvillier qui fut Eveſque d'Orleans, & puis Garde des Sceaux de France aprés la diſgrace & la retraite du Chancelier de l'Hoſpital, eſtoit ſans contredit un des plus grands hommes de ces temps-là, & celuy qui avoit alors le plus de créance & d'autorité dans les conſeils, eſtimé & cheri de tout le monde pour ſes belles & aimables qualitez, &

ſu-

ſur tout pour la douceur de ſon eſprit, & pour ſa rare moderation jointe à une prudence conſommée, & à une tres-grande capacité, non ſeulement dans le maniment des affaires, mais auſſi dans toutes ſortes de ſciences propres d'un homme de ſa profeſſion, & meſme dans les belles Lettres, la Poëſie & l'Eloquence. ANN. 1577.

C'eſt ce qu'il fit paroiſtre aſſez ſouvent en ces excellentes harangues qu'il compoſa pour nos Rois, & principalement en celle que Henry III. prononça avec tant d'applaudiſſement dans ces premiers Eſtats de Blois. Cela fit qu'on le preſſa fort d'écrire l'Hiſtoire de ſon temps, parce qu'on eſtoit bien perſuadé qu'il n'y avoit perſonne qui puſt s'aquiter d'un ſi noble employ, avec autant d'éloquence, de jugement & de politeſſe que luy. Mais comme le ſujet n'etoit pas trop favorable pour la réputation des deux derniers Rois Charles & Henry ſous leſquels il a veſcu; que d'une part il eſtoit trop généreux & trop reconnoiſſant pour vouloir rien écrire qui puſt fletrir & deshonorer la memoire de ces deux Princes ſes bienfaicteurs; & que de l'autre il eſtoit trop ſincere, & trop homme de bien pour trahir & pour ſupprimer la verité par une honteuſe lacheté, ou pour l'alterer & la corrompre par de baſſes flateries tout-à-fait indignes de la majeſté & de la noble liberté de l'Hiſtoire: il diſoit agréablement à ſes amis pour s'en défendre. qu'il eſtoit

Le Labour Additions aux Mem. de Caſtelnau.

ANN. 1577. trop ſerviteur des Rois ſes bons maiſtres, pour entreprendre d'écrire leur Hiſtoire. Belle parole, qui eſtant bien examinée pour en tirer le veritable ſens, doit obliger les grands Rois à faire de grandes choſes, pour fournir à un ſincere Hiſtorien de quoy rendre leur memoire immortelle, & remplir tout le monde de la gloire de leur nom. Mais auſſi d'autre part, elle doit faire entendre à un Hiſtorien, que quand il eſt obligé d'écrire l'Hiſtoire, il n'y a ni crainte, ni eſperance, ni menaces, ni récompenſe, ni haine, ni affection, ni faveur, ni colere de qui que ce ſoit, qui le doive détourner d'un ſeul pas de la verité dont il eſt redevable à ſon lecteur, s'il ne ſe veut attirer l'indignation & le mépris de la poſterité, qui ne manquera jamais de le condamner comme un impoſteur & un empoiſonneur public.

Voilà quel eſtoit le genie & le caractere de ce grand homme, à qui l'on ne peut rien reprocher, ſinon qu'il eſtoit un peu trop timide, & qu'il n'avoit pas autant de réſolution & de fermeté qu'il en faut avoir pour donner de génereux conſeils dans les occaſions preſſantes, afin de couper tout à coup racine aux grands maux qui menacent l'Eſtat. C'eſt pourquoy, comme il vit que le Roy, qui eſtoit encore plus timide que luy, eſtoit fort étonné de l'audace des Ligueurs; comme il ne croyoit pas auſſi que ce Prince, quand il euſt voulu agir

fortement, les puſt opprimer ; qu'il connut fort bien que la Reine, à laquelle il eſtoit fort attaché, & qui ſouſtenoit la Ligue ſous main, ne vouloit pas qu'on entrepriſt de la ruiner ; & que d'ailleurs il vouloit tirer le Roy de ce mauvais pas : il prit entre deux un temperament par lequel il crut pouvoir conſerver l'autorité Royale ſans détruire la Ligue. Pour cét effet, ne doutant point que ſi l'on ne la prévenoit, elle ne ſe choiſiſt un Chef qui en euſt diſpoſé comme il euſt voulu contre le Roy meſme, il luy conſeilla de déclarer à l'aſſemblée que bien loin de s'oppoſer à la Ligue des Catholiques contre les Huguenots, il en vouloit eſtre le Chef, ce que l'on n'euſt oſé luy refuſer, & que par là il en ſeroit le maiſtre, & empeſcheroit qu'elle n'entrepriſt rien contre luy. ANN. 1577.

A la verité ce n'eſtoit pas là un trop mauvais expedient, pour arreſter quelque temps l'exécution des grands deſſeins des Auteurs de la Ligue. Mais il faut auſſi avoüer qu'en la ſignant, & la faiſant ſigner aux autres, comme il fit quand il s'en déclara le Chef, il en autoriſoit tous les articles qui choquoient tout ouvertement ſon autorité : il la mettoit en eſtat, & meſme en droit, ſelon ce Traité qu'il approuvoit, d'agir contre luy-meſme, s'il ſe brouïlloit & rompoit jamais avec elle, comme il eſtoit impoſſible que cela n'arrivaſt dans quelque temps ; il violoit la paix qu'il

avoit

ANN. 1577. avoit donnée à ſes ſujets par l'Edit de Pacification qu'il venoit d'accorder aux Huguenots ; & précipitoit la France dans cét abiſme d'une infinité de malheurs qui ſont inſéparables de la guerre civile qu'il renouvella, & qui ne luy fut trop avantageuſe.

Je n'en veux pas décrire les particularitez qui appartiennent à l'Hiſtoire de France & point du tout à celle de la Ligue, qui en cette occaſion n'agit pas de ſon chef contre l'Autorité du Roy, par les ordres duquel deux Armées, dont l'une eſtoit commandée par Monſieur, & l'autre par le Duc de Mayenne, attaquerent les Huguenots, ſur leſquels on prit la Charité, Iſſoire, Broûage, & quelques autres places de moindre importance que celles-cy. Je diray ſeulement que le Roy s'ennuyant bientoſt des ſoucis de la guerre dont il ne ſe pouvoit accommoder, aimant comme il faiſoit paſſionément le repos & les plaiſirs, on donna de nouveau la paix ſur la fin de Septembre de cette meſme année aux Huguenots par l'Edit de Poitiers, tres-peu different de celuy de May, à la réſerve qu'on y reſtreignoit l'exercice du Calviniſme aux limites des Pacifications précedentes, & qu'on le défendoit dans le Marquiſat de Saluſſes & dans le Comtat d'Avignon.

Cayet, Noven. t. 1.

Journal de Henry III.

Ce fut au reſte durant cete paix qui déplaiſoit fort aux Ligueurs, que le Roy, pour ſe fortifier contre la Ligue, en ſe faiſant des créatu-

créatures qui s'attachaſſent enviolablement à ſon ſervice par le nœud d'un ſerment plus particulier & plus ſolennel que celuy qui obligeoit univerſellement tous ſes ſujets à le ſervir, établit & ſolenniſa ſon nouvel Ordre du Saint Eſprit, qui eſt encore aujourd'huy aprés la révolution de tout un ſiecle, une des plus illuſtres marques d'honneur dont nos Rois ont couſtume de récompenſer le merite & les ſervices des Princes & des plus ſignalez de la Nobleſſe. On a cru long-temps que Henry III. en eſtoit l'Inſtituteur & le Fondateur, & luy-meſme a fait ce qu'il a pû pour établir cette créance dans le monde. Mais on s'eſt enfin pleinement éclairci de la verité, qui, quelque effort qu'on faſſe pour la ſupprimer, ne manque gueres de ſe produire toſt ou tard, pour rendre enfin à la perſonne, ou du moins à la memoire d'un chacun, le blaſme ou la loûange qu'il merite. Car on a trouvé, par une voye qui ne peut eſtre nullement ſuſpecte, & qui ne laiſſe plus aucun doute ſur ce ſujet, que l'origine de cét Ordre ſe doit rapporter à un autre Prince de l'Auguſte Sang de France, je veux dire à Loüis d'Anjou, dit de Tarente, Roy de Jeruſalem & de Sicile, qui en l'année mil trois cens cinquante deux, le jour meſme de la Pentecoſte, inſtitua dans le Chaſteau de l'Oeuf à Naples, l'Ordre des Chevaliers du Saint Eſprit, par une Conſtitution contenant vingt-cinq Cha- ANN. 1579.

ANN. 1579. Chapitres, & qui commence ainſi dans le ſtyle de ce temps-là.

Nous Loys par la grace de Dieu Roy de Jeruſalem & da Secille, A l'honneur du Saint Eſprit; lequel jour par la grace nous fuſmes couronnez de nos Royaumes, en eſſaucement de Ghevalerie, & accroiſſement d'honneur, avons ordonné de faire une Compagnie de Chevaliers, qui ſeront appellés les Chevaliers du Saint Eſprit du droit deſir, & leſdits Chevaliers ſeront au nombre de trois cens, deſquels nous comme Trouveur & Fondeur de cette Compagnie, ſerons Princeps, & auſſi doivent eſtre tous nos ſucceſſeurs Rois de Jeruſalem & de Secille.

Mais comme il mourut ſans enfans de la Reine Jeanne I. ſa femme, & qu'il y eût aprés ſa mort d'étranges révolutions dans ce Royaume-là, cét Ordre perit tellement avec luy, qu'il n'en ſeroit pas meſms reſté la memoire, ſi l'Original de la Conſtitution du Roy Loüis ne fuſt tombé, je ne ſçay par quelle aventure, au pouvoir de la République de Veniſe, qui en fit preſent à Henry III. à ſon retour de Pologne, comme d'une piece tres-rare, & qui venant d'un Prince du Sang de nos Rois, meritoit bien d'eſtré gardée dans les Archives de Frãce: & c'eſt ce que Henry ne vouloit pas.

Car trouvant cét Ordre tres-beau, & de plus qu'il luy convenoit parfaitement bien, parce qu'eſtant né le jour de la Pentecoſte, il avoit eſté couronné le meſme jour,

jour, premierement Roy de Pologne, & puis Roy de France, commme Loüis de Tarente avoit receû ſes deux Couronnes de Jeruſalem & de Sicile à pareil jour: il luy prit envie de le renouveller quatre ans aprés. Mais comme il vouloit auſſi que l'on cruſt qu'il en eſtoit l'Auteur, il en changea le Collier, où il mit certains Chiffres auſquels on a depuis ſubſtitué des armes en forme de trophées qu'on y voit encore aujourd'huy; & aprés avoir pris ce qu'il voulut des Statuts de cét Ordre il commanda au ſieur de Chiverny de bruſler cét Origiginal pour en abolir la memoire. Mais ce Miniſtre, quoy-que tres-fidelle à ſon Maiſtre, n'ayant pas cru eſtre obligé d'exécuter cét ordre, une ſi rare piece écheût à l'Eveſque de Chartres ſon fils, d'où par ſucceſſion de temps elle tomba entre les mains de feu M. le Préſident de Maiſons, à ce que nous apprenons de M. le Laboureur, qui nous en a donné la copie tout au long au ſecond Tome de ſes Additions aux Memoires du ſieur de Caſtelnau. C'eſt ainſi que ce fameux Ordre fut plûtoſt rétabli qu'inſtitué par le Roy Henry III. pour avoir cette nouvelle milice de Chevaliers qu'il puſt oppoſer aux Ligueurs, fort mal ſatisfaits de la paix qu'il avoit faite avec les Huguenots. ANN. 1579.

Cette paix toutefois ne fut pas ſi bien obſervée qu'ils n'excitaſſent de temps en temps de nouveaux troubles, qui deux ou trois *Cayet, t.* 1.

ANN. 1579. trois ans aprés allumerent une ſeptiéme guerre, par le refus qu'ils firent de rendre les places de ſeureté qu'on leur avoit accordées pour un certain temps qui eſtoit écoulé, & par la ſurpriſe de quelques autres. Mais elle fut terminée dans la ſeconde année aprés les Conferences de Nerac & de Fleix, par une paix qui dura quatre ou cinq ans, juſqu'à ce que la Ligue, laquelle depuis que le Roy s'en eſtoit fait Chef, n'avoit oſé rien entreprendre, ſe déclara tout à coup contre luy ſous un autre Chef, à cette occaſion que je vais dire.

ANN. 1581.

Auſſitoſt que la paix fut faite, les Catholiques & les Huguenots, que la guerre civile avoit armez les uns contre les autres, ſe réünirent pour ſervir dans l'armée de Monſieur, qui ayant eſté déclaré par les Eſtats des Païs-Bas Duc de Brabant, eſtoit entré comme en triomphe dans Cambray, quand il en eût fait lever le ſiege que le Duc de Parme y avoit mis. Et aprés avoir eſté proclamé Prince Souverain dans Anvers, & qu'on l'eût receû dans Bruges & dans Gand en cette qualité, il continuoit la guerre, aſſiſté ſous main du ſecours de France, & de la Reine d'Angleterre tout ouvertement, pour chaſſer les Eſpagnols de tous les Païs-Bas. D'autre part, la Reine Catherine qui avoit ſes prétentions ſur le Portugal, avoit auſſi envoyé dans les Iſles Terceres une belle flote ſous

la conduite de Philippes Strossi son parent, & protegeoit ouvertement Dom Antoine, qui aprés avoir perdu la bataille devant Lisbonne, s'estoit réfugié en France, & ne laissoit pas de disputer encore la Couronne au Roy Philippes. C'est pourquoy ce Prince, qui d'ailleurs marchant sur les traces de son pere & du Roy Ferdinand son bisayeul maternel, ne songeoit qu'à s'agrandir à nos dépens, s'appliqua de toute sa force à nous diviser de nouveau, pour nous empescher de le troubler dans ses Estats. ANN. 1581.

Pour cét effet, il fit tous ses efforts, & employa tous ses artifices, pour obliger le Roy de Navarre & Damville, qui aprés la mort de son frere aisné estoit devenu Duc de Montmorency, à rompre la paix, & à renouveller la guerre en faveur des Huguenots, ne faisant point du tout de scrupule d'agir en cette occasion contre les veritables intereſts de la Religion, en mesme temps qu'il reprochoit la mesme chose à ceux, qui dans la verité ne faisoient la guerre en Flandre que pour la juste défense des peuples opprimez, dont mesme la plus part estoient Catholiques. Mais comme il vit que ce dessein ne luy pouvoit pas réüssir, pour des raisons qui ne sont pas de cette Histoire, il tourna toutes ses pensées vers le Duc de Guise, & donna ordre à son Ambassadeur Mendoze de ne rien omettre pour l'obliger à faire au plûtost prendre les armes à la Ligue qui

Cayet, Prés. du 1. Tom. du Noyen.

ANN. 1581. qui eſtoit déja tres-puiſſante, & de laquelle il pouvoit diſpoſer comme en eſtant l'ame & le principal Auteur.

Ce Duc, qui eſtoit courageux & hardi juſques à la temerité, quand il avoit pris une fois ſon parti, ne laiſſoit pas pourtant d'eſtre fort adroit, clairvoyant, circonſpect, & prudent pour prendre de juſtes meſures. & pour ne pas s'engager dans une entrepriſe qu'il ne fuſt aſſeuré, autant qu'on le peut eſtre, d'avoir des moyens de la faire réüſſir. Delà vient qu'il fut aſſez long-temps ſans ſe vouloir rendre ni aux offres des grandes ſommes qu'on luy preſentoit, ni aux menaces que l'Ambaſſadeur luy faiſoit de découvrir ſon Traité ſecret avec Dom Jean d'Autriche, dont le Roy d'Eſpagne avoit l'Original, ni aux preſſantes ſollicitations de ſes freres & des autres Princes de ſa maiſon, qui plus impatiens, & moins habiles & éclairez que luy, vouloient qu'il ne tardaſt plus à ſe déclarer. Mais enfin le moment fatal arriva, auquel, aprés avoir bien examiné toutes choſes, il crut que tout concouroit non ſeulement à favoriſer le deſſein qu'il avoit toûjours eû de ſe faire Chef de la Ligue Catholique, mais auſſi de porter ſes eſperances beaucoup plus loin que ſon ambition, quelque grande qu'elle fuſt, ne luy avoit fait d'abord concevoir.

Addit. aux Mem.

En effet, d'une part le Roy eſtoit réduit dans un eſtat plus pitoyable que jamais. Ses im-

immenſes profuſions en mille choſes tout-à-fait indignes de la Majeſté Royale, & de nul profit à l'Eſtat ; l'orgueïl, le faſte, & l'inſolence inſupportable de ſes favoris ; ſa bizarre conduite qui le faiſoit aller ſans ceſſe d'une extrémité à l'autre, de la tetraite & de la ſolitude dans la vie bourgeoiſe, de la débauche dans la dévotion, & dans une dévotion qui paſſoit dans l'eſprit du Peuple pour une pure mommerie, en ces Proceſſions de Penitens couverts de ſacs de pluſieurs ſortes de couleurs où il alloit luy-meſme avec le foüet à la ceinture, contre le genie de la nation qui aime à ſervir Dieu en eſprit & en verité, & cent autres pareilles choſes toutes contraires à nos mœurs, & aux manieres de ſes Prédeceſſeurs, luy avoient ſi fort attiré la haine & le mépris de la pluſpart de ſes ſujets, que, contre l'ordinaire des François qui adorent leurs Rois, on donnoit tout publiquement des marques, principalemẽt dans Paris, de l'averſion qu'on avoit pour luy. ANN. 1582. 1583.

D'autre part, tout conſpiroit en faveur du Duc de Guiſe, pour le porter à ce haut point de puiſſance & d'autorité qui ſembloit l'égaler au Roy meſme, qui en effet le regardoit déja & le haïſſoit comme ſon rival, ſans nèanmoins oſer encore rien entreprendre contre luy, pour le prévenir, & ſe mettre à couvert du mal qu'il en appréhendoit. Le Peuple s'attachoit à ce Duc comme à ſon Protecteur, & au ſouſtien

de

ANN. de la Religion. La pluſpart des Grands de
1583. la Cour, mécontens du gouvernement, s'eſtoient jettez dans ſon parti. Les Dames, à qui les Mignons diſoient tout, luy découvroient tous les ſecrets du cabinet, pour ſe venger du Roy qu'elles haïſſoient pour certaines raiſons qu'on ne dit pas. Il eſtoit aſſeuré d'avoir pour ſoy le Duc de Lorraine, & le Duc de Savoye, qui prétendoient tirer de grands avantages de cette Ligue; & principalement un auſſi puiſſant Prince que le Roy d'Eſpagne, qui luy offroit deux cens mille livres de penſion, outre l'argent qu'il luy devoit fournir pour lever des troupes.

C'eſtoient là ſans doute de grands ſujets de tentation pour un Prince de ſon humeur, & qui eſtoit capable de donner à tout. Mais ce qui acheva enfin de le déter-
ANN. miner, fut la mort de Monſieur, qui a-
1584. prés ſa malheureuſe entrepriſe d'Anvers, ayant eſté contraint de retourner en France ſans honneur, mourut à Chaſteau-Thierry, ſoit de mélancolie, ſoit de ſes anciennes débauches, ou, comme le bruit en courut, de poiſon. Car ce fut pour lors que comme il croyoit que le Roy n'auroit point d'enfans, & qu'on feroit facilement exclure de la ſucceſſion à la Couronne le Roy de Navarre, pour plus d'une raiſon qu'il eſperoit faire valoir par la force des armes, plus encore que par les diſcours & par les écrits des Docteurs de ſa faction, &

que la Reine Catherine, qui haïſſoit ce Roy ſon gendre, avoit la meſme envie de l'exclure, pour faire regner en ſa place le Prince de Lorraine ſont petit-fils : il conceût des penſées plus hautes que celles que ſon ambition luy avoit d'abord inſpirées, quand le Cardinal ſon oncle luy traça le plain d'une Ligue de Catholiques dont il pourroit eſtre le Chef. Et là-deſſus il ſe réſolut, ſans plus balancer, de prendre les armes, & de faire la guerre au Roy. Mais pour rendre plauſible une ſi criminelle entrepriſe, il falloit du moins un prétexte qui le juſtifiaen quelque maniere devant les hommes. Et c'eſt ce que la fortune luy preſenta le plus avantageuſement pour luy qu'il l'euſt pû ſouhaiter, preſque au meſme temps qu'il prenoit une ſi étrange réſolution. ANN. 1584.

Comme il eſtoit impoſſible qu'une ſi grande conſpiration ſe tramaſt ſi ſecretement que le Roy n'en fuſt averti, ainſi qu'il le fut effectivement de plus d'un endroit : ce Prince, qui s'eſtant laiſſé amollir le courage dans l'oiſiveté d'une vie voluptueuſe & retirée, eſtoit devenu fort timide, & ne pouvoit de luy-meſme ſe réſoudre à étouffer, par une action généreuſe, & par un coup de maiſtre, un ſi horrible mal dans ſa naiſſance, avoit grande envie d'avoir auprés de ſoy ſon beaufrere Henry Roy de Navarre, qu'il reconnoiſſoit, ſelon la Loy Salique, comme l'heritier préſomptif

ANN. 1584. tif de la Couronne, & le plus capable de rompre toutes les meſures du Duc de Guiſe. Mais voyant bien qu'il falloit pour cela que ce Roy, qui eſtoit Chef des Huguenots, renonçaſt à ſon héreſie, & rentraſt dans l'Egliſe Catholique, il luy envoya le Duc d'Eſpernon en Guyenne, pour luy perſuader une choſe ſi neceſſaire à l'établiſſement de ſa fortune, & de ſon veritable intereſt ſpirituel & temporel. Comme ce Prince avoit toûjours proteſté fort ſincerement qu'il n'eſtoit nullement opiniaſtre, & qu'il eſtoit tout preſt de ſe rendre à la verité, auſſitoſt qu'on la luy auroit fait connoiſtre, il receût admirablement bien le Duc, auquel il donna une audiance ſecrete dans ſon Cabinet, en preſence du Seigneur de Roquelaure ſon confident, d'un Miniſtre de ſa Reli gion, & du Préſident Ferrier ſon Chancelier, qui avoit toûjours penché du coſté du Huguenotiſme, duquel il fit enfin profeſſion en ſon extréme vieilleſſe un peu avant ſa mort.

Cayet. Thuan. l. 10.

A la verité cette Conference ne ſe fit pas trop régulierement, ni meſme d'aſſez bonne foy. Car d'eſpernon & Roquelaure, qui n'eſtoient pas fort grands docteurs, ne luy propoſoient pour les convertir que des raiſons humaines, & point de plus fort argument que celuy qu'ils tiroient de la Couronne de France, qu'ils luy faiſoient valoir incomparablement plus que les Pſeaumes de Marot, que la

Cene

Cene ; & que tous les Preſches de ſes Miniſtres. Mais au contraire, le Miniſtre & le Préſident qui en ſçavoient beaucoup plus que ces deux courtiſans, n'alleguoient, pour détruire cette foible raiſon de l'intereſt, que des motifs qu'ils diſoient eſtre ſpirituels & tout divins, & la parole de Dieu qu'ils interpretoient à leur mode, ſans que ces bons Seigneurs, qui n'y entendoient rien du tout, euſſent de quoy leur repartir. De ſorte que le Roy de Navarre qui ſe piquoit extrémement de gégéroſité, ſe faiſant honneur du mépris qu'il paroiſſoit faire d'une ſi auguſte Couronne, pour ſauver ſa conſcience, & pour conſerver ſa Religion, le Duc fut contraint de s'en retourner, ſans avoir rien fait de ce que le Roy prétendoit. Mais ce qu'il y eût encore de plus faſcheux, c'eſt que le ſieur du Pleſſis Mornary, Gentilhomme d'une ancienne & illuſtre maiſon, de beaucoup d'eſprit, d'un ſçavoir au deſſus d'un homme de ſa qualité, ſe ſervant au reſte auſſi-bien de la plume que de l'épée, & ſur tout fort zelé Proteſtant, fit un écrit de cette Conference, dans lequel ayant expoſé tout ce qui s'eſtoit dit de part & d'autre, il prétend montrer l'avantage que ſa Religion avoit remporté ſur la Catholique, & que le Roy de Navarre ayant clairement reconnu le foible de celle-cy, avoit eſté plus que jamais confirmé dans la ſienne. ANN. 1584.

ANN. 1584. Cela fut cauſe que les factieux, & les Catholiques fauſſement zelez, commencerent à s'emporter terriblement contre le Roy, qu'ils chargerent de mille horribles calomnies, publiant par tout qu'il s'entendoit avec le Roy de Navarre, auquel il avoit envoyé d'Eſpernon, non pas pour le convertir, mais plûtoſt pour le confirmer dans ſes erreurs; comme il paroiſſoit aſſez par les Actes de cette Conference, où rien ne s'eſtoit dit à l'avantage de la Religion, mais au contraire, tout eſtoit pour le Huguenotiſme. Et comme preſque en meſme temps le Roy, pour empeſcher que les Huguenots, irritez des inſultes que leur faiſoient impunément les Ligueurs, ne repriſſent les armes, ſe crut obligé de leur accorder la prolongation que le Roy de Navarre demandoit du terme qui leur eſtoit preſcrit pour rendre les places de ſeûreté qu'ils avoient eûës par le dernier Edit de paix: ces factieux ne garderent plus de meſures. Ils dirent tout ouvertement, en toutes les occaſions, & meſme les Prédicateurs dans leurs chaires, les Curez dans leurs proſnes, les Confeſſeurs dans leurs tribunaux, les Profeſſeurs dans leurs leçons, & les Docteurs dans les réſolutions qu'ils donnoient, qu'on eſtoit obligé de s'oppoſer fortement au Roy, qui portoit le Navarrois, & vouloit que tout héretique opiniaſtre qu'il eſtoit, il ſuccedaſt à la Couronne; ce que l'on ne devoit jamais ſouffrir

frir ; eſtant aſſeûré que ce Prince, s'il mon- ANN.
toit jamais ſur le Trône, aboliroit en Fran- 1584.
ce la Religion Catholique.

Ce fut-là la grande machine dont on ſe ſervit pour remuer les Peuples, ſur leſquels il n'y a rien qui ait tant de pouvoir que le motif de la Religion, quand ils ſe ſont perſuadez qu'on la leur veut ravir par force ; & pour les attacher indiſſolublement aux intereſts & au parti du Duc de Guiſe, qu'ils croyoient n'avoir point d'autre but en tout ce qu'il entreprenoit que de la ſouſtenir & de la déffendre contre les Hétetiques & les fauteurs de l'Héreſie. Mais parce que ce Prince fort adroit ne vouloit pas qu'on s'apperceuſt qu'il agiſſoit ſous un ſi beau prétexte pour luy-meſme, outre qu'il ne croyoit point qu'on puſt encore tenter ſeûrement d'exclure de la ſucceſſion les autres Princes du Sang qui eſtoient bons Catholiques : il entreprit de mettre finement de ſon coſté le bon homme Charles Cardinal de Bourbon. Et de fait, aprés avoir gagné par ſes grandes liberalitez le ſieur de Rubempré qui le gouvernoit abſolument ; il luy perſuada, ſans beaucoup de peine, qu'eſtant plus proche parent du Roy d'un degré que le Roy de Navarre ſon neveu, c'eſtoit à luy que le Royaume appartenoit ; au cas que le Roy mouruſt ſans enfans, & que toute la Ligue Catholique ſouſtiendroit de toutes ſes forces ce droit qui luy eſtoit ſi legitemement aquis par ſa naiſſan-

ANN. 1584.

ce, ne fust ce que pour empescher qu'un Prince Huguenot ne succedast à la Couronne.

Il n'en falloit pas tant pour ébranler une ame aussi foible que celle de ce Cardinal, qui, tout dévot qu'il estoit, se laissa facilement seduire par une si vaine esperance de regner. Il fut tellement ébloüi de ce faux éclat d'une Couronne imaginaire, que sans considerer qu'il en portoit une de Prestre, qu'il approchoit de soixante-dix ans, & que le Roy n'en avoit pas encore trente-cinq. il quitta son habit de Cardinal, & parut en public vestu en Général d'armée; ce qui donna lieu de croire que son grand âge luy avoit bien affoibli l'esprit, s'il ne l'avoit entierement perdu. Cela pourtant n'empescha pas que se disant heritier présomptif de la Couronne, il ne se déclarast tout ouvertement Chef de la Ligue contre son neveu le Roy de Nauarre, principalement quand il vit que ce parti, sur lequel il se croyoit déja tres-bien appuyé, devint encore beaucoup plus puissant & plus formidable qu'auparavant par la jonction de la Ligue particuliere des Parisiens, qui a fait de si furiex desordres, sous le fameux nom des *Seize*, & qui se forma dans Paris en ce temps-cy de la maniere qu'il faut maintenant que je raconte.

Depuis que par les soins du Premier Présidẽt Christophle de Thou, & de quelques autres Magistrats on eût d'abord ar-

Cardinalis Borbonius Regni successoris nomen affectat, fertque indignè sibi præferri fratris filium, certioremque heredem judicari. Adeòque fastidito Cardinalitio habitu sibi placet in sagis, ut quibusdam delirare videatur..... sic tan-

rêté

resté dans Paris le cours de la Ligue qui commençoit à s'y former lors qu'elle fut signée par les Picards, on y vescut assez paisiblement, & sans qu'on y osast tenir aucune assemblée secrete contre l'Estat, jusques à ce qu'à l'occasion de la Conference que le Duc d'Espernon eût en Guyenne avec le Roy de Navarre, on fit malicieusement courir le bruit que le Roy protegeoit les Huguenots, qui aussitost que leur Chef seroit sur le Trône, comme il le prétendoit, ne manqueroient pas d'abolir en France la Religion Catholique. Car alors un simple bourgeois de Paris nommé la Roche-Blond, homme plus foible & plus idiot que méchant, prévenu par les calomnies que les facteux publioient contre le Roy, se mit dans l'esprit, par un faux zele de Religion, qu'il pourroit faire en sorte que les bons Catholiques de Paris s'unissent ensemble pour s'opposer de toute leur force aux desseins du Roy, qui, à ce qu'il s'estoit imaginé, favorisoit les Huguenots, & pour empescher que le Roy de Navarre ne succedast à la Couronne. Pour cét effet, il s'adresse d'abord à un certain Maistre Mathieu de Launoy, qui de Prestre avoit esté Ministre de Sedan, d'où il s'estoit sauvé pour avoir esté surpris en adultere, & s'estant de nouveau rendu Catholique estoit devenu Chanoine de Soissons, & preschoit alors à Paris. Il communique encore son dessein à deux célebres

ANN. 1584. quam conjurationis caput se infert, & primas deposcit. *Busbeq. Ep.* 49.

Cayet, t. 1. Dialog. du Manant & du Mahentre.

Not. sur le Cathol. M. de Nevers. Traité de la prise des Ar.

ANN. 1584. Docteurs & Curez, l'un de Saint Severin nommé Jean Prevost, & l'autre de Saint Benoist, qui estoit le fameux M. Jean Boucher, l'un des plus renommez Prédicateurs de Paris, mais dont le talent consistoit particulierement en une extréme hardiesse qui alloit jusqu'à l'impudence, homme ensuite beaucoup plus propre à exciter une grande sedition par ses violentes & furieuses déclamations, qu'à prescher l'Evangile de Jesus-Christ, qui n'inspire que l'humilité, l'obéissance & la soumission aux puissances qui nous gouvernent.

Ceux-cy s'estant trouvez tous quatre unis dans une mesme pensée, que l'esprit de division & de révolte déguisé sous une belle apparence de zele leur inspira, se nommerent les uns aux autres tous ceux qu'ils connoissoient dans Paris les plus propres à entrer avec eux en societé, & à jetter les fondemens de la sainte union des Catholiques de cette grande ville. qu'ils conclurent, sans balancer, estre absolument necessaire, pour conserver en France la Religion, & pour y éteindre la tyrannie; car c'est ainsi que ces dévots factieux se donnoient la liberté d'appeller le Gouvernement. Mais de peur d'estre trop tost découverts par la multitude, comme on l'avoit esté quand on fit courir dans Paris le projet de la premiere Ligue, ils s'accorderent à nommer chacun deux associez, entre ceux dont ils se pouvoient le plus asseûrer, & ausquels ils communiqueroient tout

le secret de l'entrepriſe. Sur quoy la Rocheblond choisit le sieur Loüis d'Orleans fameux Avocat, & le sieur Acarie Maistre des Comptes, qu'on appella depuis par ironie le Laquais de la Ligue, parce qu'estant boiteux, il estoit un de ceux qui alloient & venoient, & agissoient avec le plus d'empressement pour les interests du parti: c'est celuy-là mesme qui fut mari de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal. Le Curé de Saint Benoist nomme Mignager Avocat, & Crucé Procureur au Parlement. Celuy de Saint Severin donna sa voix au sieur de Caumont Avocat, & à un Marchand appellé Compan. Matthieu de Launoy, qui ne sçavoit pas encore si bien qu'eux la Carte de Paris, n'en put nommer qu'un, qui fut le sieur de Manœuvre, Tresorier de France, de la Maison des Hennequins. Mais pour remplir le nombre de huit, on luy allocia le sieur d'Effiat, Gentilhomme d'Auvergne, lequel estoit fort connu du Curé de St. Severin, qui en répondit. ANN. 1584.

Not. sur le Catholic.

Ce furent là comme les douze faux Apostres, & les fondateurs de la Ligue de Paris, qui contrefaisant admirablement les zelez pour le bien public, & ne parlant en particulier à leurs amis que de l'oppression du Peuple, de l'avarice, & de l'insolence des favoris, de l'intelligence Roy avec le Chef des Huguenots, & du danger évident où l'on se trouvoit de per-

ANN. 1584. dre la Religion, cûrent bientoſt fait de nouveaux Aſſociez, gens d'Egliſe, de Palais, ou de boutique, comme Jean Pelletier Curé de Saint Jacques de la Boucherie, Guinceſtre Curé de Saint Gervais, la Morliere Notaire, l'Eleû Roland, le Commiſſaire Louchard, les Procureurs Emonot, la Chapelle, & Buſſy le Clerc, le plus factieux de tous les Ligueurs, & pluſieurs autres dont il importe fort peu qu'on ſçache les noms, qui d'ailleurs ne feroient pas beaucoup d'honneur à ceux qui les portent encore aujourd'huy.

Au reſte, pour garder quelque ordre en un ſi furieux deſordre qui alloit troubler tout l'Eſtat, & pour empeſcher qu'on ne découvriſt ce qu'on trameroit en cette cabale on établit un conſeil compoſé d'abord de dix perſonnes, qu'on choiſit entre ce grand nombre, qui s'aſſembloient tantoſt chez l'un, tantoſt chez l'autre fort ſecretement, mais le plus ſouvent chez le plus déterminé de tous, & qui entraiſnoit la pluſpart du temps tous les autres dans ſon ſentiment, à ſçavoir. le Curé de Saint Benoiſt en ſa chambre, au College de Sorbonne, & puis au College de Forteret où il ſe retira, & qui fut depuis apellé pour cela le Berceau de la Ligue. Entre ceux-cy l'on en choiſit ſix, qui furent la Roche-Blond, Compan, Crucé, Louchart, la Chapelle, & Buſſy, auſquels on diſtribua les ſeize quartiers de Paris, pour y ob-

ſer-

ſerver ce qui ſe feroit qui leur puſt ou nuire ou ſervir, pour y remarquer ceux qu'on pouroit aiſément faire entrer dans leur faction, & pour y faire exécuter par leurs partiſans tout ce qu'on auroit réſolu dans leur conſeil, qui fut peu de temps aprés de quarante des plus conſiderables du parti. Et c'eſt pour cela que l'on appella cette premiere union des Pariſiens *Les Seize*, du nombre non pas des perſonnes, mais des quartiers. ANN. 1584.

Or comme il n'y a rien qui ſe répande plus facilement & plutoſt, particulierement parmi le peuple, que le mal qui ſe prend par cotagion: auſſi par la communication que ces gens infectez dell'eſprit de rebellion eûrent par eux-meſmes & par leurs émiſſaires avec les faux zelez, les ſimples, les mécontens, les factieux, & la pluſpart de la populace & de la petite bourgeoiſie, ce mal extrémement contagieux ſe multiplia aiſémement, & ſe répendit bientoſt dans tous les quartiers de Paris. Et il s'accrut ſi fort, que ces mutins, qui au commencement n'oſoient paroiſtre, & ne faiſoient que fort ſecretement leurs aſſemblées de peur qu'on ne les découvriſt, ſe crurent devenus ſi puiſſans & ſi redoutables par leur grand nombre, qu'on n'euſt oſé les attaquer. *Dialog. Man. du & du Matheus Cayet. t. 1.*

Ils eûrent meſme la hardieſſe d'envoyer leurs Députez dans toutes les Provinces, pour faire entrer dans leur nouvelle Ligue

ANN. 1584. ceux qui s'eſtoient toient déclarez pour celle de Peronne, & qui ſignerent à ce coup une formule plus pernicieuſe encore que la premiere. Car au lieu que dans celle-cy ils promettoient par le ſecond article d'employer leurs biens & leur vie pour conſerver le Roy Henry III. dans ſon avtorité, & pour luy faire rendre l'obeïſſance qui luy eſt deûë, ils jurent dans l'autre qu'ils entrent dans cette union avec les Pariſiens, non ſeulement pour exterminer les Héretiques, mais auſſi pour détruire l'hypocriſie & la tyrannie. c'eſt à dire. comme ils l'entendoient de la maniere du monde la plus criminelle, pour abbatre l'autorité du Roy Henry III. qu'ils accuſoient de ces deux crimes par la plus grande injuſtice qui fut jamais. Voilà ce qu'on appelloit la Ligne des Seize, laquelle, apres que la premiere s'y fut jointe par ſes Agens qu'elle entretenoit auprés d'elle à Paris, reconnut en effet le Duc de Guiſe pour ſon Chef, & le Cardinal de Bourbon ſeulement en apparence.

Cependant ce Duc voyant qu'il eſtoit appuyé ſi puiſſamment, & que toutes choſes ſe trouvoient auſſi-bien diſpoſées pour ſon entrepriſe qu'il l'euſt pû ſouhaiter, réſolut enfin de l'exécuter. Pour cét effet, s'eſtant rétiré de la Cour en ſon Gouvernement de Champagne, ſous prérexte de quelque mécontentement, il s'alla rendre à Joinville, où ſelon qu'ils avoient converté, ſe trouverent en meſme temps Ns

Envoyez du Roy d'Eſpagne & ceux du Cardinal de Bourbon, qui avoit pris la qualité de premier Prince du Sang, heritier préſomptif de la Couronne. Et là le Duc agiſſant pour ſoy-meſme & pour les Princes ſes Confederez, Ils conclurent une Ligue offenſive & défenſive à perpetuité pour eux, pour leurs alliez, & pour leurs deſcendans, par laquelle il fut arreſté, *Que pour conſerver en France la Religion Catholique, le Cardinal de Bourbon, au cas que le Roy décedaſt ſans enfans, luy ſuccederoit comme le plus proche heritier de la Couronne, de laquelle ſeroient exclus pour toûjours tous les Princes Héretiques, ou fauteurs des Héretiques, & ſur tout les relaps, ſans qu'aucun de ceux qui auroient jamais fait profeſſion de l'Hereſie, ou meſme qui l'auroient tolerée, puſt eſtre jugé capable de regner. Que le Cardinal eſtant Roy, banniroit du Royaume tous les Héretiques, y feroit obſerver tous les Decrets du Concile de Trente, & renonceroit ſolennellement à l'alliance qu'on avoit faite avec le Turc; & que le Roy d'Eſpagne fourniroit tous les mois cinquante mille piſtoles pour les frais de la guerre qu'on ſeroit obligé de faire aux Huguenots, & au Roy meſme, s'il ne les leur abandonnoit. Que réciproquement auſſi le Cardinal & les autres Princes liguez, aideroient de toutes leurs forces Sa Majeſté Catholique à réduire ſous ſon obéiſſance ſes Sujets rebelles des Païs-Bas, & feroient obſerver exactement le Traité de Cambray.* ANN. 1584.

Aprés cela le Duc ayãt touché ſur le champ

ANN. 1584. une partie de l'argent promis pour ſa penſion, fit faire quelque levées de Suiſſes & de Reitres par les Colonnels Thiffer & Chriſtophle de Baſſompierre qui eſtoient tout à ſa devotion. Mais avant qu'il les pût avoir, comme les Députez des Eſtats des Païs-Bas eſtoiens venus en ce meſme temps ſe donner au Roy, & qu'ils le preſſoient extrémement de la part de leurs Superieurs d'accepter la Souveraineté de leurs Provinces : les Eſpagnols, qui pour détourner ce coup fatal à leur ruine ; & pour empeſcher qu'on n'envoyaſt contre eux une puiſſante armée en Flandre, vouloient une diverſion preſente, obligerent ce Duc, qui dans l'engagement où il eſtoit ne leur pouvoit rien refuſer ; à commencer enfin la guerre.

Addit. aux Mem. de Caſtelu.

ANN. 1585. C'eſt ce qu'il fit dans la ſurpriſe de Toul & de Verdun, & en s'emparant luy-meſme de Chaalons & de Mezieres ; de la pluſpart des places de la Picardie par ſon couſin le Duc d'Aumale ; de Dijon, & de la plus grande partie de la Bourgogne, par le Duc de Mayenne ſon frere ; d'Orleans, par le ſieur d'Entragues ; de pluſieurs places, par ſes créatures ; & de Lyon meſme, par les ſoldats du Capitaine le Paſſage, que le Duc d'Eſpernon y avoit mis, & qui eſtant corrompus par les Emiſſaires des Guiſes, en chaſſerent leur Commendant, qui tenoit la Citadelle qu'eux-meſmes démolirent, & ſe déclarerent hautement pour la Ligue. Et pour

D'Aubigné, t. 2. l. 1. c. 5.

pour s'excuſer ils diſoient malicieuſement, ce qu'ils avoient appris des Ligueurs, qu'ils ne vouloient pas eſtre damnez pour un fauteur d'héretiques en ſervant le Roy, ajouſtant à cela fauſſement, que les Jeſuites qu'on avoit conſultez là-deſſus les avoit abſous du ſerment qu'ils luy avoient fait. ANN. 1585.

Or comme preſque tous les favoris, & & ſur tout d'Eſpernon, eſtoient autant haïs que le Duc de Guiſe eſtoit aimé, ces deux paſſions, outre l'eſperance de s'avancer à la faveur des troubles, engagerent dans ce parti un grand nombre des plus conſiderables, & des plus braves de la Cour, & entre autres Charles de Coſſé, Comte & puis Duc de Briſſac, fils du grand Mareſchal de Briſſac Vice-Roy de Piémont, & frere du brave Timoleon Colonel de l'Infanterie Françoiſe; Claude de la Chaſtre, Bailly de Berri; François d'Eſpinay de Saint Luc; le Comte de Randan; les Marquis de Bois-Dauphin & de Rane; Claude de Bauffremont Baron de Senecey, qui y fit entrer Antoine de Brichanteau Beauvais-Nangis ſon beaufrere fils de ce yaillant Marquis de Nangis Nicolas de Brichanteau Chevalier de l'Ordre, qui mourut des bleſſeûres qu'il receût à la bataille de Dreux, en combatant pour la Religion & pour ſon Roy.

M. le Labour. Addit. t. 2. Memoir M. S. de la Maiſon de Brichant.

Ce généreux fils, qui marchant ſur les traces d'un ſi brave pere, avoit rendu de ſignalez

ANN. 1585. lez ſervices en Pologne & en France au Roy qui l'eſtimoit beaucoup, & luy donnoit grande part dans ſa confidence, s'eſtoit retiré de la Cour, parce que le Duc d'Eſpernon, aprés luy avoir enlevé la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe que le Roy luy avoit promiſe luy avoit encore fait oſter celle de Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Dans le juſte reſſentiment qu'il eût de cette injure, il ne put réſiſter aux preſſantes ſollicitations de ces deux Seigneurs de Rane & de Senecy, qui pour l'entraiſner avec eux dans le parti du Duc de Guiſe, luy promirent de ſa part ce qu'on ne luy tint pas; ſçavoir, qu'on ne feroit jamais de paix qu'à condition que d'Eſpernon ſon ennemi ſortiroit de la Cour, & que ſa Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe luy ſeroit remiſe, l'aſſeûrant au reſte que cependant il exerceroit cette Charge dans l'armée de la Ligue.

Voilà ce que l'humeur altiere & malfaiſante de ce favori valut au Duc de Guiſe. Auſſi, comme vn de ſes Capitaines qui luy avoit oûï faire de grandes plaintes du Duc d'Eſpernon, ſe fuſt offert à le tuer en galant homme, lors qu'il paſſeroit par Chaalons à ſon retour de Metz: *Gardez-vous en bien*, luy dit-il; *je ſerois bien marri qu'il fuſt mort, car il nous donne force braves hommes, qui n'entreroient pas dans noſtre parti, ſi le deſir de ſe venger des inſultes & des affronts que ce petit Cadet de Gaſcogne*

fait tous les jours aux plus honnestes gens de la Cour, ne les y attiroit. ANN. 1585.

C'est ainsi que le Duc de Guise se rendoit tous les jours plus puissant & par l'amour qu'on luy portoit, & par la haine qu'on avoit pour les Favoris. De sorte que le Roy voyant un si furieux parti armé contre luy, fut contraint de répondre, la larme à l'œil, aux Députez des Provinces Unies, qu'en l'estat où il se trouvoit il ne pouvoit accepter leurs offres, comme il feroit asseûrément dans une meilleure occasion qui ne se presenta jamais. Voilà quel fut le premier exploit de la Ligue; & quand elle n'auroit jamais fait d'autre mal que d'empescher ainsi que l'on ne réünist à la Couronne les Païs-Bas, qui sont la premiere conqueste, & le plus ancien patrimoine de nos Rois, il est certain qu'elle meriteroit d'estre détestée de tous les bons François.

Mais ce qui la doit rendre encore plus odieuse, c'est qu'en prenant les armes, par une manifeste rebellion contre son Roy, elle le fit tellement à contre-temps, que bien loin d'exterminer les Huguenots, comme elle faisoit semblant de le prétendre, elle empescha par cette guerre la ruïne du Huguenotisme, qui s'alloit insensiblement détruire par la paix. Et certes, tout y estoit tellement disposé, que pour peu que l'on demeurast encore en cét estat paisible où l'on vivoit, on ne pouvoit presque

Cayet, Préf. du I. tom. du Neven.

ANN. 1585. que douter qu'on ne viſt bientoſt cette héreſie, qui s'affoibliſſoit tous les jours, entierement anéantie. En effet, le Roy, qui haïſſoit mortellement les Huguenots, comme il n'avoit que trop paru par le maſſacre de la Saint Barthelemy, & qui n'avoit pû les détruire par la force, avoit ſi bien pris ſes meſures en changeant de maniere, qu'il y a grande apparence qu'il en fuſt venu à bout par la paix, ſi elle euſt un peu plus duré.

Car lors que le Duc de Guiſe, qui fut long temps à ſe determiner, ſe réſolut enfin à prendre les armes, ſous prétexte de vouloir abolir l'Héreſie en France, il n'y avoit pas plus de vingt Miniſtres dans toutes les Provinces qui ſont au-deçà de la Loire. Aucun d'eux n'écrivoit contre la Religion Catholique; & il n'y avoit plus de Huguenots dans les Charges & les Offices. Le Roy de Navarre, qui eſtoit Chef de ce parti, ne deſiroit alors rien tant que de rentrer dans les bonnes graces du Roy; & pour meriter cét honneur, il l'avoit peu auparavant averti que ce meſme Philippe Roz d'Eſpagne, qui affectoit de paroiſtre avec tant d'éclat le grand défenſeur de la Foy Catholique contre les Proteſtans, luy avoit offert de tres-grandes ſommes, & luy promettoit de l'aider à ſe rendre maiſtre de la Guyenne, pourveû que violant la paix que le Roy avoit donnée aux Huguenots, il leur fiſt reprendre les armes, ce qu'il

ne

ne voulut jamais faire. Auſſi le Roy, qui ſe tenoit déja comme tout aſſeûré de luy, ne manqua pas de l'avertir qu'il falloit qu'il priſt garde aux ſecretes menées des Huguenots, qui commençoient à ſe défier un peu de ſa conduite, & qu'il ne ſouffriſt pas qu'un autre ſe fiſt Chef & Protecteur des Proteſtans. Ainſi l'on pouvoit eſperer qu'à la faveur de cette paix, qui avoit deſarmé les Huguenots, on les euſt inſenſiblement réduits, ſi les Ligueurs, en prenant les armes, pour contraindre le Roy, comme ils firent, de rompre la paix qu'il leur avoit donnée, ne les euſſent obligez à recommencer la guerre, qui dans la ſuite leur fut favorable.

Cependant, parmi tant de bonnes fortunes que la Ligue eût d'abord, elle eût auſſi le déplaiſir d'avoir manqué à s'emparer de deux villes des plus conſiderables du Royaume, & qui l'euſſent renduë maiſtreſſe de la Provence & de la Guyenne. L'une fut Marſeille, que le ſecond Conſul feignant avoir receû ordre du Roy de courir ſus aux Huguenots, avoit faie ſoulever tout preſt de la livrer aux partiſans du Duc de Guiſe, lors que s'eſtant laiſſé ſurprendre luy-meſme par quelques bons bourgeos qui avoient découvert la trahiſon, il fut auſſitoſt pendu, & appaiſa par ſa mort la ſedition qu'il venoit d'y exciter pour les trahir. On accuſa Ludovic de Gonzague, Duc de Nevers, d'avoir eſté l'Auteur

Lettre de M. le Grand. Prieur à M. de Chaſtillon. 25. Avril 1585.

Lettre du Roy à M. du Lude 26. Avr. 1585.

ANN. teur de cette entrepriſe, pour s'emparer du
1585. Gouvernement de Provence : mais il le nia toûjours fortement. Et comme en meſme temps il eût renoncé à la Ligue, le Duc de Guiſe ſon beaufrere luy reprocha qu'il ne l'avoit fait que par la honte & par le dépit qu'il avoit eû d'avoir manqué un ſi beau coup. Luy au contraire, proteſtoit qu'il n'avoit changé de parti que pour ſatisfaire à ſa conſcience qui l'y obligeoit. Sur quoy, pour juſtifier ſa conduite, il diſoit qu'il n'y eſtoit entré que parce qu'on l'avoit aſſeûré que le Pape le trouvoit juſte, & l'approuvoit ; mais qu'ayant eû grand ſujet d'en douter, il avoit envoyé juſques à trois fois au Pape Grégoire XIII. pour s'en éclaircir, le Pere Claude Mathieu Jeſuite, qu'on appelloit le Courrier de la Ligue, parce qu'il alloit & venoit èternellement en poſte de Paris à Rome, & de Rome à Paris, pour les affaires de la ſainte union, dont il eſtoit comme le Promoteur le plus ardent qui fut jamais : & ce Duc aſſeûroit qu'aprés tout, il n'avoit jamais pû tirer aucune approbation, non pas même par la moindre bonne parole, beaucoup moins par èrit, du Saint Pere, qui diſoit toûjours que ne voyant pas clair en cette affaire, il ne vouloit pas s'y engager.

M. de Never. Traité de la priſe des Ar.

L'autre ville qu'on manqua de ſurprendre, fut Bordeaux, où les plus zelez Catholiques fort échaufez contre les Huguenots,

s'en

s'en voulant rendre maistres pour la Ligue ANN.
avoient déja pouſſé leurs barricades juſ- 1585.
qu'au logis du Mareſchal de Matignon leur Gouverneur, grand ſervireur du Roy, & ennemi déclaré des Guiſes. Mais ce Seigneur également ſage, vaillant & réſolu ſceût ſi bien, par adreſſe, ménager les eſprits de ces bourgeois, que s'eſtant fait paſſage au-travers des barricades, ſans autres armes que l'épée au coſté & une baguette à la main, il ſe ſaiſit d'une porte, par où ayant fait entrer quelques troupes qui n'eſtoient pas loin de lá, non ſeulement il s'aſſeûra de la ville, mais il s'empara meſme du Chaſteau Trompette, aprés s'eſtre ſaiſi du Gouverneur qui luy eſtoit ſuſpect, & qui fut ſi peu fin que de ſortir de ſa place, pour ſe trouver à un feſtin où le Mareſchal l'avoit invité avec les premiers de la ville.

Au reſte, au meſme temps que la Ligue prenoit les armes; & commençoit la guerre, en ſurprenant par artifice, ou prenant par force tant de villes au Roy, elle publia ſon Manifeſte ſous le nom du Cardinal de Bourbon, qui par la plus bizarre foibleſſe du monde s'étoit laiſſé mettre dans l'eſprit à l'âge de ſoixante & tant d'années, qu'il pourroit ſucceder à un Roy qui eſtoit encore alors dans la fleur de ſon âge. Ce Cardinal, aprés avoir dit contre luy dans cét Ecrit, & contre le Roy de Navarre, ce que les factieux publioient ordinairement contre

Manifeſte des Princes unis.

ces

ANN. 1585. ces deux Princes, pour les rendre odieux au peuple, conclut qu'on ne s'est armé que pour la seûreté de la Religion, pour exterminer l'Héresie, pour chasser de la Cour ceux qui abusoient de l'autorité Royale, & pour rétablir tous les Ordres du Royaume dans leur premier estat.

Le Manifeste d'un Roy contre ses Sujets rebelles ne devroit jamais estre qu'une bonne armée, qu'il peut avoir bien plûtost qu'eux, pour les réduire à la raison, avant qu'ils ayent le temps & les moyens d'amasser autant de forces qu'il leur en faudroit pour les oppoſer à celles de leur Maistre. C'est ce que conseilloient au Roy ses bons serviteurs, & sur tout le Seigneur Jean d'Aumont, Comte de Chasteau-Rou, & Mareschal de France; celuy que sa fidelité inviolable au service des Rois ses Maistres, & sa valeur extraordinaire éprouvée en cent belles occasions, jointe à une parfaite connoissance de tout ce qui doit faire la science d'un grand Capitaine, ont rendu un des plus illustres hommes de son siecle. Or ce fidelle serviteur ne pouvant souffrir ni l'insolence des Rebelles, ni la trop grande bonté de son Maistre, vouloit absolument qu'avec les Gardes & les vieux Régimens que le Roy pouvoit mettre dans peu de jours en corps d'armée, il allast fondre en Champagne sur les Ligueurs, qui n'estoient pas encore alors en estat de luy résister.

Et

Et certes, il ne parut que trop que c'eſtoit là le conſeil que l'on devoit ſuivre. Car au commencemẽt de cette premiere guerre de la Ligue, le Duc de Guiſe, à qui les Eſpagnols, aprés de ſi magnifiques promeſſes de tant de milliers de piſtoles, n'en avoient pas fait encore toucher une ſeule, outre ſa penſion, n'avoit pû faire, avec toute ſon adreſſe & tout ſon credit, que que quatre à cinq mille hommes, la pluſ-des troupes Lorraines qui le venoient joindre à la file, & que le Roy, s'il euſt eû encore une ſeule étincelle de ce beau feu qui l'animoit, & le faiſoit agir d'une maniere ſi héroïque quand il n'eſtoit que Duc d'Anjon, euſt pû aiſément diſſiper, en montant à cheval avec ſa Maiſon & ce qu'il avoit de Nobleſſe, qui euſt eſté bientoſt ſuivie de tous les braves du Royaume, ſi on l'euſt veû en cét eſtat. ANN. 1585. *Cayet, t. 1. Mem. MS. de Nangis.*

Auſſi Beauuais-Nangis, qui fut extrémement ſurpris de trouver à Chaalons le Duc de Guiſe avec ſi peu de troupes, luy ayant démandé ce qu'il prétendoit faire ſi le Roy le venoit attaquer avant qu'il euſt aſſemblé de plus grandes forces, il luy répondit froidement, qu'alors il n'y auroit point d'autre parti à prendre que de ſe retirer bien viſte en Allemagne. Mais la Reine ſa mere, qui s'entendoit alors avec les Guiſes, & cét amour fatal de la vie douce & du repos qu'il ne pouvoit quitter qu'avec une furieuſe répugnance qui le replongeoit *Mem. MS. de Nangis.*

auſ-

ANN. 1585. aussitost aprés dans son delicieux sommeil où il sembloit estre enchanté, rendirent inutile un si salutaire conseil. De sorte qu'il se contenta de faire une foible & molle Déclaration, dans laquelle, en répondant aux Conjurez d'une maniere presque respectueuse, comme s'il eust craint qu'ils ne s'en offençassent, il sembloit plûtost se justifier devant ses Juges, que condamner comme Roy ses Sujets rebelles; & cependant le Duc de Guise eût le loisir de faire un corps de dix ou douze mille hommes de pied, & d'environ douze cens chevaux.

Déclar. du Roy contre le Manif. des Princes de la Ligue. Mem. MS. de Nang.

Le Roy de Navarre, à qui les Ligueurs en vouloient particulierement, fit aussi à la verité sa Déclaration, qu'il adressa au Roy, & à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté: mais il la fit d'une maniere digne de la grandeur de son courage, par la plume éloquente & forte de du Plessis-Mornay, qui sçavoit parfaitement bien servir son Maistre selon son genie. Car là, aprés avoir réfuté noblement les calomnies dont les factieux le chargeoient, il proteste qu'il n'est nullement ennemi des Catholiques, ni de leur Religion, laquelle il estoit tout prest d'embrasser, quand on l'auroit instruit d'une autre maniere qu'on n'avoit fait aprés la Saint Barthelemy, en luy tenant le poignard sur la gorge. Puis il déclare que tous ceux qui avoient eû la malice & l'effronterie de dire qu'il estoit ennemi de l'Estat & de la Religion, & qu'il la vou-

Declarat. & Protest. du Roy de Navar. de la Ligue. t. 1. Cayet. t. 1.

loit

loit opprimer par une Ligue imaginaire, qu'on ſuppoſoit avoir eſté faite pour ce ſujet à Magdebourg, ſauf l'honneur du Roy, en avoient menti, & ſur tous les autres le Duc de Guiſe; & il ſupplie tres-humblement Sa Majeſté de luy permettre, ſans avoir égard à ſa qualité de premier Prince du Sang, de s'égaler pour ce coup à ce Duc, afin de vuider leur different par les armes entre eux deux ſeuls, ou par un combat de deux à deux, de dix à dix, ou de vingt, contre vingt, pour épargner le ſang de tant de milliers de François, qu'une guerre civile, qu'on ne pouvoit autrement éviter, feroit indubitablement perir. ANN. 1585.

Mais quoy que ce Prince puſt faire pour exciter le Roy à prendre une généreuſe réſolution de s'armer contre ces Rebelles; quoy qu'il luy offriſt pour les aller combatre, & ſa perſonne, & toutes les forces de ſon parti qui ſe joindroient aux Catholiques ennemis de la Ligue; & qu'il l'aſſeûraſt d'un puiſſant ſecours d'Angleterre & d'Allemagne qu'on luy avoit promis: il ne put jamais rien produire dans cét eſprit irréſolu que quelques legers mouvemens d'une colere laſche & impuiſſante, que la crainte & la moleſſe refroidiſſoient bientoſt, ſemblables à ces foibles efforts qu'un homme encore demi-endormi ſemble faire pour ſe lever, & qui cedent auſſitoſt aprés à cette force imperieuſe du ſom-

ANN. 1558. meil, auquel il se rend & se laisse aller par sa lascheté, & qui en un instant le fait retomber dans son lit.

En effet, il fit des Edits contre eux, leur ordonnant de mettre bas les armes, & commandant à tous ses Sujets de sonner le tocsin sur eux, & de les tailler en pieces s'ils n'obéissoient. Il manda sa Noblesse, & les Princes du Sang, qui se rendirent auprés de luy. Il donna des commissions & des ordres pour faire une grande levée de Reitres & de Suisses, & fit tenir prestes ses Compagnies d'Ordonnances & ses Gardes, pour marcher au rendez-vous qui seroit assigné. Mais aprés tout cette passion qu'il avoit pour le repos & les plaisirs du cabinet, & la crainte que la Reine sa Mere, qui estoit d'intelligence avec le Duc de Guise, luy donnoit de la Ligue, qu'elle luy figuroit incomparablement plus puissante qu'elle n'estoit, & les avis de quelques-uns de son conseil, qui aimoient mieux qu'on fist la guerre au Roy de Navarre, fidelle au Roy, qu'à des Catholiques, quoy-que Rebelles, firent enfin qu'il se relascha plus que jamais, & remit tout entre les mains de la Reine, à laquelle il donna plein pouvoir de traiter avec les Princes liguez, la priant mesme de conclure au plûtost avec eux, à toutes les conditions qu'il luy plairoit.

Traité de Nemours, 7. Juill. ibid. Ainsi, aprés une Conference qui fut commencée à Epernay, & puis terminée à Nemours le septiéme de Juillet, on fit la

Paix

paix avec les Liguez, en leur accordant tout ce qu'ils pouvoient demander pour la Religion & pour eux-meſmes. Car pour ce qui regarde la Religion, on fit un Edit, par lequel on révoqua tous ceux qu'on avoit jamais fait en faveur des Huguenots: on défendit tout exercice de la Prétenduë Réformée: on fit commandement à tous les Miniſtres de vuider le Royaume un mois aprés que l'Edit ſeroit publié, & à tous les Sujets du Roy de faire profeſſion publique de la Foy Catholique dans ſix mois, ſur peine de banniſſement. Et pour l'intereſt des Princes Confederez, qui affectoient ſur tout de faire croire que leur principal but eſtoit la conſervation de la Foy Catholique, on avoûoit tout ce qu'ils avoient fait, comme n'ayant eſté entrepris que pour maintenir la Religion, & pour le ſervice du Roy; & de plus, on leur promettoit le commandement des armées pour exécuter cét Edit, & pour faire la guerre aux Huguenots, s'ils refuſoient de s'y ſoumettre. Et pour places de ſeûreté, on leur accordoit outre Toul & Verdun, dont ils s'eſtoient emparez d'abord, trois villes en Champagne, Reims, Chaalons, & Saint Dizier; Ruë en Picardie, outre celles oú ils eſtoient déja les maiſtres dans cette Province, qui ſe déclara la premiere pour la Ligue; Soiſſons, en l'Iſle de France; en Bretagne, Dinan & Concarneau; & Dijon & Beaune en Bourgogne. De plus, on leur donna de

ANN. 1585. *Articles accord. au nom du Roy, &c. Mem. t. 1. Cayet, t. 1.*

ANN. 1585. quoy payer les ſoldats, qu'ils avoient levez, & au Cardinal de Bourbon, au Duc de Guiſe, à ſes deux freres, & à leurs couſins les Ducs de Mercœur, d'Aumale & d'Elbœuf, à chacun une Compagnie entretenuë d'Argoulets ou d'Arquebuſiers à cheval pour leur garde, comme ſi l'on euſt voulu, par une marque d'honneur ſi éclatante, qu'ils triomphaſſent de l'autorité Royale, ſur laquelle ils venoient de remporter une ſi grande victoire ſans combat, par la ſeule terreur qu'ils donnerent de leur entrepriſe, qui, contre l'ordre de la nature, de Maiſtre & de Souverain, le rendit Miniſtre & exécuteur des volontez de ſes Sujets.

Voilà quel fut cét Edit de Juillet, que l'on tira par force de la foibleſſe du Roy, qui s'apperceût bientoſt, qu'au lieu d'aſſeûrer la Religion & ſon propre repos, en accordant tout à la Ligue, comme on le luy faiſoit accroire, il s'engageoit dans une furieuſe guerre, qui pourroit extrémement nuire à la Religion, ſi les Huguenots y avoient une fois l'avantage ſur les Catholiques. C'eſt ce qu'il fit aſſez connoiſtre, lors que parmi les acclamations & les cris de *Vive le Roy* qu'on entendoit de toutes parts, quand il alla luy-meſme faire enregiſtrer l'Edit au Parlement, il ne ſe put taire de dire à quelques uns, en gémiſſant : *J'ay bien peur qu'en voulant perdre le Preſche, nous ne hazardions fort la Meſſe.*

Meſſe ; ce que depuis il répeta plus d'une fois en diverſes occaſions. ANN. 1585.

Et certes, on ne manqua pas, auſſitoſt aprés cette publication, de voir la guerre allumée par toute la France. Car comme le Roy de Navarre eût appris que l'on avoit verifié cét Edit, qui eſtoit effectivement une ſolennelle Déclaration de guerre contre luy, il s'unit plus étroitement que jamais avec le Prince de Condé, & tout le parti Huguenot, dans une Aſſemblée qui fut tenuë pour cet effet à Bergerac. Et ces deux Princes eſtant allez de Guyenne en Languedoc, firent ſi-bien comprendre au Mareſchal Duc de Montmorency, Gouverneur de cette Province, qu'il y alloit non ſeulement de ſon intereſt particulier de s'oppoſer aux Guiſes, qui ne l'aimoient pas, mais auſſi du ſervice du Roy. dont on vouloit anéantir l'autorité, & de la conſervation de la Monarchie, de laquelle ces Ligueurs ſappoient les fondemens, en attaquant directement la Loy Salique, qu'ils le firent entrer dans leur Confederation avec tout le parti des Politiques dont il avoit toûjours eſté le Chef.

Ainſi, au lieu que ſous les Regnes précedens tous les Catholiques eſtoient unis contre les Huguenots, ſous ceux de Henry III. & de ſon Succeſſeur ils furent diviſez en deux partis, dont l'un fut des Ligueurs, & l'autre des Politiques, qui furent auſſi appellez Royaliſtes. Et ce fut pour lors

ANN. 1585. qu'on put voir manifeſtement que cette guerre n'eſtoit point du tout une guerre de Religion, comme les Ligueurs le prétendoient ; mais une guerre purement d'Eſtat, puis que le Duc de Montmorency, Chef des Catholiques unis avec les Huguenots pour maintenir l'autorité du Roy & la Maiſon Royale, comme ils le diſent dans leur Manifeſte du dixiéme d'Aouſt, ſe montra toûjours tres-zelé défenſeur de la Religion, ſuivant l'exemple de ſon pere le Grand Conneſtable.

Le Laboureur, addit. aux Mem. de Caſtel. l. 4. Brantoſme, éloge de Damville.

En effet, il la protegea ſi-bien dans ſon Gouvernement, que ce ne fut pas ſans peine que le Roy de Navarre put obtenir des Huguenots qu'ils priſſent confiance en luy, parce qu'il s'eſtoit toûjours oppoſé aux progrés qu'ils y vouloient faire. Il étendit meſme ſon zele juſques dans le Comtat avec tant de ſuccés, pour empeſcher qu'on n'y établiſt l'Héreſie, que Grégoire XIII. ſe crut obligé de luy en faire de grands remercîmens par pluſieurs Brefs. Ce ne fut donc nullement pour ruiner la Religion que le Roy de Navarre Chef des Huguenots unis avec une partie des Catholiques fit la guerre, mais pour ſauver l'eſtat & le Roy que La Ligue vouloit opprimer, comme le Roy meſme le reconnut quelque temps aprés, avoûant qu'il n'avoit point eû de meilleurs ſerviteur que le Mareſchal de Montmorency. Auſſi demeura-t-il toûjours ſi attaché au ſervice

de

de ce Prince & de son successeur le Roy de Navarre, que celuy-cy qui l'honoroit comme son pere, ainsi qu'il l'appelloit alors, estant depuis devenu Roy de France, le fit Connestable; pour récompenser son rare merite, & les grands services qu'il avoit rendus à l'Estat; & depuis ce temps-là, pour le traiter de la mesme maniere que Henry II. traitoit le Connestable Anne de Montmorency pere de ce Duc; il ne l'appelloit plus que son Compere. Ainsi, par la jonction des forces d'un si grand homme, qui estoit suivi d'une partie des Catholiques, avec celles du Roy de Navarre, ce généreux Prince se trouva du moins en estat de se défendre contre les Ligueurs, qui outre qu'ils avoient pour eux l'autorité du Roy qu'on avoit entraisné comme par force en cette guerre, tirerent encore grand avantage des foudres que le Pape lança cette mesme année contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. ANN. 1585.

Les Ligueurs avoient déja fait plus d'une fois de grands efforts auprés du Pape Grégoire XIII. pour obtenir de luy ce qu'ils desiroient passionnément, qu'il approuvast le Traité de leur Ligue. Et comme ils furent sur le point de se déclarer plus ouvertement qu'ils n'avoient encore fait, & de prendre les armes aprés la mort du Duc d'Alençon, ils recommencerent à presser ce Pontife plus fort qu'auparavant, pour obtenir de luy cette Déclara-

ANN. 1585. tion qu'ils luy demandoient, afin de s'autoriser davantage dans l'esprit des Peuples qui obéissent au Saint Siege. Pour cét effet, ils dépescherent de nouveau à Rome le Pere Claude Mathieu, qui, selon sa coustume, ne manqua pas de s'adresser & de se joindre au Cardinal de Pellevé, le plus opiniastre partisan que la Ligue ait jamais eû, & le solliciteur éternel des affaires de ce parti en Cour de Rome.

Brantosme, éloge de Jean de Montluc Evesq. de Valence.

Additions aux Mem de Casteln. l. 2. Histoire des Card. d'Aubery.

Ce Cardinal estoit d'une ancienne & illustre Maison de Normandie, c'est ainsi qu'en parle le sieur de Brantosme, & de laquelle sont sortis les Marquis de Beury, & les Comtes de Flers: ce qui doit confondre ces Ecrivains passionnez, qui, en haine de la Ligue, l'ont traité d'homme de tres-basse naissance, qui de marmiton de College avoit esté valet d'école du Cardinal de Lorraine. Il est vray que parce qu'il ne pouvoit pas avoir beaucoup de biens d'une succession qu'il falloit partager entre huit freres, il se mit au service de ce Cardinal qui le fit Intendant de sa maison. Mais on n'a pas pû inferer de là, comme on a fait malicieusement, qu'il fust de basse extraction; & de plus, l'on ne peut nier qu'ils n'ait eû beaucoup de bonnes qualitez, qui estant soustenuës du credit de la Maison de Guise, à laquelle il s'estoit entierement, dévoüé, luy aquirent l'estime de Henry II. qui le fit Maistre des Requestes, & luy donna l'Evesché d'Amiens, d'où il passa quelque

que temps aprés à l'Archeveſché de Sens, par la faveur de Loüis Cardinal de Guiſe, qui luy procura meſme le Chapeau. Tant de bienfaits receûs de cette puiſſante Maiſon l'attacherent ſi fortement & avec tant d'aveugle paſſion aux intereſts des Guiſes, qu'il fit tout ce qu'il put pour faire réüſſir en leur faveur les entrepriſes de la Ligue contre Henry IV. meſme aprés ſa converſion, juſqu'à ce que voyant à Paris, où il eſtoit alors, que ce Prince victorieux y eſtoit entré avec une incroyable joye des Pariſiens, il en mourut de déplaiſir. ANN. 1485.

Or ce Cardinal & le Pere Mathieu eſperoient que le Pape voyant la Ligue devenuë ſi puiſſante qu'elle ſe trouvoit en eſtat de faire la guerre, ſe déclareroit à ce coup pour elle. Sur cette eſperance ils renouvellerent avec beaucoup de chaleur les inſtances qu'ils luy en avoient ſouvent faites, & les continuerent avec la meſme paſſion juſqu'à ſa mort; qui arriva cette meſme année, ſans qu'ils euſſent rien obtenu de ce qu'ils prétendoient. Il eût pour ſucceſſeur le fameux Cordelier Felix Peretti Cardinal de Montalte, appellé, quand il fut créé Pape, Sixte V. celuy qui de la plus miſerable des conditions, où par l'extréme baſſeſſe de ſa naiſſance il eſtoit réduit en ſa jeuneſſe à garder les pourceaux, monta de degré en degré, par mérite & par ſon adreſſe, juſques au Souverain Pontificat, qu'il porta plus haut en *Vie de Sixte V.*

ANN. 1558. cinq ans qu'il régna, que ſes Prédeceſſeurs n'avoient fait en pluſieurs ſiecles. Comme il avoit eſté grand Inquiſiteur, & l'un des plus ſeveres qu'on euſt jamais veûs dans cette Charge: ces Agens de la Ligue s'eſtant joints aux Eſpagnols, crurent qu'ils obtiendroient de luy facilement qu'il l'approuvaſt, & qu'il joigniſt aux armes qu'elle avoit déja priſes, celles de l'Egliſe, en frapant d'Anathême le Roy de Navarre.

Mais ils ne ſçavoient pas encore à quel Pape ils avoient affaire: car comme il eſtoit d'une humeur extrémement fiere, hautaine, imperieuſe, & inflexible, & qu'il vouloit faire connoiſtre à tout le monde qu'il n'agiſſoit point du tout par les mouvemens de qui que ce fuſt, & beaucoup moins des Eſpagnols qu'il n'aimoit pas, il leur parla d'abord d'un certain air de majeſté qui leur fit bien ſentir qu'il ne ſe laiſſoit pas tromper par les apparences, & qu'il eſtoit maiſtre auſſi éclairé qu'abſolu. En effet, ces gens bien ſurpris deſeſpererent de pouvoir jamais rien gagner ſur un eſprit qu'ils connoiſſoient alors eſtre tout autre que celuy qui leur paroiſſoit ſi moderé, ſi humble, ſi doux, & ſi complaiſant, lors qu'eſtant Cardinal il marchoit la teſte baiſſée, en cherchant finement par là, comme on aſſeûre qu'il le dit luy meſme, le Pontificat qu'il avoit enfin trouvé.

Vie de Sixte V.

Cependant, comme d'autre part il crut avoir une belle occaſion de faire hautement écla-

éclater la suprême puissance du Pontificat qu'il vouloit rendre formidable à toute la terre par un coup extraordinaire, il fit peu de temps aprés, de luy-mesme, & lors qu'on ne l'en pressoit pas, la plus foudroyante de toutes les Bulles contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Car, aprés avoir élevé infiniment la puissance & l'autorité Pontificale par dessus tous les Rois de la terre, jusqu'à dire qu'elle les peut renverser de leur Trône par des Jugemens & des Arrests irrévocables quand ils manquent à leur devoir, & les terrasser comme ministres de Satan; & aprés avoir exposé fort au long tout ce qui se peut dire de fascheux & de rude contre ces deux Princes, en des termes qu'õ ne peut nier qu'ils ne soient extrémement injurieux : il les prive de tous les Estats & Domaines qu'ils possedent, & les déclare incapables, eux & toute leur posterité, à perpetuité, de succeder à quelque Estat & Principauté que ce soit, & particulierement au Royaume de France; absout du serment de fidelité tous leurs vassaux & leurs sujets, ausquels il défend trés étroitement de leur obéir; & avertit le Roy de France de tenir la main à l'exécution de ce Decret. ANN. 1585.

Bulle du Pape Sixte contre le Roy de Nav. & le Prince de Condé Mem. de la Ligue. Cayet, t. 1.

Autant que cette Bulle, qui fut signée de vingt cinq Cardinaux, & envoyée par le Pape en France, réjoüit les Ligueurs qui la publierent : autant affligea-t-elle tous les Catholiques & les bons François opposez à

ANN. 1585. cette faction, Ils ne pouvoient ſouffrir que les Papes, qui eſtoient autrefois ſoumis aux Empereurs & aux Rois, auſquels ils ſe croyoient obligez d'obeïr, comme Saint Grégoire le Grand proteſte à l'Empereur Maurice, & les Papes Leon IV. & Pelage aux Rois Lothaire & Childebert, oſaſſent entreprendre de les dépoſer, & de diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidelité, contre la Loy toute manifeſte de Dieu, qui leur commande de leur obeïr en tant d'endroits de l'Ecriture, quand meſme ils manqueroient à leur devoir.

Ep. 6. l. 3. & 61. l. 2. Diſt. 10. c. 9. Can. 10. Pelag. Ep. ad Chil. deb.

Dieu, diſoient-ils, a tellement partagé les deux puiſſances, la temporelle & la ſpirituelle, entre les Rois & les autres Princes d'une part. & de l'autte le Pape & les Eveſques qui ſont les Princes d'Egliſe : que comme il n'eſt pas permis à ceux-là de rien entreprendre ſur le ſpirituel, ni de mettre la main a l'encenſoir, il n'eſt auſſi nullement loiſible à ceux-cy d'attenter ſur le temporel, en abuſant de cette puiſſance ſpirituelle qui ne leur a eſté donnée de Jeſus-Chriſt que pour l'exercer ſur des choſes qui ſont entierement détachées du temporel, ſur quoy ils ne peuvent rien ni directement ; ni indirectement ; beaucoup moins peuvent-ils dépoſer les Rois, & empeſcher par les Cenſures & par les foudres de l'Egliſe que leurs Sujets ne leur rendent ce qu'ils leur doivent. Ils ajouſtoient que la doctrine contraire

ſou

ſouſtenuë par quelques Ecrivains de delà les Monts, pour flater la Cour de Rome, avoit toûjours eſté condamnée par ſes Déciſions de l'Egliſe Gallicane, par les Arreſts du Parlement, & par les Proteſtations que nos Rois ont faites aſſez ſouvent contre cette entrepriſe inoüie en l'Egliſe de Dieu pendant plus d'onze ſiecles,& qu'on n'a jamais pû ſouffrir en France. ANN. 1585.

Et tandis que j'écris cette partie de mon Hiſtoire, le vingt-troiſiéme jour du mois de Mars, j'apprens qu'on enregiſtre au Parlement l'Edit perpetuel & irrévocable, par lequel Loüis le Grand, qui ſçait maintenir avec tant de force les droits de ſa Couronne, & avec tant de pieté ceux de l'Egliſe,ordonne que l'indépendance abſoluë des Rois, pour le temporel, ſans que quelque puiſſance que ce ſoit y puiſſe donner atteinte ni directement, ni indirectement, ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, ſoit ſouſtenuë & enſeignée dans ſon Royaume par les Profeſſeurs en Théologie, Seculiers & Réguliers, conformément à ce que l'Aſſemblée générale du Clergé, repreſentant l'Egliſe Gallicane en a ſolennellement déclaré, en expliquant le ſentiment qu'elle a & que l'on doit avoir avec elle ſur ce ſujet.

Au reſte, cette Bulle de Sixte ne parut pas plûtoſt en France, par le ſoin que les Ligueurs en prirent, qu'on fit courir une infinité d'Ecrits,dans leſquels ceux de l'une

ANN. 1585. & de l'autre Religion, qui conviennent dans la mesme doctrine de l'indépendance des Rois de toute autre puissance que de Dieu, à l'egard de leur Couronne, en montroient les nullitez ; les uns assez paisiblement, se contentant de la force de la raison, sans y mesler l'aigreur & l'emportement de la passion ; & les autres, en style de déclamateur & de satyrique, avec de furieuses invectives. Le plus aspre & le plus injurieux de ces Ecrivains passionnez, mais qui n'est pas pourtant le moins fort & le moins sçavant, est l'Auteur de l'Ecrit, intitulé *Brutum Fulmen*, que quelques-uns ont attribué au Jurisconsulte François Hotman. Mais cét Ecrivain, quel qu'il soit, eust beaucoup mieux soustenu les droits des Souverains, s'il eust écrit avec un zele plus reglé, & avec plus de moderation, sans se déchaisner, comme il fait, contre les Papes, ausquels, quand mesme l'on prétend qu'ils ayent manqué en quelque chose, il n'est pourtant jamais permis de manquer de respect.

Remontrance au Roy par la Cour de Parl.

Le Parlement, qui s'est toûjours vigoureusement opposé à de pareilles entreprises, ne manqua pas de faire au Roy sur ce sujet de tres humbles remontrances, dignes de la sagesse & de la fermeté que cette Auguste Compagnie fait éclater en toutes les occasions où il s'agit de maintenir les Droits de la Couronne & les libertez du Royaume. Le Roy de Navarre y joignit les siennes, où il fait connoistre au Roy qu'il

Déclar. du Roy de Nav. contre la Bul.

Mem. de la Ligue.

avoit

avoit encore plus d'interest que luy à ne pas ANN.
souffrir une si hardie & si insoustenable en- 1585.
treprise de Sixte. Et comme il crut qu'il devoit repousser, par un coup d'une force & & d'une hauteur extraordinaire, l'injure atroce qu'il avoit receûë dans une Bulle où il croyoit estre traité de la maniere du monde la plus indigne : il eût le courage, & trouva le moyen de faire afficher dans Rome mesme, jusqu'aux portes du Vatican, la Protestation solennelle qu'il fit contre cette Bulle, & par laquelle, aprés en avoir appellé comme d'abus à la Cour des Pairs & au Concile comme au Superieur du Pape, il proteste de nullité de tout le procedé de Sixte; & il ajouste *que si les Princes & les Rois ses Prédecesseurs ont bien sceû réprimer les Papes lors qu'ils se sont oubliez, & qu'ils ont passé au-delà des bornes de leur vocation, en confondant le temporel avec le spirituel, il espere que Dieu luy fera la grace de venger sur Sixte l'injure qui est faite en sa personne à toute la Maison de France implorant pour cela le secours de tous les Rois, de tous les Princes, & de toutes les Républiques de la Chrestienté qu'on attaque aussi-bien que luy par cette Bulle.* Quoy-que le Pape Sixte, suivant son naturel & son genie imperieux & inflexible ne révoqua point pour cela sa Bulle: néanmoins, comme il avoit l'ame tout-à-fait grande, il ne laissa pas de trouver cette action fort généreuse, & ne put s'empescher de dire à l'Ambassadeur de

Opposition faite par le Roy de Nav. contre l'Excom. &c. affichée à Rome le 6. Novemb. 1585.

France,

ANN. 1585. France, qu'il ſouhaiteroit que le Roy ſon Maiſtre euſt autant de cœur & de réſolution contre ſes veritables ennemis, que le Navarrois en avoit témoigné contre ceux qui haïſſoient ſon héreſie, & non pas ſa perſonne.

Mais ce ſouhait eſtoit fort inutile. Car ce pauvre Prince avoit tant de peur de la Ligue; que quelques remontrances qu'on luy fiſt, & quoy qu'on luy propoſaſt l'exemple du feu Roy ſon frere, qui agît avec beaucoup de force en une pareille occaſion, au ſujet de la Reine de Navarre qu'on vouloit dépoſer à Rome, il n'oſa jamais permettre que l'on procedaſt contre cette Bulle. De ſorte qu'il ſe contenta qu'elle ne fuſt point publiée en France par Arreſt; ſans meſme demander au Pape qu'il la révoquaſt, comme avoit fait Charles IX. qui obligea, par une forte proteſtation, le Pape Pie IV. à révoquer la Bulle qu'il avoit faite contre la Reine Jeanne d'Albret. Ce fut-là l'effet de la crainte peu digne d'un Roy, que Henry III. conceût de la Ligue; laquelle tirant avantage de ſa foibleſſe, en devint plus fiere, & plus hardie, pour l'obliger, comme elle fit, malgré toute ſa répugnance, à rompre la paix qu'il avoit donnée à la France, & à faire la guerre au Roy de Navarre qui luy avoit toujours ponctuellement obéi, lors meſme qu'il luy défendit de prendre les armes pour marcher à ſon ſecours contre la Ligue. Tout ce qu'il put obtenir des Ligueurs;

Lettre du Roy Tres-Chreſt. au Roy de Nav. ſur la priſe des arm.

gueurs, pour differer du moins autant qu'il pouroit d'en venir à cette extremité, dont il prévoyoit assez les dangereuses consequences, fut d'envoyer à ce Prince Messire Philippes de Lenoncour, qui fut depuis Cardinal, & le Président Brulart, avec quelques Docteurs de Sorbonne, pour luy persuader de rentrer dans la Communion de l'Eglise Catholique, & de suspendre l'exercice du Calvinisme, du moins pour six mois, pẽdant lesquels on trouveroit les voyes d'accommoder toute choses à l'amiable. ANN 1585.

Proposition des Députez du Roy envoyez au Roy de Navarre.

On ne pouvoit mieux choisir pour traiter d'une affaire de cette importance que ce célebre Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, dont la fidelité toûjours constante au service de nos Rois, & la sagesse & l'habileté consommée dans le manîment des affaires furent enfin récompensées par Henry IV. de la premiere dignité de la Robe, où il a fini glorieusement ses jours sous le Regne du feu Roy. Et c'est ce qui distingue avec grand honneur cette illustre Maison, qui a l'avantage de pouvoir compter parmi les grands hommes qui en sont sortis, deux Chambelans de nos Rois, un Maistre des Engins & des Machines, un Commandant de Cavalerie tué à la bataille d'Azincour en combatant pour sa patrie, un Procureur Général, & trois Présidens au Parlement de Paris, deux Premiers Présidens au Parlement de Bourgogne, & sur le tout un Chancelier de France, Cela s'appel-

Du Chesne Hist. de Montmor. Hist. du Perche. de la Clergerie. Loisel Antiq. de Beauvais. Blanchart des Présidens a Mort.

ANN. 1585. pelle ce qui fait la vraye grandeur d'une Maison, & l'un des plus beaux titres de Noblesse que l'Epée & la Robe puissent fournir.

Or ce fut cét excellent homme qu'on joignit au sieur de Lenoncour pour cette importante négotiation, parce qu'on espera que par son adresse, & par sa maniere d'agir également douce, insinuante & efficace il pourroit porter plus facilement que tout autre le Roy de Navarre à donner au Roy la satisfaction qu'il desiroit de luy, pour ne se voir pas obligé à luy faire la guerre malgré qu'il en eust. Mais comme cét heureux moment n'estoit pas encore venu, & que c'est un mauvais moyen de procurer la conversion d'un homme, & sur tout d'un grand Prince qui a de quoy se bien défendre quand on l'attaquera, que de l'y porter en le menaçant, & en luy montrant les armes qu'on tient toutes prestes pour l'y contraindre: il ne répondit autre chose, sinon qu'il avoit toûjours esté disposé, comme il l'estoit encore, à recevoir l'instruction qu'on luy voudroit donner, selon les décisions d'un Concile libre, & non pas le poignard sur la gorge, comme on avoit fait aprés la Saint Barthelemy.

C'est pourquoy il fallut enfin qu'on en vinst à la guerre, ainsi que la Ligue le souhaitoit, croyant qu'elle accableroit tout-à-coup ce Prince & son parti, avant qu'il pust recevoir les forces des Estrangers.

Mais

Mais elle se trouva bien trompée dans son attente. Car des deux armées que le Roy fut obligé, selon le Traité de Nemours, de donner aux deux Princes Lorrains, l'une au Duc de Guise pour s'opposer aux Allemans, s'ils entreprenoient d'entrer en France, comme les Huguenots les en sollicitoient, l'autre au Duc de Mayenne pour aller en Guyenne contre le Roy de Navarre, dont les Ligueurs tenoient la défaite & la ruine pour indubitable, celle-cy, aprés environ dix mois de campagne, sans avoir fait autre chose que prendre quelques petites places de peu d'importance, qui furent aisément repriſes, se trouva presque entierement ruinée & dissipée faute d'argent, de vivres, de munitions, d'équipage d'artillerie, & d'autres secours qu'on luy promettoit tous les jours, & qu'on ne luy envoyoit jamais, & sur tout par la mauvaise intelligence qui estoit entre le Duc de Mayenne & les Mareschaux de Matignon Gouverneur de Guyenne, & de Biron commandant une petite armée en Poitou pour soustenir ce Duc. ANN. 1585.

Car ces deux fideles serviteurs du Roy sçachant le secret de leur Maistre, qui ne vouloit pas la perte du Roy de Navarre, de peur de se voir avec toute la Maison Royale à la discretion de la Ligue qui n'avoit pas envie de l'épargner, rompirent adroitement toutes les mesures de M. de Mayenne: de sorte qu'il se vit contraint de

s'en

ANN. 1585. s'en retourner auprés du Roy, ſans luy emmener captif le Roy de Navarre, comme il le luy avoit promis, & ſans avoir rien fait de ce que les Ligueurs attendoient de ſon zele pour le parti. Pour le Duc de Guiſe, comme il ne trouva point ſur la frontiere de Champagne d'Allemans à combatre, & qu'il n'avoit que peu de troupes, toute ſon expedition ſe termina à prendre Douzy & Raucour, deux petites villes du Duc de Bouïllon, auquel le Duc de Lorraine faiſoit la guerre, de laquelle je ne diray rien, parce qu'elle n'eſt point de l'Hiſtoire de la Ligue,

D'autre coſté, les Huguenots ne faiſoient pas mieux leurs affaires. Il eſt vray que le ſieur de Leſdiguieres eût de l'avantage ſur les Ligueurs en Dauphiné, où il leur enleva quelques places, & entre autres Montelimar & ſon Chaſteau, qu'il prit par un ſiege reglé, & Ambrun qu'il ſurprit, & où les riches ornemens de l'Egliſe Métropolitaine furent pillez par ſes ſoldats, ſelon la couſtume des Huguenots, à laquelle, quoy-qu'il fuſt homme d'ordre & fort moderé, il ne put s'oppoſer. Mais outre qu'ils furent aſſez malmenez dans les autres Provinces, & que tout ce que put faire le Roy de Navarre, qui n'avoit pas encore aſſemblé toutes les troupes qu'il attendoit, fut de ſe tenir ſur la défenſive: ils receûreut un grand échec, par la mémorable déroute de l'armée de Monſieur

sieur le Prince, qui pensa perir dans la malheureuse entrepriſe qu'il fit ſur le Chaſteau d'Angers. Ce Prince, qui avoit fait un petit corps d'armée aux environs de Saint Jean d'Angely qu'il tenoit au lieu de Peronne, avoit heureuſement commencé ſa campagne dans le Poitou, ayant chaſſé de cette Province le Duc de Mercœur, qui de ſon Gouvernement de Bretagne y eſtoit venu au ſecours des Ligueurs. Et comme aprés cette belle action il eût renforcé ſon armée des troupes qui accouroient à luy des Provinces voiſines au bruit de ſa victoire, il entreprit le ſiége de Broüage en faveur des Rochelois, qui le ſecoururent d'argent & de munitions. ANN. 1585.

Cayet. D'Aubigné. Diſcours du paſſage du Duc de Mercœur. Mem. de la Lig. t. 2.

Il avoit avec luy quantité de brave Nobleſſe & de Seigneurs de grande qualité, & entre autres René Vicomte de Rohan, François Comte de la Rochefoucault, Montguyon Lieutenant du Prince, Geor-de Clermont d'Amboiſe, Loüis de Saint Gelais, & Claude de la Trimoïlle, qui fut depuis Duc de Thoüars, & dont il recherchoit la ſœur qu'il épouſa peu de temps aprés; & il y a de l'apparence que ce fut plutoſt pour cela que par un motif de conſcience & de Religion, que ce jeune Seigneur, bien loin de ſuivre l'exemple de ſon pere qui ſe déclara Chef de la Ligue en Poitou, donna dans l'autre extrémité, & ſe fit Huguenot auſſi-bien que ſa ſœur

Char-

ANN. 1585. Charlotte Catherine de la Trimouïlle, pour avoir l'honneur d'épouſer le Prince de Condé. Grand pouvoir de l'ambition ſur les eſprits qu'elle ébloüit de l'éclat trompeur des grandeurs du monde, d'avoir pû obliger le frere & la ſœur nez de Loüis de la Trimouïlle, & de Jeanne de Montmorency fille du Grand Conneſtable, tous deux tres-Catholiques auſſi bien que tous leurs illuſtres Anceſtres, à ſe faire Calviniſtes, l'un pour devenir beaufrere d'un Prince du Sang, & l'autre pour eſtre ſa femme.

C'eſt de ce mariage que naquit le premier de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-huit, le feu Prince de Condé Henry de Bourbon, qui par un bien heureux ſort oppoſé directement à celuy de cette Princeſſe, eſtant ſorti d'un pere & d'une mere tres-attachez au Calviniſme, a eſté l'un des Princes les plus zelez pour la Foy Catholique que la France ait jamais eûs, & celuy qui s'eſt le plus hautement déclaré l'ennemi de l'héreſie des Calviniſtes. Auſſi a-t-il laiſſé à la poſterité une tres-glorieuſe memoire de ſon nom, qui ne perira jamais dans celle de tous les bons François, pour avoir toûjours défendu la Religion de toute ſa force, employant à ce ſaint & divin employ ſon bras, & ſon eſprit qu'il avoit excellent, comme il l'a fait paroiſtre en toutes les occaſions, & principalement dans le Conſeil, dont il eſtoit le Chef, quand il mourut d'une

mort

mort que les actes de toutes les vertus les plus solides dont elle fut accompagnée rendirent précieuse devant Dieu. J'ay crû que j'estois obligé, par reconnoissance, à rendre justice dans ce petit éloge au grand merite de ce Prince, qui m'a fait autrefois l'honneur de me donner en plus d'une rencontre quelques marques assez particulieres de son estime & de son affection; & j'espere que ceux qui prendront la peine de lire mon Ouvrage, ne trouveront pas mauvais que j'aye fait pour luy cette courte digression, à l'occasion du Prince son pere, auquel il faut maintenant revenir. ANN. 1585. *D'Aubigné. Cayet. t. 1. Mem. de la Ligue, &c.*

Ces Seigneurs qui s'estoient rendus auprés de luy pour le servir à cét important siege de Broüage, y avoient amené une belle suite de Gentilshommes Huguenots, & mesme de quelques Catholiques ennemis de la Ligue. Et avec ce secours il avoit enfin réduit la place aux termes d'estre bien tost prise, lors que par un trait, qui asseurément n'estoit pas d'un Capitaine consommé, il prit le change d'une maniere qui luy fit perdre tout le fruit de ses travaux passez, & le mit en un extréme danger de perir, sans avoir rien fait de ce qu'il prétendoit. Comme il eût appris que le Capitaine Roche-morte, l'un de ses meilleurs Officiers, avoit surpris le Chasteau d'Angers en l'absence du Comte de Brissac, qui en ayant eû du Roy le Gouvernement aprés la mort du Duc d'Alen- *Discours du voyage que le P. de Condé entreprit à Angers & de la rupt. de son Arm. Mem. de la Lig. t. 2.*

ANN. 1585. d'Alençon. s'estoit déclaré pour la Ligue: il laissa devant Broüage le sieur de la Roche-Baucour Sainte-Mesme avec l'Infanterie pour en continuer le siege, & s'en alla luy-mesme avec toute sa Cavalerie, consistant en deux mille chevaux, pour secourir ce Capitaine, qui avec dix-sept ou dix-huit soldats seulement tenoit contre les Bourgeois d'Angers qui l'assiegeoient dans le Chasteau. Mais ayant un peu trop tardé à se mettre en marche, & consumé encore trop de temps à faire cette cavalcade, dont le bon succés dépendoit uniquement de la celerité, il n'eût pas plûtost passé la riviere de Loire sur des batteaux entre Saumur & Angers au bourg de Genes & aux Rosiers, qu'il eût avis que Roche-morte ayant esté tué d'une arquebusade comme il regardoit par une fenestre, il y avoit deux jours que le Chasteau s'estoit rendu.

Nonobstant ce malheur, que la pluspart des siens ne vouloient pas croire. comme il eût joint quinze cens hommes que Clermont d'Amboise, un peu avant qu'on allast investir Broüage, estoit allé lever pour luy en Anjou, ils ne laissa pas d'attaquer les fauxbourgs. Mais il en fut vigoureusement repoussé par de bonnes troupes que le Roy y avoit envoyées, pour soustenir les Bourgeois qui s'estoient retranchez contre le Chasteau qu'ils assiegeoient. Aprés quoy, comme il pensa répasser la riviere, il trou-

va non ſeulement que tous les paſſages eſtoient gardez, mais auſſi qu'il alloit eſtre envelopé par les troupes du Roy & de la Ligue, qui accouroiẽt de tous coſtez de delà & de deça la Loire pour l'enfermer. De ſorte que ne pouvant plus ni avancer ni reculer ſans eſtre pris ou taillé en pieces avec tous ſés gens, ils furent enfin contraints de ſe débander, ſe ſeparant les uns des autres en petites troupes de ſept ou huit, de dix ou douze, pour ſe ſauver, chacun comme il pourroit, ne marchant que de nuit par des lieux fort écartez des grands chemins, & par les bois, de peur de rencontrer les ſoldats ou les païſans qui en tuoient tout autant qu'ils en pouvoient trouver, & leur donnoient la chaſſe comme on fait aux Loups quand ils s'enfuyent, aprés qu'on les a découverts ſur le point qu'ils eſtoient d'entrer dans une bergerie. Le Prince ſur tout eût bien de la peine à ſe ſauver luy dixiéme, & traveſti, dans la Baſſe Normandie, d'où il paſſa ſur quelque barque de peſcheur, entre Avranche & Saint Malo, dans l'Iſle de Grenezay, & de là ſur un vaiſſeau Anglois en Angleterre, où il fut tres bien receû de la Reine Elizabeth, qui le fit repaſſer l'année d'aprés à la Rochelle avec un ſecours aſſez conſiderable. ANN. 1585.

Cependãt Ste. Méme, qui durant cette malheureuſe expedition du Prince continuoit

Bayerische Staatsbibliothek München

ANN. 1585. le ſiege de Broüage, ſe trouvant trop foible pour réſiſter au Mareſchal de Matignon, qui par ordre du Roy s'avançoit avec des troupes aguerries pour donner teſte baiſſée dans ſes retranchemens, plia bagage, & ſe retira bien viſte, avec tant d'épouvante & de deſordre, qu'il perdit une bonne partie de ſes gens dans ſa marche précipitée, & ſingulierement au paſſage de la Charente, où Saint Luc Gouverneur de Broüage, qui ſe montra toûjours auſſi brave à la guerre qu'il eſtoit agréable courtiſan durant la paix, l'ayant chargé en queuë, luy tailla en pieces ſon arrieregarde. Ainſi la Ligue & le Calviniſme perdirent en cette occaſion, l'une le Chaſteau d'Angers, où le Roy mit un Gouverneur, ſur la fidelité duquel il s'aſſeûroit; & l'autre preſque toutes ſes forces, qui aprés cét échec n'oſoient plus paroiſtre en campagne.

Le ſieur du Boucbage.

Cela fit que le Roy prenant ſon temps publia de nouvelles Ordonnances, par leſquelles il commandoit qu'on ſaiſiſt les biens des Rebelles, & particulierement de ceux qui avoient ſuivi le Prince de Condé, promettant de les rétablir s'ils rentroient dans l'Egliſe Catholique, & donnoient bonne caution d'y perſiſter, ordonnant au reſte qu'en exécution de l'Edit de Juillet on fiſt ſortir du Royaume tous ceux qui refuſeroient de faire entre les mains des Eveſques abjuration du Calviniſme

niſme ; & l'on voulut qu'ils la fiſſent ſelon le Formulaire qui en fut dreſſé par Guillaume Ruzé Eveſque d'Angers. L'on en uſa de la ſorte, parce qu'on avoit obſervé que la pluſpart des Huguenots s'eſtoient imaginé que pour ne pas perdre leurs biens & ſortir du Royaume, il leur eſtoit permis de s'accommoder au temps, & de tromper les hommes en faiſant une fauſſe profeſſion de Foy, ſeulement pour garder la police, & obéir à l'exterieur aux Edits ; ce qu'ils exprimoient par ces paroles, *puis qu'il plaiſt au Roy*, qu'ils ne manquoient jamais de dire, quand ils faiſoient leur abjuration. Or ce ſage Eveſque ayant remarqué cét abus inſupportable, qui eſtoit ſuivi d'une infinité de ſacrileges & d'horribles profanations des Sacremens que ces faux Convertis ne faiſoient point de ſcrupule de recevoir, en trahiſſant par cette damnable impoſture l'une & l'autre Religion : il n'en voulut recevoir aucun à la Communion de l'Egliſe qu'il n'euſt fait ſa profeſſion de Foy ſelon ſon Formulaire aſſez ſemblable à celuy du Pape Pie IV. que l'on preſente à ſigner depuis ce temps-là à tous ceux qui abjurent l'Héreſie. ANN. 1585.

Profeſſion de Foy pour le Dioceſe d'Angers, t. I. des Mem. de la Ligue, p. 43.

A la verité ces Edits joints à l'extréme foibleſſe où ſe trouvoient alors les Huguenots, firent en peu de temps beaucoup plus de converſions, veritables ou feintes que n'en avoit fait le maſſacre de la Saint

ANN. 1585. Barthelemy. Mais auſſi d'autre part, ils firent que les Proteſtans d'Allemagne, que le Roy de Navarre n'avoit pû encore attirer à ſon parti contre les Ligueurs commencerent à s'ébranler en ſa faveur. Il y avoit prés de deux ans que ce Roy, qui ſe vouloit mettre à couvert de la Conſpiration que la Ligue avoit faite principalement contre luy, afin de l'exclure de la ſucceſſion de la Couronne contre la Loy fondamentale du Royaume, ſollicitoit ces Princes par les ſieurs de Segur-Pardaillan & de Clervaut de lever une armée pour ſon ſecours; & d'ailleurs, il preſſoit par ceux de Geneve les Cantons Proteſtans des Suiſſes de faire pour le meſme effet une contre-ligue avec les Allemans. La Reine Elizabeth, qui outre l'intereſt de ſa Religion Proteſtante avoit une eſtime & une affection toute particuliere pour ce Prince, le Duc de Bouïllon ennemi déclaré des Princes Lorrains; & le Comte de Montbeliard Frideric de Virtemberg fort zelé Calviniſte, faiſoient tous leurs efforts auprés de ces Proteſtans pour les émouvoir. Ceux-cy néanmoins avoient grand'peine à ſe réſoudre à la guerre contre un Roy de France leur allié, diſant toûjours qu'ils ne s'y engageroient jamais qu'on ne leur fiſt voir clairement que la guerre qu'on faiſoit aux Huguenots, n'eſtoit pas une guerre d'Eſtat contre des Rebelles, & que c'eſtoit unique-

ment à la Religion Protestante qu'on en vouloit. Mais quand on leur eût fait voir ces Edits & ces Ordonnances du Roy, qui ne vouloit absolument plus souffrir d'autre Religion que la Catholique en son Royaume, & qu'on leur eût donné d'ailleurs toutes les seûretez qu'ils pouvoient souhaiter pour le payement de leur armée : alors ils résolurent d'en lever une bonne pour secourir puissamment le Roy de Navarre, aprés qu'ils auroient envoyé une Ambassade solennelle au Roy, pour luy demander la révocation de ses Edits, & une entiere liberté de conscience pour les Protestans. ANN. 1585. ANN. 1586.

Le Roy de Dannemarc, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Prince Palatin Jean Casimir, les Ducs de Saxe, de Pomeranie, & de Brunsvic, le Lantgrave de Hesse, & Jean Frideric Administrateur de Magdebourg furent les Princes qui s'associerent avec les villes de Francfort, Ulmes, Nuremberg & Strasbourg, pour envoyer cette Ambassade au Roy, qui ne sçachant que leur répondre, de peur d'irriter la Ligue, en leur accordant, ou de s'attirer sur les bras les forces de presque tous les Protestans d'Allemagne, en leur refusant ce qu'ils demandoient, fit, pour gagner du temps, un voyage jusqu'à Lyon, tandis que les Députez de ces Princes estoient à Paris; ce qui obligea le Comte de Montbeliard *Harangue des Ambass. des Princes Protes. Mem. de la Lig. t. I.*

ANN. 1586. beliard & le Comte d'Iſembourg Chefs de l'Ambaſſade à s'en retourner. Il n'en fut pas de meſme des autres, qui s'obſtinerent à attendre le retour du Roy, qui fut contraint, vaincu par une ſi longue patience qu'il avoit cru pouvoir laſſer, de leur donner enfin l'audiance qu'ils demàndoient. Celuy qui portoit la parole perdant le reſpect, parla d'une maniere extrémement hautaine & temeraire, en luy reprochant, en certains termes qui n'eſtoient que trop intelligibles, que contre ſa conſcience & ſon honneur il avoit violé la foy ſi ſolennellement donnée à ſes fidelles Sujets de la Religion Réformée, de leur en laiſſer l'exercice libre, en demeurant, comme ils l'avoient fait, dans les termes de l'obéiſſance qu'on doit à ſon Roy.

Ce Prince, qui n'eſtoit d'ailleurs que trop patiant, ou plûtoſt trop foible & trop timide, ſe trouva ſi fort offenſé de cette brutale inſolence, qu'il ne put s'empeſcher de faire hautement éclater ſa colere en cette occaſion. Car il leur repondit d'abord de cét air également fier & majeſtueux qu'il ſçavoit fort bien prendre quand il le vouloit, que comme on avoit laiſſé leurs Maiſtres en liberté de gouverner leurs Eſtats ainſi qu'ils l'entendoient, en y changeant ce qu'ils avoient voulu dans la Police & la Religion, il prétendoit auſſi de ſon coſté qu'ils ne trouvaſſent pas à redire aux chan-

ge-

gemens qu'il trouvoit à propos de faire dans ſes Edits, ſelon la diverſité des temps & des occaſions pour le bien de ſes Peuples, qui dépendoit principalement de la vraye Religion Catholique & Romaine, que les Rois Tres-Chreſtiens ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours maintenuë en France à l'excluſion de toute autre. Puis s'eſtant retiré dans ſon cabinet, où aprés avoir repaſſé dans ſon eſprit tout ce qui s'eſtoit dit de part & d'autre, il ne trouva pas que cette réponſe fuſt encore aſſez forte, il leur envoya par un Secretaire d'Eſtat un billet écrit de ſa propre main qu'on leur leût, & par lequel il donnoit en termes formels le démenti à tous ceux qui diſoient qu'il avoit fait contre ſon honneur & violé ſa foy, en révoquant l'Edit de May par l'Edit de Juillet: ſur quoy on leur dit de ſa part, qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer, ſans plus attendre d'audiance. ANN. 1586.

C'eſtoit-là ſans doute une réponſe digne d'un grand Roy, s'il l'euſt ſouſtenuë par ſes actions auſſi-bien que par ſes paroles, & s'il n'euſt pas un peu trop témoigné par la conduite la crainte qu'il avoit de l'irruption de ces Allemans. Car pour l'empeſcher, il voulut bien en quelque maniere deſcendre de cette haute & ſuprême élevation de la Majeſté Royale, en traitant preſque d'égal à égal avec le Duc de Guiſe, & luy offrant, outre tous les grands avan-

ANN. 1586. tages qu'il euſt pû ſouhaiter en honneurs & en penſions, pluſieurs villes de ſeûreté qui luy euſſent fait dans le Royaume une eſpece d'Eſtat indépendant, pourveû ſeulement qu'il vouluſt s'accommoder avec le Roy de Navarre, & le laiſſer vivre en repos, comme ſi c'euſt eſté à ce Duc, & non pas au Roy, de luy donner la paix.

Quoy-que des conditions ſi avantageuſes fuſſent aſſez capables de tenter l'ambition du Duc, il ne voulut pas toutefois les accepter, parce qu'il eſperoit la ſatisfaire beaucoup mieux en continuant la guerre à laquelle il avoit engagé le Roy, qui ne s'en pouvoit plus dédire: outre qu'il ne vouloit pas détruire l'opinion que les Peuples avoient qu'il n'agiſſoit nullement pour ſon intereſt, mais ſeulement pour la Religion. Ce moyen donc d'avoir la paix ayant manqué au Roy, qui la ſouhaitoit ardemment, il en prit un autre, qui fut de prier la Reine ſa Mere de conferer avec le Roy de Navarre ſon gendre, pour taſcher, avec ſon adreſſe ordinaire, de le réduire à quelque accommodement qui puſt contenter la Ligue, & arreſter les Allemans, du ſecours deſquels aprés cela il n'auroit plus beſoin. Cette Princeſſe qui deſiroit alors la paix du moins autant que luy, parce qu'elle craignoit de demeurer à la diſcretion de l'un ou de l'autre

tre des deux partis dont elle estoit également haïe, accepta tres volontiers cette commission, esperant beaucoup de ses artifices qui luy avoient si souvent réüssi en semblables occasions. ANN. 1586.

Relation du voyage de la Reine vers le Roy de Nav. Mem. de la Lig. t. 1.

S'estant donc avancée jusqu'à Champigny, belle maison du Duc de Montpensier, elle fit en sorte, par l'entremise de ce Prince qui fut trouver de sa part le Roy de Navarre, qu'on demeura d'accord que la Conference, aprés bien des difficultez qu'on y opposoit, & qu'on eût bien de la peine à résoudre, se feroit à Saint Brix, Chasteau prés de Cognac appartenant au Sieur de Fors qui estoit du parti de ce Roy. Elle s'y rendit accompagnée des Ducs de Montpensier & de Nevers, du Mareschal de Biron, & de quelques autres Seigneurs qui n'estoient point amis des Guises ni des Ligueurs, afin que la Conference en fust plus paisible. Le Roy de Navarre s'y rendit aussi avec le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, & les principaux Chefs de leur parti.

Il parut bien à ce coup que la Reine n'avoit plus cette grande autorité qu'elle s'estoit donnée dans les autres Conferences, où elle amenoit presque toûjours les choses au poinct qu'elle vouloit par ce merveilleux ascendant qu'elle avoit pris sur les esprits; & elle ne reconnut que trop d'abord qu'elle avoit affaire à des gens qui se défioient de ses artifices, & qui ne se

AN. laiſſeroient pas aiſement ſurprendre com-
1586. me à la Saint Barthelemy dont ils ſe ſouvenoient toûjours. Car ils ne voulureut jamais entrer tous trois enſemble dans la chambre de la Conference. Lors que le Roy de Navarre y eſtoit, le Prince & le Vicomte bien accompagnez faiſoient la garde à la porte ; & quand l'un des deux y entroit, le Roy de Navarre & l'autre en faiſoient autant, pour ne ſe pas mettre imprudemment entre les mains de celle à la parole de laquelle ils croyoient avoir tout ſujet de ne ſe pas fier, & qui n'euſt oſé en faire arreſter un ſeul, les deux autres eſtant libres & en eſtat de s'en faire raiſon ſi on l'entreprenoit.

Ainſi, comme les eſprits eſtoient trop défians & trop aigris pour pouvoir agir raiſonnablement en cette Conference, tout ſe paſſa dans les trois entrevûës qui s'y firent en paroles aſſez faſcheuſes, & en reproches réciproques ſans rien conclure qui tendiſt à un bon accord. Le Prince de Condé, ſelon ſon humeur altiere & ſevere, parla toûjours plus durement que les deux autres, en rejettant toute voye d'accommodement, & diſant d'un air extrémement fier, qu'on ne ſe pouvoit nullement fier à ceux qui avoient ſi vilainement fauſſé leur foy, en violant les Edits du Roy pour ſatisfaire des Seditieux & des Rebelles. Le Roy de Navarre, d'un naturel beaucoup

coup plus doux & complaiſant, quoy- ANN.
que, comme il eſtoit auſſi fort généreux, 1586.
il ne manquaſt pas de faire ſentir à la Reine qu'il n'avoit pas ſujet de ſe loüër de ſa conduite, ne perdit néanmoins jamais le reſpect qui luy eſtoit deû. Et ſur ce qu'elle luy remontroit que la paix de la France dépendoit de ſa converſion, puis que la ſeule crainte de tomber ſous la domination d'un Prince Huguenot avoit fait & armé la Ligue qui n'en vouloit qu'à ſon Héreſie & nullement à ſa perſonne: il ne répondit autre choſe, ſinon que la Religion n'eſtoit qu'un prétexte que les Auteurs de la Ligue avoient pris pour couvrir leur ambition, qui alloit tout droit à la ruine entiere de la Maiſon Royale; & quant à ſa converſion, qu'il y eſtoit tout diſpoſé, pourveû qu'il fuſt inſtruit de la verité par un Concile libre qu'il avoit ſouvent demandé, & au jugement duquel luy & tous ceux de ſon parti ſe ſoumettroient. Il conſentit même à une tréve de douze jours, durant leſquels on envoyeroit au Roy pour luy propoſer cette condition qu'on ſçavoit bien qu'il n'accorderoit jamais. Et cependant le Vicomte de Turenne eſtant allé trouver la Reine qui s'eſtoit retirée à Fontenay, on y réprit la Conference, mais ce fut pour la derniere fois.

Car aprés que l'on eût exageré de part

ANN. 1586. & d'autre les forces qu'on avoit, & les avantages que l'on croyoit avoir, ce qui ne ſe put faire ſans aigreur, & meſme ſans menaces, la Reine perdant patience, & reprenant cét air de hauteur & de majeſté qu'elle avoit ſouvent pris en de pareilles Conferences ſous les Regnes précedens & au commencement de celuy-cy, dît d'un ton fort imperieux, qu'il n'y avoit plus à deliberer, & que le Roy, qui vouloit eſtre abſolument le Maiſtre dans ſon Royaume, vouloit auſſi réſolument qu'il n'y euſt plus qu'une ſeule Religion en France. *Et bien, Madame*, repart ſur le champ le Vicomte avec un certain ſourire fier & mépriſant, *nous le voulons bien auſsi, mais pourveû que ce ſoit la noſtre, autrement nous nous batrons bien.* Sur quoy, ſans attendre de repartie, il fait une profonde réverence, & ſe retire. Ainſi finit la Conference au grand regret du Roy, qui pour ſe mettre à couvert de cette tempeſte d'Allemans qu'il voyoit bien qui viendroient bientoſt fondre ſur la France, deſiroit paſſionnément la paix, qu'il ne put avoir ni avec le Roy de Navarre, ni meſme avec la Ligue, pour laquelle il s'eſtoit obligé de faire la guerre à ce Roy.

Car les Ligueurs, dont le nombre s'eſtoit merveilleuſement accru, ſur tout dans Paris, ayant pris jalouſie de ce qu'on traitoit ſi ſouvent avec le Roy de Navarre, ſe déchaiſ-

chaiſinerent plus brutalement que jamais contre le Roy, comme s'il ſe fuſt entendu ſecretement avec les Hnguenois, en meſme temps qu'il joûoit la Ligue, en faiſant ſemblant de les vouloir exterminer. Il y en a meſme qui diſent qu'ils firent en ce temps-là une effroyable conſpiration, dans laquelle ils engagerent le Duc de Mayenne, qui ſe fit leur Chef en l'abſence de ſon frere, & que les Conjurez avoient réſolu de faire main-baſſe ſur les Gardes du Roy, de ſe ſaiſir de ſa perſonne pour le confiner dans un Monaſtere, ou l'enfermer dans une tour; de couper la gorge au Chancelier, au Premier Préſident, & aux principaux Officiers pour en mettre d'autres en leur place, & former un nouveau Conſeil qui fuſt tout de gens de leur faction; de ſe ſaiſir de la Baſtille, de l'Arſenal, des Chaſtelets, du Palais, & du Temple; de faire entrer en France par Boulogne les Eſpagnols de la grande armée Navale qu'on avoit dreſſée contre l'Angleterre; & cent autres particularitez de cette Conjuration; que le Préſident de Thou à cru devoir mettre dans ſon Hiſtoire, ſur la foy du nommé Nicolas Poulain Lieutenant en la Prevoſté de l'Iſle de France, qui ayant eſté du Conſeil de la Ligue, en révela, à ce qu'il dit, tout le ſecret au Chancelier de Chiverny, à M. de Villeroy Secretaire d'Eſtat, & au Roy meſme. Mais, outre qu'on ne doit donner aucune

ANN. 1586.

Hiſt. Thuani l. 86.

ANN. 1586. cune créance à un homme double qui a trahi les deux partis, & qui pour ſe remettre bien avec celuy qu'il a quitté, peut dire contre l'autre mille choſes qu'il ne peut prouver, ce qui a ſouvent attiré au délateur la punition de la corde : on ne voit rien de tout cela dans les écrits qui ſe firent en ce temps-là pour & contre la Ligue, ſur tout dans ceux des Huguenots, qui ſans doute n'auroient eû garde d'épargner la Ligue dans une occaſion qui luy auroit eſté ſi favorable, ni dans les Memoires du Chancelier de Chiverny, & de M. de Villeroy, qui apparemment n'euſſent pas omis une choſe de cette importance, s'ils l'euſſent appriſe de la bouche meſme du délateur, où s'ils l'euſſent cru veritable.

Et certes, il y a tant de choſes ſi peu vray-ſemblables dans le Procés verbal de ce Nicolas Poulain que j'ay leû fort exactement ; il y en a meſme de ſi manifeſtement fauſſes, & ſi oppoſées au genie & à l'humeur du Duc de Mayenne : qu'on a ſujet de s'étonner que M. de Thou ait bien voulu prendre la peine de le tranſcrire preſque mot à mot dans une Hiſtoire auſſi élegante & auſſi ſerieuſe que la ſienne. Cela doit avertir ceux qui entreprennent d'écrire l'Hiſtoire de ne ſe pas fier à toute ſorte d'Ecrivains, & ne ſe pas trop empreſſer de groſſir leur ouvrage de tout ce qu'ils trouvent en certains Memoires peu authenti-

thentiques sans se donner le loisir d'en examiner le merite & la qualité. Ce qu'il y a de vray, c'est que les Ligueurs de Paris interpretant malignement ces negotiations & ces Conferences qu'on faisoit avec le Roy de Navarre, ne manquoient pas de faire entendre au Peuple que le Roy, s'entendoit avec luy, & protegeoit les Huguenots. Ce fut aussi pour détruire cette créance & cette fausse opinion, laquelle on faisoit concevoir au Peuple à son desavantage, qu'il recommença, avec plus de ferveur apparente & d'appareil, ses dévotions extraordinaires qu'il pratiquoit de temps en temps, & sur tout ses Processions de Penitens, qui bien loin de servir à son dessein, le rendirent encore & plus mépriſable & plus odieux. ANN. 1586.

Comme le mal, par l'abus qu'on peut faire des choses les meilleures & les plus saintes, vient assez souvent du bien qui dégénere insensiblement en corruption : il arrive aussi quelquefois que le bien naist par occasion du mal qu'on rectifie, en ostant ce qu'il y avoit de mauvais dans une pratique de dévotion, pour n'en retenir que le bon. C'est ce qui s'est vû au sujet des Confreries des Penitens. Il y a plus de quatre cens ans qu'un bon Hermite se sentant fortement inspiré de Dieu de prescher dans une ville d'Italie, comme Jonas avoit fait à Ninive, se mit à menacer les habitans 1260.

ANN. 1586. bitans d'eſtre bientoſt enſevelis ſous les ruines de leurs maiſons qui ſe renverſeroient ſur eux, s'ils n'appaiſoient l'ire de Dieu par une prompte & rigoureuſe penitence publique. Ses Auditeurs, à l'exemple des Ninivites, touchez d'une ſi forte prédication, & craignant de ſentir l'effet d'une ſi terrible menace, ſe reveſtirent de ſac, & s'armant de foûets & de diſciplines, allerent en proceſſion par les ruës, ſe frappant rudement ſur les épaules, pour expier leurs crimes par leurs larmes & par leur ſang. Cette eſpece de penitence, qui partant d'un bon principe & d'un grand deſir de ſatisfaire à la Juſtice divine peut eſtre tresbonne, fut depuis pratiquée en quelques autres païs, & ſingulierement en Hongrie, durant une furieuſe peſte qui ravageoit tout ce pauvre Royaume. Mais peu de temps aprés elle dégénera dans la dangereuſe ſecte des Flagellans, qui parcourant à groſſes troupes, nuds juſqu'à la ceinture, la pluſpart des provinces de l'Europe, ſe mettoient tout en ſang à force de coups de foûet, diſant par une horrible impieté, que ce nouveau bapteſme de ſang avoit encore plus de force que celuy de l'eau, en ce qu'il expioit tous les pechez qu'ils pouvoient aprés cela commettre impunément.

On eût bien de la peine à abolir un ſi pernicieux abus; & pour ramener doucement

ment ces esprits égarez dans les termes d'une penitence reglée, on leur permit de retenir ce qui pouvoit estre de bon dans une pratique si austere. Et de là sont venuës les Confreries des Penitens de differentes couleurs qu'on voit encore en Italie, sur les terres du Pape, au Comtat, & en Languedoc, qui ont leurs Chapelles où ils s'assemblent pour y pratiquer leurs exercices de dévotion, & qui font leurs Processions où ils vont particulierement le Jeudy Saint revestus de leur sac avec le foüet à la ceinture, duquel pourtant ils ne se servent gueres que par une pieuse cerémonie, pour marquer la profession publique qu'ils font de leur estat de Penitens, & l'amour qu'ils ont pour la penitence Chrestienne. ANN. 1586.

Or comme le Roy, qui, outre qu'il estoit naturellement porté à la dévotion, vouloit d'abord à son retour de Pologne faire connoistre qu'il estoit fort zelé Catholique, eût veû la dévote Procession des Penitens blancs d'Avignon, il voulut estre enrôllé dans leur Confrerie, & sept ou huit ans aprés il en établit une semblable à Paris dans l'Eglise des Augustins, sous le titre de l'Annonciation de Nostre-Dame. La plus part des Princes, des Grands de la Cour, & des principaux Officiers en estoient, & tous ses Favoris, qui ne manquoient pas d'assister avec luy à ces Processions

ANN. 1586. ſions où il alloit ſans Gardes & ſans aucune marque qui le diſtinguaſt des autres, veſtu d'un long habit blanc de toile de hollande, en forme de ſac, allant juſques ſur les pieds, aſſez large, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu, ayant deux grands trous à l'endroit des yeux, couſu par derriere ſur le collet, & deſcendant par le devant en pointe juſqu'à demi-pied au deſſous de la ceinture tiſſuë d'un fil délicat de fin lin, avec de petits nœuds allans juſques au deſſous du genou, & de laquelle pendoit une jolie diſcipline de meſme fil, qui n'eſtoit gueres propre à faire bien du mal au penitent; & ſur l'épaule gauche, il y avoit une Croix de ſatin blanc, ſur un fond de velours tanné preſque tout rond.

Il faiſoit au reſte profeſſion de garder fort exactement les regles & les ſtatuts de cette Confrerie, que le Pere Emond Auger célebre Jeſuite, qui eſtoit alors ſon Confeſſeur & ſon Prédicateur, avoit faits par ſon ordre. Ce bon Pere l'entretenoit avec grand ſoin dans ces ſortes de dévotions, quoy-qu'elles ne ſoient gueres à l'uſage d'un Roy auquel il en faut d'autres beaucoup plus ſolides, & dont la principale doit eſtre une forte application au gouvernement que Dieu, qui luy en ſera rendre compte, luy a confié comme à ſon Miniſtre & ſon Lieutenant.

Auſſi dit-on, comme l'Ambaſſadeur

Busbequius l'écrivit de Paris à l'Empereur Rodolphe son Maistre, que la Reine Mere voyant le tort que cette bizarre conduite faisoit à la réputation du Roy son fils, & à l'Estat dont il abandonnoit le soin, pour prendre uniquement celuy de ces Processions & de ces dévotiõs extraordinaires qui peuvent estre bonnes pour un Cloistre, & point du tout pour un grand Prince, s'en prit à ce Jesuite, luy reprochant avec aigreur, qu'il dirigeoit fort mal celuy qui s'estoit mis sous sa conduite, & que d'un Roy tel que Dieu l'avoit fait il en faisoit un Moine, au grand préjudice de tout le Royaume. Et c'est pour cela mesme que le temps & l'experience ayant fait voir qu'il s'estoit glissé beaucoup de desordre dans ces associations de Penitens blancs aussi-bien que parmi les bleus & les noirs, & que sous prétexte d'y pratiquer de saints exercices de pieté on y faisoit de dangereux complots contre l'Estat, elles furent entiérement abolies à Paris dix ou douze ans aprés.

ANN. 1586.

Certè Regina senior, pertæsa neglectum multarum rerum quæ sunt muneris Regii, graviter Emundum Jesuitam quemdam, quem Rex autorem, totissimùm sequitur, increpuisse dicitur, quòd sibi filium ex Rege penè

Ce fut donc principalement cette année que le Roy voulant faire paroistre qu'il avoit plus de zele que jamais pour la Foy Catholique, renouvella avec plus de ferveur qu'auparavant ces dévotions éclatantes de sa Confrerie, jusques-là que n'estant pas

Monachum reddidisset, magno cum Regni totius detrimento. *Busbeq. Ep.* 20.

ANN. 1586. pas encore content des Proceſſions ordinaires qu'il faiſoit en habit de Penitent par les ruës de Paris, il en fit une extraordinaire, allant à pied en ce meſme habit avec ce qu'il put amaſſer de ſes plus dévots & fervens Confreres, depuis les Chartreux juſqu'à Noſtre-Dame de Chartres, d'où il revint au meſme eſtat en deux jours à Paris. A la verité l'on peut croire que cela venoit d'un grand fonds de piété, que ce Prince, dont le naturel eſtoit fort beau, s'il ne l'euſt laiſſé corrompre par les voluptez, avoit dans l'ame. Mais comme les Ligueurs n'eſtoient pas bien perſuadez de cette verité. & que par la haine qu'ils luy portoient, ils interpretoient en mal toutes ſes meilleures actions, ils décrierent hautement celle-cy, diſant que ce n'eſtoit-là qu'une pure hypocriſie, & une ridicule maſcarade qu'il avoit inventé pour ſe moquer de Dieu, & pour tromper les hommes, en couvrant ſes vices & ſon peu de Religion ſous ce maſque de piété.

Journal de Henry III.

Ce n'eſtoient pas toutefois ſeulement ceux de la Ligue qui trouvoient à redire à ces nouvelles ſortes de Proceſſions qui ne ſont gueres du gouſt des François : elles eſtoient preſque univerſellement blaſmées de tout le monde ; & ceux qui en diſoient le moins de mal, s'en moquoient tout ouvertement. Ce qu'il y eût de plus ridicule en cecy, & qu'on peut dire qui fit une eſ-

pece

pece de tragicomedie où il y eût de quoy rire & de quoy pleurer, fut que les laquais des Courtisans qui pour plaire au Roy s'estoient enrôllez en cette Confrerie de Penitens, eûrent l'insolence de la contrefaire, en dérision de leurs Maistres, jusques dans la cour du Louvre, faisant semblant de se fraper bien fort, comme s'ils eussent esté de veritables Flagellans. Mais le Roy l'ayant sceû, avant que la farce fust achevée, en fit prendre jusques quatre-vingts qu'on entraisna dans la cour des cuisines, où ils furent si-bien foûëtez, qu'ils se trouverent en estat de bien representer l'estat où les anciens Flagellans se mettoient par leurs sanglante penitence. ANN. 1585.

Regis jussu abrepti ferè ad octoginta in coquinam, atque ibidem flagris ad satietatem cæsi, haud fictum simul acrum Flagellatorum & Pœnitentium retulerunt. *Busbeq. Ep.* 18.

Cela pourtant n'empescha qu'on ne fist encore quelque chose de bien plus criminel que ce qu'avoient fait ces pauvres laquais. Car il se trouva de méchans esprits, qui eûrent l'audace d'exposer publiquement une peinture où l'on voyoit le Roy vestu de son habit de Penitent qui tiroit le miel & la cire d'une ruche, disant ces paroles qu'on avoit mises au haut du tableau, comme l'ame de cét Embleme : *Sic eorum aculeos evito ; C'est ainsi que je me garantis de leurs piqueures.* Comme si on eust voulu faire entendre par cette ingenieuse, mais extrémement maligne expression, qu'un hom-

ANN. 1586. homme qui veut dépouïller une ruche, doit ſe couvrir le viſage & les mains pour éviter les aiguillons des abeilles qui ſont toutes réünies contre leur voleur; qu'ainſi, luy qui vouloit tirer tout le ſuc de la France, pour le donner par ſes immenſes prodigalitez à ſes Mignons, & qui avoit entrepris de ruiner la Religion par l'intelligence ſecrete qu'il avoit avec le Roy de Navarre & les Huguenots, ſe couvroit de ce ſac de Penitent, pour ſe mettre, en trompant la Ligue, à couvert de la juſte indignation des Catholiques unis contre luy. Mais ceux qui faiſoient plus de bruit que tous les autres, eſtoient certains Prédicateurs de la Ligue, qui profanant la ſacré miniſtere de la Predication de l'Evangile par leur langue ſeditieuſe, & débitant mille impoſtures dans la Chaire de verité, qu'ils changeoient en un infame bureau de menſonge, déclamoient ſcandaleuſement contre l'Oingt du Seigneur, dont ils blaſmoient toutes les actions, juſqu'à celles qui reſſentoient le plus la pieté.

Celuy de tous ces Satyriques qui parloit le plus inſolemment de ces dévotions du Roy, eſtoit le Docteur Poncet Curé de Saint Pierre des Arſis, qui avoit couſtume de raconter étourdiment dans ſes Sermons toutes les ſotiſes qu'il avoit oüi dire aux plus paſſionnez Ligueurs, & les preſchoit hardiment à ſes Auditeurs, comme ſi c'euſt eſté

esté la verité mesme de l'Evangile. Ce n'est pas qu'il n'eust de l'esprit, comme il le fit assez paroistre un jour que le Duc de Joyeuse Favori du Roy luy ayant dit, en le raillant, qu'il estoit bien-aise de connoistre un homme qui avoit un si beau talent de divertir, faire rire le Peuple en ses Sermons, il luy répondit froidement: *Il est bien juste que je le fasse rire, puis que vous le faites tant pleurer, à cause des subsides extraordinaires dont on l'a chargé, pour avoir dequoy fournir aux excessives dépenses qu'on a faites à vos belles nopces;* car le bruit couroit que le Roy n'en seroit pas quitte en tout pour douze cent mille écus. ANN. 1586. *Brantosme.*

Or ce Prédicateur seditieux dit tant de choses contre ces Processions, & tant de faussetez scandaleuses du Roy mésme & de sa Confrerie de Penitens qu'il appelloit la Confrerie des Hypocrites & des Atheistes, que le Roy le fit mettre en prison durant quelques jours: aprés quoy il le renvoya, croyant que ce leger chastiment le rendroit plus sage. Mais comme il estoit vain, & qu'il eût appris qu'on disoit qu'il changeroit bien de langage aprés avoir esté repris & traité de la sorte, il eût l'effronterie de dire en Chaire qu'il n'estoit pas un perroquet à qui l'on appriſt à parler, & là-dessus se mît à déclamer plus outrageusement encore qu'il n'avoit fait auparavant. Il ne *Cayet.*

fut

ANN. 1586. fut pas toutefois long-temps ſans en recevoir par luy-meſme la punition qu'il meritoit bien.

Comme la licence de médire des Puiſſances eſtoit tres-grande parmi les Ligueurs, un certain Avocat de Poitiers nommé le Breton, qui avoit perdu ſa cauſe à Poitiers & à Paris en plaidant pour une veuve, irrité de ce que les Ducs de Guiſe & de Mayenne, le Roy de Navarre, & le Roy meſme, auſquels il s'eſtoit adreſſé, allant de l'un à l'autre, & faiſant tant de voyages inutiles pour s'en plaindre, l'avoient rebuté comme un fou, fit un libelle tout rempli d'injures atroces & de calomnies contre le Roy & contre Meſſieurs du Parlement. L'Ecrit ayant eſté ſaiſi avec l'Auteur, on crut qu'il faloit un exemple pour arreſter le cours de cette furieuſe liberté qu'on prenoit d'écrire, & de parler d'une maniere ſi criminelle : ſur quoy l'on fit bonne & briéve juſtice à cét inſolent Avocat, qui fut pendu devant les degrez du Palais. Il n'y a rien de plus timide & de plus laſche dans une occaſion où il paroiſt quelque danger, que ceux qui ſont les plus hardis à parler quand ils croyent qu'il n'y a rien à craindre. Lors qu'on apprit cette exécution au Docteur Poncet, & qu'il vit par ce terrible exemple qu'on puniſſoit de mort ceux qui avoient oſé choquer la Majeſté du Prince par leurs invectives ſeditieuſes, il

en

en conceût tant de crainte & tant de frayeur, que se sentant le cœur saisi & le sang tout glacé, il se mit au lit, d'où cét intrepide en paroles ne releva plus. Il mourut peu de jours aprés de la peur qu'il eût qu'on ne luy en vouluſt faire autant qu'à ce miserable Avocat. ANN. 1586.

Cependant le Roy qui desiroit toûjours passionnément d'avoir la paix dans son Royaume, fit encore une fois, mais inutilement, tous ses efforts, pour obliger d'une part le Duc de Guise à s'accommoder avec le Roy de Navarre à des conditions encore plus avantageuses que celles qu'il avoit auparavant offertes à ce Duc; & de l'autre, pour faire rentrer ce Roy dans l'Egliſe Catholique, luy promettant, s'il le faisoit, de le déclarer son Lieutenant Général dans tout le Royaume, de luy donner encore plus d'autorité que luy-meſme n'en avoit eû lors qu'il commandoit les armées du feu Roy son frere, de le faire Chef du Conseil, & meſme enfin, ce que ce Prince souhaitoit de tout son cœur, de faire dissoudre son mariage avec la Reine Marguerite, & luy faire épouser la Princesse de Lorraine, petite fille de la Reine Mere, laquelle consentiroit volontiers à ce mariage, qui pourroit faire un jour Reine de France cette Princesse qu'elle aimoit tendrement.

ANN. 1586. C'estoient-là sans doute des offres tres-avantageuses, & capables de tenter un homme du caractere de ce Prince, qui, à dire la verité, n'estoit pas trop bon Huguenot, ni trop grand ennemi des Catholiques. Mais comme il ne crut pas, aprés ce qu'on avoit fait contre luy, qu'il se pust raisonnablement fier à toutes ces belles promesses; qu'il craignit de tomber des deux costez, & mesme, si on le voyoit balancer, d'estre bientost abandonné de son parti qui panchoit déja bien fort vers le Prince de Condé, qu'on sçavoit estre bien meilleur Protestant que luy, & de plus, qu'il se tenoit fort asseûré du grand secours des Allemans: il ne voulut plus rien entendre là-dessus, & fit tout court aux Envoyez du Roy une réponse digne & de son esprit & de son courage: *Que ses ennemis ne desiroient rien moins que sa conversion, parce qu'ils n'avoient pris les armes que pour l'exclure de la succession de la Couronne, & pour partager le Royaume entre eux, sous prétexte d'y vouloir conserver la Religion Catholique qu'il y maintiendroit encore mieux qu'eux; Qu'il supplioit treshumblement le Roy de luy laisser demesler cette querelle avec les Princes de la Ligue, sans que Sa Majesté se donnast la peine de s'en mesler, & qu'il auroit dans trois mois cinquante mille hommes, avec lesquels il esperoit que Dieu luy feroit la grace de ranger bientost*

bientoſt des Ligueurs à leur devoir, & de ANN.
réduire ces perturbateurs du repos public & 1586.
ces rebelles aux termes de l'obéiſſance qu'ils
doivent à leur Souverain.

Cette réponſe mit le Roy dans une peine extréme, ne ſçachant à quoy ſe réſoudre, & lequel des trois partis qu'il pouvoit prendre, il devoit ſuivre. Car s'il demeuroit neutre entre le Roy de Navarre & la Ligue, il couroit fortune de ſuccombér aprés ſous la puiſſance du vainqueur : s'il ſe joignoit au parti du Roy de Navarre contre les Ligueurs, comme il fut quelque temps aprés contraint de le faire. il craignoit de paſſer pour Héretique, ou pour fauteur des Héretiques, comme la Ligue s'efforçoit de le faire croire par ſes calomnies, & en ſuite de s'attirer toutes les forces de l'Eſpagne, & tous les foudres de Rome qu'il redoutoit encore plus en ce temps-là que la Ligue & les Eſpagnols. Ainſi, comme il ne ſe croyoit pas aſſez ANN.
fort tout ſeul pour contraindre les uns & 1587.
les autres à luy obéir, cette derniere crainte l'emporta ſur l'inclination qu'il avoit pour le parti du Roy de Navarre, qu'il jugeoit eſtre le plus juſte hors ſa Religion, de laquelle ce Prince proteſtoit qu'il ne s'agiſſoit pas alors. De ſorte que, ſuivant en cela les avis de la Reine ſa Mere, & de quelques-uns de ſon Conſeil, qui par la haine qu'ils avoient pour l'Héreſie, favoriſoient

ANN. riſoient la Ligue, il ſe joignit à ceux qu'il
5187. regardoit comme ſes plus grands ennemis, afin de faire à ſon beaufrere, dont il connoiſſoit les bonnes intentions pour le bien de l'Eſtat, cette guerre qui fit répandre dans les deux partis tant de ſang & tant de larmes, & de laquelle nous verrons les differens ſuccés dans le Livre ſuivant.

HISTOI-

HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE SECOND.

LE Roy, selon sa coustume, passa l'hiver de cette mémorable année mil cinq cens quatrevingt sept, partie en jeux, en festins, en balets, en mascarades, & en autres semblables divertissemens, & partie en ses Processions, ses Confrèries, ses Retraites & ses Penitences chez les Feuïllans qu'il avoit fondez au fauxbourg Saint Honoré, chez les Capucins, & sur tout dans ses Cellules du Monastere du Bois de Vincennes, où il avoit mis les Jeronimites venus d'Espagne, & où depuis on plaça les Mini- ANN. 1587.

ANN. 1587. mes. Mais il falut, à son grand regret, qu'il quittast au Printemps les plaisirs & les exercices de cette sorte de vie qui avoit tant de charmes pour luy, & qu'il se disposast à faire la guerre conjointement avec les Ligueurs au Roy de Navarre, & aux Allemans qui le vouloient joindre.

A cét effet, le Duc de Guise, qui avoit fait jusqu'alors la guerre au jeune Duc de Bouïllon la Mark sans grand avantage, se rendit auprés du Roy, qui estoit à Meaux; & aprés l'avoir asseûré qu'il y avoit une grande armée d'Allemans toute preste à se mettre en marche vers nos frontieres, & luy avoir demandé des forces capables de les arrester, il fit de grandes plaintes sur les contraventions qu'il prétendoit avoir esté faites au Traité de Nemours. Ceux de la Ligue soustenoient que ces plaintes estoient fort justes; les autres au contraire, faisoient voir qu'elles estoient tout-à-fait déraisonnables.

Cayet, Novem. 1. Il se plaignoit entre autres choses de ce qu'on n'avoit pas rétabli le Comte de Brissac au Gouvernement du Chasteau d'Angers. Mais on répondoit à cela que le Roy l'avoit repris sur les gens du Roy de Navarre, ausquels Brissac, qui le tenoit pour la Ligue contre l'intention du Roy, l'avoit laissé surprendre. Il ajoustoit, que ceux qui s'estoient attachez à son service ou à ses interests n'estoient pas traitez si fa-o-

favorablement à la Cour que les autres ; comme si le Roy eust esté obligé non seulement de pardonner, mais aussi de faire des graces particulieres à ceux qui avoient pris les armes contre luy, & de leur donner récompense pour avoir tiré le canon sur ses bons serviteurs, ainsi que François de Balzac Sieur d'Entragues avoit fait sur le Duc de Montpensier que Sa Majesté envoyoit à Orleans. Enfin, il trouvoit fort mauvais qu'on eust saisi le temporel du Cardinal de Pellevé Archevesque de Sens, comme si tout le monde ne sçavoit pas que ce Prélat, pensionnaire de l'Espagnol, & qui s'estoit déclaré tout ouvertement ennemi du Roy, n'estoit à Rome que pour luy rendre auprés du Pape tous les mauvais offices qu'il pouvoit, & pour y décrier éternellement sa conduite par ses médisances & par ses calomnies. ANN. 1587.

Le Roy eût toutefois tant de bonté, que peu de jours aprés il luy fit donner main-levée de tous ses revenus, pour complaire au Pape qui l'en avoit prié par son Nonce Morosini : mais il fit dire aussi au Pape qu'il le supplioit d'avertir secretement ce Cardinal de ne plus retomber en une faute si énorme, & que s'il le faisoit, Sa Saïnteté se chargeroit de punir rigoureusement cette injure, comme si elle estoit faite à elle-mesme. Pour le present, il se contenta d'adoucir l'aigreur du Duc

Monseig. Steph. Cosmi. vit. del Morosini. l. 2. p. 4.

ANN. 1587. de Guiſe par de belles paroles, l'aſſeûrant qu'il pourvoiroit à tout de ſorte qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. Et comme aprés l'avoir encore exhorté à faire la paix avec le Navarrois, il vit qu'il eſtoit toûjours inflexible ſur ce point-là, il prit enfin la réſolution de diſpoſer tellement des forces qu'il avoit déja ſur pied, & de celles qu'il attendoit encore des Cantons Catholiques, qu'il put trouver les voyes de ſe rendre maiſtre de tout, en affoibliſſant le Roy de Navarre & la Ligue, & en diſſipant l'armée Allemande.

Pour cét effet, il voulut avoir trois armées: l'une bien forte, ſous le commandement du Duc de Joyeuſe en Poitou, contre le Roy de Navarre, qui ne pourroit encore avoir, à ce qu'il croyoit, aſſez de forces pour luy réſiſter; l'autre en apparence, & ſur le papier, du moins auſſi forte, mais en effet beaucoup plus foible, ſous le Duc de Guiſe, contre les Allemans, deſquels il pouvoit raiſonnablement eſperer, veû leur grand nombre, que ce Duc ſeroit batu, ce qu'il croyoit avoir grande raiſon de ſouhaiter; & la troiſiéme, incomparablement plus forte que les deux autres; & qu'il commanderoit en perſonne, pour empeſcher les Eſtrangers, qui ſeroient fort affoiblis d'une ſi longue marche, de paſſer la riviere de Loire, & de ſe joindre au

Roy

Roy de Navarre, & pour les obliger en ANN.
ſuite, en traitant avec eux, de retourner 1587.
en leur païs : aprés quoy il ſe trouveroit en eſtat de réduire facilement les deux partis à l'obéïſſance qu'ils luy devoient.

A la verité ce deſſein n'eſtoit pas mal concerté : mais par la ſage conduite & par la valeur d'une part du Roy de Navarre, & de l'autre du Duc de Guiſe, tout ce beau projet réüſſit de toute autre maniere qu'il ne ſe l'eſtoit imaginé. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir, en décrivant exactement & par ordre les exploits de ces trois armées qui eûrent des ſuccés bien differens.

Le premier qui fut obligé de ſe mettre en campagne fut le Duc de Joyeuſe, pour s'oppoſer aux progrés que le Roy de Navarre commençoit à faire en Guyenne & en Poitou. Ce Duc eſtoit ce fameux Favori que le Roy, pour ſe conſoler de la perte qu'il avoit faite de ſes autres Mignons, Quelus & Maugiron tuez en duel, & Saint Megrin qu'on aſſaſſina au ſortir du Louvre ; prit plaiſir d'élever à tout ce qu'il y a de grand dans le Royaume, juſqu'à le faire ſon beaufrere, en luy faiſant épouſer la Princeſſe de Vaudémont Marguerite ſœur de la Reine, & le comblant en ſuite de toutes ſortes de biens & de graces, qu'il répandoit à pleine main ſur luy ſans regle & ſans meſure ; de ſorte qu'il ſembloit qu'il vouluſt partager

ANN. 1587. avec luy sa Couronne, & l'égaler à soy-mesme : ce que la Royauté, ni consequemment l'amitié d'un Roy ne souffre pas, comme celle des autres hommes.

Il est vray que de tout ce grand nombre de Favoris & de Mignons qui se rendirent insupportables sous ce Regne, particulierement aux Princes & aux Grands, par l'insolente maniere dont ils abusoient de la faveur du Prince, celuy-cy fut le moins odieux de tous. Car outre qu'il estoit d'une naissance beaucoup plus illustre que tous les autres, il estoit encore sans comparaison de meilleur naturel, estant doux, obligeant, civil, bienfaisant à tout le monde, & sur tout magnifique au-delà de ce qu'on en peut dire, comme s'il eust entrepris d'égaler la grandeur de sa fortune par celle de ses liberalitez, qui pouvoient en quelque façon disputer avec la prodigalité du Roy son Maistre, jusques-là qu'ayant un jour trouvé au sortir de la chambre du Roy, les quatre Secretaires d'Estat qui l'avoient long-temps attendu, aprés s'en estre excusé fort civilement, il leur fit present des cent mille écus dont ce Prince venoit de le gratifier.

Addit. aux Mem. de Castelu. Busbeq. Ep. 17.

Mais comme avec toutes ces bonnes qualitez il estoit assez vain, & qu'il se croyoit capable de tout, quoy-qu'il n'eust encore nulle experience : le Duc d'Espernon son rival, qui vouloit profiter à la Cour de son absence pour

prendre le dessus dans la faveur, luy fit adroitement inspirer l'envie de commander l'armée qu'on envoyoit en Guyenne contre le Roy de Navarre. En effet, il la demanda, & il ne manqua pas de l'obtenir du Roy qui ne la luy put refuser, quoy-qu'il l'eust promise au Mareschal d'Aumont, qui ayant autant de conduite, de valeur & d'experience que de fidelité, se fust bien mieux aquité de cét employ. ANN. 1487.

D'abord il eût assez de succés en Auvergne, en Givaudan, & en Roûergue, qu'il eût ordre de nettoyer de Huguenots, pour delà passer en Languedoc, & puis en Guyenne. Il prit quelques petites places assez fortes; entre autres Maleziou, Marenghol, la Peyre en Givaudan, & Salvagnac en Roûergue, d'où il s'alla presenter en bataille à la veûë de Toulouse, comme pour faire sçavoir au Parlement qu'il estoit venu se joindre au Mareschal de Joyeuse son pere Lieutenant du Roy en Languedoc, pour delivrer cette grande ville du facheux voisinage des Huguenots. Aprés quoy, comme son armée estoit fort diminuée par les maladies, & par la retraite de plusieurs de la Noblesse en leurs maisons, il la laissa au Marquis de Lavardin Jean de Beaumanoir son Mareschal de Camp, & s'en retourna en poste à la Cour pour y passer l'hiver. *Mem. de la Lig. t. 2. Cayet, &c.*

Il eût presque le mesme sort l'année suivante, qui est celle dont j'écris les éve-

ANN. 1587. nemens. Car, comme on eût appris que le Roy de Navarre, qui s'eſtoit mis en campagne au commencement d'Avril, avoit déja pris en Poitou les places de Talmont, Chizay, Saſay, Saint Maixant, Fontenay, & Mauleon, il rerourna promptement à l'armée avec un renfort de ſix à ſept mille hommes, avec leſquels il reprit Saint Maixant, s'empara de Tonnay-Charante & de Mallezais, courut juſqu'aux portes de la Rochelle, & tailla en pieces deux ou trois Régimens du Roy de Navarre qu'il força dans leurs quartiers. Mais aprés deux mois de campagne la peſte & les deſertions ayant extrémement affoibli ſon armée, il reprit une ſeconde fois le chemin de la Cour, laiſſant encore ſon armée au Marquis de Lavardin, qui n'eût pas le bonheur de la conſerver auſſi-bien que l'année précedente.

Car le Roy de Navarre, qui eſtoit ſorti de la Rochelle, avec tout ce qu'il y avoit de troupes, pour la harceler, ayant appris quelle ſe retiroit vers la riviere de Loire, la ſuivit de ſi prés, que le vingt-huit & le vingt-neuviéme d'Aouſt il ſurprit & tailla en pieces une partie de ſa Cavalerie, & meſme la Compagnie de Genſdarmes du Duc de ſoixante & dix Maiſtres, qui furent tous tuez ou pris avec la Cornette blanche. Tout ce que put faire le Marquis de Lavardin aprés cette défaite, fut de ſe retirer bien viſte à la Haye ſur la Creuſe.

Memoires de du Pleſſis-Mornay, t. 1. p. 551. & ſuiv.

Ce fut devant cette place, qui ne fut pas attaquée faute de canon, que le Roy de Navarre receût le renfort de six cens chevaux, & de deux mille Arquebusiers que le Vicomte de Turenne luy amena du Perigord & du Limousin; & presque en mesme temps le Prince de Condé l'y vint joindre avec la meilleure partie de la Noblesse de Saintonge. Et comme on eût appris là-mesme, que le jeune Comte de Soissons, qu'il avoit attiré dans son parti par de grandes promesses, aussi-bien que le Prince de Conty frere de ce Comte, s'approchoit de la Loire avec trois cens Gentilshommes & cinq cens Arquebusieurs à cheval, il s'avança jusques à Monsoreau sur cette riviere, où le Vicomte de Turenne, qui l'alla prendre au Lude avec une escorte de sept cens chevaux, l'amena sans perte d'un seul homme, quoy-que tout le païs aux environs fust couvert d'ennemis. ANN. 1587.

Cela fait, on résolut dans le Conseil de ne point passer outre pour s'aller joindre par le droit chemin aux Allemans, parce qu'on n'avoit pas encore assez de force, & qu'on auroit sur les bras l'armée du Roy & celle du Duc de Joyeuse, qui asseûrément les battroient, ce qui attireroit en suite la défaite de l'armée estrangere. Sur quoy on retourna dans le Poitou, à dessein d'aller prendre par un long circuit le dessus de la riviere vers Roane, & puis passer en Bourgogne, pour y recevoir

ANN. 1587. l'armée Allemande, aux Chefs de laquelle le Roy de Navarre dépeſcha Morlas, pour les prier de prendre cette route. Mais ce Roy n'eût pas le loiſir d'exécuter cette entrepriſe, parce qu'il fut ſuivi ſi promptement par le Duc de Joyeuſe, qu'il en fallut bientoſt venir à la bataille, qui ſe donna de la maniere que je vais repreſenter.

Mem. de la Ligue t. 2. p. 379. & ſuiv. Cayet. D'Aubigné. Relation de la bataille de Coutras, dans les Mem. de Joyeuſe, en la Vie du Card. de ce nom. Thuan. &c.

Comme on eût appris à la Cour les nouveaux progrés du Roy de Navarre, le Duc de Joyeuſe, à qui le Roy avoit donné un renfort tres-conſiderable. & qui eſtoit accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus brave & de plus leſte parmi les jeunes Seigneurs de la Cour, qui, ſelon la couſtume, ſuivoient la faveur, receût ordre d'aller au plûtoſt rejoindre les troupes qu'il avoit laiſſées au Marquis de Lavardin, & de ſuivre par tout le Navarrois, pour empeſcher ſa jonction avec les Allemans. Pour cét effet, il ſe rendit à Tours; & comme il ſçeût que ce Prince, quittant Monſoreau, rebrouſſoit en Poitou pour aller en Guyenne, il pourſuivit ſon armée avec tant de viteſſe, qu'il gagna le devant dans la Saintonge, De ſorte qu'ayant paſſé la Charante à Chaſteauneuf, en coſtoyant toûjours à gauche cette armée, il ſe rendit par Barbeſieux à Chalais, fort prés de la Drogne, le meſme jour dix-huitiéme d'Octobre que le Roy de Navarre, qui avoit paſſé plus à droit par Taillebourg, alla loger à

Memoires de du Pleſſis-Mornay, t. 1.

Mon-

Monlieu un peu plus au-deçà de cette riviere, avec quelque renfort, & le canon qu'il avoit eû de la Rochelle. ANN. 1587.

Peu loin de cét endroit cette petite riviere de Drogne se jette dans celle de l'Isle qui est un peu plus grande. Celle-cy prend sa source dans le Limosin prés de Saint Irier, & l'autre dans le Perigord auprés de Brantosme, & aprés avoir coulé toutes deux ensemble trois ou quatre lieuës, elles se vont perdre dans la Dordogne tout contre Libourne. Un peu au dessous de l'endroit où ces deux rivieres se joignent est situé le Bourg de Guitre, & un peu au dessus ou trouve celuy de Coutras, avec un assez bon Chasteau sur la Drogne entre les deux rivieres. Or comme il falloit necessairement que le Roy de Navarre les passast pour continuer son chemin vers la Guyenne, le Maréschal de Matignon Gouverneur de cette Province, l'un des plus fidelles, des plus vaillans, & des plus sages Capitaines que la France ait jamais eûs, & qui avoit ordre du Roy d'assister M. de Joyeuse, luy avoit écrit qu'il luy conseilloit de se saisir promptement de ces deux Bourgs, & de s'y retrancher, l'asseûrant qu'il se rendroit dans le vingt-deuxiéme à Libourne avec toutes les forces qu'il avoit pû assembler de la Gascogne, du Quercy, du Perigord, & du Limousin. Il jugeoit sagement qu'il n'y avoit rien de plus salutaire que ce conseil, parce qu'en le suivant

on

ANN. 1517. on euſt aiſément arreſté le Roy de Navarre, ſans qu'il euſt oſé tenter le paſſage ni au deſſous, ni au deſſus du confluent des deux rivieres; ou s'il l'euſt fait, on l'euſt tenu enfermé entre deux armées, dont chacune n'auroit affaire qu'à une moitié de la ſienne quand l'autre auroit paſſé la riviere de l'Iſle.

Mais la prévoyance, la promptitude, & la réſolution du Roy de Navarre d'une part; & de l'autre, la temerité, la préſomption & la vanité du Duc de Joyeuſe rompirent les juſtes meſures que le Mareſchal avoit ſi bien priſes. Car le lendemain Lundy dix neuviéme Lavardin Mareſchal de Camp de Joyeuſe s'eſtant avancé ſur le ſoir avec ſix-vingts Chevaux-Legers pour ſe ſaiſir du logis de Coutras, trouva que la Trimouïlle s'en eſtoit emparé une heure avant ſon arrivée avec plus de forces qu'il n'en avoit. De ſorte qu'il fut obligé de s'en retourner vers le Duc, qui alla paſſer la Drogne plus haut à la Roche-Chalais, où il ſe logea, tandis que le Roy de Navarre, qui avoit ſuivi de bien prés la Trimouïlle, faiſoit paſſer ſes troupes au gué de Coutras. Ainſi les deux armées ſe trouverent en meſme temps entre les deux rivieres, à deux petites lieuës l'une de l'autre, ſans qu'il y euſt rien entre-deux qui fuſt capable de les empeſcher d'en venir aux mains ſi elles le vouloient.

Car il y avoit de part & d'autre de bon

Les

nes raiſons qui pouvoient leur oſter l'envie de ſe batre. Pour le Roy de Navarre, s'il perdoit la bataille il n'avoit plus de reſſource, puis qu'il ſe trouvoit ſans aucunes forces à la diſcretion de deux puiſſantes armées qui l'accableroient ; & en la gagnant ; il n'avançoit pas beaucoup ſes affaires, puis qu'outre qu'il auroit encore ſur les bras l'armée du Mareſchal de Matignon, bien plus habile homme que Joyeuſe, le Roy en avoit trois autres ſur pied qui ſe pouvoient joindre aiſément, pour ſe mettre entre luy & les Allemans, & empeſcher leur jonction. ANN. 1587.

Quant au Duc de Joyeuſe, il devoit conſiderer qu'il auroit affaire à de vieux ſoldats plus aguerris ſans comparaiſon que les ſiens, qui eſtoient pour la pluſpart de nouvelles levées, & que les jeunes Gentilshommes qui l'accompagnoient eſtoient à la verité gens de cœur, mais qui n'avoient non plus que luy aucune experience : ainſi, que pour agir prudemment, il falloit attendre le Mareſchal de Matignon, qui ſeroit dans quatre jours au plus tard à Libourne, d'où il pourroit ſe joindre à ſon armée ; & ſi le Roy de Navarre vouloit l'en empeſcher, il ſe trouveroit entre deux armées, dont l'une l'attaqueroit de front, tandis que l'autre luy donneroit à dos. C'eſt ce que la raiſon vouloit qu'on fiſt. Mais cette aveugle paſſion que ce Duc avoit de combatre pour ſe remettre

en

ANN. 1587. en credit à la Cour, & regagner dans la faveur du Prince l'avantage ſur ſon rival, par une célebre victoire que ſa vanité luy faiſoit tenir pour indubitable, l'emporta ſur de ſi fortes conſiderations, & ſur toutes les loix de la guerre & du bon ſens.

En ſuite, comme il eût conclu le premier à la bataille, en diſant pour toute raiſon que l'ennemi qu'il tenoit enfermé entre deux rivieres ne pouvoit plus luy échaper, pourveû qu'on allaſt droit à luy avant qu'il euſt le temps de ſe ſauver, toute cette jeune Nobleſſe qui l'environnoit fit tant de bruit, en luy applaudiſſant, & criant, *Bataille*, *bataille*, qu'elle entraiſna dans le meſme avis tout le reſte, qui ne put, ou n'oſa s'oppoſer à ce torrent. Et il y eût tant de préſomption dans ce Conſeil qui fut tenu fort a la haſte, que le Duc, comme tres-aſſeûré de vaincre, ne craignant autre choſe, ſinon que l'ennemi ne luy échapaſt avant qu'on le puſt joindre, commença meſme avant minuit à faire marcher l'armée vers Coutras, pour y attaquer le Roy de Navarre dés la pointe du jour. Mais ce Prince ayant ſceû cette réſolution par ſes Coureurs, & voyant bien qu'elle l'obligeoit à la bataille, pour le danger extréme qu'il y a toûjours d'eſtre batu quand on ſe retire à la veuë de l'ennemi, ne manqua pas de luy épargner une partie du chemin.

En effet, aprés qu'on luy eût re[illegible]u compt[illegible]

compte d'une assez rude escarmouche qui s'estoit faite durant la nuit entre les Coureurs & une partie de de la Cavalerie legere des deux armées, sans beaucoup d'avantage de part ni d'autre, il monte à cheval un peu avant le jour; & s'avançant vers l'ennemi, il va prendre son champ de bataille dans une plaine de six à sept cens pas de diametre, au-delà d'un petit bocage, à une demi-lieuë de Coutras, ayant ce Bourg à dos, à sa gauche la Drogne, qui termine la plaine de ce costé-là, & à sa droite une garenne, un taillis coupé depuis un an, & une espece de parc fort petit, se courbant vers les ennemis, & retranché seulement d'une haye & d'un fossé. Ce fut-là qu'il rangea selon cét ordre son armée, qui n'estoit que de quatre à cinq mille fantassins, & d'environ deux mille cinq cens chevaux.

ANN. 1587.

D'Aubigné.

Davila.

Il mit à sa droite le plus gros des deux bataillons de son Infanterie, composé des Régimens de Castelnau, de Parabere, de Salignac, & de quelques autres troupes, qui s'étendirent dans la garenne, s'avançant jusqu'à la haye, & au fossé qui retranchoit le petit parc dont ils estoient couverts. Ceux-cy estoient soustenus à gauche de l'Escadron des Chevaux-Legers, ayant à leur teste la Trimouïlle, Vivans, Arambure, & Vignoles qui les commandoient, & devant eux six vingts Arquebusiers pour enfans perdus. Suivoit, en tirant toûjours sur la gauche, toute la Gendarmerie

Mem. de la Ligue. t. 2. p. 383.

D'Aubigné.

divisée

ANN. 1587. diviſée en quatre Eſcadrons. Le premier eſtoit de plus de deux cens Gentilshommes preſque tous Gaſcons, commandé par le Vicomte de Turenne, accompagné de Pardaillan, de Fontrailles, & de Choupes.

Venoit aprés, à ſoixante pas de diſtance, l'Eſcadron de M. le Prince, qui avoit avec luy Loüis de Saint Gelais Mareſchal de Camp, des Agueaux, Montaterre, le Vicomte de Gourdon, le Vidame de Chartres, & plus de deux cens cinquante Maiſtres. Il y avoit un intervalle de cent cinquante pas entre le Prince & le Roy de Navarre, qui eſtoit à la teſte de ſon Eſcadron de trois cens Gentilshommes, entre leſquels eſtoient les Seigneurs de la Force, de Ponts, de la Boulaye, & de Foix-Candale qui portoit la Cornette blanche. Suivoit enfin le jeune Comte de Soiſſons, ayant prés de ſoy le fameux Capitaine Favas, & deux cens chevaux dans ſon Eſcadron, diſtant de celuy du Roy d'environ ſoixante pas, & fermé ſur la gauche le long de la riviere, d'un autre aſſez gros bataillon formé de l'élite des Régimens de Charbonnieres; du jeune Montgommery, de Préaux, de la Borie, & de Neuvy.

Mem. de la Ligue.

Tous ces Eſcadrons avoient un grand front & peu de hauteur pour avoir plus d'étenduë; & le Roy de Navarre, comme il l'avoit veû pratiquer à l'Admiral de Coligny, avoit jetté dans leurs interualles, aux eſtriers des Cavaliers, à droit & à gau

à gauche, des pelotons de quinze & de vingt Arquebusiers, qui partie un genou en terre, partie à demi-courbez, & partie debout pour ne pas s'entrenuire, devoient tirer à coup seûr de quatorze à quinze pas sur les ennemis. Et son Artillerie qu'il avoit laissée le soir du jour précedent au-delà de la riviere, afin de la passer plus viste pour gagner Coutras, estant arrivée là dessus sous la conduite du Grand-Maistre Georges de Clermont d'Amboise, fut placée tres-avantageusement sur une petite hauteur à la main droite du Comte de Soissons. Ainsi fut rangée cette armée en forme de croissant, dont les deux bataillons d'Infanterie plus avancez que les Escadrons vers l'ennemi faisoient les deux cornes, & l'entre-deux des Escadrons du Prince de Condé & du Vicomte de Turenne formoient le milieu. ANN. 1587. *D'Aubigné.*

Cependant le Duc de Joyeuse ayant passé avec beaucoup de peine, & de desordre, causé par la jeune Noblesse volontaire dont on ne pouvoit arrester la fougue, certains fascheux défilez qui estoient entre son logis & la plaine, le Marquis de Lavardin son Mareschal de Camp, grand homme de guerre, sur lequel il se reposoit, y mit, comme il put, en bataille cette armée, qui ne montoit alors à gueres plus de neuf mille hommes, & gardoit tres-peu de discipline. A l'oppositе du gros Bataillon qui fermoit la droite des ennemis, il rangea *Davila.* *D'Aubigné.*

ANN. 1587. gea sur sa gauche les Régimens de Picardie & de Tiercelin, qui formoient un Bataillon de dix-huit cens Mousquetaires couvert d'environ mille corcelets. Ils avoient à leur droite les Chevaux-Legers & les Albanois commandez par leur Capitaine Mercure Buat, & un autre Escadron de quatre cens lances que Lavardin voulut conduire à la place du sieur de Souvré dangereusement blessé d'une chûte. Montigny, qui en commandoit un autre de cinq cens lances, fut placé sur la mesme main, & opposé à celuy du Vicomte de Turenne; aprés quoy en tirant vers la riviere qu'ils avoient à droit, on étendit en haye, vis-à-vis des trois Princes, un gros de douze cens lances, où estoit le Général & la Cornette blanche portée par le sieur de Mailly-Bressay.

Mem. de la Ligue. d'Aubigné.

Toute la jeune Noblesse volontaire, & la pluspart des Seigneurs & des Gentilshommes estoient dans ce gros, dont le premier rang n'estoit que de Comtes, de Marquis & de Barons, ayant à leur teste le Duc de Joyeuse accompagné de son cadet le Marquis de Saint Sauveur, & du brave Saint Luc; & pour fermer la pointe droite, on mit entre la Cornette blanche & la Drogne un autre gros Bataillon composé des Régimens de des Cluseaux & de Verduisant, soustenus de sept Cornettes d'Argoulets ou d'Arquebusiers à cheval: ce qui pouvoit faire un gros de prés de trois mille

Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.

ko[illegible].

hommes. L'Artillerie, qui comme celle du Roy de Navarre n'eſtoit que de tres-peu de pieces, fut placée, avançant un peu ſur la droite, entre le gros Eſcadron du Duc de Joyeuſe & celuy de Montiguy. ANN. 1587.

Les deux armées, qui demeurerent en preſence prés d'une heure ſans s'ébranler, faiſoient voir deux ſpectacles bien differens. Car d'une part on ne voyoit que des armes dorées & ſuperbement damaſquinées reluire au ſoleil, des lances peintes & toutes couvertes de rubans, avec leurs banderolles voltigeantes au gré du vent, de riches caſaques de velours, avec de grands paſſemens & galons d'or & d'argent, dont chaque Compagnie eſtoit reveſtuë diverſement ſelon les couleurs de ſon Capitaine, de belles & grandes plumes flotantes ſur les caſques à gros bouïllons, de magnifiques écharpes en broderies, avec de longues franges d'or; & tous les jeunes Cavaliers portant les chiffres & les couleurs de leurs Maiſtreſſes, & auſſi parez que ſi l'on euſt deû faire un carrouſel & non pas donner une bataille. Enfin, l'on euſt pû dire que c'eſtoit une armée toute équipée à la Perſienne, tant on y voyoit de luxe & de pompe, & tant il y avoit d'or & de ſoye ſur les hommes & ſur les chevaux. *Mem. de du Pleſſis.* *D'Aubigné.* *Davila.*

Mais d'autre part on ne voyoit que de vieux ſoldats endurcis au travail, avec une mine fiere & menaçante, mal peignez, mal veſtus,

ANN. 1587. veſtus, avec leurs grands bufles tout craſſeux ſur leurs habits de bure preſque tout uſez, n'ayant pour toute parure que le fer & de bonnes armes, montez ſur des chevaux faits à la fatigue, ſans houſſe, ſans caparaſſon, & ſans aucun autre ornement que leur Cavalier; enfin une ſeconde armée d'Alexandre contre un autre Darius.

Ces deux armées ſi differentes s'eſtant aſſez conſiderées l'une l'autre pour prendre leurs meſures, le Roy de Navarre, comme il eſtoit déja prés de neuf heures, fit faire par tout ſa priere, pour demander à Dieu la victoire, proteſtant tout haut que ce n'eſtoit point contre ſon Roy qu'il alloit combatre, mais contre des Ligueurs, qui avoient entrepris d'abbatre la Maiſon Royale, en privant de ſon droit l'héritier préſomptif de la Couronne. On ne fit pas la meſme choſe dans l'armée du Duc de Joyeuſe. Au contraire, comme on apperceût le mouvement que ces gens-là faiſoient pour prier Dieu, quelques-uns de ceux qui eſtoient les plus proches de ce Duc ſe prirent à crier, en ſe moquant d'eux, *Ils ſont à nous, ils tremblent les poltrons.* Mais le ſieur de Vaux Lieutenãt de M. de Bellegarde Gouverneur de Saintonge, luy dît, *Non, non, Mr. n'en croyez rien, je les connois mieux que ces gens-là: ils ſont maintenant les dévots, mais ils combatront tantoſt comme des lions.*

D'Aubigné Journal de Henry III.

Sur cela, le canon commence à joüer. Celuy du Roy de N. donna du premier coup

D'Aubigné.

dans

dans la Cornette blanche du Duc, ce qui fut un mauvais préſage pour luy; & toutes les autres volées donnant au travers de l'épaiſſe foreſt de lances de leurs Eſcadrons dans ce gros bataillõ qui fermoit la pointe gauche, il mit tout en deſordre dans le Regiment de Tiercelin, d'où il emportoit les rangs tout entiers. Au contraire, celuy du Duc fut ſi mal exécuté, qu'outre qu'il ne répondit à l'autre que long-temps aprés que ce tonnerre eût commencé, il ne tua jamais qu'un ſeul cheval de l'Eſcadron du Prince de Condé, parce que ce canon fut ſi mal placé, & que les Canoniers prirent leur viſée ſi bas, que les boulets s'enfonçoient dans la terre un peu élevée en cét endroit, avant que d'arriver à l'ennemi. 1587 *Davila.* *D'Aubigné.* *Mem. de la Lig. t. 2.*

Alors Lavardin criant à ſon Général que tout eſtoit perdu ſi l'on donnoit aux ennemis le temps de recharger, fait ſonner la charge, & s'eſtant joint avec ſon Eſcadron à ceux des Chevaux-Legers & des Albanois, va donner avec tant de furie dans le gros de la Cavalerie-Legere, qu'ayant renverſé d'abord à grands coups de lance la Trimouïlle & Arambure, & bleſſé griévement Vivans, tout cét Eſcadron fut enfoncé, rompu, mis en déroute, & pourſuivi juſques dans Coutras, où les Albanois ſe mirent à piller le bagage que le Roy de Navarre y avoit laiſſé. En meſme temps Montigny, qui eſtoit vis-à-vis du Vicomte de Turenne, trou- *D'Aubigné.*

1587 vant le flanc de ſes Gaſcons découvert par la fuite des Chevaux-Legers qu'ils avoient à leur droite, les enfonça ſi vivement par là, qu'il perça & ouvrit ſans peine d'un bout à l'autre cét Eſcadron, qui ſe trouvant tout en deſordre, fut contraint de laſcher le pied auſſi-bien que la Cavalerie Legere. Il y en eût meſme, & de ceux qui paſſoient pour les plus braves, que cette ſoudaine frayeur dont ils furent ſaiſis emporta ſi loin. qu'ils ſe ſauverent au-delà de la riviere, & allerent porter, en fuyant toûjours juſqu'à Pons, la fauſſe nouvelle de la défaite entiere de l'armée, dont ils eûrent aprés tant de regret, qu'ils en moururent de honte & de douleur. Et cette fuite de ces Eſcadrons fut ſi précipitée & ſi générale qu'il n'y eût d'abord que Turenne & Choupes avec un autre Gentilhomme, auquel la Trimouille & Arambure s'allerent joindre, qui demeurerent fermes, & qui ayant eſté remontez, & ſe voyant abandonnez de leurs gens, ſe jetterent dans l'Eſcadron du Prince de Condé pour y combatre à ſes coſtez.

Il eſt vray que la pluſpart de ces fuyards s'eſtant bientoſt ralliez, ſe remirent en ordre derriere les Eſcadrons des Princes, pour reparer leur faute, en combatant, comme ils firent aprés, tres-vaillamment. Cela pourtant n'empeſcha pas qu'il ne leur falut eſſuyer une ſanglante raillerie de leurs gens meſmes. Car com-

me

me il y a d'ordinaire de la jalousie, & 1587
meſme quelque eſpece d'inimitié entre les Provinces voiſines, ceux de Saintonge & du Poitou, qui n'aimoient pas trop les Gaſcons, & qui d'ailleurs avoient quelque dépit de ce que le Roy de Navarre les louoit aſſez ſouvent avec un peu d'excés, les voyant en deſordre, & puis en fuite, ſe mirent à crier auſſi haut qu'ils purent comme le Seigneur de Montauſier qui leur en donna l'exemple, *Au moins on ne pourra pas dire ce ſoient-là ni des Poitevins, ni des Saintongeois.* Cela fit fremir de colere les Gaſcons : mais toute là vengeance qu'ils en prirent, fut de s'efforcer, comme ils firent, par une noble émulation, de faire encore mieux que ces vaillans hommes. *D'Aubigné.*

Au reſte, ce premier deſordre, bien loin d'en attirer encore un plus grand, comme il arrive d'ordinaire, ne fit qu'augmenter le courage & la valeur des autres. Car d'une part les Fantaſſins de la pointe gauche, qui s'eſtoient bravement avancez juſqu'au bout des piques du gros Bataillon de des Cluſeaux, ayant veû delà les Gaſcons & les Chevaux-Legers en fuite, & entendant le cry de victoire qu'on jettoit déja dans l'armée du Duc, ne laiſſent pas de paſſer outre, & de faire dé prés une furieuſe décharge : puis jettant le mouſquet à gauche, mettant l'èpée à la main, & ſe criant les uns aux autres par un généreux deſeſpoir, *Il faut que nous allions*

1587 *tous mourir dans ce Bataillon*, ils s'y font passage au travers des piques qu'ils coupent ou qu'ils détournent à grands coups d'épée, ils y entrent, ils l'enfoncent, ils y font une horrible exécution.

D'autre part, les Gentilshommes & les Cavaliers des Escadrons des Princes voyant ceux de leurs compagnons qui fuyoient, & leurs ennemis qui couroient aprés, & poussoient de grands cris de joye, regardoient tout cela d'un œil fier & mépriſant, & s'entredisoient en riant, *Ces gens-là ne tiennent encore rien, c'est à nous enfin qu'il faut qu'on vienne.* En effet, ils y vinrent. Car le Duc de Joyeuse enflé de cét heureux succés du premier choc, & croyant aller à une victoire toute certaine plûtoſt qu'au combat, se jette au-devant de sa groſſe troupe magnifiquement paré de ſes belles armes toutes brillantes d'or, d'argent & d'émail, tout couvert de plumes & de rubans; & faiſant ſigne de la voix & de la main à tous ſes braves de le ſuivre, ils prennent tous enſemble leur carriere de quatre cens pas, & courent à toute bride, la lance en arreſt, contre les trois Princes.

Cependant le Roy de Navarre, qui ce jourlà n'eſtoit couvert comme tous les autres que de ſimples armes griſes ſans aucun ornement, la ſalade en teſte, & le viſage découvert pour eſtre reconnu dans le plus fort de la meſlée, parcourt les rangs, ex-

hor-

horte en peu de paroles les plus proches, & du geſte & des yeux les plus éloignez, à bien combatre pour les droits de la Maiſon Royale, & à faire ſeulement comme luy: puis il met devant ſoy huit Gentils-hommes des plus forts armez de groſſes lances pour renverſer les premiers qu'il auroit en teſte, & luy faire un paſſage pour entrer dans leur Eſcadron. Il fait en ſuite avancer ſes gens ſeulement dix pas, & attend de pied ferme l'ennemi, ordonnant à ſes Cavaliers, qui n'avoient pour la pluſpart que les piſtolets & l'épée, de ne tirer que de fort prés, pour ne perdre pas un ſeul coup. 1587

Cét ordre bien exécuté fut la cauſe du gain de la bataille. Car ce grand corps de gendarmerie qui venoit à la charge au grand galop ſe trouva d'abord bien éclairci par la furieuſe décharge que firent ſur les premiers rangs les Arquebuſiers que les Eſcadrons des Princes avoient aux eſtriers. Pluſieurs de ces Marquis & de ces Comtes & de ces jeunes Courtiſans qui y avoyent voulu eſtre placez en furent abbatus; & comme les autres, pour avoir pris leur courſe de trop loin, eſtoient tout hors d'haleine quand il fallut donner le coup de lance, ces coups furent ſi foibles, qu'ils ne firent preſque nul effet, & les Princes les enfoncerent avec tant de vigueur & de promptitude, qu'ils ne donnerent pas aux autres le temps de baiſſer leur bois qu'il fallut qu'ils jettaſſent

1587 pour prendre l'épée & le pistolet. Ainsi l'on fut bientost réduit à combatre à armes pareilles, mais avec des succés bien differens.

Car les trois Escadrons des Princes estant separez l'un de l'autre d'une juste distance & en tres-bon ordre, attaquerent de trois costez celuy de Joyeuse, qui n'estant que trop étendu, estoit encore tout en confusion & en desordre. Le Roy de Navarre le chargea de front; les deux Princes le prirent par les flancs, le Comte de Soissons à droit, & le Prince de Condé à gauche. Ils firent tous trois en cette sanglante meslée tout ce que l'on pourroit attendre des plus vaillans hommes du monde: sur tout le Roy de Navarre, pour animer les siens, qui le voyoient s'exposer au peril comme le moindre des Soldats, donna par tout des preuves admirables de son courage. Il en vint mesme jusqu'à colleter dans la presse ceux que l'ardeur du combat ou la foule des combatans poussoit par hazard contre luy; & se trouvant entre deux vaillans hommes, le Baron de Fumel & le sieur de Chasteau-Renard Guidon de Sansaac, qui venoient à luy l'épée haute, en mesme temps qu'un Gendarme frapoit d'un tronçon de lance sur sa salade, il tire à l'un son pistolet, empoigne l'autre qu'il fait son prisonnier, en criant, *Rends-toy Philistin*, & se démesle du troisiéme, qui fut aussitost arresté par un de ses Escuyers.

Memoires de du Plessis.

D'Aubigné.

Du Plessis.

Enfin

Enfin tout ce grand corps de gendarmerie en quoy consistoit presque toute la force de l'armée du Duc ayant esté si vivement attaqué, enfoncé & percé de tout costé, fut renversé, taillé en pieces, & entierement défait en moins de demi-heure, sans que l'on pust faire aucun rallîment, non point par lascheté, mais tout au contraire, ce qui n'arrive gueres, par le trop de courage des vaincus. Car comme ils estoient pour la pluspart Seigneurs de marque, ou Gentilshommes presque tous jeunes, & pleins de courage & de feu, ils songerent si peu à s'écarter, ou à fuir, qu'il n'y en eût pas dix de tuez ou faits prisonniers hors du Champ de bataille, où ils aimerent mieux perir que de reculer d'un seul pas. 1587

Aprés cette défaite, les victorieux s'estant joints à leurs Bataillons, qui animez par leur exemple, combatoient avec presque autant d'avantage contre l'Infanterie, ce ne fut plus un combat, mais un horrible carnage de cette pauvre Infanterie, à laquelle on ne donnoit point de quartier, parce que Joyeuse n'en avoit point voulu donner aux deux Régimens qu'il défit auprés de S. Maixant. Pour ce Duc, comme il vit que tout estoit perdu, au lieu de prendre à droit pour se sauver à la Roche-Chalais il tourna sur la gauche pour aller au canon, & y rendre un dernier combat, disant à S. Luc qui luy demandoit ce qu'il *Brantosme.*

1587 vouloit faire, *Ne vivre plus*, *Monſieur de S. Luc, & mourir généreuſement aprez mon malheur*. Mais il n'eût pas meſme en cela ce qu'il ſouhaitoit. Car il n'eut pas fait vingt ou trente pas vers ſon Artillerie, qu'il tomba entre les mains des Capitaines Saint Chriſtophle & la Viole; & comme il leur offroit pour ſa rançon cent mille écus, que ces deux Capitaines n'euſſent pas eſté trop marris de recevoir, il en vint deux autres, nommez Bordeaux & des Centiers, qui ſoit par haine, par vengeance, ou par dépit de ne l'avoir pas pris pour avoir part à une ſi grande rançon, luy déchargerent laſchement leurs piſtolets dans la teſte, & le renverſerent mort ſur la place.

Le vaillant Saint Luc, qui prit ſur le champ une réſolution auſſi généreuſe, & beaucoup plus hardie que la ſienne, fut auſſi plus heureux. Car ayant apperceû de loin le Prince de Condé qui pourſuivoit ardemment la Victoire, il va droit à luy la lance baiſſée, le renverſe par terre d'un grand coup qu'il luy donne dans ſa cuiraſſe, ſe jette en ſuite promptement à bas de ſon cheval, luy preſente la main avec un extréme reſpect pour le relever, & le ſupplie en meſme temps de le recevoir comme ſon priſonnier; ce que ce brave Prince, admirant le courage & l'eſprit d'un ſi ſage ennemi, fit, en l'embraſſant avec toute la généroſité dont il faiſoit profeſſion.

Cette

Cette victoire fut complete. Les dra- 1587
peaux, le canon, le bagage demeurerent au victorieux, avec le Champ de bataille couvert de quatre à cinq mille soldats, & de quatre cens Gentilshommes de l'armée du Duc étendus sur la place, entre lesquels outre le Duc de Joyeuse & son jeune frere de Saint Sauveur, estoient les Comtes de la Suze, d'Avaugour, d'Aubijoux, les sieurs de Neuvy, du Bordet, de Mailly-Bressay, de Rousslay puisné de Piennes Guidon de Joyeuse, de Vaux Lieut. de Bellegarde, d'Alluin, de Fumel, de Rochefort de Croisette, de Tierelin Saveuse Mestre de Camp & le sieur de S. Lary-Bellegarde fils du Mareschal de mesme nom, & Gouverneur de Saintonge & d'Angoumois, qui estant pris griévement blessé mourit peu de temps aprés de ses blesseures. Presque tout ce qui resta de cette armée fut fait prisonnier à la réserve des Albanois, qui abandonnant le pillage où ils s'amusoient à Coutras, se sauverent, & du Marquis de Lavardin, lequel n'ayant pu rallier ses gens qui avoient poursuivi trop loin les fuyards, se retira presque tout seul à la Roche-Chalais, avec un Drapeau qu'il sauva du Régiment de Picardie.

Cette retraite fut tres-honorable à ce vaillant homme, qui ayant renoncé au Calviniſme que son pere avoit embrassé, combatit en cette journée contre le Roy de Navarre, comme con-

1587 tre les Chef des Huguenots. Mais peu de temps aprés s'eſtant jetté dans ſon parti pour la défenſe de l'Eſtat & des droits de la Couronne, il combatit toûjours pour luy contre la Ligue avec tant de fidelité, de valeur & de conduite, qu'il en receût enfin pour récompenſe de ſes longs ſervices le Baſton de Mareſchal de France.

Au reſte, une ſi belle victoire ne couſta au Victorieux que cinq ou ſix Gentilshommes, & quelque cent ou ſix-vingts ſoldats; & ce qui la rendit encore beaucoup plus illuſtre, fût la merveilleuſe clemence du Roy de Navarre. Il arreſta par ſa preſence la fureur du ſoldat qui faiſoit main baſſe ſûr l'Infanterie. Il receût tous les priſonniers de qualité avec une extréme bonté; il les conſola de leur perte, en loûant leur courage; il les renvoya preſque tous ſans rançon: il rendit aux parens les corps de ceux qui avoient peri honorablement ſur le Champ de bataille, & ſur tout celuy du Duc de Joyeuſe, à qui le Roy, pour continuer ſa faveur encore aprés ſa mort, fit faire de magnifiques funerailles avec une pompe Royale. Enfin ce généreux vainqueur eût tant de moderation, qu'il envoya ſur le champ proteſter au Roy qu'aprés cét avantage il ne demandoit rien que l'honneur de ſes bonnes graces, & la paix que Sa Majeſté avoit eû la bonté de luy donner, & que leurs communs ennemis avoient rompuë.

Ma

Mais aprés tout, il faut que l'on avoüe de bonne foy, que s'il eût la conduite & la valeur d'Annibal en cette bataille, il eût aussi comme luy le malheur de n'avoir pas sceû l'art de bien user de sa victoire, ou qu'il ne s'en voulut pas servir. Car soit que les vainqueurs enrichis des dépoüilles des vaincus soupirassent aprés le repos pour joüir à leur aise de leur butin; soit que la Noblesse qui l'avoit suivi volontairement ne se fûst engagée à le servir que jusques environ ce temps-là; ou qu'ayant affoibli par sa victoire le parti de la Ligue, il ne vouluſt pas que celuy des Huguenots, qui se fioient plus au Prince de Condé qu'à luy, devinst trop fort; soit enfin que certains engagemens peu dignes d'un heros victorieux le rappellassent en Bearn: il est certain qu'il congedia son armée jusqu'à un certain temps, & qu'il repassa bien viste la Garonne avec une partie des Cornettes & des Drapeaux gagnez sur l'ennemi, qu'il voulut presenter à la personne qu'il aimoit, au lieu de se mettre en estat de recueïllir le plus grand fruit qu'il pouvoit esperer de sa victoire, en s'allant joindre promptement, par le détour qu'il avoit pris, à cette grande armée d'Allemans qui marchoit à son secours, & dont il faut maintenant que je parle.

Memoires de du Plessis. t. 2.

D'Aubigné.

D'Aubigné.

Car tandis que ces choses se faisoient en France, les Princes Protestans d'Allemag-

1587 ne furieuſement irritez de la réponſe fiere & outrageuſe que le Roy avoit faite à leurs Ambaſſadeurs, mirent ſur pied la plus puiſſante armée qu'ils euſſent encore envoyée en ce Royaume pour ſecourir les Huguenots. Il y avoit dans cette armée huit mille cinq cens Reitres, cinq à ſix mille Lanſquenets, & ſeize mille Suiſſez, que le ſieur de Clervant avoit obtenus des cinq Cantons Proteſtans pour le Roy de Navarre; outre quatre mille autres qu'il avoit laiſſez en paſſant dans le Dauphiné, pour renforcer l'armée de Leſdiguieres, mais qui avant leur jonction furent entierement dèfaits par le fameux Colonel Corſe Alphonſe d'Ornano. Le Duc Jean Caſmir, dont j'ay aſſez parlé dans mes Hiſtoires du Calviniſme, devoit commander en perſonne les Allemans: mais cõme on eſtoit ſur le point de ſe mettre en marche, il s'en excuſa, ſur ce qu'il eſtoit obligé de demeurer en Allemagne pour y gouverner le Palatinat pendant la minorité du jeune Electeur ſon neveu. De ſorte que l'on fut contraint de recevoir le Baron de Dona ſon favori, qu'il avoit réſolu depuis long-temps de ſubſtituer en ſa place.

Il faut rendre juſtice au merite d'un chacun, en diſant nettement la verité, ſans ſe laiſſer aller aux préjugez, ſur des opinions communes tres-ſouvent mal fondées. Quoy-que la pluſpart des Hiſtoriens François & Italiens ayent parlé peu avantage-

sement de ce Baron, il est pourtant certain qu'il estoit d'une naissance à soustenir la qualité de Général, & qu'elle n'estoit point du tout au dessous de cét employ, puis qu'il estoit d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de la Prusse, & que ses Ancestres avoient possedé depuis plusieurs siecles la dignité de Burgrave, qui est une des plus considerables de l'Empire. Il avoit aussi de l'esprit, de l'adresse, & beaucoup de cœur: mais d'autre part il n'avoit pas assez d'autorité & d'experience pour conduire une aussi grande armée que celle-cy, dont la pluspart des Chefs ne s'accordoient gueres, & ne vouloient pas luy obeïr. 1587

Chron. Misn. Pet. Albin. Privil. Pruss. Edit. Braunsber.

Aussi ne fut-il à proprement parler que Général des Reitres, quoy-que les Lansquenets & les Suisses le reconnussent pour leur Chef en la place du Prince Casimir. Ce fut le jeune Duc de Bouïllon que le Roy de Navarre avoit nommé pour son Lieutenant, qui eût le titre de Général de cette armée; mais il n'en eût pas pour cela le commandement absolu, parce qu'on luy donna un conseil composé de six Officiers François, & d'autant d'Allemans, avec le Baron de Dona, qui décidoient de tout à la pluralité de voix, ce qui causa bien du desordre. Car ni les Allemans n'estoient presque jamais d'accord avec les François, ni ceux-cy qui avoient de la jalousie l'un de l'autre ne

Relat. d'un Gentilh. à la Reine Eliz.

1587 pouvoient eſtre bonne intelligence entre eux. Il y en avoit meſme quelques-uns que le Duc de Guiſe, le plus adroit de tous les hommes, avoit ſceû gagner, & qui l'avertiſſoient ſous main des réſolutions que l'on prenoit dans le Conſeil.

Relat. d'un Gentilhomme François à la Reine Elizab. imp. l'an. 1588. Mem. de la Ligue, t. 2. p. 333. & ſuiv. Hiſt. des dern. Troubles, &c.

Au reſte, aprés que ces Eſtrangers eûrent touché une partie de leur argent que la Reine d'Angleterre avoit fourni; qu'on les eût aſſeûré du reſte; & qu'on leur eût promis que le Roy de Navarre les joindroit bientoſt, & qu'ils n'auroient affaire qu'à la Ligue, & nullement au Roy, qui n'eſtoit armé que pour les aider à la détruire: ils paſſerent le Rhin environ le vingtiéme d'Aouſt, & trouverent dans la plaine de Strasbourg Guillaume Robert de la Mark Duc de Bouïllon, & ſon frere Jean Robert Comte de la Mark, qui les attendoient là depuis quinze jours avec deux mille hommes de pied, & trois à quatre cens chevaux François. Ainſi cette armée dans la reveûë qui s'en fit auprés de Strasbourg ſe trouva eſtre d'environ trente-trois mille hommes effectifs, tous gens aguerris & bien équipez, ſans compter le quinze à ſeize cens fantaſſins, & deux cens chevaux que le Comte de Chaſtillon, fils du feu Admiral, y amena bientoſt aprés, & environ deux mille autres qui s'y joignirent dans ſa marche. De ſorte que quand elle entra dans le Royaume elle n'eſtoit de gueres moins

moins de quarante mille hommes, avec dix-huit ou vingt pieces d'artillerie; ce qui asſeûrément eſtoit capable de faire trembler ceux contre leſquels elle marchoit au ſecours du Roy de Navarre. 1587

Auſſi ce terrible tonnerre, dont l'éclat ſe faiſoit entendre de ſi loin juſques à Paris, alarma ſi fort le Conſeil des Seize, que pour ſe mettre à couvert de cette tempeſte, qui les menaçoit de les mettre en poudre, ils envoyerent aux principales villes du Royaume de nouveaux Memoires, & une nouvelle forme de ſerment pour les unir plus étroitement avec eux à leur commune défenſe, leur faiſant accroire, par une extréme malignité, que c'eſtoit le Roy meſme qui avoit appellé ces Héretiques Eſtrangers, pour ruiner ceux qui défendoient la Religion Catholique, & pour faire regner en France l'Héreſie avec ceux qui la ſouſtenoient. Mais le Duc de Guiſe, dont le grand cœur ne fut jamais capable de la moindre laſcheté, prit bien d'autres voyes pour arriver à cette meſme fin, en ruinant cette formidable armée qui le menaçoit d'une ruine inévitable; & il en vint heureuſement & glorieuſement à bout, en faiſant, avec une admirable conduite, une force d'eſprit, & un courage tout-à-fait héroïque, une des plus belles actions qui ſe ſoient jamais faites, & qui toute ſeule pourroit juſtement l'égaler aux plus grands hommes de l'Antiquité.

Cayet, Chron. Nov. t. 1, Memoir. Projets inſtru. & ſer. envoyez aux Cathol. &c. Cayet, 1. p. 37. & ſuiv.

Il

1587 *Relation à la Reine Eliz.*

Il n'avoit preſque rien de tout ce qu'on luy avoit promis à Meaux, quand on y fit le partage des troupes qui devoient ſervir dans l'armée du Roy & dans la ſienne. Des vingt Compagnies d'Ordonnances qu'il devoit avoir, pas une ne parut au rendez-vous qui fut aſſigné à Chaumont. On ne luy envoya ni argent, ni munitions, ni canon : de ſorte qu'ayant fait venir à Vaucouleur le vingt-deuxiéme du mois d'Aouſt tout ce qu'il avoit pû aſſembler de troupes par le moyen de ſes amis, & en partie de l'argent des Pariſiens, il ne s'y trouva qu'un peu plus de trois mille hommes; ſçavoir, environ ſix cens Cuiraſſiers de ſa Compagnie; & de celles du Prince de Joinville, du Comte de Challigny, du Chevalier d'Aumale, des ſieurs de la Chaſtre & d'Amblize, quelque trois cens chevaux qui luy furent envoyez de la garniſon de Cambray par Balagny, qui s'eſtoit fait Ligueur, pour changer ſon Gouvernement en Principauté, à la faveur des troubles de la Ligue, outre preſque autant de Chevaux-Legers, Italiens ou Albanois, que luy preſta le Duc de Parme Gouverneur des Païs-Bas. Et pour l'Infanterie, il n'avoit que les deux Régimens des Capitaines S. Paul & Joannés, auſquels il ſe fioit beaucoup.

Avec ce peu de forces il s'alla joindre à celles de Charles Duc de Lorraine, qui avec le ſecours que ce Prince avoit receû de Flandre ſous la conduite du Marquis d'Ayé

d'Avré & du Marquis de Varambon, & ce qu'il avoit pû lever en Allemagne, ne montoient qu'à sept mille fantassins, & environ quinze cens chevaux : de sorte qu'ils n'avoient en tout que douze à treize mille hommes pour opposer à plus de trente-cinq mille qui s'en venoient fondre sur eux. Le Duc de Lorraine qui prévit cet orage, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour se mettre à couvert, & en estat de se défendre, en fortifiant la plus-part de ses places. Et comme il vit que Nancy sa Capitale estoit trop petite pour recevoir le grand nombre de personnes de qualité & d'Ecclesiastiques qui s'y réfugioient de tous costez de leurs maisons de campagne, de leurs chasteaux, & des petites villes qui estoient hors de défense : ce fut en cette occasion qu'il l'agrandit de cette belle & grande partie qu'on appelle la Ville neuve, aux fortifications de laquelle, qui furent sans contredit les plus belles & les meilleures de ce temps-là, il avoit fait travailler avec tant de diligence, qu'elle se trouvoit déja en estat de se bien défendre contre cette armée, qui, toute nombreuse & puissante qu'elle estoit, n'osa entreprende de l'attaquer. 1587

Comme ces deux armées estoient, l'une audeça des montagnes de Vauge en Lorraine, & l'autre au-delà dans l'Alsace, on tint Conseil en mesme temps dans toutes les deux, & il arriva,

1587 riva, par une rencontre aſſez rare, qu'on prit de part & d'autre une meſme réſolution. Dans l'armée Allemande le Duc de Bouillon & une partie des Chefs vouloient que ce fuſt en Lorraine que l'on fiſt la guerre, pour l'achever tout d'un coup, diſoient-ils, en ruinant la Maiſon qui l'avoit fait naiſtre, & qui eſtoit le plus grand ſouſtien de la Ligue. Mais c'eſt qu'en effet les Allemans euſſent bien voulu ne s'éloigner pas ſi fort de leur païs, & que le Duc de Bouïllon euſt eſté bien-aiſe d'aſſeûrer par la Sedan & Jametz, à qui les Lorrains en vouloient. Les François au contraire, les Envoyez du Roy de Navarre, & le Baron de Dona, qui ſuivoit les ordres qu'il avoit receûs du Duc Caſimir, firent conclure qu'on ſe contenteroit de faire, en paſſant, le plus de ravage qu'on pourroit dans la Lorraine, où l'on n'avoit point eû de guerre depuis celle des Bourguignons qui furent defaits avec leur dernier Duc à la Bataille de Nancy, & que, ſans s'arreſter à faire des ſieges, on iroit ſe joindre au plûtoſt au Roy de Navarre qui les attendoit.

D'autre part. dans le Conſeil que l'on tint à Nancy, le Duc de Guiſe vouloit qu'on s'oppoſaſt au paſſage des ennemis, parce qu'eſtant bien informé de leur diviſion, & du deſordre qui eſtoit parmi leurs gens, il ne doutoit point qu'avec ce peu de troupes qu'il avoit, mais toutes compo-

ſées

sées de soldats bien disciplinez & aguerris, il ne trouvast occasion de les défaire dans un païs étroit, & resserré entre des montagnes & des rivieres, ou qu'enfin il ne les contraignist de rebrousser chemin, & retourner en leur païs. C'est à quoy concluoient aussi les François qui l'accompagnoient. Mais le Duc de Lorraine, qui ne vouloit pas exposer son Estat au hazard d'une bataille, & qui aprés tout aimoit mieux païs ruiné que païs perdu, voulut absolument que, sans s'opposer au passage de cette armée, on mist une partie de ses troupes dans les villes où les païsans se retireroient avec tout ce qu'ils y pourroient porter de vivres; qu'on fist rompre les fours & les moulins, & brusler les fourages; & qu'avec ce qui resteroit de gens de guerre on costoyast les ennemis, pour les obliger, par la disette de toutes choses, & & en les harcelant toûjours, de sortir promptement de la Lorraine, & de passer en France où il ne voulut jamais entrer. Et craignant que le Duc de Guise, dont il connoissoit le dessein & le courage, n'engageast sa petite armée, malgré qu'il en eust, en quelque dangereux combat, il la voulut luy-mesme commander, & la fit camper entre la Ville neuve & un petit bois servant de parc à ce que l'on appelle la Male-Grange, Maison de cette Alteſſe, attendant l'occasion de s'en servir où il faudroit, selon la route que prendroient les ennemis. 1587

Ceux

1587 Ceux cy donc ayant joint dans la plaine de Strasbourg preſque toutes leurs troupes,& trouvant les paſſages libres par la retraite de ceux qui eſtoient deſtinez pour les garder,& que l'on avoit rappellez pour les mettre dans les villes,paſſerent la montagne prés de Saverne,ſans autre obſtacle que la peine qu'ils eûrent trois jours durant à débarreſſer les chemins des gros arbres coupez dont on les avoit traverſez. Ils ne furent pas plûtoſt paſſez, que le Duc de Guiſe,qui ne perdit jamais aucune occaſion de ſurprendre les Reitres,vers leſquels il s'eſtoit avancé avec l'avantgarde, leur fit donner la premiere camiſade par le fameux Colonel Rône,qu'on fit depuis Mareſchal de la Ligue,& par le Baron de Suarzembourg,qui attaquerent de nuit le quartier du Colonel Boucq, qui êtoit ſans contredit le plus habile de leurs Officiers. Auſſi ne fut-il pas ſurpris,car on faiſoit ſi bonne garde dans ſon logement, qu'il eſtoit à cheval quand il fut attaqué: mais il le fut avec tant de vigueur, qu'avec toute ſa brave réſiſtance il ne put empeſcher que la place demeuraſt aux aſſaillans,& qu'on ne luy enlevaſt une de ſes Cornettes,que le Duc de Lorraine envoya ſur le champ au Roy,comme pour l'avertir que l'ennemi eſtoit déja dans ſon païs, & qu'il eſtoit temps d'envoyer à M. de Guiſe toutes les troupes que Sa Majeſté luy avoit promiſes.

Le

Le lendemain dernier jour d'Aouſt, les Allemans entrant dans la Lorraine, s'emparerent d'abord de Sarbourg, qu'un Gentilhomme Lorrain, qui y eſtoit avec deux Compagnies pour s'y défendre du moins quelque temps, rendit laſchement à la ſeule veuë des Coureurs, ſans attendre meſme qu'on l'inveſtiſt. Il n'en fut pas ainſi de Blamont, qu'un autre jeune Gentilhomme du meſme païs défendit ſi bien, quoyque l'Infanterie des ennemis fuſt logée avec le canon dans le fauxbourg, qu'aprés leur avoir tué plus de deux cens hommes en une attaque, il les contraignit de déloger avec honte, pour aller recevoir encore un plus grand affront devant Luneville. En effet, le Baron d'Oſſonville Colonel de l'Infanterie Lorraine ayant entrepris de défendre une ſi méchante place ou il avoit fait à la haſte quelques fortifications, témoigna tant de réſolution ſur la promeſſe que le Duc de Guiſe luy fit de le ſecourir, qu'on n'oſa meſme attaquer. Ainſi ces Eſtrangers agiſſant plûtoſt en voleurs & en bandits qu'en ſoldats, ne faiſoient que courir la campagne, pillant, ſaccageant, maſſacrant juſqu'aux femmes & enfans, pour ſe venger de ce qu'ils ne trouvoient pas de quoy ſubſiſter, tout eſtant reſſerré dans les villes, au ſiege deſquelles ils ne vouloient pas s'engager, d'y eſtre arreſtez trop long-temps. 1587

Ce

1567 Ce qu'on craignoit le plus, estoit que cette armée ne saccageast Saint Nicolas, ce grand & fameux Bourg auquel il ne manquoit en ce temps-là que des murailles pour estre la plus belle & la plus riche ville de Lorraine aprés Nancy, comme elle le seroit encore aujourd'huy, si les Imperiaux, qui se vantoient de rétablir le feu Duc Charles dans ses Estats, n'eussent achevé de les ruiner par un funeste & impuissant secours, en desolant les villages & les bourgs ouverts & sans defense, & sur tout un lieu si saint & si celébre, dont ils n'euffent jamais violé, comme ils ont fait, en le réduisant presque tout en cendres, s'il fust resté quelque sentiment d'humanité & de Religion dans des cœurs si inhumains & si barbares.

Je veux croire que mon Lecteur me voudra bien pardonner cette empression un peu forte de ma juste douleur, pour l'interest que certainne consideration tres-legitime m'oblige de prendre à la fortune de cette miserable Ville, qui n'eust pas esté desolée par les Cravates & par les Allemans, si elle eust eû pour sa défense un Duc de Guise, comme elle l'eût en l'occasion dont je parle,

Car ce brave Prince voyant que le Duc de Lorraine craignoit sur toutes choses que les Allemans ne s'y jettassent, ce qui sembloit inévitable, estant ouverte de tous les costez. il y prit son quartier;

&

& non content de s'y mettre en eſtat de la défendre, , il en ſortit plus d'une fois pour donner, comme il fit avec grand ſuccés, dans quelques-uns de leurs quartiers qu'il enleva. De ſorte que craignant d'avoir affaire à un homme dont ils redoutoient le courage, la conduite & le bonheur, & qui eſtoit réſolu de perir ou de les arreſter devant la place qu'il avoit entrepris de défendre avec l'élite de l'armée, ils n'oſerent s'en approcher; & au lieu de deſcendre le long de la Meurte, ſur laquelle ce bourg eſt ſitué, à deux lieuës de leurs logemens aux environs de Luneville, ils tournerent tout court ſur la gauche vers la Moſelle, qu'ils paſſerent prés de Bayon, pour aller delà dans le Comté de Vaudémont. 1587

Alors, comme il n'y avoit plus rien à craindre pour les places qui ſont au-delà de ces deux rivieres, on joignit enſemble toutes les forces, & l'on ſe mit en corps d'armée pour coſtoyer les ennemis, & pour empeſcher, en les tenant toûjours plus ſerrez, qu'ils ne continuaſſent à ſaccager le plat païs auſſi librement qu'ils avoient fait auparavant. Sur cette réſolution le Duc de Guiſe, qui menoit l'avantgarde envoya vers la mi-Septembre M. de la Chaſtre Mareſchal de Camp faire le logis de l'armée au Pont Saint Vincent. Or parce que le Duc fit icy une des plus belles actions qui ſe ſoient jamais faites à la guerre, & qui fait mieux con-

1587 noiſtre quelle eſtoit la force de ſon eſprit & la grandeur de ſon genie: je croy qu'il me ſera permis de la décrire le plus exactement que je pourray, pour en faire voir toute la beauté.

La riviere de Madon, peu large, mais aſſez profonde, qui prend ſa ſource au pied des montagnes de Vauge, coule du Midy au Septentrion; & aprés avoir receû dans ſon lit les petites rivieres de Dompaire, Illon, Vittelle, Coulon & Brenon, & arroſé la ville de Mirecour, & les bourgades d'Haroûé, Ormes, Buligny, Acraigne, Blainville, & neuf ou dix lieuës de Nancy, & à quatre au deſſus de Toul. Un peu au deſſous de ce confluent, & au-deçà de la Moſelle eſt le Pont S. Vincent, petite ville, ou plûtoſt un gros bourg ſitué ſur le penchant d'une montagne, fermé en quelques endoits de foibles murailles, & en d'autres d'une haye vive, s'étendant au bas de la coſte le long de la Moſelle, ſur laquelle il y avoit un pont, & ayant à droit la riviere de Madon, & un coſtau fort roide planté de vignes entourées de fortes hayes couvert ſur la cime de ces grands bois qui s'étendent juſques aux environs de Toul, & ſeparé du Madon par une prairie, à laquelle cette riviere qui la borne laiſſe aſſez peu d'étenduë en largeur.

Ce fut là que l'armée Catholique s'alla loger le quinziéme jour de Septembre. M. de Guiſe y arriva ſur les ſept heures du

Guiſe y arriva ſur les ſept heures du matin,& ſans attendre le gros de l'avantgarde qui ſuivoit, n'eſtant accompagné que des ſieurs de la Chaſtre,de Baſſompierre, & de Dunes frere du ſieur d'Entragues,& de trois ou quatre autres montez ſur des courtaux,& ſans armes comme luy ,il en ſortit ſur le champ pour aller reconnoiſtre une place avantageuſe où il puſt loger toute ſon avantgarde à la faveur de la riviere de Madon, qu'on l'avoit aſſeûré n'eſtre guéable en nul endroit depuis quatre ou cinq jours qu'il avoit plû ſans diſcontinuer. Or n'ayant point reconnu de poſte à ſon gré en cét endroit,il s'avança juſqu'au quartier de ſes Chevaux-Legers, qui avoient pris le devant ſous la conduite de Rône & du Baron de Suarzembourg, & s'eſtoient logez à prés de deux lieuës au-delà du Pont Saint Vincent,dans les bourgades d'Acraigne & de Buligny, où il y avoit des ponts de pierre ſur le Madon. Il les trouva qui montoient à cheval avec précipitation, ſur l'avis qu'ils venoient de recevoir que toute l'armée ennemie, qui marchoit entre les deux rivieres, leur alloit tomber ſur les bras. 1587

Cela pourtant n'empeſcha pas qu'il ne paſſaſt le Madon luy ſeptiéme,comme il eſtoit venu, & qu'il n'avançaſt dans la plaine vers les ennemis pour les reconnoiſtre. Mais il ne fut pas loin,qu'ayant découvert les Coureurs & deux Cornettes de Reitres détachez du gros de

1587 l'armée venant droit à luy pour l'envelo-
per, il tourne bride, repaſſe le pont, & s'ar-
reſte audelà d'un ruiſſeau ſur une colline
où il range ſes Chevaux-Legers, qui eſto-
ient environ quatre cens, pour faire teſte á
l'ennemi. Les Reitres qui avoient paſſé
aprés eux le pont de Buligny & les pour-
ſuivoient aſſez vivement, s'arreſterent ſur
le bord du ruiſſeau, attendant leurs gens
qu'ils croyoient bien plus avancez; & ce-
pendant le Duc de Guiſe voyant qu'ils
n'eſtoient pas ſuivis, détache ſur eux les
ſieurs de Rône & de la Route, qui les pouſ-
ſerent & les pourſuivirent fuyans à toute
bride juſques bien avant dans la plaine
au-delà de la riviere. Mais ces Reitres
trouvant là trois cens chevaux François,
quelque ſix-vingts Arquebuſiers à che-
val, & trois autres Cornettes de leurs
compagnons, tournent teſte, & pouſſent
tous enſemble vigoureuſement ces deux
Compagnies de Chevaux-Legers, qui ta-
ſchent de regagner au grand galop la col-
line où eſtoient leurs gens.

Ce fut alors, que comme on découvrit
du ſommet de ce coſtau toute l'armée qui
paſſoit à la file ſur le pont de Buligny, on
vit clairement l'extréme danger où l'on
ſe trouvoit. D'attendre là de pied ferme
l'ennemi, c'eſtoit ſe réſoudre en deſeſpe-
rez à ſe faire tous tailler en pieces: car
comment voudroit-on que quatre cens
chevaux ſans Infanterie & ſans canon
puſſent tenir contre une armée de-

cinq mille hommes qui venoient les attaquer avec dix-huit ou vingt pieces d'Artillerie; De se retirer, on le pouvoit aussi peu: car qui sçait qu'une retraite de deux lieuës devant une armée forte de plus de douze mille chevaux, & en plein jour, ne se peut jamais faire sans s'exposer à un peril inévitable d'estre contraint de la changer bientost en une déroute générale, & consequemment à estre tous ou pris ou tuez; 1587

Cela fit que la Chastre & Bassompierre, qui estoient auprés du Duc, le conjurerent de se mettre en lieu de seûreté, tandis qu'ils arresteroient durant quelque temps les ennemis, pour luy donner le moyen de se retirer au gros de l'armée, laissant le soin du reste à la fortune, qui fait trouver quelquefois des ressources impréveûës lors que tout semble desesperé. A quoy le Duc les regardant d'un visage riant & asseüré, *Non, non, Messieurs.* leur dit-il, *je n'abandonne pas ainsi ces braves gens que j'ay moy-mesme exposez au peril où nous sommes. I'en comprens fort bien toute la grandeur, mais il me semble aussi que j'ay trouvé en mesme temps le moyen de nous en tirer. Le conseil que vous m'avez donné le croyant necessaire pour ma seûreté, je vous ordonne de le prendre pour vous & pour nous. Allez donc donner ordre à l'armée, & rangez-la dans le détroit, & sur le costau planté de vignes hors du Pont Saint Vincent, pour me recevoir*

1587 *aprés avoir fait la retraite dont je me charge & que je veux faire de la maniere que j'ay imagné, & qui sera peut-estre sans danger, comme sans exemple.*

Apres cela Rône & la Route s'estant déja rejoints sans perte au gros de ses Chevaux-Legers, il se mit à les exhorter, beaucoup moins par ses paroles que par sa contenance par sa démarche, & par cét air héroïque qui animoit toutes ses actions, & inspiroit aux plus timides une partie de son courage & de son asseûrance. Car paroissant à la teste de sa petite troupe, l'épée à la main, en pourpoint, sur uu courtaut, & regardant les soldats & les officiers de cét œil vif & penetrant qu'il sçavoit admirablement faire entrer dans le fond des cœurs, pour les tourner comme il vouloit, dît seulement mot aux officiers François, Italiens & Allemans, parlant à chacun en sa langue, & les appellant par leur nom, pour les asseûrer qu'il sçavoit le moyen infaillible de les conserver, pourveû que sans s'étonner ils fissent seulement ce qu'il leur diroit, & qu'ils luy veroient faire.

Ce peu de paroles prononcées d'un ton ferme par uu Prince qui faisoit toûjours plus qu'il ne disoit, animerent tellement ces quatre cens hommes, que sans plus songer au peril où ils estoient de perir tous, sans aucune apparence d'en pouvoir échaper, ils regardoient fierement du sommet

de

la colline cette grande armée d'Allemans, qui ayant déja presque tous passé le Madon au pont de Buligny, marchoient, droit à eux en bataille, ne doutant point qu'ils ne les deussent enveloper & tailler en pieces, s'ils avoient l'asseûrance de les attendre; ou les mettre en déroute & les défaire, s'ils entreprenoient de se retirer en leur presence. Ils furent pourtant un peu étonnez d'abord, lors qu'ayant passé le ruisseau qui les separoit de ce costeau, ils virent qu'ils ne branloient point, & paroissoient disposez à les recevoir l'épée à la main. 1587

Un spectale si peu commun leur fit tenir quelque temps bride en main, pour observer leur contenance, craignant peut-estre que cette grande hardiesse ne leur vint de ce qu'ils estoient soustenus de toute leur armée. Mais enfin s'estant rasseûrez, & ayant quelque honte d'avoir pû balancer un moment à donner dans une si petite troupe, ils font sonner la charge. Sept Cornettes de Reitres ayant devant eux trois cens hommes d'armes François, & six à sept-vingts Arquebusiers à cheval, marchent les premiers, & commencent à monter, en piquant de toute leur force vers l'ennemi: mais le costau estoit si roide, que leurs chevaux trop vivement poussez perdant haleine, furent bientost contraints de s'arrester, & de changer au petit pas le trot qu'ils avoient pris d'abord.

Alors

1587 Alors le Duc de Guise prenant son temps pour faire sa retraite de la maniere que luy seul avoit conceûë, & que l'on n'avoit jamais pratiquée, se retire un peu plus avant sur la montagne hors de la veûë des ennemis : puis ayant fait demi tour à droit, il tourne tout court sur la main gauche à la droite des ennemis par un petit vallon qui estoit entre eux & la riviere; il marche par là sans estre veû, à la faveur des collines qui couvroient ce vallon, jusqu'à un gué qu'il avoit remarqué, quoyqu'on luy eust dit qu'il n'en trouveroit point, & où il y avoit un moulin dans lequel il loge douze arquebusiers bien résolus de le défendre; & là il passe le Madon du costé d'où les ennemis estoient partis pour venir à luy. Il n'y avoit plus de ce costé-là que les Suisses qui marchoient pour passer aprés les autres au pont de Buligny, & qui estant à pied ne pouvoient ni arrester ni suivre cette Cavalerie qui avoit passé la riviere au dessous de cette bourgade, & ainsi avoit l'avantage sur eux. De sorte que tournant visage, & descendant à gauche le long de cette petite riviere, au-delà de laquelle les ennemis estoient passez pour l'attaquer, il continuë à faire sa retraite vers le gros de l'armée Catholique qui se mettoit en bataille prés le Pont Saint Vincent.

Cependant les ennemis estant montez avec beaucoup de peine sur le haut de la colline où ils pensoient trouver le Duc de

Guiſe, furent bien ſurpris de le voir delà l'eau ſe retirant tout à ſon aiſe. Ils deſcendirent alors beaucoup plus viſte qu'ils n'eſtoient montez, & ſe mirent à courir aprés. Mais ils furent ſi long-temps arreſtez par ces douze vaillans hommes qui défendirent le moulin ſur le gué aux dépens de leur vie, laquelle ils vendirent bien cher, qu'avant qu'on les y puſt forcer le Duc euſt le loiſir, ſans aller plus viſte que le pas, de repaſſer la riviere en deçà à un autre gué qu'il avoit encore remarqué tout joignant cét eſpace étroit, & ce coſtau planté de vignes où eſtoit le gros de l'armée.

Ainſi ce Prince, qui s'eſtoit engagé un peu trop avant pour reconnoiſtre l'ennemi, trouva moyen de ſauver ſa petite troupe, & de ſe retirer en preſence d'une grande armée, non pas en luy tournant le dos comme on a toûjours fait, mais allant dtoit de ſon coſté par un ſtratagême aſſez nouveau, & mettant en ſuite par deux fois une riviere entre luy & ſes ennemis. Ce qu'il y eût encore de plus glorieux en cette action, c'eſt que s'eſtant mis à la teſte de cinq à ſix cens chevaux, dans cette petite prairie qui eſt au pied du coſtau ſur lequel l'armée n'eſtoit pas encore toute rangée, il défendit le paſſage de la riviere, & repouſſa toûjours les Reitres qui retournerent deux ou trois fois à la charge pour le forcer; & que l'ayant laiſſé

1587 libre le lendemain, selon la résolution qui en fut prise dans le Conseil de guerre, il fit faire la retraite à toute l'armée au-delà de la Moselle sans perte d'un seul homme.

Aprés qu'on se fut rafraischi deux ou trois jours de part & d'autre, les Allemans toûjours costoyez sur la droite, & continuellement harcellez par le Duc de Guise qui menoit l'avantgarde, ayant passé la Meuse prés de Neufchateau, entrerent en France par la Principauté de Joinville, ou ils firent leur premier logement à Saint Urbain. Le Duc de Lorraine qui les avoit suivis jusqu'à la frontiere, & avoit ce qu'il prétendoit, en voyant cette grande armée d'Estrangers hors de ses Estats, ne voulut pas passer plus outre, & se retira dans le Barrois, comme fit aussi le Marquis d'Havré avec ses Walons, disant tous deux qu'ils ne pouuoient entrer en France sans la permission du Roy. De sorte que le Duc de Guise se trouva seul avec ses troupes qui ne montoient pas à quatre mille hommes; & néanmoins il entreprit avec un courage invincible & si peu de forces, de poursuivre & d'affoiblir, & ruiner entierement cette grande armée qui s'accrut encore dans le Bassigny par la jonction des troupes que la brave Chastillon, fils de l'Admiral, luy amena du Languedoc & du Dauphiné, apres avoir traversé le Lyonnois & la Bourgogne avec des peines incroyables.

Le

Le Duc se mit donc à leurs troupes, suivi de ses soldats infatigables comme luy, & qui croyoient que rien ne leur estoit impossible sous sa conduite; & paroissa tantost à leur teste, tantost à leur queue; les costoyant à droit & puis à gauche, leur coupant les vivres, leur donnant de continuelles allarmes, & les harcelant nuit & jour en cent differentes manieres, il les reduisoit souvent à de grandes extrémitez, particulierement depuis qu'ayant receû les troupes que luy amenerent Messieurs de Mayenne, de Chaligny, d'Elbeuf, & de Brislac qu'il joignit à Auxerre, il se trouva prés de six mille hommes de pied & quelque dix huit cens chevaux. 1587

Ce fut avec ces incommoditez jointes à celles que les pluyes-frequentes, les chemines tout rompus, la gourmandise, & en suite les maladies firent souffrir aux Allemans, qu'aprés avoir passé la Saine prés de Chastillon, & l'Yonne à Mailly-la-Ville, ils s'avancerent environ la mi-Octobre jusques sur les bords de la Loire qu'ils pensoient passer à la Charité. Mais outre que cette Place se trouva en estat de se bien défendre ils furent fort surpris de voir que le Roy estoit en personne au-delà de fleuve avec une puissante armée pour leur en disputer le passage par tout où ils oseroient le tenter.

En effet, ce Prince, suivant la résolution qu'il avoit prise d'empescher que le Roy de

1587 Navarre & le Duc de Guise ne se rendissent trop puissans, le premier par la jonction de l'armée des Reitres, & le second par leur défaite, n'avoit presque rien donné à ce Duc de ce qu'il luy avoit promis, pour arrester, pour combatre cette armée, & en avoit fait assembler une tres-belle aux environs de Gien sur la Loire, pour s'opposer à son passage. Cette armée Royale estoit de dix mille hommes de pied François, de huit mille Suisses la pluspart des Cantons Catholiques, & de huit mille chevaux, moitié François, & moitié Allemans. Le Duc de Montpensier y avoit joint le petit corps qu'il commandoit à part; les Ducs de Nevers & d'Espernon, les Mareschaux d'Aumont & de Retz, & la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie y avoient chacun leur part du commandement, & ne s'accordoient pas trop bien, si ce n'est en ce que par l'ordre exprés qu'ils en avoient, ils firent gaster tous les guez depuis celuy du Pas de fer prés de Nevers jusqu'à Gien, en les traversant de grands arbres & de tout ce qui pourroit embarrasser les pieds des hommes & des chevaux.

Ce peu d'intelligence qui estoit entre les Chefs, les grands éloges qu'on faisoit du Duc de Guise dans Paris au moindre avantage qu'il remportoit sur l'ennemi, & sur tout les murmures, ou plûtost les insultes des Ligueurs qui accusoient malîgnement le Roy de s'entendre avec le Navarrois,

rois, furent enfin cauſe que renonçant à ce repos fatal & aux délices de ſa Cour qu'il avoit tant de peine de quitter, il ſe rendit vers la mi-Octobre au-delà de Gien dans ſon armée, où il ne fut pas plûtoſt, qu'il ſembla revivre, & eſtre tout-à-coup redevenu le brave Duc d'Anjou, avec cét eſprit martial qui l'animoit d'un ſi beau feu, lors qu'il commandoit dans les plaines de Jarnac & de Moncontour les armées du feu Roy ſon frere. 1587

En effet, on ne peut rien voir de plus genéreux ni de plus prudent que ce qu'il fit en cette occaſion. Il ſe mit à la teſte de l'armée. Il donna luy-meſme les ordres, qu'il faiſoit exécuter avec beaucoup d'exactitude. Il réünit les eſprits des Chefs & des Officiers, prenant ſoin que chacun fiſt ſa charge ſans entreprendre ſur celle d'un autre. Il partageoit avec eux les travaux & les fatigues de la guerre, campant ſous les tentes, dormant peu, toûjours le premier à cheval, & paroiſſant toûjours en armes & en bon ordre ſur le bord de la riviere, par tout où les ennemis ſe preſentoient, leur faiſant voir par la montre de ſon armée rangée le long du fleuve à une juſte diſtance pour les recevoir, & leur faiſant auſſi entendre par le ſon des tambours & des trompettes, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de donner bataille, s'ils oſoient entreprendre de paſſer.

Cela mit tous ces Eſtrangers dans une

1587 extréme conſternation. Les François Huguenots qui les conduiſoient leur avoient fait accroire, avant que d'entrer en Lorraine, qu'ils auroient la ville & le pont de la Charité pour eux; que quand cela leur manqueroit, la Loire eſtoit guéable preſque par tout au mois d'Octobre; que le Roy, qui avoit une intelligence ſecrete avec le Roy de Navarre, pour ſe venger de la Ligue leur commune ennemie, ou ſe joindroit avec eux; ou du moins favoriſeroit leur paſſage, & qu'ils trouveroient le Roy de Navarre ſur l'autre bord de la riviere pour les recevoir. Cependant ils trouvoient tout le contraire, la ville de la Charité contre eux, les guez gaſtez preſque par tout, le Roy en armes preſt à les combatre, & au lieu du Roy de Navarre, des Envoyez de ſa part, qui, ſans leur pouvoir rien dire de bien certain, leur promettoient ſeulement qu'ils l'auroient bientoſt, ou du moins en ſa plàce un Prince du Sang à leur teſte. Cela remplit de plaintes, de murmures, de deſordre & de ſedition toute l'armée qui eſtoit deſcenduë juſqu'à Neuvy, ſans eſperance de pouvoir forcer le paſſage que l'armée Royale, qu'ils voyoient en bataille au-delà de la riviere, défendoit.

Les Reitres demandoient l'argent qu'on leur avoit promis auſſitoſt qu'ils ſeroient en France, & menaçoient de rebrouſſer chemin, & de s'en retourner en leur païs s'ils n'eſtoiẽt promptement ſatisfaits. Les Suiſ-

ſes écoutoient déja la propoſition que quelques-uns de leurs Officiers qu'õ avoit gagnez leur faiſoient de paſſer dans l'armée du Roy, qui leur promettoit de leur faire de grands avantages. Les Lanſquenets eſtoient tout preſts d'en faire autant. Tout tendoit manifeſtement à la révolte ; & ce ne fut qu'avec une peine incroyable que le Baron de Dona, le Duc de Bouïllon, & les Officiers François purent enfin appaiſer ce tumulte, en leur promettant de les mener dans la Beauce, païs abondãt en toutes ſortes de commoditez, où ils pourroient ſe raſraiſchir en attendant l'argẽt & le Prince que le Roy de Navarre leur envoyeroit, pour les cõduire par le Vandomois, à Monſoreau ſur Loire, où il les attendroit avec ſes troupes pour les recevoir. Ainſi l'armée délogeant de Neuvy, & tournãt le dos à la Loire, prit la route de la Beauce, marchant à petites journées le long de la riviere de Loing, où elle trouvoit de bons logemens ſur les terres du Comte de Chaſtillon qui n'épargnoit rien pour contenter ces Allemans. 1587

Le Duc de Guiſe cependant qui eſtoit entre cette riviere & l'Yonne, & avoit raſſemblé toutes ſes forces auprés de Charny, pour obſerver delà les mouvemens de l'ennemi, ayant ſceû qu'ils s'eſtoit logé le vingt-quatriéme d'Octobre aux environs de Chaſtillon, s'avança juſqu'à Courtenay, pour s'aller mettre en ſuite vers le

1587 bas de la riviere entre cette armée & Paris, afin de couvrir cette grande Ville qui n'avoit aucune défenſe, & où cinq ou ſix mille Reitres détachez de leur armée euſſent pû donner en une nuit une furieuſe allarme aux bourgeois, en deſolant & brûlant les fauxbourgs. Cela fut cauſe que les Pariſiens redoublerent encore cette ardente affection qu'ils avoient pour ce Prince, le regardent alors comme leur unique liberateur; & que les Ligueurs qui ne perdoient aucune occaſion de décrier la conduite du Roy, leur firent accroire qu'il s'arreſtoit tout expres à Gien pour les abandonner à la diſcretion des Reitres, qui ſans le Duc de Guiſe euſſent tout ravagé juſqu'à leurs portes.

Ce n'eſtoit pas là pourtant leur deſſein. Car ils ne ſongeoient qu'a paſſer ſur la gauche par un païs un peu plus découvert & plus aiſé, entre la Foreſt d'Orleans & Montargis, pour gagner au plûtoſt les plaines de la Beauce. C'eſt pourquoy, comme il eût appris par ſes eſpions qu'ils devoient loger le vingt-ſixiéme à quelque deux lieuës prés de Montargis, ſur le coſté gauche de la riviere, il fit partir ſur le minuit avec les Chevaux-Legers le ſieur de la Chaſtre, qui eſtant arrivé a Montargis à ſept heures du matin du meſme jour vingt-ſixiéme, fit auſſitoſt fermer les portes de la ville pour empeſcher que perſonne n'en puſt donner avis aux ennemis; &

le Duc

le Duc de Guiſe s'y rendit environ midy avec une partie de l'armée, l'autre n'ayant pû arriver que ſur le ſoir. 1587

Comme il eſtoit à table, ſoupant avec les Princes qui l'accompagnoient, un de ſes meilleurs Officiers qui eſtoit allé reconnoiſtre l'ennemi vint faire ſon rapport, diſant qu'il avoit veû ſept ou huit Cornettes de Reitres ſe loger avec leur Général à Vimory, bourgade de prés de demi-lieuë d'étenduë, a une lieüe & demie au deſſus de Montargis, & un peu éloignée de la riviere qu'elle avoit à droit. Ce rapport eſtoit vray; mais il ne ſçavoit pas que les autres quatorze Cornettes qui vinrent aprés y prirent auſſi leur logement; que les François n'eſtoient logez qu'à une lieuë delà à Ladon, & les Lanſquenets & les Suiſſes en deux autres villages qui n'eſtoient auſſi éloignez d'eux que d'une lieuë.

Le Duc, aprés avoir un peu ſongé à ce qu'il avoit à faire ſur ce rapport, crut qu'il enleveroit aiſément de nuit ce quartier; que les autres, en quelque endroit qu'ils fuſſent, entendant l'allarme, & craignant d'eſtre auſſi attaquez en meſme temps, penſeroient plûtoſt à ſe fortifier dans leur poſte, en attendant le jour, qu'à marcher dans les tenebres au ſecours de leurs compagnons; qu'aprés avoir défait les Reitres, il pourroit en ſuite attaquer les autres, & mettre en déroute toute l'armée; & qu'aprés

1587 tout, quand il auroit manqué ſon coup, il avoit toûjours ſa retraite aſſeûrée à Montargis.

Sur cela, ſe levant bruſquement de table, & ſans achever de ſouper, il fait ſonner le bouteſelle, & commande qu'on ſoit à cheval & preſt à marcher au plus tard dans une heure. Le Duc de Mayenne fort ſurpris d'un ordre ſi ſoudain, luy demande où il veut aller. *Combatre l'ennemi*, luy repond-il froidement; & aprés avoir expoſé en peu de mots les raiſons de ſon entrepriſe, il ajouſte que ſi quelqu'un la trouve un peu trop hazardeuſe, il pourra demeurer fort librement à Montargis. Elle peut ſans doute réüſſir, dît alors le Duc de Mayenne, & nous vous ſuivrons, mais il me ſemble que c'eſt aller un peu bien viſte à l'exécution, & qu'il y faudroit bien penſer auparavant. *Or ſçachez, mon frere*, luy repart Guiſe d'un ton plus élevé qu'à l'ordinaire, *que je ne réſoudrois pas, en y penſant toute ma vie, ce que je n'auray pû réſoudre en un quart d'heure.* Là deſſus il s'arme, & monte à cheval, & trouve tout ce qu'il avoit de gens auprés de luy tout preſts à le ſuivre gayment par tout, ne doutant point, quelque peril qu'il viſſent dans cette entrepriſe pour la grande inégalité du nombre, qu'ils n'allaſſent ſous ſa conduite à une victoire certaine. Tant il importe à la guerre que les ſoldats ayent de créance en leur Chef, qu'ils croyent que ſa fortune, ſa valeur & ſa

ſa haute capacité leur répondront toûjours du bon ſuccés de tout ce qu'il entreprendra. 1587

Tous les ordres eſtant donnez, on fit paſſer l'Infanterie qui eſtoit au fauxbourg par dedans la ville de Montargis, une demi-heure avant la nuit. Elle s'alla mettre en bataille à demilieuë de là, diviſée en trois Bataillons d'environ mille hommes chacun. Le Capitaine S. Paul commandoit celuy de la droite; Joannés avoit la gauche avec ſon Régiment qui formoit le ſecond; Chevriers & Pontſenac tenoient le milieu à la teſte du troiſiéme; le reſte fut laiſſé à l'entrée du pont & dans la ville pour favoriſer la retraite. Le Duc de Guiſe, qui avoit attendu juſqu'à huit heures ſept à huit cens chevaux de ſon armée qui n'eſtoient pas encore arrivez de Courtenay, diſtant de ſept bonnes lieuës de Montargis, ne laiſſa pas de paſſer outre, & de faire avancer devant ſes Fantaſſins le gros de ſa Cavalerie qu'il rangea en quatre Eſcadrons. M. de Mayenne conduiſoit le premier de trois cens chevaux à la teſte de l'armée. Il eſtoit ſoutenu de M. d'Elbeuf avec le ſien de deux cens Maiſtres. Le Duc de Guiſe ſe mit à la gauche, & M. d'Aumale à la droite de l'Infanterie, ayant chacun trois cens chevaux. Ce fut en cét ordre que cette petite armée marcha droit à Vimory par une longue plaine, durant une nuit ſi obſcure, qu'on ne ſe pouvoit re-

1587 reconnoiſtre. On ne s'arreſta pourtant point, juſqu'à ce que les Guides ayant averti M. de Mayenne qu'ils eſtoient tout joignant Vimory, il envoya devant quatre Cavaliers, qui ne trouverent ni ſentinelle, ni garde avancée, ni barriere à la teſte du village, dont l'entrée eſtoit toute libre. C'eſt pourquoy, comme il ſe fut un peu écarté ſur la gauche, comme fit auſſi M. d'Elbeuf ſur la droite, pour faire place aux gens de pied, M. de Guiſe ayant donné le ſignal à cette Infanterie, les trois Bataillons entrerent l'un aprés l'autre dans la grand' ruë de Vimory où eſtoit le bagage des Reitres. Et d'abord ayant mis par terre, avant qu'on euſt demandé *qui va là*, ceux qui ſe preſenterent les premiers ils ſe jettent à droit & à gauche dans les maiſons où ils tuënt tout ce qu'ils y rencontrent de ces Allemans, partie à table, partie dans leur lit, & y mettent le feu pour y conſumer ceux qui ſe cachoient dans les greniers & dans les caves.

Cette exécution dura prés de demi-heure, pendant laquelle ils s'avançoient toûjours, mettant le feu dans les maiſons, qui pour eſtre ſeparées les unes des autres, ne pouvoient répandre cét incendie ni ſi loin ni ſi viſte qu'on euſt voulu; & cependant les ſoldats tentez par la veuë des chariots des Reitres, au lieu d'attendre à butiner que l'on euſt achevé de vaincre, comme on doit toûjours faire en pareilles oc-

ca-

casions, se jettent en foule sur le bagage, & se chargent de tout ce qu'ils y trouvent de plus précieux. Cela donna le loisir au Baron de Dona, logé à l'autre extrémité de la Bourgade, de monter à cheval, & de rallier six ou sept Cornettes, avec lesquelles il fit mine de s'avancer contre les gens de pied, qui le voyant en cét estat se mirent aussitost en défense, quittant le pillage, & criant de toute leur force à la Cavalerie qu'elle entrast pour les soustenir 1589

Ce cry fit deux effets contraires qui causerent un grand combat. D'une part, le Baron craignant, s'il alloit plus avant dans la grand'ruë parmi les flammes & les chariots dont elle estoit embaraſſée, de s'exposer, sans se pouvoir défendre, aux arquebusades de cette Infanterie, tourna sur la main droite par une autre ruë qui aboutissoit à la plaine. D'autre costé le Duc de Mayenne qui avoit pris la gauche hors de la Bourgade, en costoyant les gens de pied, entendant leur cry, s'avance avec précipitation loin de son Escadron, qui le perdit bientost de veûë dans une si grande obscurité, & suivi seulement de soixante Maistres, se met au galop pour aller au secours des siens, par cette mesme ruë, à l'entrée de laquelle il rencontre le Baron avec son gros de Reitres qui le charge avec une extréme furie.

On n'a geures veû de combat ni plus in-

1578 inégal, ni plus aſpre que celuy-cy. Le Baron qui eſtoit fort brave, voyant cette Cavalerie dont il ne pouvoit reconnoiſtre le nombre dans les tenebres, va droit à celuy qui eſtoit ſur un cheval blanc à la teſte de ces Cavaliers, & luy tire dans la viſiere un coup de piſtolet, qui ne porta que ſur la mentonniere de ſon caſque. C'eſtoit le Duc de Mayenne, qui en meſme temps luy donne un grand coup d'épée ſur la teſte, dont il luy enleva une bonne partie de la peau; en ſuite l'un & l'autre pourſuivant ſa pointe, le Baron d'un ſecond coup de piſtolet tuë Rouvroy, qui portoit la Cornette du Duc, & la luy enleve; & le Duc ſecondé de ce peu de braves hommes qui l'accompagnoient, perce enfin ce gros Eſcadron de ſept Cornettes, ayant perdu dix-ſept Gentilshommes dans ce combat, qui couſta la vie à quatre-vingts Reitres.

Aprés cela, comme il ſurvint un grand orage qui ſepara les combatans; que le reſte des Reitres montoient à cheval, & qu'il y avoit dãger que ceux des autres quartiers qui avoient déja pris l'alarme ſurvinſſent avant le jour, le Duc de Guiſe fit ſonner la retraite. Il la fit fort heureuſement à Montargis, au meſme ordre qu'il en eſtoit venu, & y ramena ſes gens enrichis du butin qu'ils avoient fait ſur les Reitres, qui perdirent en cette occaſion prés de mille hommes tant ſoldats que valets, une bonne partie de leur bagage, & plus de douze

cens

cens chevaux, ſur leſquels autant de fantaſſins retournerent à Montargis, &, ce qui faſcha le plus le Baron, deux Chameaux qu'ils avoient deſſein de preſenter au Roy de Navarre, & les Attabales qu'on porte devant le Général pour marque de ſa dignité, & dont la perte eſt encore plus honteuſe que ne ſeroit celle de ſa Cornette. 1587

Quoy-que cette victoire ne fuſt pas fort grande, elle fit néanmoins un fort grand effet, & donna lieu, par les dangereuſes ſuites qu'elle eût, à la déroute entiere de l'armée. Les Reitres qui avoient perdu la meilleure partie de leur bagage ſe mutinerent de nouveau, demandant leur paye, & voulant ſe retirer à toute force, au cas qu'on ne les ſatisfiſt; qu'on ne pouvoit faire. Les Suiſſes envoyerent au Roy des Députez pour negotier leur retour; & la choſe alla ſi avant; que le Duc d'Eſpernon, qui menoit l'avangarde de l'armée Royale, cõclut avec eux le Traité, par lequel on leur devoit donner quatre cens mille écus, & le paſſage libre pour retourner en leur païs. Les Lanſquenets, que les fatigues d'une ſi longue marche avoient réduits en tres-mauvais eſtat, ſongeoient auſſi à trouver les moyens d'obtenir la liberté de leur retour. Le Baron de Dona, décrié pour ſon extréme négligence à pourvoir à la ſeûreté de ſes quartiers, n'avoi, plus nulle autorité; & les François leurs conducteurs,

à qui

1587 à qui on reprochoit sans cesse l'infidelité de leurs promesses, n'osoient presque plus se montrer.

Mais enfin la nouvelle asseûrée de la grande victoire du Roy de Navarre, l'esperance que l'on conceût en suite qu'il paroistroit bientost avec son armée victorieuse, & l'arrivée du Prince de Conty, qu'il envoyoit commander en sa place en attendant qu'il vinst luy-mesme, remirent le courage & la joye dans cette armée. Et parce que celle du Roy s'estoit allé camper à Bonneval pour luy couper chemin, & l'empescher de descendre plus bas par le Vandomois vers la Loire, on résolut de changer de route, & de remonter vers la source de ce fleuve comme le Roy de Navarre le desiroit. Mais comme on estoit alors en de bons quartiers en pleine Beauce aux environs de Chartres, on differa de quelques jours le départ de l'armée. Et cela donna lieu au Duc de Guise d'achever enfin avec tant de gloire l'exécution de son dessein, par la fameuse défaite des Reitres à Auneau, qui fut bientost aprés suivie de l'entiere déroute de cette formidable armée.

Ce prince, peu de jours aprés le combat de Vimory, s'estoit retiré à Montereau faut-Yonne, comme s'il eust tourné le dos aux Allemans, qui entrerent en mesme temps dans la Beauce; & sans se soucier de ce qu'on pourroit dire de cette re-

traite

dont on parloit peu favorablement, il y rafraischit ses gens dix ou douze jours, & renvoya de là les Ducs de Mayenne & d'Aumale avec leurs troupes dans leurs Gouvernemens de Bourgogne & de Picardie, sur lesquels il crut que les ennemis de sa Maison avoient quelque dessein. 1587
Aprés cela, quoyqu'il n'eust plus dans sa petite armée que douze cens chevaux & trois à quatre mille fantassins, il se mit à son ordinaire aprés les ennemis qui marchoient fort lentement, & ne cessa point de les harceller jusques à ce qu'avant que de se joindre à l'armée du Roy, qui l'en pressoit fort, il eût trouvé l'occasion de faire ce qu'il meditoit depuis si long-temps, & qu'il eût enlevé leur principal quartier, en se rendant maistre de leur place de betaille. Car il ne doutoit nullement que cela ne deust estre la cause de la ruine entiere de leur armée. C'est ce qu'il fit de la maniere que je vais briévement representer.

Comme il fut arrivé le dix-huitiéme de Novembre à Estampes, aprés avoir durant quelques jours costoyé les ennemis sur la droite, il envoya le lendemain le Sieur de la Chastre avec sept à huit cens chevaux à Dourdan, d'où le sieur de Vins qui commandoit la Cavalerie legere fut détaché pour aller reconnoistre leurs logemens. Il le fit fort exactement, & aprés quelques petits combats où il eût de l'avan-

1587 avantage, il apprit par les prisonniers qu'il avoit faits, qu'ils estoient logez fort au large en cinq ou six gros villages, à quelque deux ou trois lieuës au-deçà de Chartres, aux environs d'Auneau où estoit le quartier des Reitres.

Auneau est un gros bourg une petite ville fermée de simples murailles dû six ou sept pieds de haut sans fossez qui vaillent, ni pontlevis aux portes, comme sont tous les bourgs de la Beauce. A costé de ce bourg, il y a un marais & un grand estang, d'ou sort un ruisseau, dont les bords sont plantez de saules & d'autres arbres qui aiment la moiteur. Il est assez profond, & l'on ne le peut aisément passer que par des moulins & des villages que les ennemis tenoient à plus de deux lieuës au dessous de ce ruisseau, qui se meslant avec le Lorray, se va rendre dans la riviere d'Eure prés de Maintenon. A l'un des bouts de l'estang il y a une chaussée, qui aprés avoir traversé tout le marais se termine à un petit bois & à une garenne, vis-à-vis de la porte du Chasteau qui commãde la ville. Il est beau, grand, & assez fort pour se défendre d'une insulte, ayant une grande basse-cour ou l'on peut mettre des troupes en bataille, & qui est separée des maisons de la ville par une place qui empesche qu'on n'en puisse approcher sans estre veû. Aussi tost que le Baron de Dona se fut logé dans ce Bourg où il entra sans ancune résistan-

pillage ne manquerent pas de donner jusqu'à la porte de la basse-cour du chasteau dans laquelle les habitans avoient retiré à la haste tout ce qu'ils avoient de meilleur, & une grande partie de leur bestail que ces Allemans vouloient avoir. Mais ils en furent repoussez à grands coups de mousquet, qui en coucherent trois ou quatre par terre. Sur cela le Baron envoye au Capitaine du chasteau un trompette, qui le menace de sa part de mettre le feu par tout, & de le foudroyer luy-mesme dans sa place avec l'Artillerie qu'il feroit venir, s'il continuoit à tirer. Mais le Capitaine qui estoit Gascon, & tenoit ce chasteau pour le Roy, répondit d'une maniere qui est assez commune aux braves de sa nation, faisant dire au Baron par son trompette, qu'il ne craignoit ni luy ni son canon, & que si ses gens approchoient encore du chasteau, il n'épargneroit ni sa poudre ni son plomb, pour les repousser comme on avoit fait. 1587

Voilà tout le pourparler qu'il y eût entre eux, sans que le Gascon s'engageast, comme on l'a voulu dire, a ne rien entreprendre contre ces fascheux hostes qu'il avoit malgré luy dans Auneau. Aussi, pour s'asseûrer contre un homme de cette humeur, les Reitres se barricaderent, & mirent une forte garde aux avenuës par ou l'on pouvoit passer dans deux grandes ruës qui font toute la longueur de ce bourg.

1587 Aprés quoy ſe croyant en aſſeûrance ils demeurerent là dans un profond repos ſept ou huit jours, pendant leſquels, comme on commençoit à boire les vins nouveaux dont il y eût cette année là grande abondance, ils célebrerent la Victoire du Roy de Navarre & l'arrivée du Prince de Conty par toutes ſortes de réjoüiſſances, ſur tout en faiſant débauche, & beuvant à leur mode nuict & jour à la ſanté de ces deux Princes.

Cependant le Duc de Guiſe, qui ne ſongeoit qu'à trouver le moyen de les ſurprendre, ayant receû le plain des logemens de cette armée par le ſieur de Vins qui les avoit luy-meſme reconnus, réſolut de les attaquer dans Anneau. Pour cét effet, il negotia ſi adroitement avec le Capitaine du chaſteau, qu'aprés bien des difficultez qu'il fallut ſurmonter par des promeſſes tres-avantageuſes, & par les grandes liberalites de ce Prince qui donnoit tout, & ne ſe réſervoit, comme Alexandre, que l'eſperance d'arriver ou il prétendoit, ce Gaſcon, qui ne haiſſoit pas l'argent, luy promit enfin la choſe du mõde la plus délicate pour un Gouverneur de place qui ſe doit défier de tout. Ce fut de recevoir ſes troupes dans le chaſteau, pour entrer par là dans la ville.

Il s'eſtoit avancé d'Eſtampes juſqu'a Dourdan le Vendredy vingtiéme Novembre lors qu'il receût cette aſſeûrance; & comme ſa

tite armée marchoit déja le lendemain pour exécuter l'entrepriſe, il apprit que les ennemis l'avoient découverte par la priſe d'un païſan qui luy apportoit une lettre du Gouverneur. Cela ſans doute eſtoit capable de la luy faire rompre, & preſque tous ſes Capitaines le luy conſeilloient. Mais il ne fit que la differer de deux jours, ſur ce qu'il eût avis que les Reitres n'en eſtoient pas plus ſur leur garde, & ne laiſſoient pas de continuer leurs débauches, nonobſtant qu'il leur euſt tué dans une embuſcade cent ou ſix-vingts des plus braves de leur armée, entre leſquels, outre trente-cinq Gentilshommes des plus illuſtres Maiſons d'Allemagne, ſe trouvent un Comte de Manſfeld & ſon allié le neveu de l'Archeveſque de Cologne Gebbard Truchſes, céluy-la meſme qui par un déplorable aveuglement préfera la poſſeſſion de la belle Chanoineſſe Agnés de Manſfeld à ſon Electorat & à ſa Religion, à laquelle il renonça pour avoir la liberté de l'épouſer. 1587

Le Duc eſtant donc réſolu de paſſer outre, quoy-qu'on luy remontraſt qu'il y avoit grande apparence que les ennemis ne s'arreſtoient ſi long-temps à Auneau & aux environs que pour l'attirer dans la plaine qu'il falloit neceſſairement que l'on traverſaſt pour y arriver, donna ordre que tout fuſt preſt pour marcher la nuit du Lundy au Mardy vingt-quatriéme de Novembre, qui eſtoit juſtement le jour que

1587 les Allemans avoient pris pour s'en retourner vers la source de la Loire. Il ne se fia pas tant néanmoins pour ce coup à son bonheur, qu'il ne prist d'ailleurs toutes ses précautions, singulierement du *costé* du Ciel. Car avant que de sortir de Dourdan pour se mettre en marche, il fit publiquement ses dévotions à l'Eglise où il implora l'assistance du Dieu des batailles pour l'heureux succés de son entrepriſe.

Il y laissa mesme son Aumosnier pour y continuer toute la nuit avec le Clergé les prieres devant le tres-Saint Sacrement qui fut exposé ; & par une certaine saillie surprenante & toute extraordinaire de Pieté il fit une action qu'on ne doit nullement imiter, & que l'on peut toutefois excuser en un Prince qui agissoit à la cavaliere de bonne foy en cette occasion, où bien loin de s'appercevoir qu'il y eust la moindre ombre de mal en ce qu'il alloit faire, il croyoit au contraire, sans qu'il s'avisast jamais d'en douter, que ce fust une action tres agréable à Dieu. Car il ordonna de son autorité, que chaque Prestre celebrast cette nuit-là trois Messes, comme on fait en celle de Noël. Et ces bons Prestres qui n'en sçavoient pas tant en ce temps-là qu'on en sçait aujourd'huy, luy obeïrent simplement, dévotement, & sans scrupule ; & l'on peut croire pieusement que Dieu, qui exauça leurs prieres & leurs sacrifices, comme

l'a

l'évenement le fit assez voir, ne rebuta pas celuy qu'ils luy firent de leur simplicité sans y penser. 1687

Ce Prince s'estant donc prémuni de la sorte s'alla rendre sur les sept heures du soir au rendez-vous qu'il avoit donné à ses troupes au sortir du bois de Dourdan en une belle plaine, où, selon l'ordre qu'il en avoit donné, M. de la Chastre Mareschal de Champ les avoit rangez en bataille. Le sieur de Vins estoit avec trois cens Chevaux-Legers à la teste de cette petite armée. Le sieur de la Chastre le suivoit avec son Escadron d'un peu plus de deux cens hommes d'armes; & Messieurs de Guise & d'Elbeuf les soustenoient à droit & à gauche avec leurs deux Escadrons qui estoient chacum d'environ trois cens chevaux. L'Infanterie divisée en quatre Bataillons sous les Colonels Joannés, Pontsenac, Bourg, & Gié, fut rangée sur la main droite de la Cavalerie qui la couvroit des ennemis qui ne pouvoient venir à eux que par la gauche dans une grande plaine où il n'y avoit ni arbre ni buisson, ni haye où elle se pust mettre à couvert. Ils marcherent en cét ordre durant presque toute la nuit, qui estoit si obscure, que s'égarant de temps en temps, ils n'arriverent que sur les quatre heures du matin à mille pas d'Auneau, dans un vallon, à l'un des bouts de la chaussée qui conduit à la fausse porte du chasteau, tout joignant la garenne,

1587 jusqu'où la Chastre s'estant avancé, il rapporta qu'il avoit entendu les trompettes.

C'estoit qu'en effet l'armée s'appreſtoit à quitter ce jour-là ſes logemens ? mais on avoit ſujet d'apprehender que ce ne fuſt qu'on euſt eû avis de leur marche. *Cela* fut cauſe que le Duc de Guiſe, qui eſtoit trop avancé pour reculer, & qui vouloit abſolument attaquer l'ennemi, averti ou non, & le prevenir, fit enfiler promptement la chauſſée à ſes gens de pied, qu'il conduiſit luy-meſme, ſans que les ennemis s'en apperceuſſent, juſqu'à la fauſſe porte qui leur fut ouverte, & par où il les fit entrer à la file, exhortant avec gayeté ordinaire les ſoldats & les officiers à bien faire, & à ſe rendre maiſtres de ce *logement* & du grand butin qui les y attendoit, pour les enrichir des dépoüilles de Reitres. Aprés quoy s'eſtant retiré à ſa Cavalerie, qui en l'attendant faiſoit alte au bout du marais, il alla diſpoſer ſes quatre Eſcadrons dans la plaine tout autour du bourg, pour recevoir & tailler en pieces ceux qui en ſortiroient pour ſe ſauver.

Cependant le Capitaine Saint Paul ayant laiſſé dans le chaſteau autant d'hommes qu'il en falloit pour s'aſſeûrer en tout cas la retraite, eſtoit paſſé dans la baſſe-cour, où il donna ſes ordres pour l'attaque en cette maniere. Il prit la gauche à la teſte de cinq à ſix cens Arquebuſiers, pour donner dans la grand'ruë où le Baron de Dona eſtoit

eſtoit logé. Il en plaça ſur la droite autres cinq cens du Régiment de Pontſenac, commandez par leur Colonel pour entrer dans le bourg par l'autre ruë. Il en ordonna quatre cens qui devoient demeurer en bataille dans la baſſe-cour, pour ſouſtenir & pour rafraiſchir les premiers, & jetta devant luy trois à quatre cens avec les enfans perdus pour faire la pointe, donnant ordre à ce qui reſtoit qu'auſſitoſt que l'on commenceroit l'attaque, on ſe coulaſt entre les murailles & les maiſons pour ſe ſaiſir des portes où il n'y avoit ni gardes ni ſentinelles, tant le Baron avoit mal profité de la leçon qu'on luy avoit faite à Vimory, où il fut ſurpris par une pareille negligence. 1587

Cela diſpoſé de la ſorte, & la grand' porte de la baſſe-cour que l'on avoit fait démurer, eſtant ouverte, les enfans perdus ſe jettent à la pointe du jour dans la place qui eſt entre le chaſteau & la ville, où ils trouvent quelque cinquante Cavaliers des ennemis ordonnez pour la garde des barricades, qui eſtant accourus au bruit les reçoivent ſi-bien & les repouſſent ſi vertement, qu'ayant pris l'épouvante pour ſe voir ſans Cavalerie qui les puſt ſouſtenir, ils reculent juſqu'à la porte. Mais le Capitaine Saint Paul ſurvenant là-deſſus, & tous les autres en ſuite aprés luy, les ramene au combat l'épée dans les reins, criant tant qu'il pouvoit à ceux qui eſtoient demeurez dans la baſſe-

1587 cour, qu'ils tiraſſent hardiment ſur tous ceux qui reculeroient d'un ſeul pas. Et ce qui fit encore plus d'effet ſur ces gens effrayez que ce terrible commandement, & le peril inévitable d'une mort preſente s'ils laſchoient le pied, fut l'exemple de ce brave Capitaine & de tous les Officiers, qui ſe détachant de leurs Compagnies ſe mirent à la teſte de leurs gens.

Car aprés avoir repouſſé ces Cavaliers qui furent bientoſt démontez, & tuez par une greſle d'arquebuſades que déchargerent furieuſement ſur eux les ſoldats qui ſuivoient leurs Officiers, ces braves gens donnerent avec tant de furie dans les barricades, que les ayant forcées, rompuës & renverſées preſque en un moment, & paſſé au fil de l'épée ceux qu'on y avoit mis pour les garder, toute cette Infanterie ſe répandit comme une torrent impetueux à droit & à gauche dans les deux ruës, & ſans s'arreſter au pillage, comme on avoit fait à Vimory, ce qui donna loiſir aux Reitres de monter à cheval, ils renverſent de loin à grands coups d'arquebuſe ces pauvres Allemans, qui ſortant de leur logis encore preſque tout aſſoupis, demi-yvres & demi-nuds, les uns le piſtolet au poing, & les autres n'ayant que leur épée, ne pouvoient atteindre leurs ennemis, qui avoient toute ſorte d'avantage ſur eux, & les tuoient ſans peine, & ſans partager avec eux le peril.

Ceux

Ceux qui estoient déja montez à cheval pour partir, ne pouvant ni former d'escadron, ni marcher avec quelque ordre contre l'ennemi dans ces ruës embarrassées de ce grand nombre de chariots tout attelez, estoient d'autant plus aisément tuez, qu'ils étoient plus en but que les autres aux arquebusades dont ils ne se pouvoient défendre; & cét embarras, qui leur estoit si funeste, servoit aux Catholiques comme d'un rempart d'où ils tiroient sur eux sans peril, & sans perdre un seul coup. 1687

Dans le desespoir où ces pauvres Reitres se trouvoient, il ne leur restoit qu'une voye de se mettre à couvert d'une si furieuse tempeste qu'ils voyoient fondre tout-à-coup sur eux; c'estoit de gagner promptement les portes, soit pour se rallier dans la campagne soit pour se sauver dans les autres quartiers. Mais y estant accourus en foule, ils trouverent qu'elles estoient saisies par les gens du Capitaine Joannés qui les en repousserent, en faisant tomber sur eux une horrible gresle de mousquetades. Ainsi les uns n'en pouvant plus se laissoient miserablement tailler en pieces; les autres retournant sur leurs pas, s'alloient jetter au milieu de ceux qui les poursuivoient, & se faisoient tuer en combatant, pour avoir du moins cette triste consolation de perir avec honneur & en soldat les armes à la main. Quelques-uns se cachoient dans les logis, d'où le feu

1587 qu'on y mit les faiſant ſortir demi-roſtis, ils tomboient entre les mains de ceux qui croyoient que ce fuſt leur faire grace que de les achever dans le déplorable eſtat où ils les voyoient. Il y en eût qui s'eſtant coulez du haut des murailles, ſe voulurent ſauver au travers des champs & des marais ; mais la Cavalerie qui couroit aprés les tailla tous en pieces.

Enfin, de tout ce qui eſtoit dans ce logement, je trouve qu'il n'y eût que le Baron de Dona qui ſauva luy dix ou douziéme, ſoit par une maiſon attenante à la muraille, & delà par de petits ſentiers qu'il trouva dans les marais, ſoit au commencement de l'alarme par une des portes que les ſoldats de Joannés n'avoient pas encore fermée. Tout le reſte fut ou tué, ou pris lors qu'aprés la chaleur de cette ſanglante exécution, qui ne dura gueres plus de demi-heure, il n'y eût plus de réſiſtance. Voilà quelle fut la défaite des Reitres à Auneau, où ſans que le victorieux y perdiſt un ſeul homme, il y eût environ trois mille de ces Eſtrangers qui furent tuez ſur la place, & quelque cinq cens priſonniers, ſans compter une de leurs Compagnies, qui eſtant accouruë d'un quartier voiſin au ſecours des autres, ſe rendit laſchement, ſans ſe défendre, auſſitoſt qu'elle ſe vit attaquée dans la campagne. Outre ſa Cornette on en prit neuf ou dis autres

que

que le Duc de Guiſe envoya ſur le champ au Roy. Tout le bagage, tous les chariots chargez & attelez tout preſts à partir, les armes, la vaiſſelle d'argent, les chaiſnes d'or des Officiers, & tout le reſte du butin demeurerent au vainqueur, & les Fantaſſins devenus Cavaliers & montez ſur les chevaux qu'ils trouverent ſellez & bridez avec les piſtolets à l'arçon, retournerent comme en triomphe à Eſtampes, où le Duc de Guiſe s'eſtoit rendu auſſitoſt aprés ſa victoire, qui eût l'heureuſe ſuite qu'il avoit préveûë. 1587

Car il y eût une ſi grande conſternation dans le reſte de cette armée, qui, aprés cette défaite, s'eſtoit ralliée à une lieuë prés d'Anneau, que le pauvre Baron de Dona, quelque raiſon qu'il alleguaſt pour faire valoir ſon avis, ne put jamais perſuader aux Chefs qu'on devoit aller ſur le champ inveſtir les Catholiques, qui ne ſongeant plus qu'au pillage, ſeroient ſurpris, envelopez, & en ſuite aiſément défaits & tous pris ou tuez dans le deſordre où ils eſtoient. Bien loin de cela, les Suiſſes épouvantez de ce ſecond malheur beaucoup plus grand que le premier, & fort affoiblis & diminuez par les fatigues d'une marche de plus de trois mois, ſe ſeparerent du corps de l'armée, & aprés avoir accepté les conditions que le Roy avoit accordées, ſe mirent en chemin pour retourner en leur païs.

1587 Ce peu de Reitres qui restoient encore dans cette armée, & les Lansquenets qui se trouvoient en un tres-pitoyable estat, firent quatre ou cinq jours aprés la mesme chose. Ils se voyoient poursuivis d'un costé par l'avantgarde de l'armée du Roy sous la conduite du Duc d'Espernon, & de l'autre par le Duc de Guise, auquel le Marquis du Pont avoit amené trois à quatre mille chevaux Italiens que le Duc de Lorraine avoit donné ordre de lever dés le commencement de cette guerre. Ils avoient appris que le sieur de Mandelot Gouverneur de Lyon, en estoit sorti avec cinq ou six mille hommes pour leur couper chemin; & ils estoient réduits, aprés la défaite d'Auneau, par les desertions frequentes, par les maladies, & par les fatigues de leurs longues traits, à un fort petit nombre, sans vivres, sans munition, sans bagage, & presque sans armes, & sans esperance de pouvoir échaper au milieu de tant d'ennemis qui les alloient envelopper. Ainsi la derniere necessité les obligea d'accepter enfin le Traité que le Duc d'Espernon, par la permission du Roy, leur offroit encore, pour empescher que le Duc de Guise, qu'il n'aimoit pas, n'eust la gloire d'avoir défait entierement cette grande armée d'Estrangers.

Les conditions furent, que les Lansquenets rendroient leurs Drapeaux; que les Reitres emporteroient leur Cornettes ferrées

Sans

dans leurs valiſes ; que les François Proteſtans auroient main-levée de leurs biens, mais qu'ils ſortiroient du Royaume s'ils ne ſe faiſoient Catholiques ; que les uns & les autres promettoient de ne porter jamais les armes contre le ſervice du Roy ; & que Sa Majeſté leur donneroit avec eſcorte un ſauf-conduit tres-ample pour paſſer en toute ſeûreté par ſes Eſtats, & pour ſe retirer hors des frontieres de la France où ils voudroient. 1587

Les François firent tous leurs efforts pour empeſcher que les Allemans n'acceptaſſent des conditions ſi honteuſes, leur promettant de les conduire ſans peril juſques à l'armée du Roy de Navarre. Mais comme ils s'apperceûrent que bien loin de les écouter, ces Eſtrangers avoient deſſein de les arreſter, pour s'aſſeurer de leurs payes qu'on leur avoit ſi ſouvent promiſes ſans effet, ils ſe ſeparerent ſecretement, & prirent de differentes routes pour ſe ſauver. Le Prince de Conty avec quatorze ou quinze Cavaliers ſe retira par des chemins fort écartez, & ſans eſtre reconnu, en l'une de ſes terres au païs du Mayne. Le Duc de Bouïllon prit ſur la droite, & aprés avoir traverſé avec des peines incroyables le Lionnois & la Breſſe, fuyant toujours les grands chemins, ſe rendit enfin à Geneve, où peu de temps aprés il mourut de tant de fatigues, comme le Comte de la Mark ſon frere en eſtoit mort durant leur marche à Aucy-le-

1587 Franc dans le Senonois. Les autres Capitaines se retirerent, avec peu de suite, & beaucoup de peril & de peine, en divers endroits.

Il n'y eût que le brave Chastillon, qui avec environ six-vingts Cavaliers qui s'abandonnerent à sa conduite, perça, avec une grande résolution favorisée de la fortune, tout au travers des troupes de Mandelot, & de tout le païs du Lionnois, du Forest, du Velay, d'où l'on venoit fondre sur luy de tous costez au son du tocsin qu'on sonnoit dans toutes les villes & les bourgades & dans tous les villages, & se rendit sans beaucoup de perte dans le Vivarez où il avoit de bonnes places, & de là dans le Languedoc. Pour les Lansquenets & les Reitres, aprés leur Traité conclu & signé, ils furent magnifiquement traitez à Marsigny par le Duc d'Espernon, qui leur donna une escorte de quelques Compagnies d'Ordonnances & de gens de pied, pour les conduire jusques audelà de la Saone qu'on leur fit passer à Mascon. Cela pourtant n'empescha pas la perte d'une grande partie de ces pauvres Allemans, qui tombant malades, ou demeurant derriere par foiblesse, ou pour estre trop loin de leur escorte, dans des logemens fort éloignez les uns des autres, estoient miserablement égorgez & assommez sans résistance & sans misericorde par les païsans, pour se venger des horribles ravages que ces Estrangers avoient faits en France.

Ce

Ce fut en un eſtat ſi pitoyable que le Baron de Dona & le Colonel Boucq demeurez ſeuls en vie des hauts Officiers de cette armée réduite preſque à rien, eſtant arrivez ſur les frontieres de Savoye, implorerent la miſericorde du Duc, qui, pour obliger les Princes Allemans, leur donna paſſage par ſes terres, pour ſe retirer par le païs des Suiſſes en Allemagne, où l'on ne fut jamais ſi ſurpris que de voir une ſi grande deſolation, & de ſi déplorables reſtes de la plus grande armée qui en fuſt encore ſortie pour entrer en France au ſecours des Huguenots. Car enfin de vingt mille Suiſſes, neuf ou dix mille Lanſquenets, & huit mille Reitres qui y furent levez en leur faveur, il n'y en rentra pas quatre mille tant maiſtres que valets, dont la pluſpart moquez & mépriſez de leurs compartiotes, ne ſurvécurent gueres à leur infortune, mourant bientoſt aprés autant de honte & de regret que des maladies contractées par tant d'incommoditez qu'ils avoient ſouffertes en une ſi longue & ſi malheureuſe expedition.

Le Duc de Guiſe & le Marquis du Pont, qui depuis que ces miſerables furent hors de la France, les ſuivirent juſqu'auprés de Geneve, ayant ſceû par les lettres que le Duc de Savoye leur écrivit, qu'il les avoit pris en ſa protection, les abandonnerent à leur mauvaiſe fortune, qui leur fit encore plus de mal qu'ils ne leur en ſouhai-

1587 haitoient. Aprés quoy, pour remettre en bon estat leurs troupes, qui, à la réserve des Italiens arrivez les derniers, avoient extrémement souffert depuis quatre mois qu'elles suivoient & harcelloient continuellement l'armée Protestante, ils les menerent rafraischir dans le petit estat du Comte de Montbelliard, l'un des principaux Auteurs de l'armement des Reitres. Et ce fut-là que leurs soldats, ausquels ils donnerent trop de licence, se vengerent impitoyablement par toutes sortes d'excés d'avarice & de cruauté, pillant, brûlant, massacrant, & desolant tout, des maux, que les Allemans, dont ils ne devoient pas suivre l'exemple, avoient fait souffrir aux pauvres Lorrains.

Mem. de la Lig. t. 3.

Cette grande Victoire remportée sur une si puissante armée, sans qu'il en coustast, presque rien, fut sans doute tres-glorieuse mais aussi tres-funeste à la France, par l'extréme malice, & par l'insolence insupportable des Ligueurs, qui en tirerent avantage pour élever leur idole au dessus des nuës, en abaissant infiniment celuy qui tenoit la place de Dieu, dont par le caractere ineffaçable de la Royauté il estoit en France la vive image. Tout retentissoit dans Paris des loüanges du Duc de Guise. Dans les maisons particulieres, dans les places publiques, dans le Palais, & dans les écoles de l'Université, dans les églises & dans les chaires des Prédicateurs, on ne parloit que de la défaite

des

des Reitres, comme d'un miracle qu'on luy attribuoit uniquement, en le comparant à Moïse, à Gedeon, & à David exterminateur des Philistins, & à tout ce qu'il y a de Heros dans l'Histoire Sainte. Et en mesme temps, bien loin de parler comme ils devoient avec éloge de ce que le Roy avoit fait avec tant de conduite & de valeur pour empescher les Allemans de passer la riviere de Loire, ils continuerent, par une effroyable malice, à le charger d'horribles calomnies, avec d'autant plus d'insolence, qu'on avoit témoigné plus de foiblesse & de timidité lors qu'il falloit severement punir les scelerats, qui trois ou quatre mois auparavant avoient eû l'audace de les publier & de les soustenir hautement dans Paris. 1587.

Car Prevost Curé de Saint Severin, l'un des plus seditieux & des plus impudens hommes qui fut jamais, ayant osé dire dans un de ses sermons, que le Roy, qu'il accusoit, comme faisoient les Seize, d'avoir appellé les Reitres pour opprimer les Catholiques, estoit un Tyran ennemi de Dieu & de son Eglise : Bussy, le Clerc & crucé se mirent en armes aux environs de la Parroisse, pour empescher qu'on ne se saisist de la personne du Curé. Et en mesme temps celuy de Saint Benoist Jean Boucher, le plus opiniastre & le plus emporté de tous les Ligeurs, ayant fait sonner le tocsin dans son Eglise, toute la populace du quartier de l'U-

Cayet. Iournal de Hen. III.

1587 l'Univerſité qui accourut les armes à la main pour les ſouſtenir, ſe jetta ſur les Commiſſaires, ſur les Sergens & les Archers que le Lieutenant Civil & celuy du Grand Prevoſt avoient amenez pour les prendre, & les repouſſa chargez d'injures & de corps au-delà des Ponts. Et comme s'ils euſſent remporté une glorieuſe victoire en bataille rangée, ſur le Roy meſme, qui au lieu de faire marcher dés le commencement de la ſedition ſon Régiment des Gardes contre ces mutins pour en arreſter les Chefs, eût la foibleſſe de réprimer & de cacher ſa juſte indignation, juſqu'à les flater encore, & à les careſſer: les Seize, pour triompher aprés un ſi grande avantage, voulurent que l'on appellaſt *ce jour là*, qui eſtoit le troiſiéme de Septembre, l'heureuſe journée de Saint Severin.

Or comme ils eſtoient devenus plus inſolens par l'impunité d'un ſi grand crime, & par la déroute des Reitres, leurs Prédicateurs animez de l'eſprit de rebellion ſe mirent à l'inſpirer plus furieuſement que jamais au Peuple, en diſant effrontément en pleine chaire, que le Roy, qui avoit fait venir les Reitres, deſeſperé de voir ſon deſſein ruiné par les victoires que le Duc de Guiſe venoit de remporter ſur eux, avoit empeſché que ce grand défenſeur de la Religion ne taillaſt en pieces le reſte de ces Héretiques, que le Duc d'Eſpernon leur fauteur & leur protecteur avoit comme re-

tirez

rez d'entre ſes mains par l'ordre de ſon Maiſtre,& par un traité qu'il avoit fait avec eux, pour leur donner moyen de s'aller remettre en eſtat de retourner bientoſt en France. Et la choſe alla ſi avant,que ce déteſtable eſprit de révolte que les directeurs des conſciences, les confeſſeurs, les predicateurs,& les docteurs devoient combatre de toute leur force comme eſtant tout contraire à l'Evangile qui n'enſeigne qu'obeïſſancé & ſoumiſſion aux Puiſſances legitimes, eſtoit non ſeulement inſpiré aux Peuples dans les conferences particulieres, dans les confeſſions & dans les prédications, mais auſſi en quelque maniere autoriſé par la Sorbonne. 1587

Je croy pas qu'on doit avoir pour cét illuſtre Corps, puis que quand l'occaſion s'en eſt preſentée, ce qui eſt arrivé plus d'une fois, j'en ay fait en quelques-uns de mes Ouvrages tous ces grands éloges que la pure verité à laquelle je me ſuis tout dévoüé,a tirez de ma plume. Mais auſſi par ce dévoüëment qui m'attache indiſpenſablementà la verité, je ſuis obligé de dire qu'il eſt impoſſible qu'en une ſi nombreuſe Compagnie de jeunes & de vieux Docteurs il ne ſe forme en certaines faſcheuſes conjonctures,par le malheur de temps, quelque faction de certains eſprits écartez & mutins qui ne ſont pas de l'avis des plus ſages. Et comme nous en avons veû une de nos jours,qui au ſujet d'un livre que l'on con-

1587 condamnâ, fut ſurmontée par le plus grand nombre des bons Docteurs, qui prévalent encore aujourd'huy : auſſi durant la Ligue, qui avoit gaſté la pluſpart des eſprits dans Paris, il y en eût une qui l'emporta par ſa cabale ſur les bons qui gemiſſoient du déplorable aveuglement de leurs confreres, ainſi qu'on le pourra voir dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Cayet. Préfac. du 1. tom.

Or ſur ces calomnies que les Prédicateurs de la Ligue & les Seize publioient comme autant de veritez inconteſtables, cette faction de Docteurs corrompus s'eſtant aſſemblée le ſeiziéme de Décembre, fit un decret, par lequel on déclare qu'il eſt permis aux Sujets d'oſter le Gouvernement à un Prince qui n'agit pas comme il doit pour le bien de la Religion & de l'Eſtat, ainſi qu'on peut oſter l'adminiſtration des biens d'un pupille à un tuteur qu'on a raiſon de tenir pour ſuſpect. C'eſtoit-là ſans doute décider en une matiere tres-importante un cas de conſcience ſelon les faux & pernicieux principes de la morale la plus corrompuë qui fut jamais. Auſſi le Roy, qui, aprés avoir mis hors de France les Eſtrangers, venoit de rentrer en armes dans Paris, fut extrémement ſurpris d'une ſi furieuſe audace, & de cette licence effrenée qu'on prenoit de décrier ſa conduite dans les ſermons, pour émouvoir le peuple contre luy. Mais au lieu de s'en reſſentir en Roy,

Iournal du Regne de Henry III.

en

en punissant cét attentat par le rigoureux supplice que meritoient les Autheurs d'une si d'éteſtable doctrine qui tend à la subversion des Monarchies, il se contenta d'agir en censeur, ou plûtost en pere spirituel & en directeur de conscience. 1587

Car toute la punition qu'il fit d'une si méchante & si déteſtable action, fut de faire à ces factieux, & sur tout au Docteur Boucher le plus seditieux de tous, en presence des Députez du Parlement qu'il fit venir au Louvre, une belle & charitable remontrance, par laquelle il leur fit comprendre l'énormité de leur crime qui les rendoit dignes de la damnation éternelle, pour avoir médit de leur Roy, par mille horribles impostures, dans la chaire de verité qu'ils avoient changée en une *chaire peſtilente* de mensonge & de calomnie; aprés quoy, comme ils en estoient descendus, ils ne faisoient point de scrupule d'aller à l'Autel offrir à Dieu le sacrifice de l'Eucharistie, avant que de s'estre reconcilié avec celuy qu'ils avoient si indignement outragé. Il ajoûsta, qu'encore qu'il les pust justement traiter comme le Pape Sixte avoit fait depuis peu quelques Religieux de son Ordre, qu'il avoit envoyez aux galeres pour s'estre meſlez de parler de luy dans leurs sermons, il ne vouloit pas neanmoins pour cette fois en user de la sorte à leur égard: mais que s'ils

Cathedra peſtilentiæ. *Pſ.* 1.

1587 s'ils commettoient encore un pareil crime, il vouloit que son Parlement en fist une justice si exemplaire & si severe, qu'elle donnast de la terreur à tous les scelerats & seditieux qui leur ressembloient.

Ce fut-là toute la vengeance que ce Roy trop bon prit de ces gens-là, qui abusant de sa bonté qu'ils mépriſoient, en devinrent encore aprés plus insolens. Cela fait bien voir qu'il importe extrémement au Prince de moderer tellement les vertus qu'il doit avoir, que l'une ne nuise pas à l'autre par son excés, & en suite à luy-mesme; que sa justice & sa bonté s'accordent sans que l'une détruise l'autre; que pour vouloir estre trop juste, il ne devienne pas odieux à ses Sujets; & pour vouloir estre trop bon, il ne se rende point mépriſable.

Cependant il fut impossible que ces loüanges excessives qu'on donnoit au serviteur en mesme temps qu'on médisoit du Maistre avec tant de malice & d'indignité, ne luy donnassent beaucoup de jalousie & de chagrin, & qu'un juste ressentiment ne luy fist prendre la résolution de venger tant d'outrages qu'un faisoit à la Majesté Royale, & de mettre enfin les Ligueurs, & sur tout les Seize & leur Chef, en estat de ne pouvoir plus disputer avec leur Souverain, à qui demeureroit le maistre. D'autre costé le Duc de Guise estoit plus que jamais

enflé

enflé de tant d'heureux ſuccés, & des illuſtres témoignages que le Pape Sixte & Alexandre Duc de Parme avoient ſi ſolennellement rendus à ſon merite ; l'un, en luy envoyant l'épée benite ; & l'autre, ſes armes, comme à celuy qui entre tous les Princes meritoit le mieux le glorieux titre de grand Capitaine. Et comme d'ailleurs il eſtoit trop clair-voyant pour ne ſe pas appercevoir des marques toutes viſibles que le Roy, quelque diſſimulé qu'il fuſt, ne pouvoit s'empeſcher de donner quelquefois de ſon dépit, & meſme de la haine qu'il avoit conceûë contre luy : il réſolut de fortifier tellement ſon parti, que non ſeulement il n'euſt rien à craindre, mais auſſi qu'il puſt tout eſperer de ſon bonheur. Et il le fit avec d'autant plus d'ardeur & de fermeté, qu'il eſtoit alors plus aigri qu'il ne l'avoit jamais eſté, & preſqu'au deſeſpoir, pour un refus que le Roy venoit de luy faire d'une maniere fort deſobligeante, en luy préferant ſon rival en ambition, ce qu'il crut eſtre le plus ſenſible affront qu'il euſt pû recevoir, & qui en ſuite mît les choſes en eſtat de ne pouvoir plus eſtre accommodées. Voicy comment cela ſe fit. 1587 *Journal du Regne de Henry III.*

Le Duc de Guiſe, aprés le ſignalé ſervice qu'il venoit de rendre à l'Eſtat, crut que s'il demandoit une partie de la dépoüille du feu Duc de Joyeuſe Admiral de France & Gouverneur de Normandie, on ne pourroit la luy refuſer. Et pour

1587 pour l'obtenir plus facilement, il se contenta de demander l'Admirauté, non pas mesme pour luy, ni pour aucun des Princes de sa Maison, mais pour le Comte de Brissac, que sa naissance tres-illustre, & son grand merite, joint aux services rendus à la France par le brave Timoleon de Cossé son frere Colonel de l'Infanterie Françoise, & par son pere le Grand Mareschal de Brissac Vice-Roy de Piémont, pouvoient élever sans envie & avec l'appaudissement de tout le monde à cette haute dignité. Aprés qu'on eût amusé ce Duc par des belles & fausses esperances, non seulement il n'obtint pas cette Charge qu'il demandoit, mais comme pour *luy faire* encore plus de dépit, elle *fut donnée* avec le Gouvernement de Normandie au Duc d'Espernon, qui estoit son plus grand ennemi, & dont voicy le caractere.

Addit. aux. Mem. de Castel.

Jean Loüis de Nogaret cadet de sa Maison, &qu'on appelloit quand il vint à la Cour, le jeune la Valette, sceût si bien gagner les bonnes graces du Roy, particulierement depuis que Quelus, l'un de ces malheureux Mignons qui s'entretuerent en duel, le luy

1578. eût recommandé en mourant, qu'il tint bientost le premier rang entre les Favoris avec le Duc de Joyeuse, sur lequel mesme enfin il l'emporta, ayant eû l'adresse de luy faire demander le commandement d'une armée pour l'éloigner finement de la Cour. Il n'y a sorte de faveurs, de biens, d'hon-

neur

neurs & de dignitez dont le Roy ne comblast ce nouveau Mignon, en faveur duquel il érigea la terre d'Espernon en Duché, pour le faire Duc & Pair aussi-bien qu'Anne de Joyeuse, parce qu'il avoit entrepris de les égaler tous deux en toutes choses, ayant mesme pour eux tant de de tendresse, peu digne d'un Roy, ou plûtost tant de foiblesse, qu'il répondoit à ceux qui luy remontroient qu'il prodiguoit tout, & s'appauvrissoit luy-mesme pour les élever & lés enrichir, que quand il auroit marié ses deux enfans, car c'est ainsi qu'il les appelloit ordinairement, il deviendroit bon ménager. Il y avoit pourtant cette difference entre eux, que Ioyeuse, pour son humeur douce, civile & magnifique, se faisoit aimer. Mais au contraire, d'Espernon, pour son naturel brusque, fier, imperieux & hautain, estoit haï non seulement du peuple & des Ligueurs, qui faisoient mille sanglantes satyres contre luy mais aussi des plus Grands de la Cour qu'il traitoit de haut en bas, comme si la faveur de son Maistre, de laquelle il abusoit luy eust donné droit de faire insulte à ceux dont le Roy connoissoit & mesme respectoit le merite & la vertu. Car c'est ainsi qu'entre plusieurs autres il traita mesme avec outrage François d'Espinac Archevesque de Lyon, & M. de Ville-Roy, l'un des plus sages & des plus fidelles Ministres que nos Rois ayant jamais eûs; ce qui ne nuisit pas au Duc

1588

Sed feré odio est omnibus propter ingenii fastum & superbiam; atque eum potissimum Principes aversantur. *Busbeq. Ep. 17. ad Rodol. II.*

1587 de Guise, qui trouva par là le moyen de s'acquerir entierement cét Archevesque.

Sur tout il y avoit une invincible antipathie entre ce Prince & ce fier Favori, qui soit pour plaire à son Maistre, soit pour obliger le Roy de Navarre, avec lequel il avoit alors une intelligence secrete, ou pour la contrarieté de leurs humeurs se déclaroit en toutes les rencontres ouvertement son ennemi, & ne perdoit aucune occasion de le rendre suspect & odieux au Roy, & d'allumer toûjours de plus en plus sa colere & sa haine contre luy. Et réciproquement aussi le Duc de Guise ne manquoit pas de son costé d'animer le peuple de Paris contre d'Espernon, qui courut mesme risque un jour en passant sur le Pont Nostre-Dame, d'estre assommé par le bourgeois, qui sortant des boutiques en foule, l'alloit investir, s'il ne se fust sauvé bien viste. Il est vray que le Nonce Morosini prévoyant les funestes suites que pouvoit avoir cette inimitié, fit tout ce qu'il put par ses sages remontrances pour l'éteindre. Mais s'il l'assoupit pour un peu de temps, il ne put empescher qu'elle ne se rallumast bientost aprés. De sorte qu'elle estoit plus forte que jamais, lors que le Roy, qui ne pouvoit ou n'osoit rien refuser à ce Favori, réünit en luy seul tout ce qu'il avoit partagé entre luy & Joyeuse, & luy donna le Gouvernement de Normandie & l'Admirauté que le Duc de Guise avoit demandé pour Brissac.

Steph. Cosm. Mem. de la vit. del. Card. Moros. l. 2.

Cela

Cela se fit avec un éclat extraordinaire, & l'Avocat Général, dans la longue harangue qu'il fit en la réception du Duc d'Espernon, dît hardiment, que le Roy qui avoit fait un si beau choix estoit un grand Saint, qui meritoit d'estre canonisé du moins autant que Saint Loüis, & que celuy qu'il venoit de faire Admiral répareroit les fautes de l'Admiral de Coligny, & feroit refleurir dans toute la France la Religion Catholique. Une loüange fade, & qui n'est qu'une basse & honteuse flaterie, si ce n'est que celuy qui la donne prétende qu'on la prenne pour une contre-verité, doit estre plus insupportable aux Grands qui aiment la veritable gloire, qu'une injure & qu'une satyre; & ils ne doivent point souffrir d'autre encens que celuy qui vient d'un éloge solide & bien établi sur des veritez si connuës de tout le monde, que leurs ennemis mesme n'en oseroient disconvenir. 1587

Celuy que cét Avocat du Roy fit en cette occasion nuisit plus à ce Prince & à l'Admiral que tous les furieux libelles de la Ligue. Il attira sur eux le mépris & la raillerie, qui donne quelquefois plus de chagrin que les invectives, & qu'une colere impuissante; & il fit naistre cette fameuse Epigramme, par laquelle on conclut qu'on ne peut nier que Henry ne soit un grand S. qui fait des miracles, puis que d'une petite vallée il vient de faire tout-à-coup une

1587 montagne. On vouloit faire allusion à son sur nom de la Valette, ce qui estoit assez du gouſt de ce temps-là, & qui ne l'est plus gueres de celuy-cy, & l'on prétendoit aussi par là ravaler sa naissance, conformément à ce que Busbequius, qui estoit Ambassadeur de l'Empereur Rodolphe auprés du Roy en a écrit dans une de ses Lettres, peut-estre avec un peu de malignité, & suivant les sots discours du petit peuple, qui aime d'ordinaire à parler mal des Favoris. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette prodigieuse élevation du Duc d'Espernon, ennemi déclaré du Duc de Guise, fut cause que ce Prince furieusement irrité du refus qu'il avoit receû, & de l'agrandissement de *celuy* qui le vouloit perdre, crut qu'il *n'avoit* plus rien à ménager, & qu'il devoit pousser les choses aussi loin qu'elles pouvoient aller. Et delà s'ensuivirent tous ces funestes & tragiques évenemens dont le seul souvenir me fait horreur, & qu'il faut néanmoins, pour m'aquiter de mon devoir, que je represente fidellement dans le Livre suivant. HI-

Qui fecit montem, qui modo vallis erat. *Iournal de Henry.*

Antequam Regi in intimis esse cœpisset, sine re, sine nomine, *la Valette.* vocabatur.

Patrem habuit bello egregium, avum Tabellionem sive Notarium. *Busbeq. Ep. 17. ad Rodul. II.*

HISTOIRE
DE
LA LIGUE.

LIVRE TROISIEME.

SI je voulois ſuivre l'exemple du Prince des Hiſtoriens Latins, qui ne laiſſe échaper aucun prodige qu'il n'expoſe à la veûe de ſon Lecteur avec autant de ſuperſtition peut-eſtre que d'exactitude : je produirois icy le Soleil obſcurci tout-à-coup ſans aucun nuage, une épée flamboyante ſortie du centre de cét aſtre, des tenebres palpables com- ANN. 158

1588 me celles de l'Egypte en plein midy, des tempeſtes extraordinaires, des tremblemens de terre, des fantoſmes de feu en l'air, & cent autres prodiges qu'on dit qui arriverent en cette malheureuſe année mil cinq cens quatre-vingts-huit, & qu'on prétend avoir eſté tout autant de préſages des horribles deſordres qu'on y vit.

Journal de Henry. III.

Mais parce que je ne ſuis pas perſuadé qu'on doive donner beaucoup de créance à ces ſortes de ſignes, qui ſont d'ordinaire des effets d'une cauſe naturelle, quoy-que bien ſouvent inconnuë, ni aux prédictions des Aſtrologues, dont quelques-uns crurent avoir trouvé dans les Aſtres que cette meſme année ſeroit la derniere du monde: je diray ſeulement que le préſage le plus aſſeûré de tant de malheurs furent les eſprits trop aigris de part & d'autre pour pouvoir vivre en paix, & pour ne pas chercher toutes les voyes de s'aſſeûrer de tous ceux dont ils ſe défioient, & d'en diſpoſer comme il leur plairoit.

Ioann. Roçiomontan.

Pour cét effet, le Duc de Guiſe, aprés avoir achevé de ruiner le Comte de Montbeliard, ſe rendit à Nancy, où il avoit fait convoquer au mois de Janvier une Aſſemblée des Princes de ſa Maiſon, pour y prendre des réſolutions conformes à l'eſtat preſent des affaires, & à l'heureux ſuccés qu'ils avoient eû dans la guerre des Reitres. On dit qu'il y en eût qui enflez de cette victoi-

Mem. de la Lig. t. 2

Davila.

Cayet.

re

& aveuglez de leur prosperité, proposerent en cette Conference les choses du monde les plus fascheuses & les plus violentes, & que le Duc de Lorraine, Prince sage & d'un esprit fort moderé, n'y voulut jamais consentir. Quoy qu'il en soit, car je ne trouve rien de cela, non pas mesme dans les Memoires de leurs plus grands ennemis qui ont écrit fort exactement de cette Assemblée, il est certain que si l'on n'alla pas à de si terribles extrémitez, ce que l'on y conclut ne laissa pas de passer dans le monde pour une entrepriſe tres injuste, & qui fut blasmée de tous ceux qui ne s'estoient pas encore aveuglément dévoüez à la Ligue. 1588

Mem. de la Ligue. t. 2.

Ce fut qu'on presenteroit au Roy une Requeste contenant des articles qui, sous le prétexte ordinaire de vouloir conserver en France la Religion Catholique, tendoient manifestement à le dépoüiller de son autorité & de sa puissance, pour la transporter aux Chefs de la Ligue. Car ces Articles scandaleux portoient en substance, *Que pour le service de Dieu, & pour le maintien & seûreté de la Religion, le Roy seroit, non pas tres-humblement supplié, mais sommé d'établir la sainte Inquisition dans son Royaume; d'y faire publier le Concile de Trente, en suspendant l'Article qui révoque l'exemption que quelques Chapitres & Abbayes prétendent contre les Evesques; de continuer la guerre contre les Huguenots, & de faire vendre leurs biens & ceux*

Articles proposez par les Chefs de la Ligue en l'Assemblée de Nancy.

Mem. t. 2. p. 295.

1588 *ceux de leurs associez, pour fournir aux frais de cette guerre, & pour payer les dettes que les Chefs de la Ligue avoient esté contraints de faire pour l'entretenir; de ne donner la vie à ceux qu'on fera prisonniers, qu'à condition qu'ils payeront comptant la valeur de tous leurs biens, & qu'ils donneront asseûrance de vivre desormais en bons Catholiques.*

Voilà la belle apparence d'un fort grand zele pour la Religion: mais voicy le venin caché sous un si specieux prétexte. *Que le Roy se joindra plus sincerement & plus ouvertement qu'auparavant à la sainte Union, pour en garder exactement toutes les loix ausquelles on s'est obligé par le plus solennel & le plus inviolable de tous les sermens. Qu'outre les forces qu'il mettra sur pied pour faire la guerre aux Huguenots, il entretiendra sur la frontiere de Lorraine une armée, pour s'opposer aux Protestans d'Allemagne, s'il leur prenoit envie de rentrer en France. Qu'outre les places que ceux de la Ligue tiennent pour leur seûreté, on leur en donnera encore un certain nombre d'autres plus importantes qu'on luy marquera, & où ils pourront établir pour Gouverneurs les Chefs qui luy seront nommez, avec pouvoir d'y mettre telle garnison, & d'y faire telles fortifications qu'il leur plaira aux dépens des Provinces où elles sont situées. Et enfin que pour asseûrance qu'on n'empeschera plus, comme on a fait jusqu'à present, l'exécution des choses promises pour la seûreté de la Religion, Sa Majesté chassera de son Conseil & de la Cour, & privera de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, ceux*

qui luy seront nommez, comme fauteurs des Heretiques, & ennemis de la Religion & de l'Estat. 1588

C'est-là cette étrange Requeste qui commença de faire ouvrir les yeux á plusieurs tres-bons Catholiques, lesquels s'estoient innocemment laissé séduire à l'apparence d'un bon zele, qui estant peu éclairé, n'estoit pas selon la science, comme parle l'Apostre. Car ils crurent voir clairement en quelques-uns de ces Articles, que la Ligue, pour engager dans son parti le Pape & le Roy d'Espagne, vouloit abandonner nos Libertez que nos Ancestres ont toûjours maintenuës avec tant de vigueur & de fermeté, & soumettre au joug de l'Inquisition d'Espagne les François qui ne l'ont jamais pû souffrir; & dans les autres, qu'elle prétendoit oster au Roy tout le solide & l'essentiel de la Royauté, pour ne luy en laisser que l'ombre & l'apparence, & pour disposer en suite de sa personne mesme comme il plairoit aux Chefs de ce parti.

Requeste des Princes &c. Mem. de la Ligue, t. 2.

Aussi quand la Requeste fut presentée au Roy de la part des Princes liguez & du Cardinal de Bourbon, de la simplicité & du nom duquel ils abusoient pour couvrir leur ambition, il en conceût une extréme indignation, qui parut d'abord dans ses yeux & sur son visage. Il crut néanmoins qu'il falloit dissimuler, ne se trouvant pas alors en estat d'y faire une réponse digne d'un Roy justement irrité contre des Sujets qui parloient en maistres. C'est pour-

1588 pourquoy il se contenta, pour gagner du temps, de dire qu'il en examineroit les Articles dans son Conseil, pour y répondre aprés, en sorte que tous les bons Catholiques eussent tout sujet d'estre satisfaits.

Mais cependant le Duc de Guise, qui ne se payoit pas de paroles connoissant fort bien le dessein du Roy, & qui ne vouloit pas donner au Duc d'Espernon le temps de conjurer cette tempeste excitée contre luy, & d'inspirer à son Maistre les vigoureuses résolutions qu'il devoit prendre, pressoit continuellement le Roy de faire une réponse préciſe sur tous ces Articles. Car il ne doutoit point que si elle estoit favorable, il ne fust bientost maistre absolu de toutes choses; & si elle ne l'estoit pas, qu'on ne crust que le Roy vouloit maintenir les Huguenots, & qu'en suite les Catholiques ne luy fissent ouvertement la guerre.

C'est pour cela qu'il envoyoit sans cesse de son Gouvernement de Champagne, où il estoit allé aprés la Conference de Nancy, des Gentilshommes coup sur coup au Roy, pour demander une réponse préciſe: & il le faisoit avec d'autant plus d'instance & d'ardeur, que d'une part il se trouvoit plus puissant que jamais, ayant une grande partie de la Noblesse, & presque tous les Peuples, & sur tout les Parisiens pour luy; & que de l'autre il voyoit le parti des Huguenots extrémement foible & abbatu par la défaite de leur grand secours d'Allemans

mans, & par la perte qu'ils venoient de faire du Prince de Condé, celuy qu'ils croyoient estre le plus fortement attaché à leur *Religion*, & auquel en suite ils se fioient *plus* qu'à tous les autres, & mesme qu'au Roy de Navarre.

Il mourut le cinquiéme de Mars à Saint Jean d'Angely, d'une maladie tres-violente, dont il fut soudainement attaqué un soir aprés son soupé, & qui l'emporta dans deux jours. Les Seize, par une infame lascheté, en firent de fort grandes réjoüissances, & leurs Prédicateurs ne manquerent pas de dire en leurs sermons que c'estoit un effet de l'excommunication dont le Pape Sixte l'avoit foudroyé. Mais outre que le Roy de Navarre, qui en avoit esté frapé comme luy par la mesme Bulle, se portoit fort bien; le Roy, auquel le bon homme Cardinal de Bourbon alla dire la mesme chose en faisant de grandes exclamations, luy répondit fort sagement & en souriant, que cela pourroit estre, mais qu'autre chose y avoit bien aidé. Et certes, on n'en peut douter aprés l'attestation de quatre Medecins, & de deux Maistres Chirurgiens, qui dépose nt avec serment avoir veû manifestement dans la pluspart des parties de son corps toutes les marques & tous les effets les plus sensibles d'un poison caustique, brûlant & ulcerant. Exécrable attentat qu'on ne peut assez rigoureusement punir, & qui le fut

Mem. de la Ligue, t. 2.

Journal de Henry.

Rapport des Medecins.

Mem. de la Lig. t. 2. p. 475.

1588 pourtant selon les loix, en la personne d'un de ses domestiques ; qui fut tiré à quatre chevaux en la place de Saint Jean d'Angely.

Ce fut au reste un Prince, qui a la réserve de son opiniastre attachement à la Religion dans laquelle il estoit né, & dont il eust pû connoistre la fausseté s'il n'eust esté trop prévenu, possedoit à l'âge de trente cinq ans auquel il mourut, toutes les perfections qui peuvent concourir à faire l'un des plus grands & des plus honnestes hommes du monde, sans qu'on ait jamais remarqué dans sa conduite & dans ses mœurs aucun mesme de ces petits defauts dont les plus sages ne sont pas exempts, & qu'on leur pardonne aisément sans rien diminuer de la haute estime qu'on a pour eux. Que si la fortune, qui ne se déclare pas toûjours pour le merite, ne luy fut pas trop favorable en quelques rencontres où il eût besoin de son secours, elle luy servit pourtant beaucoup, en ce qu'elle luy donna lieu de faire éclater hautement son courage dans ses adversitez, où il se mit infiniment au dessus d'elle par la force de son esprit, & par la grandeur de son ame.

Aussi la mort de ce grand Prince fut pleurée non seulement de ceux de son parti qui l'aimoient passionnément, mais aussi des Catholiques, & du Duc de Guise mesme, qui tout Chef qu'il estoit d'une méchante & lasche faction dont il se servoit pour aller

à ses

à ſes fins, avoit néanmoins de ſon fonds, & de la beauté de ſon naturel extrémement noble, toute la généroſité qu'on doit avoir pour aimer, & pour reſpecter la vertu, juſques dans la perſonne du plus grand & plus redoutable ennemi qu'on ait. 1588

Il ne laiſſa pas cependant de tirer d'un ſi funeſte accident tout l'avantage qu'il put pour l'exécution de ſon deſſein. Et comme il vit par là, & par pluſieurs autres diſgraces arrivées coup ſur coup aux Huguenots leur parti devenu plus foible & plus abbatu, & le ſien plus entreprenant & plus hardi: il ſe mit à pourſuivre vivement ſa pointe, & à demander ſatisfaction ſur tous les Articles de ſa Requeſte, qui avoit tellement hauſſé le cœur aux Seize, qu'ils ne gardoient plus de meſures, & ſe rendoient tous les jours plus inſupportables. Il arriva meſme que le Roy receût en le temps-là pluſieurs avis de la réſolution qu'on avoit priſe en leur Conſeil de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de l'enfermer dans un Monaſtere; & ce meſme Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle Nicolas Poulain, qui luy avoit autrefois découvert une pareille conſpiration qu'on ne crut pas, luy dît tant de particularitez de celle-cy, qu'encore qu'il ſe défiaſt de cét homme double qui luy eſtoit extrémement ſuſpect, cela toutefois, joint à l'extréme inſolence des Seize qui rendoit ſon rapport plus croyable, ne laiſſe pas

Procés verbal de Nic. Poulain

1587 de faire une tres-forte impreſſion ſur ſon eſprit. De ſorte que ſuivant enfin le conſeil de ceux qui vouloient depuis ſi long-temps qu'il employaſt la force & la juſtice contre ces mutins, il réſolut de ſe mettre une bonne fois l'eſprit en repos de ce coſté-là, de réduire Paris dans l'eſtat de ſoumiſſion & d'obéïſſance où il devoit eſtre, & éteindre la faction des Seize par le chaſtiment exemplaire des plus ſeditieux d'entre eux.

Les préparatifs qu'il luy fallut faire pour exécuter ſeûrement cette entrepriſe, les trois mille Suiſſes qu'il fit loger à Lagny, les Compagnies des Gardes qu'il fit renforcer, les troupes que le Duc d'Eſpernon, qui eſtoit allé en ſon Gouvernement de Normandie, luy envoyoit, & tous les paſſages au deſſus & au deſſous de la riviere qui eſtoient occupez, mettent l'allarme parmi ces mutins, qui ſe croyant déja perdus, implorent le ſecours du Duc de Guiſe. Ce Prince qui s'eſtoit avancé de Reims juſqu'à Soiſſons pour appuyer le Duc d'Aumale ſon couſin qui trouvoit de la réſiſtance & de la peine à s'établir dans le Gouvernement de Picardie, ſe contenta d'abord de leur envoyer quelques-uns de ſes plus experimentez Capitaines, pour regler & conduire leur milice en cas de beſoin. Mais comme il ſe vit peu de jours aprés plus vivement preſſé par ces gens qui eſtoient au deſeſpoir, & qu'il craignit que ce fondement de la Ligue ſur le quel il avoit baſti, eſtant

une

une fois renverſé, il ne periſt luy-meſme, & qu'on ne vinſt à luy aprés s'eſtre défait de ceux dont il eſtoit en effet le Chef & le Protecteur: il fit avertir ſes amis & ſes créatures de ſe rendre les uns aprés les autres, par differentes portes, à Paris, & donna ordre qu'on aſſeûraſt les Seize qu'il y ſeroit bientoſt luy-meſme pour vivre & mourir avec eux. 1588

Le Roy qui eût avis de cette réſolution, & qui apprehenda bien fort que ſa preſence n'empeſchaſt l'exécution de ſon deſſein, & ne miſt d'un clin d'œil en armes cette grande ville qui eſtoit toute à ſa dévotion, luy envoya le Préſident de Belliévre, homme de grande autorité, & d'une ſageſſe conſommée, pour luy dire de ſa part que dans l'eſtat preſent des choſes, & dans la juſte apprehenſion qu'on avoit que ſa venuë ne cauſaſt de grands troubles dans Paris, il ne trouvoit pas bon qu'il y vint juſques à nouvel ordre, de peur, qu'il ne ſe rendiſt coupable de tous les deſordres qui arriveroient. *Davila. Cayet. Mem. de la Ligue. t. 2. D'Aubigné. t. 3. l. 1. Iournal MS. de M. Loyſel. &c.*

A cela le Duc, qui ne déſiſtoit jamais de ce qu'il avoit une fois réſolu, répond froidement & en termes ambigus, qu'il eſt preſt d'obéïr au Roy; qu'il ne prétendoit aller à Paris qu'en homme privé & ſans ſuite, pour ſe juſtifier des calomnies dont il ſçavoit bien que ſes ennemis l'avoient laſchement chargé pendant ſon abſence; qu'il a ſujet de craindre qu'on ne veüille opprimer

1588 mer les bons Catholiques dont il s'eſt déclaré le Protecteur ; & qu'il ſupplie tres-humblement Sa Majeſté de luy vouloir donner quelque ſeûreté contre une ſi juſte appréhenſion. Belliévre qui ſçavoit qu'on luy promettroit tout ce qu'il voudroit, pourveû qu'il ne paſſaſt pas outre, l'aſſeûra qu'on luy donneroit toutes les ſeûretez qu'il demandoit. En effet, le Roy réſolut de les luy envoyer telles qu'il les pouvoit ſouhaiter. Mais le malheur voulut qu'on ne le fit pas dans le temps qu'on avoit arreſté. De ſorte que, ſans plus differer, il monte à cheval, & marchant par des chemins écartez, pour ne pas rencontrer ceux qu'il ſçavoit bien qu'on luy envoyeroit pour luy porter de nouveaux ordres, il entra le Lundy neuviéme de May, luy neuviéme, à Paris, ſur le midy, par la porte de Saint Denis.

On peut dire en quelque maniere que ce fut-là le jour le plus funeſte & tout enſemble le plus glorieux de ſa vie. Car ſoit que le peuple, à qui les Seize prenoient grand ſoin de faire accroire qu'on vouloit ſaccager la ville, fuſt averti par eux de ſa venuë, ou que le bruit s'en fuſt répandu par tout en un inſtant dés qu'on le vit approcher du fauxbourg, il ne l'eût pas ſitoſt paſſé, que toute la ville accouruë de tous les quartiers remplit toute la ruë & toutes les autres ſur ſon paſſage, & toutes les fe-

neſtres

neſtres juſqu'aux toits, faiſant retentir l'air de mille ſortes d'acclamations & des hauts cris de *Vive Guiſe*, qu'on pouſſoit avec plus de force & d'éclat qu'on ne faiſoit auparavant ceux de *Vive le Roy*, dont la Ligue ſembloit avoir entrepris d'abolir l'uſage. 1588

Il y avoit de la manie dans ce tranſport, ou plûtoſt dans ce furieux emportement de joye, qui alloit juſqu'à une eſpece d'idolatrie. On ſe battoit à qui approcheroit le plus prés de ce Prince. Ceux que la foule, qu'ils ne pouvoient percer, en éloignoit, tendoient vers luy les bras en joignant les mains. Ceux qui le pouvoient atteindre, s'eſtimoient heureux de luy pouvoir toucher le bout du manteau ou la botte. Il y en avoit meſme, qui quand il paſſoit devant eux; flechiſſoient les genoux, & quelques-uns qui s'efforçoient de le toucher avec leurs chapelets qu'ils baiſoient auſſitoſt apres qu'ils croyoient avoir eû ce bonheur, comme l'on fait quand on révere les Chaſſes des Saints. On luy donnoit mille loûanges & mille benedictions. On l'appelloit hautement Pillier de l'Egliſe, Souſtien de la Foy, Protecteur des Catholiques, Sauveur de Paris, & l'on faiſoit tomber ſur luy de toutes les feneſtres une pluye de fleurs & de verdure en redoublant les cris de *Vive Guiſe*.

Enfin il n'y eût point de démonſtrations & de témoignages d'amour, d'hõneur & de vene-

ra-

1588 neration qu'on ne fist éclater en cette entrée tumultueuse qu'on luy fit par ce soudain débordement de joye, & par ce merveilleux épanchement de cœur & d'affection qui luy fut une espece de triomphe plus agréable que ceux des Césars. Aussi en gousta-t-il toute la douceur avec un extréme plaisir, marchant à petit pas à cheval, au travers de cette grande foule, le chapeau bas, regardant tout le monde avec un sourire obligeant, & de cét air civil & engageant qui luy estoit si naturel, salüant à droit & à gauche, en bas, & aux fenestres, jusqu'aux plus petits, tendant la main aux plus proches, jettant aux plus éloignez des œillades douces & perçantes, & marcha toûjours de la sorte jusques à *l'Hostel* de la Reine Mere, prés de Saint Eustache où il fut descendre, & de là jusqu'au Louvre, suivant à pied cette Princesse, qui se mît en chaise pour le mener au Roy; & fut témoin de ces incroyables transports de la joye publique, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple, laquelle luy faisoit entendre à tout moment le nom de Guise par plus de cent mille bouches.

Relation du Med. Miron.

Cependant le Roy, qui avoit appris avec une extréme colere cette soudaine arrivée du Duc, estoit enfermé dans son cabinet, où il déliberoit sur la vie & sur la mort de ce Prince, qui par une aveugle témerité s'alloit précipiter luy seul dans un danger inévitable, d'où sa seule bonne fortune, de la-

laquelle pourtant il n'estoit pas le maistre, le pouvoit tirer. Quelques-uns, & entre autres l'Abbé d'Elbene & le Colonel Alphonse d'Ornano, avec les plus determinez d'entre ces Gascons que le Duc d'Espernon avoit mis parmi les quarante-cinq auprés du Roy, conseilloient à ce Prince chancelant & irrésolu de s'en défaire sur le champ, ayant un si beau prétexte, & tant de facilité de se venger à coup seûr de son sujet rebelle, qui contre ses ordres exprés avoit eû l'audace d'entrer dans Paris, pour luy faire sentir qu'il en estoit maistre absolu. Les autres beaucoup plus moderez, comme le Chancelier de Chiverny & les sieurs de Belliévre, de la Guiche, & de Villequier Gouverneur de Paris, l'en dissuadoient, luy remontrant, outre les dangereuses suites que pouvoit avoir en cette conjoncture une si terrible action, qu'il falloit toûjours, pour sa réputation, & pour garder les loix les plus inviolables de l'équité naturelle, qu'avant que de passer outre, il oûïst un homme qui se venoit mettre si franchement entre les mains de son Roy pour luy rendre compte de sa conduite. 1588

Là-dessus, comme il balançoit encore entre la colere & la crainte, incertain de ce qu'il feroit, le Duc qui avoit passé autravers das Gardes Françoises commandées par Grillon qui ne l'aimoit gueres, & des Suisses rangez en haye le long du

grand

1588 grand eſcalier, & traverſé la ſalle & l'antichambre toutes remplies de gens qui répondoient aſſez mal à ſes ſalüades & à ſes réverences, entre dans la chambre, couvrant une frayeur ſoudaine qui le ſaiſit, tout intrépide qu'il eſtoit, d'une contenance & d'une mine qui ne parut pas pourtant ſi aſſeûrée qu'on ne remarquaſt aiſément qu'il euſt bien voulu ne s'eſtre pas engagé ſi avant, particulierement quand une Princeſſe luy dît à l'oreille, qu'il priſt garde à luy, & qu'on déliberoit de ſa mort dans le cabinet. Sur quoy, comme ſon courage s'enflammoit à la veûë des plus grand perils, il ſe raſſeûra tout-à-coup, & ne put s'empeſcher, peut-eſtre par un mouvement purement naturel de ſon grand cœur, ſans meſme qu'il s'en apperceuſt, de porter la main à la garde de ſon épée, & de s'avancer fierement deux ou trois pas, comme pour ſe mettre en eſtat de vendre cherement ſa vie.

Mais le Roy ſortant là-deſſus du cabinet avec Belliévre, il changea ſoudain de poſture, luy fit une profonde réverence en ſe jettant preſque à ſes pieds, & luy proteſta que n'ayant pas cru que ſa preſence luy deuſt eſtre deſagréable, il eſtoit venu apporter luy-meſme ſa teſte pour juſtifier pleinement ſa conduite contre les calomnies de ſes ennemis, & pour aſſeûrer Sa Majeſté qu'elle n'auroit jamais des plus fidelle ſerviteur que luy. Mais comme le Roy luy eût de-

demandé d'un ton grave & severe qui l'avoit fait venir, & si on ne luy en avoit pas fait tres-expresse défense de sa part, il en fallut venir à un éclaircissement, où il y eût un peu de contestation entre luy & Belliévre; celuycy soustenant qu'il luy avoit exposé les ordres du Roy; & celuy-là pour toute réponse luy demandant s'il ne s'estoit pas obligé de retourner au-plûtost à Soissons, ce qu'il n'avoit pas fait, & protestant qu'il n'avoit point receû les Lettres que l'autre asseûroit luy avoir écrites. 1588

Alors la Reine, qui bien qu'elle eust paru fort affligée de l'arrivée du Duc, s'entendoit pourtant avec luy, les interrompit, & tirant le Roy son fils à part, elle tourna si-bien son esprit, que soit qu'elle luy eust fait apprehender une révolte générale de tout Paris qu'elle avoit veû si hautement déclaré pour le Duc de Guise, soit qu'il fust adouci par la maniere humble & soumise dont ce Prince luy avoit parlé, il se contenta pour lors de luy dire que son innocence qu'il luy vouloit prouver paroistroit si sa presence ne causoit aucun trouble dans Paris, & là-dessus il s'alla mettre à table, remettant à l'entretenir plus au long l'aprés disnée au jardin de la Reine. Alors le Duc, aprés une profonde réverence, se retire, sans estre suivi de pas un des serviteurs du Roy, mais aussi-bien accompagné de toute la ville jusqu'à l'Hostel *Relation de Miron.*

de

1987 de Guiſe qu'il l'avoit eſté depuis la Porte Saint Denis juſqu'au Louvre.

Comme il eût fait réflexion ſur le danger où il s'eſtoit ſi témerairement jetté, & qui luy parut encore plus grand en y penſant de ſens raſſis qu'il n'avoit fait dans le trouble où il ſe trouva, malgré qu'il en euſt, quand il s'y vit engagé ſi avant: il réſolut de ne s'y plus expoſer de la ſorte, & il y donna ſi bon ordre, que dés le jour ſuivant il vit en ſon Hoſtel plus de quatre cens Gentilshommes, qui s'eſtant rendus de divers endroits à Paris, ſelon ſes ordres, ne l'abandonnoient plus. Il n'alla meſme cette apreſdiſnée au jardin de la Reine que fort bien accompagné de ſes plus braves Officiers, entre leſquels le Capitaine Saint Paul voyant qu'aprés que ſon Maiſtre fut entré, celuy qui gardoit la porte la vouloit fermer, le repouſſa rudement, & entra de force ſuivi de ſes compagnons, proteſtant & jurant que la partie, s'il y en avoit une de faite, ne ſe joüëroit pas ſans luy.

Or quand le Roy auroit eû le deſſein de le faire tuer en cé Jardin, ce que je ne croy pas, quoy-que quelques-uns l'ayent écrit; il eſt aiſé de voir que la preſençe de ces braves gens fort réſolus de défendre leur Maiſtre; celle de la Reine, qui eſtoit en tiers dans cét entretien; la contenance aſſeûrée du Duc, qui de temps en temps jettoit les yeux ſur ſon épée, & enfin cet-

te

te multitude infinie de Parisienes qui environnoient l'Hostel de la Reine, & dont plusieurs estoient montez sur les murailles du jardin, l'auroient empesché de l'exécuter. 1588

Pour ce qui se passa entre eux en cette Conference, comme je n'en trouve rien dans les Memoires les plus exacts de ce temps-là, je ne le diray pas ainsi que quelques-uns ont fait, par une licence un peu poëtique de certains Historiens qui font penser & dire aux gens, sans leur aveu, tout ce qu'il leur plaist qu'ils ayent dit & pensé. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'il n'y eût rien de conclu dans ce pour-parler, & que le Roy qui avoit résolu auparavant de chastier les plus seditieux d'entre les Seize, & d'estre le Maistre à Paris, aprés avoir bien consulté la nuit avec ceux ausquels il se fioit le plus, demeura ferme dans la mesme résolution, & ne voulut pas en avoir le démenti pour l'arrivée du Duc de Guise. *Davila.*

A cét effet, il appella le lendemain le Prevost des Marchands & les Eschevins, & leur commanda de faire avec ses Députez, qui furent les Seigneurs de Villequier & François d'O, une exacte recherche de tous les Estrangers qui estoient venus depuis quelques jours à Paris sans une manifeste necessité, & de les faire incessamment sortir de la ville, sans avoir égard à qui que ce soit. C'estoit-là manifestement vouloir affoiblir le Duc de Guise, le réduire à ces

sept

1588 sept ou huit Gentilshommes avec lesquels il estoit entré dans Paris, & en suite luy donner lieu de croire qu'on viendroit à luy aprés s'estre défait des autres.

Peut-estre avoit-on ce dessein, comme quelques-uns l'ont conjecturé avec assez de vrayssemblance. Mais si cela est vray, il y en a qui croyent que selon l'avis qu'avoit donné l'Abbé d'Elbene, il eust mieux valu commencer par le Duc de Guise, quand on le tenoit tout seul enfermé au Louvre, & ils se fondent sur ce que cét Abbé vouloit dire, en citant à ce propos ces paroles de l'*Ecriture* : *Il est écrit, Je fraperay le Pasteur, & le troupeau sera dispersé.* Quoy qu'il en soit, les Parisiens ne manquerent pas d'en prendre l'alarme, voyant bien que ces Estrangers qu'on leur vouloit oster n'estoient autres que ceux que le Duc de Guise avoit fait venir pour leur défense & pour la sienne. De sorte que quand on voulut exécuter cét ordre, & faire cette recherche dans les maisons, tout le monde s'y opposa; & le bourgeois s'obstina tellement à retenir chacun son hoste, que les Députez & les Commissaires craignant une émeute générale par tous les quartiers, n'oserent passer outre. Et cependant le Duc de Guise, qui estoit comme l'ame de ce grand corps, ne laissoit pas d'aller, mais bien accompagné, au Louvre, où le soir mesme du jour qui précéda les Barricades, il presenta la serviette au Roy.

Iourn. d'Ant. Loysel.

Mais

Mais comme aprés le bruit du tonnerre & les éclairs qu'on voit s'élancer coup sur coup d'une grosse nuée, la foudre tombe avec un grand éclat suivi d'un fûrieux orage qui desole toute une campagne : ainsi aprës ces craintes & ces défiances réciproques, ces Assemblées qui se tenoient la nuit, ces murmures & ces menaces, & ces préparatifs qui se faisoient de part & d'autre avec tant de tumulte, soit pour attaquer, soit pour se défendre, on en vint à cette funeste journée des Barricades, qui fut suivie d'un horrible deluge de malheurs dont toute la France fut inondée, 1588

Car enfin, le Roy plus irrité que jamais par la résistance qu'on faisoit à ses ordres, & résolu de se faire obeïr d'une ou d'autre maniere, fit entrer les Gardes Françoises, quelques autres Compagnies & les Suisses, qui faisoient en tout quelque six mille hommes, le Jeudy douziéme de May, dés la pointe du jour, par la porte Saint Honoré, où il fut luy-mesme à cheval les recevoir ; & aprés avoir donné ordre à leurs Commandans de les poster où il vouloit, il leur recommanda sur tout de ne faire aucun déplaisir aux Bourgeois, & de réprimer seulement l'insolence de ceux qui entreprendroient d'empescher qu'on ne fist la recherche des Estrangers. Aprés quoy, s'estant retiré au Louvre, les Mareschaux d'Aumont & de Biron *D'Aubigné.*

1588 qui estoient à la teste des troupes, les allerent poster, tambour batant, au Cimetiere Saint Innocent & aux environs, sur le Pont Nostre-Dame, sur celuy de Saint Michel, sur le Pont au Change, à l'Hostel de Ville, à la Gréve, & aux avenuës de la Place-Maubert.

Il parut bientost par les effets que c'estoit-là justement donner le signal d'une sedition & d'une révolte générale dans tout Paris. Comme le bruit couroit que le Roy avoit résolu de faire mourir un grand nombre des principaux de la Ligue, dont mesme on faisoit voir de fausses listes qu'on semoit parmi le peuple, le Bourgeois, suivant l'ordre des Capitaines & des Dixeniers, se tenoit tout prest à se mettre en défense au moindre mouvement que l'on feroit. C'est pourquoy, dés qu'on entendit le son des tambours & des fifres, & qu'on vit les Suisses & les Gardes s'avancer dans la ruë Saint Honoré, on ne douta plus que ce bruit que les Seize avoient fait courir ne fust veritable, & mesme, comme ils l'asseûroient, qu'on ne vouluſt exposer la Ville au pillage. C'est pourquoy l'alarme fut aussi tost par tout. On commença par fermer les boutiques & les portes des Eglises de ce quartier-là. On sonna le tocsin dans une Paroisse, puis dans une autre, & un moment aprés dans toutes celles de Paris, comme si le feu eust esté dans tous les quartiers.

Alors

Alors le Bourgeois ſort en armes ſous ſes Dixeniers, & ſous les Capitaines & les autres Officiers du Duc de Guiſe qui s'eſtoient meſlez parmi eux, pour les animer, & pour les inſtruire. Le Comte de Briſſac, qui ſe trouva pour lors au quartier de Univerſité vers la Place-Maubert, où Crucé, l'un des plus échauffez des Seize, faiſoit crier l'alarme environné d'une infinité d'écoliers, de porte-faix, de batteliers & d'artiſans tous armez, & qui n'attendoient que le ſignal pour donner ſur les Suiſſes, fut le premier qui fit tendre les chaiſnes, dépaver les ruës, & dreſſer des Barricades avec de groſſes pieces de bois & de tonneaux remplis de terre & de fumier, aux avenuës de la Place; & ce mot de Barricades paſſant en un moment de bouche en bouche de l'Univerſité dans la Cité, & de la Cité dans la Ville, on fit le meſme par tout, & avec tant de promptitude, qu'avant midy ces Barricades que l'on pouſſoit de ruë en ruë, de trente pas, en trente pas, bien flanquées & garnies de Mouſquetaires, furent avancées juſqu'à cinquante pas du Louvre. De ſorte que les ſoldats du Roy ſe trouverent tellement envelopez, qu'ils ne pouvoient ni avancer ni reculer, ni faire le moindre mouvement ſans s'expoſer inutilement au danger inévitable d'eſtre percez des mouſquetades que le Bourgeois leur tiroit à coup ſeûr de derriere les Barricades, ou d'eſtre aſſommez d'une greſle 1588

1588 de pavez qu'on faisoit tomber sur eux de toutes les fenestres.

Les Mareschaux d'Aumont & de Biron, & Villequier Gouverneur de Paris, avoient beau crier aux Bourgeois qu'on ne leur feroit aucun mal. Ceux-cy estoient trop échauffez pour les écouter, & croyoient plus à ce que Brissac, Bois-Dauphin, & les autres créatures du Duc de Guise leur crioient pour les animer contre les Royalistes; qu'on n'avoit fait entrer ces troupes que pour faire un massacre général de tous les bons Catholiques qui estoient entrez dans la Sainte Union, & pour abandonner au soldat leurs maisons, leurs biens & leurs femmes. Sur quoy l'on redoubloit les coups de mousquet & de pierre sur ces pauvres gens, & sur tout sur les Suisses, que le Bourgeois ne vouloit pas qu'on épargnast.

Il y en eût plus de soixante de tuez ou de griévement blessez, tant au Cimetiere Saint Innocent qu'au bas de la Place-Maubert, sans qu'on vouluſt leur donner de quartier: jusqu'à ce que Brissac, qui, l'épée à la main, faisoit toûjours pousser plus avant les Barricades, arrivant là, & voyant ces pauvres Estrangers qui crioient misericorde à deux genoux & les mains jointes, & faisoient le signe de la Croix, pour montrer qu'ils estoient bons Catholiques, arresta la furie bourgeoise, & leur faisant crier *Vive Guise*, ce qu'ils faisoient le plus haut qu'ils pouvoient

pour

pour sauver leur vie, il se contenta de les mener desarmez & prisonniers dans la Boucherie du Marché neuf par le Pont S. Michel dont il s'estoit déja rendu maistre. 1588

On ne peut nier que ce Comte n'ait esté celuy de tous les Ligueurs qui agît avec plus d'ardeur contre les Royalistes en cette fatale journée. Comme il estoit extrémement aigri de ce que le Roy luy avoit refusé l'Admirauté, & qu'en la luy refusant il avoit dit d'une maniere fort desobligeante, que c'estoit un homme qui ne valoit rien ni sur terre ni sur mer, en l'accusant de n'avoir pas bien fait en la bataille des Açores, où la flotte de Philippes Strossi fut défaite par le Marquis de Sainte Croix, il brûloit d'envie de s'en venger. Et comme il vit les soldats enfermez de tous costez entre les Barricades dont il avoit esté l'Auteur, & les Suisses à sa discretion, on dit qu'il s'écria, comme insultant au Roy par une raillerie piquante, & s'applaudissant à soy-mesme: *Au moins le Roy sçaura qu'aujourd'huy j'ay trouvé mon élement, & que si je ne suis bon ni sur terre ni sur mer, je vaus quelque chose sur le pavé.* *D'Aubigné.*

C'est ainsi que le peuple poussoit toûjours ses avantages plus avant, & sembloit mesme estre déja sur le point d'investir le Louvre, tandis que le Duc de Guise, par les ordres secrets duquel tout se conduisoit avec beaucoup d'ordre dans cette effroyable confusion, se prome-

1588 noit preſque tout ſeul en ſon Hoſtel, répondant froidement à la Reine & à ceux qui venoient à luy coup ſur coup de la part du Roy, pour le prier d'appaiſer ce tumulte, qu'il n'eſtoit pas maiſtre de ces beſtes feroces échappées qu'on avoit eû grand tort d'irriter comme on avoit fait.

Mais enfin quand il vit que tout eſtoit à ſa diſcretion, il alla luy-meſme de barricade en barricade avec une baguette à la main, défendant au peuple qui luy obéiſſoit aveuglément, de paſſer plus outre, & l'exhortant à ſe tenir ſimplement ſur la défenſive. Il parla meſme fort civilement aux Gardes Françoiſes, dont il euſt pû alors diſpoſer comme il luy euſt plû. Il ſe plaignit ſeulement à leurs Officiers des conſeils violens que ſes ennemis avoient donnez au Roy pour opprimer ſon innocence & celle de tant de bons Catholiques qui ne s'eſtoient unis que pour maintenir l'ancienne Religion. Aprés quoy il donna ordre au Capitaine Saint Paul de reconduire au Louvre ces ſoldats, mais les armes baſſes & teſte nuë en poſture de vaincus, pour donner cette ſatisfaction aux Pariſiens, qui regardoient avec joye ce ſpectacle, comme le plus agréable effet de leur victoire. Il y fit auſſi remener les Suiſſes de la meſme maniere par Briſſac: & fit dire au Roy que pourveû que la Religion Catholique fuſt en ſeûreté & maintenuë en France en l'eſtat qu'elle y devoit eſtre,

& que

& que luy & les siens fussent mis à couvert des entrepriſes de leurs ennemis, ils luy rendroient tous les ſervices que de *bons ſujets* doivent à leur ſouverain Seigneur. 1588

Cela fait voir aſſez clairement, ce me ſemble, que jamais ce Prince n'eût intention de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, & de l'enfermer dans un monaſtere, comme ce Nicolas Poulain qui luy donnoit tant de faux avis, & pluſieurs Ecrivains de l'une & de l'autre Religion l'ont voulu faire accroire au monde. Car s'il l'euſt eû, qui l'empeſchoit de faire inveſtir le Louvre, comme il le pouvoit aiſément le meſme jour, en faiſant pouſſer dans la chaleur de ce tumulte les Barricades plus avant? Et Pourquoy renvoyer au Roy ſes Gardes Suiſſes & Françoiſes, s'il l'euſt voulu attaquer dans ſon Louvre? Ce n'eſtoit pas là ce qu'il prétendoit; mais bien de défendre & de proteger hautement ſes Ligueurs, & de ſe ſervir d'une conjoncture ſi favorable pour obtenir les choſes qu'il demanda, & qui ſans doute l'euſſent mis en eſtat de pouvoir monter ſur le Trône aprés la mort du Roy, & de ſe rendre maiſtre abſolu des affaires durant tout ſon Regne.

En effet, comme la Reine eût entrepris de faire l'accommodement, croyant pouvoir rentrer par là dans les affaires dont les Favoris l'avoient éloignée, & qu'elle luy eût demandé ce qu'il prétendoit, il propoſa

1588 des choſes ſi étranges, & avec tant de hauteur & de réſolution, parlant en vainqueur, qui veut diſpoſer comme il luy plaiſt de la fortune du vaincu, que toute adroite qu'elle eſtoit à tourner les eſprits, elle deſeſpera d'abord de pouvoir réüſſir. Car encheriſſant encore ſur les Articles de Nancy, il demanda, *Que pour la ſeûreté de la Religion Catholique dans ce Royaume, le Roy de Navarre & tous les Princes de la Maiſon de Bourbon qui l'avoient ſuivi daus ces derniéres guerres, fuſſent déclarez décheûs à perpetuité au droit de ſucceder à la Couronne. Que le Duc d'Eſpernon, la Vallette ſon frere, François d'O, les Mareſchaux de Rets & de Biron, le Colonel Alphonſe d'Ornano, & tous les autres, qui comme ceux-cy eſtoient fauteurs des Huguenots, ou meſme qui ſe trouveroient avoir quelque intelligence avec eux, fuſſent privez de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, & bannis de la Cour, ſans eſperance d'y pouvoir jamais rentrer. Qu'on donnaſt la dépoüille de ceux-cy aux Princes de ſa Maiſon, & aux Seigneurs qui eſtoient tout à ſa dévotion, dont il fit une longue liſte. Que le Roy caſſaſt ſa garde des Quarante-cinq inconnuë à ſes Prédeceſſeurs, proteſtant qu'autrement il ne pourroit jamais prendre confiance en luy, ni approcher de ſa perſonne. Qu'il pluſt à Sa Majeſté de le déclarer ſon Lieutenant Général dans tous ſes Eſtats, avec la meſme autorité que le feu Duc de Guiſe ſon pere avoit eûë ſous le Regne de François II. moyennant quoy il eſperoit de luy rendre ſi bon compte des Huguenots, que*

dans peu de temps il n'y auroit plus que la seule Religion Catholique en tout son Royaume. Enfin que l'on assemblast au plutost les Estats Généraux à Paris où tout cela fust confirmé, & où pour empescher à l'avenir que les Favoris, qui vouloient disposer de toutes choses comme il leur plaisoit, n'abusassent de leur faveur, on établist une forme immuable de gouvernement que le Roy mesme ne pourroit changer.

Il est tout évident que des demandes si déraisonnables, si hautaines & si choquantes tendoient à mettre tout le Gouvernement & le pouvoir entre les mains du Duc, qui estant maistre des Armées, des Charges & des Gouvernemens des principales Provinces par luy mesme, par ses parens, & par ses créatures, & des Estats où il ne doutoit point qu'il ne deust estre tout puissant, principalement à Paris, disposeroit de tout absolument. De sorte qu'il ne luy manqueroit plus que le Trône, auquel il y a bien de l'apparence qu'il prétendoit pour lors, s'il survivoit au Roy, à l'exclusion des Bourbons, lesquels il vouloit faire déclarer incapables d'y monter.

C'est pourquoy la Reine voyant qu'il ne vouloit rien relascher de ces articles, & commençant à craindre qu'il ne fist plus qu'elle ne vouloit, conseilla elle-mesme au Roy de sortir promptement de Paris tandis qu'il le pouvoit encore. Et quoyque quelques-uns de ses principaux Officiers, comme entre autres le Chancelier de

1588 Chiverny, & les sieurs de Ville-Roy de Villequier, qui croyoient qu'on gagneroit plus par la négotiation, & prévoyoient que les Huguenots & le Duc d'Espernon, qu'ils n'avoient pas sujet d'aimer, tireroient avantage de cette retraite peu digne d'un Roy, taschassent de l'en détourner: mille faux avis qui luy venoient à tous momens qu'on l'alloit investir, & sa timidité ordinaire, jointe à la défiance qu'il avoit du Duc de Guise, lequel il considéroit alors comme son plus grand ennemi, luy firent enfin prendre ce parti.

Relation de Miron. Journal M. S. d'Ant. Loysel.

Ainsi le lendemain, sur le midy, pendant que la Reine estoit allé faire des propositions au Duc pour l'amuser, le Roy feignant de s'aller promener aux Tuileries, prit la bote dans ses écuries, & montant à cheval accompagné de quinze ou seize Gentilshommes & de dix ou douze Valets-de-pied, ayant fait avertir les Gardes de le suivre, il sortit par la porte Neuve, allant toûjours au grand galop, de peur d'estre suivi des Parisiens, jusqu'à ce qu'estant arrivé au-dessus de Challiot, il s'arresta pour regarder Paris. On dit que reprochant alors à cette grande ville qu'il avoit toûjours honorée & enrichie par sa presence, son ingratitude, il jura qu'il n'y rentreroit jamais que par la bresche, pour la mettre en estat de ne pouvoir plus jamais s'élever contre son Roy. Puis il al-

la

la coucher à Trappes, & se rendit le jour 1588
suivant à Chartres, où ses Officiers, les gens de son Conseil, & les Courtisans allerent aussi les uns aprés les autres en fort grand desordre, ceux-cy à pied, ceux-là à cheval & sans botes, quelques-uns sur leurs mulles & en robbe, chacun s'estant échapé comme il put, & fort à la haste, de peur d'estre arresté; tous enfin à peu prés en l'estat où estoient les gens de David au sortir de Jerusalem, allant en un pitoyable équipage aprés leur pauvre Maistre qui fuyoit devant le rebelle Absalom.

Le Duc de Guise, qui d'une part n'avoit pas voulu pousser les choses à l'extrémité, afin de pouvoir faire son Traité avec le Roy sans qu'on pust dire qu'il n'estoit point libre, & de l'autre n'avoit pas cru qu'il se deust retirer de la sorte comme fuyant devant ses Sujets, qui s'estant arrestez depuis vingt-quatre heures à cinquante pas du Louvre ne se mettoient pas en estat de le poursuivre, fut fort surpris de cete retraite laquelle luy rompoit toutes les mesures qu'il avoit prises. Mais comme il avoit toûjours une admirable presence d'esprit, & qu'il sçavoit prendre sur le champ fort résolument son parti en toutes les rencontres, quelque fascheuses qu'elles fussent: il prit celuy de mettre Paris en estat de ne rien craindre, de s'en rendre paisible, d'y rétablir toutes choses dans la tranquilité ordinaire, & de faire sçavoir à toute la Fran-

1588 ce, à son avantage, comment toutes les choses s'estoient passées à la journée des Barricades.

Journal de Loysel.

Pour cét effet, il s'empara de tous les lieux les plus forts de Paris, du Temple, du Palais, de l'Hostel de Ville, des deux Chastelets, des Portes où il mit des Gardes, de l'Arcenac & de la Bastille qui luy fut renduë trop facilement par le Gouverneur Testu, & dont il dona le Gouvernement à Bussy le Clerc, le plus audacieux des Seize. Il obligea les Magistrats à rendre la justice comme auparavant. Il établit un nouveau Prevost des Marchands, des Eschevins, un Lieutenant Civil, des Colonels & des Capitaines de quartiers tout dévoüez à la Ligue, en la place de ceux qui luy estoient suspects. Il reprit, sans beaucop de peine, toutes les places au dessus & aù dessous de la riviere, pour avoir libres les passages des vivres. Il écrivit enfin au Roy, aux Villes, & à ses amis particuliers, & fit des Manifestes d'un stile où il n'y avoit rien que de grand & de généreux dans la maniere dont il taschoit de se justifier, sans rien perdre du respect qu'on devoit au Roy, protestant toûjours qu'on estoit tout prest à luy rendre une parfaite obéïssance, & qu'on ne prétendoit autre chose, sinon qu'on pourveust à la seûreté de la Religion & des bons Catholiques qu'on avoit voulu opprimer par les pernicieux conseils de ceux qui s'entendant avec les Héretiques ne songeoient

Lettres du Duc de Guise Mem de la Ligue. t. 2.

Mem. de la Ligue t. 2. Cayet. t. 1.

geoient qu'à ruiner la Religion & l'Eſtat.

Ces Lettres jointes à celles que les Pariſiens écrivirent aux autres Villes, les exhortant à s'unir avec eux pour leur commune conſervation dans la Foy Catholique; & celles du Roy qui eſtoient au contraire d'un ſtile trop mol, & où il paroiſſoit beaucoup plus de crainte & d'excuſe que de colere & de juſte plainte d'un ſi grand attentat, firent que la pluſpart des peuples, bien loin de ſe ſcandaliſer des Barricades, les approuverent, en loüant hautement la conduite du Duc de Guiſe, qu'ils croyoient eſtre tout rempli d'un tres-grand zele pour la Foy Catholique, pour le bien du Royaume, & pour le ſervice du Roy. Et comme il ne ſouhaitoit rien tant que de les confirmer en cette opinion, il voulut bien que le Corps envoyaſſent leurs Députez au Roy, pour ſupplier tres-humblement Sa Majeſté d'oublier le paſſé, & de retourner dans ſa bonne ville de Paris, où ſes tres-fideles Sujets eſtoient tout preſts de luy donner toutes les marques les plus éclatantes de leur obeïſſance & de leur dévoüement à ſon ſervice.

Lettres du Roy, ibid.

Il ſouffrit meſme que l'on fiſt des Proceſſions en habit de Penitens, pour demander à Dieu qu'il luy pluſt amollir le cœur du Roy. Et cela ſe fit avec tant d'ardeur, qu'il y en eût une qui alla de Paris juſqu'à Chartres en un équipage tout extraordinaire ſous la conduite du fameux Frere Ange. Ce bon Pere eſtoit Henry de Joyeuſe,

Cayet. D'Aubigné.

1588 se, Comte du Bouchage, & frere du défunt Duc. Il s'estoit fait Capucin depuis un an ou environ, ayant esté si fort touché de la mort & des bons exemples de sa femme Catherine de Nogaret sœur du Duc d'Espernon, & du desir de faire penitence, que ni les larmes de son frere, ni les prieres & les caresses du Roy qui l'aimoit beaucoup, ni les ardentes sollicitations de toute la Cour ne le purent jamais détourner de cette résolution qu'il prit d'embrasser une vie si austere. Celuy-cy donc s'estant mis une couronne d'épines sur la teste & une grosse Croix sur les épaules, suivi de ses confreres, & d'un fort grand nombre de Penitens & de personnes qui representoient par leurs habits les divers personnages de la Passion, conduisit, en chantant des Pseaumes & des Litanies, cette Procession. Elle regla tellement sa marche, qu'elle entra dans la grande Eglise de Chartres comme le Roy y estoit à Vespres; & en y entrant elle se mit à chanter d'un ton fort lugubre le *Miserere*, tandis que deux Capucins frapoient à grands coups de foüet sur le dos découvert du pauvre Frere Ange, qui par une application qui n'estoit pas trop difficile à faire, ni trop avantageuse aux Parisiens, sembloit demander au Roy qu'il leur pardonnast comme Jesus-Christ avoit bien voulu pardonner aux Juifs les horribles excés qu'ils avoient commis contre luy.

Un

Un ſpectacle ſi ſurprenant produiſit di- 1588
vers mouvemens dans les eſprits des aſſiſtans ſelon leurs differentes diſpoſitions. Les uns en furent attendris, les autres en rirent, quelques-uns meſme s'en faſcherent, & ſur tout le Mareſchal de Biron, que ces ſortes de dévotions n'accommodoient gueres, & qui craignant qu'il ne ſe fut meſlé parmi ces gens-là quelques dangereux Ligueurs venus exprés pour ſoulever le peuple, conſeilloit au Roy de les faire tous arreſter. Mais ce bon Prince, qui nonobſtant tous ſes defauts avoit dans l'ame un grand fonds de pieté, & beaucoup de reſpect pour tout ce qui regarde la Religion, rejetta bien loin ce conſeil. Il les écouta plus favorablement encore qu'il n'avoit oüi les harangues des autres Députez, & leur promit de leur octroyer le pardon qu'ils luy demandoient pour la Ville qu'il avoit toûjours tant cherie, pourveû qu'elle rentraſt dans ſon devoir. Et certes, il y a bien de l'apparence qu'il l'euſt fait deſlors tres-volontiers, ſi on ne l'euſt extrémement irrité de nouveau, en luy propoſant les conditions auſquelles on prétendoit avoir cette paix qu'on luy demandoit.

Car le Duc de Guiſe, à qui toutes ces belles apparences pouvoient beaucoup ſervir & ne pouvoient nuire, & qui alloit toûjours droit à ſes fins, ſceût ſi bien ménager l'eſprit de la Reine Mere, qui avoit témoigné d'abord eſtre extréme-

me nt

1588 ment choquée de ses demandes, qu'il la fit adroitement rentrer dans ses interests par deux passions que'elle avoit dans l'ame. Elle desiroit de faire regner, aprés la mort du Roy, son petit-fils Henry de Lorraine Marquis du Pont, & croyoit que le Duc de Guise y contribuëroit de sa part tout ce qu'il pourroit. Mais elle ne voyoit pas, toute habile femme qu'elle estoit, que ce Prince nẽ faisoit que l'amuser sur un point si délicat, auquel il aspiroit sans doute beaucoup plus pour luy-mesme que pour un autre. Elle haïssoit fort le Duc d'Espernon ; & comme elle croyoit que c'estoit luy, qui possedant l'esprit du Roy, la luy avoit renduë suspecte, elle avoit grande envie de le faire sortir de la Cour, croyant par là pouvoir rentrer dans le Gouvernement dont les Favoris l'avoient éloignée. Et le Duc de Guise, qui n'aimoit nullement le Duc d'Espernon, desiroit la mesme chose pour le moins autant qu'elle, mais pour une fin bien differente de la sienne, car il vouloit luy-mesme s'emparer du Gouvernement. Ainsi ce Prince fort adroit, dissimulant toûjours, & cachant finement les veritables motifs par lesquels il agissoit, fit enfin consentir la Reine à tout ce qu'il voulut, & sur tout luy fit trouver bon qu'on presentast au Roy une Requeste au nom des Cardinaux, des Princes, des Pairs de France, des Seigneurs, des Députez de Paris & des autres villes, & de tous les

Requeste presentée au Roy par Mess. les Cardinax, Princes & Seign. & les Députez de Paris, &c.

Cacho-

Catholiques unis pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. 1588

Cette Requeste, qui dans la maniere d'exposer les choses estoit extrémement respectueuse, contenoit néanmoins dans le fond certains articles du moins aussi forts que ceux de Nancy, & meme que ceux qui avoient esté un peu auparavant proposez à la Reine par le Duc de Guise. Car, aprés avoir protesté d'abord, qu'en tout ce qui s'estoit passé jusques alors on n'avoit rien fait que par un pur zele de l'honneur de Dieu; & pour la conservation de son Eglise: on demande au Roy, *Qu'il fasse la guerre aux Huguenots. & qu'on ne fasse point de paix jusqu'à ce qu'on ait extirpé toutes les Heresies. Qu'il luy plaise de se servir du Duc de Guise dans une si juste & si sainte entreprise. Qu'on chasse de la Cour, & qu'on dépouille de toutes leurs Charges tous ceux qui ont une intelligence secrete avec les Huguenots, & principalement le Duc d'Espernon & la Valette son frere*, contre lesquels ont dit dans cette Requeste toutes les choses les plus fascheuses, & que l'on croit estre les plus capables de les rendre odieux & insupportables à toute la France. *Que l'on delivre le Royaume de la juste crainte qu'on a de tomber un jour sous la puissance & domination des Heretiques. Et que pour donner à la ville de Paris une pleine asseûrance qu'elle pourra vivre desormais dans une parfaite tranquillité sans crainte qu'on luy fasse aucune insulte, outre que les nouveaux Prevost* *Mem. de la Ligue. tom: 2.*

des

1568 *des Marchands & Eſchevins ſoient confirmez, elle ait encore une pleine & entiere liberté d'élire à l'avenir ceux qu'elle voudra qui rempliſſent ces places, & celle de ſes Capitaines & de ſes Colonels.*

Cette Requeſte déplut extrémement au Roy, qui ne voyoit que trop qu'on vouloit encore luy faire la loy, aprés l'avoir ſi cruellement offenſé. Il la fit donc examiner dans ſon Conſeil, où l'on n'avoit garde de s'accorder, à cauſe des intereſts fort differens de ceux qui en eſtoient. Il n'y avoit que deux partis à prendre ſur cela, ou de ſe joindre à la Ligue contre les Huguenots, comme elle le demandoit, ou de luy faire fortement la guerre, en ſe joignant aux Huguenots, ſans quoy l'on n'euſt pas réüſſi dans cette entrepriſe. Ceux qui n'aimoient pas le Duc d'Eſpernon, deſquels le nombre eſtoit fort grand, & qui craignoient que la jonction des forces du Roy avec celles des Huguenots ne fuſt tres-préjudiciable & à ſa réputation & plus encore à la Religion, eſtoient pour le premier parti, & conſeilloient qu'on s'accordaſt comme on pourroit avec le Duc de Guiſe, ce que la Reine ſouhaitoit auſſi. Mais les autres, dont la pluſpart eſtoient de ceux deſquels le Duc avoit demandé l'éloignement, inſiſtoient fort ſur le ſecond, & vouloient qu'on luy fiſt la guerre à toute outrance, ſe ſervant pour cela de toutes les forces que le Roy pourroit tirer indifferemment des Catholi-

ques

ques & des Huguenots, puis que ce n'estoit pas une guerre de Religion, & qu'il ne s'armeroit que pour dompter & pour chastier ses Sujets rebelles.

Il seroit assez difficile de dire bien précisément quelle fut la veritable résolution que le Roy prit sur deux avis si differens. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'aprés avoir long-temps déliberé, beaucoup plus encore avec luy-mesme qu'avec ceux de son Conseil, il sembla s'estre enfin tout-à-coup déterminé à suivre le premier, soit que, comme il estoit tres-bon Catholique, & n'aimoit nullement les Huguenots, il ne pust encore se résoudre à s'unir avec eux, soit qu'il ne se crust pas alors assez fort, mesme avec le Roy de Navarre, pour détruire la Ligue devenuë plus puissante que jamais depuis les Barricades, & ayant un Chef aussi habile, aussi hardi, & aussi heureux que l'estoit le Duc de Guise; ou enfin, ce que plusieurs ont cru, que s'estant fortement persuadé qu'il ne seroit jamais en seûreté, ni le maistre dans son Royaume, tandis que ce Prince, qu'il haïssoit alors comme le plus grand ennemi qu'il eust, seroit en vie, il eust dés ce moment-là résolution en luy-mesme de s'en défaire, & pour l'attirer dans le piege qu'il luy préparoit, de luy accorder, comme pour le bien de la paix, presque tout ce qu'il demandoit.

Relation du Medecin Mion, dans l'Hist. des Card. du sieur Aubery, t. 5

Quoy qu'il en soit, car je ne voudrois pas que l'on prît pour des veritez de simples con-

1588 conjectures, qui peut-eſtre ne ſont pas trop bienfondées: il eſt certain qu'encore que le Roy fuſt extrémement aigri contre ceux de la Ligue, il répondit à leur Requeſte avec beaucoup de douceur & de moderation, les aſſeûrant qu'il aſſembleroit les Eſtats dans le mois de Septembre à Blois, pour aviſer aux moyens de les ſatisfaire, & de les delivrer de la crainte qu'on avoit de tomber un jour ſous la domination d'un Prince Huguenot; que pour ce qui regarde le Duc d'Eſpernon, il rendroient juſtice en Prince équitable, & feroit voir qu'il préferoit l'utilité publique à tous les intereſts particuliers.

Mem. de Chiver.
Mem. de la Ligue.
Davila.

En effet, avant toutes choſes ce Duc, auquel on oſta le Gouvernement de Normandie, fut obligé de ſortir de la Cour, & de ſe retirer à Angouleſme. On fit peu aprés un Traité particuliers avec les Seigneurs de la Ligue; auſquels, outre les places qu'ils tenoient déja, on donna encore les villes de Montreuïl, d'Orleans & de Bourges pour ſix ans. On leur promit la publication du Concile de Trente, à la réſerve de ce qui y eſtoit contre les Libertez de l'Egliſe Gallicane. On donna au Duc de Guiſe, au lieu de la qualité de Conneſtable, celle de Chef de la Gendarmerie Françoiſe qui ſignifie la meſme choſe. On luy promit de dreſſer deux armées contre les Huguenots, l'une en Dauphiné ſous le commandement du Duc de Mayenne, & l'autre en Saintonge & en Poitou, qui ſeroit com-

commandée par tel Chef qu'il plairoit au Roy; car le nouveau Conneſtable, ſous un autre nom, ne vouloit pas s'éloigner de la Cour, pour empeſcher qu'on n'y fiſt rien au deſavantage de ſon parti. Enfin le Roy fit publier ce fameux Edit de Iuillet, qu'il voulut qui fuſt appellé l'Edit de Réunion, où il fait en faveur de la Ligue plus encore qu'elle ne vouloit. 1588

Car aprés avoir déclaré dans cét Edit, qu'il veut que tous ſes Sujets s'uniſſent avec luy, pour faire en ſorte, *que comme leurs ames ſont rachetées d'un meſme prix par le Sang de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, eux auſſi & toute leur poſterité ſoient en luy un meſme Corps: Il jure, qu'il employera toutes ſes forces, ſans épargner ſa propre vie, pour exterminer de ſon Royaume toutes les Héreſies condamnées par les Conciles; & principalement par celuy de Trente, ſans faire jamais aucune paix ou tréve avec les Héretiques, ni aucun Edit en leur faveur. Il veut que tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & Habitans des villes, & généralement tous ſes Sujets, Eccleſiaſtiques & Seculiers, faſſent le meſme ſerment. De plus, qu'ils jurent & promettent dés-à-preſent & pour jamais, aprés qu'il aura plû à Dieu diſpoſer de ſa vie, ſans luy donner des enfans maſles, de ne recevoir à eſtre Roy, Prince quelconque qui ſoit Héretique ou fauteur d'Héreſie. Déclare rebelles & criminels de leze Majeſté, & décheûs de tous les privileges qu'on leur a jamais octroyez, tous les particuliers & tou-*

Mem. de la Lig. t. 2 p. 574. Cayet. t. 1. p. 70. Mem. de Moroſ. l. 2. c. 24.

1588 *toutes les villes qui refuseront de prester ce serment, & de signer cette union. Promet de ne donner jamais aucune Charge militaire qu'à ceux qui feront notoirement profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; & defend tres-expressément de recevoir qui que ce soit en l'exercice d'aucun Office de Iudicature & de Finance, qu'il n'apparoisse de sa Religion Catholique, Apostolique & Romaine, par l'attestation de l'Evésque ou de ses Vicaires, ou au moins des Curez ou de leurs Vicaires, avec la déposition de dix témoins, personnages qualifiez & non suspects. Iure aussi de tenir pour ses bons & loyaux Sujets, & de proteger & défendre tant ceux qui l'ont toûjours suivi, que tous les autres qui se sont unis & associez cy-devant contre les Héretiques, & qu'il réunit maintenant avec soy, afin d'agir de concert tous ensemble pour la mesme fin; & qu'il tient pour non avenu tout ce qu'il semble avoir esté fait contre luy, tant en la ville de Paris que par tout ailleurs, particulierement depuis le douziéme de May jusqu'au jour de la publication de cét Edit, sans que personne en puisse estre jamais recherché ni inquieté pour quoy que ce soit. Mais il veut aussi que tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, jurent qu'ils renonceront à toutes les Ligues & Confederations, tant dehors que dedans le Royaume, contraires à cette union, sur peine d'estre punis comme infracteurs de leur serment, & criminels de leze-Majesté.*

Cét Edit fut verifié au Parlement le vingt & uniéme de Juillet, publiée en suite, & reçû

ceû avec des transports de joye tout extra- 1588
ordinaires des Ligueurs, qui croyoient avoir remporté une pleine victoire sur le Roy, qu'ils voyoient entierement soumis à la volonté de leurs Chefs. Luy-mesme aussi, par une profonde dissimulation, à ce qu'on dit, faisoit de son costé tout ce qu'il pouvoit pour les confirmer dans cette créance, en faisant paroistre qu'il avoit la plus grande joye du monde d'avoir fait cette paix. Il fit signer avec beaucoup d'empressement cét Edit à tous les Princes & à tous les Seigneurs qui estoient alors à la Cour. Il convoqua les Estats du Royaume à Blois pour le commencement d'Octobre. Il fit verifier en Parlement les Lettres de l'Intendance générale du Duc de Guise sur toutes les armées, avec le mesme pouvoir qui est attaché à la charge de Connestable. Il le receût à Chartres avec des marques si particulieres d'estime, d'affection & de confiance, qu'on crut que cette tendre amitié qui estoit entre eux, lors que le Roy n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'alloit renoûër. Il caressa toutes ses créatures, ausquelles il donna de grands emplois, & enfin, pour le contenter dans le point le plus délicat, il fit solennellement déclarer le Cardinal de Bourbon, le plus proche parent de son sang, en luy accordant les privileges & les prérogatives dont l'heritier présomptif de la Couronne doit joûïr.

Relation de Miron.

Aprés tout, comme il est bien difficile qu'une

1588 qu'une violente passion qu'on a dans l'ame, quelque soin qu'on apporte à la cacher, ne se fasse connoistre par ses suites, & par certains indices qui échappent mesme aux plus fins : aussi ce Prince, tout sçavant qu'il estoit en l'art de dissimuler, ne le put si-bien faire, qu'il ne donnast lieu aux plus éclairez de croire, ou du moins de soupçonner que tout ce qu'il faisoit alors pour témoigner sa joye, n'estoit que pour couvrir sa douleur, son indignation, sa colere & sa haine, qui le sollicitoient sans cesse de se venger de ceux qui l'avoient si indignement traité.

Car estant allé de Chartres à Roüen, où il avoit fait l'Edit de Réünion, il ne voulut jamais à son retour aller à Paris, quelque instance que les Députez du Parlement & ceux de la Ville luy en fissent, & s'excusa toûjours assez froidement sur les préparatifs qu'il luy falloit faire pour les Estats de Blois. Il retint auprés de sa personne, pour sa garde particuliere, les Quarante-cinq que le Duc de Guise avoit demandé que l'on éloignast. Il donna le commandement de l'armée de Poitou au Duc de Nevers, que le Duc de Guise son beaufrere ne pouvoit souffrir depuis qu'il avoit renoncé à la Ligue. Il n'avoit plus pour confidens que le Mareschal d'Aumont, le Seigneur Nicolas d'Angennes de Rambouïllet, le Colonel Alphonse d'Ornano, & quelque autres qui n'aimoient nullement le Duc.

Enfin

Enfin ce qui fut d'un fort grand éclat, le Chancelier de Chiverny, le Préſidens de Belliévre & Brulart, & les ſieurs de Ville-Roy & Pinart Secretaires d'Eſtat, qui avoient eſté d'avis qu'on s'accommodaſt avec le Duc de Guiſe, furent diſgraciez. La Reine Mere qui avoit ménagé cét accommodement n'eût preſque plus de part aux affaires, & ne fut plus du tout du Conſeil ſecret. Et l'on donna les Sceaux à François de Monthelon fameux Avocat, homme d'une rare integrité, & d'une fidelité inviolable au ſervice du Roy, qui l'éleva à cette haute dignité ſans qu'il y penſaſt, à la recommandation du Duc de Nevers, qu'on ſçavoit être fort brouïllé avec le Duc de Guiſe. ANN. 1588. *Memoires de Chiverny & de Ville-Roy &c.*

Tout cela ſans doute eſtoit bien capable de donner à penſer à ce Prince, & de le faire du moins douter de la ſincerité du Roy à ſon égard. Mais le floriſſant eſtat où il ſe voyoit, les loûanges qu'on luy donnoit, l'applaudiſſement des peuples & de la Cour meſme qui admiroit ſa conduite & ſon bonheur, & le regardoit comme l'arbitre & le maiſtre des affaires, & la certitude qu'il croyoit avoir que rien ne ſe feroit que ſelon ſa volonté dans les Eſtats, l'avoient tellement aveuglé, qu'il ne voyoit plus rien qui fuſt capable de luy nuire, non pas meſme de l'ébranler, & de donner la moindre atteinte à ſa bonne fortune qu'il avoit ſi bien établie. Ainſi ce fut comme en triomphe

ANN. 1588. qu'il entra sur la fin du mois de Septembre à Blois, où le Roy se rendit en mesme temps pour y donner ordre aux préparatifs des Estats.

Davila. Cayet. Mem de la Lig. t. 2.

Il voulut qu'on s'y disposast par deux actions éclatantes de pieté, qui furent une Procession tres-dévote & tres-magnifique que l'on fit le premier Dimanche d'Octobre second de ce mois ; & une Communion générale que tous le Deputez firent le Dimanche suivant neuviême d'Octobre, auquel le Roy, en signe d'une parfaite réconciliation, reçeût avec le Due de Guise le précieux Corps de Jesus-Christ, par la main du Cardinal de Bourbon, dans l'Eglise de Saint Sauveur. En suite tous ceux que l'on attendoit encore estant arrivez, cette Assemblée des Estats commença le Dimanche seiziême du mois dans la grand' Salle du Chasteau.

Comme je ne dois dire de cette Assemblée que ce qui regarde préciſément l'Histoire de la Ligue, je ne feray pas le détail de tout ce qui s'y passa. Je diray seulement que le Roy, qui estoit naturellement éloquent, en fit l'ouverture par une harangue excellemment belle, où aprés avoir dit d'une maniere tres-majestueuse les choses du monde les plus fortes & les plus touchantes pour exhorter les Députez à faire leur devoir, il ne put, ou ne voulut pas dissimuler qu'il n'avoit pas tellement oublié le passé, qu'il n'eust pris une forte résolution de chastier exemplairement ceux qui

qui agiroient encore contre ſon autorité par cét eſprit de ligue & de cabale qui avoit penſé ruiner l'Eſtat, & tous ceux qui auroient d'autre union que celle que les membres doivent avoir avec leur chef, & les Sujets avec leur Roy. ANN. 1588.

Cela toucha ſi ſenſiblement les Ligueurs de cette Aſſemblée, & principalement leur Chef, qui crut que tout ce diſcours s'addreſſoit à luy, qu'ils en vinrent juſqu'à menacer de rompre les Eſtats par leur retraite, ſi le Roy, qui voulut que l'on imprimaſt ſa harangue, ne ſupprimoit, ou ne corrigeoit du moins cét endroit. Il y en a qui diſent qu'aprés quelques conteſtations aſſez facheuſes, le Roy ſouffrit enfin qu'on y changeaſt quelque choſe, & qu'on adouciſt un peu les termes plus forts dont il s'eſtoit ſervi. Mais quelques autres, & de ceux meſmes qu'il l'entendirent, aſſeûrent qu'elle parut au meſme eſtat qu'elle fut prononcée. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cette plainte aigrit extrémement l'eſprit du Roy, qui vit bien par là que la Ligue, pour s'eſtre réünie avec luy, ne laiſſoit pas d'avoir encore ſes intereſts particuliers fort differens des ſiens.

Je diray de plus, qu'il en fut pleinement perſuadé, lors qu'il s'apperçeût que le Duc de Guiſe, qui en eſtoit le veritable Chef, alloit eſtre plus puiſſant que luy dans les Eſtats. Car outre que la pluſpart des Députez avoient eſté choiſis par les brigues

ANN. 1588. que ſes créatures avoient faites dans les Provinces ; ceux qui furent éleûs pour préſider à chaque Ordre, ſçavoir les Cardinaux de Bourbon & de Guiſe pour le Clergé, le Comte de Briſſac & le Baron de Magnac pour la Nobleſſe ; & le Prevoſt des Marchands la Chapelle-Martau pour le tiers Ordres, étoient entierement à luy.

Ainſi, aprés qu'à la ſeconde Séance on eût ſolennellement confirmé, juré de nouveau, et fait paſſer en loy fondamentale de l'Eſtat de l'Edit de Réünion ; quand on leût les Cahiers des trois Ordres, il vit que ſous prétexte de vouloir réformer quelques abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Eſtat, ils eſtoient remplis d'une infinité de propoſitions qui tendoient manifeſtement à diminuer, ou plûtoſt à anéantir l'autorité Royale, & à reduire le Gouvernement à tel point, qu'il ne reſtaſt plus au Roy que le nom & la vaine apparence de Souverain Monarque, & que tout le réel & le ſolide de la Souveraineté fuſt à ceux de la Ligue qui dépendoient abſolument du Duc de Guiſe.

De plus, ils ne ſe contentoient pas de propoſer ces choſes, laiſſant au Roy, ſelon l'ancienne couſtume & la Loy de la Monarchie, la liberté d'en ordonner ce qu'il trouveroit le plus à propos, aprés les avoir bien examinées dans ſon Conſeil : mais ils prétendoient qu'aprés qu'elles auroient eſté receûës du conſentement des trois Ordres, elles paſſaſſent pour

des

des décisions & résolutions certaines & inviolables, sans que le Roy eust le pouvoir d'y rien changer dans son Conseil. *Sur cela*, ils vouloient qu'on n'odoraſt les tailles & les impoſts, mais tellement outre meſure, qu'ils oſtoient au Roy tout moyen de faire la guerre dans laquelle eux-meſmes l'avoient engagé. Que le Concile de Trente fuſt reçeû abſolument & ſans modification. Et le celebre Avocat Général Jacques de Faye d'Eſpeſſes, qui dans une grande Aſſemblée qu'on tint ſur ce ſujet, ſouſtint tres-fortement contre quelques Decrets de ce Concile les Droits du Roy, & les Libertez de l'Egliſe Gallicane dont il fit voir clairement la ſolidité, y fut ſi mal traité, quoy qu'il euſt confondu l'Archeveſque de Lyon qui vouloit détruire ces Libertez, que le Roy qu'on attaquoit en la perſonne de ſon Avocat en conceut un extréme déplaiſir. ANN. 1588. *Mem. de la vit. del Card Moroſ. l. 3 c. 11.*

Mais ſur tout ils faiſoient inſtance, avec une incroyable opiniaſtreté, que le Roy de Navarre, qui de la Rochelle où il tenoit en meſme temps les Eſtats de ſon parti avoit envoyé propoſer à ceux de Blois que l'on fiſt un Concile général pour s'accorder; fuſt deſlors declaré incapable de ſucceder jamais à la Couronne. Ils en avoient fait le Decret du conſentement des trois Ordres, à la ſollicitation particulierement de celuy de l'Egliſe. Et le Roy, qui prévoyoit aſſez les terribles ſuites d'une ſi *Mem. de la vit. del. Card. Moroſ. l 3. c. 13.*

ANN. 1588. haute injuſtice, & qu'on preſſoit fort d'y ſouſcrire, ne put s'en défendre, qu'en les amuſant par des delais qu'il prit adroitement ſous divers prétextes. On ne doutoit que le Duc de Guiſe, qui ayant pour luy plus des deux tiers des Eſtats en eſtoit le Maiſtre, ne fuſt l'auteur de toutes ces propoſitions ſi contraires auz veritables intereſts & à l'autorité du Roy, principalement quand on vit qu'il employoit toute ſa brigue pour ſe faire déclarer par les Eſtats Lieutenant Général dans tout le Royaume, comme s'il euſt voulu poſſeder cette ſuprême dignité indépendamment du Roy, & qu'il prétendiſt que ce Prince ne fuſt plus ſon Maiſtre, n'ayant plus le pouvoir de luy oſter ce qu'il tiendroit d'une autre autorité que de la ſienne.

Toutes ces choſes ſi indignes de la Majeſté d'un grand Roy, mirent enfin à bout ſa patience, qui aprés une ſi longue diſſimulation ſe changea tout-à-coup en fureur. De ſorte que ceux de ſes confidens qui ſouhaitoient ardemment la perte du Duc pour en profiter, n'eûrent point de peine à luy faire prendre alors pour des veritez tous les avis meſme les plus faux qu'on luy avoit ſi ſouvent donnez contre ce Prince, y ajouſtant que c'eſtoit luy qui avoit porté ſous main le Duc de Savoye à s'emparer du Marquiſat de Saluces, comme il avoit fait tout nouvellement; ce qu'ils aſſeûrerent

roient fortement, quoy-que par son credit il eust fait resoudre les Estats à déclarer la guerre au Savoyard. Ainsi, soit que le Roy eust déja résolu long-temps auparavant de se défaire du Duc de Guise, pour toutes les vieilles injures qu'il en avoit receûës, particulierement à la malheureuse journée des Barricades; soit que s'estant réconcilié de bonne foy il eust pris, ou peut-estre mesme repris cette résolution, le voyant agir contre luy dans les Estats dont il s'estoit rendu le Maistre, & se croyant perdu s'il ne se hastoit de le prevenir: il est certain qu'il ne délibera plus que de la maniere dont il exécuteroit au plûtost sa résolution. ANN. 1588.

Il n'y en avoit que deux à choisir: l'une, par les voyes de la Justice, en l'arrestant, pour luy faire son procés; & l'autre, par les voyez de fait, en le faisant tuer. Il consulta là-dessus fort secretement avec quatre ou cinq de ses confidens auſquels il se fioit le plus. L'un de ceux-cy estoit Beauvais Nangis, qui ayant bien servi le Roy dans son armée contre le Reitres, avoit eû le bonheur de rentrer si bien dans ses bonnes graces, que pour le récompenser de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise que le Duc d'Espernon avoit obtenuë à son préjudice, il le fit depuis Admiral de France, quoy-qu'il n'ait pas joüi de cette grande dignité dont il n'eût que le Brevet.

Mem. MS. de Nangis.

Brevet du Roy pour la Charge d'Ad. à M. de Nangis, du 25 Février 1589.

ANN. 1588. Ce Seigneur, qui eſtoit auſſi ſage & moderé dans les déliberations, que prompt, brave & hardi dans l'execution, conclut pour la voye de Juſtice, ſouſtenant qu'elle eſtoit non ſeulement la plus honneſte, mais auſſi la plus ſeure, parce que la ſeule crainte que les partiſans du Duc de Guiſe auroient qu'on ne le tuaſt, s'ils entreprenoient de le delivrer par force, & d'empeſcher le cours de la Juſtice, les arreſteroit tout court, & les retiendroit dans ſes termes de leur devoir. Qu'aprés tout, quand on l'auroit une fois arreſté, comme on le pouvoit faire ſans tumulte, il ſeroit fort aiſé de luy donner des Commiſſaires qui luy feroient bonne & briéve juſtice, & de le faire en ſuite exécuter dans la priſon; ce qui ſeroit ſelon les Loix. Que ſi au contraire on commençoit par une ſi ſanglante exécution, il y avoit danger que cette action, qu'on ne pourroit jamais bien juſtifier, & que les Ligueurs feroient aiſément paſſer dans le monde pour tyrannique & pour la plus horrible perfidie qui fut jamais, ne fiſt ſoulever la plus grande partie de la France, qui s'eſtoit déja ſi hautement déclarée pour ce Prince, qu'elle regardoit comme le plus puiſſant ſouſtien de la Religion, & qu'elle prendroit alors pour un veritable Martyr. Mais les autres qui crurent qu'il étoit impoſſible de garder en cette occaſion les formes & les loix ordinaires de la Juſtice, & que le Chef eſtant une fois abbatu,

toute la Ligue tomberoit comme un corps ſans teſte, furent d'avis que l'on s'en déſiſt promptement, ce qui eſtoit fort aiſé, principalement dans le Chaſteau, où le Duc, qui s'y eſtoit logé, eſtoit preſque à toute heure à la diſcrétion du Roy, duquel il paroiſſoit aſſez par la qu'il ne ſe défioit pas. ANN. 1588.

Cependant il eſt aſſeûré qu'on ne garda pas ſi bien le ſecret qu'il ne fuſt averti de plus d'un endroit de l'extréme danger où il eſtoit, & que l'on avoit réſolu ſa mort: & il ne mépriſa pas tant ces avis, tout intrépide qu'il eſtoit, ou qu'il paroiſſoit eſtre, en diſant toûjours, *On n'oſeroit*, que deux ou trois jours avant ſa mort il ne conſultaſt ſur une choſe qui luy importoit ſi fort avec le Cardinal de Guiſe ſon frere, l'Archeveſque de Lyon, le Préſident de Neuïlly, le Prevoſt des Marchands, & le ſieur de Mandreville Gouverneur de Sainte Menehoud, auſquels il ſe fioit le plus. Sur les preuves preſque certaines qu'on avoit du deſſein formé contre luy, ils vouloient tous qu'il priſt le plus ſeûr, & qu'il ſe retiraſt ſous quelque prétexte: excepté l'Archeveſque, qui s'y oppoſa fortement, diſant, que puis qu'il eſtoit ſur le point de gagner la partie dans les Eſtats, où il auroit aſſeûrément tout ce qu'il prétendoit, il ne falloit pas la perdre en les quittant; & qu'au reſte on ne devoit pas croire que le Roy fuſt ſi mal-aviſé que de s'expoſer luy-meſme à tout perdre,

Dépoſition de l'Archev. de Lyon au 5. Tom. de l'Hiſt des Card. Addit. aux Mem. de Caſt. t. 2.

ANN. dre, en faisant un si malheureux coup.
1588. A quoy Mandreville repartit en jurant, que pour un homme d'esprit comme luy, il raisonnoit fort mal. *Car*, dit-il, *vous parlez du Roy comme d'un Prince tres-sage & tres avisé qui prend garde à tout; & vous ne voyez pas que c'est un fou, qui ne songera qu'à exécuter ce que ce deux lasches passions de haine & de crainte qui le possedent luy auront mis une fois dans l'esprit, & ne penser a pas à ce que vous dites qu'un homme sage doit apprehender. Ce seroit donc une folie que de s'exposer de la sorte, sur une si foible raison, à perdre tout en un moment.*

C'est une chose étrange que les hommes les plus éclairez, qui pourroient éviter, s'ils vouloient prendre les moyens qu'ils en ont, ce que l'on appelle leur destinée quand le malheur est arrivé, s'y laissent entraisner comme par force, malgré toutes leurs lumieres & leur prévoyance, que leur temerité, & non pas une certaine prétenduë fatalité rend inutiles. On dit que le Duc de Guise avoûa que ce discours de Mandreville estoit le plus sensé, ajoustant néanmoins, qu'estant aussi avancé qu'il l'estoit, la mort mesme, quand il la verroit entrer par les fenestres, ne le feroit pas reculer d'un pas vers la porte pour l'éviter. Il y a pourtant bien de l'apparence que ce qui le fit parler de la sorte, avec tant de bravoure & de fermeté, fut la certitude qu'il croyoit avoir que le Roy, dont il connoissoit le genie, particulierement de-

Déposition de l'Archev. de Lyon.

depuis la Journée du Louvre où ce Duc se crut perdu, n'oseroit jamais se résoudre à en venir à une si terrible extrémité. ANN. 1588.

En effet, comme le sieur de Vins, l'un de ses plus grands confidens, luy eût écrit de Provence qu'il ne devoit pas se tenir si prés du Roy, ni s'asseûrer sur tous ces grands témoignages d'affection qu'il disoit en avoir receûs, il luy fit réponse qu'il ne se reposoit pas de son salut sur la vertu du Roy qu'il sçavoit estre tres-malin & tres-dissimulé, mais sur son jugement & sur sa crainte, n'estant pas croyable qu'il ne deust estre persuadé qu'il estoit ruiné s'il entreprenoit sur sa personne. Mais il n'apprit que trop, par une tres-malheureuse experience, qu'il devoit plûtost suivre un sage avis qu'il avoit approuvé, qu'une simple conjecture, & les mouvemens de sa générosité naturelle, que la sanglante catastrophe de sa mort, comme on juge des choses par l'évenement, a fait passer pour une fort grande témerité. *Mem. du Sieur de Peiresc. Le Labour. Addit. l. 9. c. 4.*

Il ne faut pas que l'on s'attende que je m'arreste icy à décrire fort exactement toutes les circonstances de cette tragique action qui a esté si funeste à la France, & si mal receûë dans le monde. Outre qu'elles sont racontées fort diversement par les Historiens de l'une & de l'autre Religion, selon leurs differents passions, & que la plus part sont ou fausses, ou tres-peu dignes d'estre remarquées: la chose se

ANN. 1588. fit si facilement & si brusquement, & d'une maniere si odieuse, qu'on ne la peut exprimer en trop peu de mots. Voicy donc simplement ce qui en est.

Aprés que le brave Grillon Mestre de Camp du Régiment des Gardes eût généreusement refusé de tuer le Duc de Guise, sinon en se battant contre luy en homme de bien, le Roy eût recours à Lognac premier Gentilhomme de la Chambre, & Capitaine des Quarante-cinq, qui luy en promit dix-huit ou vingt, des plus déterminez, & dont il pouvoit s'asseûrer. Ce sont ceux dont le Duc de Guise, qui se défioit fort de ces Gascons créatures du Duc d'Espernon, avoit auparavant demandé l'éloignement, *sur* quoy il s'estoit depuis relaschè. De sorte qu'on peut dire qu'il prévit son malheur, & ne l'évita pourtant pas. Car un Vendredy vingt-troisiéme de Décembre, estant entré sur les huit heures du matin dans la salle où le Roy avoit dit le Jeudy au soir qu'il vouloit tenir le Conseil de fort bonne heure, pour aller en suite à Nostre-Dame de Clery, on luy vint dire que le Roy le demandoit au vieux Cabinet: le Roy n'y estoit pourtant pas, mais dans l'autre qui regarde sur le jardin. Alors il se leve d'auprés du feu, où s'estant trouvé un peu foible il s'estoit assis, & passe par une petite allée qui estoit à costé de la salle dans la Chambre où il trouve Loignac avec sept ou huit de

Relation du Sieur de Miron. Informat. de la mort, &c. t. 5 de l'Hist. des Card.

les

ſes Quarante-cinq. Le Roy les y avoit fait entrer fort ſecretement luy-meſme avant le jour : les autres eſtoient dans le vieux Cabinet, & tous avoient de grands poignards cachez ſous leurs manteaux, n'attendant plus que la venuë du Duc de Guiſe pour faire leur coup ſans le manquer ſoit dans la Chambre, ou dans le Cabinet, ſi d'aventure il y fuſt entré en ſe défendant. ANN. 1588.

Il n'en falloit pas tant pour tuer un homme qui s'en venoit tout ſeul ſans ſe défier de ce qu'on luy préparoit, & qui tenant d'une main ſon chapeau, & de l'autre le bout de ſon manteau qu'il avoit retrouſſé ſous le bras gauche, ne ſe pouvoit mettre en eſtat de ſe défendre. En cette poſture il s'avance vers le vieux Cabinet, ſalüant fort civilement, à ſon ordinaire, ces Gentilshommes qui font ſemblant de le ſuivre par honneur juſques à la porte ; & comme en levant avec un d'entre eux la tapiſſerie, il ſe baiſſe pour y entrer, il ſe trouve tout-àcoup ſaiſi par les bras & par les jambes, en meſme temps qu'on luy enfonce cinq ou ſix poignards dans le corps par devant, & par derriere dans la nuque du cou & dans la gorge, ce qui l'empeſcha de dire un ſeul mot de tout ce qu'on veut qu'il ait dit, & de tirer l'épée. Tout ce qu'il put faire, fut d'entraiſner, par un dernier & puiſſant effort, ſes meurtriers, en ſe debatant juſqu'à ce qu'il tomba au pied du lit, où quelque

ANN. 1588. que temps aprés, en jettant un profond ſoupir, il rendit l'eſprit.

Le Cardinal de Guiſe & l'Archeveſque de Lyon, qui eſtoient à la Salle du Conſeil, s'eſtant levez à ce bruit pour courir promptement au ſecours, furent arreſtez priſonniers par les Mareſchaux d'Aumont & de Retz. On arreſta auſſi en meſme temps dans le Chaſteau le Cardinal de Bourbon, Anne d'Eſte Ducheſſe de Nemours mere des Guiſes, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, Briſſac & Bois Dauphin, & pluſieurs autres Seigneurs confidens du Duc, & Pericard ſon Secretaire, pendant que le grand Prevoſt de l'Hoſtel, qui eſtoit allé avec ſes Archers à la Chambre du Tiers Eſtat, à l'Hoſtel de Ville, ſe ſaiſiſſoit du Préſident de Neuïlly, du Prevoſt des Marchands, des Eſchevins Compan & Cotte-Blanche Députez de Paris, & de quelques autres ſignalez Ligueurs.

Cela fait, le Roy en voulut porter luy-meſme la nouvelle à la Reine ſa mere, en luy diſant que c'eſtoit à cette heure qu'il eſtoit Roy, puis qu'il s'eſtoit défait du Duc de Guiſe. Et ſur ce que cette Princeſſe fort ſurpriſe & toute émeûë luy demanda s'il avoit bien pourveû a tout ce qui en pouvoit arriver, il luy répond d'un air aſſez fier, & bien different de celuy dont il avoit accouſtumé de luy parler, qu'elle s'en miſt l'eſprit en repos, qu'il y

avoit

avoit donné bon ordre ; & fort bruſque- ANN.
ment là-deſſus pour aller à la Meſſe, avant 1568.
laquelle il envoya le Cardinal de Gondy
au Cardinal Legat Moroſini pour l'infor-
mer de ce qui s'eſtoit fait, & des raiſons
qui l'avoient obligé d'en uſer de la
ſorte.

Memoire della vit. de Moroſ.

l'Hiſtorien Davila dit qu'aprés cela le Roy eſtant deſcendu dans la Cour ſe promena long-temps avec le Legat, auquel il expoſa toutes ſes raiſons, que cét Ecrivain prend la peine de déduire fort au long, comme s'il euſt eſté preſent à cette longue conference, & qu'il euſt oüi, ſans perdre un ſeul mot, tout ce que le Roy dit à ce Cardinal dont il nous fait auſſi ſçavoir les réflexions politiques, & la reponſe qu'il fit à tout ce grand diſcours du Roy. Car il dit que pour ne pas refroidir l'affection de ce Prince envers le Saint Siege, il l'aſſeûra que le Pape, comme Pere commun, écouteroit volontiers ſes raiſons, & qu'il l'exhorta fort à faire la guerre aux Huguenots, pour montrer par là que ce n'eſtoit point pour favoriſer leur parti, & le Roy de Navarre, qu'il avoit fait tuer le Duc de Guiſe leur grand ennemi.

Il ajouſte, que le Roy luy promit avec ſerment, que pourveû que le Pape ſe joigniſt à luy, il continueroit à leur faire la guerre avec plus d'ardeur que jamais, & qu'il ne permettroit point qu'il y euſt dans ſon Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine. Qu'aprés

ANN. 1588. prés ce ſerment, le Legat ne jugea pas qu'il fuſt à propos de paſſer plus avant dans cette Conference, & que ſans luy parler pour le preſent en faveur des Prélats priſonniers, il ſe mit à traiter avec luy auſſi confidemment qu'auparavant. Il y en a meſme qui diſent que de la maniere libre & dégagée dont on le voyoit agir avec le Roy, en luy parlant quelquefois à l'oreille, & riant avec luy, on crut que ce Prince avoit agi de concert avec Rome; & ils ajouſtent, avec Davila, que cela donna lieu au Roy de paſſer outre, & de faire encore tuer le Cardinal de Guiſe, voyant qu'on ſe mettoit ſi peu en peine de l'empriſonnement des Cardinaux.

d'Aubigné.

Voilà ce que ces Auteurs ont écrit fort ſerieuſement, comme une verité dont on ne peut nullement douter, cette Conference, à ce qu'ils diſent, s'eſtant faite à la veûë de toute le monde dans la Cour du Chaſteau de Blois. Cependant il n'y a rien de plus faux, & tout ce que nous dit là deſſus Davila, eſt une de ces fictions que les ſeuls Poëtes ont droit de faire. La preuve en eſt toute évidente & ſans replique. Nous avons les Memoires imprimez de la vie du Cardinal Moroſini écrite tres-élegamment & tres fortement en Italien par Monſignor Stephano Coſmi Archevesque de Spalato, qui me fit l'honneur de me les envoyer de Veniſe il y a plus de trois ans; & l'on voit par les Lettres de ce

Memor. del. vit. del Card Morof l 3. c. 16, 17, 18.

Car-

Cardinal Legat au Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. auquel il rend un compte exact de tout ce qui se fit le vingt-troisiéme Décembre & les jours suivans, que quelque instance qu'il eust faite à la priere de Madame de Nemours, pour obtenir audiance du Roy le matin de ce jour-là, on luy refusa mesme l'entrée du Chasteau, quelque effort qu'il pust faire à la porte pour y entrer, & qu'il ne put jamais avoir cette audiance que le vingt-sixiéme, trois jours aprés la mort du Cardinal. Que deviendront aprés cela tous ces beaux discours, & toutes ces particularitez de la prétenduë Conference du vingt-troisiéme, & cette maniere si douce & si tranquille, ou plûtost si enjoûée du Cardinal parlant au Roy à l'oreille, & riant de tout son cœur; ce qui donna lieu aux gens de croire, que selon les ordres de Rome il estoit d'intelligence avec le Roy, qui le voyant agir de la sorte, résolut de passer outre, & de se défaire encore du Cardinal de Guise? Cela s'appelle faire une histoire de son invention, c'est à dire, une fable, comme l'ont fait en cét endroit deux Ecrivains Protestans, d'Aubigné, & l'Auteur du *Discours de ce qui s'est passé à Blois jusqu'à la mort du Duc de Guise*; & nos Historiens Catholiques qui les ont suivis s'estant laissé tromper par ces Huguenots, ont aussi trompé leur Lecteur. Tant s'en faut que le discours trop complaisant du Legat Morosini ait

ANN. 1588.

D'*Aubigné*, *tom.* 2. *l.* 2. *ch.* 15. *Mem. de la Ligue*, *t.* 3. *p.* 161.

ANN. 1588.

ait donné lieu au Roy de réſoudre la mort du Cardinal ; qu'au contraire, ce Prince ne luy voulut pas donner audiance, parce qu'il ne vouloit pas écouter ce qu'il luy euſt dit en faveur du Cardinal de Guiſe dont la mort eſtoit réſoluë.

En effet, comme ce Cardinal deſeſperé de la mort de ſon frere, eût dit dans les premiers & les plus furieux tranſports de ſa colere, tout ce que l'excés de la rage où il eſtoit luy put ſuggerer de plus injurieux & de plus outrageux contre la perſonne du Roy : ce Prince plus irrité que jamais, & craignant tout de la vengeance de cét eſprit hautain & violent, qui luy eſtoit preſque auſſi redoutable que ſon frere, jura qu'il en mourroit. Ce qui l'obligea encore plus à prendre cette réſolution, fut le rapport qu'on luy fit que ce Cardinal avoit eſté ſi impudent que de dire, qu'il ne mourroit point qu'il ne luy euſt tenu la teſte pour le raſer, & le faire moine, car ce ſont-là les propres termes du Roy dans ſa Lettre du vingt-quatriéme Décembre au Marquis de Piſany ſon Ambaſſadeur à Rome. »

Lettre du Roy à l'Ambaſſ. de Rome. Hiſt. des Card. t. 6. p. 614.

Ce ne fut pas pourtant ſans peine qu'il put trouver des gens qui vouluſſent exécuter ſes ordres. Ceux des Quarante-cinq qui avoient poignardé le Duc, refuſerent tout net de ſouïller leurs mains du ſang d'un Cardinal Preſtre & Archeveſque de Reims. On trouva toutefois

qua-

quatre ſoldats, qui n'ayant pas autant d'honneur que des Gentilshommes, n'eûrent pas ce ſcrupule, & s'offrirent à le tuer pour quatre cens écus qu'on leur promit. Ainſi, aprés que le pauvre Prince peu à peu revenu de ſon emportement eût paſſé le reſte du jour, & la plus grande partie de la nuit en prieres avec l'Archeveſque de Lyon dans une petite chãmbre où ils ſe confeſſerent l'un l'autre, on luy vint dire le matin ſur les dix heures que le Roy le demandoit. Alors ayant recommandé ſon ame à Dieu, & receû encore la benediction de l'Archeveſque, qui croyant mourir comme luy, l'exhortoit à recevoir conſtamment & chreſtiennement la mort, il ſort; & appercevant les ſoldats qui l'attendoient dans une allée fort ſombre, il ſe couvre de ſon manteau le viſage, & s'appuyant contre la muraille, ſe laiſſe percer à grands coups de hallebarde ſans jetter non pas meſme un ſoupir, & ſans branler juſqu'à ce qu'il tomba mort aux pieds de ceux qui le traitoient d'une ſi étrange maniere. ANN. 1588. *Inform. ſur la mort. &c. t 5. de l'Hiſt. des Card.*

Son corps & celuy du Duc furent mis entre les mains d'un Chirurgien, qui en conſuma les chairs dans la chaux vive, & en brûla les os dans une chambre du Chaſteau, pour empeſcher que les Ligueurs ne s'en ſerviſſent à émouvoir les peuples, & que ceux cy qui en eſtoient idolâtres, n'en fiſſent des reliques auſquelles ils n'euſſent pas manqué de rendre les meſ-

ANN. 1588. meſmes honneurs qu'on rend à celles des Martyrs. Ainſi perit au milieu de la courſe d'une des plus éclatantes vies qui fut jamais, à l'âge de quarante-deux ans, Henry de Lorraine Duc de Guiſe, qui par les incomparables perfections du corps, de l'ame & de l'eſprit que le firent admirer de ſes ennemis meſmes, euſt merité ce que la fortune ſembloit luy deſtiner, s'il n'euſt pas eû la préſomption de la vouloir ſuivre audelà des bornes que la Providence Divine, à qui elle eſt ſoumiſe, luy avoit preſcrites. Car enfin la ſuite des évenemens à fait voir que cette Providence, qui diſpoſe ſouverainement des Empires, vouloit oſter celuy de la France aux Valois pour le tranſporter aux Bourbons; & il falloit que tout ce qui s'y pouvoit oppoſer ſuccombaſt enfin par ſon malheur inévitable ſous la force invincible de ce Decret, auquel il n'y avoit ni conſpiration, ni ligue, ni fortune; ni aucune puiſſance ſur la terre qui puſt réſiſter.

Cependant la mort violente de ces Princes, bien loin d'apporter au Roy l'avantage qu'il s'en eſtoit promis, & que ſa paſſion luy avoit fauſſement repreſenté comme tres-grand & tres-aſſeûré, le mit bientoſt dans un eſtat plus déplorable encore que celuy dont il penſoit eſtre ſorti. Il connut bien, aprés avoir examiné de ſang froid ce qu'il avoit fait, que le meurtre du Cardinal de Guiſe offenſeroit extrémement

ment le Pape, & qu'il failloit taſcher de l'appaiſer, pour empeſcher que ce Pontife, qui le portoit fort haut, & n'eſtoit pas d'humeur à rien ſouffrir qui choquaſt ſon autorité, ne ſe déclaraſt pour la Ligue contre luy, ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire. A cét effet, il écrivit le jour de Noël au Legat le billet dont voicy les propres termes. ANN. 1588.

Je ſuis maintenant Roy, & je ſuis reſolu à ne plus ſouffrir deſormais qu'on m'offenſe. Je feray ſentir à qui que ce ſoit qui oſe m'attaquer je continueray toûjours dans cette généreuſe réſolution, à l'exemple de Noſtre Saint Pere le Pape, qui a couſtume de dire qu'il ſe faut faire obéir, & punir ceux qui nous offenſent. Puis que j'ay fait ce que je prétendois ſelon cette maxime, je vous verray demain. Adieu. Mem. del. vit. del Card. Moroſ. l. 3 c. 18.

Ainſi le vingt-ſixiéme de Décembre le Legat eût une longue audiance, où le Roy luy fit entendre le ſujet qu'il avoit eû de faire tuer le Duc & le Cardinal, *prenant Dieu à témoin qu'il avoit combatu luy-meſme ſes propres raiſons ſix jours entiers, fort réſolu de n'en point venir à cette extrémité, crainte d'offenſer Dieu. Mais qu'enfin conſiderant que Dieu qui l'avoit fait Roy l'obligeoit à ſe maintenir dans ſa dignité, & que le Pape luy avoit fait dire par M. de Luxembourg ce que Sa Saincteté avoit dit elle-méme pluſieurs fois au Cardinal de Joyeuſe, qu'il devoit ſe faire obéir, & punir ceux qui l'offenſoient* Lettres du Card. de Joyeuſe au Roy, dans la vie de Cardin. par Aubery, part. 5.

ANN. 1588. *soient, il avoit résolu de les prévenir; en leur ostant la vie, sans attendre qu'ils le fissent perir comme ils en avoient formé le dessein. Que s'il n'avoit pas pris les voyes ordinaires de la Justice, c'est que dans l'estat où estoient les choses, il luy auroit esté absolument impossible de s'en servir.*

A cela le Legat, qui avoit eû le loisir de penser à ce qu'il devoit dire, répondit, sans parler du Duc de Guise, *Qu'il estoit obligé de l'avertir, que quand mesme le Cardinal auroit esté coupable, Sa Majesté, en le faisant mourir, comme elle avoit fait, avoit encouru les Censures contenues dans la Bulle* in Cœna Domini, *aussi-bien que ceux qui avoient exécuté ses ordres, & conseillé ou approuvé son action. Qu'il devoit donc demander l'absolution de son peché au Pape, qui seul la luy pouvoit donner, & cependant s'abstenir d'entrer dans l'Eglise.*

Mem del. vit. del Card. Morel. ibid.

Le Roy fort surpris d'une déclaration si forte, replique, *Qu'il n'y a point de Souverain qui n'ait le pouvoir de punir ses Sujets Ecclesiastiques pour un crime de lese-Majesté, sur tout quand il y va de sa propre vie. Qu'ainsi il ne croit pas avoir encouru aucune Censure, & principalement que les Rois de France ont ce privilege de ne pouvoir estre excommuniez.* En effet, il ne manqua pas le premier jour de l'an de faire, selon la coustume, ses dévotions en céremonie avec les Chevaliers de l'Ordre, & de communier publiquement dans l'Eglise de Saint Sauveur. Et comme le Legat s'en fut plaint, il

luy

luy envoya le sieur de Révol Secretaire d'Estat, qui luy fit voir un Bref du vingtiéme de Juillet de l'année précedente, par lequ'el le Pape luy permettoit de choisir tel Confesseur qu'il luy plairoit, & qui en vertu de ce Bref auroit le pouvoir de l'absoudre de toutes sortes de crimes les plus énormes, de toutes les cas réservez au Pape, & de toutes les Censures & peines Ecclesiastiques de celles mesmes qui sont contenuës dans la Bulle *in Cœnâ Domini*. Et le Secretaire ajousta, qu'encore que le Roy en vertu de ses Privileges n'eust pas besoin de ce Bref pour frequenter les Sacremens, on ne pouvoit nullement douter que l'ayant, il n'ait pû communier sans aucun scrupule & sans scandale, aprés avoir receû l'absolution de son Confesseur. Le Legat n'ayant rien à repliquer à cela, ne dit plus rien, & se contenta de la remontrance qu'il avoit faite.

ANN. 1588.

Bref du Pape Sixte V. dans les Mem. de la vie du Card. Morosi. l. 3 c. 20.

Ed essendo ammazato un Cardinale in faccia di lui Legato à Latere, come non hapublicato l'interdetto anchorche gliene fossero andate cento vite. *Lettre du Card. Montalt. mem. del. vit di morosi. l. 3. c. 19.*

Mais le Pape Sixte n'en demeura pas là. Car il s'emporta d'une étrange maniere contre son Legat qu'il accusoit de lascheté, parce qu'ayant veû massacrer un Cardinal il n'avoit pas publié les Censures contre le Roy avec l'interdit, quand méme elle faisant il en eust dû perdre cent fois la vie. Il en témoigna son ressentiment avec beaucoup d'aigreur au Marquis de Pisany Ambassadeur du Roy, au Cardinal de Joyeuse Protecteur de France, & plus fortement encore à tout le Sacré College en plein Consistoire, quoy-que le Cardinal de Sainte

Discours en forme d'avis

ANN. 1588.

te Croix luy parlant immediatement auparavant, luy eust dit, qu'ayãt consulté sur cela les livres des Docteurs, il y avoit veû, *Qu'un Roy qui aurõt trõvé un Cardinal machinant contre son Estat, le peut faire mourir sans ãtre forme ni figure de procés, & qu'il n'a pas besoin d'absolution pour un pareil cas.* Il s'offẽsa de cette liberté, & protesta hautement qu'il n'accorderoit jamais aucune grace, & ne permettroit pas qu'on fist aucune expedition Consistoriale que le Roy n'envoyast solẽnellemẽt demãder l'absolution, qui ne seroit donné qu'apres qu'on auroit examiné l'affaite dãs une Cõgrégatiõ de Cardinaux qu'il établit põr ce sujet.

envoyé au Roy par M. le Cardinal de Joyeuse, sur la mort de Mess. de Guise, au l. 5. de l'Hist des Card. pag. 615.

Autre Lettre du mesme ib. p. 627. & suiv

Le Roy vouloit bien que le Pape, s'il en avoit envie, luy donnast encore une absolution qui ne luy pouvoit nuire, quoyqu'il ne crust pas en avoir besoin. Mais il ne vouloit nullement souffrir qu'on examinast juridiquement s'il avoit eû droit de punir ses Sujets comme il avoit fait. Sur quoy le Cardinal de Joyeuse ne feignit point de remontrer au Pape avec tout le respect qui étoit deû à Sa Sainteté, *Que les meilleurs & plus dévots Catholiques de France*, ce sont icy ses propres termes, *ne tenoient pas bonnes les opinions qu'on a à Rome en ce qui n'est point de la Doctrine & de la Tradition de Eglise, en quoy il n'y avoit aucune difference entre Rome & France, mais qu'en France on tenoit les Droits du Roy beaucoup plus grands qu'on ne les faisoit à Rome, & qu'on s'y estimoit si bien fondé, qu'on ne s'en dé-*

Pag. 630. 631. Pag. 637. 638. & suiv. Pag. 639. 640.

Ibid. & Lettre du Roy au Card.

Ibid. p. 639.

départiroit pour rien du monde. Qu'en ce fait particulier le Roy trouveroit des plus fervens Catholiques qui soustiendroient que non seulement Sa Majesté, qui a un Privilege special de ne pouvoir estre excommuniée, mais le moindre homme du monde n'encourt point de Censures, pour faire chose necessaire à la conversation de sa liberté & de sa personne; & en tout évenement que Sa Majesté estoit absoute par autorité de Sa Sainteté mesme, suivant le Bref qu'elle avoit octroyé. ANN. 1588.

A cela le Pape ne répondît autre chose, sinon que c'estoit à luy d'interpreter son Bref, & qu'il ne se devoit entendre que des crimes commis avant qu'on l'eust reçeû, & non pas de ceux qu'on feroit aprés. Mais un des plus sçavans Prélats de la Cour de Rome eût l'asseûrance de montrer par un écrit qui fut envoyé au Roy, que ce Bref étant conçeû comme il l'étoit en termes généraux, sans aucune restriction, s'étendoit aussi-bien sur l'avenir que sur le passé. Cependant le Pape, comme par une soudaine inspiration, changeant tout à-coup contre son humeur, se mit à dire au Cardinal, *Qu'il reconnoissoit que le Roy avoit eû des grandes occasions de faire ce qu'il avoit fait. Que Dieu avoit permis que le Cardinal de Guise & le Duc son frere mouruſſent ainsi pour leurs pechez. Que la Ligue avoit ruiné les affaires de France, & même de la Religion Catholique. Qu'il ne falloit jamais prendre les armes contre la volonté de son Prince: qu'il n'en avenoit jamais* Pag. 640.

ANN. 1588. *bien. Qu'il l'appelloit à témoin luy Cardinal, de cè qu'il luy en avoit dit autrefois, & qu'auſſi il avoit prédit ce qui leur étoit avenu.*

Le Cardinal ravi de joye de l'entendre parler de la ſorte, luy en rendit tres-humbles graces, & le ſupplia tres-inſtamment de perſiſter toûjours en de ſi juſtes ſentimens, ſans ſe laiſſer ſurprendre aux artifices des Eſpagnols & des Ligueurs. Mais comme il vit qu'aprés tout ce beau diſcours, ce Pape, qui de l'humeur dont il eſtoit, ne pouvoit ſe réſoudre à reculer aprés s'eſtre engagé ſi avant, vouloit touſjours que toutes les expeditions fuſſent ſuſpenduës, juſqu'à ce que le Roy luy euſt envoyé demander ſon abſolution : il euſt le courage de luy dire fort nettement,

Ibid. p. 638. 639. *Que cette ſuſpenſion, qui eſtoit préjudiciable au ſervice de Dieu, ſalut des ames, & meſme à l'autorité du Saint Siege, ne chargeoit que la conſcience de Sa Sainteté ; & que tous les maux qui arrivent de longue vacance des Egliſes luy ſeroient imputez, & nullement au Roy, qui avoit fait de ſon coſté ce qu'il devoit, en nommant aux Eveſchez & aux Abbayes ſelon le Concordat : & que cependant les nommez aux Prélatures ſe conſoleroient aiſément de leur diſgrace, en joüiſſant plus long-temps de leurs Oeconomats, ſans ſe mettre en peine de trouver, & d'envoyer à Rome bien de l'argent pour avoir des Proviſions Apoſtoliques. Et qu'aprés tout, il pourroit bien arriver que le Roy touché des remontrances du Clergé de France, & meſme des Eſtats qui eſtoient encore*

core assemblez à Blois, & de ce qu'on refuse à Rome ses nominations, remist les choses sur le pied du droit ancien, auquel cas on n'iroit plus de France à Rome, que pour la confirmation de trois ou quatre Primaties qu'il faudroit encore expedier gratis. ANN. 1588.

Enfin ce sage & généreux Cardinal conclut sa longue dépesche par l'avis qu'il donna au Roy, que selon le sentiment des plus éclairez & des mieux affectionnez, plus il differera d'envoyer ou d'écrire au Pape, au cas qu'il ait résolu de le faire, plus il aura de satisfaction, pourveû que les affaires aillent bien en France. *Car*, ajouste-t-il, *vostre Majesté n'a à esperer ni à craindre de rien, sinon autant qu'elle aura du bien ou du mal chez soy dans son propre Royaume. Et pour sçavoir en quel prédicament vostre Majesté sera à Rome, elle n'aura besoin d'attendre à l'apprẽdre par la dépesche de son Ambassadeur ou par la mienne; elle le trouvera & lira chez soy de jour en jour, à mesure qu'elle avancera & fera progrés en sesdites affaires.* *Ibid.* 645.

L'évenement verifia cette prédiction. Car quelque temps aprés Sixte voyant la Ligue trespuissante, & le Roy tres-foible par la révolte de la plus grande partie de la France, fit afficher à Rome contre luy le foudroyant Monitoire que nous verrons, & dans lequel il déclare d'abord que ce Prince a encouru l'excommunication portée par les Canons, pour le meurtre commis en la personne d'un Cardinal.

ANN. 1588. La mort du Duc de Guise luy fut encore plus funeste, & produisit un effet tout contraire à celuy qu'il en attendoit. Il crut qu'ayant coupé la teste à la Ligue, elle ne seroit plus qu'un corps sans ame & sans mouvement, & qu'il seroit alors maistre absolu & vrayment Roy, comme il le disoit tres-souvent. Mais il vit bientost qu'il s'estoit trompé. Ce qu'il croyoit peut arriver, quand une faction est foible en ses commencemens, & que les peuples qui y sont entrez sont irrésolus, & balancent entre cette premiere fureur qui les a d'abord emportez dans la rebellion, & la crainte qu'ils ont d'un Maistre justement irrité contre eux, & qu'ils voyent puissamment armé pour les punir aussibien que leur Chef, s'ils ont l'audace de vouloir continuer dans leur révolte. Mais on voyoit icy tout le contraire. La Ligue estoit enracinée si avant dans les *cœurs* des peuples, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on la pust arracher d'un seul coup, & ce parti avoit de trop puissans appuis dedans & dehors le Royaume, pour esperer qu'on le put abbatre sitost. D'ailleurs, l'amour & le respect que le François ont naturellement pour leur Roy étoit presque entierement éteint dans la pluspart, à l'égard de Henry III. également haï des Huguenots & des Ligueurs, & si fort mépriſé, principalement de ceux-cy, qu'il n'estoit plus craint de personne.

Aussi

Auſſi, au lieu de monter à cheval comme il le devoit faire aprés un ſi terrible coup, & de s'avancer avec tout ce qu'il avoit alors de gens de guerre vers Paris, ſans donner aux Ligueurs le loiſir de ſe reconnoiſtre & de ſe faire un nouveau Chef, il s'amuſa, ſelon ſa couſtume, à faire de grandes Déclarations, & de fort belles Lettres qu'il envoyoit par tout, & où entre autres choſes il diſoit pour ſa juſtification ce qu'on ne croyoit gueres, & ce que le Duc de Majenne nia fortement au Cardinal Legat, ſçavoir qu'il avoit reçeû de ce Duc meſme & de la Ducheſſe d'Aumale un avis tres-certain de la conſpiration des deux freres contre ſa perſonne. Il ne ſçavoit pas ſans doute, qu'aprés avoir fait une action de cette nature, un Roy ne la peut jamais mieux juſtifier que quand il s'eſt mis par les armes en eſtat de faire trouver aux vaincus ſes raiſons bonnes.

ANN. 1588.

Che ſarebbe anche ito contra il ſuo medeſimo ſangue, ſe i ſuoi haveſſero havuta mira di fare alcuna coſa contra di lui. E che queſto era quello ch'egli haveva mandato à dire à ſua Maeſtà per Alphonſo Corſo, è ben quello che il Re haveà publicato.

Et certes, en faiſant ainſi ſon Apologie d'une autre maniere qu'un Souverain ne la doit faire, il ne perſuada gueres ni ſes Sujets ni les Eſtrangers; & il eût le malheur que non ſeulement les Ligueurs, & beaucoup d'autres qui ne l'étoient pas entre les Catholiques, mais les Huguenots meſme, & ſur tout les Gentilshommes, condamnerent en des termes tres-faſcheux ſon action, qu'ils ne croyoient pas eſtre du genie de la nation Françoiſe. Cependant il fut bien ſurpris, lors que tandis qu'il perdoit le temps à écrire & à continuer

Memor. del Card Moroſ. lib. 3. c 28. D'Aubigné.

1588 nuer les Estats, comme il fit encore pendant trois semaines, il apprit qu'Orleans s'estoit soulevé contre luy ; que le Duc du Mayne, qui fut averti à Lyon de la mort de ses freres, avant qu'Alphonse d'Ornano qu'on y envoyoit ou pour l'arrester ou pour le tuer y fust arrivé, s'estoit sauvé dans son Gouvernement de Bourgogne, où il estoit maistre de la pluspart des villes ; & sur tout que Paris avoit fait renaistre la Ligue avec plus d'ardeur que jamais, pour venger la mort des deux freres.

Il n'y a rien dans toute l'Histoire de plus étrange que ce qui se fit en cette grande ville, quand on y apprit une si surprenante nouvelle. Les Seize qui l'eurent les premiers, & avant que le parlement en fust averti, tant il y avoit de negligence à la Cour, firent aussitost, & le soir mesme du jour de Noël, prendre les armes dans tous les quartiers, s'asseûrerent de tous lieux forts, mirent de bons corps de garde sur les ponts & dans les places, & garnison dans les maisons des Politiques ; c'est ainsi qu'ils appelloient ceux qui leur estoient suspects, & ne se laissoient pas entraisner au torrent d'une si furieuse faction. En suite, se voyant maistres de Paris, où le peuple emporté jusqu'à la rage pour la mort du Duc de Guise, estoit tout disposé à la révolte, ils tiennent l'Assemblée générale à l'Hostel de Ville, où malgré toute la résistance du Premier Président Achille de Harlay, qui pensa perir en cette

Davila. Cayet, t. 1 Journal MS d'Ant. Loysel. Journal de Henry III.

cette occaſion, ils eliſent pour Gouverneur le Duc d'Aumale, & font entre eux une plus étroite union que jamais pour la défenſe, à ce qu'ils diſoient, de leur vie, de leur liberté, & de la Religion Catholique. C'eſt ainſi qu'ils couvroient d'un ſpecieux nom leur révolte, que le Predicateurs & les Docteurs de la Ligue firent éclater tout ouvertement d'une furieuſe maniere. ANN. 1588.

Car les Prédicateurs, dont les plus ſignalez eſtoient les Curez Pelletier, Boucher, Guinceſtre, Pigenat, & Aubry, le Pere Bernard de Montgaillard, ſurnommé le Petit-Feuïllant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, preſchant dans les Paroiſſes de Paris durant les Feſtes de Noël, changerent leurs ſermons en invectives contre la perſonne ſacrée du Roy, & décrivirent ſi pathetiquement la mort tragique des deux freres, leſquels ils élevoient juſqu'au Ciel comme des Martyrs, qu'ils faiſoient fondre en larmes & éclater en ſoupirs tout leur Auditoire, auquel, au lieu de luy propoſer l'exemple de Saint Eſtienne, ils inſpiroient un ardent deſir de vengeance. De ſorte que ceux meſme qui n'avoient pas envie de pleurer ni de ſoupirer, & qui eſtoient ſçandaliſez de ces manieres tout-à-fait indignes d'un auſſi ſaint miniſtere que celuy de la parole de Dieu, eſtoient contraints de contrefaire les pleureurs, de peur d'eſtre aſſommez.

Sayet. Cron. Nov. Lettere di Moroſ. Mens. del vit. del detto l. 3 c. 16.

1588. En effet, comme Guinceſtre qui avoit preſché l'Avent à Saint Barthelemy eût dit en l'un de ſes ſermons, aprés avoir bien déclamé contre le Roy, & déploré la mort du Duc de Guiſe, qu'il falloit que ſes Auditeurs levaſſent tous le main, pour montrer qu'ils juroient de venger cette mort, & de vivre & mourir dans la ſainte Union qu'on venoit de renouveller : tous les aſſiſtans ne manquerent pas de luy obéir auſſitoſt, excepté le premier Préſident, qui ce jour-là premier de l'an mil cinq cens quatre-vingts-neuf eſtoit au ſermon de la Paroiſſe, dans l'Oeuvre, vis-à-vis du Prédicateur. Alors ce furieux homme eût l'audace de luy dire, *Levez la main vous auſſi, comme tous les autres, Monſieur le Premier Préſident.* Les Ligueurs avoient fait courir le bruit que cét illuſtre Magiſtrat, qu'on ſçavoit eſtre grand ſerviteur du Roy, eſtoit un de ceux qui avoient conſeillé la mort du Duc de Guiſe : de ſorte qu'il fallut neceſſairement obéir, pour ne pas s'expoſer imprudemment à la furie du peuple, qui, ſur le refus qu'il en euſt fait, euſt cru cette impoſture, & n'euſt pas manqué de le mettre en pieces. Il leva donc la main, mais fort peu, comme il n'agiſſoit que par un mouvement forcé ; & alors cét effronté Prédicateur eût l'inſolence de luy dire qu'il la levaſt plus haut, afin que luy & toute l'aſſiſtance viſſent qu'il s'obligeoit comme les autres.

Journal de Henry III. Cayet, t. 2.

ANN. 1589.

Memor. de Moroſ. l. 3 c. 21. Journal de Henry III.

Le

Le Curé de Saint Nicolas des Champs François Pigenat fut encore plus impudent & plus impie que son confrere. Car en faisant l'Oraison Funébre du Duc de Guise dans la Parroisse de Saint Jean en Gréve, comme on en fit dans toutes les Eglises de Paris, & messe à Nostre-Dame, avec une pompe plus que Royale, il en vint jusqu'à cét excés de fureur, que de demander à ses Auditeurs, s'il ne se trouveroit pas quelqu'un qui entrepriſt de venger le meurtre du Duc en donnant la mort au Tyran. Et pour émouvoir le peuple, il fit parler en sa place la Ducheſſe, veuve du défunt, qui estoit preste d accoucher, & luy fit dire ces terribles paroles imitées de Virgile : ANN. 1589. *Journal. MS. d'Ant. Loysel. Idem.*

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Valesios ferroque sequare Tyrannos.

Ces Prédications séditieuses causerent de tres-grands desordres : mais ce qui acheva de tout perdre fut le scandaleux Decret des Docteurs, qui s'estant laissé aveugler à cette furieuse passion qui animoit la Ligue, & conduisant en suite les peuples aveugles, les firent tomber avec eux dans le plus effroyable abisme de crimes & de malheurs qui fut jamais. Ceux qui composoient le Corps de Ville, qui estoient alors tous Ligueurs, pour autoriser l'horrible révolte qu'ils méditoient, s'aviserent

ANN. 1589. de propoſer à Meſſieurs de Sorbonne non ſeulement de vive voix, mais auſſi par un Acte authentique ſigné du Magiſtrat & ſcellé du Sceau de la Ville, ces deux grands cas de conſcience: l'un, *Si les François eſtoient effectivement déliez du ſerment de fidelité & d'obéiſſance que l'on avoit preſté au Roy*; l'autre, *s'ils ſe pouvoient armer & unir, & s'ils pouvoient lever de l'argent & contribuer pour la defenſe & conſervation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en France, pour s'oppoſer aux déteſtables deſſeins & aux efforts du Roy & de tous ſes adherans, depuis qu'il avoit violé la Foy publique à Blois, au préjudice de la Religion Catholique, de l'Edit de la Sainte Union, & de la liberté naturelle des Eſtats.*

Mem. de la Ligne t. 3 M. de Nevers, Traité de la priſe des Ar.

Mem. del vit. di Moroſ l. 3 c. 23.

Sur quoy la Faculté s'eſtant aſſemblée le ſeptiéme de Janvier au nombre de ſoixante-dix Docteurs, aprés une Proceſſion ſolennelle & la Meſſe du Saint Eſprit, *conclut pour l'affirmative ſur ces deux points, d'un commun conſentement, & ſans que perſonne s'y oppoſaſt*, ce ſont les propres termes du Decret; *& qu'on envoyeroit au Pape cette réſolution, afin qu'il l'approuvaſt & confirmaſt de ſon autorité, & qu'il euſt la bonté de ſecourir l'Egliſe Gallicane qui ſouffroit beaucoup, & ſe trouvoit fort opprimée.*

A la verité ce Decret fit un grand ſcandale, & les Huguenots qui ne manquerent pas de le rapporter mot pour mot, & de l'examiner dans leurs écrits, en titerent

Mem. de la Ligue, t. 2 p. 192 & ſuiv

grand

grand avantage pour insulter à nos Theologiens, dont ils avoient raison de dire que la Doctrine & la Morale, à cét égard, est directement opposée à la parole de Dieu qui enseigne tout le contraire. Mais il est aisé de les satisfaire, en leur disant ce qui est tres-veritable, que ce Decret se fit par la faction des Docteurs seditieux, Boucher, Prevost, Aubry, Bourgoin, Pelletier, & sept ou huit autres vieux Docteurs qui estoient passionnez Ligueurs, & mesme du conseil des Seize, & qui entraisnerent par leur cabale & par leur violence ces cinquante ou soixante Docteurs, dont la pluspart estoiēt de ces jeunes emportez & turbulens dont nous avons déja parlé; & les autres craignant pour leur vie s'ils leur résistoient, ne consentirent que par force à ce Decret, que la Sorbonne mesme quand elle a esté libre, a tousjours tenu pour abominable, & auquel le Docteur Jean le Févre, qui estoit alors Doyen de la Faculté, s'opposa de toute sa force, sans qu'il pust jamais rien gagner sur cette malheureuse faction, qui le contraignit, malgré qu'il en eust, de conclure comme elle. Aussi le Roy, qui s'en plaignit extrémement à Blois, ayant fait assembler vingt Evesques & douze Docteurs de Sorbonne qui se trouvoient parmi les Députez, comme on eût fait la lecture de ce Decret, tous conclurent sans balancer, qu'il estoit exécrable, & ne pouvoit avoir esté fait que par force, & pour se garan-

ANN. 1589.

Cayet, t. 1.

Thuan. l. 94.

Conclusum est à D Decano ejusdem Facultatis, nemine refragante. *Mem. del. vi di Morof. l. 3. c. 23.*

ANN. rantir de la fureur & de la rage des Li-
1588. gueurs de Paris.

Cependant il faut avoüer que ce Decret, de quelque maniere qu'il ait eſté fait, eſtant de la Sorbonne, dont le nom & l'autorité eſtoient en ſinguliere veneration dans toute l'Europe, & principalement en France, fut comme le ſignal de la révolte générale qui ſe fit dans Paris, & qui de là, en tres-peu de temps, s'étendit dans la pluſpart des villes du Royaume. Car auſſitoſt qu'il fut publié dans cette grande ville, ſur tout par les plus exportez des Prédicateurs forcenez de la Ligue, qui l'expoſerent au peuple dans leurs furieuſes déclamations, l'on paſſa tout-à-coup à de ſi horribles extrémitez, & à de ſi exécrables excés de fureur contre ce que des Sujets doivent à leur Prince legitime, qu'encore que nos Ecrivains les ayent rendus publics, je crois pourtant qu'il vaut mieux les ſupprimer que de profaner mon Hiſtoire par un recit qui la rendroit deſagréable & odieuſe.

Je diray ſeulement, qu'au meſme temps qu'en vertu de ce malheureux Decret on luy oſta le nom de Roy, pour ne luy donner que celuy de Henry de Valois, il n'y a ſorte d'outrages qu'on ne luy fiſt en en toutes les manieres que la rage impuiſſante d'un peuple furieux put venter, pour ſe répandre en ſatyres, en invectives, en libelles, en calomnies, en toutes ſortes

& in-

d'injures atroces, dont la moindre estoit celle de Tyran & d'Apostat; & pour se décharger, par le plus brutal de tous les emportemens, sur ses Armes, sur ses Statuës, sur ses Portraits, sur ses Tableaux qui furent rompus, dechirez, foulez aux pieds, traisnez par les boûës, bruslez, jettez dans la riviere, en le chargeant de mille maledictions, tandis qu'on réveroit le Duc de Guise & son frere comme des Martyrs, jusques à mettre leurs images sur les Autels. Enfin cette aveugle fureur àlla si loin, que depuis ce Decret les Curez & les Confesseurs de la faction des Seize, abusant sacrilegement du pouvoir que leur sacré Ministere leur donne de lier & de délier, refusoient l'absolution à ceux qui leur avoûoient en Confession qu'ils ne pouvoient se résoudre à ne plus reconnoistre Henry III. pour leur Roy. AN. 1589. *M. de Nevers, Traité de la prise des Arm. p. 467.*

Voilà l'effet que produisit d'abord ce Decret de la Faculté, que le Roy reçût avec ces tristes nouvelles, en mesme temps qu'il estoit occupé à rendre les derniers devoirs à la Reine sa mere, qui mourut au Chasteau de Blois le cinquiéme de Janvier, à la soixante & douziéme année de son âge, soit du chagrin qu'elle eût de la mort des Guises, & du reproche que luy en fit le vieux Cardinal de Bourbon, soit d'une fiévre lente, ou d'une fausse pleuresie. Il est certain qu'on a gardé tres-peu de mesures, soit en loûant soit en blasmant cette Princesse, qui cer- *Brantosme, Memorie di Morosini. Mem. du Chanc. de Chyverny.*

ANN. 1588. certainement a fourni aux Hiſtoriens de quoy en dire & beaucoup de bien & beaucoup de mal. On peut aſſez connoiſtre l'un & l'autre par les choſes que j'en ay dites juſques icy dans cette Hiſtoire & dans celle du Calviniſme. J'ajouſteray ſeulement, pour achever ſon portrait, qu'on ne peut nier qu'elle n'ait eû de grandes perfections de corps & d'eſprit, un port extrémement majeſtueux, un certain air de grandeur & d'autorité digne de l'Empire, des manieres nobles & engageantes, un eſprit poli, délicat & penétrant, un talent merveilleux pour la négotiation, & une ſinguliere adreſſe pour tourner les eſprits où elle vouloit, une magnificence Royale, une conſtance & uné fermeté extraordinaire dans une femme, un courage viril, & une grandeur d'ame qui la portoit naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant & de plus relevé dans le monde. En un mot, elle euſt pû paſſer pour une Héroïne, ſi tant de belles qualitez n'euſſent eſté flétries par de grands vices, qui ont trop paru dans toute ſa conduite, pour croire que l'Hiſtoire les doive ou les puiſſe diſſimuler.

Brantoſme, en ſon éloge Henry Eſtienne, diſcours merveil. de la vie de Cath. de Med.

Car on n'y voit que trop, pour ſon honneur, la prodigalité, le luxe, la diſſolution honteuſe qu'elle ſouffroit dans ſa Cour, & de laquelle meſme elle ſe ſervoit pour gagner ceux qu'elle avoit envie d'engager dans ſes intereſts, le peu de ſincerité & de foy qu'il y avoit dans ſes paro-

roles, le trop de créance qu'elle donnoit aux astrologues & aux devins qu'elle consultoit sur l'avenir, & sur tout cette ambition demesurée, à laquelle, pour regner tousjours absolument, elle ne fit point de difficulté de sacrifier les interests de l'Estat & de la Religion, qu'elle pensa ruiner, en penchant tantost du costé des Huguenots, & tantost de celuy des Catholiques, selon que l'une ou l'autre Religion luy sembloit plus propre pour venir à bout de ses desseins. Enfin, pour conclure par le point essentiel de cette Histoire, la haine qu'elle portoit au Roy de Navarre son gendre, & l'amour qu'elle avoit pour petit-fils de Lorraine, luy firent sous main favoriser la Ligue, dont pourtant elle estoit la dupe. Car elle eût ce malheur, qui arrive ordinairement à ceux qui veulent trop ménager les uns & les autres, qu'elle fut presque également en aversion aux Huguenots & aux Catholiques des deux parties. ANN. 1589.

Voilà quelle fut cette Princesse, qui n'eût rien de médiocre dans le bien ni dans le mal: heureuse néanmoins selon Dieu & selon les hommes, en ce qu'elle mourut en un temps où l'on crut dans le monde que sa vie estoit necessaire au Roy pour le tirer par son adresse de l'horrible embarras où il estoit, & qu'elle expira doucement & Chrestiennement, aprés avoir receû ses Sacremens avec beaucoup de piété, quoy que les Historiens Huguenots *Memor. de Moros. l. 3. c. 21.*

ANN. 1589. nots qui la haissoient mortellement, ayent écrit le contraire. Et parce qu'elle n'estoit gueres moins haïe des Ligueurs de Paris, qui s'imaginoient qu'elle avoit eû part à la mort des Guises, comme d'autres aussi l'ont cru, aprés ce que le Medecin Miron en a écrit dans sa Relation, ils disoient hautement que si l'on apportoit son corps à Paris, quand on l'iroit mettre à Saint Denis dans le magnifique tombeau qu'elle y avoit fait dresser pour elle & pour le Roy Henry II. son mary, ils le jetteroient dans la Seine.

Journal de Henry III

Cependant le Roy qui croyoit encore qu'il les pourroit faire rentrer dans leur devoir par les voyes de la douceur, leur avoir envoyé la Duchesse de Nemours mere des Guises & du jeune Duc de Nemours leur frere uterin, qui s'estoit sauvé peu aprés que le Roy l'eût fait arrester. Cette Princesse, qui estoit fort sage, préferant le bien de la paix à une vengeance inutile de la mort de ses enfans, avoit commencé de traiter par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Majenne ses deux autres fils, pour les ramener doucement, en leur offrant tous les avantages & toutes les seûretez qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter: ce qui fit croire au Roy qu'elle pourroit adoucir les espris, & appaiser les troubles de Paris. Il voulut mesme qu'elle fust accompagnée des Eschevins Compan & Corte-Blanche, qui promirent d'agir de leur mieux pour cét effet, ou

Memor. di Morof. l. 3. c. 3

Cayet, t. 1.

de

de retourner à Blois dans leur prison s'ils ne pouvoient rien obtenir, & fit porter en mesme temps au Parlement un ordre exprés d'enregistrer la Déclaration qu'il avoit envoyée par tout aussitost aprés l'exécution de Blois. ANN. 1589.

On receût à Paris la Ducheſſe avec toute sorte d'honneur, & une joye incroyable du peuple, qui la réveroit comme la mere de deux saints Martyrs; & le petit Feuïllant preschant un jour en sa presence, s'emporta jusqu'à faire, en se tournant vers elle, une apostrophe au feu Duc de Guise en ces termes: O *saint & glorieux Martyr de Dieu, benit est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité!* Mais aprés tout, elle ne réüssit pas en sa negotiation. Les deux Eschevins, faussant leur serment, se joignirent, comme auparavant, avec les Factieux; & sur la Requeste, dont on garde l'original dans la Bibliotheque de M. Colbert, & que j'ay veûë signée de quarante-huit d'entre les principaux Bourgeois, on leur fit defense de retourner à Blois, & leur serment qu'ils en avoient fait fut déclaré nul par Arrest du nouveau Parlement que les Ligueurs se firent aprés avoir cassé l'ancien par un des plus horribles attentats qu'on ait jamais commis contre l'autorité Royale. *Journal de Henry III.* *Journal de M. Loysel.*

Car le Duc d'Aumale & le Conseil des Seize se défiant de cette auguste Compagnie, dont les principaux membres estoient grands serviteurs *Journal de Henry III.*

ANN. 1589. teurs du Roy, résolurent de s'en saisir & de tous les autres Officiers qui leur estoient suspects. Jean le Clerc dit Bussy, autrefois Procureur en Parlement, l'un des plus témeraires & des plus impudens hommes qui fut jamais, & que le Duc de Guise, le connoissant déterminé Ligueur, avoit fait Gouverneur de la Bastille, demanda & obtint cette Commission, qu'il exécuta le seiziéme de Janvier. Car s'estant saisi le matin des portes du Palais, il entre tout armé sur les huit heures dans la Grand' Chambre où Messieurs estoient assemblez, & leur dit, que les bons Catholiques de Paris luy avoient donné charge de leur presenter une Requeste; puis l'ayant mise entre les mains d'un des Messieurs, il se retire au Parquet des Huissiers où ses gens l'attendoient. Cette Requeste portoit, *Qu'il plust à la Cour s'unir avec les Prevost des Marchands, Eschevins & bons Bourgeois de Paris pour la défense de la Religion & de la Ville. Que conformément au Decret de la Sorbonne, elle déclarast que les François estoient delivrez du serment de fidelité & d'obéissance envers le Roy & qu'on ne mist plus son nom dans les Arrests.*

Journ. MS de M. Leysel.

Voilà la voye que prit ce scelerat, pour avoir lieu, sous un prétexte specieux devant le peuple, de traiter, comme il fit, le Parlement, qu'il sçavoit fort bien qui ne confirmeroit jamais un Decret semblable à celuy de la Sorbonne. C'est ce que no-

stre

ſtre Hiſtoire n'avoit pas encore remarqué, & que j'ay appris du Journal manuſcrit que le célebre M. Antoine Loyſel Avocat en Parlement, qui eſtoit alors à Paris, a laiſſé à ſes enfans pour leur inſtruction. Il m'a eſté genéreuſement communiqué par M. Joly ſon petit-fils, Chantre de l'Egliſe de Noſtre-Dame, ſi recommandable pour ſon inſigne probité & pour ſa profonde doctrine & à qui le Chapitre de la Métropolitaine de Paris eſt redevable de ſa rare Bibliotheque qu'il luy a donnée. Ce fut donc là le piege que Buſſy le Clerc rendit au Parlement, pour avoir occaſion de le traiter le plus indignement qu'il le pouvoit eſtre. ANN. 1589. *Journal MS de M. Loyſel.*

Car ſans meſme attendre la réponſe à ſon inſolente Requeſte, voyant qu'on déliberoit là-deſſus plus long-temps qu'il ne l'euſt voulu, il rentre comme un furieux dans la Grand' Chambre, l'épée a la main, ſuivi de vingt cinq ou trente hommes armez de cuiraſſes & de piſtolets; & aprés avoir dit d'abord que c'eſtoit trop differer, & qu'on voyoit bien qu'il y en avoit dans la Compagnie qui trahiſſoient la Ville & s'entendoient avec Henry de Valois, il ajouſta, qu'il avoit ordre de s'en aſſeûrer, & commanda, parlant en Maiſtre, que ceux qu'il nommeroit euſſent à le ſuivre ſur le champ s'ils ne vouloient eſtre maltraitez. Sur quoy, comme en liſant ſon rôle, il eût nommé le Premier Préſident Achille de Harlay, les Preſidens *Cayet. Journal de Henry III. Journal de Loyſel.*

de

ANN. 1589. de Blanc-Mesuil Potier, & de Thou, & les plus anciens Conseillers, tous les autres se levent comme de concert, protestant qu'ils ne vouloient point abandonner leur Chef, qu'ils suivirent en effet au nombre d'environ soixante de toutes les Chambres, marchant deux à deux aprés Bussy le Clerc qui les mena comme en triomphe au travers d'une multitude innombrable de peuple jusqu'à la Bastille, où il ne fit entrer que ceux dont ou connoissoit la fidelité inviolable au service du Roy.

Journal de Henry III

Le plus considerable, comme le premier de tous sans contredit en merite aussi bien qu'en dignité, fut le grand Achille de Harlay, dont le seul nom peut tenir lieu d'un grand éloge, par la haute idée qu'il nous forme d'une Magistrat tres accompli en toutes sortes de perfections. C'estoit le digne Chef de cette auguste Compagnie, que la fureur de la Ligue traita si indignement, & de cette illustre Maison, qui aprés s'estre signalée plus de quatre cens ans par les armes, a joint à cette gloire toute celle qu'on peut aquerir dans les plus beaux emplois, & les plus grandes dignitez de la Robe & de l'Eglise.

Je serois fort injuste si je ne rendois justice au merite de ces illustres Senateurs qui suivirent leur Chef, & si je ne faisois connoistre à la posterité leurs noms qu'on ne lit point dans nostre Histoire, & que j'ay eû le bonheur de trou-

trouver dans le Manuſcrit de M. Antoine Loyſel, ce fameux Avocat de ce temps-là qui les connoiſſoit tous. Outre les Préſidens que j'ay nommez, les Conſeillers qu'on arreſta priſonniers avec eux dans la Baſtille, furent Meſſieurs Chartier, Spifame, Malvault, Perrot, Fleury, le Viry, Molé, Scarron. Gayant, Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebu, du Puy, Gillot, de Mouſſy, Pinney, Godard, Fortin, le Meneur, & le ſieur Denis de Here. ANN. 1589.

C'eſtoit un homme d'eſprit & de qualité, & l'un des plus forts de ſa Compagnie, qui de grand Ligueur qu'il eſtoit auparavant par le ſeul zele de la Religion, devint grand ſerviteur du Roy, quand il eût découvert les pernicieux deſſeins de la Ligue, ſur tout aprés la Converſion de Henry IV. qui ayant reconnu ſon rare merite, en fit beaucoup d'eſtat. De ſorte qu'il eût le credit de ſe faire oſter du Catholicon, où l'Auteur de cette agréable ſatyre ne l'avoit pas trop bien placé. Car au lieu que dans la premiere édition de l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze, page ſixiéme, on fait promoteurs de la Ligue *Machaut & de Here*, on a mis dans toutes les autres *Machaut & Baſton*; ce furieux Baſton, qui fut paſſionné Ligueur, qu'il ſigna la Ligue de ſon propre ſang tiré de ſa main, laquelle en fut eſtropiée, & qu'il aima mieux ſe retirer avec les Eſpagnols, aprés la réduction de Paris, & mourir de miſere en Flandre, que de

Notes ſur le Catholi.

Notes ſur le Cathol.

ANN. 1589. de vivre à son aise en France sous l'obéissance du Roy. Voilà les noms des principaux d'entre Messieurs du Parlement qui furent mis dans la Bastille avec le Premier Président.

Il y en eût encore quelques-uns dont je n'ay pû sçavoir les noms, qui meriteroient d'estre connus & réveres de tout le monde. Les autres, soit qu'ils fussent tout-à fait Ligueurs, soit qu'ils craignissent pour leur vie, ou qu'ils crussent qu'il falloit dissimuler pour avoir lieu de rendre quelque bon service au Roy, ayant promis d'estre fidelles au parti de l'Union, furent renvoyez libres pour rendre la Justice avec le Président Brisson, qui dés le lendemain tint l'Audiance comme Chef de ce nouveau Parlement de la Ligue, avec laquelle ou crut qu'il s'estoit entendu, afin de pouvoir occuper cette place. Cela fut tout-à-fait indigne d'un homme de si haute réputation pour sa rare doctrine, & qui devoit plûtost perdre mille vies que d'abandonner laschement son Roy, & de se faire honteusement esclave de la passion de ses plus mortels ennemis, sous prétexte que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour se mettre à couvert de la violence des Factieux comme il le protesta secretement de Notaire. Mais c'est que les plus grands Docteurs ne sont pas toûjours les plus grands hommes; & que le bon sens accompagné d'une grande fermeté d'ame, & d'un attachement inviolable à son de-

Journal de Henry III.

devoir vaut incomparablement mieux, pour le service de Dieu & de l'Estat, que toute la science des livres & des Colleges ramassée dans un esprit sans honneur, sans courage, & sans probité. ANN. 1589.

Et certes il parut bien que toutes ces belles qualitez manquerent alors à ce prétendu Parlement, lors que neuf ou dix jours aprés cette action tous ses membres au nombre de sixvingt-six, y compris les Princes & les Prélats, jurerent sur le Crucifix qu'ils ne se départiroient jamais de leur Ligue, & qu'ils pour suivroient par toutes sortes de voyes la juste vengeance de la mort des deux Guises, contre tous ceux qui en estoient ou les auteurs ou les complices. Cét Acte qui fut envoyé à toutes les villes qui tenoient pour la Ligue, augmenta la fureur des peuples, qui firent encore pis qu'auparavant: jusques-là mesme qu'il y en eût qui par un abominable mélange du parricide, du sacrilege, & des enchantemens de la magie, mettoient des images de cire à à la ressemblance du Roy sur les autels, & les piquoient en divers endroits, en prononçant certaines paroles diaboliques à chacune des quarante Messes qu'ils faisoient dire en plusieurs Eglises, pour donner plus de force à leur charme, & à la quarantieme ils les perçoient à l'endroit du cœur comme pour luy donner le coup de la mort.

Cayet.

Journal MS. de Loysel.

Iournal de Hen y III.

Et cependant le furieux Guincestre, mon-

ANN. 1589. montrant en plein sermon certains petits chandeliers d'argent travaillez délicatement, il y avoit plus de cent ans, en forme de Satyres portant des flambeaux, & qu'on avoit trouvez parmi les riches ornemens des ses oratoires des Capucins, & des Minimes du Bois-de-Vincennes qui furent pillez par la populace, l'accusoit luy-mesme d'estre sorcier, disant que c'estoient-là les idoles, & les figures des démons ausquels Henry de Valois avoit coustume de sacrifier dans ses retraites de Vincennes, & qui luy avoient ordonné le massacre du Duc de Guise défenseur de la Foy. Mais enfin ce qui acheva d'abbatre entierement l'autorité Royale, & d'établir puissamment la révolte, en luy donnant quelque forme reglée de gouvernement populaire, ou plûtost Aristocratique, contre la Loy fondamentale de la Monarchie Frãçoise, fut l'arrivée du Duc de Mayẽne.

Ce Prince n'avoit pas à la verité toutes ces grandes & héroïques qualitez qui firent admirer de tout le moude le Duc de Guise son aisné. Mais si l'on s'arreste à le regarder luy seul, & sans le comparer avec son frere, dont le merite incomparablement plus éclatant que le sien ne manqueroit jamais de l'effacer, on sera obligé de dire, pour luy rendre justice, qu'il avoit autant d'esprit, de cœur, de sagesse, de moderation, de franchise & de probité qu'il en faut pour meriter de tenir un rang

honorable parmi les grands hommes ; mais non pas autant de résolution, de fermeté, de grandeur d'ame, de vigueur & d'activité, & de bonheur qu'il en foudroit pour soustenir un aussi puissant parti que celuy dont il se fit chef contre deux grands Rois. ANN. 1589.

D'une part il estoit fortement sollicité par le Conseil des Seize, & par la Duchesse de Montpensier sa sœur de venir prendre la place de son frere, & se mettre à la teste de ceux qui estoient tout prests de suivre ses ordres, & de s'abandonner à sa conduite : & de l'autre, il avoit reçeû des Lettres du Roy, qui l'asseûroit en des termes tres-*obligeans*, qu'estant persuadé de son innocence, comme il l'estoit du crime de ses freres, il estoit prest à luy donner toute la part qu'il pourroit souhaiter dans ses bonnes graces & dans ses bienfaits, pourveû qu'il persista dans la fidelité qu'il luy devoit. *Cayet. Memor di Moros. l. 3.*

Mais l'extremé douleur qu'il avoit de la maniere dont on avoit traité ses freres, aprés tant de promesses & tant de protestations si solennelles d'avoir oublié le passé, l'obligation qu'il s'imagina que son honneur luy imposoit de venger cette mort ; & sur tout cette insurmontable défiance qu'il eût du Roy, aux promesses duquel il ne voulut plus se fier aprés un pareil coup, le firent résoudre à prendre les armes, quoy-qu'il fust naturellement peu dispo-

ANN. 1589. ſé à ſe précipiter aveuglement, comme il fit dans cét horrible abyſme d'une infinité de perils & de deſordres qui ſont inſeparables des guerres civiles. Il crut qu'il y avoit beaucoup moins de ſeûreté pour luy à ſe fier au Roy qu'à la fortune toute inconſtante qu'elle eſt, & qu'il ne courroit pas tant de riſque en ſe déclarant hautement ſon ennemi, qu'en s'aſſeûrant ſur ſes promeſſes & ſur ſes ſermens. Ainſi ce ne fut d'abord ni la haine, ni l'ambition, mais la défiance qui l'entraiſna comme par force dans la guerre civile, & il ne s'expoſa à un danger ſi manifeſte de ſe perdre, que parce qu'il s'imagina qu'autrement il eſtoit perdu.

Cependant le commencement de ſa malheureuſe entrepriſe fut fort heureux. Il partit de Dijon avec un bon nombre de troupes qu'il avoit amaſſées de ſon Gouvernement de Bourgogne, & de la Champagne qui c'eſtoit toute déclarée pour la Ligue, à la réſerve de Chaalons, dont les Magiſtrats ayant appris la mort du Duc de Guiſe avant le ſieur de Roſne que ce Duc y avoit établi Gouverneur, le contraignirent ſur le champ d'en ſortir. Et comme une riviere s'enfle & ſe groſſit troûjours d'avantage à meſure qu'elle s'éloigne de ſa ſource & qu'elle s'avance vers la mer : ainſi les forces de ce nouveau Chef des Ligueurs croiſſent ſur ſa marche par le concours de ceux que ſa réputation, la memoire du feu Duc ſon frere,

Davila. Cayet, &c

re,

re, la haine qu'on portoit au Roy, l'exemple de Paris, le faux zele de la Religion, & sur tout l'interest & le desir de s'avancer pendant les troubles luy attirent dans les païs par où il passe, & où toutes les villes à l'envi luy ouvrent les portes. ANN. 1589.

Il est reçeu à Troyes avec les mesmes honneurs que l'on rend aux Rois. Il y agit en Souverain, envoyant de là des Commissions aux créatures du Duc de Guise, & sur tout à Rosne & à Saint Paul, ausquels il fait expedier des ordres pour commander en Champagne & en Brie. Il s'asseûre de Sens, où ses partisans l'avoient appellé : tout plie sous son autorité par tout où il passe. Il entre en victorieux dans Orleans, où le seul bruit de sa venuë obligea les Royalistes à rendre la Citadelle aux Bourgeois qui l'assiegeoient. Il se rend maistre de Chartres par l'intelligence qu'il y avoit, & où le peuple changé tout-à-coup, comme par une espece d'enchantement, & devenu tout autre qu'il n'estoit lors que le Roy s'y retira aprés les Barricades, le reçeût avec de grandes acclamations.

Enfin tout glorieux, & beaucoup plus fier que ne pourroit son naturel pour tant d'heureux succés qui sembloient luy répondre de l'avenir il entra le douziéme de Février à Paris, où comme si l'on eust veû le Duc de Guise resuscité en sa personne, on fit éclater la joye publique avec tant de transports & d'excés, qu'on *Journal MS. de M. Loysel.*

ANN. 1589. *Journal de Henry III.*

en vint mesme jusqu'à exposer son Tableau avec la Couronne fermée, & à luy dresser un Trône Royal; & s'il eust eû assez d'ambition & d'audace pour s'y placer, il eust trouvé peut-estre assez de gens qui l'eussent reconnu, pour tenir sous luy des Gouvernemens qu'il leur eust donnez en titre de Duchez & de Comtez avec hommage, comme fit Hugues Capet. Mais soit qu'il n'osast par timidité, ou que par prudence il ne voulust pas entreprendre une chose où il prévoyoit des difficultez insurmontables, qui pour avoir voulu monter trop haut l'eussent fait tomber dans le précipice: il est certain qu'en refusant d'accepter cét honneur qu'il ne voulut pas dans la suite qu'un autre possedast, il sauva l'Estat, & que, sans qu'il en eust alors l'intention, il conserva la Couronne au Roy de Navarre qui en estoit le legitime héritier présomptif.

Il se contenta donc d'établir d'abord son autorité, & de se rendre plus puissant que le Conseil de la Ligue composé de ces fameux quarante, entre lesquels estoient les plus seditieux & les plus mutins du parti, qui quelque protestation qu'ils eussent faite de luy obéïr, l'eussent emporté dans les déliberations pardessus luy, & n'eussent pas manqué, quand il leur eust plû, de luy faire la Loy. Pour cét effet, il affoiblit ce Conseil, en l'augmentant d'un plus grand nombre

des

des plus qualifiez du parti, sur lesquels il pouvoit s'asseurer, y estant tous mis de sa main. Car sous prétexte qu'il falloit que cette Assemblée, qui devoit estre le Conseil général de l'Union, fust plus grande & autorisée de tout le parti, il fit arrester que tous les Princes y pourroient assister quand ils voudroient, & que tous les Evesques, les Présidens, les Procureurs, & les Avocats Généraux des Parlemens, quinze Conseillers qu'il nomma, le Prevost des Marchands, les Eschevins, & le Procureur de la Ville, & les Députez de trois Ordres de toutes les Provinces de la Ligue y auroient séance & *voix* déliberative. ANN. 1589. *Cayet t. 1.*

Ainsi estant toûjours le plus fort dans cette Assemblée par les plus grand nombre des voix qui estoient à luy, il y faisoit passer malgré les Seize, tout ce qu'il vouloit, & il s'y fit donner en effet une autorité fort approchante du souverain pouvoir des Rois. Car la premiere chose qui fut arrestée dans ce nouveau Conseil, fut que pour marquer ce pouvoir presque absolu & souverain qu'on luy laisse prendre, ou qu'on luy donna, il auroit desormais, jusqu'à la tenuë des Estats, la qualité toute extraordinaire, & de laquelle il n'y a nul exemple, de Lieutenant Général, non pas du Roy, car la Ligue n'en connoissoit point encore, mais de l'Estat & Couronne de France. Comme si celuy qui commande & gouverne pouvoit repre-

ANN. 1589. representer un Royaume, & tenir ce qualité de Lieutenant la place d'un Estat qui n'est pas ce qui gouverne, mais ce qui doit estre gouverné.

Il presta pourtant le serment de cette nouvelle & bizarre dignité, le treiziéme de Mars, au Parlement, qui en verifia les Lettres scellées des nouveaux Sceaux qu'on fit au lieu de ceux du Roy qui furent rompus; & pour commencer l'exercice de sa Charge par un acte de Souverain, il fit aussitost publier de nouvelles Loix contenuës en vingt & un articles pour unir sous une mesme forme de gouvernement toutes les villes qui estoient entrées dans la Ligue, & celles qui y entreroient encore, dont le nombre en fort peu de temps se trouva tres-grand. Car il n'y a rien de plus surprenant que de voir avec quelle rapidité ce torrent de rebellion se répandant de la Capitale dans les Provinces, entraisna les plus grandes villes, qui sous prétexte de venger la mort des prétendus défenseurs de la Foy, & de conserver la Religion, se liguerent contre l'Oingt du Seigneur, ou pour se faire un nouveau Maistre, ou pour n'en avoir point du tout.

Journal MS. de M. Loysel.

Cayet, t. 1.

Presque toutes les villes de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, & de l'Isle de France, la plupart de celles de la Normandie, du Mayne, de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence, du Berry, & les plus grandes

des

des villes du Royaume aprés Paris, Roüen, Lyon, Toulouſe & Poitiers, c'eſtoient miſes du parti de l'Union avant la fin du mois de Mars, & par tout on avoit commis à peu prés les meſmes deſordres qu'à Paris; mais ſur tout à Toulouſe, où les factieux s'eſtant jettez ſur le Premier Preſident Duranti, & ſur Daphis Avocat Général, deux hommes d'une haute capacité, d'une vertu ſinguliere, & d'une rare fidelité au ſervice du Roy, les maſſacrerent en pleine ruë. Aprés quoy la Faculté de Theologie confirma le Decret de la Sorbonne qu'on avoit propoſé dans une Aſſemblée générale à l'Hoſtel de Ville pour *autoriſer* la révolte. ANN. 1589.

La plus grande partie de la Provence s'eſtoit auſſi jettée avec la meſme impetuoſité dans ce parti, ſous la conduite du fameux Hubert de Garde Seigneur de Vins, qui par ſon courage & par ſa valeur extraordinaire, ſouſtenuë de beaucoup d'eſprit & de prudence, & d'une merveilleuſe adreſſe à gagner le cœur & l'affection des peuples, s'eſtoit aquis plus de credit & de pouvoir qu'aucun Gentilhomme, ſans être appuyé de l'autorité Royale, n'en eût jamais dans ſa Province. Il avoit autrefois ſauvé la vie à Henry III. au ſiege de la Rochelle, lors que ce Prince, qui n'eſtoit encore que Duc d'Anjou, s'eſtant approché trop prés d'un retranchement, d'où un ſoldat qui le choiſit entre tous les autres l'avoir couché en joüe, de Vins qui

Hiſt. d'Aix, fol 304. Louvet, Hiſt des troubles, de Prov. 1. part p. 354.

ANN. 1589. s'en apperçeût ſe jetta promptement au-devant de luy, & le couvrit de ſon corps, où il reçeût la mouſquetade dont il penſa perdre la vie. Il attendoit toutes choſes du Duc, quand il fut Roy, pour récompenſe d'un ſi grand ſervice : mais comme il vit que tout eſtoit pour les *Mignons*, ſans qu'il paruſt qu'on ſongeaſt ſeulement à luy, le dépit qu'il en eût fit qu'il ſe donna tout au Duc de Guiſe, & qu'il engagea dans la Ligue, dont il fut le Chef en Provence, le Comte de Carces ſon oncle, ſon beaufrere le Comte de Sault, une grande partie de la Nobleſſe, & le Parlement d'Aix, & qu'il expoſa la Province à un danger évident de ſe perdre en y appellant le Duc de Savoye, qui fut pourtant enfin contraint de ſe retirer chez luy avec honte.

Cependant le Roy, qui ſur les facheuſes nouvelles qu'il reçevoit coup ſur coup de la rebellion des peuples, avoit eſté contraint de renvoyer les Députez des Eſtats dans leurs Provinces, où, comme ils eſtoient la pluſpart grands Ligueurs, ils augmenterent encore un ſi grand mal, ſe vit obligé de quitter les voyes de la douceur pour prendre enfin, mais un peu trop tard, celles de la rigueur & de la force. Il commence par envoyer à Paris un Heraut, portant injonction au Duc d'Aumale, prétendu Gouverneur de ſortir de la Ville, interdiction au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la

Cour

Cour des Aydes, avec défenſes à tous autres Officiers de plus exercer leurs Charges: mais il fut renvoyé, ſans eſtre oüi, chargé d'injures, & menacé de la corde s'il oſoit encore retourner. ANN. 1589. *Iournal de Henry III. Iournal de M. Loyſel.*

Il déclare les Ducs de Mayenne & d'Aumale, les Bourgeois de Paris, d'Orleans, d'Amiens, d'Abbeville, & des autres villes liguées, criminels de leze-Majeſte, ſi dans un certain temps ils ne rentrent dans leur devoir. Il tranſporte le Parlement de Paris à Tours, & toutes les Chambres & les Juſtices des villes de la Ligue en d'autres qui luy eſtoient fidelles. Mais ſans ſe ſoucier de ces tranſports ni de ces déclarations, on s'en venge par le mauvais traitement qu'on fait par tout à ceux qu'on croyoit encore être à luy. Il fait au mois de Mars ce qu'il devoit avoir fait au mois de Décembre. Il mande ſa Gendarmerie, & aſſéble le plus qu'il peut de troupes aux environs de Tours, où, ne ſe trouvant pas en ſeûreté dãs une ville auſſi foible que Blois, il s'eſtoit retiré, aprés s'eſtre aſſeûré de ſes priſonniers qu'il fit tranſporter du Château d'Amboiſe en diverſes priſons. Mais le Duc de Mayenne qui avoit plus de forces que luy, eſtoit déja ſur le point de ſortir de Paris avec une bonne armée, réſolu de le prévenir, & de l'aller attaquer juſques dans Tours. Or ce fut cela meſme que le fit enfin réſoudre à prendre l'unique voye qui luy reſtoit de ſe mettre à couvert de la derniere violence, & *Mem. de la Ligue, t. 3. Déclaration du Roy contre les Ducs de Mayenne, d'Aumale, &c. Déclaration du Roy contre les villes de Paris, d'Orleans, &c au mois de Février.*

ANN. 1589. de conſerver ſa Couronne & ſa perſonne. La France eſtoit alors dans le plus déplorable eſtat qu'elle fut jamais, ſe trouvant diviſée entre trois partis qui la deſoloient; celuy de la Ligue, qui eſtoit tres puiſſant, par le ſoulevement de tant de villes; celuy du Roy de Navarre, qui s'eſtoit extrémement fortifié durant ces premiers troubles; & celuy du Roy, qui n'avoit preſque encore alors que ſa Maiſon, & tres-peu de villes ſur leſquelles il puſt s'aſſeûrer. Il eſtoit impoſſible que ſe trouvant en cét eſtat il continuaſt la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Huguenots, & qu'il ſouſtint en meſme temps celle que les Ligueurs luy alloient faire. Il falloit donc neceſſairement qu'il ſe réüniſt avec l'un de ces deux parties pour ranger l'autre à ſon devoir, ou du moins pour ne pas perir s'il demeuroit ſeul expoſé aux inſultes de tous les deux. Or les Ligueurs ne vouloient point du tour de paix ni de tréve avec luy, ayant juré dans le ſerment que le Duc de Mayenne fit faire à toutes les villes de l'Union, de pourſuivre juſqu'au bout la vengeance de la mort des Guiſes. Il eſt en ſuite manifeſte qu'il eſtoit indiſpenſablement obligé de ſe joindre au Roy de Navarre, & d'accepter le ſecours qu'il luy offroit de la maniere du monde la plus noble & la plus généreuſe.

Cayet. t. 4. Memor. d'Etat. Moroſ. l. 1.

Depuis la mort des Guiſes, ce Prince profitant de l'occaſion qui luy eſtoit ſi fa-

vorable, lors que tout estoit en desordre parmi les Catholiques, avoit fort avancé les affaires de son parti par la prise de Niort, de Saint Maixent, de Maillezais, & de quelques autres places dans le Poitou; puis estant relevé en peu de temps d'une dangereuse maladie dont il pensa mourir, il avoit pousſé ses conquestes jusques sur les frontieres de la Touraine, s'estant rendu maistre de Loudun, de Thoûars, de Montreu'il Bellay, de Mirebeau, de l'Isle-Bouchard, de Chastelleraud, d'Argenton, & de Blanc en Berry: lors que voyant le pitoyable estat où le Royaume estoit réduit par ces trois partis qui le divisoient, il fit publier une Déclaration du quatriéme de Mars adressée aux trois Estats de France, pour les exhorter à la paix, l'unique remede à tant de maux dont elle est affligée.

ANN. 1589. *Mem. de la Lig t. 3. d'Aubigné. Davila. Cayet, &c.*

Déclarat. du Roy de Nav aux trois Estats Mem de la Ligue. t. 3.

La, aprés avoir remontré qu'il est impossible que le Roy réüssisse dans la guerre civile que quelques-uns luy conseillent de faire en mesme temps aux Huguenots & aux Ligueurs, il luy offre son service & toutes les forces de son parti, non pas pour punir les Ligueurs & tant de villes qui se sont révoltées contre luy, mais pour les réduire aux termes de demander la paix, laquelle il le supplie tres humblement de leur vouloir donner, en leur pardonnant toutes les injures qu'il en a receüës, lors qu'ils seront domptez par les forces unies de tous les bons François de l'une & de l'autre Religion,

ANN. 1589. marchant sous la conduite de sa Majesté contre les rebelles. Aprés quoy il proteste devant Dieu, & y engage sa foy & son honneur que cette Union des fidelles serviteurs du Roy, Catholiques & Protestans, ne se faisant que pour rétablir en France l'autoriré Royale avec la paix, il ne souffrira jamais que la Religion Catholique & Romaine en reçoive aucun préjudice, & qu'elle sera conservée dans toutes les villes que l'on prendra en l'estat où elle s'y trouve sans y apporter aucun changement.

Cette Déclaration donna lieu à la négotiation qui se fit fort secretement bientost aprés pour cette Union des deux Rois. Il y avoit des gens dans le Conseil qui s'y opposoient fort, craignant qu'elle ne fortifiast extrémement le parti de la Ligue, par la créance qu'on auroit que le Roy avoit toûjours eû une secrete intelligence avec les Huguenots, comme les Ligueurs l'avoient si souvent publié: outre que le Pape, dont on avoit besoin, en seroit tres-scandalisé. Luy-mesme avoit bien de la peine à s'y résoudre, & eust sans doute mieux aimé s'accorder, s'il l'eust pû, avec les Princes de la Ligue, & remettre en vigueur son Edit de réünion, ce qui n'estoit pas inconnu au Roy de Navarre; qui voyoit bien que l'on ne viendroit à luy qu'au defaut des autres.

Lettre du Roy de Navar. au sieur du Plessis, dans ses Mem t. 1. p. 652.

Cayet. t. 1. Memor. di Moros.

En effet, le Roy en avoit écrit dés le commencement du mois du Mars au Duc de Lorrai-

raine, & luy avoit envoyé des conditions tres-avantageuſes pour les Princes de ſa Maiſon, avec toute ſorte de ſeûreté, s'il leur pouvoit perſuader de recevoir la paix & le traité qu'il leur offroit. Mais comme il ne peut rien obtenir de ce coſté là, ceux de ſon Conſeil qui eſtoient d'avis qu'on receuſt les offres du Roy de Navarre firent ſi bien valoir la plus forte de toutes les raiſons qui eſt la neceſſité abſoluë, outre les exemples qu'ils alleguoient de tant de Rois & d'Empereurs tres-Catholiques, qui, comme le Grand Theodoſe, ſe ſont ſervis des Infidelles & des Héretiques contre leurs ennemis, que le Roy ſe réſolut enfin à faire ce Traité. ANN. 1589.

Il fut conclu à Tours le troiſiéme du mois d'Avril par le ſieur du Pleſſis-Mornay, traitant pour le Roy de Navarre à ces conditions: *Que ce Prince, pendant la Tréve, qui ſeroit d'un an, ſerviroit le Roy avec toutes ſes forces. Qu'il auroit un paſſage ſur Loire, qui fut enfin la ville de Saumur, aprés quelques difficultez qu'il fallut ſurmonter pour la luy mettre entre les mains. Qu'il y auroit l'exercice libre de ſa Religion, & dans quelques petites villes qu'on luy laiſſeroit pour la ſeûreté du rembourſement de ce qu'il auroit dépenſé durant cette guerre.* *Mem. de du Pleſſis, t. 1. p. 656. d'Aubigné, t. 3. c. 19.*

Cette négotiation de du Pleſſis ne ſe put faire ſi ſecretement, que le Legat Moroſini n'en euſt avis: ſur quoy il fit tous ſes efforts, par de tres-vives remontrances, pour empeſcher ce coup qu'il croyoit eſtre fatal à la Religion, ſe- *Mem. del. vie del Card. Moroſ. l. 3.*

ANN. 1589. lon la fauſſe idée qu'il avoit concûë du Roy de Navarre. Et comme le Roy luy eût dit, qu'aprés avoir tenté toutes les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne, que ce Prince avoit tousjours fierement refuſées, la neceſſité l'obligeoit à prendre cét unique moyen qui luy reſtoit de défendre ſa propre vie: ce Legat le conjura de luy donner encore dix jours, pour avoir le temps de traiter luy-meſme avec le Duc, auquel il eſperoit faire accepter la paix avantageuſe qu'on luy preſentoit. Quoy-que le Traité fuſt non ſeulement conclu, mais ſigné, comme on le voit dans les Memoires de du Pleſſis-Mornay, le Roy néanmoins, pour montrer que ce n'eſtoit que par neceſſité qu'il s'uniſſoit avec les Huguenots contre ceux de la Ligue. voulut bien qu'avant la publication de ce Traité on fit encore ce dernier effort ſur l'eſprit du Duc de Mayenne. Pour cét effet, il donna par écrit au Legat les meſmes articles qu'on avoit déja fait propoſer par le Duc de Lorraine, & qui eſtoient les plus avantageux pour ſa Maiſon qu'on euſt pû ſouhaiter.

Car on offroit au Duc de Mayenne ſon Gouvernement de Bourgogne, avec pouvoir de mettre dans les villes tels Gouverneurs qu'il luy plairoit, de donner les Charges vacantes, & de prendre ſur la Province quarante mille écus tous les ans: au jeune Duc de Guiſe ſon neveu le Gouvernement de Champagne, deux villes

Memoir. de Moroſ. lib 8. c. 30.

à ſon choix pour y mettre telle garniſon qu'il voudroit, vingt mille écus de penſion, & trente mille livres de rente en Benefices pour ſon frere ; au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon, avec un penſion de dix mille écus ; au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie, & deux villes dans la Province ; au Duc d'Elbeuf un Gouvernement & vingt-cinq mille livres de penſion ; & ce qui eſtoit le plus important pour la Maiſon, au Marquis du Pont fils aiſné du Duc de Lorraine, le Gouvernement, de Toul, Metz & Verdun, avec aſſeurance que ſi Sa Majeſté n'avoit point d'enfans mâles, les trois Eveſchez pourroient demeurer au Duc de Lorraine. A tout cela le Roy fit ajouſter, que pour lever les difficultez qui pourroient naiſtre ſur l'execution de ces articles, il s'en remettroit à l'arbitrage de Sa Sainteté, qui pourroit prendre pour adjoints le Senat de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, le Duc de Ferrare, & meſme le Duc de Lorraine, qui avoit tant d'intereſt en ces articles. ANN. 1589. *Cayet. l. 2.*

Ce fut avec ces conditions que le Legat partit de Tours le dixiéme d'Avril pour aller vers le Duc de Mayenne qui s'eſtoit déja avancé avec ſon armée juſqu'à Chaſteaudun. Il en fut reçeû avec toute ſorte d'honneur ; & il n'y a point de puiſſante conſideration qu'il ne luy propoſaſt durant deux jours de Conference qu'il euſt avec luy, pour obliger à conſentir à un accord *Memor. di Morof. l. 2. c. 27. 28.*

ANN. 1589. accord ſi avantageux pour toute ſa Maiſon, & ſi neceſſaire au bien de la Religion & de l'Eſtat, ou du moins, s'il vouloit encore quelque choſe de plus, à remettre ſes intereſts & ceux de ſon parti entre les mains du Pape, comme le Roy de de ſon coſté eſtoit tout preſt d'y remettre les ſiens. Mais aprés tout, il ne put jamais rien gagner ſur ſon eſprit. Et quoy qu'il puſt dire, il répondoit toûjours avec beaucoup de reſpect pour le Pape & pour le Legat, & un extréme mépris pour le Roy, lequel il appelloit preſque toûjours, *ce miſerable*: *Que luy & les ſiens obéiroient toûjours au Pape, mais qu'il eſtoit fort aſſeuré que ſa Sainteté ne luy commanderoit jamais de s'accorder au préjudice de la Religion avec un homme qui n'en avoit point, & qui s'eſtoit uni avec les Huguenots contre les Catholiques. Qu'il ne vouloit point oüir parler d'accord avec un perfide, qui n'avoit ni foy ni honneur, & qu'il ne ſe fieroit jamais à la parole de celuy qui avoit fait ſi cruellement maſſacre ſes freres, en violant, par une horrible perfidie non ſeulement la foy publique, mais auſſi le ſerment qu'il avoit fait ſur le tres-Saint Sacrement de l'Autel.*

Aprés cela, le Cardinal voyant de plus, ce qu'il n'avoit pas cru, qu'on parloit encore plus indignement du Roy dans toute l'armée & dans les villes de la Ligue, où l'on n'euſt oſé luy donner le nom de Roy, luy écrivit qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce coſté-là; & n'oſant ſe tenir auprés de ſa perſonne tandis que

le Roy de Navarre y estoit, il s'en alla en Bourbonnois, où il attendit l'ordre qu'il receût du Pape, peu de temps aprés, de s'en retourner à Rome pour y rendre compte de sa Legation. Ainsi, aprés qu'on eût perdu toute esperance de faire la paix avec les Ligueurs, le Traité du Roy de Navarre fut exécuté. Il fut mis en possession de Saumur, dont il donna le Gouvernement au sieur du Plessis-Mornay, qui avoit si-bien réüssi à faire ce Traité. Et ce fut de là mesme qu'il publia sa Déclaration sur son passage de la riviere de Loire pour le service de Sa Majesté, où il proteste entre autres choses, qu'estant premier Prince du Sang, que sa naissance oblige plus encore que tous les autres à défendre son Roy, il ne tient pour ennemis que les Rebelles, défendant tres-étroitement à tous ses gens de guerre de rien entreprendre sur les Catholiques fidelles Sujets de Sa Majesté, & singulierement sur Clergé, qu'il prend en sa protection. ANN. 1589. *Déclarat. du Roy de Nav. Mem. de la Ligue, t. 3.*

Le Roy fit aussi la sienne tres-ample, où il expose toutes les raisons qui l'ont obligé à se joindre au Roy de Navarre, pour sauver sa personne & son Estat, sans que cette union puisse apporter aucun préjudice à la Religion Catholique qu'il maintiendra toûjours dans son Royaume au peril de sa vie. Mais enfin ce qui acheva de rendre parfaite la joye qu'on eût de cette union des deux Rois, fut leur entreveûë *Déclarat. du Roy, ibid.*

qui

ANN. 1589. qui ſe fit dans le Parc du Pleſſis le trentiéme d'Avril parmi les acclamations d'une infinité de peuple, avec toutes les marques d'une entiere confiance de part & d'autre; quoy-que les vieux Capitaines Huguenots, qui ne pouvoient perdre la memoire de la Saint Barthelemy, euſſent fait tout leur poſſible pour empeſcher que leur Maiſtre ne s'allaſt mettre entre les mains du Roy, comme il fit avec une ſi généreuſe franchiſe.

Il fit encore beaucoup plus: car comme il ſe fut retiré ſur le ſoir avec ſes Gardes & ſes Gentilshommes dans le fauxbourg de Saint Symphorien au-delà des Ponts, le lendemain premier jour de May il repaſſa la riviere ſuivi d'un ſeul Page, rentra dans Tours, & s'en alla donner le bon jour au Roy, qui fut ravi de cette généroſité, & connut clairement par là qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit tout eſperer d'un Prince qui ſe fioit ſi fort à ſa parole, quoy-qu'il euſt plus d'une fois manqué de la luy tenir, en révoquant, pour contenter ceux de la Ligue, les Edits qu'il avoit faits en ſa faveur. Ils paſſerent ainſi deux jours enſemble à tenir Conſeil, où le Roy de Navarre fit réſoudre, que pour achever promptement cette guerre, ils aſſembleroient au-plûtoſt toutes leurs forces, & qu'ils iroient droit à Paris, d'où tout le reſte de la Ligue dépendoit. Aprés quoy, laiſſant les quatre à cinq mille hommes qu'il avoit

avoit aux environs de Tours, il s'en alla à Chinon & dans le Loudunois faire avancer le reſte de ſes troupes qui ſe défioient encore de ſon union avec les Royaliſtes. Et ce fut cela meſme qui donna lieu au Duc de Mayenne d'entreprendre d'attaquer Tours. ANN. 1589.

Ce Prince eſtoit ſorti de Paris au commencement du mois d'Avril avec une partie de ſon armée ; & aprés avoir pris Melun, & quelques autres petites places qui pouvoient empeſcher l'abord des vivres dans cette grande ville, il alla joindre le reſte de ſes troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Beance ; puis laiſſant à gauche Baugency & Blois qu'on croyoit qu'il deuſt attaquer, il s'avança juſqu'à Chaſteaudun, pour exécuter le deſſein qu'il avoit ſur Vendoſme, & meſme ſur Tours, par l'intelligence que ceux de la Ligue luy avoient pratiquée dans ces deux villes. Maillé Benehard Gouverneur de Vendoſme, qui avoit vendu ſa place, en ouvrit les portes à Roſne Mareſchal de Camp qui y fit priſonnier preſque tout le Grand Conſeil que le Roy y avoit tranſporté. Le Duc de Mayenne s'y rendit auſſitoſt aprés, & s'eſtant rejoint aux troupes de Roſne, il va fondre ſur les quartiers de Charles de Luxembourg Comte de Brienne, qui eſtoit logé à Saint Oüin & aux environs, à une lieuë d'Amboiſe, luy taille en pieces plus de ſix cens hommes, diſſipe le reſte, le prend luy-meſme priſon-

Cayet. t. 1. Davila. D'Aubigné t. 3. Mem. de la Ligue, &c.

ANN. 1589. ſonnier, puis ſe va poſter vis-à-vis de Saumur, pour empeſcher le paſſage au reſte des troupes du Roy de Navarre.

Or, comme peu de temps aprés il eût appris que ce Prince s'eſtoit éloigné de Tours, il crut que c'eſtoit là le temps d'exécuter ſon entrepriſe qu'il croyoit infaillible par l'intelligençe qu'il y avoit. Il rebrouſſe donc promptement chemin, marche avec une extréme diligence, contre ſa couſtume, & paroiſt tout-à-coup en bataille, le ſeptiéme de May au matin, ſur les hauteurs du fauxbourg de Saint Symphorien. Il s'en fallut peu que le Roy, qui eſtoit allé ce jour-là de fort bonne heure à Marmoutier, ne fuſt ſurpris par les Coureurs qui n'eſtoient qu'à cent pas de luy. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de peril qu'il put gagner les premiers Corps de garde, d'où il repaſſa dans la ville, & il y donna ſi bon ordre par tout, que ceux qui eſtoient d'intelligence avec l'ennemi n'oſerent branler. C'eſt pour quoy le Duc, qui avoit entretenu aſſez lentement l'eſcarmouche juſques ſur les quatre heures aprés midy, attendant toûjours que les Ligueurs de la ville ſe ſoulevaſſent, voyant que tout y eſtoit fort paiſible, donna de toutes ſes forces ſi vivement par trois endroits dans les barricades qu'on avoit faites aux trois avenuës du fauxbourg gardé par douze cens hommes, qu'il s'en rendit maiſtre dans une demi-heure, avec perte d'en-

d'environ cent ſoldats des ſiens, & de trois à quatre cens de ceux du Roy. ANN. 1589.

C'eſt là où aboutit tout ce grand effort que la Ligue avoit fait pour mettre ſur pied cette grande armée, qui aprés cela ne fit plus rien que des deſordres effroyables par tout où elle ne trouvoit point d'ennemi qui puſt l'arreſter. Car comme le Duc de Mayenne vit qu'une partie des troupes du Roy de Navarre eſtoient arrivées ſur le ſoir ſous la conduite du brave Chaſtillon, qui s'eſtoit déja retranché dans l'Iſle vis-à-vis du fauxbourg, & que le reſte arriveroit bientoſt avec le Roy de Navarre, qui ne manqueroit pas de luy donner plus d'exercice qu'il n'en falloit à ces nouveaux ſoldats qui faiſoient la plus grande partie de ſon armée: il prit le parti de ſe retirer à la ſourdine le lendemain avant le jour, aprés que ſes troupes ſe furent ſignalées par toutes ſortes de crimes les plus exécrables dans le pillage du fauxbourg. De là il fut recueïllir dans l'Anjou & dans le Maine quelques Régimens que l'on y avoit levez pour la Ligue; puis s'eſtant emparé d'Alençon, qui ſe rendit ſans réſiſtance faute de garniſon, il fut contraint de retourner promptement à Paris, où l'on eſtoit dans une grande conſternation pour la perte de la bataille de Senlis, dont il faut maintenant que je parle.

Guillaume de Montmorency, Sr. de Thoré, avoit ſi bien ſceû pratiquer, tandis qu'il eſtoit

ANN. 1589. eſtoit à Chantilly, les principaux de cette villelà, qui s'eſtoient laiſſé d'abord entraiſner au torrent de la Ligue, qu'il s'en eſtoit rendu maiſtre ſur la fin du mois d'Avril, & y avoit fait entrer aprés luy cent Gentilshommes de ſes amis, & quatre à cinq cens hommes de pied qu'il avoit levez dans la vallée de Montmorency. Les Pariſiens étonnez de cette ſurpriſe, qui leur oſtoit la communication de la Picardie, vouloient abſolument qu'on repriſt au-plûtoſt cette place, & ils preſſerent tellement le Duc d'Aumale & le ſieur de Mayneville Lieutenant du Duc de Mayenne, que dans trois jours ils y furent mettre le ſiege avec quatre à cinq mille Bourgeois de Paris & trois pieces de canon, auſquels Balagny quelque temps apres ſe joignoit avec trois à quatre mille hommes tant des villes des Païs-Bas que de celles de Picardie, & ſept pieces d'artillerie qu'il avoit priſes de Peronne & d'Amiens.

Mem. de la Lig. t. 3. Davila. Cayet.

Cayet, t. 1. p. 208.

Or, en meſme temps qu'on formoit ce ſiege, le ſage & vaillant Seigneur de la Noüë qui commandoit les troupes de Sedan, la tréve eſtant faite avec le Duc de Lorraine, les avoit jointes à celles du Duc de Longueville à Saint Quentin, pour aller, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Roy, au-devant des Suiſſes que le ſieur de Sancy luy amenoit. L'occaſion leur parut belle de rendre un grand ſervice au Roy, au faiſant lever le ſiege avant que de ſe mettre

tre en marche. Pour cét effet, ils s'avancerent jusques à Compiegne où ils avoient donné le rendez-vous aux Gentilshommes Royalistes de la Picardie, qui ne manquerent pas de s'y rendre. De sorte que le jour mesme dix-septiéme de May, que la place presque toute ouverte à coups de canon se devoit rendre si elle n'étoit secouruë avant la nuit, ils parurent sur le midy à la veûë de la ville au nombre de mille à douze cens chevaux & de trois mille hommes de pied, toutes soldats aguerris, & fort résolus de forcer le passage pour y entrer, ou de perir. ANN. 1589. *Gayet.*

Le Duc d'Aumale trompé par ses espions qui l'avoient asseûré que l'ennemi n'avoit point de canon, & se trouvant deux fois plus fort, ne douta point qu'il ne le deust défaire avec sa seule Cavalerie. Pour cét effet, aprés avoir rangé avec beaucoup de peine son Infanterie Parisienne, fort leste à la verité, & tres-bien armée, mais un peu étonnée de voir qu'on alloit faire autre chose que l'exercice, & qu'il y alloit de la vie, il s'avança si fort avec sa Cavalerie divisée en trois gros Escadrons, ayant Maynneville à sa droite & Balagny à sa gauche, que ces deux grands corps d'Infanterie & de Cavalerie ne pouvoient plus tirer aucun service ni secours l'un de l'autre.

La Noûë, à qui pour son experience le jeune Duc de Longueville avoit confié

tout

ANN. 1589. tout le soin de l'armée, ayant remarqué ce desordre, & la contenance mal asseûrée de l'Infanterie Parisienne, ne douta point qu'il ne deust battre l'ennemi avec ce peu de troupes qu'il avoit, & qui furent rangées en cét ordre Le Duc de Longueville tenoit milieu avec son Escadron composé d'un grand nombre des plus braves de la Noblesse, ayant à leur teste le Seigneur Charles de Humieres Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiegne, qui avoit fourni à l'armée du canon & des munitions, ce qui fut la cause du gain de la bataille.

C'est celuy, qui aprés avoir bientost découvert les pernicieux desseins des Ligueurs, servit si biẽ le Roy contre la Ligue, que Henry IV. à son avenement à la Couronne, le fit son Lieutenant en Picardie, en luy laissant, par une tres-rare prérogative, l'entiere disposition de toutes choses dans cette Province. Ce ne furent aussi que ses grands services, son merite extraordinaire, sa haute réputation, les belles choses qu'il fit en cette grande occasion, & celles qu'il faisoit encore tous les jours à la guerre, qui luy firent donner, sans autre recommandation le Brevet de Général de l'Artillerie qu'il eût un peu avant sa mort. Et il estoit en passe de monter encore plus haut, si son trop de cœur ne l'eust exposé à cette fatale mousquetade dont il fut tué à la prise de Han sur les Espagnols, qui furent tous sacrifiez à la juste douleur qu'on

Thuana.

1595.

eût

eût de la perte d'un ſi grand homme. ANN.
Ceux qui ſe joignirent au Duc de Longue- 1589.
ville avec luy furent Loüis Dongniez Comte de Chaune ſon beaufrere, les ſieurs de Maulevrier, de Lanoy, de Longueval, de Cany, de Bonnivet, de Givry, de Fretoy, de Meſvilier, & de la Tour.

Cét Eſcadron eſtoit flanqué à droit & à gauche de deux gros Bataillons; ayant chacun deux pieces de campagne, qui n'eſtoient ſorties de Compiegne qu'aſſez long-temps aprés l'armée pour tromper les Eſpions, qui rapporterent en effet qu'il n'y en avoit point. Il jetta ſur les ailes à droit la Cavalerie de Sedan, à la teſte de laquelle il voulut combatre, & à gauche les Cavaliers que l'on avoit tirez des places qui tenoient pour le Roy en Picardie. Le Duc d'Aumale, qui pour courir plus viſte à la victoire qu'il croyoit luy eſtre aſſeûrée, n'avoit point mené de canon, fit ſonner le premier la charge; & Balagny avec ſon Eſcadron de Cambreſiens & de Walons s'avança fierement pour donner dans celuy de la droite des Royaliſtes, qui étoit incomparablement plus foible que le ſien: mais comme il en approchoit, le gros Bataillon qui couvroit la gauche de cét Eſcadron s'eſtant ouvert, il fut bien ſurpris de ſe voir ſalüé d'une volée de canon, qui luy emporta des rangs entiers de ſon Eſcadron, & le contraignit de reculer tout en deſordre.

Alors le Duc d'Aumale qui vit fort bien

ANN. 1589. qu'il n'y avoit point d'autre remede à ce mal qu'il n'avoit pas préveû, que de gagner promptement le canon, ſe mit au galop ſuivi de Mayneville & de Balagny même qui s'étoit remis en ordre, & vont tous trois enſemble attaquer cette Infanterie. Mais ils n'en eſtoient pas encore à cent pas, que l'autre Bataillon s'eſtant ouvert, une ſeconde volée qui donna au travers de leurs troupes éclaircit encore plus les rangs que la premiere. Une troiſiéme qui ſuivit bientoſt la ſeconde, les ébranla fort; & comme ils furent un peu plus avancez, les Mouſquetaires qu'on avoit rangez aux flancs des Cavaliers firent leur décharge ſi à propos ſur *les* hommes & ſur les chevaux qu'ils en renverſerent un tres-grãd nombre, Et en même temps toute la Cavalerie Royale donnant ſur des gens ébranlez & déja demi-défaits; & les aſſiegez, qui ſur ces entrefaites firent une ſortie, chargeant en queuë l'Infanterie Pariſienne abandonnée de la Cavalerie: ce ne fut plus un combat, mais une tuërie & une déroute générale.

Il n'y eût jamais de victoire plus complete avec ſi peu de perte du coſté du victorieux. Le Champ de Bataille luy demeura couvert de plus de deux mille morts, ſans compter ceux qui furent tuez par les païſans, ou qui ne ſe purent tirer des mareſcages qui ſont auprés de l'Abbaye de la Victoire. Le Camp des vain-

vaincus, les denrées & les marchandiſes qu'on y avoit apportées de Paris, le canon, les munitions, les drapeaux, le bagage, & douze cens priſonniers furent la récompenſe des vainqueurs, qui peu de jours aprés, comme il marchoient vers la Bourgogne, pour y joindre les Suiſſes, ſaliüérent de deſſus la hauteur de Montfauçon les Pariſiens de quelques volées de canon, pour leur apprendre leur defaite d'une autre maniere que n'avoient fait le Duc d'Aumale & Balagny, dont l'un s'étoit ſauvé à Saint Denis, & l'autre à Paris. ANN. 1589. *Journal de MS. de M. Loyſel.*

Et comme il arrive ordinairement qu'un malheur en attire un autre à ceux qui ſont abandonnez de la fortune, celuy-cy dés le lendemain dix-huitiéme de May fut ſuivi de la perte que la Ligue fit de trois cens braves Cavaliers Picards que le Gouverneur de Dourlens Charles Tiercelin de Saveuſe menoit au Duc de Mayenne, & qui eſtant rencontrez dans la Beauce, vers Bonneval, par le Comte de Chaſtillon beaucoup plus fort qu'eux, perirent, preſque tous, aprés auoir combatu comme des lions ſans vouloir demander quartier, ni meſme promettre, pour avoir la vie ſauve, qu'ils ne porteroient plus les armes contre le ſervice du Roy. Tant ils eſtoient paſſionnez Ligueurs, & ſur tout Saveuſe leur Capitaine, qui eſtant porté tout couvert de playes à Baugency, où le Roy de Navarre, grand amateur des vaillans hommes, fit *Idem Cayet. Mem. de la Ligue.*

ANN. 1589. tout ce qu'il put pour le conſoler, refuſa toutes ſortes de remedes, pour avoir le funeſte plaiſir de mourir en exaltant le Duc de Guiſe, & en chargeant de maledictions ceux qui l'avoient aſſaſſiné.

Ces heureux ſuccés joints à ceux que le Duc de Montpenſier avoit eûs dans la Normandie contre les Ligueurs, obligerent le Roy de Navarre, qui s'eſtoit avancé juſqu'à Baugency avec une partie de ſes troupes, de retourner à Tours, pour faire entendre au Roy qu'il ne falloit plus s'amuſer à ces inutiles negotiations que quelques-uns luy conſeilloient encore d'entreprendre, conformément à ſon genie ennemi du travail, & qu'il étoit temps d'exécuter la généreuſe réſolution qu'on avoit priſe d'attaquer l'ennemi par la teſte, en aſſiegeant Paris. Il s'y réſolut donc enfin, mais il voulut encore auparavant tenter s'il y avoit moyen de ſe rendre maiſtre d'Orleans, pour oſter à la Ligue cette ville d'où les Pariſiens pouvoient tirer de grands ſecours.

Davila. D'Aubigné. Cayet. Pour cét effet, ayant fait paſſer au commencement du mois de Juin ſon armée ſur le Pont de Baugency dans la Sologne, il fit attaquer Gergeau, où le Gouverneur qui eût la temerité d'attendre que le canon euſt fait une breſche qu'il ne pouvoit défendre, fut pendu. Ceux de Gien épouvantez par cét exemple d'une juſte ſeverité, n'attendirent pas le canon pour ſe rendre & les habitans de la Charité ſe remirent

mirent en ſuite de bonne grace ſous l'obéiſſance du Roy, qui, à la réſerve de Nantes, fut maiſtre de tous les paſſages de Loire, au deſſus & au deſſous d'Orleans qu'il enferma de tous coſtez. ANN. 1589.

Le ſieur de la Chaſtre, aprés la mort des Guiſes avoit promis fidelité au Roy, & s'eſtoit peu aprés de nouveau déclaré pour la Ligue en ſon Gouvernement de Berry, s'eſtoit jetté dans cette ville avec ce qu'il avoit de forces; & les habitans animez par ſa preſence, rejetterent bien loin les propoſitions avantageuſes, que le Roy leur fit faire, & ſe moquerent de toutes ſes menaces, fort reſolus de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. De ſorte que comme on vit que l'on perdroit trop de temps à faire ce ſiege, on reprit le premier deſſein d'aller droit à Paris. On repaſſa Loire, & l'on prit ſans beaucoup de peine ſur le chemin les villes de Pluviers, de Dourdan & d'Eſtampes, où le Roy reçeût la facheuſe nouvelle du Monitoire que le Pape Sixte avoit publié contre luy. Voicy comment.

Un peu aprés la mort des Guiſes, le Roy, qui vit fort bien par les remontrances que le Legat Mozoſini luy avoit faites, que l'abſolution qu'il avoit reçeûë en vertu de ſon Bref ne ſeroit pas admiſe à Rome, y avoit envoyé Claude d'Angennes Eveſque du Mans, pour en obtenir une autre, nonobſtant ce qu'on luy avoit écrit de Rome pour l'en detour-

ANN. 1589. ner, ou du moins pour l'obliger à differer encore à faire une démarche de cette nature qui luy pouvoit nuire. En suite le Marquis de Pisany son Ambassadeur & le Cardinal de Joyeuse s'estant joints par son ordre à cét Evesque, avoient representé à Sixte V. toutes les raisons les plus fortes qui le pouvoient porter à luy accorder cette grace. A quoy ce Pape devenu infléxible sur ce point-là, leur avoit répondu d'un air qui les surprit extrémement, qu'il vouloit bien ne prendre pas connoissance de la mort du Duc de Guise qui estoit sujet du Roy; mais que le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon qu'il tenoit prisonniers n'estant plus ses Sujets, puis qu'il n'y avoit que les Papes qui eussent la puissance souveraine sur les Cardinaux & sur les Evesques, il ne luy donneroit jamais l'absolution, qu'avant toutes choses il ne les remist en liberté, ou qu'il ne les mist entre les mains de son Legat pour les luy envoyer à Rome, afin qu'il en fist bonne justice s'il trouvoit qu'ils fussent coupables.

Lettre du Card de Joyeuse.

Cayet. Mem de la Ligue

D'autre part, le Commandeur de Diou, le sieur Coquelay Conseiller au Parlement, Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, & le sieur Frison Doyen de l'Eglise de Reims, Députez de la Ligue à Rome, pour empescher que le Pape ne donnast cette absolution, non seulement

Instruction des Députez. Mem. de la Ligue, t. 3.

ment s'y oppoſerent de toute leur force, mais auſſi firent tout ce qu'ils purent pour obliger le Pape à publier l'excommunication que luy-meſme diſoit que le *Roy* avoit encouruë pour le meurtre du Cardinal de Guiſe, & entre autres raiſons qu'ils produiſoient pour le porter à cette extréme rigueur contre un *Roy* Tres-Chreſtien, ils ne manquoient pas de faire valoir les Decrets de la Sorbonne, & ſur tout celuy du cinquiéme Avril, Dans ce Decret la Faculté déclare qu'on ne peut prier pour Henry de Valois en aucune Oraiſon Eccleſiaſtique, beaucoup moins au Canon de la Meſſe, à cauſe de l'excommunication qu'il a encouruë ; & qu'on doit oſter du Canon ces paroles, *Pro Rege noſtro*, de peur qu'on ne croye que l'on prie pour luy, quoyque le Preſtre, dirigeant ailleurs ſon intention, la faſſe tomber ſur ceux qui gouvernent, ou ſur celuy à qui Dieu réſerve le Royaume. Elle veut qu'au lieu de cela on diſe à la Meſſe, hors du Canon, trois Oraiſons, *Pro Chriſtianis Principibus noſtris*, qui furent imprimées, & qu'on voit encore aujourd'huy. Elle ajouſte enfin que ceux qui ne voudront pas ſe conformer à ce ſentiment, ſeront privez des prieres & des droits de la Faculté, de laquelle ils ſeront chaſſez comme des excommuniez : ce qui fut approuvé d'un commun accord de tous les Docteurs.

ANN. 1589.

Mem de la Ligue, t. 3.

ANN. 1589. A la verité ces Decrets joints à ce qu'on disoit continuellement au Pape, que le party du Roy estoit absolument ruiné, ne contribuerent pas peu à luy faire prendre sans crainte les voyes de la rigueur. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut la Déclaration des deux Rois qui s'estoient unis contre la Ligue. Car ne pouvant souffrir, de l'humeur dont il estoit, qu'on se fust joint avec celuy qu'il avoit excommunié comme Héretique relaps par une foudroyante Bulle qu'il avoit fait inserer dans le Bullaire réimprimé tout exprés pour cela, il crut aisément la plus grande partie de ce que les Ligueurs publioient au desavantage du Roy, & fit en suite afficher dans Rome son Monitoire contre luy.

Là il luy commande *de mettre en pleine liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon dans dix jours aprés la publication de ce Monitoire, aux portes de deux ou trois des six Eglises Cathedrales qu'on désigne, & qui sont celles de Poitiers, d'Orleans, de Chartres, de Meaux, d'Agen, & du Mans, & de l'en asseûrer dans trente jours par un Acte authentique. A faute de quoy il prononce dés à present, comme pour lors, que luy & tous les complices du massacre du Cardinal de Guise, & de l'empriſonnement des autres Prélats, ont damnablement encouru l'excommunication majeure et autres Censures Ecclesiastiques portées par la Bulle* In Cœna Domini, *dont ils ne pourrõt jamais être absous que par le Pape,*

pe, si ce n'eſt à l'article de la mort, en donnant caution qu'ils obéiront aux Mandemens de l'Egliſe. De plus, il les cite à comparoir dans ſoixante jours devant ſon Tribunal, luy Roy en perſonne ou par Procureur, & les autres perſonnellement, pour dire pourquoy ils croyent n'avoir pas encouru les Cenſures, & les Sujets n'eſtre pas abſous du ſerment de fidelité; & déroge enfin à tous les privileges contraires que le Roy, ou ſes Prédeceſſeurs pourroient avoir obtenus du Saint Siege. 1589. ANN.

Ce Monitoire fut affiché dans Rome le vingt-quatriéme de May, & les Ligueurs le firent imprimer à Paris, & publier avec toutes les formalitez accouſtumées, à Paris, à Chartres, & à Meaux le vingt-troiſiéme de Juin; & j'en ay veû les Actes imprimez auſſitoſt aprés à Paris, avec le Monitoire, chez Nicolas Nivelle & Rolin Thierry, Libraires & Imprimeurs de la Sainte Union, avec privilege de Meſſieurs du Conſeil général de la meſme Sainte Union, ſigné, Senault, leur Secretaire.

Ce fut donc à Eſtampes que le Roy apprit qu'on l'attaquoit de la ſorte à Rome & en France avec les armes de l'Egliſe, en même temps que les Rébelles ſe ſervoient des leurs pour le renverſer de ſon Trône. On luy dit bien qu'il y avoit dans ce Monitoire pluſieurs chefs de nullitez qui luy oſtoient toute ſa force, quand meſme il ne ſeroit que contre un ſimple particulier. Mais comme nonobſtant toutes ces raiſons il témoignoit que cela l'inquié- *Journal de Henry III.*

ANN. 1589. toit fort, le Roy de Navarre, qui ne demandoit qu'à exécuter promptement la réſolution qu'on avoit priſe d'aſſieger Paris, luy dit d'une maniere auſſi agréable que forte, qu'il y avoit à cela un fort bon remede. *Et c'eſt, Sire,* ajouſta-t-il avec ſa promptitude ordinaire, *que nous vainquions, & au plûtoſt; car ſi cela eſt, vous aurez aſſeûrément voſtre abſolution : mais ſi nous ſommes battus, nous ſerons toûjours excommuniez, aggravez, & réaggravez.*

Cela ne s'accordoit pas mal avec ce que l'Eveſque du Mans avoit écrit de Rome au Roy; que s'il vouloit avoir l'abſolution qu'on refuſoit de luy donner, il n'avoit qu'à ſe rendre le plus fort. Ainſi le Roy prenant le parti de diſſimuler, & de prétendre toûjours cauſe d'ignorance de ce Monitoire qu'on ne luy avoit pas ſignifié, alla paſſer la Seine ſur le Pont de Poiſſy qu'il força; puis ayant pris Pontoiſe, qui ſe rendit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés un ſiege de quatorze jours vigoureuſement ſouſtenu par les ſieurs d'Alincour qui y fut griévement bleſſé, & de Hautefort qui y perdit la vie, il alla recevoir vers Conflans l'armée des Suiſſes que luy amena Nicolas de Harlay Baron de Sancy, qui pour rendre en cette occaſion cét important ſervice au Roy ſon Maiſtre, fit une action digne d'une gloire immortelle.

Addit. aux Mem. de Caſt. t. 2 p. 8. 9. 2. Comme au commencement de cette guerre on déliberoit dans le Conſeil ſur les

les moyens les plus prompts & les plus ef- ANN.
ficaces qu'on pourroit trouver de la sou- 1589.
stenir, dans le déplorable estat où estoient alors les affaires du Roy : Sancy qui avoit esté Ambassadeur en Suisse, souſtint qu'il n'y en avoit point de meilleur que de traiter avec les Cantons, & que pour se mettre à couvert des insultes du Duc de Savoye qui menaçoit Geneve, & prétendoit les enfermer du costé de la France, ils permettroient volontiers qu'on fist une grande levée de leurs Sujets pour aller au secours du Roy, qui seroit en suite en estat de les secourir eux-mesmes au besoin. Mais parce qu'il n'y avoit point d'argent à l'Epargne, & que point d'argent point de Suisses, tout le monde se prit à rire de cette proposition, en luy demandant qui seroit celuy qui voudroit entreprendre de faire une armée sans avoir autre chose que du parchemin. Alors Sancy, qui avoit un cœur de lion sous l'habit d'un homme de Robe, car il n'estoit encore en ce temps-là que Maistre de Requestes : *Puis donc*, dit-il, *que pas un de ceux qui sont si riches des bienfaits du Roy ne se presente pour cela, je vous déclare que ce sera moy.* Et là-dessus il accepte la Commission tres ample que le Roy luy donna sans un seul quart d'écu, de traiter avec les Suisses & les Allemans pour luy faire une armée.

Il engagea pour cela tout son bien, & employa tout son credit ; & il agit en suite *Cayet.* avec tant de bonheur & de conduite avec

ANN. 1589. Messieurs de Berne, de Basle, de Soleure & de Geneve, qu'aprés avoir enlevé au Duc de Savoye les Bailliages de Gex & de Thonon, le Fort de Ripaille, & quelques autres places pour luy donner long-temps de l'exercice, & l'empescher de troubler ses voisins, il se mit à la teste de l'armée Royale, composée de dix à douze mille hommes de pied, Suisses, Grisons, & Genevois, avec prés de deux mille Reitres & douze pieces de canon. Ce fut avec ces forces qu'il traversa tout le païs, depuis Geneve, par les Suisses, jusques au Comté de Montbeliard, d'où ayant traversé la Franche Comté, & passé la Saône vers Jonvelle, il fut à Langres qui tenoit pour le Roy, & alla joindre à Chastillon sur Seine le Duc de Longueville & la Noüe. De là traversant tous ensemble la Champagne avec environ vingt mille hommes, ils passerent la Seine à Poisly, & arriverent enfin heureusement à l'armée du Roy. Il receût Sancy en pleurant, & il protesta en presence de tous les Officiers de son armée, que c'estoit de joye, & tout ensemble de regret de n'avoir pas presentement de quoy le récompenser du plus signalé service qu'un Sujet pouvoit rendre à son Roy, & que les provisions qu'il luy avoit données de la Charge de Colonel des Suisses n'estoient rien en comparaison de ce qu'il vouloit faire en sa faveur, estant résolu de le rendre un jour si grand, qu'il n'y eust rien de grand en

Mem de la Ligue t. 3 p. 327. Addit. aux Memoir.

en son Royaume qui ne luy pust porter envie. ANN. 1589.

Mais la fortune qui se plaist assez souvent à persecuter la vertu, en disposa tout autrement, par le déplorable accident qui arriva trois jours aprés, & par une disgrace que sa trop grande franchise luy attira. Car au lieu de ces grandes récompenses qu'il devoit attendre aprés avoir fait une action si héroïque, il fallut enfin qu'on en vint jusques à vendre tous ses biens, afin de payer les dettes qu'il avoit faites pour lever à ses dépens cette belle armée qui acheva de mettre le Roy en estat de domter les Rebelles, & de triompher bientost de la Ligue. En effet, ayant fait aprés la jonction de cette armée la reveûë générale de toutes ses troupes, il se vit à la teste de plus de quarante-cinq mille hommes tous soldats aguerris, avec lesquels, aprés s'estre emparé le trentiéme de Juillet du Pont de Saint Clou, d'où il chassa les Ligueurs à coups de canon, il résolut d'attaquer dans deux jours les fauxbourgs de Paris des deux costez de la riviere.

Il y a tres grande apparence qu'il les eust d'abord emportez, & mesme en suite la ville, où l'on estoit déja dans une extréme consternation, tous les passages des vivres estant fermez, & le Duc de Mayenne n'ayant plus que cinq ou six mille soldats, qui n'estoient pas le tiers de ce qu'il falloit pour défendre des retranchemens

ANN. 1589. mens d'une aussi grande étenduë que ceux qu'il avoit fait faire à tous les fauxbourgs; outre que le grand nombre de serviteurs que le Roy avoit dans Paris, le voyant si proche, avoient repris cœur, & gagné une grande partie des bons Bourgeois qui estoient asseûrez que la punition ne tomberoit que sur les Chefs de la Ligue, si le Roy, victorieux se vouloit ressentir de la Journée des Barricades. De sorte que le Duc de Mayenne avoit sujet d'apprehender qu'en mesme temps qu'on attaqueroit les fauxbourgs, il ne se fist tout-à-coup quelque grand soulevement dans la ville en faveur du Roy, & que les soulevez s'estant rendus maistres de quelqu'une des portes qu'on luy ouvriroit, ne s'allassent joindre à ses troupes.

Aussi, dit-on, que ce Duc, qui avec toute sa moderation & sa lenteur ne laissoit pas d'estre fort brave, voyant bien l'extréme danger où il estoit, quoy-qu'il parust fort asseûré, & qu'il fist prescher mille agréables fausletez au peuple pour l'encourager, avoit résolu, avec une troupe choisie des plus vaillans hommes de son armée qui vouloient suivre sa fortune, de se jetter l'épée à la main au milieu de troupes Royales, ou pour vaincre contre toute esperance, par un généreux desespoir que le sort des armes a rendu quelquefois heureux, ou pour mourir en prenant l'unique moyen qui luy restoit de venger la mort de ses freres.

Voilà

ANN. 1589.

Voilà le florisant estat où se trouvoient les affaires du Roy, & l'extrémité où celles de la Ligue estoient réduites, lors que la fortune, qui se joüe de la vie des hommes, dont elle fait tantost une ridicule comedie, & tantost une sanglante tragédie, changea de scene en un instant, comme sur un theatre, par le coup le plus détestable qui pust partir, je ne diray pas d'un homme, mais d'un démon. Il n'est pas necessaire que je raconte icy toutes les circonstances d'une si exécrable action qui sont connuës de tout le monde. Il suffit que je dise, pour satisfaire à mon devoir, qu'un jeune Jacobin nommé Jacques Clement, homme d'esprit foible, superstitieux dévot & visionnaire, s'estant persuadé par les furieuses déclamations des Prédicateurs sanguinaires de la Ligue, & par certaine vision qu'il croyoit avoir eüe, qu'il seroit Martyr s'il perdoit la vie pour avoir tué Henry de Valois, avoit tellement pris cette damnable résolution, qu'il ne feignoit point de dire hautement qu'il ne falloit pas qu'on se mist en peine, & qu'il sçauroit bien delivrer Paris quand il en seroit temps. Et comme on sceût que le Roy estoit à Saint Clou, où il avoit pris son quartier & son logis dans la belle maison du Sieur Jerosme de Gondy, il sortit de Paris dés le lendemain, qui estoit le dernier de Juillet, avec une lettre de créance adressant au Roy de la part du premier Président de Harlay détenu

Mem. de la Ligue, t. 4. Davila. Cayet, &c. Journal de Henry III. Iournal M. S. de M. Loysel. Memoires de Chiverny. Thuan. Mathieu, &c.

ANN. 1588. tenu priſonnier en la Baſtille, ſoit que cette lettre fuſt en effet de cét illuſtre Préſident trompé par ce Religieux qu'il crut eſtre fort propre pour porter au Roy les avis qu'on avoit à luy donner, ſoit qu'on l'euſt contrefaite pour donner moyen à ce malheureux de faire ſon coup de la maniere qu'il le fit.

Car eſtant introduit le jour ſuivant, ſur les ſept à huit heures du matin, dans la chambre du Roy, comme ce bon Prince, qui recevoit toûjours favorablement les Religieux, liſoit attentivement cette Lettre, & ſe baiſſoit pour entendre ce qu'il avoit à luy dire en ſecret, ainſi que portoit ſa créance; ce parricide qui s'eſtoit mis à genoux devant luy, tirant de ſa manche un couteau, le luy plonge dans le petit ventre, & le laiſſe dans la playe, d'où le Roy ſe levant de deſſus la chaiſe, & jettant un grand cry, le retire, & luy en donne dans le front. Il n'y avoit encore dans la chambre que Bellegarde premier Gentilhomme, & la Gueſſe Procureur Général, qui aprés avoir fort interrogé cét homme exécrable le jour précedent, ſans rien trouver qui luy puſt donner le moindre ſoupçon, l'avoit amené par ordre du Roy. Mais auſſitoſt pluſieurs des Quarante-cinq eſtant entrez à ce grand cry que le Roy fit, ſe précipitent aveuglément, & tout en furie, ſur ce déteſtable aſſaſſin, le percent en un momẽt de pluſieurs coups, & ſans écouter la Gueſſe, qui aprés l'avoit

Lettre du Roy aprés ſa bleſſeure.

Lettre de la Gneſſe.

voir frapé de la garde de son épée, crioit de toute sa force qu'on ne le tuast pas, l'achevent, & jettent par les fenestres son corps tout sanglant, que le Grand Prevost de l'Hostel fit tirer à quatre chevaux. ANN. 1589.

Lettre de la Guesse dans le Journal.

Il y en eût qui ne pouvant croire qu'un Religieux pust estre capable d'une si déteſtable action, douterent si ce monstre n'estoit pas ou quelque Ligueur, ou mesme quelque Huguenot travesti en Jacobin; & un Ecrivain moderne, pour sauver l'honneur des Jacobins, a taſché depuis peu de renouveller, & de fortifier ce doute le mieux qu'il a pû. Mais outre que le parricide fut reconnu par des gens qui le connoissoient: il est certain que le mesme Jacques Clement, qui fut examiné le soir précedent par la Guesse, comme on en convient, fut introduit par luy-mesme le lendemain dans la chambre du Roy, puis qu'on ne peut pas dire que cét Officier, homme d'esprit, se soit trompé en prenant un autre pour celuy qu'il avoit tant interrogé. D'ailleurs, comme le Roy, dans la Lettre qui fut envoyée aux Gouverneurs de Provinces & à ses Alliez aussitoſt aprés sa bleſseûre, dit positivement, que quand il fut frapé par le Jacobin, il n'y avoit dans sa chambre que Bellegarde & la Guesse, qu'il avoit fait retirer assez loin de luy, pour entendre ce que ce traistre avoit à luy dire en secret: il faudroit neceſsairement que l'un ou l'autre eust fait

Mathieu.

La Fatalité de Sainct Clou. 1672.

Mathieu

Lettre de la Guesse.

Lettre du Roy rapportée par Cayet, t. 1. du Noven. p. 221.

un

ANN. 1589. un coup si déteſtable, ſi ce n'avoit eſté Jacques Clement. Et c'eſt ce qui ne peut jamais entrer dans l'eſprit de qui que ce ſoit, s'il n'a perdu le ſens & la raiſon.

C'eſt pour quoy, ſans s'obſtiner à vouloir inutilement ou détruire, ou rendre douteux un fait rapporté conſtamment par tous les Ecrivains de ce temps-là, & confirmé par une infinité de témoignages authentiques : je crois qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foy, avec la voix publique, de quelque profeſſion que l'on ſoit, veû principalement que l'honneur des Jacobins n'en ſouffre nullement. Car enfin les fautes ſont perſonnelles ; & il n'y a point d'homme de bon ſens qui s'aviſe jamais de reprocher le crime d'un particulier à un Ordre auſſi ſaint & auſſi rempli d'excellens hommes en doctrine & en vertu que celuy de Saint Dominique.

Or quoy-que le coup fuſt grand, & qu'il euſt penetré bien avant, les Chirurgiens pourtant crurent d'abord que le couteau ayant gliſſé entre les inteſtins ſans les offenſer, la playe du Roy n'eſtoit pas dangereuſe, & meſme l'aſſeûrerent, comme il le fit ſçavoir aux Princes ſes alliez, que dans dix jours il pourroit monter à cheval. Mais ſoit qu'on euſt mal reconnu la playe, ou que le couteau dont il fut frapé fuſt empoiſonné, on s'apperceût bientoſt aprés que ſa bleſſeûre eſtoit mortelle.

Lettre du Roy du 1. Aouſt.

Ja-

Jamais Prince ne parut moins surpris que luy à la veuë de la mort, ni ne la reçeût d'une maniere plus tranquille, plus chrestienne, & plus sainte. Il se confessa jusques à trois fois au sieur de Boulogne Chapelain du Cabinet; & comme celuy-cy l'eût averti qu'il y avoit un Monitoire contre luy, & qu'il l'eût exhorté à satisfaire à ce que l'Eglise demandoit de luy pour se mettre en estat de recevoir son absolution, *Je suis*, répondit-il sans hésiter, *le premier Fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant tous, que mon desir n'est autre que de contenter Sa Saintet é en tout ce qu'elle peut desirer de moy.* Sur quoy le Confesseur estant pleinement satisfait, luy donna l'absolution. Tout le reste du jour il ne s'entretint que de Dieu, & ne s'occupa que des pensées du Ciel, jusques à ce que le Roy de Navarre estant arrivé de son quartier de Meudon bien avant dans la nuit, & s'estant jetté à genoux devant luy tout couvert de larmes, & sans pouvoir proferer un seul mot, il se courba doucement sur sa teste, le déclarant son legitime Successeur, ordonnant à tous les Seigneurs qui rempliſſoient la chambre de luy obéïr comme à leur Roy, & luy disant en mesme temps, que s'il vouloit regner paisiblement, il falloit qu'il rentrast dans l'Eglise, & qu'il professast la Religion de tous les Rois Tres-Chrestiens ses Prédecesseurs.

ANN. 1589.

Davila. Cayet Attestat. des Seigneurs, &c.

Com-

ANN. 1589. Comme il crut sentir les approches de la mort sur les deux heures aprés minuit, il réitera sa Confession, aprés laquelle il se fit apporter le tres-Saint Sacrement qu'il receût pour Viatique avec une dévotion incroyable. Il fit en suite tous les actes les plus fervens de foy, d'esperance & de charité, mettant toute sa confiance aux merites infinis de la Passion de Jesus-Christ, pardonnant de tout son cœur à tous ses ennemis, particulierement à ceux qui auoient procuré sa mort; & là dessus il voulut encore recevoir l'absolution, priant Dieu de luy pardonner ses pechez, comme il leur pardonnoit tout le mal qu'ils luy avoient fait. Puis il se mit à dire le *Miserere*, qu'il ne put achever, ayant perdu la parole à ce verset, *Redde mihi lætitiam salutaris tui*; & aprés avoir fait encore deux fois le signe de la Croix, il expira fort doucement sur les quatre heures du matin, le second jour du mois d'Aouſt, en la trente neuviéme année de son âge.

Ainsi mourut Henry III. Roy de France & de Pologne, le dernier de la race des Valois, faisant voir à sa mort qu'il avoit eû durant sa vie dans l'ame un veritable fonds de pieté, & que les actions extraordinaires qu'il en faisoit de temps en temps, quoy-qu'elles ne fussent pas dans la derniere régularité, ni conformes à son estat, ne partoient point pourtant de cette basse hypocrisie que ceux de la Li-

Ligue luy ont facheusement reprochée. ANN.
Prince au reste qui posſedant toutes les 1589.
belles qualitez que l'on a veûës dans le pourtrait que j'en ay fait au cõmencement de cette Hiſtoire, eût êté l'un des plus parfaits Monarques qui fut jamais, s'il eût pû les faire valoir quand il fut *Roy*, comme il avoit fait avant que de l'eſtre.

Les Huguenots & les Ligueurs qui ont preſque toûjours également haï ce Prince, ſe réjoûïrent de ſa mort, & en parlerent comme d'une eſpece de miracle & d'un coup de la main de Dieu. Les premiers ont écrit qu'il fut bleſſé, & qu'il mourut dans la chambre meſme où il avoit fait conclure le maſſacre de la Saint Barthelemy; & cependant il eſt certain que la maiſon où le Roy fut bleſſé à mort, ne fut baſtie, par le ſieur Jerôme de Gondy qu'en l'année mil cinq cens ſoixante & dix-ſept, cinq ans aprés la Saint Barthelemy. C'eſt pourquoy, comme l'impoſture eſtoit manifeſte, le Parlement, ſur la plainte qu'en fit le Procureur Général, ordonna qu'elle fuſt rayée de l'Addition faite par Monliard à l'Inventaire de l'Hiſtoire de France. Mais ceux de Geneve n'ont pas manqué de la rétablir toute entiere dans l'impreſſion qu'ils ont faite de ce Livre.

Addit à l'Invent. de l'Hiſt. de France par Monliard. *Recueil des cinq Rois.* *Eſtat de l'Egliſe par Taffin Miniſtre.* *Cayet.*

Pour les Ligueurs, ils firent éclater leur joye par des marques ſi ſcandaleuſes, qu'on ne les peut lire ſans en concevoir une extréme horreur. Ils publierent même dans leurs *Ibid.*

ANN. 1589. leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit déclaré à Jacques Clement que la Couronne de Martyr luy estoit préparée quand il auroit delivré la France de Henry de Valois, & qu'ayant communiqué sa vision à un sçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'asseûrant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agréable à Dieu que le fut Judith en tuant Holopherne. Et parce que sõ Prieur, nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accusé d'être celuy de tous les Prédicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus à loüer cét abominable parricide son sujet, l'apostrophant en pleine chaire, & l'appellant bienheureux enfant de son Patriarche & Saint Martyr de Jesus-Christ, & le comparant à Judith : on ne douta point que ce ne fust luy auquel ce jeune homme qui estoit sous sa conduite s'estoit conseillé, & qu'il ne l'eust en suite confirmé dans son exécrable dessein. C'est pourquoy ayant esté pris les armes à la main, trois mois aprés, à l'attaque des fauxbourgs de Paris, on luy fit son procés. Et quoy-qu'il eust toûjours nié jusques à la mort, laquelle il souffrit avec une merveilleuse constance, ce dont on l'accusoit, comme toutefois il ne put récuser les témoins qui le luy soustinrent, il fut jugé selon les formes, à ce qu'il reconnut luy-mesme, & tiré à quatre chevaux par Arrest du Parlement séant à Tours.

Thuan. l. 98.

Quoy qu'il en soit, il est certain que la plus-

pluſpart de ces Prédicateurs forcenez de la Ligue en dirent pour les moins autant que ce qu'on reprochoit à ce Prieur. Car le ſieur Antoine Loyſel a laiſſé par écrit dans ſon Journal, que le jour même que le Roy fut bleſſé, & avant que l'on euſt reçeû la nouvelle de ſa bleſſeûre, il oüit à Saint Merry le ſermon du Docteur Boucher, qui dît; pour conſoler les Auditeurs, que comme ce jour-là premier du mois d'Aouſt qu'on célebre la feſte de Saint Pierre aux Liens, Dieu avoit delivré cét Apoſtre des mains d'Herode, on devoit eſperer qu'il leur feroit une pareille grace. Sur quoy il ne feignit point d'avancer cette damnable propoſition, que c'étoit un acte de grand merite de tuer un Roy Héretique, ou fauteur d'Héretiques. ANN. 1589. *Journal de Loyſel.*

Les autres Prédicateurs agiſſant de concert avec luy préſchoient en même temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils n'avoient jamais fait contre Henry de Valois, & donnoient au peuple, dit le meſme témoin irréprochable, une eſperance comme certaine que Dieu les en delivreroit bientoſt: ce qui fit croire à bien des gens qu'ils avoient eû communication de l'abomiable deſſein du parricide. Et quand on ſçeût que le coup eſtoit fait, on ordonna des prieres publiques par toutes les Egliſes de Paris, pour en rendre à Dieu de ſolennelles actions de graces. On fit durant toute une ſemaine des Proceſſions qui alloient de toutes les Par-

roiſſes

ANN. 1589. roisses à l'Eglise des Jacobins. On exhorta les peuples à y faire de grandes aumosnes en consideration de Frere Jacques Clement, & à étendre leurs charitables liberalitez sur ses pauvres parens.

Enfin, le Docteur Roze ancien Evesque de Senlis, & Ligueur à toute outrance, y prescha conformément au billet qui fut envoyé, par ordre exprés des Seize, le Dimanche sixiéme jour d'Aoust; à tous les Prédicateurs ausquels on marquoit les trois points qu'ils devoient prescher, & que je veux rapporter icy comme ils sont exprimez dans ce billet, afin qu'on voye de quel horrible aveuglement cette furieuse cabale de Ligueurs fut frapée. Voicy les propres termes du Billet. 1o. *Justifier le fait du Jacobin, pource que c'est un pareil fait que celuy de Judith tant recommandé dans la Sainte Ecriture* : Qui enim Ecclesiam non audit, debet esse tanquam Ethnicus & Holophernes. 2o. *Crier contre ceux qui disent qu'il faut reçevoir le Roy de Navarre s'il va à la Messe, pource qu'il ne peut usurper le Royaume estant excommunié, & mesme estant exclus de celuy de Navarre.* 3o. *Exhorter le Magistrat de faire publier contre tous ceux qui soustiendront le Roy de Navarre, qu'ils sont atteints du crime d'Heresie, & comme tels proceder contre eux.*

Journal de M. Loysel.

Mais aprés tout, cette brutale joye que les Ligueurs firent paroistre pour la mort de Henry III. fut bientost aprés changée

en

en triſteſſe, & puis en deſeſpoir, par la ſage conduite, & par la valeur incompa- ANN. 1589.
rable de ſon Succeſſeur Henry de Bourbon, à qui Dieu avoit deſtiné la gloire qu'il a eüe de rétablir le bonheur de la France, en détruiſant entierement la Ligue qui la deſoloit. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir en cette derniere partie de mon Hiſtoire.

HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE QUATRIEME.

ANN. 1589.

ENCORE QUE Henry Roy de Navarre, que le Roy défunt avoit declaré en mourant son legitime Successeur, eust pris d'abord l'auguste qualité de Roy de France, il ne fut pas néanmoins sur le champ reconnu de toute l'armée. Les Huguenots qu'il avoit amenez au secours de son Prédecesseur furent les premiers à luy rendre hommage, ne doutant point qu'ils ne deussent être les Maistres, & que le Calvinisme ne devinst bien-

bientoſt en France la Religion dominante ſous un Roy Proteſtant. Mais cela même donnoit beaucoup d'inquietude à ce ſage Prince, qui voyoit bien que les Catholiques prévoyant ce malheur qu'ils craignoient extrémement, ſe pourroient tous réünir contre luy, & que les Huguenots incomparablement plus foibles qu'eux, ne ſeroient jamais capables de le maintenir ſur le Trône. ANN. 1589

En effet, il y eût tout ce jour-là & toute la nuit ſuivante une grande diverſité d'avis parmis les Seigneurs Catholiques de l'armée. Pluſieurs d'entre eux, qui ſongeoient beaucoup plus à leur intereſt qu'au bien public, vouloient tirer avantage d'une conjoncture ſi favorable pour l'établiſſement de leur fortune, & vendre leur obéïſſance au plus haut prix qu'ils pourroient, en faiſant ériger leurs Gouvernemens en Principautez; ce qui euſt eſté démembrer la Monarchie. Il y en avoit un grand nombre, qui par de differens motifs, les uns par un vray zele de Religion, les autres par l'averſion qu'ils avoient pour ce nouveau Roy, & qu'ils couvroient de ce prétexte ſpecieux de zele, vouloient abſolument qu'il ſe declaraſt à l'inſtant même Catholique; ce qui ne ſe pouvoit faire ni avec honneur pour le Roy, ni avec ſeûreté pour les Catholiques, parce qu'il euſt paru trop de contrainte dans cette action. Quelques-

ANN. 1589. uns soustenoient que puis que sa naissance, & la Loy fondamentale du Royaume le portoient sur le Trône, dont ses qualitez héroïques le rendoient tres-digne, il falloit le reconnoître, & luy obéir de bonne grace, sans aucune condition. Et c'est ce que la plûspart croyoient être trop dangereux pour la Religion qu'ils ne vouloient pas hazarder de la sorte.

Cayet. D'Aubigné. Mem. de la Lig. l. 4.

Enfin, aprés que cette grande affaire eût esté bien examinée dans le Conseil du Roy, & dans l'Assemblée générale des Princes & des Seigneurs Catholiques qui se tint chez François de Luxembourg Duc de Piney, on tomba d'accord dés le lendemain d'un fort juste temperament qu'on prit entre les deux extrémitez. Car sans plus parler d'interest particulier pour agir genereusement, il fut arresté que le Roy seroit reconnu, mais à condition qu'il se feroit instruire dans six mois par les plus habiles Prélats de son Royaume; qu'il rétabliroit l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit esté bannie, & remettroit les Ecclesiastiques dans la pleine & entiere joüissance de tous leurs biens, qu'il ne donneroit aucun Gouvernement aux Huguenots, & que l'Assemblée pourroit députer vers le Pape pour luy rendre compte de sa conduite.

Cét accommodement fut signé de tous les

les Seigneurs, excepté du Duc d'Eſper- ANN.
non & du ſieur de Vitry, qui refuſerent 1589.
abſolument d'y conſentir. Vitry ſe jetta même dans *Paris* pour y ſervir la Ligue, qu'il croyoit être alors le parti de la Religion. *Pour* le Duc d'Eſpernon, il n'avoit garde de ſe mettre du côté de la Ligue qui avoit tant de fois demandé ſon éloignement de la Cour. Mais ſoit que n'ayant plus la protection de ſon défunt Maiſtre, il craigniſt l'indignation & le reſſentiment des plus grands de la Cour, & du Roy même, qu'il avoit fort offenſez pendant ſa faveur qu'il n'avoit ménagée que pour s'enrichir; ſoit qu'il euſt peur qu'on ne luy demandaſt par emprunt une partie de ces grands treſors qu'il avoit amaſſez: il fit à contre temps, & d'aſſez mauvaiſe grace, le ſcrupuleux; & ſous prétexte de mettre à couvert ſa conſcience, qu'on ne crut pas qui l'inquietaſt fort, il prit dans peu de jours congé du Roy, & ſe retira en ſon Gouvernement avec deux à trois mille hommes de pied, & quelque cinq cens chevaux qu'il avoit amenez au feu Roy.

Un pernicieux exemple fut ſuivi de tant d'autres, qui ſous prétexte d'aller donner ordre à leurs maiſons demanderent leur congé qu'on ne leur oſoit refuſer, ou qui ſe laiſſoient gagner aux ſollicitations de la Ligue: que le Roy n'eſtant plus en état d'aſſieger *Paris*, fut contraint

ANN. 1589. de diviſer ce qui luy reſtoit de troupes, y compris les Suiſſes que Sancy luy conſerva. Il en fit donc trois petits Corps; l'un pour la Picardie, ſous la charge du Duc de Longueville; l'autre, pour la Champagne, commandé par le Mareſchal d'Aumont; & il mena luy-même le troiſiéme en Normandie, où il devoit reçevoir le ſecours d'Angleterre, & où avec le peu de forces qu'il avoit il donna le premier échec à la Ligue, qui eſtoit alors plus puiſſante qu'elle n'avoit encore eſté, & qu'elle ne fut jamais depuis.

En effet, ceux qui aprés les Barricades avoient ouvert les yeux pour reconnoître que la Ligue où ils ſe trouvoient engagez, n'étoit qu'une manifeſte rebellion contre leur Roy, le voyant mort, crurent qu'il ne s'agiſſoit plus que de la Religion, & ſe réünirent avec tous les autres pour empeſcher qu'un Héretique ne fuſt Roy de France. Et certes ce prétexte devint alors ſi plauſible, qu'une infinité de Catholiques de toutes les conditions, ébloüis par une ſi belle apparence, ne doutoient point qu'il ne falluſt plûtoſt perir que de ſouffrir que celuy qu'ils croyoient eſtre obſtiné dans l'Héreſie montaſt ſur le Trône de Saint Loüis, & vouloient qu'on choiſiſt un autre Roy. Il y en eût meſme qui prirent cette occaſion de ſolliciter encore un coup le Duc du Ma-

Memoires de Ville-Roy.

yenne

venne de prendre cette auguſte qualité, qu'il luy ſeroit aiſé de maintenir avec toutes les forces de l'Union des Catholiques dont il eſtoit déja le Chef. Mais ce Prince, qui eſtoit ſage, craignant les dangereuſes ſuites d'une ſi hardie entrepriſe aima mieux d'abord retenir pour ſoy tout le ſolide de la Royauté, & en laiſſer le titre au vieux Cardinal de Bourbon qui eſtoit priſonnier, & qu'il fit déclarer Roy ſous le nom de Charles X. par le Conſeil de l'Union. ANN. 1589.

Ce fut pour lors qu'on fit courir par tout le Royaume autant qu'on put cette multitude d'écrits ſcandaleux, dans leſquels on prétend prouver que Henry de Bourbon eſt legitimement exclus de la Couronne, & ſur tout ceux des deux Avocats Généraux de la Ligue au Parlement de Paris, Loüis d'Orleans & Antoine Hotman. Le premier eſt l'auteur du Libelle extrémement ſeditieux, intitulé, *le Catholique Anglois*; & le ſecond écrivit le *Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour ſucceder à la Couronne.* Mais il arriva, par une heureuſe & aſſez plaiſante rencontre, que le Juriſconſulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on débitoit en Allemagne où il eſtoit en ce temps-là, ſouſtint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, & fit

Notes ſur le Catholicon.

ANN. 1589.

voir manifeſtement dans un ſçavant écrit qu'il publia ſur ce ſujet, le foible & tous les faux raiſonnemens du Traitté de ſon adverſaire, ſans ſçavoir que ſe fuſt ſon frere, qui n'y avoit pas mis ſon nom.

La Ligue ayant un Roy à qui la Couronne devoit appartenir aprés Henry IV. ſon neveu, s'il luy euſt ſurveſcu, en devint beaucoup plus puiſſante, parce que le Roy d'Eſpagne, & les Ducs de Lorraine & de Sauoye, qui durant la vie du feu Roy leur allié n'oſoient ſe déclarer ouvertement contre luy pour ſes Sujets rebelles, reconnoiſſant alors ce Charles X. pour Roy, ne firent nulle difficulté d'envoyer du ſecours au Duc de Mayenne. De ſorte qu'aprés avoit fait publier dans toute la France au mois d'Aouſt une Déclaration, par laquelle il exhortoit tous les Catholiques François à ſe réünir avec ceux qui ne vouloient point de Roy Héretique, il eût au commencement de Septembre une armée de vingt cinq mille hommes de pied & huit mille chevaux.

M. de Nevers, Traité de la priſe des Arm. Journal M. S. de la Ligue, t. 4. Déclaration du Duc de Mayenne, &c. Memoires de Sully, c. 28.

Ce fut avec ces forces qu'il paſſa la Seine à Vernon pour aller tout droit au Roy de Navarre, qui aprés avoir eſté receû dans le Pont-de-l'Arche & dans Dieppe que le Capitaine Rolet & le Commandeur de Chates luy rendirent, faiſoit mine de vouloir aſſieger Roüen, n'ayant

Cayet. Mem. de la Ligue t. 4. Memoires de Sully, d'Aubign. 3. l. 3. Cayet, t. 1.

yant pas plus de sept à huit mille hommes Une si puissante armée de Ligueurs, composée de François, d'Allemans, de Lorrains & de Valons, qu'il n'avoit pas cru que l'on pust assembler si-tost, & qui luy alloit tomber sur les bras, l'obligea de se retirer bien viste vers Diepe, où il couroit risque d'estre envelopé, sans pouvoir échaper qu'en se sauvant par mer en Angleterre, si le Duc de Mayenne eust eû la résolution qu'il devoit avoir prise du moment qu'il se mit en campagne, de le poursuivre sans relasche. Mais comme selon sa lenteur naturelle, qui luy tenoit *lieu* de prudence, il s'amusa long temps à déliberer lors qu'il falloit agir, il donna le loisir au Roy de fortifier son Camp d'Arques à une lieuë & demie de Dieppe, enfermant par de bons retranchemens le Chasteau & le Bourg situé sur le penchant d'un costau qui aboutit à la petite riviere de Bethune, dont l'emboucheûre fait le port de Dieppe. ANN. 1589.

A peine avoit-on achevé ce grand travail, où toute l'armée s'estoit occupée, à l'exemple du Roy, pendant trois jours avec une incroyable diligence, que le Duc de Mayenne, qui avoit encore perdu beaucoup de temps à reprendre les petites places d'alentour dont le Roy s'estoit emparé, s'approcha d'Arques pour l'en déloger. Mais comme il vit qu'on estoit trop fort de ce costé là, il tourna sur la

ANN. 1589. droite, paſſa la Bethune plus haut, & s'alla poſter ſur l'autre coſtau, qui eſt vis-à-vis d'Arques, la riviere entre deux, d'où il pouvoit plus aiſément attaquer le Bourg par le bas, & s'aller ſaiſir du Polet fauxbourg de Dieppe de ce coſté là.

Mais la prévoyance du Roy avoit pourveû à tout, ayant pouſſé ſes retranchemens juſqu'à une Maladerie prés de la riviere, & mis Chaſtillon Colonel de ſon Infanterie avec neuf cens hommes dans le Polet, qu'on avoit auſſi retranché. Cependant le Duc réſolu d'emporter ce fauxbourg, & de forcer le logement d'Arques, parut en bataille le ſeiziéme de Septembre ſur ſa hauteur, fit marcher dés la pointe du jour la moitié de ſes troupes vers le Polet, & logea l'autre au village de Martingliſe, dans le vallon, pour attaquer la Maladerie retranchée.

Ces deux tentatives qu'il fit ce jour-là réüſſirent tres-mal. Le Roy, qui courut au Polet, s'eſtant mis à la teſte de ſes troupes hors des retranchemens, ſouſtint bravement l'eſcarmouche durant tout le jour, ſans que les ennemis oſaſſent jamais l'enfoncer, ni puſſent le faire reculer d'un ſeul pas; & il les contraignit enfin de ſe retirer honteuſement pendant la nuit dans les ruines d'un village bruſlé, aprés en avoir tué & fait priſonnier aux eſcar-

mou-

mouches un grand nombre des plus échauffez. Et dés le lendemain ſes gens encouragez par ſa preſence, & par le mépris qu'ils faiſoient de leurs laſches ennemis, les allerent attaquer juſques dans leur village barricadé, où ils en tuerent encore plus de cent, ſans avoir perdu qu'un ſeul homme. ANN. 1589.

Ceux qu'on avoit logez à Martingliſe firent beaucoup mieux, & il leur en couſta auſſi plus qu'aux autres pour avoir eſté plus vaillans. Car ayant fait durer quelque temps l'eſcarmouche pour déloger ceux qui eſtoient dans les hayes les plus proches de la riviere, ils firent ſortir en bataille une grande partie de leurs gens, qui donnerent teſte baiſſée dans le Corps de garde de la Maladerie, pour emporter ce logement. Mais le Mareſchal de Biron qui commandoit dans Arques, & qui s'eſtoit avancé juſqu'à la Maladerie, pour ſouſtenir ceux qui la défendoient, fit donner avec l'élite de ſes braves ſur ces hardis Ligueurs par le Grand-Prieur de France & par Damville, qui leur firent une ſi furieuſe charge, qu'ils les contraignirent de repaſſer tout en deſordre à Martingliſe, aprés leur avoir tué cent cinquante de leurs meilleurs hommes. Il y en eût encore un plus grand nombre de bleſſez. La Cornete du Duc de Nemours fut priſe en ce combat, & vingt Gentilhommes

ANN. 1589. de marque y furent faits priſonniers.

Ces mauvais ſuccés ayant rebuté les ſoldats de la Ligue, le Duc de Mayenne demeura quatre ou cinq jours dans ſes quartiers, pour leur donner loiſir de ſe remettre de l'étonnement où ils eſtoient : aprés quoy ayant raſſemblé toutes ſes forces, il les fit paſſer la riviere un peu aprés minuit, pour attaquer au point du jour avec toute l'armée trois fois plus forte que celle du Roy, les retranchemens, dont une partie de ſes gens avoient eſté vigoureuſement repouſſez, & qu'il croyoit alors ſurprendre. Mais le Roy, qui avoit eſté bien averti de ſon deſſein, s'eſtant rendu dans les tranchées deux ou trois heures avant le jour, avoit diſpoſé toutes choſes pour les bien recevoir, ayant garni de ſon Infanterie tout le dedans, & jetté hors des lignes ſa Cavalerie pour rompre les premiers efforts de l'ennemi.

Cela n'empeſcha pas le Duc de Mayenne de pourſuivre ſon entrepriſe, & d'aller au combat, qui fut & tres-long & tres-aſpre. La Cavalerie Royale eût d'abord de l'avantage ſur celle de la Ligue. Le Grand-Prieur, qui fut depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angouleſme, ayant tué d'un coup de piſtolet le ſieur de Sagonne Colonel de la Cavalerie Legere de la Ligue, pouſſa cét Eſcadron de quatre à cinq cens chevaux juſqu'à la Cornette blan-

blanche de l'Union ; & le Duc d'Aumale, qui avec un gros de six cens chevaux l'avoit remené battant luy& trois Compagnies d'Ordonnances qui le soustenoient jusqu'au pied des retranchemens, se vit aussi contraint de reculer un peu en desordre, pour se mettre à couvert du canon qui donnoit dans son Escadron. Mais la seconde attaque que fit faire le Duc de Mayenne par les Lansquenets de Colalte & de Tremblecour, ayant à leur teste le Comte de Belin, soustenu à droit par le Duc de Nemours, qui avoit amené de son Gouvernement de Lyon trois mille hommes de pied, & une Cavalerie fort leste, & à gauche par le Duc d'Aumale avec douze cens chevaux, fut beaucoup plus heureuse. ANN. 1589.

Car tandis que l'on combatoit furieusement à droit & à gauche contre les François & contre les Suisses de Galati & de Meru Montmorency Damville leur Colonel, les Lansquenets de la Ligue, soit par stratagême, soit par lascheté, se mirent à crier à ceux du Roy qui défendoient ce quartier-là, qu'ils vouloient passer de leur costé, & furent receûs dans les lignes. Leurs Capitaines mesme promirent solemnellement au Roy de le servir fidellement, pourveû qu'on leur asseûrast le payement de leurs montres, ce qu'on fit. Mais pendant que

ANN. 1589. ce brave Prince couroit par tout, donnant ſes ordres pour repouſſer les ennemis, ces perfides voyant que le Duc de Nemours avoit rompu le bataillon des Suiſſes, tournerent tout-à-coup leurs armes contre ceux-là meſmes qui les avoient receûs, & s'emparerent de cette partie des lignes qu'ils livrerent aux Ligueurs, qui ſe rendirent enſuite maiſtres de la Maladerie. De ſorte que comme on avoit à combatre l'ennemi & au dedans & au dehors, ſi le Duc de Mayenne, qui devoit ſouſtenir avec tout le gros de l'armée ceux qui faiſoient l'attaque, euſt pris cét heureux moment pour donner aprés eux avec toutes ſes forces dans les lignes, il y a bien de l'apparence qu'il euſt accablé le petit nombre par la multitude, & qu'il euſt remporté ce jour-là une entiere victoire.

Mais comme il ne ſe haſtoit jamais que quand il eſtoit contraint de fuir, ſa marche trop lente dans une ſi belle occaſion, où tout dépendoit de la promptitude, luy fit bientoſt perdre ſon avantage. Car le Comte de Chaſtillon eſtant accouru d'une part au ſecours du Roy avec les deux Regimens qui eſtoient dans Arques, & de l'autre le Duc de Montpenſier & le brave la Noüë s'eſtant rangez avec leurs Gendarmes à ſes coſtez, ce vaillant Prince, qui avoit déja rallié la pluſpart de ſes gens que cette ſurpriſe

prise avoit effrayez & mis en desordre, ANN.
chargea si furieusement les Regimens de 1589.
Colalte & de Tremblecour, qu'ils furent contraints de sortir des retranchemens & de la Maladerie plus viste qu'ils n'y estoient entrez, & de se retirer vers le Duc de Mayenne, qui sembloit ne s'estre avancé au petit pas, que pour les recevoir, & non pas pour les soustenir, & pour les seconder. Et en mesme temps le Canon du Chasteau qui l'avoit en but, donnant dans son armée, l'obligea de reprendre le chemin de ses quartiers, en laissant la victoire au Roy, qui garda son logement d Arques qu'on prétendoit luy enlever.

Ce qu'il y eût encore de plus honteux pour le Duc de Mayenne, fut que quatre ou cinq jours aprés s'estant allé poster par un long détour devant Dieppe pour l'assieger, il se trouva luy-mesme assiegé par la petite armée du Roy, qui s'estant logé hors de la ville vis à vis de son camp, luy donnoit nuit & jour de continuelles alarmes, sans qu'il en osast sortir une seule fois pour faire ses approches. De sorte que dix jours aprés, sans avoir rien fait, il leva ce prétendu siege, repassa la riviere, & se retira dans la Picardie, sous pretexte que sa presence y estoit necessaire, pour empescher que les villes ligueuses de cette Province ne se missent sous la protection des Espagnols, qui taschoient

sous

ANN. 1589. ſous main de ſurprendre la ſimplicité de ces peuples.

Voilà quel fut le ſuccés de cette entrepriſe de la Ligue, qui avec ſes trente mille hommes ſe vantoit de prendre le Roy de Navarre, ou le *Biarnois*, comme le peuple Ligueur parloit inſolemment, & de l'amener à Paris, où la Ducheſſe de Montpenſier & les autres Dames avoient déja loüé des feneſtres à la ruë Saint Denis, pour avoir le plaiſir de le voir honorer par ſa captivité le triomphe du Duc de Mayenne. Mais Dieu en avoit diſpoſé tout autrement ; & ce célebre combat d'Arques, où ſelon toutes les apparences le Roy avec une poignée de gens devoit ſuccomber ſous l'effort d'une ſi formidable puiſſance, fut le point fatal de la decadence de la Ligue. Car encore que ſon Chef n'y euſt pas perdu plus de ſept à huit cens hommes, il y perdit l'honneur & la réputation du parti, qui depuis ce temps-là ne fit plus rien qui ne ſerviſt à la gloire de ſon vainqueur, en luy donnant lieu de faire éclater en toutes les occaſions ſa clemence en luy pardonnant, ou ſa valeur en le domtant, comme on le vit bientoſt aprés.

Mem. de la Ligue, t. 4. Cayet, t. 1. Car auſſitoſt qu'il eût reçeû le ſecours qu'il attendoit de quatre mille Anglois, & que le Duc de Longueville & le Mareſchal d'Aumont l'eûrent joint avec leurs troupes qu'ils luy amenerent de la Champagne

gne & de la Picardie, il remonta le long de la Seine jusqu'à Meulan, où voyant que le Duc de Mayenne; qui pouvoit venir droit à luy pour le combatre si le cœur luy en eust dit, ne paroissoit point, il passa la riviere, & s'alla loger le trente & uniéme d'Octobre à la veûë de Paris, dans les villages d'Issy, de Vaugirard, de Montrouge & de Gentilly, résolu d'attaquer dés le lendemain les fauxbourgs, que les Parisiens avoient retranchez. ANN. 1589.

A cét effet, il distribua toute son Infanterie en trois corps, pour donner en mesme temps par trois divers endroits; l'un sous le Mareschal de Biron, du costé des fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor; l'autre, sous la conduite du Mareschal d'Aumont, assisté de Damville Colonel des Suisses, & de Bellegarde Grand Escuyer, à la teste du fauxbourg Saint Jacques & de celuy de Saint Michel; & le troisiéme, commandé par les sieurs de la Noûë & de Chastillon, vis-à-vis des Portes de Saint Germain, de Bussy; & de Nesle. Ils estoient soustenus d'autant de gros Escadrons de Cavalerie, à la teste desquels estoient le Comte de Soissons à droit le Duc de Longueville à gauche, & le Roy mesme au milieu, du costé du fauxbourg Saint Jacques: & quatre pieces de canon suivoient chacun de ces trois grands Corps,

pour

ANN. 1589. pour donner dans les portes de la ville, aprés qu'on auroit gagné les fauxbourgs.

Il n'y avoit rien de mieux concerté que cette entrepriſe, dont l'heureux ſuccés ſembloit eſtre infaillible. Car outre la force, on avoit dans la ville une ſecrete intelligence adroitement conduite par le Préſident Nicolas Potier de Blanc-Meſnil, qui s'eſtant tiré des mains des Buſſy à force d'argent, avoit gagné un bon nombre de ceux que les Ligueurs ſoupçonnoient d'eſtre Royaliſtes, & qu'ils appelloient Politiques, avec leſquels il ſe devoit rendre maiſtre d'une des portes, & la livrer au Roy.

Le courage invincible de ce Préſident, & ſa fidelité inviolable au ſervice des Rois ſes Maiſtres en ce temps de troubles & de révolte, rendront éternellement ſa memoire & ſon nom venerables à toute la France, & ſingulierement à Paris ſa Patrie, qu'il honora du moins autant par ſa vertu, qu'il en fut honoré par ſa naiſſance, eſtant ſorti d'une des plus illuſtres maiſons de cette grande ville. Il eût la généroſité, pour ſervir ſon Prince, & ſauver l'Eſtat, de s'expoſer au dànger évident de perir par la fureur des Seize. Car ces brutaux craignant l'eſprit, le cœur & la vertu de ce grand homme, qu'ils connoiſſoient eſtre incapable de ſe détourner d'un ſeul pas du droit chemin

que

que doit tenir un honneſte homme, qui ne manque jamais à ſon devoir pour tout ce qu'il pourroit eſperer ou craindre ; ils le mirent deux fois en priſon, dans la Baſtille, & dans la Tour du Louvre où il couroit fortune de perdre la vie, s'il n'euſt eſté delivré par les bons offices que luy rendirent ceux qui eûrent la force de s'oppoſer à la rage de ces Tyrans. Et comme il vit en ſuite qu'il ne pouvoit plus ſervir à *Paris*, il ſe retira vers le Roy ſon Maiſtre, qui le fit Chef de cette partie de ſon Parlement qui fut établie à Chaalons. Il avoit le bonheur d'eſtre fils d'un Conſeiller, qui aquit tant de gloire dans l'exercice de ſa Charge, que le Chancelier de l'Hoſpital a dit de luy, dans un de ſes Poëmes, qu'il avoit merité que la Cour luy fiſt ériger une ſtatuë au milieu du Temple de la Juſtice ; & il a maintenant encore aprés ſa mort l'honneur d'eſtre l'ayeul d'un autre Nicolas Potier, que le plus ſage, comme le plus grand des Rois, qui ſçait également connoiſtre & récompenſer le mérite, à mis à la teſte de ſon auguſte Parlement des Pairs.

ANN. 1589.

Jacques Potier Conſeiller au Parlement.

dignumque videri

In medio ſtatuam cui ponat Curia Templo.

Tout eſtant donc bien diſpoſé, par l'intelligence que l'on avoit avec le Preſident de Blanc-Meſnil, pour faire réüſſir l'entrepriſe du Roy, le jour de la Touſſaint, de grand matin, durant un brouïllard fort épais, les retranchemens & la teſte

des

ANN. 1589. des fauxbourgs furent attaquez tout à la fois de ces trois coſtez, avec tant de vigueur & de furie, qu'ils furent tous emportez de vive force en moins d'une heure. Sept à huit cens hommes de ceux qui les défendoient y furent tuez. On y prit treize pieces de canon ; & ſi celuy du Roy fuſt arrivé au temps qu'il avoit ordonné, il eſt certain que ce grand Prince, qui entra ſur les ſept à huit heures dans le fauxbourg Saint Jacques où il fut reçeû avec de grands cris de *Vive le Roy*, ſe fuſt rendu maiſtre ſans beaucoup de peine de tout le quartier de l'Univerſité.

Mais le ſieur de Roſne, qui commandoit alors dans Paris, ayant eû par ce retardement de loiſir de remparer les portes, & le Duc de Mayenne, auquel il avoit donné promptement avis des approches de l'armée Royale, y étant entré le lendemain avec toutes ſes troupes, le Roy ſe contenta d'avoir appris aux Pariſiens que les nouvelles qu'on leur débitoit tous les jours de ſa défaite prés de Dieppe, pour les amuſer, eſtoient fauſſes. Et aprés avoir demeuré plus de trois heures en bataille à la veuë de la ville, pour leur faire connoiſtre ou la foibleſſe, ou la laſcheté de leurs Chefs qui n'oſerent jamais paroiſtre, il alla reprendre pendant l'hiver dans la Beauce, dans le Vendoſmois, dans la Tourraine,

dans

dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Perche, & dans la Baſſe-Normandie, la pluſpart des villes & des places fortes qui tenoient pour la Ligue, laquelle commençoit à ſe détruire encore par les meſmes voyes dont elle prétendoit ſe ſervir pour ſe conſerver. Voicy comment. ANN. 1589.

Elle fit tous ſes efforts pour obliger le Saint Pere & le Roy d'Eſpagne à s'engager ouvertement dans ſon parti; & elle y réüſſit enfin par les proteſtations que ſes Agens firent à Rome & à Madrit, que ſi l'on n'eſtoit promptement & puiſſamment ſecouru de l'un & de l'autre, on ſeroit contraint de s'accommoder avec le Roy de Navarre: ce que le Saint Pere & le Roy Pilippe ne vouloient nullement ſouffrir; l'un, de peur que la France ne tombaſt ſous la domination d'un Prince Héretique; & l'autre, parce qu'il vouloit entretenir cette grande diviſion dans le Royaume, eſperant bien en profiter, pour s'en rendre le maiſtre, ou du moins pour en occuper une bonne partie. Ainſi le Pape Sixte trompé d'ailleurs, tout habile homme qu'il eſtoit, par le Commandeur de Diou, & par ſes Collegues, qui luy firent accroire que le Navarrois ne pouvoit échapper des mains du Duc de Mayenne qui le tenoit inveſti, & enveloppé dans un coin de la Normandie, envoya *Cayet, t. 1. Mem. de la Ligue. Davila, &c.*

ANN. 1589. ya Legat en France le Cardinal Caïetan Sujet du Roy d'Espagne, & grand Espagnol d'inclination & d'engagement, qui se rendit à Paris au commencement

ANN. 1590. de Janvier, avec des remises pour trois cens mille écus, & ordre exprés de travailler à faire élire un Roy bon Catholique.

D'autre part, Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy Philippe, soustenu de la faction des Seize, des Prédicateurs de la Ligue, & des Moines, dont la pluspart estoient alors tout dévoûés à l'Espagnol, fit dans le Conseil général de l'Union, de la part de son Maistre, des propositions tres-plausibles & tres-avantageuses pour le soulagement des peuples, avec promesse de les secourir de toutes les forces de la Monarchie, protestant au reste que son Roy qui possedoit tant de Royaumes, dont il fit un superbe dénombrement, ne prétendoit point du tout à celuy de France ni pour luy, ni pour son fils, & que pour récompense de ces grands secours qu'il vouloit donner aux Catholiques, il ne demandoit autre chose que l'honneur d'être déclaré solennellement Protecteur du Royaume de France. Or c'est-là justement une des choses qui contribua le plus à ruiner la Ligue, & à sauver l'Estat, parce que cette proposition artificieuse, jointe à l'instruction du Legat, fit ouvrir les yeux au Duc

de

de Mayenne, pour découvrir l'intention des Espagnols, qui ne songeoient qu'à s'établir sur les ruines de son autorité ; & en suite il prit une forte résolution de s'opposer à leur dessein, comme il fit toûjours depuis ce temps là, par le conseil des plus gens de bien d'entre ses confidens, & singulierement de M. de Ville-Roy. ANN. 1590.

Ce sage & habile Ministre, qui à servi avec tant de fidelité & de gloire cinq de nos Rois, voyant que par les mauvais offices qu'on luy avoit rendus auprés du feu Roy son Maistre, il ne pouvoit demeurer avec seûreté dans les villes de son obéissance, ni dans sa maison durant la guerre, & qu'il n'avoit pas mesme pû obtenir un passeport pour sortir du Royaume, fut contraint de se retirer à Paris avec son pere, & d'entrer dans le parti de l'Union. Mais on peut dire fort veritablement, qu'il y entra comme fit l'adroit & le sage Chusaï dans celuy d'Absalon à Jerusalem, pour y détruire tous les artifices & les pernicieux conseils du méchant Achitophel, qui ne tendoient qu'à la ruine entiere du Roy legitime David, contre lequel la Capitale de son Royaume s'estoit révoltée. Ainsi le sieur de Ville-Roy n'embrassa par pure necessité le parti de la Ligue, & ne se mit auprés du Duc de Mayenne dans Paris qui faisoit la guerre à son Roy, que pour empescher par ses bons conseils qu'on ne suivist ceux des Espagnols, qui, sous

Memoires de Ville-Roy.

ANN. 1590. sous prétexte de vouloir conserver en France la Religion, ne songeoient qu'à ruiner l'Estat.

Aussi comme David trouva bon que le fidelle Chusaï demeurast toûjours à Jerusalem sans quitter Absalon, parce qu'il sçavoit bien qu'il luy seroit là beaucoup plus utile que s'il estoit auprés de sa personne: de mesme, Henry IV. qui connoissoit l'adresse & la fidelité de VilleRoy, ne voulut point qu'il sortist de Paris, aprés la mort de son Prédecesseur, pour se rendre auprés de luy, parce qu'il estoit asseûré que ce grand homme luy rendroit bien plus de service en demeurant avec le Duc de Mayenne, pour rompre, par ses sages remontrances, & par le credit qu'il s'étoit aquis auprés de ce Prince, toutes les mesures des Espagnols & de leurs partisans.

C'est ce qu'il fit adroitement jusqu'à la fin, & principalement en cette occasion d'où dépendoit ou le bonheur ou le malheur de ce Royaume, selon le parti qu'on prendroit. Car le Duc de Mayenne luy ayant demandé son avis sur ce que le Legat & Mendoze avoient proposé, il luy fit fort bien comprendre que toutes ces belles propositions ne se faisoient par le Legat, par Mendoze, & par les Seize, que pour le dépoüiller de son autorité, & pour le soumettre luy & tout le parti de l'Union aux Espagnols, qui ne manqueroient jamais d'usur-

Suite du Dial du Manant Maheutre Cayet.

d'usurper la domination sur les François, & de rendre la guerre immortelle pour s'y maintenir: qu'en l'estat où il se trouvoit, & sans souffrir un Chef audessus de luy, il pouvoit faire la guerre & la paix quand il le faudroit, avec la gloire d'avoir soustenu luy seul la Religion & l'Estat; mais qu'en reconnoissant pour Protecteur du Royaume le Roy d'Espagne, il se soumettoit sous ce superbe titre à un puissant Maistre, qui sçauroit bien luy oster les moyens de faire ni l'une ni l'autre à l'avantage de la France. 1590.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader un homme aussi éclairé & aussi prudent que le Duc de Mayenne. Il s'aimoit à la verité, ce qui est naturel à tous les hommes; mais il aimoit aussi l'Estat, ce qui est propre d'un homme de bien. S'il ne pouvoit prétendre à la Couronne, comme il le voyoit parfaitement bien par plus d'une raison, il ne vouloit pas aussi qu'elle fust à un Estranger, non pas mesme à un autre qu'à celuy à qui elle devoit estre de droit, la Religion sauve. Il résolut donc fortement dés ce temps-là, pour son interest particulier joint à celuy de l'Estat, de s'opposer à tous les efforts que feroient les Espagnols, & ses parens mesmes les plus proches, pour usurper la Couronne, sous quelque prétexte que ce pust estre: ce qui asseûrément fut en partie cause du salut de l'Estat.

1590. C'est pourquoy, pour oster aux Espagnols toute esperance de pouvoir jamais faire déclarer leur Roy Protecteur du Royaume de France, & de le rendre Maistre du Gouvernement, & des affaires de la Ligue, sous ce nouveau Titre, comme les Seize, qui estoient déja tout à luy, le prétendoient: il dît fort adroitement en pleine Assemblée, que comme il ne s'agissoit que de la Religion dans cette guerre que la Sainte Union avoit entreprise, ce seroit faire injure au Pape, que de se mettre sous une autre protection que la sienne. Ce qui fut si agréablement receû de tout le monde, excepté de la faction des Seize, qu'il fallut enfin que les Espagnols désistassent de leur poursuite.

Mem. de La Ligue. Et pour empescher qu'on ne parlast plus d'elire un autre Roy que le vieux Cardinal de Bourbon, sous le nom duquel il estoit le maistre, il fit verifier au Parlement l'Ordonnance du Conseil Général de l'Union, par laquelle ce Cardinal estoit déclaré Roy, & il le fit proclamer dans toutes les villes du parti, en retenant toûjours, par cét Arrest du Parlement, la qualité & le pouvoir de Lieutenant Général de la Couronne, jusqu'à ce que ce Roy fust delivré de sa prison. Et en mesme temps pour ruiner la faction des Seize qui estoit toute Espagnole, il cassa le Conseil de l'Union, disant que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il

estoit

eſtoit auſſi Lieutenant, il ne devoit plus y avoir d'autre Conſeil que le ſien, qui le devoit ſuivre par tout. 1590.

Ainſi le Duc de Mayenne ayant pris, ſous le nom d'un Roy chimerique, toute l'autorité Royale, & renverſé tous les deſſeins des Eſpagnols, ſe remit en campagne; & aprés avoir enfin receû à compoſition le Chaſteau du Bois-de-Vincennes qu'on avoit inveſti depuis plus d'un an, il reprit Pontoiſe & quelques autres places qui empeſchoient la liberté du commerce. En ſuite voulant regagner tous les paſſages de la Seine, pour avoir par eau la communication de Roûën & de la mer, il alla mettre le ſiege devant le Fort de Meulan, où il perdit inutilement bien du temps, tandis que le Legat, contre lequel le Parlement ſéant à Tours fit un ſanglant Arreſt, travailloit à Paris de toute ſa force, pour empeſcher qu'on ne s'accommodaſt avec le Roy quand meſme il ſe convertiroit.

Pour cét effet, comme il vit que la faction des Seize & des Eſpagnols eſtant fort affoiblie depuis ce que le Duc de Mayenne avoit fait contre eux, les Royaliſtes, que l'on appelloit les Politiques, avoient repris cœur, & commençoient à dire hautement qu'on eſtoit obligé de ſe réünir avec les Catholiques qui ſuivoient le Roy: il leur oppoſa ce que les Docteurs factieux venoient de déclarer contre eux dans la Sorbonne le dixiéme de Février de cette

1590. année mil cinq cens quatre-vingt-dix. Car par ce Decret on ordonne aux Docteurs & aux Bacheliers, *d'avoir en horreur, & de combatre fortement les opinions peſtilentes, & les damnables ſentimens que les ouvriers d'iniquité s'efforçoient tous les jours de faire gliſſer dans les ames ſimples, principalement ces propoſitions : Que Henry de Bourbon pouvoit & devoit eſtre honoré du titre de Roy : Qu'il eſt permis en conſcience de tenir ſon parti, & de luy payer les Tailles; & qu'on le pouvoit reconnoiſtre pour Roy, à condition qu'il ſe fiſt Catholique, &c.* Et l'on ajouſte, *Que ſi quelqu'un refuſe d'obéïr à ce Decret, la Faculté le déclare pernicieux à l'Egliſe de Dieu, parjure & deſobéïſſant à ſa Mere, & enfin le retranche de ſon corps comme un membre pourri qui gaſte les autres.*

Un Decret de cette force fut d'un grand ſecours aux zelez de la Ligue, pour oſter aux plus ſages la liberté qu'ils avoient priſe de porter le peuple à faire la paix. Et le Legat, pour empeſcher qu'on n'oſaſt plus la prendre, s'aviſa de faire jurer de nouveau ſur les Saints Evangiles, entre ſes mains, dans l'Egliſe des Auguſtins, aux Officiers de la Ville & aux Capitaines des quartiers, *Qu'ils perſevereroient toûjours dans la Sainte Union; qu'ils ne feroient jamais ni pax ni tréve avec le Roy de Navarre; & qu'ils employeroient leurs biens & leur vie pour la delivrance de leur Roy Charles X.* ce que l'on fit pareillement jurer à tous

les

les Officiers du Parlement & des autres Compagnies, ſans que perſonne oſaſt s'y oppoſer. Tant la crainte avoit prévalu en ce temps-là ſur le courage & la vertu de ceux qui connoiſſant & déteſſant en leur ame l'injuſtice de ce ſerment, devoient plûtoſt mourir que de le faire laſchement contre leur conſcience. 1590.

Mais la proſperité des armes du Roy préparoit cependant les voyes de les mettre un jour en eſtat d'eſtre heureuſement diſpenſez par luy-meſme du malheureux ſerment auquel il eſt tout évident qu'ils ne pouvoient eſtre obligez. Car aprés s'eſtre rendu maiſtre de toute la Baſſe-Normandie, il accourut au ſecours du Fort de Meulan, où il jetta plus de troupes qu'il n'en falloit pour le défendre, & contraignit par là le Duc de Mayenne d'en lever le ſiege. Puis ayant pris de vive force, à ſa veûë, le Pont de Poiſſy, il mena ſon armée victorieuſe devant Dreux; ce qui donna lieu à la fameuſe Bataille d'Ivry.

Comme la priſe de cette ville euſt extrémement incommodé Paris, en luy fermant par là l'entrée & le commerce de la Normandie, de la Beauce, & du Païs Chartrain, le Duc de Mayenne réſolut de la ſecourir de toutes ſes forces. Pour cét effet, ayant receû le ſecours de quinze cens Lances & de cinq cens Carabins, que le Roy Philippe, qui publia en meſme temps ſon Manifeſte pour juſtifier ſes armes, fit don-

Diſcours verit de la Bataille d'Ivry. Mem. de la Ligue. t. 4. Lettre du Roy au Maire de Langr. ibid. Me-

1590. ner à la Ligue par le Duc de Parme, ſous la conduite du Comte d'Egmont, il paſſa la Seine ſur le Ponte de Mante, & s'avança vers Dreux, en réſolution pourtant d'y jetter ſeulement du ſecours, & de ſe tenir toûjours audeçà de la riviere d'Eure, pour ne pas s'expoſer au hazard d'une bataille. Mais ſur le faux avis qu'il receût de ſes Coureurs, que le Roy, qui avoit effectivement quitté le ſiege pour le combatre, eſtoit parti de Nonancour, en prenant à gauche la route de Verneuïl, comme s'il euſt voulu retourner dans la Baſſe-Normandie, il fut obligé, malgré qu'il en euſt, par les clameurs des hauts Officiers, & ſur tout du jeune Comte Philippe d'Egmont, de paſſer ſur le Pont d'Ivry, pour le pourſuivre, & pour le combatre en cette prétendué retraite.

moires de Sully. D. Aubigné. Cayet, &c.

Mais ſi le Roy, qui ne ſouhaitoit rien tant que de le pouvoir joindre en raze campagne, & ne le croyoit pas ſi preſſé, fut agréablement ſurpris d'apprendre qu'il avoit déja paſſé la riviere : ce Duc le fut auſſi bien fort, & d'une autre maniere voyant que bien loin de tourner le dos, il venoit droit à luy en bon ordre pour donner bataille, & qu'il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Mais comme il eſtoit déja tard; que de moment en moment il venoit au Roy de la Nobleſſe & des ſoldats qui accouroient des garniſons voiſines, pour ne pas manquer à un jour de Batajlle; &

que

que le Duc de Mayenne faisoit ferme de son costé pour remarquer tous les avantages qu'il pourroit prendre: les deux armées qui n'estoient éloignées que d'une lieuë l'une de l'autre, aprés quelques legeres escarmouches, se retirerent dans leurs logemens, réſoluës d'en venir aux mains le jour suivant, qui fut un Mecredy quatorziéme du mois de Mars.

Entre la riviere d'Eure & celle d'Itton qui passe par Evreux, il y a vis-à-vis d'Ivry une belle plaine d'environ une lieuë de largeur sans hayes, sans fossez, sans buissons qui puissent empescher qu'on ne la traverse aisément de tous costez, estant bornée à l'Orient d'un petit bois & de la riviere d'Eure, sur laquelle est le bourg d'Ivry, & à l'Occident des villages de St. André & de Fourcanville où le Roy s'estoit logé cette nuit-là. Ce fut en cette plaine que l'armée Royale & celle de la Ligue se rangerent presque en mesme temps sur les huit à neuf heures en cét ordre. Le Roy s'estant avancé cinq à six cens pas devant les villages de Fourcanville & de St. André qu'il avoit à dos, forma son gros Escadron de six cens chevaux en cinq rangs chacun de six-vingts, au premier desquels, où luy-mesme voulut combatre, il n'y avoit que Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Cordons bleus & Grands Seigneurs, la pluspart Catholique, comme l'estoit aussi la plus grande partie de son armée.

Mem. de la Ligue, t. 4. Lettre du Roy au Maire de Lang ibid. Memoires de Sully. D'Aubigné Cayet, &c.

1509. Car depuis qu'on eût veû que la Ligue, pour se maintenir, vouloit qu'on se fist Espagnol, la Noblesse Françoise qui avoit le cœur trop généreux pour souffrir qu'on luy pust jamais faire ce reproche, abandonnant ce parti, se jettoit tous les jours dans celuy du Roy. Il se vit ainsi bientost en estat de triompher avec ces forces de celles de la Ligue & de l'Espagne, quand mesme il n'eust point eû de Huguenots, qui n'estoient qu'en fort petit nombre dans son armée, en comparaison de cette grande multitude de soldats, & sur tout de Gentilshommes Catholiques, qui accouroient à luy de toutes parts, & en faisoient presque toute la force. Et ce qui attira sur elle la protection du grand Dieu des Armées, fut que le jour précedent, comme on vit que l'ennemi, qui avoit passé la riviere, ne pouvoit plus éviter la bataille, ces Princes, ces Seigneurs, ces Gentilshommes Catholiques, & les soldats à leur exemple, assisterent tous à la Messe à Nonancou, & y communierent, pour se préparer au combat, en se munissant du Pain des forts & des Heros, comme ce divin Sacrement est appellé dans l'Ecriture. Le Roy de son costé, qui avoit déja dans l'ame de grandes dispositions à se convertir, protesta ce jour-là mesme à ces Princes & à ces Seigs., qu'il prioit ce grand Dieu, qui seul penetre dans le fond des cœurs pour en découvrir les intentions, de dis-

Cayet, t. 1. p. 327.

Ibid.

Ibid.

poser

poſer de luy en cette fatale journée comme il jugeroit eſtre neceſſaire pour le bien de toute la Chreſtienté, & en particulier pour le ſalut & pour le repos de la France. 1590.

Ce fut avec ces beaux ſentimens qu'il ſe mit le lendemain à la teſte de ſon gros Eſcadron de ſix cens chevaux. Il eſtoit flanqué à droit d'un gros Bataillon de deux Régimens Suiſſes du Canton de Soleure, & du Colonel Baltazard, & à gauche d'un autre Bataillon des deux Régimens du Canton de Glaris & des Griſons; ces Bataillons ayant pour les ſouſtenir, l'un à la main droite les Régimens des Gardes & de Brigneux, & l'autre à la gauche ceux de Vignolles & de Saint Jean. Le Duc de Montpenſier les ſuivoit en tirant ſur la gauche, avec ſon Eſcadron de cinq à ſix cens chevaux entre deux Régimens, l'un de Lanſquenets, & l'autre de Suiſſes, couverts de deux troupes choiſies entre l'Infanterie Françoiſe. Le Mareſchal d'Aumont fermoit cette gauche, ayant dans ſon Eſcadron trois cens bons chevaux, deux Régimens François à ſes coſtez, & devant luy les Chevaux-Legers en deux troupes de deux cens chevaux chacune, commandées par le Grand-Prieur leur Colonel, & par Givry leur Mareſchal de Camp. Et ceux-cy avoient à leur droite, ſur la meſme ligne, le Baron de Biron, qui avec ſon Eſcadron de deux cens cinquante chevaux couvroit celuy

1590. du Duc de Montpenſier ; & l'Artillerie de quatre canons & deux coulevrines eſtoit placée ſur leur gauche.

De l'autre coſté, le Mareſchal de Biron, avec deux cens cinquante cheuaux & deux Régimens François à ſes coſtez, eſtoit à la droite du gros Eſcadron du Roy, aprés les Régimens des Gardes & de Brigneux, mais un peu en arriere, pour ſervir de Corps de réſerve ; & le Comte Theodoric de Schomberg, qui commandoit l'Eſcadron des Reitres, flanqué pareillement de deux petits Corps d'Infanterie Françoiſe, faiſoit la pointe droite un peu courbée en forme de croiſſant comme la gauche. Ainſi fut diſpoſée l'armée Royale qui eſtoit de neuf à dix mille hommes de pied, & de deux mille ſept ou huit cens chevaux diviſez en ſept Eſcadrons, ayant chacun à leur teſte un peloton d'enfans perdus.

Celle de la Ligue parut en meſme temps, mais en des poſtes un peu plus relevez & plus reculez vers la riviere que ceux où elle eſtoit le jour précedent, & fut rangé à peu prés en meſme ordre que l'armée Royale, excepté que comme elle eſtoit plus nombreuſe, eſtant de quatre à cinq mille chevaux, & de douze mille hommes de pied, ſes pointes beaucoup plus épaiſſes s'avançoient & ſe courboient un peu plus, en faiſant un plus grand croiſſant. Le Duc de Mayenne avec

ſa

ſa Cornette d'environ trois cens chevaux, 1590.
auquel le Duc de Nemours ſon frere uterin ſe joignit avec un pareil nombre de Gendarmes, ſe mit vis-à-vis de celle du Roy, au milieu de ſon croiſſant, entre deux gros Eſcadrons, chacun de ſix à ſept cens lances de Flamans & de Valons commandez par le Comte d'Egmont. Ils eſtoient flanquez à droit & à gauche de deux gros Bataillons de Suiſſes des Cantons Catholiques couverts d'Infanterie Françoiſe, & ayant à leurs flancs deux Eſcadrons de Carabins Valons.

Ceux-cy eſtoient ſuivis de deux autres Eſcadrons, l'un de cinq cens chevaux à la main droite, & l'autre de trois à quatre cens à la gauche, où eſtoit leur Artillerie, conſiſtant en deux coulevrines & deux baſtardes. La Cavalerie Legere commandée par le Baron de Roſne, s'étendoit ſur la meſme main, devant un gros Eſcadron de Gendarmes qui la ſoufteroit, & deux Eſcadrons de Reitres conduits par le Duc de Brunſvic & par Baſſompierre, eſtoient à la pointe droite avec le Régiment de Cavalerie du Chevalier d'Aumale, qui le laiſſa commander à ſon Lieutenant, pour ſe ranger auprés du Duc de Mayenne, dans ce formidable gros de plus de dix-huit cens Lances qui devoit affronter l'Eſcadron Royal, plus foible d'hommes de plus des deux tiers, & qui n'avoit que le piſtolet & l'épée, n'y

1590. ayant pas en toute l'armée du Roy une seule lance. Les Lansquenets de la Ligue, & le reste de son Infanterie Françoise, furent partagez en plusieurs Bataillons, qui comme ceux du Roy furent mis aux flancs de leurs Escadrons, entre lesquels & ces Bataillons on ne laissa pas assez d'intervalle pour donner lieu aux Reitres de faire librement leur caracol : ce qui leur causa du desordre.

Les deux armées rangées de la sorte sur les dix heures, se mesurerent quelque temps, se considerant l'une l'autre en deux estats bien differens. On ne voyoit en celle de la Ligue qu'or & argent en broderie sur de magnifiques casaques d'écarlate & de velours de toutes sortes de couleurs, & qu'une infinité de banderolles attachées à cette épaisse foreſt de lances qui menaçoient de renverser du premier choc ceux qui en seroient rudement atteints, avant qu'ils puissent s'approcher chacun de son homme, pour luy décharger, à coup seûr, ou pour luy appuyer le pistolet. Celle du Roy tout au contraire n'avoit pour tout ornement que le fer, la joye qui brilloit dans les yeux de tous les soldats allans au combat comme à une victoire certaine, & sur tout cette troupe invincible de deux à trois mille Gentilshommes qu'il y avoit en cette armée, & à qui le Roy, armé comme eux de simples armes inspiroit par sa seule presence & par ses regards autant d'ardeur

& de courage qu'il en falloit pour marcher sur le ventre à tout le reste de la terre. 1590.

Cependant, comme il vit que s'il ne s'approchoit plus prés des ennemis, il n'y auroit point de Bataille, parce qu'ils estoient résolus de ne pas quitter l'avantage de leur poste, il s'avança vers eux de plus de cent cinquante pas, ne laissant entre les deux armées qu'autant d'espace qu'il en faut pour aller à la charge; & par ce mouvement qu'il fit avec beaucoup de jugement & d'adresse, en tirant un peu sur la gauche afin de prendre le dessus du vent, qui eust pû rejetter toute la fumée des arquebusades sur son armée, il engagea tellement la partie, qu'il falloit necessairement en suite qu'elle se joûast.

Ce fut pour lors qu'ayant pris son casque, sur le cimier duquel il y avoit trois grandes plumes blanches, qu'on pouvoit aisément remarquer de loin, estant monté sur un grand & tres-beau cheval de Naples bay-brun paré d'un superbe panache qui le distinguoit de tous les autres, il fit une courte priere à Dieu, laquelle fut suivie de grands cris de *Vive le Roy*. Car pour ces belles & longues harangues que nos Historiens font faire en ce moment à ce grand Prince & au Duc de Mayenne à la teste de leurs armées, elles ne se firent asseûrément jamais que dans les cabinets de ces Auteurs. Car un de ceux qui combatirent à cette Bataille nous asseûre qu'il

ne

1592. ne parla que du geſte & des yeux à ceux qui eſtoient trop éloignez de luy pour le pouvoir entendre, & ne dit aux Seigneurs du premier rang de ſon Eſcadron que ce peu de mots. *Mes Compagnons, voilà nos ennemis que nous cherchions, allons à eux; Dieu eſt pour nous. Si vous perdez la veuë de vos Cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de l'honneur & de la victoire.*

Pour le Duc de Mayenne, qui eſtoit & grand Capitaine, & malgré toute ſa lenteur naturelle brave ſoldat, quand il avoit une fois pris le parti de combatre, il ne fit que montrer aux premiers rangs de ſon armée le Crucifix qu'un bon Cordelier, qui fit la priere, portoit devant luy. Il voulut faire entendre par ce geſte, ſans perdre des paroles qu'on n'euſt point du tout entenduës, que c'eſtoit pour la Religion qu'ils alloient combatre contre les Héretiques, & leurs fauteurs ennemis déclarez de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe.

Il n'eſtoit pas loin de midy, lors qu'on vint dire au Roy que Charles de Humieres Marquis d'Encre; celuy qui fut en partie cauſe de la victoire de Senlis, n'eſtoit qu'à un bon quart de lieuë du Champ de bataille avec deux à trois cens Gentilhommes qu'il amenoit de Picardie, où preſque toute la Nobleſſe qui avoit eſté la premiere à ſigner la Ligue, l'avoit abandonné. Mais pour ne pas laiſſer ralentir l'ardeur des ſoldats

dats, qui ne demandoient qu'à joindre au plûtoſt l'ennemi, il ſe contenta de marquer l'endroit où le ſieur de Vic Sergent de bataille poſteroit ce nouvel eſcadron, qui arriva encore aſſez toſt pour ſe ſignaler en cette journée. Cela fait, ſans plus differer il donne le ſignal, & le jeu commence par le canon, qui fut ſi promptement & ſi bien exécuté par l'ordre du Grand-Maiſtre Philibert de la Guiche, qu'avant que celuy de la Ligue joûaſt on tira neuf canonades qui firent grand fracas, principalement dans les Eſcadrons des Reitres. 1590.

Ainſi, aprés qu'on eût encore tiré trois ou quatre volées de part & d'autre, deux gros Eſcadrons de François & d'Italiens, ayant les Lanſquenets à leurs flancs, s'avancent, & vont à la charge contre la pointe gauche de l'armée Royale, pour ſe mettre à couvért de cette tempeſte. Mais le Mareſchal d'Aumont qui eſtoit à cette pointe, ayant fait plus de la moitié du chemin pour les rencontrer, les repouſſe, leur fait montrer la croupe, & les mene toûjours battant juſqu'à l'entrée de ce petit bois qui bornoit la plaine, puis ſe va remettre à ſon poſte comme il en avoit ordre du Roy.

Tandis que ceux-cy ſont ſi mal menez, les Reitres de leur droite voulant gagner le canon, duquel ils avoient eſté les plus maltraitez, vont charger les Chevaux-Legers du Roy avec tant de furie, qu'ils

les

1580. les font d'abord reculer; & au meſme temps deux autres eſcadrons de Flamans & de Valons les voyant ébranlez s'avancent pour les enfoncer. Mais le Baron de Biron d'un coſté, & de l'autre le Duc de Montpenſier les ayant pris par les flancs, les arreſtent, les enfoncent, les percent; & les Chevaux-Legers, auſquels ils avoient donné le temps de ſe rallier, eſtant retournez à la charge, les Reitres reculent, abandonnant laſchement les Valons; & n'ayant pû ſe retirer, ou plûtoſt ſe ſauver par les intervalles qui eſtoient trop étroits, ils ſe renverſent ſur leurs gens, & mettent tout en deſordre, malgré tous les ſoins du Duc de Brunſvic leur Colonel, qui ne put jamais les rallier, & s'alla jetter en ſuite dans cét Eſcadron de Valons, aimant mieux perir glorieuſement avec ces vaillans hommes qui furent envelopez & taillez en pieces, que de fuir avec les ſiens.

On combatit ainſi avec aſſez d'opiniaſtreté de part & d'autre durant quelque temps, & tous les Eſcadrons des deux ailes furent à la charge, & ſe meſlerent, excepté celuy du Mareſchal de Biron, qui avec ſon Corps de réſerve ſe tenoit toûjours preſt pour empeſcher, comme il fit, que l'ennemi ne puſt faire aucun rallîment. Mais ce qui acheva de décider de la fortune de cette grande journée, & d'aſſeûrer une pleine victoire au Roy, fut cette valeur héroïque qu'il fit paroiſtre en

combatant ce formidable Escadron de dix-huit cens Lances, que le Duc de Mayenne n'avoit rendu si fort que pour donner avec un si grand avantage sur celuy du Roy, ne doutant point que s'il le pouvoit rompre, la victoire ne fust à luy. 1590.

Comme il vit donc ses Reitres en déroute, pour empescher qu'ils ne le missent luy-mesme en desordre en tombant sur ses gens, il entraisna tout ce grand corps aprés luy, & fit avancer quatre cens Carabins choisis armez de plastrons & de morions, ausquels le Comte de Tavannes qui les conduisoit fit faire une décharge de vingt-cinq pas sur le premier rang de l'Escadron Royal pour l'éclaircir; & en mesme temps le Duc, qui paroissoit à la teste du sien sur un cheval Turc, le plus beau qu'on vit jamais, donne de furie, la lance baissée, suivi de toute cette grosse troupe, sur ceux qu'il croyoit déja bien fort ébranlez par une si soudaine & si furieuse décharge. Ils soustinrent pourtant ce rude choc, demeurant toûjours fermes sur la selle; & il s'en trouva tel sur qui trois lances rompirent, sans qu'il en quittast pour cela les estriers.

Mais ce qu'il y eût de plus admirable, fut que le Roy qui partit du front de son Escadron deux fois la longueur de son cheval avant tout autre, s'alla jetter teste baissée, le pistolet au poing, dans cette épaisse & horrible foreſt de lances, & se mesla parmi les ennemis avec tant de courage, qu'il

leur

1590. leur fit bien ſentir que s'il ſçavoit donner ſes ordres en grand Capitaine, il les ſçavoit exécuter en combattant comme un des plus vaillans hommes du monde.

Auſſi fut-il ſi bien ſuivi de tous ſes braves qu'un exemple ſi merveilleux rendoit plus forts que des lions, qu'aprés un bon quart d'heure de combat à grands coups d'épée & de piſtolet, dans cette ſanglante meſlée où les lances eſtoient inutiles, tout ce gros fut percé, rompu, diſſipé, taillé en pieces, ou mis en fuite, ſans que le Duc de Mayenne, qui fit ce jourlà, au jugement meſme du Roy, tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand Général & d'un brave ſoldat, les puſt jamais raillier, quelque effort qu'il fiſt pour les arreſter. De ſorte que ſe voyant ſur le point d'eſtre envelopé, il ſe retira des derniers vers le Pont d'Ivry, qu'il fit rompre, aprés l'avoir paſſé avec la plus grande partie des fuyards pour ſe ſauver à Mante ; les autres, avec le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, Roſne, Tavannes & Baſſompierre, ayant pris le chemin de la plaine pour gagner Chartres.

Cependant les victorieux eſtoient fort en peine du Roy, qui avoit diſparu dans ce gros de dix-huit cens lances qu'il avoit enfoncé le premier, lors que l'ayant apperceû revenant l'épée haute toute ſanglante, aprés avoir encore defait, au ſortir d'une ſi furieuſe meſlée, trois Cornetes de Valons qui eſtoient reſtez entre les

deux

deux Bataillons de Suisses, & s'en venoient droit à luy en desesperez, tout le Champ de Bataille retentit aussitost d'une infinité de cris de *Vive le Roy*. Alors, comme la victoire estoit asseûrée & complete, n'y ayant plus sur le champ que ces Suisses en estat de combatre, car tout le reste des gens de pied, & sur tout les Lansquenets, abandonnez de la Cavalerie, avoient esté hachez en pieces, excepté ceux qui s'estoient sauvez de bonne heure, le Roy, pour gratifier les Cantons, leur fit grace, à condition qu'ils garderoient desormais plus fidellement le Traité d'alliance qu'ils avoient fait avec la Couronne de France, & ne serviroient plus contre luy. Aprés quoy il se mit avec le Prince de Conty, le Duc de Montpensier, le Comte de St. Paul, le Mareschal d'Aumont, tous les autres Seigneurs & Gentilshommes, à la poursuite des fuyards jusqu'à Rosny, laissant le reste de l'armée, qui suivoit au petit pas, sous la conduite du Mareschal de Biron.

Telle fut l'issuë de la fameuse Bataille d'Ivry, où la Ligue perdit & sa réputation & ses forces. Presque toute l'Infanterie de ce parti y fut taillée en pieces, ou se rendit. De la Cavalerie il y en eût plus de quinze cens de tuez sur la place, ou de noyez au gué d'Ivry, qui est tresdangereux. Le Comte d'Egmont Général des troupes Espagnoles, & Guillaume de Brunsvic Colonel des Reitres, fils naturel du Duc

Hen-

Henry, furent reconnus entre les morts, & peu apres honorablement enterrez par l'ordre du Roy dans l'Egliſe d'Evreux. Outre les ſoldats François que le Roy voulut qu'on épargnaſt, & qui prirent quartier parmi ſes troupes, on fit plus de quatre cens priſonniers de marque, entre leſquels eſtoient un Comte d'Ooſt-Friſe qui combatit parmi les Reitres, le Baron d'Huren, les ſieurs de Medavid, de Bois-Dauphin, de Caſteliere, de Fontaine Martel, de Sigogne. qui ſe rendit avec la Cornette Blanche à Roſny, qui fut depuis Duc de Sully, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Eſtrangers & François.

Le canon, les munitions, le bagage, le grand Etendard des Flamands, vingt Cornetes, la Colonelle des Reitres, & plus de ſoixante Enſeignes de gens de pied, ſans compter les vingt-quatre Drapeaux des Suiſſes que le Roy fit rapporter à leurs Superieurs, furent les illuſtres marques d'une ſi glorieuſe victoire, qui ne couſta que tres-peu de ſang au vainqueur. Car il ne demeura de perſonnes conſiderables du coſté du Roy, que Clermont d'Entragues Capitaine des Gardes, qui fut tué prés de ſa Majeſté, le Comte de Schomberg, les ſieurs de Feuquieres, de Crenay Cornete de Montpenſier, & de Longaunay vieux Gentilhomme Normand de ſoixante & douze ans, qui fut l'unique que le canon de la Ligue emporta, & vingt-cinq à trente au-

autres Gentilshommes qui furent la plus-part tuez dans l'Escadron du Roy. Il n'y en eût de blessez que François de Daillon Comte du Lude, fils de ce sage & vaillant Guy de Daillon Gouverneur de Poitou, qui défendit avec tant de gloire Poitiers contre l'Admiral de Coligny, & conserva la Province au Roy avec tant de fidelité & de valeur contre les Huguenots & les Ligueurs dont il fut toûjours le grand ennemi; Henry de Laval Marquis de Nesle, le Comte de Choisy, les sieurs d'O, de Rosny, Lauvergne, Monloûët, & une vingtaine d'autres Gentilshommes qui échaperent tous de leurs blesseûres.

Ce qu'il y eût encore de plus merveilleux, & qui marque le soin tout particulier que le Ciel prenoit de favoriser le bon droit de sa Majesté, c'est que le mesme jour Jean Loüis de la Rochefoucaut Comte de Randan, Général des troupes de la Ligue en Auvergne, qui assiegeoit la ville d'Issoire, perdit la vie & sa petite armée, laquelle fut entierement défaite par le Marquis de Curton Chef des Royalistes, & que le sieur de Lanssac, qui vouloit surprendre le Mans pour la Ligue, au parti de laquelle, aprés l'avoir abandonné, il s'estoit de nouveau rangé, en fut bravement repoussé. Enfin depuis ce temps-là le parti Royal remporta toûjours de grands avantages dans toutes les Provinces en une infinité d'occasions que je ne dois pas décrire en particulier,

1590. lier, puis que mon deſſein n'a eſté que de m'attacher ſeulement aux parties les plus eſſentielles de la Ligue, pour ne me pas engager trop avant dans l'Hiſtoire de France, qui embraſſe bien plus de choſes que celle que j'écris.

Suivant donc toûjours ce deſſein, ce que je dois maintenant remarquer, c'eſt que cette grande victoire euſt attiré deſlors la ruine entiere de la Ligue, ſi aprés que Vernon & Mante ſe furent rendus le lendemain de la Bataille au Roy, qui eſtoit Maiſtre de tous les paſſages de la Seine juſqu'à Paris, il ſe fuſt preſenté avec ſon armée victorieuſe devant cette Capitale de ſon Royaume, où il n'y avoit alors ni vivres, ni munitions, ni Gouverneur, ni gens de guerre, & où le peuple ſe voyant dénué de toutes choſes, eſtoit fort ébranlé. Car il y a grande apparence que les Politiques encouragez & par ſa victoire & par ſa preſence l'euſſent emporté ſur les Seize, & qu'on luy euſt ouvert les portes. Auſſi c'eſtoit-là le conſeil que le ſage la Noüe luy donnoit: mais ſoit que le Mareſchal de Biron, qui n'avoit pas envie d'aller ſi toſt planter des choux dans ſon jardin, voulant tirer la guerre en longueur, luy euſt fait prendre une autre réſolution, qu'il l'euſt priſe de luy-meſme, ne ſe croyant pas encore aſſez fort, il demeura quinze jours à Mante ſans rien entreprendre contre les Ligueurs, auſquels il donna le loiſir de ſe recon-

reconnoiſtre, & de ſe mettre en eſtat de luy réſiſter.

En effet, les fauſſes nouvelles qu'on ſemoit parmi le peuple, pour luy faire accroire que la perte qu'on avoit faite n'eſtoit pas ſi grande qn'on l'avoit cruë; les Sermons des Prédicateurs, les promeſſes des Eſpagnols, la preſence du Legat & de l'Archeveſque de Lyon qui s'eſtoit depuis peu racheté de la Ligue; & le bon ordre que le Duc de Mayenne fit mettre à Paris, où il jettá des troupes avant que de ſortir de Saint Denis, pour s'approcher des Païs-Bas d'où il attendoit du ſecours: toutes ces choſes, dis-je, firent ſi bien revenir les eſprits de la frayeur où ils eſtoient auparavant, qu'il ne parut plus d'émotion dans la ville, que tout y fut tranquille, & qu'on s'y réſolut à ſe défendre juſques à la derniere extrémité.

C'eſt ce que l'on fit peu de temps aprés durant le ſiege de Paris de la maniere du monde la plus étonnante, & qu'on peut mettre au nombre de ces évenemens extraordinaires & merveilleux, qu'on doit appeller les miracles de l'Hiſtoire, & que l'on ne croiroit jamais, s'ils n'eſtoient appuyez d'une infinité de témoignages irreprochables. Car enfin, le Roy connoiſſant fort bien que la fin de la guerre, & de la Ligue dépendoit de la priſe de Paris, réſolut de ne plus differer à prendre cette occaſion qu'il croyoit avoir encore entre ſes mains,

1590. mains, ne voyant pas qu'il l'avoit déjà laissé échaper par un trop long retardement. Il sortit donc de Mante le dernier jour du mois de Mars avec son armée qui estoit alors de douze mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux, & dans le mois d'Avril il se rendit maistre de Corbeil, de Melun, de Bray, de Montereau-faut-Yonne, de Lagny, de Beaumont sur Oise, de Provins, & des Ponts de Saint Maur & de Charenton.

Une intelligence qu'il avoit dans Sens n'ayant pas réüssi, il y fit donner assez brusquement deux assauts, où ses gens furent vigoureusement repoussez par le Seigneur de Chanvallon Jacques de Harlay qui y commandoit pour la Ligue. Cela pourtant n'empescha pas que ce grand Prince, qui aimoit tous les grands hommes, ayant depuis reconnu la force de son esprit, & sa fidelité inviolable à son service, ne prist une tres-grande confiance en luy; de sorte mesme qu'il le mit auprés du Duc de Lorraine, pour le maintenir toûjours, comme il fit par ses sages conseils, dans les interests de la France. Or le Roy ne voulant pas perdre plus de temps devant une ville si bien défenduë, & dont la prise ne servoit de rien pour l'exécution de son dessein, voyant d'ailleurs, qu'avec les places & les ponts dont il venoit de s'emparer, il tenoit fermées les quatre rivieres qui sont les nourrices de Paris, il y vint

met-

mettre le siege sur la fin du mois, sans plus s'arrester à certaines Conferences dont il crut que la Ligue l'amusoit. Et pour avoir la liberté de courir la campagne des deux costez de la Seine, afin d'empescher le passage des vivres par terre, il jetta un pont de batteaux un peu au dessous de Conflans. Ainsi Paris fut bientost investi de tous costez.

De Ville-Roy avec du Plessis Mornay. Du Legat avec le Cardinal de Gondy & le Mar. de Biron à Noisy.

Quelques-uns, & entre autres la Noüe & la pluspart des Huguenots qui n'aimoient point du tout les Parisiens, vouloient qu'on l'attaquast de vive force, s'imaginant qu'on l'emporteroit aisément au premier assaut, que le Bourgeois, qui n'estoit bon que derriere des barricades, ne pourroit jamais soustenir. Mais il parut assez aux escarmouches qui se firent au commencement du siege, & à certaines tentatives qu'on voulut faire aprés en plus d'un endroit, & qui ne réüssirent pas, que ces Messieurs prenoient mal leurs mesures. La Noüe luy-mesme, qui voulut d'abord insulter le fauxbourg Saint Martin, en fut rudement repoussé; & il apprit par une bonne mousquetade qu'il receût à la cuisse, & qui le mit hors de combat, qu'on avoit affaire à de braves gens, qu'on n'eust pas emportez par assaut à la bresche, ni par escalade aussi facilement qu'il le croyoit. Il n'y avoit alors dans Paris qu'environ deux cens trente mille personnes, parce que presque la moitié des habitans, sur l'appréhension du siege, en estoient sortis, &

Relation de Pierre Corneio Mem. de la Ligue, t. 4. Relatione di Filippo Pigafetta. Traité des miseres de Paris, Mem de la Lig. t. 4.

1590. que les plus riches Bourgeois, qui avoient eû le courage d'y demeurer, avoient envoyé leurs femmes & leurs enfans ailleurs. Mais une garniſon que les Pariſiens y avoient receûë de cinq à ſix mille vieux ſoldats Eſpagnols, Lanſquenets, Suiſſes & François, & cinquante mille Bourgeois bien armez, & fort réſolus de perir pour la défenſe de leur Ville & de la Religion, pour laquelle ils eſtoient perſuadez qu'ils combatoient, n'euſſent pas eſté aiſément forcez par cette petite armée qui les bloquoit plûtoſt qu'elle ne les aſſiégeoit.

Et puis le jeune & vaillant Duc de Nemours leur Gouverneur avoit admirablement bien pourveû à tout durant plus d'un mois qu'il avoit eû pour ſe préparer à ſouſtenir ce célebre ſiege, où il aquit par ſon courage & par ſa bonne conduite toute la gloire d'un vieux Général. Car il avoit fortifié les endroits les plus foibles réparé les breſches des murailles, relevé les remparts & les teraſſes, tiré de grands retranchemens & dedans & dehors à la teſte des fauxbourgs, préparé des chaiſnes & des tonneaux remplis de terre, pour faire des barricades à toutes les ruës, afin de pouvoir arreſter par tout les ennemis qu'on aſſommeroit cependant à coups de mouſquet & de pierre par les feneſtres, aprés qu'ils ſeroient entrez dans la ville. Il avoit fait terraſſer la pluſpart des portes, abbatre les maiſons qui euſſent pû ſervir à l'ennemi, fondre & monter plus de ſoixante pie-

ces

ces de canon, qui furent disposées sur les remparts, & fermé la riviere au dessus & au dessous, par de grosses chaisnes soustenuës de fortes estacades, & défenduës par de bons corps de garde, pour empescher qu'on ne pust surprendre la ville, & y entrer par là quand l'eau seroit basse. Enfin, il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit estre necessaire pour se bien défendre, & pour repousser la force par la force. 1590.

C'est pourquoy le Roy qui l'entendoit mieux que ceux qui écoutoient plus en cette rencontre leur passion que la raison, ne jugeant pas que cette entreprise pust réüssir dans l'estat où estoient les choses, rejetta toûjours leur conseil : outre qu'aimant en pere ses Sujets comme ses enfans, & singulierement Paris, comme il a toûjours fait, il ne put jamais se résoudre à vouloir perdre le plus riche fleuron de sa Couronne, & la plus belle ville du monde, en la prenant par cette voye qui, l'eust exposée à la fureur des gens de guerre, & sur tout des Huguenots, qui pour se venger de la Saint Barthelemy l'eussent desolée par le fer & par le feu.

Il résolut donc de la prendre par famine, ne doutant point que tous les passages des vivres estant fermez, elle ne fust bientost contrainte de se rendre faute de pain. A la verité sa pensée estoit fort raisonnable, & ce qu'il imaginoit devoit estre selon toutes les apparences, si

1590. ſon attente n'euſt eſté trompée par un des plus admirables prodiges de conſtance & de fermeté, & d'invincible patience dans des excés inconcevables de miſeres, que l'Hiſtoire nous ait jamais repreſentés.

Je n'en feray pas icy une fort exacte deſcription. C'eſt aſſez que je diſe ce que toute la terre à ſceû, que les vivres ordinaires, qu'on avoit ménagez & diſtribuez avec grande œconomie, furent conſumez dans le mois de Juin; que les fauxbourgs ayant eſté pris au mois de Juillet, on fut reſſerré dans la ville ſans en pouvoir plus ſortir pour chercher des herbes, des feuïlles & des racines à la campagne & dans les foſſez; qu'aprés qu'on eût mangé les chevaux, les aſnes, les chiens & les chats, on fut réduit dans le mois d'Aouſt aux rats, aux ſouris, aux peaux & aux cuirs, à une eſpece meſme abominable de pain, qui au lieu de farine eſtoit fait de la poudre des oſſemens du Cimetiere Saint Innocent; qu'il y en eût enfin que cette horrible famine, qui fit mourir plus de vingt mille perſonnes, porta juſqu'à renouveller les horreurs des ſieges de Samarie & de Jeruſalem. Et néanmoins, ce que l'on ne peut aſſez admirer, ces Pariſiens accouſtumez à vivre dans l'abondance, & meſme dans la delicateſſe, aimerent mieux ſouffrir juſqu'à la fin une ſi cruelle famine, & s'expoſer à une mort funeſte, dont ils avoient à tout moment devant les yeux les images affreuſes dans

ceux qu'ils voyoient étendus dans les ruës ou morts ou mourans, que d'oüir parler de se rendre. 1590.

Il y a sans doute beaucoup de choses qui contribuerent à leur faire prendre une si forte résolution, & à souffrir avec tant de courage & si long-temps ces extrémes miseres. L'exemple des Princesses & des plus grandes Dames, qui se contentant d'un peu de pain d'avoine, les exhortoient à supporter généreusement un mal qu'elles souffroient elles-mesmes si constamment & si gayment. Le grand soin que prenoient les Chefs d'empescher les seditions & les tumultes, qui estoient punis sur le champ par l'exécution des plus mutins. La crainte qu'on avoit des Seize, qui avoient repris dans la ville leur premiere autorité, & ne manquoient pas de faire jetter aussitost dans la Seine, sans autre forme de procés, ceux qui estoient suspects d'intelligence avec le Roy, ou qui osoient parler d'accord. Les grandes aumosnes qu'on distribuoit tous les jours au pauvre peuple, par l'ordre & aux dépens du Legat Caïetan, de l'Archevesque de Lyon, de l'Ambassadeur d'Espagne, des plus riches Communautez, & du Cardinal de Gondy Evesque de Paris, qui s'estoit volontairement enfermé dans la ville pour soulager son pauvre troupeau. Les fausses nouvelles que la Ducheſſe de Montpensier, tres-sçavante en cét art, faisoit adroitement courir

1590. tous les jours dans Paris; & les asseûrances que les lettres veritables ou suppoſées de ſon frere le Duc de Mayenne donnoient de temps en temps d'un prompt ſecours. Tout cela, dis-je, ne ſervit pas peu a faire réſoudre le peuple à une ſi merveilleuſe patience.

Mais aprés tout, il faut avoûër franchement que ce qui produiſit plus que toute autre choſe ce grand effet, fut le zele de la Religion qu'on inſpira facilement aux Pariſiens, & le grand ſoin qu'on prit de leur perſuader, comme on fit, que c'eſtoit la trahir & s'expoſer à un danger inévitable de la perdre, comme on avoit fait en Angleterre, que de ſe ſoumettre à un Roy qui faiſoit encore hautement profeſſion du Calviniſme. Car enfin que ne fit on pas pour les faire entrer dans ce ſentiment, & pour les animer en ſuite à perir plûtoſt mille fois que de ſe rendre à un Roy Héretique? D'abord on ſe ſervit de la Sorbonne, dont les principaux membres eſtoient les plus paſſionnez Ligueurs, qui, comme ils avoient opprimé ſa liberté, firent faire un nouveau Decret du ſeptiéme de May, par lequel on déclare: *Que comme Henry de Bourbon eſtant Héretique, relaps, & nommément excommunié par noſtre Saint Pere, il y auroit danger évident qu'il ne trompaſt l'Egliſe, & ne ruinaſt la Religion Catholique, s'il impetroit exterieurement ſon abſolution, les François ſont obligez en conſcience d'empeſcher*

Ad Civium Pariſ. poſtul. Facultat. Theol. Reſponſ.

Mem. de la Ligue, t. 4. p. 287.

peſcher de toute leur force, qu'il ne parvienne à la Couronne, au cas que le Roy Charles X. vienne à mourir, ou meſme qu'il luy cede ſon droit; & que comme tous ceux qui favoriſent ſon parti ſont deſerteurs de la Religion, & continuellement en peché mortel qui les rend dignes des feux éternels, auſſi ceux qui perſevereront juſques à la mort à luy réſiſter, comme défenſeurs de la Foy, emporteront la palme du Martyre. 1590.

Sur ce nouveau Decret on tint une Aſſemblée générale à l'Hoſtel de Ville, où tous ceux qui en furent jurerent qu'ils mourroient plûtoſt de mille morts que de conſentir jamais à recevoir un Roy Héretique. On renouvella ce ſerment beaucoup plus ſolennellement encore ſur les Saints Evangiles entre les mains du Legat, au pied du grand Autel de l'Egliſe de Noſtre-Dame, aprés une Proceſſion générale, à laquelle, outre tous les Eccleſiaſtiques, aſſiſterent tous les Princes & toutes les Princeſſes, toutes les Compagnies, les Eveſques & les Abbez, les Colonels, les Officiers, & toutes les perſonnes de qualité, ſuivies d'une infinité de peuple, & où l'on porta les Châſſes de toutes les Egliſes de Paris, Ce ſerment rédigé par écrit fut porté dans toutes les maiſons par les Dixeniers qui obligerent tous les particuliers à le preſter. Le Parlement fit en ſuite un Arreſt portant défenſe, ſur peine de la vie, de parler d'aucune compoſition avec le Roy de Navarre. Et ſur tout les *Relatione di Piet. & ut ſupr.*

1590. Prédicateurs de la Ligue, auſquels ſe joignirent le célebre Panigarole Cordelier Eveſque d'Aſt, & le ſçavant Jeſuite Bellarmin. Theologiens du Legat Caïetan, qui ne manquerent pas de preſcher comme les autres tous les jours durant le ſiege, encourageoient leurs Auditeurs à tout ſouffrir plûtoſt que de ſe ſoumettre à un Héretique, les aſſeûrant, conformément au Decret de Sorbonne. que s'ils mouroient en cette occaſion, ils mourroient pour la Foy, & auroient la couronne du martyre.

Il arriva meſme une choſe, qui toute ridicule & bizarre qu'elle paroiſt, ne laiſſa pas pourtant d'animer le peuple, & de le fortifier dans la créance où il eſtoit qu'on devoit combatre juſqu'à la mort, pour empeſcher qu'un Héretique ne fuſt Roy de France. Car plus de douze cens tant Eccleſiaſtiques ſeculiers que Religieux, entre leſquels eſtoient les plus auſteres & les plus réformez, comme les Chartreux, les Minimes, les Capucins, & les Feuillans, firent une eſpece de montre, marchant en ordre par les ruës, portant ſur leurs habits ordinaires les armes dont ſe ſervent les fantaſſins, ayant à leur teſte Guillaume Roſe Eveſque de Senlis, & dans un grand Etendard les images du Crucifix & de la St. Vierge, pour montrer que comme il s'agiſſoit de la Religion en cette guerre, leur profeſſion toute pacifique ne les diſpenſoit pas de l'obligation qu'ils avoient de

Cayet. Relat. di Filippo Pigafert.

combatre en ce cas comme les autres, & qu'ils estoient fort résolus de mourir avec eux pour la défense de la Foy. 1590.

Tout Paris accourut à ce spectacle, qui faillit à estre funeste à M. le Legat. Car s'estant arresté dans son carrosse au bout du Pont Nostre Dame, pour voir passer cette espece d'Eglise Militante, comme on luy voulut faire une salve pour l'honorer, un de ces bons Peres, qui ne sçavoit pas sans doute que le mousquet qu'il avoit emprunté de quelque Bourgeois estoit chargé à balle, tua bonnement & sans y penser un de ses hommes qui estoit à la portiere ; ce qui obligea ce Prélat à se retirer bien viste. Cela n'empescha pas néanmoins que les Parisiens voyant que leurs Confesseurs & leurs Directeurs avoient pris les armes, ne crussent qu'ils ne le faisoient que parce qu'ils estoient persuadez qu'il s'agissoit de la Religion pour laquelle il falloit mourir.

Mais ce qui les confirma encore plus dans cette créance, fut que le Roy, dont l'heure n'estoit pas encore venuë, ne voulut jamais qu'on parlast de sa conversion dans quelques pourparlers qu'on fist inutilement pour la paix. Et quoy-que le Duc de Nemours, qu'il avoit invité par une lettre fort obligeante à se soumettre, puis qu'il avoit pleinement satisfait à son honneur, eust protesté qu'il seroit le premier à luy embrasser les genoux, & qu'il feroit en sor-

1590. te que tout Paris le reconnuſt, pourveû qu'il ſe fiſt Catholique, il rejetta toûjours une propoſition ſi raiſonnable. C'eſt pourquoy, quelque promeſſe ſolennelle qu'il fiſt de maintenir la Religion Catholique, les Pariſiens à qui les Prédicateurs, qui avoient tout pouvoir ſur leurs eſprits, repreſentoient ſans ceſſe l'exemple d'Angleterre, ne purent jamais ſe rêſoudre à s'y fier.

Ainſi, eſtant perſuadez qu'ils ne ſe pouvoient rendre ſans perdre la Religion, ils eûrent le courage d'attendre, en ſouffrant les dernieres extrémitez, le grand ſecours que le Duc de Parme leur amena ſur la fin du mois d'Aouſt. Et cét habile Prince, ſans donner bataille, à laquelle le Roy, qui fut contraint de retirer toutes ſes troupes de devant Paris, ne le put jamais obliger, tant il s'eſtoit bien retranché à Claye, eût la gloire d'avoir exécuté en grand Capitaine, de la maniere qu'il luy plut, en prenant Lagny à la veûë du Roy, & delivrant Paris, ce pour quoy il eſtoit venu. C'eſt à l'Hiſtoire générale de France de décrire tout le détail de cette fameuſe expedition: je diray ſeulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient préciſément a celle que j'écris, qu'avant que le Roy congediaſt ſa Nobleſſe & partageaſt ſes troupes, comme il fit, en pluſieurs petits Corps, il voulut faire encore une derniere tentative ſur Paris.

Pour

Pour cét effet, la nuit du Samedy au Dimanche neuviéme de Septembre, il fit couler trois à quatre mille ſoldats choiſis, avec une bonne troupe de Cavalerie dans les fauxbourgs Saint Jacques & Saint Marceau, ſous la conduite du Comte de Chaſtillon, pour donner l'eſcalade entre ces deux portes aprés minuit, tandis que tout le monde dormiroit. Car il ne croyoit pas que les Pariſiens, qui ſçavoient que l'armée avoit eſté tout le Samedy en bataille dans la plaine de Bondy, deuſſent ſe tenir ſur leur garde de ce coſté-là. Mais comme on avoit eû quelque avis de ce deſſein, & que d'ailleurs les troupes ne peurent entrer dans ces fauxbourgs ſans faire bien du bruit, on en prit auſſitoſt l'alarme, on ſonna le tocſin par tout, & le Bourgeois accourut en foule ſur les remparts, principalement en cét endroit-là. Mais enfin, comme aprés avoir attendu long-temps rien ne parut, & qu'on n'entendoit plus aucun bruit, parce que les ennemis couverts des fauxbourgs gardoient un profond ſilence ſans remuer; on prit cela pour une fauſſe alarme. On ceſſa de ſonner, & chacun ſe retira dans ſa maiſon, excepté dix Jeſuites, qui plus vigilans que les autres demeurerent fermes tout le reſte de la nuit dans ce poſte, qui n'eſt pas loin de leur College. *Relat. de Corneio & de Pigafert. Cayet.*

Cependant les ſoldats de Chaſtillon s'eſtant fort doucement coulez dans le foſſé, commencerent ſur les quatre heures du

1590. matin à planter leurs échelles, à la faveur d'un grand brouillard qui les couvroit, de sorte qu'il estoit impossible qu'on les découvrist. La partie estoit fort bien faite; car on n'avoit besoin que de dix ou douze soldats, qui s'estant jettez dans la ville eussent ouvert la Porte Saint Marceau à leurs troupes, par l'intelligence que l'on avoit avec un Capitaine de ce quartier-là. Aprés quoy l'on se fust aisément rendu maistre de l'Université; & en suite la Ville & la Cité eussent mieux aimé s'accorder avec le Roy, que de voir Paris devenu la proye de deux grandes armées, en recevant, pour estre secouruës, celle du Duc de Parme par la Porte Saint Martin.

Mais la vigilance des dix Jesuites rompit de si justes mesures. Car ayant entendu le bruit que faisoient dans le fossé ceux qui appuyoient leurs échelles contre la muraille, ils se mirent à crier, *Aux armes*, de toute leur force. Les soldats néanmoins ne laissèrent pas de monter; & le premier qui se fit voir tout prest à se jetter sur le rempart, parut justement à l'endroit où estoit un de ces bons Peres, qui luy donna un si grand coup d'une vieille hallebarde qu'il tenoit estant là en sentinelle, qu'il la luy rompit en deux sur la teste, & le renversa du haut de l'échelle dans le fossé. Les Compagnons de ce vaillant Jesuite en firent autant à deux autres, & un quatriéme qui estoit déja monté, & tenoit d'une main son échelle pour descen-

dre

dre dans la Ville, & de l'autre un grand coutelas pour fendre la teſte au premier qu'il rencontreroit, fut arreſté par deux de ces Peres, qui avec chacun une pertuiſane le pouſſerent ſi vigoureuſement, que malgré tous les coups qu'il leur portoit inutilement de trop loin, de peur d'eſtre enferré de ces pertuiſanes, ils le contraignirent enfin de quitter ſon échelle, & l'ayant bleſſé à la gorge, le firent tomber aprés ſes compagnons dans le foſſé.

Les deux premiers Bourgeois qui accoururent au ſecours, furent l'Avocat Guillaume Balden, & le fameux Libraire Nicolas Nivelle. Ceux-cy trouvant un de ces Jeſuites aux priſes avec un ſoldat qui montoit malgré tous les foibles efforts que ce pauvre Pere faiſoit pour l'empeſcher, ſe joignirent à luy, & l'aiderent à le tuer; & l'Avocat ſe tournant preſque en meſme temps vers un autre qu'il apperceût déja monté, luy déchargea d'un revers de ſon coutelas un ſi grand coup ſur la main droite, qu'il la luy coupa tout net, & luy fit ſauter la muraille. Cependant comme l'alarme avoit recommencé fort chaudement, on courut de tous les quartiers en cét endroit de la muraille. On jetta force paille allumée dans le foſſé, où l'on découvrit aiſément les troupes du Roy, leſquelles abandonnant leurs échelles & leur entrepriſe qui ne pouvoit plus réüſſir, ſe retirerent au gros de l'armée.

Ainſi

1590. Ainsi peu de chose empescha qu'on ne vint à bout d'un fort grand dessein. Car il est certain que si ces dix Jesuites eussent fait comme les Bourgeois, & qu'ils s'en fussent retournez dormir dans leur College aprés la premiere alarme qu'on tint pour fausse, le Roy fust entré ce jour-là dans Paris. Mais la Providence Divine avoit réservé ce bonheur pour un temps plus favorable à la Religion & à la Ville, où le Roy vainqueur de la Ligue devoit entrer paisiblement, aprés avoir fait solennellement profession de la Foy Catholique.

Cependant les affaires de la Ligue bien loin de s'avancer en suite de cette expedition qui fut tres-glorieuse au Duc de Parme, furent bientost aprés réduites en plus mauvais estat qu'auparavant, par l'horrible division qui se mit dans le parti, & par la sage conduite du Roy. Car voyant que c'estoit en vain qu'il esperoit de pouvoir attirer à la bataille l'ennemi, qui depuis la prise de Lagny s'estoit fort à son aise & en seûreté étendu dans la Brie, il renvoya une partie de ses troupes se rafraischir dans les Provinces voisines, & il mit l'autre en garnison dans les places qui pouvoient encore empescher le commerce avec les Parisiens, & principalement à Saint Denis, qu'il avoit pris durant le siege de Paris, & où le Chevalier d'Aumale, qui faillit à reprendre cette place peu de temps aprés, fut tué comme

ne il en estoit déja presque le mai- ANN. 1590.
tre.

Luy cependant, avec un Camp volant, battoit la campagne pour couper les vivres aux Parisiens & à l'armée du Duc de Parme, qui aprés avoir perdu bien du temps à prendre Corbeil, qu'on reprit bientost sur la Ligue, fut contraint de s'en retourner en Flandre, ayant toûjours à ses trousses le Roy qui le harceloit sans cesse, & qui luy fit souffrir de grandes incommoditez jusques sur la frontiere d'Artois, où il prit la peine de le reconduire. Il fit en suite une autre ten- ANN. tative sur Paris, qu'il pensa surprendre 1591. par la Porte Saint Honoré avec force charettes chargées de farines, & conduites par de vaillans hommes déguisez en Païsans. Le stratagême n'ayant pû réüssir, parce qu'on se douta de l'en- *Mem. de la* trepriſe, il ramassa toutes ses troupes, *Ligue, t 4.* & alla mettre le siege devant Chartres, qui, aprés une vigoureuse défense de plus de deux mois, n'ayant pû recevoir aucun secours du Duc de Mayenne, fut enfin contraint de se rendre.

Ce fut particulierement par la valeur, & par l'adresse & l'industrie du vaillant Comte de Chastillon Colonel de l'Infanterie Françoise, que cette ville importante fut prise. Car ce jeune Seigneur, qui avoit autant d'esprit que de courage, & s'estoit rendu tres-habile, sur tout dans les Mathematiques, trouva l'invention d'un

1590. d'un pont de bois, qu'il fit jetter Par une nouvelle sorte de machine sur le fossé, & par lequel on alloit à couvert & sans danger jusqu'au pied d'une grande bresche qu'il avoit faite du costé de Galardon. Aprés quoy le sieur de la Bourdaisiere, qui s'estoit bravement défendu jusques alors, ne voyant plus d'apparence de pouvoir résister sans témerité, fit sa capitulation, que le Roy toûjours généreux & toûjours grand amateur de la vertu dans ses ennemis mesmes, luy accorda tres-honorables.

Cayet. Novem. 12.

Ainsi Chastillon, qui avoit toûjours si-bien servi, fournit glorieusement sa carriere dans la fleur de son âge. Car enfin ce fut-là la derniere des belles actions de ce brave Colonel de l'Infanterie Françoise, qui mourut peu de temps aprés dans sa maison de Chastillon sur Loir, de la maladie que luy avoient causé les fatigues d'un siege où il avoit aquis tant de gloire. Il fut extrémement regreté mesme des Catholiques, qui luy trouvoient de grandes disposition à renoncer bientost au Calvinisme dont il commençoit à se desabuser, quoy-que l'Admiral de Coligny son pere, tres-grand Huguenot, l'y eust soigneusement instruit. Mais ce bonheur, dont il ne joüit pas, fut pour son cadet le Seigneur d'Andelot, à qui Dieu l'avoit réservé, & qui comme un autre Jacob receût le benediction qui ne fut pas pour son aisné.

Aussi

Aussi a-t-il esté heureux dans sa posterité, qui en servant avec beaucoup de zele le Roy & la Religion, a réparé le mal que l'Admiral avoit fait par sa révolte contre l'un & l'autre. Et c'est asseûrément une grande marque de ce bonheur, que nous ayions veû de nos jours les troupes du Roy commandées par le Comte de Coligny pour le secours de l'Empereur contre les Turcs, remporter sur eux, à la memorable journée de Saint Godard, cette glorieuse victoire qui delivra l'Empire du danger évident où il se trouvoit de tomber enfin sous la domination de ces Infidelles. 1590.

Au reste, ce dernier service que Chastillon rendit au Roy fut tres-important pour l'heureux succés des affaires de ce grand Prince. Car comme il tenoit déja les passages de toutes les rivieres qui se déchargent dans la Seine pour amener des vivres à Paris, s'estant de plus rendu maistre absolu de la Beauce par la réduction de Chartres & des autres petites places de la mesme Province, cette grande ville se trouva tout-à-coup comme investie de tous costez en mesme temps qu'il recevoit de toutes parts les nouvelles des grands avantages qu'avoient eûs sur les Ligueurs, Lesdiguieres en Dauphiné, où il fut receû dans Grenoble; la Valette en Provence; le Mareschal de Matignon en Guyenne, où Bordeaux qui s'estoit maintenu jusqu'alors dans une certaine espece de neutra-

1590. tralité, rendit obéïſſance au Roy, & les Ducs de Montpenſier & de Nevers en Normandie & en Champagne.

Mais enfin ce qui acheva de ruiner *Cayet.* entierement la Ligue, que les armes du Roy avoient déja ſi fort affoiblie, fut la furieuſe diviſion qui ſe mit parmi ſes Chefs à cette occaſion que je vais dire. Le Duc de Parme avoit fort bien reconnu que le Duc de Mayenne, dont il n'eſtoit pas déja trop ſatisfait, vouloit bien ſe ſervir des Eſpagnols pour ſe maintenir luy-meſme & ſon parti contre le Roy, mais non pas les ſervir pour les rendre maiſtres du moins d'une partie de la France, comme ils le prétendoient, ou pour faire élire un nouveau Roy qui dépendiſt d'eux, parce que le vieux Cardinal de Bourbon eſtoit mort depuis peu dans ſa priſon de Fontenay le Comte. C'eſt pourquoy il ne manqua pas de faire entendre au Roy Philippe qu'il ne falloit plus compter ſur ce Prince, qui d'ailleurs avoit perdu beaucoup de ſon credit pour le mauvais ſuccés de ſes affaires, & qu'il eſtoit bien plus expedient de gagner en Communautez des grandes villes, & ſur tout les Seize de Paris, qui pour ſe remettre & ſe maintenir dans l'autorité que le Duc de Mayenne leur avoit oſtée de nouveau, feroient aiſément tout ce qu'on voudroit.

Philippe ſuivit ce conſeil, & les Seize, qui haïſſoient mortellement le Duc de

Mayen-

Mayenne, se voyant appuyez des Espagnols, avec lesquels ils prirent de tres-fortes & tres-particulieres liaisons, entreprirent tout ouvertement, quelque mépris qu'il fist de ces gens-là, de se rétablir, malgré qu'il en eust, dans leur premiere autorité. Et ce qui leur haussa le courage, & les rendit encore plus hardis à exécuter les résolutions violentes qu'ils prirent, fut que Grégoire XIV. qu'on venoit d'élever au Souverain Pontificat, se déclara pour eux, imitant en cela les Espagnols, & prenant tout le contrepied de Sixte V. 1591.

Ce Pape Sixte, qui avoit si maltraité le Roy de Navarre par cette Bulle foudroyante qu'il fit publier contre luy, & qui ne vouloit pas ensuite qu'il fust Roy de France, avoit bien changé de sentiment aprés qu'il eût esté bien informé des affaires de ce Royaume. Car ayant fait de solides réflexions sur le passé, sans se laisser préoccuper, il avoit clairement connu le grand merite du Roy, qu'il taschoit alors de regagner à l'Eglise par la douceur; l'ambition des Chefs de la Ligue; les fourberies de leurs Agens, qui l'avoient si souvent trompé par leurs fausses relations; & sur tout les pernicieux desseins des Epagnols, qui pour l'engager tellement avec eux qu'il ne s'en pust dédire, vouloient à toute force qu'il excommuniast tous les Catholiques qui suivoient le Roy, & qu'il s'obligeast par serment à *Cayet, t. 2.*

ne

1591. ne le recevoir jamais dans le ſein de l'Egliſe, quelque ſoumiſſion qu'il luy puſt faire.

Ils en vinrent meſme juſqu'à le menacer, s'il ne le faiſoit, de proteſter en pleine Aſſemblée contre luy, & de pourvoir par d'autres voyes à la conſervation de l'Egliſe puis qu'il l'abandonnoit. Cela le mit ſi fort en colere, comme c'eſt celuy de tous les Papes qui a eſté le moins capable de ſouffrir de pareilles inſultes, qu'oppoſant menace à menace, il dît nettement à l'Ambaſſadeur Olivares, qu'il luy feroit trancher la teſte, s'il avoit l'audace de paſſer outre: ce qu'il ſe garda bien de faire, ſçachant que de l'humeur dont eſtoit Sixte, il ne l'euſt pas manqué.

Annot. ſur le Catholic.

Il y en a meſme qui croyent que bien loin de ſe vouloir joindre à la Ligue contre le Roy, comme les Eſpagnols l'en ſollicitoient ſans ceſſe, pour leur intereſt, il avoit réſolu d'employer les cinq millions d'or qu'il avoit amaſſez durant ſon Pontificat dans le Chaſteau Saint Ange, à leur faire la guerre, pour les chaſſer du Royaume de Naples. Mais la mort qui l'enleva ſoudainement le vingt-ſeptiéme d'Aouſt de l'année précedente, luy rompit toutes ſes meſures.

Les Ligueurs, qui ne gardoient aucune bien-ſeance, diſſimulerent ſi peu la joye qu'ils en eûrent, que la nouvelle en eſtant arrivée à Paris le cinquiéme de Septembre, Aubry Curé de Saint André des Arcs,

Nom-

omme également foible & étourdi, l'annonçant au peuple dans son sermon, osa ire que cette mort estoit arrivée par miracle entre les deux Festes de Nostre-Dame, & ajousta ces propres mots : *Dieu ous a delivrez d'un méchant Pape, & Po-itique : s'il eust vescu plus long-temps, on ast esté bien étonné d'oüir prescher dans Paris contre le Pape, & il l'eust fallu faire.* Voilà comment ces Prédicateurs de la Ligue avoient l'esprit gasté par leur passion qu'ils communiquoient aisément au peuple, qui suivoit bonnement en aveugle ces malins aveugles ausquels il se laissoit conduire, & qui le faisoient miserablement tomber avec eux dans le précipice.

Thuan. l. 100. p. 121. Annot. sur le Catholic.

Grégoire XIV. Milanois, qui fut élevé au Souverain Pontificat aprés Urbain VII. lequel ne tint le Siege que treize jours, prit une conduite toute contraire à celle de Sixte V. Il se joignit aux Espagnols, & se déclara hautement en faveur de la Ligue de la maniere qu'ils voulurent. Car laissant là le Duc de Mayenne & les autres Princes de sa maison dont les Espagnols se soucioient peu, il écrivit d'abord aux Seize pour les encourager à perseverer constamment dans la résolution qu'ils avoient toûjours témoignée de ne vouloir jamais se soumettre à Henry de Bourbon. Il leur promit quinze mille écus par mois, pour tout autant de temps qu'il jugeroit qu'ils en auroient besoin

Cayet.

1591. soin, & une armée de douze mille hommes entretenuë à ses depens, qu'il leur envoya peu de temps aprés sous la conduite d'Hercule Sfondrate son neveu, qu'il fit Duc de Montemarciano.

Et pour joindre les armes spirituelles aux temporelles, il fit porter en France par le Référendaire Marcelin Landriano son Nonce, un Monitoire, par lequel il excommunioit tous les Prélats & tous les autres Ecclesiastiques du parti du Roy, & les privoit de leurs Benefices, si dans un certain temps fort court ils ne l'abandonnoient, se retirant mesme des terres de son obéissance; il obligeoit la Noblesse, les gens de Robe & le peuple à faire le mesme; & enfin déclaroit Henry de Bourbon relaps, excommunié, & décheû du Royaume & de toutes ses Seigneuries.

Il y a quelquefois des tonneres qui font grand bruit & ne font point du tout de mal, parce que l'exhalaison enflammée qui sort de la nuë s'évapore, soit par son peu de consistence, soit par une violente agitation de l'air qui la dissipe avant qu'elle arrive jusques à nous. De tous les foudres qui ont esté lancez du Vatican contre les Princes, il s'en trouvera peu qui ayent fait autant de bruit que celuy-cy, qui fut accompagné d'une armée qui se devoit joindre aux forces de la Ligue & de l'Espagne. Et néanmoins il ne fit presque nul effet, par le soin qu'on

u'on prit de faire voir, en plusieurs crits qu'on fit courir par tout, les nullez de cette Bulle, & par les vigoureuses ésolutions du Conseil du Roy, du Parlement séant à Tours & à Chaalons, & du Clergé de France assemblé à Mante, qui a condamnerent comme abusive chacun en sa maniere. De sorte que pas un des Catholiques n'abandonna pour cela le parti du Roy, dont on esperoit toûjours la conversion aussitost qu'il auroit la commodité de se faire instruire. Tant nos Ancestres estoient persuadez que la puissance des Papes comme Chefs de l'Eglise ne s'étendpoint du tout sur le temporel, & beaucoup moins sur les droits des Couronnes, & qu'elle ne peut rien ordonner au préjudice de l'obéïssance & de la fidelité qu'on doit aux Rois en toutes les choses qui ne sont point manifestement contre Dieu.

Arrest de la Cour de Parlement séant à Tours.

Arrest de la cour de Parlement à Chaalons, en Iuin 1591.

Il est vray que ce Parlement, qui estoit à Paris pour la Ligue, receût cette Bulle, & qu'il cassa les Arrests de Tours & de Chaalons. Mais il est évident qu'il n'estoit pas libre, se trouvant opprimé par la tyrannie des Seize, qui l'avoient comme enchaisné par la crainte d'estre mené encore un coup captif & en triomphe à la Bastille. Ainsi ces esprits turbulens qu'on peut justement appeller les Seize Tyrans de Paris, se voyant appuyez de la protection du Pape d'une maniere si éclatante, en devinrent beaucoup plus fiers & plus hardis à

entreprendre contre l'autorité du Duc de Mayenne ; & leur fierté s'accrut encore par une réponse fort surprenante que le Roy d'Espagne fit aux Députez des Princes Lorrains.

Ces Princes s'estant assemblez à Reims, où se trouva le Cardinal de Pelvé, que le Duc de Mayenne avoit fait pourvoir de l'Archevesché de cette ville, ne trouverent point, dans l'impuissance où ils estoient de résister tout seuls au Roy, d'autre moyen de se sauver, que d'obtenir du Roy Philipe, qu'il les assistat de toutes ses forces, afin qu'ils fussent en estat de maintenir le Roy qu'on avoit résolu d'élire dans les estats Généraux qu'ils devoient faire assembler pour cét effet, chacun d'eux prétendant en son particulier à cét honneur, sans toutefois que pas un d'eux osast se déclarer ouvertement de peur de s'attirer l'inimitié de ses rivaux, qui ne manqueroient pas de s'unir tous ensemble contre luy pour luy donner l'exclusion.

Memoires de Ville Roy.

Ce luy que l'on choisit pour negotier en Espagne, fut le célebre Pierre Jannin Président au Parlement de Bourgogne, homme d'une grande probité, d'un sens exquis, d'une rare prudence, & d'une fidelité inviolable, qui luy avoit aquis toute la confidence du Duc de Mayenne, auquel, & en suite au parti de la Ligue, il s'estoit attaché de bonne foy pour le bien de la Religion & de l'Estat. Car d'une part il ne croyoit pas qu'on pust conserver en

France

France la Religion si le Roy n'estoit Catholique, il prétendoit donc qu'il le fust; & de l'autre estant bon François, il vouloit bien comme son Maistre, se servir des Espagnols pour venir à ses fins, mais non pas les servir pour favoriser dans la moindre chose leurs injustes prétentions au préjudice de l'Estat. 1591.

Estant tel que je viens de dire, il ne luy fut pas difficile de découvrir les intentions de Philippe, qui se tenant asseûré des Seize, dont il croyoit la faction bien plus puissante qu'elle ne l'estoit en effet, s'avança jusqu'à faire entendre fort clairement ce que cette prudence exquise dont il se piquoit le devoit obliger en bonne politique de tenir encore caché, en attendant l'occasion de faire conoistre, quand il auroit disposé toutes choses pour exécuter ce qu'il prétendoit. Aprés que le Président luy eût representé dans les audiances qu'il eût, les necessitez & la foiblesse de la Ligue, les forces & les progrés du Roy, l'extréme danger où estoit la Religion, & la gloire immortelle qu'il auroit de l'avoir conservée dans le Royaume Tres-Chrestien, par les secours qu'on attendoit de son zele & de sa puissance : ce Prince qui vouloit vendre son secours à un plus haut prix que celuy de la gloire sans profit, s'ouvrit là-dessus sans façon d'une maniere assez surprenante. Car il luy fit dire par le Secretaire Dom Jean d'Ydiaquez, qu'il avoit résolu de marier l'In-

1591. fante Iſabelle ſa fille unique à l'Archiduc Erneſt, & de luy donner en dot les Païs-Bas; & puis que pour conſerver en France la Religion il falloit avoir un Roy Catholique, qu'on ne pouvoit mieux choiſir que cette Princeſſe, qui comme niece des trois derniers Rois, & petite fille de Henri II. eſtoit ſans contredit plus proche d'eux que les Bourbons; qu'avec elle on réüniſſoit tous les Païs-Bas à la Couronne; & qu'ayant outre cela toutes les forces de la Maiſon d'Auſtriche pour la ſecourir, on auroit bientoſt exterminé les Héretiques, & chaſſé du Royaume le Prince de Bearn.

Le Préſident ravi d'avoir dans cette étrange propoſition de quoy deſabuſer entierement le Duc de Mayenne, & le confirmer dans les bons ſentimens que le ſieur de Ville-Roy luy avoit inſpirez, répondit avec tant d'adreſſe au Roy Philippe, qu'en luy oppoſant aſſez doucement la Loy Salique, il ne luy oſta pas pourtant l'eſperance de réüſſir en ſon deſſein. De ſorte qu'il tira de luy la promeſſe dun grand ſecours d'hommes & d'argent, qu'il ne manqua pas de fournir peu de temps après. Et le Duc apprenant que ſelon cét ambitieux deſſein des Eſpagnols il ne pourroit jamais prétendre à la Royauté, fit en ſuite tout ce qu'il put pour rompre toutes leurs meſures, & pour empeſcher qu'on n'éleuſt pour Roy, non pas meſme un Prince de ſa Maiſon qui eouſt

épou-

épouſer cette Infante. Au contraire, les Seize qui s'eſtoient tout dévoûez aux Eſpagnols pour en eſtre puiſſamment protegez contre luy, écrivirent au Roy Philippe, par un certain Pere Mathieu, autre que le Jeſuite, une grande Lettre, dont l'original intercepté prés de Lyon fut apporté au Roy, & dans laquelle, aprés avoir rendu tres-humbles graces à Sa Majeſté Catholique pour tant de bienfaits qu'ils en ont receûs, ils la ſupplient ſi élle refuſe d'accepter la Couronne de France, de leur donner un Roy de ſa Maiſon, ou quelque autre Prince qu'il luy plaira de choiſir pour ſon gendre, 1591.

Mem. de La Ligue, t. 5. p. 654. Défenſe des Ieſuites contre le Plaidoyé d'Arnaut. Cayet, Noven. t. 2.

De plus, la diviſion qui ſe mit entre le Duc de Mayenne & ſes plus proches parens accrut de beaucoup la puiſſance, & en ſuite la hardieſſe & l'inſolence de ces factieux. Car d'une part le Duc de Nemours extrémement irrité de ce qu'aprés avoir ſi bien defendu Paris, il luy avoit refuſé le Gouvernement de Normandie, où il prétendoit s'ériger en Souverain, comme le Duc de Mercœur en Bretagne, s'en eſtoit retourné avec une bonne partie des troupes dans le Lyonnois; & par l'intelligence qu'il entretenoit avec les Seize, il faiſoit tout ſon poſſible pour le ſupplanter, & occuper ſa place en ſe faiſant Chef du parti. De l'autre, le jeune Duc de Guiſe, qui s'eſtoit ſauvé du Chaſteau de Tours où il eſtoit detenu priſonnier, ayant eſté receû avec de grandes acclamations

1591. des Ligueurs, qui crurent avoir retrouvé dans luy ſon défunt pere leur grand Protecteur, luy donna beaucoup d'inquiétude & de jalouſie, principalement quand il vit que ce grand nom de Guiſe, ſi réveré des Pariſiens, luy attiroit en foule non ſeulement le peuple, mais auſſi la Nobleſſe de la Ligue. & ſur tout qu'il s'eſtoit lié tres-étroitement avec la faction des Seize, qui furent ravis de l'avoir à leur teſte, pour l'oppoſer à ſon oncle leur ennemi. Tout cela mis enſemble leur enfla tellement le cœur, & les rendit ſi exceſſivement audacieux, qu'ils réſolurent de ſe défaire de tous ceux qui pouvoient empeſcher qu'ils ne fuſſent abſolument les Maiſtres dans Paris.

Pour cét effet, ils s'aviſerent de dreſſer une nouvelle forme de jurement qui excluoit de la Couronne tous les Princes du Sang, & le preſentant à ceux qu'ils ſçavoient eſtre trop gens de bien pour le ſigner, ils s'emparoient de leurs biens, & les banniſſoient. Enfin, aprés avoir chaſſé par cette déteſtable voye tous ceux qui leur eſtoient ſuſpects, & meſme le Cardinal de Gondy leur Eveſque, qui, avec les Curez de Saint Merry & de Saint Euſtache, taſchoit de diſpoſer doucement le peuple à rentrer dans ſon devoir : ils firent l'action du monde la plus inhumaine & la plus barbare, & qui par un juſte jugement de Dieu & des hommes fit enfin perir une ſi malheureuſe faction.

Cayet. Mem de la Lig t. 5. Hiſt de Fran.

Car

Car pour intimider le Parlement qui s'oppoſoit à leurs injuſtes & violentes entrepriſes, & qui venoit d'abſoudre un de ceux qu'ils avoient accuſé d'intelligence avec les Royaliſtes, & pour ſe venger du Préſident Briſſon qui avoit averti le Duc de Mayenne que ces ſcelerats avoient écrit au Roy d'Eſpagne pour luy déferer la Couronne : ils ſe ſaiſirent le quinziéme de Novembre de grand matin de cét illuſtre Préſident, & des ſieurs Larcher Conſeiller au Parlement, & Tardif Conſeiller au Chaſtelet ſes confidens, les menerent l'un aprés l'autre au petit Chaſtelet; & là, les ayant déclarez de leur autorité privée, ſans autre forme de procés, atteints & convaincus de trahiſon, pour avoir favoriſé le parti du Roy de Navarre, ils les firent pendre à une poutre de la chambre du Conſeil, & les firent attacher le lendemain à trois potences en la place de Gréve, ayant chacun un écriteau portant qu'ils eſtoient traiſtres à la patrie & fauteurs d'Héretiques.

Ils crurent par là faire en ſorte que le peuple s'imaginant qu'on l'auroit voulu vendre aux ennemis, approuvaſt leur action. Mais au contraire, il frémit d'horreur à la veûë d'un ſi pitoyable ſpectacle. Ceux meſme de leur faction déteſterent une ſi horrible cruauté, & il n'y eût perſonne qui ne cruſt avoir lieu de craindre pour ſa propre vie, qui ſeroit expoſée à tous momens à la fureur de ces Tyrans, ſi l'on

1591. n'arrestoit promptement le cours, ou plûtost le débordement d'une si effroyable violence. C'est pourquoy, comme le Duc de Mayenne, qui estoit à Laon, eût appris qu'on estoit si fort irrité contre ces furieux, qui disoient mesme hautement qu'il luy en falloit faire autant qu'aux autres: il crut enfin qu'il pourroit les punir, sans crainte que le peuple se soulevast en leur faveur. Sur quoy il entre dans Paris avec ce qu'il avoit de troupes, contraint Bussy le Clerc de luy remettre la Bastille entre les mains, & aprés avoir endormi durant quelques jours ces factieux, qui crurent qu'il se contenteroit d'une réprimande qu'il leur fit dans l'Hostel de Ville, leur ordonnant d'estre plus moderez à l'avenir, il en condamna neuf à la mort sans garder les formalitez.

Quatre de ceux-cy, sçavoir Ameline, Emonot, Anroux, & le Commissaire Louchard qu'on alla prendre le quatriéme Décembre de grand matin dans leur maison, furent menez au Louvre, où le Duc de Mayenne, à ce qu'on leur dit, leur vouloit parler: mais en y entrant ils trouverent le Sieur de Vitry qui leur fit lire leur Sentence, & en mesme temps le Bourreau qui estoit là tout prest avec ses valets, ses cordes & son échelle, les pendit tous quatre à une des poutres de la salle des Suisses. Les autres cinq, entre lesquels estoit Bussy le Clerc, ayant eû le vent qu'on les vouloit prendre, se sauverent en

Flan-

Flandres, où il perirent de miseres, aban- 1591.
donnez de tout le monde.

On se contenta de punir les autres par la bourse, & l'on tira d'eux l'argent qu'ils avoient volé en exerçant leur tyrannie avec autant de brigandage que de cruauté. Et pour couper la racine du mal qui provenoit de la liberté que les Seize prenoient de s'assembler comme ils faisoient, particulierement chez les Curez Boucher & Pelletier, & de faire prendre les armes aux Bourgeois qui n'osoient leur contredire, il fit verifier au Parlement & publier une Ordonnance, par laquelle il estoit défendu, sur peine de la vie, à toutes sortes de personnes, & sur tout à ceux qui s'estoient appellez le Conseil des Seize, de tenir aucune Assemblée. Et tous les Officiers, Colonels, Capitaines, Lieutenants, Enseignes de la Ville, & les plus notables Bourgeois s'estant joints à luy, pour oster à cette maudite race de factieux tout pouvoir de nuire au public & aux particuliers, ils jurerent tous, & promirent à Dieu sur les Saints Evangiles, de ne prendre, ni souffrir qu'on prenne les armes, ou qu'on assemble, sinon de l'autorité du Duc de Mayenne, du Gouverneur de Paris, ou des Prevost des Marchands & Eschevins qui estoient tout à luy; de courir sus à ceux qui oseroient s'armer ou s'assembler, & de les traiter comme des traistres, des seditieux & des criminels de leze-Majesté divine & humaine; &

s'ils découvrent quelque entrepriſe & conjuration ſecrete, d'en avertir les Magiſtrats, afin qu'on en puniſſe les auteurs & les complices, & qu'on puiſſe vivre en repos & en ſeûreté ſous la crainte de Dieu & des Loix.

J'ay veû dans la Bibliotheque de M. Colbert, remplie d'une infinité d'excellens manuſcrits & de pieces tres-authentiques, l'Original de ce ſerment en parchemin, ſigné de cinq cens cinquante-huit perſonnes, dont deux cens ſoixante quatre ſignerent le cinquiéme de Décembre, le lendemain de l'exécution des quatre qu'on pendit au Louvre, & le reſte ſigna le vingt-troiſiéme de Décembre & le dixiéme de Janvier de l'année ſuivante. Ce fut-là le coup fatal qui abbatit la faction des Seize, laquelle depuis ce temps-là fut ſi bien deſarmée & affoiblie, qu'elle ne put ou n'oſa plus rien entreprendre; ce qui fut une des principales cauſes de la liberté, & en ſuite de la réduction paiſible de Paris à l'obéiſſance du Roy.

C'eſt pourquoy je croy qu'on ſera bien-aiſe de ſçavoir les noms de quelques-uns de ceux qui par le grand zele qu'ils témoignerent en cette occaſion, pour aſſeûrer le repos & la liberté de Paris, eurent le bonheur & la gloire d'avoir beaucoup contribué à l'accompliſſement d'un ſi grand bien. Je ne pourrois mettre icy plus de cinq cens noms ſans ennuyer mon lecteur, qui ſe contentera de ce peu que

j'ay

j'ay choisis parmi un si grand nombre, parce qu'ils m'ont semblé les plus connus & les plus distinguez. Nicolaï, Thiersault, le Févre, Lhuillier, Parfait, Rouïllard, Pasquier, Boulanger, Blondel, Rolland, Hebers, de Cominges, Amelot, d'Aubray, & P. le Tellier. 1591.

Le Duc de Mayenne ayant ainsi rétabli son autorité & la seûreté dans Paris, par l'abbaissement, ou plûtost par la ruine entiere des Seize, voulut aussi réparer la perte que le Parlement, qui n'avoit plus de Chef, avoit faite de son unique Président; & agissant en Maistre absolu & en Souverain, il en créa quatre nouveaux entre ceux qu'il croyoit estre entierement à luy, ne doutant point qu'ils ne deussent s'employer en toutes les occasions pour maintenir toûjours cette Compagnie dans ses interests. Aprés quoy il fut obligé de se mettre en campagne, & de mendier comme auparavant du secours des Espagnols contre le Roy, qui aprés avoir fait de grands progrés pendant les troubles & les divisions qui penserent deslors ruiner le parti de la Ligue, avoit mis le siege devant Roûën. *Novem. de Cayet 12.*

Il avoit déja pris Nóyon à la veûë de l'armée ennemie qui estoit alors plus forte que la sienne. Et comme il eût receû le secours d'argent & de trois mille Anglois que le Comte d'Essex, favori de la Reine d'Angleterre, luy avoit amenez, il alla joindre avec douze cens chevaux, sur la frontiere, dans les plaines de

1591. Vandy, cinq à ſix mille Reitres & plus de dix mille Lanſquenets que le Vicomte de Turenne luy avoit amenez d'Allemagne, où il negotia ſi bien avec les trois Electeurs Proteſtans, & Guillaume Lantgrave de Heſſe, qu'il en obtint un ſecours ſi conſiderable, malgré tous les efforts que l'Empereur Rodolphe fit inutilement pour l'empeſcher. Auſſi cét important ſervice, joint à ceux qu'il avoit toûjours rendus en mille autres occaſions depuis plus de dixhuit ans qu'il ſervoit le Roy, fut récompenſé ſur le champ par ce grand Prince, qui, aprés luy avoir donné le baſton de Mareſchal de France, le fit Duc de Bouillon & Prince Souverain de Sedan, en luy faiſant épouſer la Princeſſe Charlotte de la Mark, ſœur & héritiere du défunt Duc. Et pour faire connoiſtre au Roy qu'il vouloit meriter l'honneur que Sa Majeſté luy faiſoit, & ce qu'on devoit attendre de luy dans ſa nouvelle dignité, il fit comme David, qui n'épouſa la fille de Saül qu'aprés avoir tué cent Philiſtins. Car pour ſe préparer à ſon mariage d'une maniere à peu prés ſemblable à celle de ce Heros [illegible] il alla prendre la ville de Stenay par eſcalade la veille de ſes nopces.

Le Roy donc ſe trouvant fortifié d'un ſecours ſi conſiderable, s'alla rejoindre au gros de ſon armée devant Roüen que le Mareſchal de Biron avoit inveſti. Si cette ville fut bien attaquée, elle fut encore mieux défenduë durant

prés

prés de six mois par André Brancas de Villars, qui fut depuis Admiral de France, & estoit alors Lieutenant Général en Normandie, & Gouverneur de Roüen & du Havre pour la Ligue. Il fit en cette occasion tout ce qu'on peut souhaiter d'un grand Capitaine pour la défense d'une place; & par une si longue & si vigoureuse résistance, il donna deux fois le loisir au Duc de Mayenne de luy amener le secours qu'il avoit obtenu des Espagnols. Ce fut avec bien de la peine qu'il l'obtint: mais enfin comme il eût adroitement donné aux Ministres du Roy d'Espagne une fausse esperance de faire tomber l'élection qu'on prétendoit faire d'un Roy sur leur Infante, ce qu'ils souhaitoient passionnément, le Duc de Parme receût des ordres si précis d'entrer une seconde fois en France pour secourir Roüen, qu'il luy fut impossible de s'en dispenser, comme il l'eust bien voulu. 1590. *Relation du siege de Roüen. Mem. de la Ligue, t. 5. Cayet &c.* 1592.

Il marcha donc, mais lentement, avec une fort belle armée de treize à quatorze mille hommes tous vieux soldats Espagnols & Valons, & sept à huit mille François, Lorrains, & Italiens, de ce qui restoit de troupes aux Ducs de Mayenne & de Montmarcien. Le Roy voulut aller au-devant d'eux avec une partie de sa Cavalerie pour les harceler sur leur marche, & s'avança jusqu'à Aumale pour leur disputer ce passage. Mais comme il vit qu'il n'avoit pas assez

de gens pour le défendre, & que toute l'armée qu'il estoit allé reconnoistre luy-mesme, & qui s'en venoit fondre sur luy le pouvoit aisément enveloper en passant le ruisseau au dessus & au dessous de ce Bourg, il fallut se retirer bien viste. Il est vray que cette retraite qu'il fit à la veuë d'une grande armée fut fort belle, & qu'il ne montra jamais mieux la grandeur de son courage intrépide qu'en cette occasion la plus dangereuse où il se fust encore trouvé; mais les gens du mestier convinrent tous en ce temps-là qu'il la fit bien plûtost en vaillant homme, dont la valeur fut secondée de la fortune, qu'en grand Capitaine, qui doit prendre par sa prudence & son habileté de si justes mesures, qu'il ne dépende pas absolument de cette inconstante, qui par un seul coup de hazard pourroit ruiner en un moment le parti le mieux établi.

Car pour donner à ses gens le loisir de se retirer avec le bagage, il plaça cent Arquebusiers à l'entrée du Bourg; & s'estant mis à la teste de deux cens chevaux, il s'avança prés de demi-lieuë vers l'ennemi jusques à la portée du pistolet, & fit plusieurs charges sur les Carabins qui marchoient à la teste de l'armée qu'il arresta d'abord. Mais le Duc de Parme ayant reconnu qu'il estoit-là avec si peu de troupes hors de la place que doit occuper un Général, pousse contre luy, aprés ses Chevaux-Legers, le gros

de

de sa Gendarmerie qui le repousse jusques dans Aumale. Ses cent Arquebusiers y furent presque tous taillez en pieces ; & il couroit risque d'y estre envelopé, & pris ou tué, si la nuit ne fust survenuë, pendant laquelle les ennemis ne voulant pas s'engager plus avant sans avoir bien reconnu le païs, il acheva de faire heureusement cette dangereuse retraite, en laquelle il fut blessé d'un coup de pistolet dans les reins, qui, pour avoir esté tiré de trop loin, ne luy fit qu'effleurer la peau, Les ennemis mesme, & sur tout le Duc de Parme, admirerent en ce combat sa valeur, son courage & son bonheur, mais ils ne loûerent pas sa conduite ; & le Mareschal de Biron, qui s'estoit mis en possession de luy parler un peu bien librement, ne put s'empescher de luy dire à son retour, qu'un grand Roy ne devoit pas faire le mestier de Carabin.

Cependant Villars voulant profiter de son absence, fit une des plus belles actions qui se soient faites durant cette guerre. Car s'estant fait informer par ses Espions de la disposition du Camp des assiegeans, il fit le vingt-sixiéme de Février, par toutes les portes qui sont oppposées à celles du quay, une furieuse sortie, qu'on peut dire qui luy valut le gain d'une bataille. Car ayant surpris l'ennemi, & enlevé d'abord bruſquement & tout à la fois tous les quartiers qui regardoient ces portes, il s'empara des

1592. tranchées & de tout le Camp de ce costé-là, où durant prés de deux heures qu'il en fut maistre, son Infanterie abbatit, renversa, gasta, brûla tout, tentes, gabions, bateries, outils, munitions, poudre, bagage, combla les tranchées, éventa les mines, encloûa le canon, & rendit inutiles presque tous les travaux, tandis que s'estant avancé avec quatre Escadrons de gens choisis contre le Mareschal de Biron qui estoit accouru, mais un peu tard, de son quartier de Dernetal au secours de ses gens, il combatoit bravement en retraite, retournant souvent à la charge, pour donner à son Infanterie le temps d'achever le degast, puis de se retirer avec luy, comme il fit, rentrant dans la ville en triomphe avec plus de cent prisonniers & cinq grosses pieces de canon, aprés avoir tué plus de cinq cens hommes, douze Capitaines, deux Colonels, & mis en desordre & en déroute la plus grande partie du Camp, sans avoir perdu dans ce grand combat gueres plus de trents soldats.

Aprés ce bon succés, Villars se tint tellement asseûré, qu'il envoya prier les Ducs de luy fournir seulement de l'argent pour paver la garnison, s'imaginant qu'il n'auroit plus besoin de leur secours. Mais le Roy, qui à son retour remit bientost le siege en bon estat, ayant fermé le haut & le bas de la riviere par un grand nombre de barques équipées en guerre, & par dix grands vaisseaux

seaux Hollandois que le Comte Philippe de Nassau luy amena, les vivres manquerent aux assiegez deux mois aprés. De sorte que Villars fut obligé de faire sçavoir aux Ducs qui rafraischissoient leur armée au-delà de la Somme, que les Bourgeois n'estant pas disposez à se laisser mourir de faim comme les Parisiens, il seroit contraint de capituler s'il n'estoit secouru dans huit jours. 1592.

A cette nouvelle les Ducs, qui sçavoient d'ailleurs que l'armée Royale estoit fort affoiblie par les grandes fatigues d'un si long siege, rassemblent en un jour toutes leurs troupes, marchent sans bagage, repassent la Somme, font trente lieuës en quatre jours, & le sixiéme, qui fut le vingtiéme d'Avril, paroissent en bataille à une lieuë de Roüen. Les principaux Chefs y entrerent sur le soir, parce que le Roy, qui n'avoit pas alors de quoy résister tout à la fois à une grande armée au dehors, & à ceux de dedans, animez par la presence d'un si grand secours, se crut obligé de lever le siege, & de se retirer au Pont de l'Arche, où la Noblesse, & les troupes qu'il avoit auparavant envoyées se rafraischir aux environs, se rassemblerent dans cinq ou six jours au nombre de trois mille chevaux & de six mille fantassins. Alors se trouvant plus fort que les Ducs, qui aprés avoir pris la petite ville de Caudebec, s'estoient allé loger à Yvetot pour la couvrir, il

1592. il marcha droit à eux, résolu ou de les forcer au combat, ou de les enfermer dans ce petit canton du Païs de Caux, en leur coupant le chemin des vivres & de la retraite.

Et certes, son dessein devoit réüssir selon toutes les apparences. Car les ayant contraints, aprés plusieurs petits combats, où ils avoient esté fort mal menez, d'abandonner leur logement d'Yvetot, & de se retirer de nuit en un poste plus avantageux à un quart de lieuë de Caudebec: il les y enferma si bien, qu'ils ne pouvoient ni subsister, tous les passages des vivres leur estant fermez, ni se retirer, ayant à dos un bras de mer, & en teste un ennemi plus puissant qu'eux, ni le combatre sans s'exposer visiblement à estre entierement défaits. Mais le bonheur, l'adresse & la force du grand genie du Duc de Parme les tirerent dans une nuit de cét extréme danger où ils estoient de perir sans ressource.

Car à la faveur de deux grands forts qu'il avoit faits sur les deux bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui de son costé s'avançoient vers l'armée du Roy, comme s'il eust voulu l'attendre dans ses retranchemens, il fit passer durant la nuit du vingtiéme de May toute son armée, son bagage & son canon sur un grand nombre de grands batteaux couverts de poutres & de planches qu'il avoit donné ordre qu'on fist descendre

de

de Roüen. De sorte qu'à la pointe du jour tout fut en seûreté de l'autre costé de la Seine, sans que le Roy, qui s'apperceût trop tard de ce merveilleux stratagême, puſt empescher que le Prince Raynuce Farneſe, qui avec quatorze à quinze cens hommes avoit couvert cette retraite dans le grand Fort & dans ses dehors, ne se retiraſt à la file, & ne fiſt paſſer tous ſes gens & ſes quatre pieces de canon ſur les batteaux & les pontons auſquels il mit le feu. 1592.

Ainſi le Duc de Parme trouva le moyen de mettre en une nuit une grande riviere, large de demi-lieuë en cét endroit, entre ſon armée & celle du Roy, qui admira cette action comme le chef-d'œuvre d'un des plus grands Capitaines du monde. Et ſans donner au Roy le temps de le pouvoir ſuivre par le Pont de l'Arche, il le prévint tellement par ſa diligence, qu'en quatre jours il ſe rendit dans la Brie, en repaſſant la Seine ſur un pont de barques vis-à-vis de Charenton. Puis ayant jetté dans Paris quinze cens Valons, pour renforcer la garniſon que les Eſpagnols y avoient, & pris la ville d'Eſpernay où il paſſa la Marne, il ramena ſes troupes dans les Païs-Bas, ayant aquis une gloire immortelle pour avoir fait deux fois, contre un ſi grand Roy, ce qu'il prétendoit, ſans rien hazarder, en luy faiſant lever le ſiege des deux plus grandes villes du Royaume, Paris & Roüen.

Or

1592. *Memoir. de du Plossis-Morn. t 2. Memoires de Ville-Roy. Vie de du Pleſſis-Mornay.*

Or, comme on voit assez souvent qu'un mal devient l'occasion qui fait naistre un bien qu'on n'attendoit pas aussi ce siege de Roüen, qui ne réüssit pas au Roy, donna lieu à une negotiation, laquelle disposa si bien les choses à sa conversion, qu'on peut dire qu'elle jetta les semences qui produisirent peu de temps aprés un si beau fruit. Le Duc de Mayenne haïssoit fort les Espagnols, qui luy avoient déclaré nettement qu'on ne pouvoit le secourir qu'il ne promist de faire en sorte que les Estats éleussent l'Infante avec celuy qu'on luy donneroit pour mari, ce qu'il avoit esté contraint de leur faire esperer, quoy-qu'il eust résolu de n'en rien faire. D'ailleurs il s'estoit joint contre quelque reste de la faction des Seize aux Politiques de Paris, qui estoient alors les plus forts, & vouloient bien l'avoir pour Chef, mais à condition qu'on traiteroit avec le Roy, pourveû qu'il se fist Catholique: à quoy ce Duc, qui voyoit bien qu'il ne pouvoit prétendre à la Royauté, s'estoit enfin déterminé.

D'autre costé, le Roy se trouvoit fort embarrassé entre les Huguenots & les Catholiques de son parti. Car les premiers craignant toûjours qu'il ne leur échapast, l'obsedoient éternellement, & songeoient mesme, se défiant de luy, à se choisir un autre Protecteur. Et la pluspart des Catholiques, les uns veritablement indignez, & les autres faisant du moins semblant

de

de l'estre, de ce qu'il differoit trop long-temps à se faire instruire, & à se convertir, avoient fait entre eux une nouvelle Ligue, qu'on appelloit le Tiers Parti, dont le jeune Cardinal de Bourbon s'estoit déclaré Chef, esperant que si enfin le Roy continuoit à s'obstiner en son Héresie, ceux qui ne l'avoient suivi que sur l'esperance de sa conversion l'abandonneroient, & qu'on le mettroit en sa place sur le Trône. Et certes, il y avoit sujet de craindre que le Duc de Mayenne qu'on sollicitoit fortement de se joindre à ce parti avec le sien, pour faire un Roy de la Maison Royale, ne s'y résoluſt enfin, plûtost que de souffrir que les Espagnols fissent élire celuy qui épouseroit leur Infante, fust ce un Prince de sa Maison.

Les choses estant donc ainsi disposées de part & d'autre à conclure une bonne paix, les sieurs du Plessis-Mornay & de Ville-Roy furent choisis pour travailler à ce Traité qu'on vouloit qui fust fort secret. Il y eût d'abord une grande difficulté qu'il fallut surmonter avant que de rien proposer touchant les conditions & les articles du Traité qu'on prétendoit faire. Car Ville-Roy n'y vouloit point entrer qu'avant toutes choses le Roy ne donnast asseûrance qu'il embrasseroit la Foy Catholique aussitost aprés qu'il auroit receû son instruction; & du Plessis remontroit que cela choquoit & l'honneur & la conscience, parce qu'à moins que de tenir toutes

1592. tes les Religions pour indifferentes, & passer ainsi pour Athée, on ne pouvoit s'engager à en choisir une en particulier, avant que de s'estre éclairci pour sçavoir si c'est la vraye Religion. Mais enfin on trouva un temperament, qui fut que le Roy, sans blesser son honneur & sa conscience, se feroit instruire dans six mois, avec un vray desir de se convertir; qu'il permettroit cependant aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de son parti de députer vers le Pape, pour le supplier de confirmer par son autorité une si sainte résolution; & qu'en attendant qu'elle s'accomplist, on traiteroit toûjours de la paix, laquelle estant concluë, le Roy seroit reconnu par les Princes de la Ligue. Il consentit sans peine à ces deux importans articles, sans lesquels on ne pouvoit entrer en negotiation. On tomba mesme assez facilement d'accord sur les articles qui concernoient le général du parti de la Ligue. Mais quand on vint aux interests particuliers de chacun des Seigneurs confederez, le Duc de Mayenne fit demander pour luy & pour eux des choses si avantageuses & si excessives, qui tendoient manifestement au démembrement de l'Estat, qu'on fut enfin contraint, voyant qu'on ne se vouloit pas relascher, de rompre aprés deux mois de négotiation cette Conference.

Elle produisit toutefois un grand bien, en ce que le Roy demeura ferme dans la réso-

lution

lution qu'il avoit prise de se faire instruire de bonne foy, & de permettre aux Seigneurs Catholiques d'envoyer vers le Pape leurs Députez, qui furent le Cardinal de Gondy, & le Marquis de Pisani. Innocent IX. qui avoit succedé l'année précedente à Grégoire XIV. s'estoit comme luy déclaré hautement pour la Ligue. Il avoit mesme créé Cardinal & Legat en France Philippe Sega Evesque de Plaisance, que le Cardinal Caïetan, retournant à Rome aprés la mort de Sixte V. avoit laissé à Paris en sa place pour y servir la Ligue, comme il fit de toute sa force. Clement VIII. ayant succedé à ce Pape qui ne joüit du Pontificat que deux mois, suivit d'abord les traces de ses deux derniers Prédecesseurs; & s'estant laissé prévenir par les Espagnols, ne voulut pas seulement écouter ces Deputez. Mais cette deputation ne laissa pas, comme on le verra en son temps, de produire l'heureux effet qu'on s'en estoit promis, & qui fut fatal à la Ligue. 1593.

Cependant le Roy poursuivant toûjours sa pointe alla reprendre la ville d'Espernay, aprés que le Mareschal de Biron qui avoit commencé d'en former le siege, eût esté emporté d'un coup de fauconneau qui luy enleva la teste comme il reconnoissoit la place. En suite, pour se rendre maistre de la Brie, il assiegea & prit en trois jours Provins qui en est la capitale; puis il bastit dans l'isle de Gournay, entre Meaux & Paris, *Nangis. t. 2.*

1592. & Paris, à quatre lieuës de cette grande ville, un Fort, pour empeſcher qu'elle ne puſt rien recevoir par la Marne, qui luy apporte une grande partie des biens de la Champagne & de la Brie.

D'autre coſté le Duc de Mayenne, qui n'ayant pas aſſez de forces pour s'oppoſer à ces progrés du Roy, n'avoit pû faire autre choſe pour ſoulager Paris, que de prendre Creſpy en Valois, réſolut enfin d'employer contre le Roy la grande machine dont il eſtoit menacé depuis ſi longtemps, je veux dire l'Aſſemblée générale des Eſtats, pour y proceder à l'élection d'un nouveau Roy qui fuſt de la Religion Catholique Romaine, dont tous les Rois de France, comme Fils aiſnez de l'Egliſe, avoient toûjours fait conſtamment profeſſion depuis le Grand Clovis, qui aprés ſon Bapteſme merita le glorieux ſurnom de Tres-Chreſtien, qu'il a tranſmis ſans aucune interruption à tous ſes Succeſſeurs dans l'eſpace de prés de douze cens ans juſques au défunt Roy Henry III.

Le Duc s'eſtoit ſolennellement engagé plus d'une fois à convoquer cette Aſſemblée; mais il avoit toûjours adroitement differé de le faire & pour l'intereſt de l'Eſtat & pour le ſien particulier. Car d'une part il craignoit toûjours que les Eſpagnols, qui n'épargneroient rien pour gagner malgré luy les Députez, partie par argent, & partie par la preſence d'une grande

grande armée qu'ils vouloient encore envoyer en France sous le Duc de Parme, pour favoriser les Estats, à ce qu'ils disoient, ne vinssent enfin à bout du dessein qu'ils avoient de faire élire leur Infante: & de l'autre, voyant fort bien qu'il ne pourroit estre éleû, parce qu'il ne pourroit épouser l'Infante, il ne vouloit point qu'on en choisist un autre, pour ne pas perdre cette autorité souveraine. qu'il ne pouvoit retenir que jusques à ce que les Estats eussent fait l'élection d'un nouveau Roy.

Mais aprés tout, il ne pouvoit plus résister aux pressantes sollicitations que les grandes villes de son parti, les Espagnols, le Pape mesme & son Legat, faisoient continuellement pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit si souvent donnée de convoquer cette Assemblée. Et ce qui enfin acheva de l'y déterminer, fut que le Duc de Parme, qui assembloit ses forces pour entrer en France une troisiéme fois, mourut sur ces entrefaites le cinquiéme de Decembre. Car il crut que les Espagnols n'ayant point de Général qui fust à beaucoup prés de la force de ce grand homme, on luy laisseroit le commandement de leurs armées, ou que ne faisant pas de grands progrés, ils ne luy seroient pas extrémement redoutables comme il arriva. Sur quoy il ne fit plus nulle difficulté de faire assembler les Députez que l'on avoit déja choisis dans les Provinces & dans les vil-

1592. villes, ne doutant point que comme il avoit pour soy, outre une grande partie de ces Députez, le Parlement, l'Hostel de Ville, la pluspart des Colonels, & le parti des Politiques, il ne deust rompre aisément toutes les mesures & les brigues des Espagnols & de ce peu de mutins qui restoient de la faction des Seize, qu'il ne regardoit que comme des canailles dont il mépriſoit la fureur impuissante. Et c'est pour cela mesme qu'il fit enfin résoudre que l'Assemblée se tiendroit à Paris, malgré tous les artifices des Espagnols, qui vouloient qu'elle se tinst à Reims ou à Soissons, où le Duc ne pourroit avoir tous ces grands avantages qu'il auroit à Paris.

l'Assemblée fut donc intimée pour le mois de Janvier. Et tandis que les Députez se rendoient à Paris les uns aprés les autres, le Duc de Mayenne fit publier une ample Déclaration du cinquiéme de Janvier, par laquelle, aprés avoir justifié les armes de la Ligue par toutes les raisons les plus plausibles qu'il put employer, & sur tout par le grand motif de la Religion qui cederoit enfin à l'Héresie si on recevoit un Roy Héretique, il invite tous les Princes, Prélats, Seigneurs & Officiers Catholiques du parti contraire à se trouver avec eux dans leur Assemblée, pour travailler tous ensemble, sans autre veüe que de la gloire de Dieu & du bien public, à choisir les moyens qu'on trouveroit les plus utiles pour conserver la Religion & l'Etat;

Déclarat. de M. le Duc de Mayenne, t. 5. des Mem Cayet, t. 1.

ANN. 1593.

l'Eſtat, proteſtant contre ceux qui refuſeroient une voye ſi raiſonnable, qu'ils ſeroient la cauſe de tous les malheurs qui pourroient en ſuite arriver. 1593.

Le Legat en fit une auſſi, mais d'une maniere bien plus odieuſe, en ce qu'au lieu de ſe tenir dans les termes généraux du bien de la Religion & de l'Eſtat, comme le Duc de Mayenne avoit fait, il invitoit les Catholiques à ſe rendre aux Eſtats pour y élire un Roy qui fuſt de nom & d'effet Catholique, & qui puſt maintenir par ſa puiſſance la Religion & l'Eſtat, en quoy il ſembloit aſſez clairement déſigner le Roy d'Eſpagne.

Il ne fut pas difficile au Roy de répondre ſolidement à ces deux Déclarations, & de faire une ſemblable proteſtation contre leurs Auteurs par un Edit du meſme mois. Et cependant les Députez eſtant preſque tous arrivez, ils allerent en Proceſſion à Noſtre-Dame, où aprés avoir receû la ſainte Communion ils entendirent le Sermon que le célebre Genebrard leur fit, avec un tres-grand ſcandale de tout ce qu'il y avoit encore de veritables François dans cette Compagnie. *Déclarat. du Roy ſur les impoſtures, &c. Mem. de la Lig. t. 5. Cayet, t 1.*

Ce Docteur eſtoit à la verité l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, ſur tout dans la connoiſſance des ſaintes Lettres, & de la Langue Hebraïque, dont il fut Profeſſeur Royal à Paris. Mais par cette malheureuſe fatalité, ou

1593. plûtoſt par cét excés d'un zele immoderé qui entraiſna la pluſpart des Docteurs de Paris dans la Ligue, il s'y attacha avec tant de paſſion, qu'il en fut toûjours un des plus ardens & plus opiniaſtres défenſeurs: ce qui joint à ſa profonde doctrine, fut cauſe que le Pape Grégoire XIV. grand Protecteur de la Ligue luy donna l'Archeveſché d'Aix aprés la mort d'Alexandre Canigrany qui mourut à Rome.

Or comme il eſtoit un des principaux Deputez pour l'ordre du Clergé, & qu'il avoit aquis beaucoup de credit & d'autorité pour ſon rare ſçavoir, on le pria de faire ce Sermon, dans lequel, au lieu d'exhorter par la parole de Dieu les Députez à n'avoir dans leurs déliberations devant les yeux que la conſervation de l'Eſtat & de la Religion qui en eſt le plus ferme appuy, il s'efforça de prouver par de tres-méchantes ráiſons, que leur Aſſemblée pouvoit changer & abolir la Loy Salique, qui eſt la Loy fondamentale de l'Eſtat, qu'on a toûjours inviolablement obſervée depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe juſqu'à maintenant: comme ſi les Eſtats, qui n'ont point d'autre pouvoir que de repreſenter dans leurs Cahiers ce qu'ils croyent eſtre neceſſaire pour le bien & la conſervation de l'Eſtat, le pouvoient détruire, en ruinant & en ſappant le fondement qui le ſouſtient, & qui empeſche qu'il ne tombe entre les mains des Eſtrangers

gers. Mais c'eſt que ce Docteur, qui eſtoit bon Ligueur & mauvais François, eſtant tout dévoûé aux intereſts du Roy Philippe comme les Seize, dans la faction deſquels il s'eſtoit engagé, vouloit diſpoſer les eſprits des Députez à deferer la Couronne de France à l'Infante d'Eſpagne, ſelon l'intention des Eſpagnols, qui au lieu des veritez de l'Evangile luy faiſoient preſcher une ſi fauſſe & méchante maxime.

Le Duc de Mayenne, qui tout Chef de la Ligue qu'il eſtoit, avoit pourtant l'ame Françoiſe, & aimoit ſa Patrie, comme le Roy meſme l'avoûa, avoit des veûës bien differentes; & ſans s'étonner de ce vain diſcours, parce qu'il ſçavoit les moyens d'en détourner l'effet, il fit l'ouverture de l'Aſſemblée des Eſtats Généraux le vingt-ſixiéme de Janvier dans la Salle haute du Louvre. On y obſerva toutes les céremonies que l'on garde toûjours dans les Eſtats legitimement convoquez; & tout ce que dit d'agréablement burleſque ſur ce ſujet l'Auteur de l'ingenieuſe Satyre, intitulée *le Catholicon d'Eſpagne*, n'eſt qu'une invention d'un bel eſprit, qui ſous d'aſſez plaiſantes fictions ne laiſſe pas d'envelopér beaucoup de veritez qui décrient tres-juſtement le parti de la Ligue.

Il n'y eût point d'autre Proceſſion que celle que firent tous les Députez, quand ils allerent faire leurs dévotions à Noſtre-Dame; & cette autre des Moines armez ſur

Le Roy Annoſm. du Card. de Bourbon. Thuan. l. 105 Notes ſur le Catholic.

1593. les differens habits de leurs Ordres, laquelle eſt décrite ſi plaiſamment au commencement du Catholicon, & qu'on voit encore aujourd'huy dans pluſieurs eſtampes, n'eſt autre choſe que la montre des Eccleſiaſtiques & des Religieux, que l'Auteur de cette Satyre a tranſportée du ſiege de Paris à ces Eſtats, en la déguiſant en Proceſſion pour rendre ſon Ouvrage plus divertiſſant.

Tout s'y fit ſelon la couſtume, excepté que le Duc de Mayenne, comme Lieutenant Général de l'Eſtat & de la Couronne de France, ce qui ne s'eſtoit jamais veû, eſtoit aſſis ſous un dais de drap d'or. Les trois Ordres y prirent leur ſéance à l'ordinaire. Celuy du Clergé y fut fort nombreux. Il y eût fort peu de Seigneurs & de Gentilhommes dans celuy de la Nobleſſe: mais pour luy donner plus d'éclat, M. de Mayenne, comme s'il euſt eû la puiſſance & l'autorité ſouveraine, prit la liberté, ce qui n'appartient qu'au Roy ſeul, de créer un Admiral, qui fut le Marquis de Villars, & quatre Mareſchaux de France, les ſieurs de la Chaſtre & de Bois-Dauphin, dont l'ancienne Nobleſſe eſt aſſez connuë, Roſne Gentilhomme Lorrain, cadet de la Maiſon de Savigny Seigneur de Roſne au Duché de Bar, & Saint Paul ſoldat de fortune, qui par ſa valeur & par ſa conduite au meſtier des armes avoit aquis ſon titre de Nobleſſe.

M. de Mayenne, aprés la mort du Duc de Guiſe,

Guiſe, dont ce Capitaine eſtoit la créature, l'avoit commis au Gouvernement de Champagne, où aprés s'eſtre rendu maiſtre de Reims, de Mezieres & de Vitry, il eût l'audace de s'emparer par force du Duché de Retelois, & d'en prendre poſſeſſion en qualité de Duc, en vertu du don qu'il diſoit en avoir eû du Pape, comme le Roy l'écrivit du Camp devant Chartres au Duc de Nevers; & enfin ſon orgueil inſupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la Province, luy fit perdre la vie par la main du jeune Duc de Guiſe qui le fit tomber mort à ſes pieds d'un coup d'épée qu'il luy donna droit dans le cœur, parce que ce Prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en aſſeûrer, ce prétendu Mareſchal, qui vouloit, malgré qu'il en eust, y eſtre le maiſtre abſolu, luy avoit dit fierement, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, qu'il n'en feroit rien. 1593.

Lettre du Roy au Duc de Nevers au Camp devant Chartres, le 24. Mars 1591. M. de Nevers, Traité de la priſe des Arm. Notes ſur le Catholic.

Au reſte le Duc, en créant comme Lieutenant Général de l'Eſtat un Admiral & quatre Mareſchaux de France, crut avoir fait un coup d'importance pour faire valoir ſes prétendus Eſtats de Paris, & pour affermir ſon autorité & fortifier ſon parti. Mais le Seigneur de Chanvallon, qui avoit autant d'eſprit que de cœur, & qui prévit les ſuites de cette action, luy dit librement & fort galamment: *Prenez bien garde à vous, Monſieur; car en cette nouvelle création vous avez*

1593. *avez fait aujourd'huy des bastards qui se feront un jour legitimer à vos depens.* C'est ce qui se verifia bien-tost aprés en la personne de Villars, de la Chastre, & de Bois-Dauphin qui l'abandonnerent, & firent leur Traité avec le Roy, pour estre maintenus par une autorité legitime dans ces hautes dignitez que le Roy seul, à l'exclusion de tout autre, peut donner. Et si le Baron de Rosne, qui avoit assez de naissance & de mérite, eust encore eû comme les autres quelques places à rendre au Roy pour se faire legitimer aussi-bien qu'eux, on n'eust pas perdu celles que les Espagnols, ausquels, se voyant rebuté, il se se donna, prirent sous sa conduite & par sa valeur en Picardie.

Voilà donc quel fut l'ordre de la Noblesse. Pour le tiers Estat, il estoit composé de peu de personnes considerables, & de beaucoup de gens ramassez, qui ne servoient qu'à grossir l'Assemblée. Les Harangues qu'on voit dans le Catholicon, presque toutes de la façon de Rapin, de M. Gillot Conseiller de la Cour, de Florent Chrestien, & de M. Pierre Pithou, sont faites à plaisir pour réjoüir le Lecteur. [illegible] fit que quatre à l'ordinaire des autres Estats. M. de Mayenne fit l'ouverture de ceux-cy par la sienne, où pour satisfaire à l'attente des Députez, il déclara qu'on n'estoit assemblé que pour proceder à l'élection d'un Roy qui fust Catholique; ce que pourtant il n'avoit nulle-

Notes sur le Catholic.

nullement envie qui se fist, comme effectivement il l'empescha. Le Cardinal de Pellevé qui commençoit fort à baisser, ne fit rien qui vaille en parlant pour le Clergé: le Baron de Senecey pour la Noblesse, & le sieur de Laurens Avocat Général au Parlement de Provence, pour le tiers Etat, firent incomparablement mieux chacun en sa maniere, celuy-cy de grand Orateur, & celuy-là de sage Cavalier.

Cependant le Roy qui ne sçavoit pas tout le secret du Duc de Mayenne, appréhendoit bien fort qu'on n'éleust dans cette Assemblée un Roy, qui estant reconnu du Pape, du Roy d'Espagne, de la plus-part des Potentats de la Chrestienté, de tous les Catholiques de la Ligue, & peut-estre aussi de tous ceux du Tiers parti dont il se défioit toûjours, eust du moins rendu la guerre éternelle, s'il ne fust enfin demeuré le maistre. Pour prévenir un si grand mal, il trouva bon que les Catholiques de son parti envoyassent par un Trompette à l'Assemblée un Acte authentique, par lequel ils luy signifioient, que puis que le Duc de Mayenne leur avoit fait entendre par sa Déclaration, qu'il avoit convoqué cette Assemblée pour chercher les moyens d'asseûrer la Religion & l'Estat, ils estoient tout prests d'envoyer leurs Députez pour conferer avec les leurs en quelque lieu prés de Paris duquel on conviendroit, afin de pouvoir parvenir à un si grand bien qui estoit le com-

Cayet. 2.

Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, & principaux Seigneurs Catholiques estant prés de Sa M. Mem. t. 5.

1593. comble de leurs deſirs, proteſtant que s'ils rejettoient une propoſition ſi raiſonnable, ils ſeroient coupables de tous les maux que la continuation d'une ſi funeſte guerre produiroit.

C'eſt un étrange aveuglement que celuy que cauſe une forte paſſion dans un eſprit qui s'en eſt tellement laiſſé préoccuper, que quelque lumiere qu'il ait d'ailleurs, il ne voit pas ce que les moins éclairez découvrent d'abord, ſans ſe donner la peine d'en faire une exacte recherche. On propoſe icy nettement, en termes tres-clairs, ſans aucune ambiguité, une Conference entre les Catholiques des deux partis, pour chercher tous enſemble les voyes les plus ſeûres de ſauver la Religion & l'Eſtat. Et néanmoins le Cardinal Legat, ne conſultant que cette ardente paſſion qu'il a de maintenir la faction des Seize contre le Roy, pour l'exclure de la Couronne, s'écrie que cette propoſition des Catholiques Royaliſtes eſt contre la Loy de Dieu, qui défend d'avoir commerce avec les Héretiques; & ces Docteurs dévoüez à la Ligue, auſquels il l'envoye pour l'examiner, la déclarent ſchiſmatique & héretique. Mais le Duc de Mayenne qui avoit dés veûës bien differentes de celles du Legat & des Eſpagnols, & qui vouloit empeſcher qu'on n'éleuſt un Roy, fit ſi bien que l'on conclut dans les Eſtats qu'on accepteroit la Conference entre les ſeuls Catholiques des deux partis, de la maniere qu'on la pro-

Noven. t. 2.

Réponſe du Duc de Mayen Lieutenant Général, &c. Mem t. 5.

propoſoit. Elle ne ſe tint toutefois que plus de deux moix aprés, à la fin d'Avril, au bourg de Sureſne, parce que le Duc de Mayenne, qui ne vouloit que gagner du temps pour venir à ſes fins, eſtoit allé, avant que de faire réponſe, audevant de l'armée Eſpagnole conduite par le Comte Charles de Mansfeld. Ce Duc croyoit pouvoir prendre avec elle toutes les places au deſſous & au deſſus de la Seine qui incommodoient Paris. Mais comme elle eſtoit ſi foible, qu'avec les troupes qu'il y avoit jointes elle ne faiſoit pas dix mille hommes, tout ce qu'elle put faire fut de prendre Noyon qui l'arreſta; aprés quoy, comme elle eſtoit extrémement diminuée par la longueur d'un ſiege où il y eût bien du ſang répandu, le Comte fut contraint de s'en retourner en Flandre.

Actes de la Conference de Sureſne. Cayet. t. 2.

Pour la Conference, quoy-qu'elle ſe fiſt avec beaucoup plus d'appareil & d'éclat que toutes les autres, elle eût pourtant la meſme deſtinée, parce que les deux Chefs de la Députation de part & d'autre, Renaud de Beaune Archéveſque de Bourges pour les Royaliſtes, & Pierre d'Eſpinac Archeveſque de Lyon pour la Ligue, deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur ſiecle, eſtoïent un peu trop habiles, & ſouſtenoient avec trop d'eſprit & de force leur ſentiment, pour pouvoir s'accorder, en diſputant l'un contre l'autre. l'Archeveſque de Bourges, dans les trois harangues qu'il fit

1593. pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit répondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points qu'il soûtint toûjours constamment jusqu'à la fin, comme autant de veritez incontestables.

Le premier, que l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs. C'est ce qu'il prouva, premierement par les témoignages de Jesus-Christ & de ses Apostres, qui nous ordonnent d'honnorer les Rois & les autres Souverains, & de leur rendre l'obéissance qui leur est deûë, quoy-qu'ils soient infidelles & méchans, déclarant que tout homme doit estre soumis aux puissances ordonnées de Dieu, & que d'en user autrement c'est résister à sa volonté, & troubler l'ordre & la tranquillité publique. Secondement, par les exemples de l'Ancien Testament, où l'on voit que Sedecias avoit esté tres-aigrement repris, & puni de Dieu pour s'estre révolté contre le Roy des Caldéens; que le peuple d'Israël luy avoit *obéï* dans la captivité de Babylone par l'ordre de Dieu; & que les Prophetes, comme Ahias & Elie, s'estoient contentez de reprendre les Rois infidelles à Dieu comme Jeroboam & Achab,

sans

ſans ſe révolter contre eux. Troiſiémement, par l'exemple des Chreſtiens de tous les ſiecles, des Eveſques, & des Papes meſmes, qui avoient ſouffert paiſiblement la domination des Empereurs Idolâtres, Tyrans & perſecuteurs de l'Egliſe, & qui n'avoyent pas réfuſé de reconnoiſtre pour leurs Souverains les Empereurs qui s'eſtoient faits Héretiques, comme Conſtantius, Valens, Zenon, Anaſtaſe, Heraclius, Conſtantin IV. & V. Leon III. & IV. Theophile, & les Roys Gots en Italie, les Vandales en Afrique, & les Viſigots en Eſpagne & dans les Gaules, quoyquils fuſſent tous Ariens. 1593.

Il ajouſta, paſſant au ſecond point, qu'à plus forte raiſon l'on eſtoit obligé d'obéir au Roy, qui n'eſtoit, par la grace de Dieu, ni Payen, ni Arien, ni perſecuteur de l'Egliſe & des Catholiques qu'il protegeoit & maintenoit dans tous leurs droits; qui croyoit avec eux un meſme Dieu, un même Jeſus-Chriſt, un meſme Symbole. Et quoy-qu'il fuſt ſeparé d'eux par quelques erreurs qu'il avoit ſucées, pour ainſi dire, avec le lait, & auſquelles il n'avoit renoncé que par une converſion forcée, le poignard ſur la gorge, qu'on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il y fuſt attaché avec l'opiniaſtreté qui eſt propre de l'Héreſie, puis qu'il eſtoit tout réſolu de les abandonner auſſitoſt qu'on l'auroit inſtruit de la verité, ce qui luy faiſoit ſouſtenir modeſtement qu'on ne devoit pas le

1593. faire passer pour Héretique. Qu'au reste il y avoit grand sujet d'esperer qu'il se convertiroit bientost ; qu'il y estoit déja tout disposé, comme paroissoit par la permission qu'il avoit donnée aux Princes & Seigneurs Catholiques d'envoyer à ses dépens le Marquis de Pisani à Nostre Saint Pere, & de faire avec eux cette Conference ; qu'il s'estoit mesme tenu découvert avec grand respect, en voyant passer une Procession à Mante devant ses fenestres : qu'il avoit renouvellé solennellement depuis peu de jours la promesse qu'il avoit faite de se faire instruire, & qu'il l'accompliroit infailliblement au plûtost.

Et sur cela, pour s'aquiter de ce qu'il s'estoit proposé en troisiéme lieu, il se mit à les conjurer avec les paroles du monde les plus fortes & les plus tendres, de se joindre avec eux pour acomplir une si bonne œuvre, & pour avoir part à l'instruction, & en suite à la conversion d'un si grand Roy, qui recevant d'eux le devoir auquel ils estoient obligez, leur donneroit asseûrément la satisfaction qu'ils souhaitoient, & qu'il n'avoit pû donner en un temps où, comme on la luy demandoit les armes à la main, il eust semblé qu'il n'agissoit encore que par force.

D'autre part l'Archevesque de Lyon qui n'avoit pas moins d'éloquence, d'esprit & de sçavoir que l'Archevesque de Bourges, en répondant par ordre aux

trois

trois points proposez par ce Prelat, dît au nom de tous ses Collegues, qu'ils avoûoient qu'on doit reconnoistre pour Roy, pour Maistre Souverain, & pour Chef de la Monarchie Françoise celuy auquel le Royaume appartient par une legitime succession. Mais comme la Religion doit l'emporter par dessus la chair & le sang, qu'il falloit necessairement que ce Monarque fust un Roy Tres-Chrestien de nom & d'effet, & que selon toutes les Loix divines & humaines il ne leur estoit pas permis d'obéïr à un Roy Héretique, dans un Royanme qui s'estoit soumis à Jesus-Christ, en recevant & professant la Religion Catholique. Que Dieu dans l'Ancien Testament avoit défendu d'établir un Roy qui ne fust pas du nombre des freres, c'est à dire, de la mesme Religion qui fait la vraye fraternité; que suivant cét ordre les Prestes & les Sacrificateurs d'Israël s'etoient soustraits de l'obéïssance du Roy Jeroboam, aussitost qu'il eût renoncé au culte du vray Dieu; que les villes d'Edon & de Labna, qui estoient du domaine des Levites les mieux instruits en la Loy de Dieu, avoient abandonné Joram Roy de Juda pour la mesme raison; qu'Amazias & la Reine Athalia ayant quitté la Religion de leurs peres, avoient esté renversez de leur Trône du consentement général de tous les Ordres du Royaume; & que les Machabées estoient estimez & loûez de 1593.

1593. toute la terre, comme les derniers heros de l'ancienne Loy, parce qu'ils avoient pris les armes contre Antiochus leur Prince Souverain, pour la défenſe de leur Religion.

Que ſi le peuple Juif avoit obéï au Roy des Caldéens, c'eſt qu'il s'y eſtoit obligé par ſerment, ſelon l'exprés commandement que Dieu luy en avoit fait par ſes Prophetes; pour le punir de ſes abominations, en le ſoumettant à la domination d'un Prince infidelle. Mais que pour eux, bien loin d'avoir fait un pareil ſerment, ils en avoient fait, par l'autorité des Souverains Pontifes, un tout contraire de ne reconnoiſtre jamais un Héretique pour leur Roy. Et quant aux Catholiques, qui ne laiſſoient pas de rendre obéïſſance aux Empereurs & aux Rois Héretiques, il eſt certain que ce n'eſtoit que par pure contrainte pour impuiſſance, & que leur cœur n'y avoit nulle part, témoin l'étrange maniere dont les Saints Peres les ont traitez dans leurs écrits, où ils les appellent loups, chiens, ſerpens, tygres, dragons, lions & Antechriſts, conformément à l'Evangile, qui veut que celuy qui s'eſt révolté contre l'Egliſe ſoit tenu & traité comme un Payen, bien loin qu'on le reconnoiſſe pour Roy, & pour Roy Tres-Chreſtien. Qu'au reſte, outre les Conciles receûs en France, & les Loix Imperiales qui déclarent les Héretiques indignes de toute ſorte d'honneurs, de dignitez & de charges publiques,

ques, beaucoup plus de la Royauté, la Loy fondamentale de la Monarchie Françoise y eſt toute expreſſe, par le ſerment que les Rois Tres-Chreſtiens font à leur Sacre de maintenir la Religion Catholique, & d'exterminer toutes les Héreſies; que c'eſt pour cela qu'ils reçoivent le ſerment de fidelité de leurs Sujets, & que les derniers Eſtats avoient arreſté, avec l'applaudiſſement général de tous les bons François, qu'on ne ſe départiroit jamais de cette Loy, qui fut receuë, & ſolennellement jurée comme fondamentale de l'Eſtat.

Enfin, pour achever ce qu'il avoit à dire ſur ce premier point, il ajouſta que ſans cela on ne conſerveroit jamais en France la Religion, parce qu'un Prince Héretique ne manqueroit pas d'établir l'Héreſie dans ſes Eſtats, tant par ſon exemple que ſes Sujets ſuivroient aiſément, que par ſon autorité à laquelle on ne réſiſte pas long-temps: comme il n'avoit que trop paru dans le Royaume d'Iſraël que Jeroboam rendit idolâtre, & comme il paroiſſoit encore en Dannemark, en Suede, dans les Eſtats Proteſtants d'Allemagne, & dans l'Angleterre, où les peuples, ſuivant l'exemple de leur Prince, & pliant ſous leur autorité, ſe ſont laiſſé malheureuſement entraiſner dans cét horrible abiſme d'Héreſies où ils ſont encore aujourd'huy plongez.

Et là-deſſus paſſant aux autres points de

la

1593. la harangue de M. de Bourges, il dit en peu de mots, qu'on ne pouvoit douter que le Roy de Navarre ne fuſt Héretique obſtiné, & nullement diſpoſé à ſe convertir, puis qu'il ſouſtenoit depuis ſi long-temps des erreurs condamnées d'héreſies par des Conciles Oecuméniques, & qu'il favoriſoit plus que jamais les Huguenots, & ſur tout ſes Miniſtres; qu'on l'avoit invité cent fois, mais en vain, à ſe convertir; qu'en ſuite il ſeroit inutile qu'ils entrepriſſent de l'y exhorter; qu'ils ne le feroient jamais, particulierement, aprés qu'on l'auroit reconnu comme il le prétendoit; & qu'ils avoient tous fait ſerment non ſeulement de ne le pas reconnoiſtre, mais meſme de n'avoir nul commerce avec luy tandis qu'il ſeroit Héretique.

Or comme l'Archeveſque de Bourges, qui ſçavoit le ſecret du Roy, vit qu'aprés la forte replique qu'il fit à tout ce grand diſcours, ils eſtoient arreſtez ſur ce point duquel ils eſtoient réſolus de ne rien relaſcher, il crut qu'en le leur accordant, l'affaire ſeroit bientoſt terminée. C'eſt pourquoy ayant demandé du temps pour conſulter là-deſſus les Princes & les Seigneurs deſquels ils eſtoient députez, auſſitoſt qu'il en eût receû la réponſe, qu'il ſçavoit bien qu'on luy feroit, il dît en la ſeptiéme ſéance le dix-ſeptiéme de May aux Députez de l'Union, *Que Dieu avoit enfin exaucé leurs vœux, & qu'ils auroient tout ce qu'ils avoient demandé pour ſauver*

la

la Religion & l'Eſtat par la converſion du Roy qu'on leur avoit fait eſperer, & de laquelle on pouvoit maintenant les aſſeûrer, puis que le Roy, réſolu d'abjurer ſon Héreſie, avoit déja convoqué les Prélats & les Docteurs deſquels il vouloit recevoir l'inſtruction, qui devoit préceder cette grande action que tous les bons Catholiques des deux partis ſouhaitoient avec tant d'ardeur, pour ſe réunir tous enſemble par une bonne paix. Et afin qu'elle ſe fiſt à la ſatisfaction d'un chacun, qu'ils pouvoient traiter avec eux des ſeûretez & des autres conditions qu'ils pouvoient demander pour leurs intereſts: les aſſeûrant, afin de leur oſter tout ſujet de ſe défier, que rien ne s'exécuteroit de leur coſté que le Roy ne ſe fuſt déclaré effectivement Cathol.

Cette propoſition que Meſſieurs les Députez de l'Union n'attendoient pas, & qui ruinoit toutes les prétentions de leurs Chefs, les déconcerta tellement, qu'aprés avoir déliberé entre eux pour y répondre, n'ayant pû rien conclure, ils ſe crurent obligez de la porter à l'Aſſemblée des Eſtats à Paris. Et ce fut alors qu'on vit clairement que les Chefs du parti, qui ne ſongeoient qu'à ſatisfaire leur ambition, ſous le beau prétexte d'un fort grand zele de la Foy Catholique, craignoient bien plus la converſion du Roy, qu'ils ne la ſouhaitoient. Quoy-qu'on leur euſt fait voir par de tres-puiſſantes raiſon, appuyés de l'autorité des plus ſçavans Docteurs, qu'on pouvoit donner en France l'ab-

1593. l'absolution au Roy, sans recouvrir à Rome, veû principalement qu'on ne la donneroit que *ad cautelam*, & que l'on envoyeroit aprés en demander la confirmation au Pape: Ils firent répondre par l'Archevesque de Lyon, qu'on souhaitoit ardemment la conversion du Roy de Navarre, mais qu'on ne la pouvoit tenir pour veritable, que le Saint Pere au jugement duquel ils la soumettoïent, & qui a seul le pouvoir & l'autorité de l'absoudre, ne l'eust réconcilié à l'Eglise; & qu'avant cela il ne leur estoit pas permis d'entrer en aucun Traité de paix & de seureté, puis que ce seroit prévenir le jugement du Pape, & traiter du moins indirectement avec celuy qui estoit encore hors de l'Eglise, ce qui seroit directement contre le serment qu'ils avoient fait. Et sur cela le Duc de Mayenne, qui ne cherchoit que les moyens de retenir le plus long-temps qu'il luy seroit possible cette autorité presque souveraine qu'il avoit usurpée, & la pluspart des Princes & des Seigneurs de son parti firent un nouveau serment, entre les mains du Legat, de ne reconnoistre jamais le Roy de Navarre, quand mesme il se feroit Catholique, si ce n'estoit par le commandement du Pape. Ainsi demeurant toûjours fermes dans cette résolution, qui empeschoit absolument qu'on ne passast plus outre dans la Conference, aprés sept ou huit séances tenuës à Suresne, & deux autres à la Roquette, maison

maiſon du Chancelier de Chiverny hors de la porte Saint Antoine, & à la Villette entre Paris & Saint Denis, on ne put jamais s'accorder, & l'on ne conclut rien du tout qui tendiſt à la paix, pendant que les Eſpagnols employoient tous leurs artifices & tous leurs partiſans dans les Eſtats, pour rendre la guerre éternelle par l'élection d'un Roy.

Car avant meſme que l'on commençaſt la Conferance de Sureſne, le Duc de Feria Ambaſſadeur extraordinaire du Roy d'Eſpagne vers les Eſtats Généraux de Paris, accompagné de Dom Bernardin de Mendoze Ambaſſadeur ordinaire, de Dom Diego d'Ibarra, & de Jean Baptiſte Taſſis, preſenta en pleine Aſſemblée, où il fut receû avec de grands honneurs, les Lettres de ſon Maiſtre, par leſquelles il l'exhortoit à proceder au plûtoſt à l'élection d'un Roy Catholique. C'eſtoit ce que ce Prince ſouhaitoit paſſionnément, tant pour rendre les deux partis irréconciliables, comme ils l'euſſent eſté ſans doute, ſi l'on euſt fait un nouveau Roy, que pour faire tomber la Couronne à l'Infante ſa fille, comme il s'en eſtoit déja expliqué plus d'une fois. En effet, ces Eſpagnols ne manquerent pas quelque temps aprés de propoſer ſon droit prètendu de proximitè, eſtant ſortie de la fille du Roy Henry II. Puis voyant qu'on vouloit abſolument un Roy, ils propoſerent de nouveau de la marier avec l'Archiduc Erneſt fre-

Mem de la Ligue.

Lettre du Roy Catholiq. aux Reverendiſſ. Illuſtres, Magnifiques, & ſes bien-aimez Députez des Eſtats Généraux de France.

1593. toute la terre confrere de l'Empereur Rodolphe. Mais comme ils virent que ces deux propoſitions eſtoient tres-mal receûës de leurs partiſans meſme les plus zelez, qui vouloient, comme tous les autres, qu'on éleuſt un François auquel le Roy d'Eſpagne pourroit donner ſa fille en mariage: ils firent enfin une nouvelle ouverture, aprés avoir pris du temps pour déliberer ſur une affaire de cette importance, & dirent que le Roy leur maiſtre, pour les ſatisfaire, eſtoit preſt d'accorder le mariage de l'Infante avec un Prince François qu'il nommeroit, y compris ceux de la Maiſon de Lorraine, puis qu'il eſtoit juſte que ce fuſt luy qui ſe choiſiſt un gendre; mais qu'il falloit auſſi que les Eſtats les éleuſſent, & lés déclaraſſent tous deux Roy & Reine de France *ſolidairement*, & qu'il employeroit pour les maintenir toutes les forces de ſes Royaumes.

Comme preſque tous les Députez ne vouloient autre choſe qu'un nouveau Roy qui fuſt François, cette propoſition qui leur paroiſſoit extrémement avantageuſe fut receûë avec tant d'applaudiſſement, que le Duc de Mayenne, qui eſtoit retourné depuis peu aux Eſtats pour rompre les deſſeins des Eſpagnols, n'oſa s'y oppoſer directement, quoy-qu'il euſt fortement réſolu d'empeſcher par toutes les voyes qui luy ſeroient poſſibles, qu'on ne fiſt cette élection qui ne pouvoit tomber ſur luy. Or comme il en chérchoit les moyens

cett,

cette partie du Parlement des Pairs qui estoit à Paris pour la Ligue, ayant conservé, nonobstant cette division des membres de cét auguste Corps, les généreux sentimens, & les maximes inviolables qu'il a toûjours fait valoir en toutes les occasions & en quelque estat qu'il se soit trouvé, pour maintenir les Loix fondamentales & les Libertez de la Monarchie Françoise, luy en fournit un excellent. Car la Cour ayant appris qu'on sembloit approuver dans les Estats la proposition des Espagnols, rendit le vingt-huitiéme de Juin ce célebre Arrest, qui porte: *Que n'ayant, comme elle n'a jamais eû, autre intention que de maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, sous la protection d'un Roy Tres-Chrestien, Catholique & François, elle a ordonné & ordonne qu'on fera des remontrances ce jour-là mesme à M. de Mayenne, Lieutenant-Général de l'Estat & Couronne de France, en la presence des Princes & Officiers de la Couronne estant de présent à Paris, à ce qu'aucun Traité ne se fasse pour transferer la Couronne en la main de Princes ou Princesses Estrangers.. & qu'il ait à employer l'autorité qui luy est commise pour empescher que sous le prétexte de la Religion la Couronne ne soit transferée en main estrangere contre les Loix du Royaume.. & que dés à present elle a déclaré & déclare tous les Traitez faits, & qui se feront cy aprés pour l'établissement d'un Prince ou Princesse estranger, nuls & de nul effet & valeur, comme faits au préjudice*

1591.

Arrest donné en la Cour du Parlement de Paris le 28. Juin 1593 Ibid.

1591. *de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France.* Le Duc de Mayenne fit ſemblant d'eſtre fort irrité de ce qu'on avoit rendu cét Arreſt ſans luy, & en fit de grands reproches au Premier Préſident Jean le Maiſtre, qu'il avoit établi dans cette charge, & qui ne ſçachant pas ſon ſecret luy répondit avec toute la force que doit avoir le Chef d'une ſi célebre Compagnie quand il fait ſon devoir. Mais dans la verité ce Prince adroit en fut fort aiſe, parce qu'il eſpera que cét Arreſt affoibliroit du moins les pourſuites des Eſpagnols. Il trouva néanmoins tout le contraire. Car comme ils virent par cét Arreſt, & par la priſe de Dreux que le Roy avoit aſſiegé & emporté de vive force ſur ces entrefaites, que pour peu qu'on retardaſt l'élection d'un Roy, il y avoit grande apparence qu'elle ne ſe feroit jamais: *ils* ſe mirent à la preſſer plus fortement qu'auparavant de la maniere qu'ils l'avoient propoſée. Pour détourner ce coup, M. de Mayenne qui crut qu'ils n'avoient qu'un pouvoir général de nommer celuy qu'ils jugeroient le plus à propos pour leur intereſt, leur dit qu'il falloit neceſſairement attendre qu'ils en euſſent receû un particulier, où le Roy leur maiſtre nommaſt celuy qu'il voudroit choiſir pour ſon gendre.

Mais il fut bien ſurpris; lors que, comme ils avoient apparemment pluſieurs blancs-ſignez pour s'en ſervir dans les occaſions, ils luy montrerent, en preſence du

du Cardinal Legat & des principaux membres des Estats assemblez chez luy, le pouvoir qu'ils avoient en bonne forme de nommer le Duc de Guise. Il cacha néanmoins le mieux qu'il put l'extréme chagrin qu'il avoit de cette nomination que la Duchesse sa femme ne pouvoit souffrir, luy conseillant de faire plûtost la paix avec le Roy, que d'estre si lasche de reconnoistre pour son Maistre & pour son Roy *ce petit garçon*; c'est ainsi qu'elle appelloit par mépris son neveu. Mais le Duc de Mayenne, qui ne vouloit point encore alors avoir de Maistre, prit un autre biais, & demanda huit jours de temps pour donner par écrit ce qu'il demanderoit pour son dédommagement que les Espagnols luy accordoient tel qu'il le pourroit souhaiter. Et cependant il sceût si bien ménager les esprits, & faire comprendre à la pluspart des Députez, aux Seigneurs & aux Princes, & au Duc de Guise mesme, que c'estoit un horrible contre-temps que de créer un Roy avant qu'on eust des forces suffisantes pour le maintenir contre un Roy tres-puissant & victorieux: que malgré tous les partisans d'Espagne on répondit aux Ministres Espagnols, qu'on estoit résolu d'attendre à proceder à cette élection qu'on eust receû le grand secours que le Roy d'Espagne promettoit. Ainsi l'élection fut differée par l'adresse du Duc de Mayenne; ce que le Docteur Mauclerc, grand 1593.

Li-

1593. Ligueur, déplore amerement dans une Lettre qu'il écrivit de Paris au Docteur de Creil, autre bon Ligueur qui eſtoit à Rome pour les intereſts du Parti, & auquel il découvre tout ce myſtere, qui en effet renverſa toutes les machines des Eſpagnols & de la Ligue, & détruiſit tout leur ouvrage. Car en ſuite il arriva bien des choſes qui firent qu'on ne parla plus de faire cette élection, & dont la premiere & la principale fut la converſion du Roy, de laquelle il faut maintenant que je parle.

Dn 4. d'Aouſt 1593. Mem. t. 5.

Cayet, Noven.

Il y avoit déja plus de neuf ans, qu'encore qu'il fuſt Chef & Protecteur des Huguenots, il avoit cherché les voyes de ſe réünir avec tout ſon parti à l'Egliſe Catholique. Car en l'année mil cinq cens quatre-vingts-quatre, un peu avant que les Princes liguez euſſent pris les armes, le feu Roy luy ayant envoyé M. de Belliévre à Pamiers, pour luy déclarer qu'il vouloit que la Meſſe fuſt rétablie dans le Comté de Foix & dans tous les autres païs qu'il tenoit ſous la Souveraineté de la Couronne de France: il fit ſonder par un des Miniſtres de ſa Maiſon, qui eſtoit d'aſſez bonne compoſition, la volonté des autres Miniſtres de ces païs-là, pour ſçavoir s'il y auroit lieu d'eſperer qu'ils vouluſſent s'employer de bonne foy à chercher les moyens de faire une réünion générale avec l'Egliſe Catholique. Ils ſe relaſcherent ſans beaucoup de peine, ſur tous les points de

de Controverſe, excepté ſur un ſeul qui leur tenoit le plus au cœur, ſçavoir, leur intereſt, & demandant de grands appointemens que l'on n'eſtoit pas en eſtat de leur donner, & diſant fort naïvement, voicy leurs propres termes, *Qu'ils ne vouloient pas eſtre aſſignez ſur la rente des Ecoliers, qui n'eſt autre que le* Peto. ANN. 1593.

Pluſieurs de ſon Conſeil, & entre autre le ſieur de Segur, l'un de ceux auſquels il ſe fioit le plus, eſtoient néanmoins d'avis qu'il n'abandonnaſt pas cette entrepriſe, & qu'il taſchaſt d'en venir à bout doucement & ſans bruit, en gagnant les principaux de ſon parti. Et il y eſtoit tellement porté, qu'il ne put s'empeſcher de proteſter aſſez ſouvent, lors qu'il fut parvenu à la Couronne, & ſinguliere- *Cayet, Noven, t. 3. p. 546.*
ment aprés la bataille d'Ivry, qu'il ſouhaitoit de tout ſon cœur qu'on ſe réüniſt à l'Egliſe, de laquelle on s'eſtoit ſeparé, & qu'il croiroit avoir fait plus que pas un de ſes Prédeceſſeurs, ſi Dieu luy faiſoit la grace de pouvoir faire un jour cette réünion ſi neceſſaire, & de voir que tous les François, qui ne peuvent avoir qu'un *Roy*, n'ayent auſſi qu'une même foy. Mais il y a grande apparence que Dieu avoit réſervé cette gloire au *Roy* Loüis le Grand ſon petit-fils, dont les victoires non ſanglantes, qu'il remporte tous les jours en pleine paix ſur l'Héreſie par ſa ſage conduite & par ſon zele, qui ont trouvé l'art de ramener les Proteſtans en foule, & ſans

ANN. 1593. violence à l'Eglise, nous font esperer que c'est sous son Regne qu'on verra l'accomplissement du souhait de son ayeul.

Id. Noven. t. 2. p 148. On a mesme sceû que ce Prince, lors qu'il n'estoit encore que le Roy de Navarre, en ce temps dont je parle, dit un jour en confidence à l'un de ses Ministres, qu'il ne voyoit nulle dévotion dans la Religion; que tout consistoit à oüir un Presche en beau François, & qu'il avoit toûjours dans l'esprit qu'on doit croire que le Corps de Nostre Seigneur est au Saint Sacrement, car autrement la Cene ne seroit qu'une simple céremonie exterieure, sans avoir rien de solide & d'essentiel. C'est icy qu'il me semble que je ne puis me dispenser de rendre la justice qu'on doit au merite d'un des plus grand hommes que nos Rois ayent jamais employez dans les plus importantes negotiations, & qui contribua le plus à mettre ces bonnes dispositions dans l'ame du Roy de Navarre. C'est le célebre François de Noailles Evesque d'Acqs, qui s'est aquis une gloire immortelle par les grands services qu'il a rendus plus de trente-cinq ans à la France, sous quatre de nos Rois, en quinze voyages hors du Royaume, & en quatre Ambassades solennelles, en Angleterre, à Venise, à Rome, & sur tout à Constantinople. Car il fit de si belles choses en cét employ, pour l'interest de la Religion auprés du Grand Seigneur Selim II. & en visitant luy mesme la Syrie, la Pale-

Flor. Raymond L. de Antich. ce 34 Baudier, Hist. des Turcs l. 12. Franc. Lurbens de illust. Aquit. viris. Lettr. de M: frere du Roy à M. l'Evesque d'Acqs, du 13 Février 1570. Roberti Gall. Christ.

Paleſtine, & l'Egypte, pour y procurer le ſoulagement & l'avantage des Chreſtiens, que les plus grands Princes de la Chreſtienté ſe crurent obligez d'en faire des remercimens au Roy. Le Pape Grégoire XIII. voulut meſme que ſon Nonce en témoignaſt de ſa part ſa reconnoiſſance à l'Ambaſſadeur, lors qu'il paſſeroit par Veniſe pour s'en retourner en France, & qu'il le ſuppliaſt de faire en ſorte que ſon frere l'Abbé de l'Iſle, qui luy avoit ſuccedé en pluſieurs de ſes Negotiations & en cette Ambaſſade, comme il luy ſucceda depuis en l'Eveſché d'Acqs, ſuiviſt de ſi beaux exemples qu'il luy avoit donnez.

ANN. 1593. *Général de Noailles. Franc. Lurb. Lettr. de M d'Acqs à M. le Cardinal d'Eſt, du 5. Mars 1579. Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Iſle, de Veniſe le 4. Février 1575.*

Il eſt vray que le Pape Pie. V. Prédeceſſeur de Grégoire avoit d'abord trouvé fort étrange qu'un Eveſque fuſt Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien à la Porte Ottomanne. Mais outre que l'Eveſque d'Agria, tres-ſage & tres vertueux Prélat, le fut bien cinq ans pour l'Empereur Maximilien II. ſans qu'on y trouvaſt à redire: il changea bien de ſentiment, quand aprés que l'Eveſque d'Acqs eût obtenu par ſon credit que le Grand Seigneur fiſt défenſe à Piali Baſſa Général de ſon armée Navale, de faire deſcente ſur les Terres de l'Egliſe, ce ſaint Pontife luy promit, en reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait, de l'élever au comble des plus grands honneurs dont les Papes puiſſent récompenſer un grand ſervice rendu à l'Egliſe.

Lettr. de M. d'Acqs du Prenotaire de Murat, du 20. Juillet 1571.

ANN. 1593. C'estoient-là les emplois de cét Evesque, dont le merite ne fut pas moins éclatant que celuy de son Aisné Antoine de Noailles Chef de cette illustre Maison, l'une des plus anciennes & des plus distinguées du Limosin, qui fut Ambassadeur en Angleterre, Gouverneur de Bourdeaux, & Lieutenant de Roy en Guyenne, où il servit l'Estat & la Religion avec ce mesme zele qu'on voit éclater aujourd'huy avec tant de succés & de gloire dans sa posterité.

Larbens.

Or ce fut par ce mesme zele de la Religion que François de Noailles, aprés avoit réduit au nombre de douze les cent familles de Huguenots qu'il avoit trouvées dans Acqs, quand on luy eût donné cét Evesché, ne manqua pas de se prévaloir d'une belle occasion qu'il eût de faire au Roy de Navarre une forte remontrance, qui produisit en son temps l'effet qu'il en esperoit. Car ayant conferé par ordre du Roy à Nerac deux ou trois fois avec ce Prince, pour le presser de rétablir l'exercice de la Religion Catholique de Bearn; comme il vit qu'on luy opposoit toûjours de nouvelles difficultez, il ne s'arresta plus à ce point particulier, & venant au principe dont tout le reste dépendoit, il luy dît en presence de Segur, avec toute la force & la sincerité que doit avoir un fidelle Ministre, *Qu'il ne falloit pas que Sa Majesté prétendist s'appuyer sur un parti, qui, quelque puissant qu'il parust, seroit toûjours*

Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Isle son frere, d'Agen. 17. Octobre 1582.

Lettr. du mesme à M. de Segur Surintend. du Roy de Navarre, d'Agen 29. May 1583.

jours trop foible, pour le porter, malgré les Catholiques infiniment plus forts, jusques où sa naissance & la fortune le pourroient un jour élever. Que quelque miracle qu'il fist, il n'avanceroit jamais rien qu'il ne se fast réconcilié de bonne foy avec l'Eglise Catholique; & qu'il seroit impossible, ce furent là ses propres termes, *qu'il pust jamais rien édifier de solide pour l'avancement de sa fortune dedans & dehors ce Royaume, s'il ne bastissoit sur ce fondement.* ANN. 1593.

C'est ce qu'il dît en prenant congé du Roy de Navarre, & peu de jours aprés écrivant d'Agen au sieur de Segur Surintendant de ce Prince, il luy proteste que son Maistre ne parviendra jamais à ce qu'il peut prétendre legitimement, s'il n'entre par cette porte, & le prie de se souvenir, que si l'on ne suit son conseil, il luy dira quelque jour ce que dit Petrarque :

Error d'avanti, e penitenza adietro.

Ce discours ébranla Segur qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son Maistre ; & ce fut principalement ce qui l'obligea de luy donner le conseil que nous avons dit, & qui en suite fit songer serieusement le Roy de Navarre à se réünir avec les Catholiques.

Mais comme sur ces entrefaites la Ligue commença tout ouvertement sa révolte, & obtint en suite les armes à la main un Edit, par lequel on s'obligeoit à faire puissamment la guerre aux Huguenots, Segur qu'il avoit envoyé depuis

ANN. 1593. puis peu demander du secours en Allemagne, luy écrivit aprés qu'il l'eût obtenu, qu'il n'estoit plus temps de parler de se faire Catholique, quoy-que luy-mesme le luy eust conseillé auparavant; & que puis que ses ennemis le vouloient contraindre par force à changer de Religion, à peu prés comme on avoit fait à la Saint Barthelemy, qu'il devoit se roidir contre eux, & défendre sa liberté par les armes, afin qu'on ne pust pas dire qu'il plioit laschement sous leur volonté, & qu'il pust faire en un autre temps librement & avec honneur ce qu'il ne feroit maintenant qu'avec honte & par contrainte.

Il suivit cét avis, qui fut aussi celuy de son Conseil. Il fit la guetre, & parut toûjours à la teste des Huguenots avec le succés que nous avons veû: mais il ne laissoit pas cependant, comme il avoit l'esprit vif & fort penetrant, de s'instruire d'une maniere assez adroite, tantost en proposant à ses Ministres ses difficultez, ou plûtost ses doutes sur les points de sa Religion, pour sçavoir d'eux sur quoy ils se fondoient, tantost en conferant avec de sçavans Catholiques, & soustenant le plus fortement qu'il pouvoit contre eux ce qu'il avoit appris des Ministres, afin de pouvoir découvrir par leur réponse, en la conferant avec celle de ces Ministres, de quel costé estoit le solide & la verité. Et il continua toûjours cette forme d'instru-

ſtruction en s'éclairciſſant ainſi des principaux points de Controverſe, & ſe faiſant meſme donner par écrit ce qu'on avoit à dire pour ou contre : ce qui fit que les Huguenots ne le crurent jamais trop ferme en ſa Religion, & qu'ils ſe fioient bien plus au feu Prince de Condé, qui eſtoit en effet bien meilleur Proteſtant que luy. ANN. 1593.

Et certes il y a grande apparence que quand à ſon avenement à la Couronne il promit aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſe faire inſtruire dans ſix mois, il avoit déja réſolu de ſe couvertir, ne luy reſtant que fort peu de choſes ſur leſquelles il vouloit encore demander quelque éclairciſſement. Mais, comme il l'avoûa depuis, il crut eſtre obligé de differer cette bonne action juſqu'à un autre temps, parce que les Huguenots n'euſſent pas manqué de ſe cantonner, & de ſe choiſir quelque puiſſant Protecteur chez les Eſtrangers, ce qui euſt cauſé de nouveaux troubles en France. Outre que le Chef de la Ligue avoient alors trop de forces pour ſe ſoumettre à luy, quand même il ſe fuſt déclaré Catholique, & que les peuples n'ayant pas encore ſenti les maux extrémes de la guerre, la vouloient à toute force contre luy ; & qu'en ſuite il n'euſt pû encore parvenir à la choſe du monde qu'il ſouhaitoit le plus ardemment, ſçavoir de rétablir la paix dans ſon Royaume en embraſſant la Religion de ſes Peres.

ANN. 1593. Mais un peu avant que l'on commençaſt la Conference de Sureſne, il vit, aprés avoir fait une ſolide réflexion ſur l'eſtat preſent de ſes affaires, que toutes choſes concouroient alors à l'obliger de ne differer pas plus long-temps ſa converſion. Car d'une part il eſtoit aſſeûré des principaux Chefs Huguenots qui pourroient remuer, & dont meſme pluſieurs des plus puiſſans ne firent nulle difficulté de luy dire qu'en bon politique il devoit aller à la Meſſe, & que la paiſible poſſeſſion d'un grand Royaume en valoit bien la peine. De plus, les Chefs de l'Union étoient ſi foibles & ſi peu unis entre eux, qu'ils n'eſtoient plus du tout en eſtat de luy réſiſter long-temps, quand ils ne voudroient pas le reconnoiſtre. Et pour les peuples de la Ligue, ils eſtoient ſi ſaouls de la guerre qui les conſumoit, qu'*ils ne* demandoient que la paix.

D'autre part, il voyoit que les Eſpagnols faiſoient tous les efforts imaginables pour obliger les Eſtats à créer un Roy Catholique ; qu'il y avoit grand danger que le Tiers parti, qui peu auparavant avoit fait complot de l'enlever dans Mante, ſe joignant à ces Catholiques Ligueurs qui ne vouloient point des Eſpagnols, ne fiſt auſſi un Roy de ſon coſté, ce qui ſeroit jetter la France dans une effroyable confuſion ; & qu'enfin ceux mêmes qui n'étoient pas de ce parti, & qui l'avoient toûjours ſervi avec une inviola-

inviolable fidelité, le conjuroient de ne plus differer à se convertir, & le faisoient d'une maniere à luy faire entendre sans déguisement, qu'ils estoient résolus de l'abandonner s'il n'abandonnoit sa fausse Religion. ANN. 1593.

Tout cela mis ensemble acheva, par la grace de Dieu qui se sert des causes secondes, de le déterminer à accomplir enfin ce qu'il avoit projeté depuis si long-temps, & à faire publiquement profession de la Foy Catholique. De sorte que quand le sieur François d'O, celuy de tous les Seigneurs de la Cour qui parloit le plus librement, le vint presser d'une maniere assez forte, de la part de tous les Catholiques de son parti, d'accomplir la promesse qu'il leur avoit faite, il luy fit entendre fort paisiblement les trois raisons que je viens de dire qu'il avoit eûës de differer sa conversion jusqu'alors; & puis il luy donna positivement sa parole, que dans trois mois pour le plus tard, aprés avoir veû ce que produiroit la Conference de Suresne, il feroit abjuration de l'Héresie, aprés avoir receû l'instruction des Evesques & des Docteurs, laquelle devoit préceder, selon les formes de l'Eglise, une si célebre action, luy ordonnant au reste d'en asseûrer l'Archevesque de Bourges qui alloit partir pour la Conference. Et c'est sur cela mesme que ce Prélat, aprés avoir receû la réponse qu'il sçavoit bien qu'on luy feroit de Mante où la Cour estoit, par la

ANN. 1593. comme il fit à Sureſne, & croyant avoir terminé l'affaire, donna en la ſeptiéme ſéance, le dix-ſeptiéme de May, aux Députez de la Ligue pleine aſſeürance de la converſion du Roy.

Auſſi ce Prince, qui eſtoit fortement réſolu à une ſi ſainte action, ne manqua pas d'écrire le ſeiziéme du meſme mois à pluſieurs Prélats & aux Docteurs, tant de ſon parti que de celuy de la Ligue, une fort belle lettre, par laquelle il les invite à ſe rendre auprés de luy dans le quinziéme de Juillet, afin qu'il puiſſe recevoir les bons enſeignemens qu'il attend d'eux, les aſſeûrant, voicy les termes de ſa Lettre, *Qu'ils le trouveront tres-diſpoſé & docile à tout ce que doit un Roy Tres-Chreſtien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zele du ſervice de Dieu, & la manutention de ſa vraye Egliſe.*

Cependant les Miniſtres & les vieux Huguenots rigides & fauſſement zelez pour leur Secte, craignant ce coup fatal à leur prétenduë Religion, faiſoient ſouvent des Aſſemblées ſecretes pour chercher les voyes de le détourner d'une ſi ſainte réſolution. Il y en eût meſme qui oſerent prendre la liberté d'en parler dans leurs Preſches, & de le menacer publiquement des jugemens de Dieu s'il abandonnoit l'Evangile, car c'eſt de ce beau nom qu'il leur a plû d'honorer leurs erreurs. Cela l'obligea d'aſſembler avec les principaux Seigneurs de cette nouvelle Religion, tous ces

Pré-

Prédicans, qui estoient alors en grand nombre à la Cour, & qui au grand regret des Catholiques l'obsedoient éternellement, & de leur dire nettement, pour se delivrer une bonne fois de la fascheuse persécution qu'il en souffroit, qu'aprés avoir fait devant Dieu toutes les réflexions necessaires sur une affaire de cette importance, il avoit enfin résolu de rentrer dans l'Eglise Catholique dont on n'avoit pas deû se séparer. Et comme le Ministre la Faye l'eût conjuré au nom de ses Confreres de ne pas permettre, ce sont-là ses paroles, *Qu'un si grand scandale leur avint. Si je suivois vostre avis*, leur dît-il, *il n'y auroit ni Roy, ni Royaume dans peu de temps en France. Je desire donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame, & vous aurez aussi de moy toutes les seûretez que vous pouvez raisonnablement souhaiter.* Ainsi, comme il estoit sans comparaison le plus fort, & au meilleur estat où il se fust encore trouvé, immediatement aprés qu'il eût emporté la ville de Dreux, que la Ligue, à laquelle cette place importoit extrémement, n'osa jamais entreprendre de secourir, il assigna le lieu où il vouloit recevoir l'instruction, qui devoit précéder l'acte de l'abjuration, à Saint Denis pour le vingt-deuxiéme de Juillet. ANN. 1593.

Le Cardinal de Plaisance fit publier une Déclaration, par laquelle, asseûrant comme Legat du Saint Siege que tout ce qui se feroit au sujet de cette conversion seroit

ANN. 1593. nul, il exhorte les Catholiques de l'un & de l'autre parti à ne ſe pas laiſſer tromper en une choſe de cette importance : défendant à tous, & ſur tout aux Eccleſiaſtiques, ſur peine d'excommunication & de privation de leurs Benefices, de ſe trouver à Saint Denis pour y aſſiſter à cette action. Mais nonobſtant toutes ces défenſes, qu'on crut eſtre faites à la ſollicitation des Eſpagnols, les Princes, les Officiers de la Couronne, les principaux Membres des Parlemens, les Seigneurs de la Cour, les Eveſques, & pluſieurs Docteurs, non ſeulement du parti Royal, mais auſſi de celuy de la Ligue, s'y rendirent, & entre autres trois célebres Curez de Paris, René Benoiſt de Saint Euſtache, Chavignac de Saint Sulpice, & Morennes de Saint Merry, qui bien éloignez de l'eſprit ſeditieux de leurs confreres les Curez de Saint Severin, de Saint Coſme, de Saint Jacques de Saint Gervais, de Saint Nicolas des Champs & de Saint André qui s'eſtoient le plus furieuſement déchaiſnez dans leurs ſcandaleuſes Satyres plûtoſt que Prédications contre le Roy, eûrent la gloire d'avoir eû part à la converſion de ce grand Prince.

Or eſtant arrivé de Mante à Saint Denis le Jeudy vingt-deuxiéme de Juillet, il entra dés le lendemain en Conference, & y fut depuis les ſix heures du matin juſqu'à une heure aprés midy avec l'Archeveſque de Bourges & ſept

ou

ou huit Eveſques, entre leſquels eſtoit M. du Perron nommé à l'Eveſché d'Evreux. Pluſieurs Docteurs célebres ſe trouverent à cette Aſſemblée avec trois Curez de Paris, & le Pere Olivier Beranger, ſçavant Jacobin, Prédicateur ordinaire du feu Roy. l'Inſtruction ſe fit particulierement touchant ces trois points ſur leſquels le Roy propoſa quelques difficultez. ANN. 1593.

Le premier, ſur l'invocation des Saints, pour ſçavoir s'il eſtoit abſolument neceſsaire qu'on les priaſt. Sur quoy on le ſatisfit aiſément, en luy faiſant entendre ce que l'Egliſe enſeigne là-deſſus: ſçavoir, que comme il eſt utile de ſe recommander aux prieres de nos freres vivans, ſans que cela faſſe aucun tort à la qualité de Jeſus-Chriſt noſtre mediateur; il eſt auſſi tres-profitable de recourir aux Saints pour les prier d'interceder pour nous, afin de nous obtenir de Dieu des bienfaits & des graces par Jeſus-Chriſt, Dieu leur faiſant connoiſtre & nos beſoins & nos prieres de la maniere qu'il luy plaiſt, comme il apprend aux Anges, ſelon l'Ecriture, ce qui ſe paſſe parmi nous, & aux Prophetes les choſes futures, quoy-qu'elles ſoient plus particulierement réſervées à la connoiſſance de Dieu.

Le ſecond, fut ſur la Confeſſion auriculaire; & on luy fit voir clairement que Jeſus-Chriſt ayant donné commiſſion à ſes Miniſtres, en termes généraux, de remettre ou de retenir les

ANN. 1593. pechez par ſon autorité, on ne pouvoit reſtraindre ce pouvoir aux ſeuls pechez publics, & qu'il falloit en ſuite neceſſairement que les penitens donnaſſent aux Preſtres une connoiſſance parfaite de tous les crimes qu'ils auroient commis, afin qu'on puſt faire un juſte diſcernement de ceux qu'il faut remettre, & de ceux qu'on doit retenir.

Le troiſiéme, ſur lequel il voulut eſtre bien inſtruit, fut ſur l'autorité du Pape, à laquelle il ſe ſoumit ſans peine, quand on l'aſſeûra, que ſelon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres, elle ne s'étendoit que ſur les choſes purement ſpirituelles & entierement détachées du temporel, & nullement ſur les Droits & les Libertez des Rois & des Royaumes Comme en ſuite on voulut venir au point de la preſence réelle du Corps de *Jeſus*-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel, celuy de tous les Articles conteſtez entre les Catholiques & les Huguenots en quoy ils peuvent le moins s'accorder : Il arreſta les Eveſques, en leur diſant qu'il eſtoit tout perſuadé de cette verité, qu'il n'en doutoit point du tout, & l'avoit tousjours creuë.

On dit auſſi qu'ayant fait faire une Conference entre les Docteurs & les Miniſtres, comme un de ceux-cy fut tombé d'accord qu'on ſe pouvoit ſauver dans l'Egliſe Romaine, car ils en convenoient alors, il dît de fort bon ſens : *Il n'y a donc plus à déliberer ; il faut que je ſois Catho-*

tholique, pour prendre le plus seûr, en homme sage, dans une affaire aussi importante que celle du salut, puis que selon les Catholiques & les Huguenots je puis me sauver estant Catholique, & que si je demeurois Huguenot je serois damné au sentiment des Catholiques. Quoy qu'il en soit, estant parfaitement instruit, & bien persuadé de tous les points de la créance de l'Eglise Romaine dont on adressa une formule de Profession de Foy qu'il signa, il ne restoit plus qu'à faire solennellement cette Profession selon l'usage de l'Eglise, & à recevoir l'absolution de son Heresie & de la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy. ANN. 1593.

Mais il falloit auparavant examiner de nouveau dans une Conference reglée, pour rendre la décision plus authentique, si les Evesques le pouvoient absoudre en France de l'excommunication qu'il avoit encouruë pour un cas réservé par les Papes au Saint Siege. Car non-seulement le Legat & les Docteurs dévoûez à la Ligue, & sur tout l'Archevesque de Lyon, comme il se fit bien voir en la Conference de Suresne, mais aussi le Cardinal de Bourbon, qui avoit peine à se défaire de son entestement du tiers-parti, soustenoient hautement qu'il n'y avoit que le Pape seul qui eust le pouvoir de l'absoudre, & que toute autre absolution seroit nulle, parce que le Pape avoit uniquement & positivement réservé ce pouvoir

au

ANN. 1593. au Saint Siege. Toutefois, dans une grande Assemblée d'Evesques & de célebres Docteurs qui se tint pour résoudre ce cas, l'opinion contraire passa tout d'une voix, malgré toutes les remontrances de ce Cardinal qui n'estoit pas fort habile homme. Le Curé mesme de Saint Eustache René Benoist, qui fut depuis Evesque de Troyes ; le sieur de Morennes Curé de Saint Merry, qui est mort Evesque de Seez : eux, dis je, qui avoient esté de la Ligue jusques alors, & quelques autres sçavans Docteurs rendirent compte au public par des écrits imprimez, des raisons sur lesquelles ils appuyoient leur sentiment, & qui se réduisent à ce raisonnement, qu'on sera peut-estre bien-aise que je rapporte icy en peu de mots comme je l'ay tiré de leurs écrits, sans interposer là-dessus mon jugement, puis que je n'écris pas en Theologien qui expose & soustient une Doctrine, mais en Historien qui raconte fidellement les faits comme il les trouve dans de bons memoires.

De justa Absolut. Henr. IV.

C. Quamvi, C. De cætero. C. Nosciti C. Quod de his, de sent excomm. Pan. in D. C De cæter. Syl. V. Absol. 4. n. 7. Narva. in Man. c. 27. nu 9. & 89.

Il est indubitable, disent ces Docteurs, selon les plus célebres Canonistes, que celuy qui est excommunié pour un cas réservé au Saint Siege, s'il a quelque empeschement canonique, c'est à dire, exprimé & approuvé par les Canons, qui ne permette pas de s'aller presenter au Pape, peut estre absous par un autre, sans qu'il soit obligé d'envoyer à Rome demander son absolution : à condition toutefois

que

que quand l'empeſchement, s'il ne dure pas toûjours, ceſſera, il s'ira preſenter au Saint Pere, pour ſe ſoumettre en toute humilité à ce qui luy ſera raiſonnablement ordonné. Or il eſt tout clair, ajouſtent-ils, qu'il y a trois ſortes d'empeſchemens Canoniques qui diſpenſent le Roy d'aller, & en ſuite d'envoyer à Rome demander l'abſolution du Pape.

ANN. 1593. *Philiarc. de Offic. Sacer. l. 3. c. 22. & 27 ter. non obſtat. & l. 23. Covarru. in Conſt. Bon. 8. Alma Mat. De juſta & canonica Abſol. Henr. IV. ex exemplari in Inalia excuſo. Luap. Mamert. Patiſſon Typog. Reg. 1594.*

Le premier eſt le danger évident où il eſt continuellement de perdre la vie en tant de combats, de batailles & de ſieges où il eſt contraint de s'expoſer tous les jours pour conſerver la Couronne qui luy eſt aquiſe par le droit inviolable de ſucceſſion, ſelon la Loy fondamentale du Royaume, & qu'une partie de ſes Sujets révoltez contre luy ont entrepris de luy ravir. Un danger de cette nature, & meſme beaucoup d'autres moindres, comme celuy des conſpirations, des inimitiez, des voleurs, d'une longue navigation, ſont cenſez par le droit & par les Docteurs eſtre de ceux qui ſont compris dans ce qu'on appelle l'article de la mort, qui ne s'entend pas ſeulement du moment fatal auquel on eſt preſt de rendre l'eſprit, mais auſſi de tout autre temps auquel on eſt viſiblement expoſé à la mort. Et c'eſt en ces occaſions comme en l'article de la mort, que non ſeulement les Eveſques, mais auſſi tous les Preſtres peuvent abſoudre de tous pechez & de toutes Cenſures Eccleſiaſtiques, avec obligation ré-

Navar in man c. 26. n. 31. Sylveſt. v. Abſol. 8 Phliiar. l. 3 c. 21 §. Seddubium.

ANN. 1593.

néanmoins de se representer, s'il n'y a quelque autre empeschement qui s'y oppose, comme celuy qui suit.

Summ. Ang v. Excomm. 5. n. 50 &c. Sylvest. v. Abs. 5. n. 5. Navar. c. 27. n. 88. & 90. Philiar. l. 3. c. 22.

Et c'est la grandeur & la dignité des personnes excommuniées, & singulierement des Souverains, qui ne pourroient laisser les peuples qu'ils gouvernent pour aller à Rome sans un notable préjudice de leur Couronne. Car si un pere de famille, & mesme un simple serviteur seroit dispensé d'y aller, si son absence devoit apporter trop d'incommodité à la maison: que ne doit-on pas conclure d'un grand Roy, dont la presence est toûjours necessaire, ou du moins tres-utile à son Royaume? Ainsi l'on doit toûjours présumer que ces personnes d'une éminente dignité ont un perpetuel empeschement de s'éloigner.

C. Sacro, §. Caveat, de sent. excomm. & glos. in v. periculum immineat, de pœn. & remiss.

Enfin le troisiéme empeschement, qui est celuy que les Docteurs appellent *periculum in morâ*, est le grand danger qu'il y auroit, qu'en differant si long-temps cette absolution, jusqu'à ce qu'on la donnast à Rome, on ne perdist par mille fascheux accidens qui pouvoient survenir, la belle occasion que l'on avoit de conserver en France la Religion, l'Estat, & les Loix fondamentales de la Monarchie, par la conversion du Roy. Pour toutes ces raisons on conclut en cette Assemblée qu'on pouvoit, & mesme qu'on devoit l'absoudre, à la charge d'envoyer à Rome une solennelle Ambassade, pour de-

demander au Pape sa Benediction paternelle, & l'approbation de ce qu'on avoit fait si justement en France au sujet de sa conversion. ANN. 1593.

Cela résolu de la sorte, l'Acte public & solennel d'une conversion souhaitée avec tant d'ardeur de tous les gens de bien, se fit le Dimanche suivant vingt-cinquiéme de Juillet, avec une magnificence digne d'une si grande action, & de l'auguste Majesté de celuy qui la faisoit. Le Roy tout vestu de blanc, excepté le manteau & le chapeau noir, sortit sur les huit à neufs heures de son logis, précedé des Gardes Suisses, Françoises, & Escossoises, des Officiers de la Prevosté de l'Hostel; tambour batant, accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cours Souveraines, des Evesques & des Prélats, & de tous ceux qui avoient assisté à son instruction, douze trompettes marchant devant luy, & suivi de cinq à six cens Gentilshommes tous magnifiquement vestus. Les ruës estoient tapissées & jonchées de verdure & de fleurs, & remplies d'une multitude infinie de peuple, & Principalement de Parisiens, qui, malgré toutes les défenses du Legat & du Duc de Mayenne, estoient venus fondre dans Saint Denis, & crioient de toute leur force, comme tous les autres, *Vive le Roy*. C'est ainsi qu'il marcha jusques à l'entrée de l'Eglise de Saint Denis.

Là il trouva assis sur un fauteuïl, en habits

ANN. 1593. bits Pontificaux, l'Archeveſque de Bourges qui fit la céremonie. Il demanda d'abord au Roy, ſelon le Formule marquée dans le Pontifical, qui il eſtoit, & ce qu'il demandoit. A quoy ce grand Prince ayant répondu, *Je ſuis le Roy, qui demande d'eſtre receû au giron de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine*, il ſe mit à genoux; & aprés avoir dit, en preſentant à l'Archeveſque ſa Profeſſion de Foy ſignée de ſa main, *Je jure & proteſte devant la face de Dieu tout-puiſſant, de vivre & mourir en l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, de la proteger & défendre au peril de mon ſang & de ma vie, renonçant à toutes les Héreſies qui luy ſont contraires*, il receût de ce Prélat l'abſolution des Cenſures qu'il avoit encouruës. Puis toute l'Egliſe retentiſſant des cris redoublez de *Vive le Roy*, il fut mené par les Eveſques devant le grand Autel, où il réitera ſon ſerment ſur les Saints Evangiles; & aprés s'eſtre confeſſé derriere l'Autel à l'Archeveſque, tandis que l'on chantoit en Muſique le *Te Deum*, il oüit la grand Meſſe, qui fut célebrée par l'Eveſque de Nantes, aprés laquelle la Muſique chanta à pluſieurs repriſes *Vive le Roy*, les Pariſiens qui eſtoient accourus à cette auguſte céremonie fondant tous en larmes; & criant plus haut que les Muſiciens *Vive le Roy*, ce qui fit bien voir que le peuple de Paris, excepté cette canaille de la faction des Seize, n'eſtoit Ligueur que par cette invincible aver-

aversion qu'il a toûjours eûë du Hugue- ANN.
notisme. Car aussitost qu'il vit que le Roy 1593.
s'estoit fait Catholique, ce ne fut plus pour luy *le Biarnois*, ni *le Roy de Navarre*, mais simplement *le Roy*, qu'il eust déja voulu voir dans Paris, comme il parut bientost aprés par la réduction paisible de cette Capitale du Royaume.

En effet, aprés que ce jour-là, qu'on peut appeller pour les suites qu'il a eûës, le dernier de la Ligue, on eût veû la pieté avec laquelle le Roy, dont on connoissoit, la sincerité & la grandeur d'ame incapable d'hypocrisie, avoit assisté à la Messe, à Vespres, au Sermon de l'Archevesque, & visité en suite le tombeau des Martyrs à Montmartre: on se moqua de tout ce que les Espagnols, le reste des Seize, leurs Prédicateurs, & sur tout le furieux Docteur Boucher publierent dans leurs Libelles & dans leurs Sermons contre cette conversion, qu'ils taschererent inutilement de décrier par mille impostures tres-impudentes. On travailla desiors secretement à se rendre au Roy, sans tumulte, particulierement depuis qu'on eût commencé à gouster les douceurs de la paix, par la tréve que les grandes villes desiroiẽt passionnément, & qui fut concluë pour trois mois quatre jours aprés la conversion du Roy.

Il est vray que le Duc de Mayenne craignant qu'elle ne luy ravist bientost son autorité de Lieutenant de la Couronne, fit renouvel-

ANN. 1593. veller dans ſes prétendus Eſtats le ſerment de perſiſter dans l'Union, & d'obéïr aux Ordonnances du Saint Pere. Il fit plus: car pour l'obliger à ſouſtenir toûjours puiſſamment ſon parti, il fit approuver par les meſmes Eſtats la Déclaration qu'il avoit faite pour la publication du Concile de Trente, quoy-qu'ils euſſent auparavant enregiſtré les oppoſitions qu'on y avoit faites ſur vingt-trois Articles, qu'on diſoit eſtre au préjudice de la Juſtice Royale & des Libertez de l'Egliſe Gallicane. Mais enfin, ni cette publication qu'on n'avoit nulle envie de faire valoir n'eût aucun effet, ni ce ſerment n'empeſcha pas qu'on ne traitaſt toûjours ſecretement des moyens que l'on pouvoit prendre pour recevoir, malgré le Duc de Mayenne, le Roy dans Paris.

Extr. du Regiſt de l'Aſſemb. tenuë à Paris, ſous le nom d'Eſtats, du Vendr 9. d'Avril 1593.

Et ce qui acheva de mettre tout le *droit* de ſon coſté, & de luy ramener preſque tous ſes Sujets, fut que, comme il l'avoit promis, il envoya le Duc de Nevers à Rome, pour rendre au Pape l'obéïſſance filiale que les Rois Tres-Chreſtiens luy doivent, & pour luy demander encore l'abſolution qu'on croyoit à Rome que le Pape ſeul pouvoit donner. On forma ſur cela de tres-grandes difficultez; & le Pape Clement, lequel eſtoit encore obſedé des Eſpagnols, qui faiſoient tous leurs efforts pour empeſcher qu'on ne la luy donnaſt, la refuſa long-temps d'une maniere aſſez rebutante pour un

ſi

si grand Roy. Mais comme ce Pontife vit ANN.
que l'on commençoit à ne se plus tant 1593.
empresser à la luy demander, & qu'on croyoit en France qu'aprés ce que l'on avoit fait, & le devoit où le Roy s'estoit mis, elle n'estoit pas necessaire : il fit luy-mesme des avances pour renoüer cette négotiation, laquelle avoit esté abandonnée par le Duc de Nevers qu'il n'avoit pas voulu recevoir comme Ambassadeur du Roy, & qui estoit sorti de Rome tres-mal satisfait.

Le Roy donc qui ne voulut rien omettre en cette occasion de tout ce qu'on pouvoit attendre du plus religieux de tous les Princes, nomma de nouveaux Députez, qui furent ces deux grands hommes Jacques David du Perron & Arnaud d'Ossat, ceux-là mesme dont le mérite extraordinaire fut peu de temps aprés récompensé de la Pourpre Romaine ; & ils agirent tous deux avec tant d'adresse, qu'aprés de longues contestations causées par les Espagnols sur le fond de l'affaire & sur les formalitez, il résolut enfin de donner une seconde absolution, & de demeurer précisément dans les termes de son pouvoir spirituel, sans parler de réhabilitation comme il prétendoit, car on ne voulut nullement souffrir qu'il parust par ce terme, que la Couronne de France, qui ne dépend que de Dieu seul, fust ni directement ni indirectement soumise au Pape. Ainsi cette Abso-

Lettr. du Cardinal de Joyeuse.

ANN. 1593. Absolution qu'il y avoit prés de deux ans qu'on avoit demandée, fut donnée à Rome le seiziéme de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-quinze. En quoy il est aisé de voir que ce ne fut point là ce qui abbatit la Ligue; & qu'au contraire, ce qui fit que le Pape ne se rendit plus si difficile, fut qu'il vit que la Ligue s'en alloit tout-à-fait ruinée.

En effet, comme aussitost que les deux grandes colonnes qui soustenoient la voute du grand Palais des Philistins furent renversées par la force prodigieuse de Samson, tout cét édifice profane s'en alla par terre: aussi, dés que ces deux beaux prétextes du bien de l'Estat & de la conservation de l'ancienne Religion, que les Chefs de la Ligue avoient pris pour la bastir & pour la maintenir, s'évanoüirent par la conversion du Roy, laquelle on crut veritable, malgré tous les artifices des Espagnols qui la vouloient rendre suspecte; tout ce malheureux bastiment, déja plus qu'à demi-ruiné, n'ayant plus d'appuy, tomba de luy-mesme. De sorte que dans toute l'année suivante presque ANN. 1594. tous les Chefs & toutes les villes de la Ligue firent leur traité particulier avec le Roy, qui aima mieux les rappeller doucement par son admirable clemence, & par une bonté de Pere, comme ses enfans, en leur accordant des conditions avantageuses, & des graces qui luy faisoient d'autant plus d'honneur, qu'ils s'en estoient

estoient rendus moins dignes, que de les contraindre, comme il le pouvoit, par la force de ses armes victorieuses, à rentrer, malgré qu'ils en eussent, dans leur devoir. ANN. 1593.

Comme le Marquis de Vitry avoit esté le premier à quitter le parti du Roy, aprés la mort de Henry III. pour entrer dans celuy de la Ligue, qu'il croyoit alors le plus juste, il fut aussi le premier, qui estant desabusé de cette fausse opinion se remit dans l'obéïssance, avec la ville de Meaux de laquelle il estoit Gouverneur. Le sieur de la Chastre suivit bientost cét exemple, & ramena avec luy Orleans & Bourges. Les Lionnois, aprés avoir secoüé le joug du Duc de Nemours qu'ils mirent prisonnier dans Pierre Enciſe, & de son frere uterin le Duc de Mayenne, qui les avoit portez sous main à l'arrester, afin de pouvoir joindre son Gouvernement de Bourgogne au Lyonnois, & de s'y cantonner, chasserent de leur ville les Ligueurs, & crierent *Vive le Roy*. *Manifeste de M. de Vitry à la Noblesse.*

La Provence fut la premiere de toutes les Provinces qui commença de se déclarer hautement contre le parti de la Ligue, en prenant les armes en mesme temps pour faire la guerre aux Savoyards, & au Duc d'Espernon qui s'estoit emparé du Gouvernement de cette Province contre la volonté du Roy. Cette réduction volontaire & si généreuse se fit par le zele, par le courage, & par l'adresse de quatre braves *Hist. des troubles de Provence. t. 2.*

ANN. 1594 Gentilshommes de la Maiſon de Fourbin, l'une des plus illuſtres & des plus ſignalées de la Provence. Ceux-cy furent Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, & ſes deux fils Gaſpard de Soliers & de Saint Canat, & Nicolas de Fourbin Chevalier de Malte, auſquels ſe joignit leur couſin Melchior de Fourbin ſieur de Janſon, Baron de Ville-Laure & de Mane.

Comme ils eſtoient parens & alliez de Jean de Pontevez Comte de Carces, Gouverneur & grand Senéchal de Provence, dont les ſieurs de Janſon & de Saint Canat avoient épouſé les deux ſœurs: ils agirent ſi fortement ſur ſon eſprit, qu'ils luy firent abandonner la Ligue, de laquelle il s'eſtoit déclaré Chef aprés la mort de ſon neveu le Seigneur de Vins, qui fut tué d'une mouſquetade en aſſiegeant Graſſe. Puis ayant fait entrer dans leur Confédération la meilleure partie de Nobleſſe, le Comte ramena ſans peine la ville d'Aix & le Parlement, qui ſe réünit en meſme temps, avec cette partie de ſes Officiers qui tenoient leur ſéance à Manoſque ſous l'autorité du Roy. En ſuite la pluſpart des Provençaux eſtant réünis, & fortifiez du ſecours qu'ils reçeûrent de M. de Leſdiguieres, conduiſirent leur entrepriſe avec tant de ſageſſe, de courage & de bonheur, qu'ils contraignirent enfin & les Savoyards & le Duc d'Eſpernon de ſortir de la Province, & d'en laiſſer le Gouvernement libre au Duc de Guiſe. Et ce Prince

achev a

acheva heureuſement, par la delivrance de Marſeille, ce grand ouvrage que les quatre Seigneurs de Fourbin avoient ſi généreuſement commencé & ſi bien conduit auſſitoſt aprés la converſion du Roy, & aprés qu'il eût fait ſon entré dans Paris, laquelle en fort peu de temps fut ſuivie de la reduction de tout le reſte de la France. ANN. 1594.

Relation de la Réduction de Paris.

Il y avoit déja pluſieurs mois que le Parlement, & les Magiſtrats de la Ville, par les ſoins du Préſident le Maiſtre, des Conſeillers du Vair, d'Amours, & Molé qui exerçoit la Charge de Procureur Général, du ſieur Lhuillier Prevoſt des Marchands, des ſieurs de Beaurepaire Langlois & Neret Eſchevins, des Colonels & des Capitaines des quartiers, avoient diſpoſé les eſprits de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité, d'Officiers & de bons Bourgeois dans Paris, à renoncer hautement à la Ligue, ſans ſe ſoucier ni de la garniſon Eſpagnole, qui eſtoit trop foible pour leur réſiſter, ni de la faction des Seize, qui ne conſiſtoit plus qu'en trois à quatre mille ſeditieux de la populace, que les Colonels & les Capitaines des quartiers euſſent aiſément fait tailler en pieces, s'ils euſſent oſé prendre les armes. On avoit meſme conclu le le Traité pour la ſeûreté des Pariſiens, & pris toutes les meſures neceſſaires avec le Comte de Belin Gouverneur de Paris pour reçevoir le Roy, particulierement

ANN. 1594. depuis qu'il s'estoit fait sacrer à Chartres le dix-septiéme de Février ; & rien n'empeschoit plus l'exécution d'un si beau dessein, que la presence du Duc de Mayenne, qui commençant à se défier du Comte de Belin, avoit mis en sa place le Comte de Brissac qu'il croyoit estre le plus affidé de ses partisans. Mais ce Comte, qui en l'estat où le Roy s'estoit mis aprés sa conversion, se crut plus obligé de luy estre fidelle qu'à tout autre sans exception, fit de bonne heure son Traité, le plus avantageux qu'il put. Ainsi ce Duc qui avoit juré de ne point traiter avec le Roy, quelque condition qu'on luy offrist, que le Pape ne l'eust absous, voyant bien qu'il ne seroit plus le Maistre dans Paris, & craignant mesme d'y estre arresté, en sortit avec la Duchesse sa femme & ses enfans qu'il mena à Soissons, & s'en alla donner en Picardie tout le meilleur ordre qu'il put, pour retenir dans son parti les villes de cette Province.

Cependant le Roy qui avoit amassé ses troupes à Saint Denis, pressa si bien l'exécution du Traité, que le jour fut pris au vingt-deuxiéme de Mars, auquel s'estant avancé jusques à Montmartre, & puis jusqu'à deux cens pas de la ville, vers le bas de la riviere, prés des Tuilleries, avec l'élite de sa Cavalerie, on fit entrer de bon matin par les Portes Neuve & de Saint Denis l'Infanterie, qui se saisit sans résistance

ce & ſans tumulte des remparts, des principales places, des deux Chaſtelets, du Palais & des avenuës des Ponts, pendant que d'une part les Soldats de la garniſon de Melun & de Corbeil eſtant deſcendus par la riviere juſques vis-à-vis des Celeſtins, furent receûs par le Capitaine Groſſier dans l'Arſenac; & que de l'autre les bons Bourgeois s'aſſeûroient de leurs quartiers par de bons Corps-de-garde, & jettant au peuple force billets imprimez contenant l'abolition générale, faiſoient crier par tout, *Vive le Roy*. ANN. 1593.

Cela étonna tellement les plus paſſionnez Ligueurs & les Etrangers, qu'aprés qu'on eût taillé en pieces, ou jetté dans la riviere un Corps-de-garde de vingt-cinq ou trente Lanſquenets, qui faiſoient mine de vouloir réſiſter ſur le Quay de l'Ecole, pas un d'eux n'oſa plus paroiſtre: de ſorte que tout eſtant paiſible & aſſeûré pour le Roy dans toute la ville, il y entra par la Porte Neuve comme en triomphe, accompagné de toute ſa Nobleſſe, apres qu'il eût receû du Comte de Briſſac les clefs de la ville avec une magnifique écharpe en broderie, au lieu de laquelle il luy donna la ſienne, & le fit ſur le champ Mareſchal de France. Puis eſtant précedé de cinq à ſix cens hommes armez de toutes pieces, & les piques traiſnantes, pour marquer qu'on s'étoit rendu volontairement, il marcha droit à Noſtre-Dame, tout retentiſſant du ſon des trom-

ANN. 1594. trompettes, des cloches de toutes les Egliſes, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple qui crioit ſans ceſſe, *Vive le Roy*. De là, comme l'on eût chanté le *Te Deum* durant la Meſſe, qu'il oüit avec une dévotion qui raviſſoit les Pariſiens, il fut au Louvre; d'où quand il eût receû aprés ſon diſner les ſoumiſſions de tous les Corps, il alla ſur les trois heures voir ſortir par la Porte Saint Denis la garniſon Eſpagnole, qui n'eſtoit plus que de trois à quatre mille hommes, au milieu de laquelle eſtoient le Duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra, & le Seigneur Jean-Baptiſte Taxis, qui luy firent, comme tous leurs Soldats, de profondes reverences, & qu'il fit conduire en toute ſeûreté juſqu'auprés de Guiſe.

Environ trente des plus furieux Ligueurs, entre autres le Docteur Boucher, & le Petit Feuïllant, croyant, comme Caïn, que les horribles excés dont ils ſe ſentoient coupables ne pourroient jamais eſtre pardonnez, ſortirent avec cette garniſon étrangere, & ſe retirerent en Flandres, où ils paſſerent le reſte de leurs jours, les uns dans une extréme miſere, & les autres aſſez bien récompenſez des Eſpagnols, afin que cét exemple leur ſerviſt en une autre occaſion à trouver parmi nous des gens qui ſe donnaſsent tout à eux, comme avoient fait ceux-cy. Ils connoiſſoient mal le Roy, qui eſtoit la clemence & la bonté meſme. Il perdit la memoire du

passé aussitost qu'il fut à Paris : il envoya ANN.
mesme offrir sa protection, & toute sorte 1594.
de seûreté au Cardinal de Plaisance Legat du Pape, & au Cardinal de Pellevé ses plus grands ennemis. Le premier, auquel il donna sauf-conduit, mourut sur le chemin comme il s'en retournoit à Rome. Le second, qui estoit à l'extrémité, expira, non pas au moment mesme qu'il sçeût que le Roy estoit dans Paris, ainsi que la pluspart des Historiens l'ont écrit, mais six jours aprés, comme le porte son Epitaphe qu'on peut voir dans son Eglise Metropolitane de Reims.

Enfin toutes choses furent remises dans Paris en leur premier estat ; le Parlement rétabli solennellement dans son Siege naturel, tous les Actes qu'on avoit faits pendant les troubles contre l'autorité Royale tirez des Regiſtres ; la Lieutenance générale de la Couronne & de l'Estat abolie par Arrest. Et la Faculté de Theologie assemblée en Corps, sa liberté n'estant plus opprimée, comme elle l'avoit esté durant la Ligue par la tyrannie des Seize, déclara nuls tous les Decrets scandaleux qu'elle avoit faits au préjudice des Droits inviolables de nos Rois, jura fidelité au Roy Henry IV. & déclara que tous les François estoient obligez en conscience de le reconnoistre pour leur Souverain legitime & ordonné de Dieu, quoyque par les intrigues des Espagnols le

ANN. 1594. Pape ne luy euſt pas encore donné l'abſolution.

Or comme le premier mobile entraiſne aprés ſoy par la rapidité de ſon mouvement tous les autres Cieux : auſſi l'heureuſe réduction de la Capitale de cette Monarchie fut ſuivie de celle des Princes, des Seigneurs, & des villes de la Ligue, qui ſe remettoient à l'envi & en foule ANN. ſous l'obeïſſance du Roy. Et de fait, dans 1595. l'année ſuivante l'Admiral de Villars, le Duc de Guiſe, ſes freres, ſes couſins, & les ſieurs de Bois-Dauphin & de la Chaſtre firent leur Traité pour les villes qu'ils tenoient encore dans leurs Gouvernemens. Celles de Picardie & de Bourgogne furent preſque toutes réduites ou par une ſoumiſſion volontaire, ou par la priſe de Laon, de Noyon, & du Chaſteau de Beaume ; & le Duc de Lorraine ſe retirant ſagement d'un parti qui l'euſt accablé ſous ſes ruines, avoit enfin heureuſement obtenu la paix qu'il demandoit au Roy. De ſorte qu'il ne reſtoit plus que Soiſſons, Châlon ſur Saône, Seurre, & les Chaſteaux de Dijon & de Talant au Duc de Maygnne, qui ſe vit ainſi abandonné du Chef & des Princes de ſa Maiſon, & de tous ceux ſur leſquels il avoit compté. Et néanmoins il eſperoit de ſe pouvoir encore remettre par le ſecours d'une belle armée de dix huit mille hommes, que Ferdinand de Velaſco Conneſtable de Caſtille avoit menée

du

du Milannois dans la Franche-Comté ; ce qui néanmoins ne servit que pour accroistre la gloire du Roy, par une des plus perilleuses, mais aussi des plus glorieuses actions qu'il ait jamais faites. ANN. 1595.

Le nouveau Mareschal de Biron, aprés avoir heureusement combatu dans Dyon contre le Vicomte de Tavannes qu'il avoit contraint d'en sortir, assiegeoit le Chasteau & tout ensemble celuy de Talant où les ennemis s'estoient retirez. Comme on craignoit que cette grande armée du Connestable Castillan, laquelle estoit sur le point de passer la Saône, ne luy vint tomber sur les bras, on en fit avertir le Roy qui s'estoit déja avancé avec quinze cens chevaux jusques à Troyes. Il se rendit sur cét avis promptement à Dijon sur la fin de Juin. De là, comme il eût donné tous les ordres necessaires pour presser le siege des Chasteaux, il marcha vers la Saône avec le Mareschal de Biron & sept à huit cens chevaux, dans le dessein d'arrester du moins deux ou trois jours le Connestable au passage de la riviere, afin de donner à ses gens le loisir d'achever les retranchemens qu'il avoit ordonnez pour empescher qu'on ne secouruſt les Chasteaux. Mais estant arrivé prés du bourg de Fontaine-Françoise, à mi-chemin de Dijon à Grey, il apprit par ses Coureurs que toute l'armée Castillane, à laquelle le Duc de Mayenne avec ce qu'il avoit de troupes s'estoit joint ; ayant déja passé la riviere à Grey, venoit fondre sur luy. *Lettre du sieur Balthaz. au Duc de Sully. Cayet. Hist. de Franc.*

ANN. 1595. C'eſtoit-là ſans doute de quoy ſurprendre & étonner le plus grand Capitaine du monde, qui n'euſt pû ni attendre ſans temerité un ſi puſſant ennemi vingt fois plus fort que luy, ni ſe retirer en plein jour devant une ſi grande armée, ſans un danger trop manifeſte d'eſtre défait ſur ſa retraite. Il prit néanmoins ſur le champ ſon parti avec une incroyable preſence d'eſprit, & faiſant une brave contenãce, comme s'il euſt eſté ſouſtenu de toute ſon armée, il fait avancer avec trois cens hommes le Mareſchal, qui s'eſtant emparé d'une hauteur d'où il chaſſa quelque ſoixante Cavaliers, découvrit toute l'armée des Eſpagnols en bataille, qui faiſoit alte audeçà du village de Saint Seyne ſur la Vigennes.

Quatre cens chevaux des troupes Françoiſes du Duc de Mayenne commandez par les Barons de Thianges, de Theniſſe, & de Villars-Houdan paroiſſoient à la teſte, ſouſtenus de huit cens autres détachez d'un grand Corps de l'avantgarde où le Duc s'eſtoit mis pour lier tellement la partie que le Conneſtable ne s'en puſt dédire. Comme ceux-cy marchoient droit à Biron, ce Mareſchal ayant mis à ſes deux coſtez le Marquis de Mirebeau & le Baron de Lux avec chacun cent chevaux pour s'étendre à droit & à gauche, afin d'empeſcher le plus grand nombre de l'enveloper, receût avec ſa valeur ordinaire les ennemis, Mais comme ils eſtoient François, vieux

vieux ſoldats, & les plus forts, ils donnerent d'abord avec tant de furie ſur les Eſcadrons du Baron de Lux & de Mirebeau, qu'ils les percerent, & les mirent en deſordre. Le Mareſchal ne manqua pas auſſi de ſon coſté de donner d'admirables preuves de ſon courage & de ſa conduite, en ralliant, & ſouſtenant les ſiens, qui malgré toute leur vigoureuſe réſiſtance commençoient à plier. Il fit particulierement une tres-belle charge pour dégager le Baron de Lux qui eſtoit le plus mal-mené, luy & pluſieurs de ſes plus braves ayant eſté portez par terre: mais voyant de nouveaux Eſcadrons tout frais, dont les uns venoiẽt droit à luy, les autres tournoient à droit & à gauche pour l'enveloper, il fut enfin contraint de reculer comme les autres, & prendre le chemin de la retraite, dans laquelle il fut ſi vivement pouſſé, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne fuſt changée tout-à-fait en fuite. Et ceux que le Roy détacha pour arreſter les fuyards, & pour ſouſtenir Biron, qui tout bleſſé qu'il eſtoit à la teſte n'ayant pû ſe réſoudre à fuir, combatoit encore en retraite avec peu des ſiens, furent auſſi maltraitez que les premiers, & menez battant juſqu'au Roy. ANN. 1595.

Ce fut en cette occaſion que ce grand Prince fit une des plus héroïques & des plus mémorables actions qui ſe ſoient jamais faites. Car quoy-qu'il ſe viſt dans le plus grand peril où il ſe fuſt jamais trouvé, ayant devant luy prés de dou-

ANN. 1595. ze cens chevaux en ſix Eſcadrons, ſouſtenus de toute l'armée qu'il alloit avoir ſur les bras, luy qui n'avoit pas alors prés de ſoy cent chevaux en bon ordre: bien loin de ſe retirer, comme il ſemble qu'il le devoit, le pouvant faire ſans peril, tandis que les ennemis eſtoient occupez ou à combatre ceux qui réſiſtoient encore, ou à pourſuivre les fuyards, il marche droit à eux l'épée haute, & appellant par leur nom les plus remarquables d'entre ceux qui l'accompagnoient, comme le Duc d'Elbœuf, les Marquis de Piſany, de Treinel, de Roquelaure, de Chaſteau-Vieux, de Liencour, de Montigny, d'Inteville, & de Mirepoix, & les invitant à faire comme luy, il fait une ſi furieuſe charge à ceux qui ſe croyoient déja victorieux, qu'il les arreſte toute court, les enfonce ſuivi de tous ſes braves qui combatoient à ſon exemple comme des lions, & les pouſſe avec tant de vigueur, que ces ſix Eſcadrons ſe renverſent les uns ſur les autres. Il tuë en meſme temps le vaillant Colonel Sanſon, qui faiſoit inutilement tous ſes efforts pour les ramener au combat, & ſecondé de Biron qui avoit rallié quelque ſixvingts chevaux, & du Duc de la Trimouïlle, qui eſtant arrivé ſur ces entrefaites avec ſa Compagnie d'hommes d'armes courut à l'inſtant meſme à la charge, il les pourſuit l'épée dans les reins juſques dans le grand Corps de Cavalerie que le Duc de Mayenne commandoit à l'avantgarde. Et

cer-

certes, il n'euſt pas manqué de l'attaquer, comme il en avoit grande envie, voyant que la fortune ſecondoit ſi heureuſement ſa valeur, ſi ce gros n'euſt eſté flanqué de deux petits bois tout remplis de Mouſquetaires, & ſouſtenu de toute l'armée Eſpagnole, qui l'euſt accablé, ſi elle ſe fuſt avancée, en un moment ſi favorable. ANN. 1595.

En effet, le Duc de Mayenne ayant veû durant ce combat l'extréme danger où le Roy ſe précipitoit par un excés de courage, qui ſelon luy ſe pouvoit appeller temerité, fit, à trois ou quatre repriſes, les dernieres inſtances au Conneſtable, afin de l'obliger à prendre ce moment pour marcher à une victoire toute aſſeûrée, luy remontrant que le Roy, qui n'ayant ni canon, ni Infanterie, s'eſtoit engagé trop avant, ne pouvoit échaper qu'il ne fuſt ou pris ou tué. Mais ſoit que Caſtillan craigniſt la fortune du Roy, & plus encore toute ſon armée qu'il eût peur qui ne fuſt pas loin de là; ſoit pour la haine que les Eſpagnols portoient au Duc, qui les haïſſoit du moins autant qu'il en eſtoit haï; ſoit par vanité, ne pouvant ſouffrir qu'on priſt la liberté de luy apprendre ce qu'il devoit faire: il eſt certain qu'il ne voulut jamais branler que pour ſe retirer le jour meſme au logis de Saint Seyne, & le lendemain à Grey; le Roy, qui avoit cependant rallié toutes ſes troupes, l'ayant toûjours pourſuivi juſqu'à ce qu'il euſt repaſſé la Saône.

ANN. 1595. Ainſi l'on peut dire qu'en ce fameux combat de Fontaine-Françoiſe, dont l'heureux ſuccés ne peut eſtre attribué qu'à l'incomparable valeur du Roy, il fit une action à peu prés ſemblable à celle du grand Macabée, qui avec huit cens hommes oſa comme luy tenir tête à une grande armée, avec cette difference néanmoins, que ce Heros du peuple de Dieu y perit en pourſuivant avec un peu trop d'ardeur ſa victoire. Mais le noſtre au contraire revint de la pourſuite de la ſienne tout couvert de gloire, aprés avoir chaſſé avec ſes ſept à huit cens hommes une puiſſante armée hors du Royaume.

Ce furent-là les derniers efforts de la Ligue, qui eſtant aux abois expira bientoſt aprés. Car le Duc de Mayenne deſeſperé de ſe voir abandonné du Conneſtable, & ne voyant plus de reſſource en ſes affaires, eſtoit ſur le point de s'aller jetter entre les bras du Roy Philippe, pour l'informer de la malice & de la laſcheté de ceux auſquels il confioit la conduite de ſes armées, lors que le Roy voulant, par un merveilleux trait de ſa bonté, retirer ſon ennemi vaincu de la pointe du précipice où il alloit tomber, luy fit dire qu'il eſtoit preſt de le reçevoir en ſes bonnes graces, en luy accordant, meſme dans l'eſtat où il ſe trouvoit, des conditions tres-avantageuſes, & qu'en attendant que l'on en convinſt, il pourroit demeurer en toute ſeûreté ſur ſa parole à Châlon ſur Saône, l'unique

nique bonne ville qui luy reſtoit dans la Bourgogne. Et le Duc, pour répondre à cette généroſité autant qu'il le pouvoit, acceptant cette offre, fit rendre les Chaſteaux de Dijon & de Talant. Mais ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce procedé du Roy, c'eſt que pour ſauver l'honneur de ce Prince, qui avoit fait ſerment de ne le point reconnoiſtre qu'il n'euſt eû ſon abſolution du Pape, il voulut bien attendre à conclure ſon Traité juſques à ce qu'il l'euſt receûë, aprés quoy il fit au commencement de l'année ſuivante un Edit en ſa faveur. ANN. 1595.

Il ne fut pas à la verité ſi avantageux qu'il l'euſt eſté, s'il euſt pû ſe réſoudre à accepter plûtoſt les offres qu'on luy fit plus d'une fois, lors qu'il pouvoit traiter non-ſeulement pour luy, mais auſſi pour tout le puiſſant parti dont il étoit Chef. Il ne laiſſa pas néanmoins d'être infiniment au-delà de tout ce qu'il pouvoit raiſonnablement ſouhaiter en ce temps-là. Car en conſideration de ce qu'il s'étoit toûjours oppoſé aux pernicieux deſſeins des Seize & des Eſpagnols, & que faiſant la guerre en honneſte homme, il avoit toûjours parlé tres-honorablement du Roy dont il reſpectoit extrémement la perſonne, le mérite & la qualité : le Roy qui l'eſtimoit auſſi beaucoup, fit en ſa faveur, meſme contre l'avis de la pluſpart des gens de ſon Conſeil, cét Edit, par lequel, en parlant de luy en termes tres-honorables, & loûant le zele

ANN. 1596. *Edit du Roy ſur les Articles accordez à M. le Duc de Mayenne pour la paix de ſe Royaume, à Folembray le 11. Janvier.*

ANN. 1596. zele qu'il avoit toûjours eû pour la conservation de la Foy Catholique & de la Monarchie en son entier, il luy accorde entre autres choses, outre l'oubli de tout le passé, le rétablissement pour luy & pour les siens dans tous leurs biens; les villes de Soissons, de Seurre & de Châlon sur Saône pour sa seûreté; une Déclaration, portant qu'il n'y avoit aucunes charges contre luy ni contre les Princes & Princesses de sa Maison touchant le parricide commis en la personne du feu Roy, & s'oblige luy & ses successeurs au payement de toutes les dettes qu'il a contractées, tant dehors que dedans le Royaume, pour luy faire la guerre.

Aprés cela le Duc estant allé luy rendre ses devoirs à Monceaux, il en fut receû avec beaucoup d'honneur & de témoignages d'affection; & comme aprés que le Roy se fut promené longtemps & à grands pas avec luy dans ses belles allées, ce pauvre Prince qui estoit assez gros & replet, & tout éfoufflé, luy eût avoûé franchement qu'il n'en pouvoit plus: *Et moy, mon cousin*, luy dit il en l'embrassant, *je vous jure que voilà tout le mal que je vous feray pour celuy que vous m'avez fait quand vous estiez Chef de la Ligue.* Aussi ce Duc charmé d'une si généreuse bonté, qui acheva de le gagner, se dévoûa tout à son service, & le servit en effet tres-utilement sur tout contre les Espagnols dans la reprise de la Fere & d'Amiens.

Memoires de Sully.

Or,

Or, aprés cét accord il ne restoit plus pour achever d'éteindre entierement les restes de ce grand embrasement qui s'estoit étendu par toute la France, qu'à réduire les Ducs de Mercœur & de Joyeuse qui tenoient encore pour la Ligue, l'un en Bretagne, & l'autre en Languedoc. Car pour la ville de Marseille, que le Duc de Guise, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de Provence, reprit sur les Rebelles, comme elle estoit alors sous la domination violente de deux petits Tyrans qui ne reconnoissoient ni le Roy ni le Duc de Mayenne, & la vouloient livrer aux Espagnols, l'Histoire de sa delivrance n'appartient point à celle de la Ligue. Pour le Duc de Joyeuse, il y avoit déja trois ans qu'aprés la mort de son frere qui se noya dans le Tarn, aprés avoir esté forcé dans ses retranchemens au siege de Villemur, il estoit devenu de Pere Ange Capucin, Duc de Joyeuse, & Général de la Ligue en Languedoc. Ce changement se fit par les pressantes sollicitations de Messieurs de Toulouse, aprés que les Docteurs consultez sur ce cas de conscience, & sur tout son frere le Cardinal, qui aprés la mort du feu Roy estoit entré dans le parti de la Ligue, luy eûrent déclaré qu'il estoit obligé, sur peine de peché mortel, d'accepter cét employ pour le bien de la Religion. Il ne l'acepta néanmoins qu'avec la dispense du Pape, qui le transfera de l'Ordre de Saint Fran-

ANN. 1596.

Cayet. Thuan. D'Ossat, l. 1. Lett 17 Vie du Pere Ange Anbery, vie du Cardinal de Joyeuse.

ANN. 1595. François à celuy de Saint Jean de Jerusalem. Il avoit maintenu jusqu'alors le parti de l'Union dans la Province autant qu'il avoit pû : mais comme il vit que la plus-part des villes se réduisoient d'elles-mesmes aprés la conversion du Roy, & que ce peu d'Officiers du Parlement qui estoient restez à Toulouse, estoient résolus, s'il ne s'accommodoit, de s'aller joindre à ceux de leur Compagnie qui s'estoient retirez durant les troubles à Castel-Sarazin & à Beziers, il fit son Traite, & obtint du Roy au mois de Janvier, comme M. de Mayenne, un Edit tres-favorable pour luy qui fut fait Mareschal de France & Lieutenant de Roy dans la Province, & pour Toulouse & les autres villes de la Province qui tenoient encore pour la Ligue.

Il vécut en suite trois ans dans les grandeurs, dans les plaisirs, & dans les vanitez du monde. Mais on fut fort surpris, lors qu'aprés qu'il eût célebré avec beaucoup de magnificence le mariage de sa fille unique Henriette Charlotte, seule heretiere de cette riche & illustre Maison de Joyeuse, avec Henry Duc de Montpensier, on apprit le second Mardy de Caresme, par le Capucin qui preschoit à Saint Germain de l'Auxerrois, qu'ayant pour la seconde fois renoncé au monde, il estoit rentré la nuit précedente dans le Cloistre d'où il estoit sorti huit ou neuf ans auparavant pour servir la Religion

ligion à ce qu'il croyoit. Mais enfin éclai- ANN.
ré des vives lumieres du Saint Esprit, & 1596.
fortement touché par un puissant mouvement de la grace, il se fit luy mesme justice, & considera devant Dieu que le motif pour lequel le Pape l'avoit dispensé de son vœu ne subsistant plus, il falloit, pour agir de bonne foy avec Dieu qu'on ne trompe pas, ne se plus desormais servir d'une dispense qui n'avoit plus aucun fondement solide qui la soustint. Sur quoy il se résolut généreusement à reprendre son ancien habit de penitence, dans lequel, aprés avoir édifié tout Paris par ses rares vertus & par ses ferventes prédications, il est mort de nos jours en odeur de sainteté.

Il n'y avoit plus qu'à réduire le Duc de Mercœur, pour donner enfin à la Ligue le coup fatal qui abbatist la derniere teste de l'hydre. Ce Prince, qui estoit fils du Comte de Vaudemont, & frere de la Reine Loüise, s'estant laissé emporter au furieux torrent de la Ligue, aprés la mort des Guises, comme les autres Princes de sa Maison, avoit fait révolter presque tout son Gouvernement de Bretagne, où il fit la guerre prés de dix ans avec une fortune à peu prés semblable à celle du Duc de Mayenne, & une opiniastreté plus grande encore que la sienne. Car nonobstant que sur le declin de la Ligue il eust perdu la plus part de ses places qu'on luy prit, ou qui abandonne-

rent

ANN. 1597. rent volontairement son parti, il esperoit pourtant toûjours que ce beau Duché, sur lequel il avoit quelque prétention du costé de sa femme, luy pourroit enfin demeurer par quelque révolution favorable pour luy si la guerre continuoit. Mais quand il vit que le Roy s'approchoit de la Bretagne avec des forces auquelles il n'y avoit nulle apparence qu'il pust résister, il eût recours à la Duchesse de Beaufort, à laquelle il offrit la Princesse sa fille unique pour le jeune Duc de Vendosme. Et ce fut en considération de ce mariage qu'elle luy obtint du Roy un Edit plus honorable encore, & du moins aussi avantageux que celuy quelle-mesme avoit obtenu pour le Duc de Mayenne qu'elle vouloit s'aquerir, dans le dessein qu'elle avoit de se faire de puissans amis, pour venir a bout de ses hautes prétentions qu'une mort soudaine fit évanoüir en un instant l'année suivante.

ANN. 1598.

Ainsi finit la Ligue par la réduction du Duc de Mercœur, qui eût cét avantage pardessus tous les autres Chefs de ce parti, qu'elle fut suivie d'un employ où il aquit toute la gloire que peut souhaiter un Heros Chrestien, & qui rendra son nom éternellement venerable à toute la posterité. Car l'Empereur Rodolphe peu satisfait de ses Generaux Allemans qui l'avoient mal servi contre les Turcs, & persuadé du rare merite de ce généreux Prince, l'ayant appellé, avec la per-

permiſſion du Roy, pour luy confier la conduite de ſes troupes en Hongrie, il ſe fit admirer de toute l'Europe par ſes merveilleux exploits de guerre, particulierement à la fameuſe retraite de Caniſe, avec quinze cens hommes, devant une armée de ſoixante mille Turcs, à la priſe d'Albe-Royale, & à la bataille où il défit l'armée des Infidelles qui vinrent au ſecours de leurs gens aſſiegez dans cette ville. Et comme il retournoit en France tout couvert de gloire apres tant d'héroïques actions, Dieu le voulut recompenſer d'une autre gloire infiniment plus grande dans le Ciel, par cette maladie contagieuſe qui l'enleva du monde à Nuremberg. ANN. 1598.

Ce n'eſtoit pas aſſez, au gré du Roy, d'avoir entierement éteint la guerre civile que la Ligue avoit allumée dans toutes les Provinces de la France : il voulut encore, pour donner un parfait repos à ſon Peuple aprés tant de travaux, terminer la guerre eſtrangere, comme il fit auſſitoſt aprés le Traité du Duc de Mercœur par la paix de Vervins. Comme cette guerre qu'on fit ouvertement au Roy d'Eſpagne durant prés de quatre ans, n'eſt point du tout de la Ligue, non plus que la paix qui ſe conclut à Vervins, je n'en parleray point dans cette Hiſtoire, pour ne pas ſortir de mon ſujet. Je diray ſeulement qu'aprés qu'on eût obligé l'Eſpagnol, par un des Articles de cette Paix, à rendre

toutes

ANN. 1598.

toutes les places, ou qu'il avoit prises sur nous, ou qu'on luy avois laschement livrées pendant nos troubles, on à veû depuis ce temps-là, sous les glorieux Regnes des Bourbons, leur auguste Maison croistre toûjours avec la Monarchie Françoise, soit par la paix, soit par la guerre, en grandeur, en puissance & en richesses, jusqu'à ce que Loüis le Grand l'a élevée par ses armes victorieuse & par ses Loix au plus haut comble de la gloire, sur les ruines de ceux qui avoient entrepris de l'aneantir par la Ligue. Admirable trait de la Providence & de la Justice Divine, pour marquer à tous les Sujets l'obligation indispensable qu'ils ont de rendre à César ce qui appartient à César; & que c'est à bon droit que sur cét ordre exprés de Jesus-Christ, le quatriéme Concile de Tolede, inspiré par le Saint Esprit, a fait contre les Ligueurs ce Decret, qui porte que, *Quiconque aura violé, par quelque Ligue, le serment de fidelité par lequel il s'est obligé à maintenir l'Estat de sa Patrie & de son Roy, ou qui aura attenté sur sa personne Sacrée, ou mesme entrepris de le dépoſer, & d'usurper tyranniquement la puissance Souveraine, soit Anathême devant Dieu le Pere & ses Anges .... devant Jesus-Christ & ses Apostres .... devant le Saint Esprit & les Martyrs : qu'il soit retranché de l'Eglise Catholique, laquelle il a profanée par un exécrable parjure; & qu'il soit exclus de la compagnie des Fidelles avec*

Quicumque igitur .... qualibet conjuratione Sacramẽtum fidei suæ quod pro patriæ gentisque statu vel cõservatione Regiæ salutis pollicitus est, temeraverit, aut Regem nece attrectaverit, aut præsumptione tyrannicâ Regni fastigium usurpaverit, ana-

avec tous ceux qui ont eû part à son impieté. Car il est juste que ceux qui se trouvent complices & coupables d'un mesme crime, soient soumis à la mesme peine.

ANN. 1598.

thema sit in conspectu Dei Patris & Angelorum, &c. *Conc. Tolet. IV. art. 75 ann.* 633.

ADDITION.

A la page 29. *aprés ces mots*, une usurpation si criminelle de l'autorité Royale, *ajoustez:*

Voilà ce que contient le Formulaire de la Ligue en ces douze Articles qui furent imprimez, & envoyez par toute la Chrestienté, comme nous l'apprenons de l'Auteur contemporain qui nous les a donnez tout au long dans son Histoire de la guerre sous Henry IV. Mais comme ils sont conceûs en certains termes trop forts, & qui choquent visiblement la Majesté Royale, le Seigneur de Humieres qui estoit un homme fort sage, les réduisit en une forme incomparablement moins odieuse, & où gardant tout l'essentiel de la Ligue, dont il fut le Chef en Picardie, il paroist pourtant ne rien faire que par l'autorité, & pour le service du Roy.

Cayet, Chron. Noven. fol. 2.

Or parce qu'il importe extrémement qu'on sçache quel fut ce fameux Traité de Peronne par où la Ligue commença; qu'on ne le trouve point dans nos Auteurs; & que j'en ay l'Original signé de prés de deux cens Gentilshommes, & en suite des Magistrats & des Officiers de Peronne: j'ay cru que je ferois plaisir à mon Lecteur de luy communiquer une piece si rare

rare & authentique qui m'eſt heureuſement tombée entre les mains. On ſera bien-aiſe d'y voir quel eſtoit le genie, l'eſprit & l'adreſſe de cét habile Gouverneur & Lieutenant du Roy, qui en ſe déclarant Chef de la Ligue en ſa Province, & la faiſant ſigner à un ſi grand nombre de Gentilshommes, prit tant de ſoin de faire paroiſtre qu'il prétendoit qu'on rendiſt toûjours à Ceſar ce qui luy appartient, & que les droits du Roy fuſſent inviolablement gardez dans ce Traité. Car on proteſte dans tous ſes Articles, en termes tres reſpectueux & tres formels, qu'on ne fera rien que ſous ſon bon plaiſir & par ſes ordres, quoy-que la Ligue dans la ſuite fiſt tout le contraire. Mais il arrive aſſez ſouvent qu'on s'engage de bonne foy, & par un bon zele, dans une affaire dons on ne voit pas les dangereuſes ſuites, qui produiſent de tres-méchans effets que l'on n'avoit nullement prétendus.

Voicy donc ce Traité en dix-huit Articles avec les ſignatures des Gentilshommes & des Officiers, dont quelques-unes ſont écrites en des caracteres ſi mal formez & ſi peu liſibles, que je n'euſſe jamais pû les démeſler ſans le ſecours d'un tres-habile homme en cét art aſſez difficile de déchiffrer toutes ſortes d'anciennes écritures. C'eſt Dom Jean Hericart ancien Religieux de l'Abbaye de Saint Nicolas aux Bois en Picardie, qui aprés avoir travaillé à mettre

en

en ordre & à copier les titres & les pieces authentiques de plusieurs anciens Monasteres, s'applique maintenant, par la permission de Monseigneur l'Evesque de Laon son Superieur, à un travail si necessaire dans le Tresor des Chartres, & dans la fameuse Bibliotheque de la célebre Abbaye Royale de Saint Victor de Paris, où il y a de quoy exercer le talent des plus habiles connoisseurs sur un fort grand nombre de tres-beaux Titres de prés de six cens ans, & sur plus de trois mille Manuscrits des plus rares, & des plus anciens, qui font la plus précieuse partie de cette excellente Bibliotheque si renommée par tout le monde. C'est donc de l'industrie de Dom Hericart que je me suis servi. Et pour agir de bonne foy, sans vouloir devenir, ni faire passer nos conjectures pour des veritez, nous avons laissé en blanc deux de ces noms, parce que nous n'avons jamais bien pû distinguer les lettres qui les composent.

ASSOCIATION

Faicte entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres, tant de l'Estat Ecclesiastique que de la Noblesse & Tiers Estat, Subgets & Habitans du Païs de Picardie.

AU Nom de la Saincte Trinité, & de la Communication du précieux Corps de Jesus-Christ. Avons promis & juré sur les

Sainctes Evangilles & sur nos vies, honneurs & biens, d'ensuivre & garder inviolablement les choses icy accordées, & par Nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclarez, parjures, infames, & tenus pour gens indignes de toute noblesse & honneur.

Premierement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Eglise Catholique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des Subgets d'iceluy que par Estrangers, & que les longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibly nos Roys & iceulx réduits à telle necessité qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soubstiennent la despense convenable & expediente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir soubs leur protection en seûreté de nos personnes, familles & biens, ausquels par cy-devant nous avons receû tant de pertes & dommaiges.

Avons estimé estre tres-necessaire & à propos de rendre premierement l'honneur que nous debvons à Dieu, à la manutention de nostre Religion Catholique, & mesme nous monstrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne sont à l'advancement d'une nouvelle & faulse opinion.

Et à cét effet jurons & promectons de Nous employer de toutes nos puissances à remectre

& maintenir l'exercice de nostre dite Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle Nous & nos Prédecesseurs avons esté nourris, & voulons vivre & mourir.

Et jurons & promectons aussi toute obéissance, honneur, & tres-humble service au Roy Henry à present regnant, que Dieu nous a donné pour nostre Souverain Roy & Seigneur legitimement appellé par la Loy du Royaulme à la succession de ses Prédecesseurs, & aprés luy à toute la posterité de la Maison de Valois, & autres, qui aprés ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance & service que Nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henry à present regnant, promectons encores d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution des commandemens qui par luy & ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, que pour renger à raison & en sa pleine obéissance ses Subgets rebelles, sans recongnoistre autre quiconque soit que luy, & ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et daultant que par la bonté & prudence de nostredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleû tant faire de bien à tous ses Subgets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres & estats

d'icelluy, pour entendre les plaintes & doleances de sesdits Subgets, & faire une bonne & sainte réformation des abus & desordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, esperant que Dieu nous en domera quelque bonne résolution par une si bonne & grande assemblée, Promectons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'entiere exécution de la résolution prise par lesdits Estats, en ce qui déppendera notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conservation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de nostre patrie, le tout néaultmoigns sans préjudice de nos libertez & franchises anciennes, ausquelles entendons estre tousjours pleinement & entierement maintenus & conservez.

Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubz signez promectons de nous tenir prests bien armez, montez & accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé par le Roy nostre dit souverain Seigneur, par ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conservation de nostre Province, que pour aller ailleurs s'il est besoing pour la conservation de nostredite Religion & service de sadite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charge soubz autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce

n'est

n'eſt avec permiſſion & congé du Roy ou de ſon Lieutenant, on bien du Chef eſleu à ladite Aſſociation, qui eſt Monſieur de Humieres, auquel promettons rendre tout honneur & obeiſſance.

Au Conſeil duquel ſeront appellez & employez ſix des principaulx Gentilshommes de la Province & autres de qualité & fidelité requiſe, pour avec leur advis pourveoir à l'exécution des choſes ſuſdites à la deſpenſe, entretennement & autres frais convenables & neceſſaires à tel effect, ſelon que ledit pays en pourra porter & fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cét effect juſques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & unze Enſeignes de gens de pied, tant pour la conſervation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il ſera beſoin, ſans nullement y comprendre ceulx des Ordonnances, attendu qu'ils ſont obligez de ſervir ailleurs; & ſi pour chacune compagnie, ſoit de gens de cheval ou de gens de pied, ſeront nommez trois Gentilshommes du pays de valeur & experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majeſté pour faire choix & eſlection de l'un d'iceulx.

Et parce que telles levées ne ſe peuvent faire ſans grands frais & deſpenſes, & qu'il eſt tres-juſte á tel expedient & neceſſité d'employer tous les moyens que chacun peult avoir, ſera levé & prins ſur le pays les ſommes de deniers à ce convenables & neceſſaires par

l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, dont elle sera aprés suppliée de les vouloir auctoriser & valider, attendu que c'est pour occasion si saincte & si expresse, que le service mesme de Dieu & celuy de Sadite Majesté; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne sera aucunement compriſe la Noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaulx, & armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour tant plus facile exécution desdits frais seront en chacun Bailliage ou Séneschaulcée dudit pays députez ung ou deux Gentilshommes, ou autres de suffisance & fidélité requiſe, pour informer des moyens, & entendre particulierement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier & de besoing, pour aprés le rapporter, & en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits Catholiques de ladite Province, aprés avoir esté requis d'entrer en la presente Association, faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien & repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu & deserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, Trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun accord & consentement de tous les gens de bien,

haban-

habandonné de tous, & delaiſſé & expoſé à toutes injures & oppreſſions qui luy pourroient ſurvenir, ſans qu'il ſoit jamais receu en compagnie, amitié & alliance des ſuſdits aſſociez & confederez, qui tous ont promis amitié & intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, ſervice du Roy, & conſervation de ſa patrie, de leurs perſonnes, biens & familles.

Promectons en oultre Nous conſerver les ungs les autres ſoubs l'obéiſſance & auctorité de Sa Majeſté en toute ſeûreté & repos, & nous préſerver & deffendre de toute oppreſſion d'aultruy; & s'il ſurvient quelque differend ou querelle entre nous, en ſera compoſé par le Lieutenant général du Roy, & ceulx qui par luy ſeront appellez, qui fera exècuter ſoubz le bon plaiſir & auctorité de ſadite Majeſté ce qui ſera adviſé eſtre juſte & raiſonnable pour noſtre réconciliation.

Et s'il eſt adviſé pour le ſervice du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il ſoit beſoin prendre correſpondance avec les autres Provinces circonvoiſines, Nous promectons les ſecourir & ayder de toutes nos puiſſances & moyens, ainſi qu'il ſera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majeſté.

Et auſſi promectons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens pour conſerver & garder l'Eſtat Eccleſiaſtique de toute oppreſſion & injure. Et ſi par voye de fait ou autre-

ment, aulcun entreprend leur porter dommaige, ſoit en leurs perſonnes ou en leurs biens, nous y oppoſer, & les en défendre, comme eſtans unis & aſſociez avec eulx pour la deffenſe & conſervation de l'honneur de Dieu & de noſtre Religion.

Auſſi parce que ce n'eſt noſtre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion qui vouldront ſe contenir ſans entreprendre aulcune choſe contre l'honneur de Dieu, ſervice du Roy, bien & repos de ſes Subgets, Promectons les conſerver ſans qu'ils ſoient aulcunement recherchez en leurs conſciences, ny moleſtez en leurs perſonnes, biens, honneurs & familles, pourveû qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui ſera par Sa Majeſté ordonné aprés la concluſion des Eſtats généraulx, ny à choſe quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cauſe doit eſtre commune indifferemment à toutes perſonnes qui font profeſſion de vivre en la Religion Catholique, Nous ſoubz-ſignez admectons & recepvons en la preſente Union toutes perſonnes appellées en autorité & eſtat de judicature & de juſtice, Corps de Villes & Communaultez d'icelles, & généralement tous autres du tiers Eſtat vivans catholiquement, comme dit eſt, promectant par ſemblable les maintenir, conſerver & garder de toute violence & oppreſſion, ſoit en leurs perſonnes, ou en leurs biens, chacun en ſon eſtat & vacation.

Nous avons promis & juré de tenir les

Arti-

Articles susdits, & les observer de poinct en poinct sans jamais y contrevenir, & sans avoir esgard à aulcune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quelque personne, de quelque qualité & Religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux commandemens & Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme, & semblablement de tenir secrette la presente Association, sans aulcunement la communiquer ni faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la presente Association: ce que Nous jurerons & affermerons encores sur nos consciences & honneurs, & soubz les peines cy-dessus mentionnées; le tout soubz l'auctorité du Roy; renonceans à toutes autres Associations si aucunes en avoient esté cy-devant faictes.

J. Humyeres.
L. Chaulnes.
F. de Poix.
A. de Monchy.
S. de Monchy.
De Payllart.
Mailly.
Anthoine de Gouy.
Loys de Querecques.
Louis d'Estournel.
Adrian de Boufflers.
F. de Saint Blvmond.
De Rouveroy.
Jehan de Baynast.
L. de Warluzer.
C. de Trerquesmen.
Philippes de Marle.
Loys de Belloy.
A. du Caurel.
Pierre de Trouville.
A. Ravie.
J. de Baynast.

De Calonne.
De Lancry.
F. d'Aumalle.
A. de la Riviere.
A. de Humyeres.
Du Biez.
Lameth.
F. Ramerelle.
Boncourt.
De Glisy.
A. du Hamel.
De Prouville.
L. de Valpergue.
Raul de Poncquet.
L. de Margival.
De Lauzeray.
M. Relly.
François Hanicque.
J. de Belloy.
Claude d'Ally.
Loys de Festart.
Du Chastellet.
P. de Maillefeu.
Charles de Croy.
N. le Roy.
Jehan du Bos.
N. de la Warde.
V. de Brioys.
Claude de Bury.
J. Lamire.
Desfosses.
N. d'Amerval.
Philippes de Toigny.
Guy Damiette.
Jean de Flavigny.
N. de Hangest.
De Forceville.
P. de Canry.
Charles d'Offay.
P. Louvel.
Anthoine d'Offay.
Anthoine le Caron.
François d'Offay.
J. de Belleval.
A. de la Chapelle.
Loys d'Anebont.
P. Truffier.
J. de Senicourt.
De Mons.
Du Plessier.
Nicolas de Lontines.
N. de Saint Blymon.
J. d'Amyens.
De Forceville.
De Monthomer.
P. S. de Bryet.
De Monthomer.
P. de Bernetz.
De Rambures.
F. d'Acheu.
Flour de Baynast.
Ogier de Maintenant.
F. de Bacouel.

De Pende.
D'Aumalle.
Montoyvry.
De Sailly.
Aſeuillers.
François de Conty.
O. de Fouqueſolle.
Sainte Maure.
De Rambures.
Claude de Crequy.
Jacque d'Ally.
Adrien de Grin.
Jheroſme de Fertin.
Le Caron.
De Montehuyot.
P. de la Roche.
R. de Mailly.
J. de Forceville.
La Gaulterye.
N. de la Vieufville.
A. de la Vieufville.
A. de Mercatel.
De Perrin.
De Milly.
Joſſe de Saveuſes.
Jehan de Bernetz.
A. de Boves.
Jehan Deſtourmel.
E. de Saint Omer.
Belleforiere.
Antoine d'Ardre.
De la Vieufville.
A. de Monchy.
J. de Maulde.
J. de la Paſture.
L. du Moulin.
A. du Queſnoy.
J. de Milly.
François de Saveuſes.
De Lauzeray.
Loys de Moy.
J. de Hallencourt.
De Sainte Anne.
De Villers.
J. de Happlaincourt.
A. de Broye.
Claude de Warlûſel.
Jehan de Caron.
Charles de Caron.
A. de Lameth.
A. de Camouſſon.
M. Deſtourmel.
Anthoine de Hamel.
Gilles de Boffles.
P. de Saint Deliz.
Heilly.
J. de Belloy.
A. de Biencourt.
Jehan de Biencourt.
Claude de Fontaine.
De Nointel.
Pierre de Bloletiery.

Adrien Picquet.	. . . . .
Anthoine le Blond.	Charles du Pleſſier.
Jehan Picquet.	Saint Leu Symon.
Le Grand.	Du Caſtel.
De Baſincourt.	François du Caſtel.
Auguſtin d'Auxy.	A. de Brolly.
J. de Verdellot.	A. d'Eſtourmel.
E. Taſſart.	A. de Lorme.
J. de Montain.	Jehan du Boſc.
Genvois.	. . . . .
Du Menil.	Jehan de Bernetz.
D. Dey.	De Louchart.
J. Taſſart.	De Warmade.
Aſſevillers.	A. de Guiery.
Charles de Fontaine.	Du Caurel.
Du Breulle.	De Sericourt.
De Hauteville.	Dü Meſnil.
A. de Mouſquet.	De Cambray.
J. du Mas.	A. de Lancry.
Sebaſtien de Hangre.	Du Puids.
	Domons.
J. de la Motte.	A. dé Berhiſy.
De Hacqueville.	De Marmicourt.
A. Noyelle.	Berton.
C. de Pas.	Pierre le Cat.

Ce jourd'huy treiziéme jour de Febvrier l'an mil cinq cens ſoixante & dix-ſept, Nous ſoubz-ſignez eſtans congregez & aſſemblez en l'Hoſtel de la Ville de Peronne, ſuivant l'Ordonnance de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jacques de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy noſtre Sire, Conſeiller

ſeiller en ſon Conſeil Privé, ſon Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majeſté, de Peronne, Montdidier & Roye, & Chef de la ſainte Ligue & Aſſociation Catholique en Picardie, Avons audit Seigneur preſté le ſerment, & juré ſur les Saincles Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles cy-devant eſcriptes de ladite Aſſociation & ſaincte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle Ville repreſentans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville le jour & au deſſuſdits, & ſi avons tous ſigné. Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.

L. Deſmerliers.	Le Caron.
F. de Hen.	Le Saige.
L. le Fevre.	Dudel.
F. Morel.	F. de la Motte.
De Flamicourt.	Le Fevre, Greffier.

Quelque réſolution qu'on euſt faite de tenir ce Traité ſecret, il fut impoſſible qu'il ne paruſt bientoſt, eſtant ſigné de tant de gens qui en voulurent avoir des copies. Auſſi ſe trouva-t-il des Catholiques & des Proteſtans qui ne manquerent pas de publier des Ecrits, dans leſquels ils entreprirent d'en faire voir l'injuſtice cachée, comme ils diſoient, ſous les plus belles proteſtations du monde. Et ils la montrent

Proteſtat. des Cathol. qui n'ont pas voulu ſigner la Ligue.

Le Verithable sur la Sainte Ligue. Réavis & Abjuration d'un Gentilh. de la Ligue. Mem. de la Ligue, t. 1,

particulierement, en ce qu'à l'insceû du Roy on y fait une Confederation & une Association de plusieurs personnes de tous les Ordres de l'Estat qui se liguent pour en réformer les abus; qu'on y élit un Chef autre que le Roy; qu'on preste à ce Chef un nouveau serment; & qu'on y ordonne des levées d'hommes & d'argent. Il est indubitable, disent-ils, que cela va directement à la ruine de la Monarchie, si on le fait sans l'expresse permission du Roy, auquel seul il appartient de donner les ordres qu'il juge estre necessaires pour la seûreté de l'Estat, & pour le bien de ses Sujets.

Or comme les grands maux, &c.

TABLE DES MATIERES.

A

ABsolution donnée par l'Archevesque de Bourges à Henry IV. tenuë bonne, & pourquoy, 496. *& suiv.*

Acarie Maistre des Comptes, grand Ligueur, 57

Françoys Duc d'Alençon se met à la teste de l'armée protestante contre le Roy son frere, 8

Est couronné Duc de Brabant, 44

Sa mort. 48

George de Clermont d'Amboise, 93

Joint le Prince de Condé en Anjou avec quinze cens hommes qu'il y avoit levez, 96

Grand-Maistre de l'Artillerie pour le Roy de Navarre à la Bataille de Coutras, 141

Arques. Sa situation, & le grand combat qui s'y fit, 370. *& suiv.*

Jean d'Aumont Mareschal de France. Son Eloge. 70. 131

Le bon conseil qu'il donne au Roy, mais inutilement, 70. 71

Commande sous le Roy dans l'Armée Royale contre les Reitres, 178

Grand confident du Roy Henry III. 264

Commande en Champagne une partie de l'Armée de Henry IV. 367

Et à l'Attaque des Fauxbourgs de Paris, 377

A la Bataille d'Ivry, 393. *& suiv.*
Le Duc d'Aumale au combat de Vimory, 185. *& suiv.*
Est fait Gouverneur de Paris par les Ligueurs, 295
Assiege Senlis, 334
Perd la bataille de Senlis, 335. *& suiv.*
Auneau petite ville de la Beauce. Sa situation, 192
Comment les Reitres y furent défaits par le Duc de Guise, 193. *& suiv.*
Dom Jean d'Autriche traite secretement à Joinville avec le Duc de Guise. 15
Aubry Curé de S. André, grand Ligueur. Son extravagance dans un sermon, 428. 429

B

LE sieur de Balagny envoye des troupes au Duc de Guise, 160
Assiege Senlis avec le Duc d'Aumale, 334
Sa défaite en cette bataille de Senlis, 335 *& suiv.*
La journée des Barricades, 242 *& suiv.*
Le Colonel Christophle de Bassompierre, 62 171. 395
Baston, furieux Ligueur, qui signa la Ligue de son sang, 309
Bataille de Coutras, 135. *& suiv.*
Bataille de Senlis, 335. *& suiv.*
Bataille ou combats d'Arques, 370. *& suiv.*
Bataille d'Ivry, 390. *& suiv.*
Claude de Bauffremont Baron de Senecey entre dans la Ligue, 63
Il préside pour la Noblesse aux Estats de Paris, 468
Jean de Beaumanoir Marquis de Lavardin, Mareschal de Camp du Duc de Joyeuse, 131
Batu par le Roy de Navarre, 132
Range en bataille l'Armée du Duc à la bataille de Coutras, 141. 142

Rompt

Rompt la Cavalerie Legere, 145
Sa belle retraite, & ſon éloge. Ses ſervices récompenſez du Baſton de Mareſchal de France. 153, 154
Renaud de Beaune Archeveſque de Bourges, Chef de la députation des Royaliſtes à la Conference de Sureſne, 465
Le précis de ſa Harangue & de ſes preuves, 466. *& ſuiv.*
Il donne l'Abſolution au Roy, 499. *& ſuiv.*
Bellarmin Jeſuite, Théologien du Legat Caïetan, preſche à Paris durant le ſiege, 416. 465
Le Préſident de Belliévre envoyé au Duc de Guiſe, 231
N'eſt pas d'avis que le Roy le faſſe tuer dans le Louvre, 235
Sa conteſtation avec le Duc de Guiſe ſur les ordres qu'il luy avoit portez de la part du Roy, 237
Son éloignement de la Cour, 265
René Benoiſt Curé de Saint Euſtache agit & écrit pour le Roy, 436, 496
Le Mareſchal de Biron commande une armée en Poitou, 91
Il rompt adroitement les deſſeins du Duc de Mayenne, *là meſme.*
Sa vaillance au combat d'Arques, 375. *& ſ.*
A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 377
A la bataille d'Ivry, 394. *& ſuiv.*
Au ſiege de Roüen, 442. *& ſuiv.*
Il eſt tué devant Eſpernay, 453
Il conſeille au Roy d'arreſter F. Ange & ſes Penitens, 255
Le Baron de Biron à la bataille d'Ivry, 393. *& ſuiv.*
A la journée de Fontaine-Françoiſe, 513. *& ſuiv.*
Le ſieur de Bois-Dauphin entre dans la Ligue, 63
Jean Boucher Curé de Saint Benoiſt, grand Ligueur

gueur, & ſon caractere, 56
Sa chambre eſt appellée le Berceau de la Ligue, 58
Fait ſonner le tocſin dans ſa Paroiſſe ſur les Sergeans & les Archers qui vouloient ſe ſaiſir des ſeditieux, 209
Preſche contre le Roy, 297
Se retire en Flandres avec les Eſpagnols aprés la réduction de Paris, 510
Le Duc de Bouïllon la Mark Général de l'armée Allemande, 157, 158
Charles Cardinal de Bourbon mis par le Duc de Guiſe comme un fantoſme à la teſte de la Ligue, 53
Sa foibleſſe, & ſa ridicule prétention, 54. 61. 69
Son Manifeſte, ou celuy de la Ligue ſous ſon nom, 69. 70
Le Roy le déclare ſon plus proche parent, & luy donne les prérogatives de l'heritier préſomptif de la Couronne, 263
Il préſide aux Eſtats de Blois pour le Clergé, 268
Il y eſt arreſté priſonnier, 278
Il eſt déclaré Roy per le Conſeil de l'Union, 368
Il eſt proclamé ſous le nom de Charles X. 386
Sa mort en priſon, 426
Charles de Bourbon. comte de Soiſſons, ſe joint au Roy de Navarre à Monſoreau, 133
Sa valeur à la bataille de Coutras, 150
A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 378
Henry de Bourbon, Prince de Condé, amene une armée d'Allemans en France, 8
Eſt excommunié par le Pape Sixte V. 83
Chaſſe du Poitou le Duc de Mercœur, 93
Hiſtoire de ſa malheureuſe expedition ſur Angers, *là-meſme & ſuiv.*
Epouſe Charlotte Catherine de la Trimoïlle,

le, *là-meſme*,
Quitte le ſiege de Broüage. où il laiſſe ſon Infanterie, & va avec ſa Cavalerie pour s'emparer d'Angers où ſon armée ſe diſſipe, & comment, 95. *& ſuiv.*
Sa fermeté à la Conference de Saint Prix, 106
Sa valeur à bataille de Coutras, 140. *& ſuiv.*
Sa mort, & ſon éloge, 227. 228.
Henry II. de Bourbon, Prince de Condé. Grand ennemi de l'Héreſie des Calviniſtes, quoy que né d'un pere & d'une mere Calviniſtes, 94
Son éloge, *là-meſme*, & 95
Loüis de Bourbon, Duc de Montpenſier, ménage la Conference de Saint Brix, 104
Se joint avec des troupes à l'armée du Roy à Gien, 178
Sa valeur au combat d'Arques, 375
A la bataille d'Ivry, 393. *& ſuiv.*
André Brancas de Villars ſouſtient le ſiege de Roüen avec grand honneur, 443. *& ſuiv.*
Il met tout le Camp en deſordre, 445. 446
Il eſt fait Admiral de la Ligue, 460
Antoine de Brichanteau Beauvais Nangis entre dans la Ligue, & pourquoy, 63. 64
Rentre dans les bonnes graces du Roy, qui luy donne le brevet d'Admiral de France, 271
Le Préſident Briſſon à la teſte du Parlement de la Ligue, 310
Il proteſte ſecretement devant Notaire de la violence qu'il ſouffre, *là-meſme.*
Les Seize le font pendre, 437
Pierre Brulart envoyé au Roy de Navarre pour ſa converſion, 87
Son éloge & celuy de ſa Maiſon, 87. 88
Son éloignement de la Cour, 263
Guillaume Duc de Brunſvik à la bataille d'Ivry

vry où il eſt tué, 403
Buſſy le Clerc furieux Ligueur, 57
Prend les armes pour empeſcher qu'on ne ſe ſaiſiſſe de Prevoſt Curé de S. Severin; qui avoit preſché ſeditieuſement contre le Roy, 210
Eſt fait Gouverneur de la Baſtille, aprés les Barricades, 252
Mene le Parlement à la Baſtille, comment, & ſous quel prétexte, 306. & ſuiv.
Il eſt contraint de rendre la Baſtille au Duc de Mayenne, 438
Il ſe ſauve en Flandre où il meurt miſerable, 439

C

LE Cardinal Caïetan envoyé Legat en France par Sixte V. 382
Il empeſche qu'on ne s'accommode avec le Roy, quand meſme il ſe convertiroit, 387
Il court riſque d'eſtre tué à la montre des Eccleſiaſtiques & de Moines durant le ſiége de Paris, 417
La Reine Catherine de Medicis engage le Roy dans la guerre contre les Huguenots, 6
Fait la paix aux dépens de la Religion, 10. 11.
Elle empeſche que le Roy ne s'oppoſe d'abord à la Ligue, 30
Elle la ſouſtient ſous main, 41
Elle vouloit exclure de la ſucceſſion le Roy de Navarre, pour faire regner le Prince de Lorraine ſon petit-fils, 49
Elle s'entend avec le Duc de Guiſe, & empeſche le Roy d'armer contre luy, 71. 72
Sa Conference avec le Roy de Navarre à Saint Brix, 104. & ſuiv.
Elle mene le Duc de Guiſe au Louvre, & adoucit l'aigreur du Roy, 236. & ſuiv.
Elle conſeille au Roy de ſortir de Paris, 249

Elle

Elle se laisse amuser par le Duc de Guise, qui la fait entrer fort adroitement dans ses interests, 256
Sa surprise à la mort des Guises, 278
Sa mort, 301
Son Eloge, & son Portrait, 302. 303
Claude de la Chastre Bailly de Berry, 63
Mareschal de Camp dans l'armée du Duc de Guise contre les Reitres, 167. 171. 182
Marche le premier à Montargis pour surprende les Reitres à Vimory, 184
S'avance à Dourdan pour les investir dans Auneau, 191
La part qu'il eût à la défaite des Reitres à Auneau. 197. *& suiv.*
Il conserve le Berry & Orleans à la Ligue, 340. 341
Est fait Mareschal de la Ligue, 460
Il fait son Traité, & rentre dans l'obéïssance, 505
Le Comte de Chastillon fils de l'Admiral amene un renfort à l'armée des Reitres, 158. 176
Sa brave retraite au milieu d'une infinité d'ennemis, 206
Il repousse les troupes du Duc de Mayenne devant Tours, 333
Il défait les troupes du sieur de Saveuse, 339
Sa vaillance au combat d'Arques, 371. 375
Il manque de prendre Paris par escalade, 419. *& suiv.*
Il est la principale cause de l'heureux succés du siege de Chartres, 423. 434
Sa mort, & son Eloge, *lû-mesme.*
Clement VIII. Pape ne veut pas recevoir les Députez des Catholiques du parti Royal. 453
Ni le Duc de Nevers, qui alloit rendre l'obédience, 305

Aprés avoir long-temps refusé de donner au Roy l'absolution, il la donne enfin, 503. 504
Combat & Rettaite du Pont Saint Vincent, 168. *& suiv.*
Combat de Vimory, 182. *& suiv.*
Combat d'Auneau, où les Reitres furent défaits, 191. *& s.*
Combat de Fontaine-Françoise, 513. *& suiv.*
Conference du Duc d'Espernon avec le Roy de Navarre pour sa conversion, 50
Conference d'Espernay & de Meaux, 74
Conferente du sieur de Lenoncour & du Président Brulart avec le Roy de Navarre, pour sa conversion, 89. *& suiv.*
Conference de Saint Brix entre la Reine Mere & le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne, 104. *& suiv.*
Conferenee de Nancy entre les Princes de la Maison de Lorraine, 222. *& suiv.*
Conference du Roy Henry III. avec le Cardinal Morosini Legat touchant le meurtre des Guises, 285. *& suiv.*
Conference du Cardinal Morosini avec le Duc de Mayenne, 327. 328
Conference des deux Rois à Tours, 330
Conference des Princes Lorrains à Reims, 432
Conference de du Plessis-Mornay & du sieur de Ville-Roy pour la paix, 451. *& s.*
Conference de Suresne, 465. *& suiv.*
Charles de Cossé Comte de Brissac, 63
On luy oste le Gouvernement du Chasteau d'Angers, 98. 126
Il se joint avec des troupes au Duc de Guise, 177
On luy refuse l'Admirauté que le Duc de Guise avoit demandée pour luy, & qui fut donnée au Duc d'Espernon, 216
Son Eloge, *la-mesme.*

Il fait faire les Barricades, 243. *& suiv.*
Sa raillerie piquante à ce sujet, 245
Il mene les soldats du Roy desarmez au Marché neuf, *là-mesme*
Il préside aux Estats de Blois pour la Noblesse, 268
Il y est arresté prisonnier, puis delivré, 276
Il est fait Gouverneur de Paris par M. de Mayenne, 508
Il reçolt dans Paris le Roy, qui le fait Mareschal de France, 509
Coutras. Sa situation, & la bataille qui s'y donna, 135. *& suiv.*

D

FRançois de Daillon Comte du Lude blessé à la Bataille d'Ivry, 405
Eloge de Guy de Daillon Comte du Lude, Gouverneur de Poitou, *là-mesme*
L'Avocat David, & ses Memoires, 32. *& suiv.*
Le Baron de Dona Général des Reitres, 156
Sa naissance, & ses qualitez, 157
Sa negligence réparée en partie par son courage & par sa valeur au combat de Vimory, 186. *& suiv.*
Se laisse surprendre dans Auneau, où les Reitres sont défaits. 192. *& suiv.*
Il se sauve de la défaite. 202
Son retour en Allemagne dans un estat fort pitoyable, 207

E

CInquieme Edit de Pacification extrémement avantageux aux Huguenots, appellé l'Edit de May, 11
Est révoqué, 31
Edit de Blois contre les Huguenots, *là-mesme.*
Edit de Poitiers favorable aux Huguenots, 40
Edit de Juillet contre les Huguenots, 75

Edit de Réünion contre les Huguenots en faveur de la Ligue, 261. 262
Philippe Comte d'Egmont à la bataille d'Ivry, où il est tué, 403
Jean d'Escovedo Secretaire de Dom Jean d'Autriche assassiné pas ordre de Philippe II. & pourquoy, 16
Le Duc d'Espernon Favori du Roy confere avec le Roy de Navarre pour sa conversion, & ce qui en arrive, 50. *& suiv.*
La haine qu'on luy porte fait entrer plusieurs braves gens dans la Ligue, 63. *& suiv.*
Traite avec les Reitres, 104. 105. 189
Est fait Admiral de France & Gouverneur de Normandie, 206
Son caractere, & son portait, 216. *& suiv.*
Grand ennemi du Duc de Guise, 218
Son éloignement de la Cour, 260
Il abandonne le Roy Henry IV. 365, 366
François d'Espinay de Saint Luc, 63. 142
Défait l'arriere-garde de Sainte-Mesme, 97
La belle action qu'il fit à la bataille de Coutras, 152
Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon conseille au Duc de Guise de ne pas quitter les Estats, 273. 274
Est arresté prisonnier à Blois avec le Cardinal de Guise, 278
Il se delivre par argent, & est fait Chancelier de la Ligue, 407
Il est Chef de la députation de la Ligue à la Conference de Suresne, 465
Le précis de sa réponse aux harangues de l'Archevesque de Bourges, 468. *& suiv.*
Les Estats en France n'ont que voix déliberative, 27. 31
Les premiers Estats de Blois, où le Roy se déclare Chef de la Ligue, 31. *& suiv.*
Les seconds Estats de Blois, 266. *& suiv.*
Ils agissent ouvertement contre l'autorité du

du Roy. 268
Ils déclarent le Roy de Navarre incapable de ſucceder à la Couronne, 269
Les Eſtats de la Ligue à Paris, 457. *& ſuiv.*

F

FAmine horrible dans Paris durant le ſiege, 411
Jacques Faye d'Eſpeſſes Advocat Général ſouſtient fortement dans les Eſtats de Blois les Droits du Roy & les Libertez de l'Egliſe Gallicane contre les Ligueurs, 269
Le Préſident Ferrier Chancelier du Roy de Navarre ſe fait Huguenot ſur la fin de ſes jours, 50
Formule de la Ligue, 25
Formule de la Ligue des Seize 60
Formulaire qu'on faiſoit ſigner aux Huguenots qui rentroient dans l'Egliſe, 99
Quatre Gentilshommes de la Maiſon de Fourbin ſont cauſe de la réduction de la Provence, 505. *& ſuiv.*

G

GEnebrard fait à la Proceſſion des Eſtats de la Ligue un ſermon contre la Loy Salique, 457. 458. 459
Le Cardinal de Gondy Eveſque de Paris s'y enferme durant le ſiege avec ſon troupeau pour le ſoulager, 413
Il taſche de faire rentrer le peuple en ſon devoir, 436
Ludovic de Gonzague Duc de Nevers renonce à la Ligue, & pourquoy, 68
Il va Ambaſſadeur pour rendre l'obédience, & pour demander l'abſolution du Roy 502
Grégoire XIII. ne voulut jamais approuver la Ligue, 35. 68
Sa mort, 681

Gregoire XIV. se déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie avec tous ceux qui luy adherent, 429. 430
Envoye une armée en France, *là-mesme*
Sa Bulle est condamnée, & ne fait nul effet, *là-mesme*
Philibert de la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie à la bataille d'Ivry. 399
Guincestre Curé de Saint Gervais, grand Ligueur, 58
Fait lever la main à ses Auditeurs en plein sermon, & mesme au Premier Président, pour asseurer qu'on vengera la mort des Guises, 296
Il accuse en plein sermon le Roy Henry III. de sorcelerie, 311-312

H

Achille de Harlay premier Président du Parlement de Paris court risque de la vie, voulant s'opposer aux Ligueurs, 295
On le contraint en plein sermon de lever la main comme les autres, 296
Est mené prisonnier à la Bastille, 307
Son éloge, 308
Jacques de Harlay, sieur de Chanvallon, Gouverneur de Sens pour la Ligue, repousse en deux assauts les gens du Roy, & conserve sa place, 408
Sa raillerie spirituelle sur les quatre Mareschaux de la Ligue, 461. 462
Nicolas de Harlay, Baron de Sancy, leve à ses dépens une armée de Suisses & d'Allemans pour le Roy, 346. *& suiv.*
Il la joint à celle du Roy, 348
Le sieur Denis de Here Conseiller au Parlement mené à la Bastille par les Ligueurs, 309
Son éloge, *là-mesme.*
Henry III. Roy de France & de Pologne, 4. 8
Son portrait, *là-mesme.*

Le

Le changement qui se fit dans sa conduite & dans ses mœurs quand il fut Roy de France. 8. 9. 10
S'engage d'abord dans la guerre contre les Huguenots, contre le conseil de l'Empereur, des Venitiens, & de ses meilleurs serviteurs, 5. 6
Il se déclare Chef de la Ligue, 39
Il n'est pas l'Instituteur, mais le Restaurateur de l'Ordre du S. Esprit, 41. *& suiv.*
Sollicite en vain le Roy de Navarre de rentrer dans l'Eglise Catholique, 50
Calomnié par les Ligueurs, 52
Son peu de résolution, 49. 71. 75. 88
Sa Déclaration trop foible contre les Ligueurs, 72
Fait la paix tres-avantageuse aux Ligueurs, 75. 76
Fait la guerre au Roy de Navarre avec grande répugnance, 90. *& suiv.*
Eleve prodigieusement le Duc de Joyeuse, 129. 130
Sa réponse forte & majestueuse aux Ambassadeurs des Princes Protestans d'Allemagne, qui le pressoient de révoquer ses Edits contre les Huguenots, 102. 103
Sa Confrairie & ses Processions de Penitens, 113. *& suiv.*
Son dessein caché dans la guerre qu'il est contraint de faire malgré luy, 228. 229
Il se met à la teste de son armée à Gien sur Loire, & s'oppose au passage de l'armée des Reitres, 178. *& suiv.*
Il témoigne trop de foiblesse & trop de crainte des seditieux, qu'il n'ose punir, 210
Il se contente de faire réprimande aux Prédicateurs & aux Docteurs seditieux, au lieu de les punir, 213. 214
Il acheve d'irriter le Duc de Guise, en luy refusant l'Admirauté qu'il avoit demandée pour Brissac, 219

Il prend enfin la rèsolution de punir les Ligueurs, 229. 230
Son irrésolution quand il vit le Duc de Guise au Louvre, 134. *& suiv.*
Il fait entrer les Gardes & les Suisses dans Paris, 141
Les demandes excessives qu'on luy fait aux Barricades, 248. 249
Il sort de Paris en pauvre équipage, & se retire à Chartres, 250
Il écoute favorablement ceux qui avec F. Ange de Joyeuse furent en Procession à Chartres pour luy demander misericorde, 255
Sa profonde dissimulation. 225. 259. 260. 261. 263
Il fait publier l'Edit de Réünion en faveur de la Ligue, 261
Il laisse échaper des marques de sa colere & de son indignation qu'il vouloit cacher, 264. 265
Il ouvre les seconds Estats, où il communie avec le Duc de Guise, 266
Sa harangue qui choque les Ligueurs, *là-mesme &* 267
Son extrême indignation à cause des indignes resolutions qu'on prend contre son autorité dans les Estats, 270. 271
Il se résolut à faire tuer le Duc de Guise, *là-mesme &* 272
Il le fait tuer dans sa chambre, 276. 277
Il fait tuer le Cardinal de Guise, 282. *& s.*
Il écrit au Legât Morosini, & luy donne audience trois jours aprés pour luy dire ses raisons, 285. *& suiv.*
Il luy soustient qu'il n'a encouru nulle censure, & n'a pas besoin d'absolution, 286
Au lieu de monter à cheval, il s'amuse à faire des Dèclarations que l'on mépriſe, 293
Il fait en vain de grandes offres au Duc de Mayen-

Mayenne, 313
Il prend, mais trop tard, les voyes de la rigueur, 320. *& suiv.*
Il traitte avec le Roy de Navarre, comment & pourquoy, 321. *& suiv.*
Il offre aux Princes Lorrains des conditions tres-avantageuses, 326. 327
Il publie. & fait exécuter son Traité avec le Roy de Navarre, 329
Sa conference à Tours avec ce Roy, 330
Il marche en corps d'armée avec le Roy de Navarre vers Paris, 340
Il reçoit & dissimule la nouvelle du Monitoire contre luy, 341. *& suiv.*
Il prend son quartier à Saint Clou, & il y est malheureusement tué, 352. *& suiv.*
Sa mort tres-Chrestienne & tres-sainte, & son éloge, 355. *& suiv.*
Henry de Bourbon Roy de Navarre proteste contre les premiers Estats de Blois, 31
Sa Conference avec le Duc d'Espernon au sujet de sa conversion, 50. *& suiv.*
Sa fidelité envers le Roy Henry III. 66
Sa déclaration tres-forte contre les Ligueurs, 72
Il donne par écrit le démenti au Duc de Guise, & s'offre à se battre contre luy pour épargner le sang des François, 73
Attire dans son parti contre la Ligue le Mareschal de Damville, 77
Il n'en veut point à la Religion, mais à la Ligue, pour conserver la Monarchie, 78
Il fait afficher dans Rome sa protestation contre la Bulle de Sixte V. 87
Sa Conference avec la Reine Mere à Saint Brix, 104. *& suiv.*
Sex exploits contre l'armée de Joyeuse, 132
Sa valeur & sa bonne conduite à la bataille de Coutras, 138. *& suiv.*
Sa clemence après la victoire, 154
Il ne sçait, ou ne veut pas user de sa victoi

re, 155
Il tient les Eſtats de ſon parti à la Rochele, en meſme temps qu'on tenoit les Eſtats à Blois, 269
Ses progrés aprés la mort des Guiſes, 322. 323
Sa déclaration à tous les François 324
Il traite, & s'unit avec le Roy, 325
Sa Conference à Tours avec le Roy, 330
Sa marche vers Paris, 340
Il ſuccede à Henry III. & eſt reconnu Roy de France par les Catholiques de l'armée à certaines conditions, 364. 365
Il diviſe ſes troupes en trois corps, & en mene l'un en Normandie, 366. 367
Sa conduite & ſa valeur au combat d'Arques, 370. *& ſuiv.*
Il attaque & prend les fauxbourgs de Paris, 377. *& ſuiv.*
Il met le ſiege devant Dreux. 389
Il donne & gagne le bataille d'Ivry, 390. *& ſ*
Ses exploits aprés ſa victoire, 408
Il eſt repouſſé devant Sens, *là-meſme*
Il met le ſiege devant Paris, 409. *& ſuiv.*
Pourquoy il ne veut pas l'attaquer par force, 412
Il rejette la propoſition qu'on luy fait de luy rendre Paris, pourveû qu'il ſe faſſe Catholique, 417. 418
Il pourſuit le Duc de Parme juſqu'en Artois, 423
Les deux tentatives qu'il fait inutilement pour ſurprendre Paris, 419. 423
Il reprend Noyon, 441
Il aſſiege Roûen, 442. *& ſuiv.*
Son combat, & ſa retraitte d'Aumale, 444. 445
Il leve le ſiege de Roûen, & peu aprés aſſiege l'armée du Duc de Parme, 447. 448
Ses progrés aprés la retraitte de ce Duc, 453
L'hiſtoire de ſa converſion. 480. *& ſuiv.*

Les poincts sur lesquels il se fait instruire, 493. *& suiv.*
Il fait solennellement son abjuration, & reçoit l'absolution à Saint Denis, 499. *& s.*
Il envoye le Duc de Nevers à Rome pour l'obedience, & pour demander l'absolution au Pape, qui aprés l'avoir long-temps differée la donne enfin, 502. *& suiv.*
Son heureuse entrée dans Paris, 507. *& s.*
Sa valeur héroïque au combat de Fontaine-Françoise, 513. *& suiv.*
Il accorde au Duc de Mayenne un Traite & un Edit tres-favorable, 519
Sa rare bonté en le recevant à Monceaux, 520
Antoine Hotman Avocat Général de la Ligue au Parlement de Paris est Auteur du Traité du Droit de l'oncle contre le neveu, 368
François Hotman Jurisconsulte, frere de l'Avocat, réfute son livre, sans sçavoir qu'il fust de son frere, 368
Les Huguenots ont de l'avantage dans la premiere guerre que leur fit Henry III. 6
Deviennent puissans par leur jonction avec le parti des Politiques, 7
Ont esté les premiers qui se sont liguez contre les Rois, 11
Jacques de Humieres, Gouverneur de Peronne. Son éloge, & ce qui luy fit commencer la Ligue en Picardie, 17. *& suiv.*
Charles d'Humieres, Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiegne pour le Roy, 336
Est cause du gain de la bataille de Senlis. *là-mesme.*
Son Eloge, *là-mesme.*
Mene un grand renfort de Noblesse de Picardie au Roy à la bataille d'Ivry, 398

I

JAcques Clement. Histoire de son abominable Parricide, 352. *& suiv.*
Le Président Jeannin envoyé par le Duc de Mayen-

Mayenne en Espagne, 432
Son eloge, *là-mesme.*
Sa negotiation fort adroite avec le Roy d'Espagne, 434
Dix Jesuites sauvent Paris, qu'on eust pris par escalade s'ils se fussent endormis comme tous les autres, 419. *& suiv.*
Inuocent IX. Pape se déclare pour la Ligue, 453
Le Duc Anne de Joyeuse Favori du Roy, 129
Sa prodigieuse élevation, *là-mesme.*
Son éloge, 130
Il commande l'armée contre le Roy de Navarre, 131. *& suiv.*
Ses exploits en Poitou, 132
Ses fautes & sa présomtion à la bataille de Coutras, 136. *& suiv.*
Sa mort, *là-mesme.*
Henry de Joyeuse, Comte du Bouchage, se fait Capucin sous le nom de Frere Ange, & pourquoy, 253
Sa Procession fort extraordinaire depuis Paris jusques à Chartres, pour demander au Roy misericorde, 254. 255
Sa sortie & sa rentrée aux Capucins, 522. 523
François de Joyeuse Cardinal, Protecteur de France, soustient génèreusement les droits du Roy, 288
Sa forte remontrance au Pape Sixte sur son procedé aprés la mort des Guises, *là-mesme & suiv.*
Ivry, sa situation. & la bataille qui s'y donna, 390. *& suiv.*

L

FRançois de la Noüe au secours de Senlis, 334
Range l'armée, & gagne la bataille, 335. *& suiv.*
Sa valeur au combat d'Arques, 375
Blessé & repoussé à l'attaque du Fauxbourg Saint Martin, 141

Mathieu de Launoy grand Ligueur, 55
Philippe de Lenoncour Cardinal, 89
Le sieur de l'Esdiguieres prend Montelimar & Ambrun, où les Huguenots pillent la grande Eglise, 92
La Ligue & les Ligueurs. Sa vraye origine, 2
En quoy elle est semblable à celle du Calvinisme, 3
Le succés qu'elle eût tout contraire à la fin qu'elle s'estoit proposée, *là-mesme.*
Le premier qui en conceût le dessein fut le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente, 12. *& suiv.*
L'occasion qui la fit naistre en France, 17 *& suiv.*
Son projet dans la Formule à laquelle on faisoit souscrire tous les Ligueurs, 25
Réfutation des Articles de cette Formule, 26. *& suiv.*
Veut usurper l'autorité Royale dans les premiers Estats de Blois, 32
Ses horribles calomnies contre Henry III. 52. 110. 159. 178. 182. 209. 210.
La Ligue des Seize de Paris, son origine, & son progrés, 54. *& suiv.*
Ses douze Fondateurs, 55. *& suiv.*
Le Traité de la Ligue avec l'Espagnol, 61
Elle empesche qu'on ne réünisse les Païs-Bas à la Couronne, 65
En prenant les armes à contre-temps elle empesche la ruïne du Huguenotisme qui s'alloit détruire durant la paix, 65. *& suiv.*
Elle envoye de nouveaux Memoires & une nouvelle forme de serment dans les Provinces à la venuë des Reitres, 159
L'insolence des Ligueurs aprés la défaite des Reitres, 208. 209
Ils prennent les armes, & donnent sur les Archers qui vouloient se saisir de Prevost Curé de Saint Severin, qui avoit presché seditieusement contre le Roy, 209. 210

Ils prennent l'alarme voyant le Roy disposé a les punir, & implorent le secours du Duc de Guise, 230
Leurs transports & leurs acclamations à la venuë du Duc, 233. & suiv.
Ils s'opposent à la sortie des Estrangers que le Roy vouloit qu'on mist hors de Paris, 240
Ils font les Barricades, 142. & suiv.
Ils agissent ouvertement contre l'autorité du Roy dans les Estats, 268. & suiv.
Leurs furieux emportemens à Paris aprés la mort des Guises, 294. & suiv.
Ils dégradent le Roy Henry III. & luy font toutes sortes d'outrages, 300. & suiv.
Ils employent contre luy les enchantemens & les charmes de la Magie, 311
Les Villes qui entrent dans la Ligue, 318. & suiv.
Ils massacrent à Toulouse le Premier Président & l'Avocat Général, 319
Leurs Députez pressent le Pape de publier l'excommunication contre le Roy, 342
Ils deviennent plus forts que jamais aprés la mort de Henry III. 367. & suiv.
Leur pouvoir durant le siege de Paris, 412
Ils offrent la Couronne de France au Roy d'Espagne, 435
Ils font pendre le Président Brisson, 437. & suiv.
On en pend au Louvre quatre des plus seditieux, 438
Ils font paroistre dans les Estats de Paris qu'ils ne desirent rien moins que la conversion du Roy, 473. & suiv.
Henry d'Orleans, Duc de Longueville, au secours de Senlis, 334
Donne bataille aux Ligueurs, & la gagne, 335. & suiv.
Commande une partie de l'armée du Roy, 367

Et

Et à l'attaque des Fauxbourgs de Paris, 378
Charles Duc de Lorraine ne veut pas qu'on s'oppose au passage des Reitres dans son Païs, & pourquoy, 160. *& suiv.*
Ne veut pas entrer en France aprés les Reitres, 176
Il obtient du Roy la paix, 512
Charles Cardinal de Lorraine fut le premier qui forma le dessein d'une Ligue générale des Catholiques 82. *& suiv.*
Son portrait, *là-mesme.*
Charles de Lorraine Duc de Mayenne fait la guerre au Roy de Navarre en Guyenne avec peu de succés, 91. 92
Se joint à son frere le Duc de Guise contre l'armée des Reitres, 177
Sa belle action au combat de Vimory, 185. *& suiv.*
Il se retire de Lyon en Bourgogne aprés la mort de ses deux freres, 294
Son éloge, & son portrait, 312. 313
Il refuse les grandes offres que le Roy luy fait & se résout à la guerre, *là-mesme. &* 314
Ses heureux commencemens, 315
Son entrée dans Paris, *là mesme.*
Il affoiblit le Conseil des Seize en l'augmentant, 316
Il se fait déclarer Lieutenant Général de l'Estat & Couronne de France, 317
Il agit en Souverain, & fait de nouvelles Loix, 318
Il marche contre le Roy, défait les troupes du Comte de Brienne, & le fait prisonnier, 331. 332
Il attaque & emporte le fauxbourg de Tours, & s'en retourne sans faire autre chose, 332. *& suiv.*
Sa généreuse résolution quand il se vit assiegé par l'armée Royale, 350
Il fait déclarer Roy le Cardinal de Bourbon

par le Conſeil de l'Union, 368
Il attaque le Roy à Arques, & eſt repouſſé & battu, 370. *& ſuiv.*
Il ſuit le conſeil de M. de Ville-Roy, & s'oppoſe aux deſſeins des Eſpagnols, 384. *& ſuiv.*
Il fait proclamer Roy Charles X. 386
Il marche au ſecours de Dreux. 390
Il perd la bataille d'Ivry, 397. *& ſuiv.*
Il rompt avec les Eſpagnols, & pourquoy, 434. *& ſuiv.*
Il ſe diviſe d'avec les Princes de ſa Maiſon, 436
Il prend jalouſie du jeune Duc de Guiſe, *là-meſme.*
Il fait pendre au Louvre quatre des principaux des Seize, & abbat leur faction, 438. *& ſuiv.*
Il amene le Duc de Parme au ſecours de Roüen, 443
Il aſſemble les Eſtats à Paris, 455
Sa Déclaration, par laquelle il invite tous les Seigneurs Catholiques du parti Royal de ſe rendre aux Eſtats pour le bien de la Religion & de l'Eſtat, 456
Sa harangue, & ſon deſſein dans les Eſtats, 460
Il crée un Admiral & quatre Mareſchaux de France, *là-meſme.*
Fait accepter par les Eſtats la Conference de Sureſne, 464
Prend Noyon, 465
Il empeſche adroitement dans les Eſtats l'élection d'un Roy, 476. *& ſuiv.*
Il ne veut pas tenir pour bonne l'abſolution du Roy, 502
Il ſe retire de Paris à Soiſſons, 508
Ce qu'il fit à la Journée de Fontaine-Françoiſe, 513. *& ſuiv.*
Il obtient du Roy un Traité & un Edit tres-favorable, 519. 52

Il eſt tres-bien receû du Roy à Monceaux, 520
Henry de Lorraine Duc de Guiſe deſtiné par ſon oncle le Cardinal de Lorraine pour eſtre Chef d'une Ligue générale des Catholiques, 14. 15
Traite à Joinville avec Dom Jean d'Autriche, *là-meſme.*
L'occaſion qui luy fit commencer la Ligue, 17. *& ſuiv.*
Son portrait, 19. *& ſuiv.*
Prend les armes aprés la mort de Monſ. 48
Se ſert du vieux Cardinal de Bourbon comme d'un fantoſme qu'il met à la teſte de la Ligue, 53
Traite à Joinville avec les Agens d'Eſpagne & le Cardinal de Bourbon, & les conditions de ce Traité, 61
Il commence la guerre en s'emparant de pluſieurs places par luy-meſme & par les ſiens, 62. *& ſuiv.*
Il fait le Traité de Nemours tres-avantageux à la Ligue, 75
Il va trouver le Roy à Meaux & ſe plaint injuſtement de pluſieurs choſes, 126
Il entreprend avec tres peu de troupes de defaire l'armée des Reitres, 159. *& ſuiv.*
Sa belle retraitte du Pont Saint Vincent, 168. *& ſuiv.*
Il harcele continuellement l'armée des Reitres. 179, *& ſuiv.*
Il les attaque, & en défait une partie à Vimory, 182. *& ſuiv.*
Il forme le deſſein de les attaquer à Auneau, l'éxecution de cette entrepriſe, 190. *& ſuiv.*
Il pourſuit le reſte des Reitres juſqu'en Savoye, 207
Il laiſſe ſaccager le Comté de Montbeliard 208
Il reçoit du Pape l'épée benite, & du Duc de

de Parme ſes armes, qu'il luy envoye comme au plus grand Capitaine de ſon temps, 213
Le refus qu'il reçoit de l'Admirauté pour Briſſac, laquelle fut donnée à d'Eſpernon ſon ennemi, acheve de le déterminer, 216. & ſuiv.
Il aſſemble les Princes de la Maiſon de Lorraine à Nancy, & y fait réſoudre de preſenter au Roy une Requeſte contenant des articles contre l'autorité Royale, 222. & ſuiv.
Il ſe réſout à ſecourir les Pariſiens, 230
Il va à Paris nonobſtant les ordres du Roy qui luy furent portez par M. de Belliévre, 231. 232
Deſcription de ſon entrée dans Paris où il fut receû avec des tranſports de joye tout extraordinaires, 233. & ſuiv.
Son entreveûë avec le Roy au Louvre, 236. 237
Au jardin de la Reine, 238. 239
Ce qu'il fit à la journée des Barricades, 245. & ſuiv.
Il deſarme les ſoldats du Roy & les fait reconduire au Louvre, 246
Son veritable deſſein à la Journée des Barricades, 247
Ses demandes exceſſives, 248. 249
Il ſe rend maiſtre de Paris, & fait ſon Manifeſte pour juſtifier les Barricades, 251. 252
Il fait entrer adroitement la Reine Mere dans ſes intereſts, 256
Il fait preſenter au Roy une Requeſte contenant des Articles tres-préjudiciables à ſon autorité, 257. 258
On luy donne toute l'autorité du Conneſtable ſous un autre nom, 260. 263
Sa proſperité l'aveugle, & fait qu'il ne voit pas cent choſes qui luy devoient donner de la défiance, 265
Il eſt choqué de la harangue que le Roy fit aux

aux seconds Estats de Blois. 266. 267
Il dispose des Estats à sa volonté, *là-mesme & suiv.*
Il se veut faire déclarer par les Estats Lieutenant Général dans tout le Royaume indépendemment du Roy, 270
Il est averti du dessein formé contre luy, & consulte là-dessus avec ses confidens, 273, 274
Il se résout à demeurer contre l'àvis de la pluspart, 275
L'Histoire de sa mort tragique, 276. *& suiv.*
Son éloge. 284
Loüis de Lorraine Cardinal de Guise préside aux Estats de Blois pour le Clergé, 268
L'Histoire de sa mort tragique, 282. 283
N. de Lorraine, Duc de Guise, s'estant sauvé de sa prison vient à Paris, où il est receû des Ligueurs à bras ouverts, 435. 436
Il tuë le Colonel Saint Paul, 461

M

LE Mareschal de Matignon, Gouverneur de Guyenne, empesche que la Ligue ne s'empare de Bourdeaux, 69
Rompt adroitement les mesures du Duc de Mayenne, 91
Donne un bon conseil au Duc de Joyeuse, qui ne le suit pas, 136
Ramene Bordeaux à l'obeissance, 425
Le P. Claude Mathieu, grand Ligueur, sollicite l'excommunication du Roy de Navarre, 79
F. Bernard de Montgaillard, dit le petit Fueillant, Prédicateur seditieux. 297
Son extravance dans un sermon, 305
Il se retire en Flandre avec les Espagnols aprés la réduction de Paris, 510
François de Montholon, fameux Avocat, est fait Garde des Sceaux par Henry III. 265
Henry de Montmorency, Mareschal de Damville, Chef des Politiques ou Mécontens, pou-

pour se maintenir dans son Gouvernement de Languedoc, 7
Y attire ses freres & ses amis, 8
Se joint au Roy de Navarre & au Prince de Condé contre la Ligue, 77
Protege la Religion, & en reçoit des remercimens du Pape, 78
Sa fidelité au service des Rois, *là-mesme.*
Il fut fait enfin Connestable de France par Henry IV. *là-mesme*
Guillaume de Montmorency, sieur de Thoré, se joint au parti des Politiques mécontens, 8
Est défait en conduisant une partie des Reitres du Duc Casimir, 19
Il reprend Senlis sur la Ligue, 333. 334
Le sieur de Montausier combat tres-vaillamment, & insulte agréablement aux Gascons qui fuirent à la bataille de Coutras, 147
Le sieur de Montigny perce & rompt l'Escadron des Gascons à la bataille de Coutras, 146
La Montre ridicule que les Ecclesiastiques & les Moines firent durant le siege de Paris, 416. 417
Le Sieur de Morennes Curé de Saint Merry travaille à faire rentrer le peuple dans l'obeissance du Roy, 436
Le Cardinal Morosini Legat en France ne put obtenir audience le jour du massacre du Duc de Guise, 281
Sa conference avec le Roy, auquel il déclare qu'il avoit encouru les Censures à cause du meurtre du Cardinal de Guise, 286
Il encourt l'indignation du Pape pour n'avoir pas publié ces Censures, 287
Sa Conference avec le Duc de Mayenne, 327. 328
Jean de Morvillier Evesque d'Orleans. Son éloge, & son portrait, 36. 37. 38
Il conseille au Roy de se déclarer Chef de la Ligue, 39

N

ANne d'Eſt, Ducheſſe de Nemeurs, mere des Guiſes, eſt arreſtée priſonniere à Blois 278
Elle traite par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Mayenne pour les ramener à leur devoir, 304
Le Roy l'envoye à Paris pour y appaiſer les troubles, *là-meſme.*
Le jeune Duc de Nemours eſt arreſté priſonnier à Blois, 276
Se ſauve de priſon, 304
L'ordre qu'il donne pour la défenſe de Paris, où il ſouſtient le ſiege avec toute la conduite & la vigueur d'un vieux Général, 407. *& ſuiv.*
Il offre au Roy de luy rendre Paris, pourveû qu'il ſe faſſe Catholique, 417. 418
Il abandonne ſon frere, & taſche de ſe faire déclarer en ſa place Chef de la Ligue, 435
François de Noailles Eveſque d'Acqs, ſon éloge, ſes Ambaſſades, & la part qu'il a eû en la converſion de Henry IV. 482. *& ſ.*

O

L'Ordre du Saint Eſprit, & ſa veritable origine, 41. *& ſuiv.*
Loüis d'Orleans, fameux Avocat, grand Ligueur, 56
Eſt auteur du Libelle, intitulé, *le Catholique Anglois*, 368
Eſt Avocat Général de la Ligue, *là-meſme.*
Le Colonel Alphonſe d'Ornano défait quatre mille Suiſſes Proteſtans en Dauphiné, 156
Confident de Henry III. 264
Conſeille au Roy de ſe défaire du Duc de Guiſe dans le Louvre, 235

P

PAnigarole Eveſque d'Aſt preſche à Paris durant le ſiege, 416
Les Pariſiens entrent dans la Ligue, & comment, 54. *& ſuiv.*

Leur

Leurs Barricades, 142. *& suiv.*
Leurs furieux emportemens aprés la mort des Guises, 294. *& suiv.*
Leur admirable fermeté durant le siege, 412. *& suiv.*
Ils se déclarent contre les Seize, 439. *& s.*
Ils courent en foule à Saint Denis, à la conversion du Roy, 500
L'histoire de la réduction de Paris, 507 *& s.*
Le Duc de Parme envoye des troupes au Duc de Guise, 160
Il luy envoye ses armes aprés la défaite des Reitres, comme à celuy de tous les Princes qui meritoit le mieux le titre de grand Capitaine, 215
Vient au secours de Paris, & en fait lever le siege en grand Capitaine, sans donner bataille, 418
Sa retraite en Artois, 423
Il rend suspect le Duc de Mayenne au Roy d'Espagne, 426
Il marche au secours de Roüen, 443
Il pousse le Roy au combat d'Aumale, 444
Il fait lever le siege de Roüen, 447
Son admirable retraite de Caudebec, 448. 449
Le Cardinal de Pellevé solliciteur des affaires de la Ligue à Rome, 80
Sa naissance, & ses qualitez, *là-mesme &* 81
Il préside pour le Clergé aux Estats de Paris. 468
Sa mort, 511
Les Confreries de Pénitens, & leur origine, 111. *& suiv.*
Celle que le Roy établit à Paris, 113 *& suiv.*
Philippe II. Roy d'Espagne fait assassiner Jean d'Escovedo Secretaire de Dom Jean d'Austriche, & pourquoy, 16
Sollicite le Roy de Navarre & Damville de faire la guerre en faveur des Huguenots, 45. 66

Presse le Duc de Guise de prendre les armes, 45. 46
Tasche de se faire déclarer Protecteur du Royaume de France, 384
Il fait un Manifeste, en se déclarant contre le Roy, 389
Il appuye les Seize contre le Duc de Mayenne, 416
Il découvre imprudemment le dessein qu'il a de faire élire Reine de France l'Infante sa fille, 434
Il tasche de faire élire un Roy dans les Estats de Paris, 475. *& suiv.*
François Pigenat, Curé de Saint Nicolas des Champs, déclame d'une furieuse maniere contre le Roy, 297
Du Plessis-Mornay fait un écrit qui allarme la Ligue, 51
Sa fidélité au service du Roy de Navarre son Maistre, qu'il sert tres-bien de sa plume & de son épée, 72
Il fait le Traité d'Union du Roy avec le Roy de Navarre contre la Ligue, 325
On le fait Gouverneur de Saumur, 329
Il confere avec le Sieur de Ville-Roy pour la paix, 451. *& suiv.*
Les Politiques. Leur parti se joint à celuy des Huguenots, 7
Le Docteur Poncet déclame en pleine Chaire insolement contre le Roy, 118
Sa punition, 119. 120
Le Pont Saint Vincent. Description de la belle retraite que le Duc de Guise y fit, 168. *& suiv.*
Portrait de Henry III. 4. 8
Portrait du Cardinal de Lorraine, 12
Portrait du Duc de Guise, 19. *& suiv.*
Portrait de Jean de Morvillier Evesque d'Orleans, 36. 37
Portrait du Duc d'Espernon, 216. *& suiv.*
Portrait de la Reine Catherine de Medicis, 302. 303
Por-

Portrait dü Duc de Mayenne, 312. 313
Le Préſident Potier de Blanc-Meſnil eſt mené priſonnier à la Baſtille par les Ligueurs, 308
Son intelligeuce avec le Roy Henry IV. & ſon éloge, 378. 379
Jean Provoſt Curé de Saint Severin, grand Ligueur, 56
Déclame furieuſement contre le Roy, 209
Les Prédicateurs de la Ligue déclament ſcandaleuſement contre le Roy, ſur tout aprés la mort des Guiſes, 295. 297
Font opiniaſtrer le peuple de Paris durant le ſiege, 416
Leur impudence, 429

R

LEs Reitres, & leur armée, 157. *& ſuiv.*
Le ravage qu'ils font dans la Lorraine, 165. *& ſuiv.*
Leur entrée en France, 176
Leur conſternation trouvant ſur le bord de la riviere de Loire tout le contraire de ce qu'on leur avoit promis, 180. *& ſuiv.*
Leur combat à Vimory, 183. *& ſuiv.*
Leur negligence, & leur débauche, 194. 195
Leur défaite à Auneau, 194. *& ſuiv.*
Leur entiere diſſipation, 202. *& ſuiv.*
François Comte de la Roche-foucault, 93
Jean-Loüis de la Rochefoucault, Comte de Randan, défait, & tué devant Iſſoire, 405
Le Capitaine Roche-morte ſurprend le Chaſteau d'Angers, & y eſt tué, 96
René Vicomte de Rohan, 93
Le Colonel Rône enleve un quartier de l'armée des Reitres, 164
Reçoit commiſſion du Duc de Mayenne pour commander en Champagne & en Brie. 315
Il ſe ſaiſit de Vendoſme, 331
Il defend Paris aprés la priſe des Fauxbourgs, 380

Il commande la Cavalerie Legere à la bataille d'Ivry 395,
Est fait Mareschal de la Ligue, 460

S

LOûïs de Saint Gelais, 93
Mareschal de Camp de l'armée du Roy de Navarre à la bataille de Coutras, 140
Le Capitaine Saint Paul Officier du Duc de Guise, 185
Sa valeur au combat d'Auneau, 198. *& suiv.*
Il entre par force au jardin de la Reine, pour y défendre le Duc son Maistre, 238
Est fait Mareschal de la Ligue, 460
Sa mort, 461
Charles de Saveuse défait par le Comte de Chastillon, 339
Philippe Sega, Cardinal de Plaisance, Legat en France pour la Ligue, 453
Tasche d'empescher la Conference de Suresne, 464
Défend, mais inutilement, d'aller à Saint Denis pour assister à l'abjuration du Roy 495
Se retire aprés l'entrée du Roy & meurt sur le Chemin en s'en retournant à Rome, 511
Segur Pardaillan Surintendant de la Maison du Roy de Navarre luy conseille de se convertir, & puis l'en dissuade pour un temps, 481. *& suiv.*
Siege de Broûage, 95
Siege de Senlis, 334
Siege de Paris, 409. *& suiv.*
Les Choses qui contribuerent à faire résoudre les Parisiens à tout souffrir, plutost que de se rendre, 412. *& suiv.*
Siege de Chartres, 423. *& suiv.*
Siege de Roûen, 442. *& suiv.*
Sixte V. Pape. Sa naissance, sa fortune, & son genie, 81. 82
Rebute d'abord les Ligueurs, 82

Sa Bulle d'excommunication contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, 83
Ce que les Catholiques disoient contre cette Bulle, 84. 85
Les écrits qu'on fit contre elle, 85. 86
La Protestation du Roy de Navarre, qu'il fit afficher dans Rome contre cette Bulle, 87
Il loüe la générosité de ce Roy, *là-mesme.*
Il envoye aux Galeres des Cordeliers qui avoient presché contre luy, 213
Il envoye l'épée benite au Duc de Guise aprés la défaite des Reitres, 215
Son ressentiment, & la colere où il se mit pour le meurtre du Cardinal de Guise, 287 *& suiv.*
Il suspend toutes les expeditions pour les Benefices jusqu'à ce que le Roy ait envoyé demander son absolution, 288
Il fait afficher à Rome un Monitoire contre luy, 291
Il declare au Cardinal de Joyeuse son sentiment contre la Ligue & contre les Guises, 289
Il refuse l'absolution au Roy, s'il ne luy remet entre les mains les Prélats prisonniers 342
Son foudroyant Monitoire contre le Roy, 344. 345
Il envoye en France le Legat Caïetan pour faire élire un Roy Catholique, 382
Il se desabuse en faveur du Roy, 427
Il menasse l'Ambassadeur d'Espagne de luy faire trancher la teste, 428
Sa mort, *là-mesme.*
La Sorbonne. Son éloge, 211
La faction des Ligueurs y prévaut sur les bons Docteurs, 212
Fait un méchant Decret contre les Rois, 213
En fait un, par lequel on déclare qu'on est delivré du serment de fidelité qu'on a fait au

au Roy Henry III. - 298. *& suiv.*
Les maux incroyables que causa ce malheureux Decret, 300. *& suiv.*
Elle en fait un autre, où elle déclare qu'on ne peut prier Dieu pour luy à la Messe, 343
Son Decret contre Henry de Bourbon, 388
Autre Decret contre luy durant le siege de Paris, 414
Les pernicieuses suites de ce Decret, 415
Elle déclare nuls tous les Decrets qu'elle avoit faits durant la Ligue, 511

T

TRaité de la Ligue fait à Peronne, 529. *& s.*
Traité du Duc de Guise avec Dom Jean d'Austriche, 15
Traité des Chefs de la Ligue avec le Roy d'Espagne, 61
Traité de Nemours favorable aux Ligueurs, 75
Traité du Duc d'Espernon avec l'armée des Reitres, 204. 205
Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue, 260
Traité du Roy avec le Roy de Navarre contre la Ligue, 322. *& s.*
Traité du Duc de Mayenne, 520
Traité du Duc de Mercœur, 523. 524
Loüis de la Tremouïlle Chef de la Ligue dans la Touraine & dans le Poitou, 29 30. 93. 94
Claude de la Tremouïlle se fait Huguenot, & pourquoy, 93
Se saisit du logement de Coutras, 136
Son courage & sa valeur en cette bataille, 145. *& suiv.*
Charlotte Catherine de la Tremouïlle se fait Huguenote, & épouse le Prince de Condé, 93
Henry de la Tour, Vicomte de Turenne, se joint au Mareschal de Damville dans le parti des Mécontens, 8
Sa réponse audacieuse à la Conference de de Saint Brix, 108

Il amene un grand renfort au Roy de Navarre, 133
Combat fort vaillamment à la bataille de Coutras, 146
Eſt fait Mareſchal de France, Duc de Bouillon, & Prince de Sedan, 442
Il prend Stenay la veille de ſes nopces, *là-meſme.*

V.

LE ſieur de Ville-Roy Secretaire d'Eſtat ſous Henry III. 263
Il entre dans la Ligue pour ſervir l'Eſtat, 383
Son Eloge, *là-meſme.*
Le bon conſeil qu'il donne à M. de Mayenne, 284. 285
Heury IV. l'oblige à demeurer auprés du Duc de Mayenne, *là-meſme.*
Sa Conference avec du Pleſſis-Mornay pour la paix, 451, *& ſuiv.*
Vimory. Deſcription du combat qui s'y fit, 183. *& ſuiv.*
Le ſieur de Vins commandant la Cavalerie Legere du Duc de Guiſe va reconnoiſtre les Reitres dans leurs logemens aux *environs* d'Auneau, 191
Commande les Chevaux-Legers au combat d'Auneau, 194, 197
Il donne avis au Duc de Guiſe de ne ſe pas fier au Roy, 275
Pourquoy il ſe donna au Duc de Guiſe, & comment il ſe fit Chef de la Ligue en Provence, 319. 320
Le Marquis de Vitry, aprés la mort de Henry III. ſe jette dans le parti de la Ligue, 366
Il ſe remet le premier de tous dans l'obeïſſance aprés la converſion du Roy. 505

FIN.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google